

15 janvier 1852.

Présents: M. le Recteur Wisely;
M. M. Lufournet, Raoux, Hornung, Duperrex, Fabre, Vuilleumier,
Kopp, Morlot, & enter Wiener & Gay.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Finance d'études
(libérations).

Lettre du 23 décembre dernier annonçant que le Conseil libère de la totalité de la finance d'études les étudiants Hulst, Descombez, Vitel, Delorme, Muller, Deytard, Jomini, Dupertuis, Meusy, Panchaud, Schrantz, Chastellain, Marc Besançon, et de la moitié de cette finance les étudiants Simonet, Guggler, Del Besançon, Vuilleumier, Charles et Louis Buchonnet.

Finance d'immatriculation (Muller, Besançon & Guggler).

Lettre du 5 décembre informant l'Académie que les étudiants Delorme, Muller, Daniel Besançon & Guggler ne peuvent être dispensés de payer la finance d'immatriculation, ou que cette finance a toujours été payée.

Bons.

Lettre du 2 janvier courant, par laquelle le Conseil transmet neuf bons montant ensemble à 307 fr. 7 cent., pour dépenses relatives à l'Académie. Sous ces bons ont été remis aux intéressés.

Rapport général sur l'Académie.

Lettre du 4 janvier, par laquelle le Conseil demande que le rapport annuel sur l'Académie, pour l'année 1851, lui soit transmis avant le 1^{er} février prochain.

Finance d'études (libérations)

Lettre du 6 janvier annonçant que le Conseil libère de la totalité de la finance d'études M. M. Saccombe & Desoulayes, et de la moitié de la finance d'études François Gaudin.

M. le Recteur dépose encore sur le bureau les deux circulaires suivantes:

S. Guignard

Circulaire du 5 janvier adressée à M. M. les professeurs de la Faculté de théologie pour leur demander des renseignements sur l'assiduité et l'application de l'étudiant S. Guignard.

L'Académie considérant que M. M. les professeurs de la Faculté de théologie déclarent n'être point satisfaits de l'assiduité et de l'application de l'étudiant S. Guignard; considérant que toutes les exhortations bienveillantes qu'ils ont adressées à ce jeune homme pour l'engager à suivre les cours, ont été inutiles; vu les articles 252 & 253 du Règlement, décide de le priver du trimestre de ses gages qui serait échue le 31 Mars prochain.

Rapport général sur l'Académie

4
programme de concours

Circulaire en date du 7 janvier adressée par M. le Recteur à Messieurs les professeurs des trois Facultés pour les prier: 1^o De lui communiquer les vœux et les observations qu'ils aimeraient voir insérer dans le rapport général sur l'Académie pour 1851; 2^o De préparer des sujets de concours pour le programme

le 1852.

Rapport général
sur l'Académie.

Concours.

(Rapports des commissions)

M. le Recteur fait lecture du rapport général de l'Académie pour l'année 1851. Ce rapport est adopté sans modifications.

M. le Recteur annonce qu'il a reçu les rapports de toutes les commissions nommées pour les concours, excepté celui de la commission chargée d'examiner les deux mémoires sur le sujet de chimie, N° 23 du programme.

M. Rapp, président de cette commission, fait connaître qu'il n'a pas encore pu la réunir, à cause des occupations d'un des membres, pour s'entendre sur quelques points du rapport. Il exprime le regret que lui fait éprouver ce retard et dit que le rapport sera présenté à l'Académie très-prochainement.

L'Académie, consultée sur la question de savoir si elle veut prononcer séance tenante sur le concours de chimie, après avoir entendu les indications que M. M. les professeurs Rapp et Morlot pourront donner verbalement, ou si elle veut attendre pour prononcer sur ce concours que la commission lui ait adressé un rapport écrit, décide d'attendre que ce rapport lui soit présenté.

Lecture est faite des rapports déposés sur le bureau.

M. le professeur Wiener, en qualité de rapporteur, lit les rapports suivants:

Rapport de la commission chargée d'examiner les deux compositions latines sur le sujet N° 2 du programme. Les conclusions du rapport sur la 1^{re} de ces compositions, de 9 pages in 4, sont adoptées, adoptant également les conclusions ^{du rapport} concernant la 2^e composition, de 37 pages in 4, l'Académie accorde à l'auteur un accessit de 30 francs, à titre d'encouragement.

Rapport de la commission chargée d'examiner le mémoire sur le sujet de littérature latine, N° 3 du programme. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide à l'auteur le prix de 80 francs décerné par le prog.

Rapport de la commission nommée pour assister au concours oral sur le sujet de littérature grecque, N° 5 du programme. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide à M. Raef un accessit de 60 francs.

M. le professeur Neuler fait lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le mémoire sur le sujet de littérature allemande N° 7 du programme. L'Académie, vu la teneur peu favorable du rapport, n'accorde pas à l'auteur du mémoire un faible accessit, comme le propose la commission.

M. le professeur Hornung lit les deux rapports de la commission chargée de l'examen des deux compositions françaises savoir:

Rapport sur un drame en prose et en vers, sur le sujet N° 13 du programme. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide à l'auteur de cette composition un accessit de 80 francs.

Rapport sur la composition en vers, N° 14 du programme. L'Académie

Concours.
(Rapports des commiss^{rs})
L'Académie, modifiant les conclusions du rapport, n'accorde pas l'accessit de 30 francs proposé par la commission, mais elle vote une mention honorable.

M. le professeur Ravoux fait lecture du rapport de la commission nommée pour examiner le mémoire sur le sujet de philosophie N° 16 du programme. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décerne à l'auteur du mémoire le prix de 80 francs désigné par le règlement.

M. le professeur Dupuy lit les deux rapports suivants:

Rapport de la commission nommée pour ajuster au concours oral sur le sujet d'histoire N° 19 du programme. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, accorde à M. Bury un accessit de 40 francs.

Rapport de la commission chargée d'examiner le mémoire sur le même sujet d'histoire, N° 19 du programme. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, accorde aussi à l'auteur du mémoire un accessit de 40 francs.

M. le professeur Hornung fait lecture du rapport de la commission chargée d'ajuster au concours oral d'histoire sur le sujet N° 18 du programme. Adoptant les conclusions du rapport, l'Académie décerne à M. Cécisole le prix de 80 fr. désigné par le programme.

M. le professeur Gay lit le rapport de la commission nommée pour ajuster au concours oral de zoologie sur le sujet N° 26 du programme. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décerne à M. Lionnet le prix de 80 francs indiqué par le programme.

Les trois membres de la commission chargée d'examiner le mémoire sur le sujet de botanique N° 29 du programme ayant été pris en dehors du corps enseignant de l'Académie & M. le rapporteur de cette commission n'étant par conséquent pas présent, M. le Recteur fait lecture du rapport que la commission a adressé à l'Académie et celle-ci, adoptant les conclusions de ce rapport, accorde à l'auteur du mémoire un accessit de 40 francs.

M. le professeur Dufournet lit les rapports des deux commissions nommées pour ajuster aux concours oraux sur le sujet de théologie N° 30 du programme. L'Académie, adoptant les conclusions de ces rapports, accorde à chacun des deux concurrents un accessit de 60 francs.

Enfin M. le professeur Fabre fait lecture du rapport de la commission nommée pour le concours oral de théologie, sur le sujet N° 33 du programme, et l'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décerne à M. Schusterberg un accessit de 60 francs.

Le Recteur est prié de bien vouloir rédiger le rapport général pour la communication publique et solennelle de tous ces concours.

On décide d'adresser au Conseil d'Etat, au Conseil de l'Instruction publique et à M. M. les experts pris en dehors du sein de l'Académie

Concours.
(Solemnité)

15 janvier 1852.

une invitation pour assister à la susdite solennité.

Enfin l'Académie adopte, pour cette cérémonie, le programme suivant présenté par M. le Recteur:

1. M. M. les Membres du Conseil d'Etat & du Conseil de l'Instruction publique, M. M. les experts pris en dehors du Corps académique & M. M. les professeurs occuperont l'enceinte de la grande salle de la bibliothèque, réservée à l'Académie;

2. Rapport général sur les concours, par M. le Recteur.

3. Banquet où assisteront les personnes invitées à prendre part à la solennité, M. M. les professeurs, M. Guisan, Président, M. Steinlen & M. M. les étudiants qui ont concouru.

Avant de lever la séance, M. le Recteur invite M. M. les professeurs qui auraient quelques propositions à faire, à bien vouloir demander la parole.

M. Morlot fait observer à l'Académie que le nombre de sections est trop considérable pour les cités qui sont déjà surchargés.

L'Académie jugeant que cette observation ne peut entrer dans le rapport général, invite M. Morlot à en faire l'objet d'une motion générale.

M. Morlot.
(Observation sur le nombre de ses leçons)

22 janvier 1852.

Présents: M. le Recteur Hiseley

M. M. Dufournet, Ravus, Hornung, Gay, Vuilleumier, Morlot, Kessler, Ropp, Duperré, Wiener.

Bochud, Dupraz
et Chausson.
(Absence)

M. le Recteur prie M. M. les professeurs présents de bien vouloir lui donner des renseignements sur l'affiduité de l'élève Bochud et des étudiants Dupraz et Chausson. Il résulte des renseignements donnés par M. M. les professeurs, que M. M. Dupraz et Chausson fréquentent irrégulièrement les leçons. Comme l'étudiant Chausson est censeur de la 3.° volée, M. le Consul Jomini sera informé, au besoin, de ses nombreuses absences, afin qu'il lui adresse des observations.

M. le Recteur dépose sur le bureau trois lettres du Conseil de l'Instruction publique, savoir:

Une lettre du 20 janvier courant par laquelle le Conseil transmet 6 bons en faveur de M. M. les professeurs extraordinaires, pour paiement du trimestre de leurs traitements, échus le 20 du courant. Ces bons ont été remis aux intéressés.

Bons
(M. M. les prof. extraord.)

D. Guignard
(Suppres. de ses gages)

Une lettre de la même date annonçant que le Conseil a pris note de la suppression temporaire du gage de l'étudiant C. Guignard.

22 janvier 1852.

Séance d'études.
(Dispenses)
Une lettre de la même date annonçant que le Conseil dispense de la totalité de la finance d'études les étudiants Propp, Millouet, Bert, Vadoz, Eug. Muller, et complémentirement Daniel Besancon; qu'il dispense de la moitié de cette finance l'étudiant Veillard et qu'il refuse cette dispense aux étudiants Tenet & Vincent.

Commission pour
la reddition des comptes
M. le Recteur expose encore sur le bureau une lettre de M. le Président du Conseil de la Faculté de théologie, annonçant que cette Faculté a désigné M. le professeur Dufournet pour assister à la réunion des professeurs de l'Académie.

Concours.
(Rapports sur le concours de chimie)
M. le professeur Propp fait lecture du rapport de la commission nommée pour examiner les deux mémoires sur le sujet de chimie N° 23 du programme des concours. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, accorde à chacun des deux concourants un acceptif de 60 francs.

Concours.
(Communication publique du résultat)
L'Académie décide de faire connaître par la voie des journaux le jour et l'heure où aura lieu la réunion académique pour la communication publique et solennelle du résultat des concours.

Concours.
(Rapport au Conseil de l'Instruction publique)
M. le Recteur lit le projet d'une lettre à adresser au Conseil de l'Instruction publique pour lui faire connaître le résultat des susdits concours, et pour le prier de bien vouloir s'employer auprès du Conseil d'Etat, pour qu'il plaise à cette autorité d'allouer les fonds nécessaires pour le paiement des prix et des acceptifs décernés par l'Académie et dont le montant s'élève à la somme de 910 francs. Cette lecture ne donne lieu à aucune observation.

29 janvier 1852.

Présents: M. le Recteur Hiseby,
M. M. Dufournet, Gay, Racour, Serib, Fabre, Vuillemin, Hornung, Vienet, Dupont, Propp, Montot.

M. le Recteur fait lecture du certificat que l'Académie est appelée à voter à M. le professeur Propp. Ce certificat est approuvé.

Les Membres de l'Académie se rendent ensuite dans la grande salle de la Bibliothèque, pour procéder à la communication publique du résultat des concours.

Concours.
(Communication publique du résultat)
Réunion académique pour la communication publique du résultat des concours sur les objets spéciaux, ouverts à M. M. les étudiants et à M. M. les Extérieurs de l'Académie, pour l'année 1851.

Sont présents:
1° M. M. les Membres de l'Académie indéfiniment indiqués;
2° M. Blanchet, Vice-président du Conseil de l'Instruction publique

29 janvier 1852.

et M. Warnier, Membre du même Conseil;

3° M. M. les Membres des commissions pour les concours, pris en dehors de l'Académie, savoir: M. M. Bischoff, Gotley, Fiquet, F. Chavannes, Aug. Chavannes, Gallot, Soléan, Devient (M. de Gingins n'a pas pu assister à la séance)

4° M. Guisan, Président, et M. Steiner qui donnent les cours facultatifs à l'Académie.

Un public nombreux occupe les bancs qui lui ont été réservés.

M. le Recteur Hüsli ouvre la séance en faisant connaître à l'assemblée le but de la réunion académique de ce jour.

Il fait ensuite lecture de la 1^{re} partie du rapport général sur les concours, relative aux concours oraux.

Les élèves qui ont obtenu un prix ou un accessit pour les concours oraux, sont: pour le sujet N° 5, M. François Kauf, de la 1^{re} volée de la Faculté des lettres et des sciences;

" N° 18, M. Paul Ciesole étudiant de la même volée;

" N° 19, M. Samuel Bury, étudiant de théologie;

" N° 26, M. J. Vionnet, étudiant de théologie;

" N° 30, (livre du prophète Micha), M. H. Augburger, étudiant de théologie;

" N° 30 (livre de l'Ecclésiaste), M. F. Jomini, étudiant de théologie;

" N° 33, M. A. Scheitberg, étudiant de théologie.

La lecture de la 1^{re} partie du rapport terminée, M. M. les étudiants chantent un hymne patriotique analogue à la solennité.

M. le Recteur fait ensuite lecture de la 2^e partie du rapport relative aux mémoires et compositions envoyés aux concours.

L'ouverture des billets qui accompagnent les mémoires qui ont obtenu des prix ou des accessits, fait connaître les noms des lauréats.

L'auteur du mémoire sur le sujet de littérature latine N° 2, est M. Jules Besançon, étudiant de la Faculté de théologie.

L'auteur de la composition latine sur le sujet N° 3, est M. Albrecht P. Gallat, ancien externe (de 1850) de la Faculté des lettres et des sciences.

L'auteur de la composition française (Drame en 5 actes en prose et en vers) sur le sujet, N° 13, est M. Frid. Reng, étudiant de la 1^{re} volée des lettres et des sciences.

L'auteur du mémoire sur le sujet de philosophie, N° 16, est M. Aug. Beranger étudiant de la Faculté de théologie.

L'auteur du 1^{er} mémoire sur le sujet de chimie, N° 23, est M. Louis Beranger, externe de la Faculté des lettres et des sciences.

L'auteur du 2^e mémoire sur le même sujet de philosophie, N° 23, est M. Fried. Lovers, de Bischoffzell, externe de la même faculté en 1850.

L'auteur du mémoire sur le sujet de botanique, N° 27, est M. Charles

29 janvier 1852.

Carran, aussi externe de la Faculté des lettres et des sciences.

Ces communications terminées, M. M. les étudiants chantent encore un hymne, après quoi M. le Recteur lève la séance.

5 février 1852.

Présents: M. le Recteur Hirsch

M. M. Duperron, Hamon, Dupoux, Hornung, Gay, Morel, Wiest et Vuilleumier.

M. le Recteur informe l'Académie qu'ensuite des enseignements donnés dans la séance précédente par M. M. les professeurs sur l'absence de l'externe Bochud et des étudiants Dupraz et Chaufron, il a exhorté ces trois élèves à suivre régulièrement les cours à l'avenir. Il ajoute que Chaufron s'est excusé en alléguant le mauvais état de sa santé qui ne lui permet pas de suivre, pour le moment, les cours d'une manière régulière.

Bochud, Dupraz et Chaufron (absents)

M. le Recteur expose sur le bureau les lettres suivantes:

Concours (Sujets)

Lettre de M. le Président du Conseil de la Faculté de théologie, en date du 29 janvier, transmettant les sujets de concours adoptés par ce Conseil, pour l'année 1852.

Grandfont (Finances d'étude)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 23 janvier, annonçant que le Département de l'Intérieur n'a pas accédé à l'estime Grande la libération de la finance d'étude.

Conseil d'Etat (Invitation)

Lettre du Conseil d'Etat, en date du 26 janvier, par laquelle cette autorité renvoie l'Académie de l'invitation qu'elle lui a adressée de bien vouloir assister à la solennité académique du 29 janvier, pour la distribution des prix décernés ensuite des concours sur des objets spéciaux, et annonce qu'il se fera représenter par une députation.

Conseil de l'Inst. public. (Invitation)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 27 janvier et de même nature analogue à celle de la lettre précédente.

M. M. de Cortat et Roulet (Invitation)

M. le pasteur de Cortat, par lettre en date du 26 janvier, et M. le pasteur Roulet, par lettre en date du 28 id., remercient l'Académie de l'invitation qu'elle leur a adressée d'assister à la susdite solennité et expriment leurs regrets de ne pouvoir, pour affaires d'office, se rendre à cette invitation.

Jules Perret (Finances d'étude)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 30 janvier, annonçant que cette autorité a décidé de libérer l'étudiant Jules Perret de la moitié de la finance d'étude.

Concours (bon pour les prix)

Lettre du même Conseil, en date du 3 février, transmettant un bon de 910 francs pour paiement des prix et des accessoires décernés ensuite des concours sur des objets spéciaux, ouverts l'année dernière aux étudiants et aux externes de l'Académie.

5 février 1852.

L'Académie.

Concours.

(Sujets)

Lettre de M. le Président du Conseil de la faculté des lettres et des sciences transmettant les sujets de concours adoptés par le Conseil et faisant connaître que Messieurs professeurs Wiener & Rasouz ont été nommés membres de la commission qui doit examiner les comptes de M. le Secrétaire-caissier, pour l'année 1851.

S. Guignard.

(congé)

On lit une demande de l'étudiant S. Guignard, en date du 28 janvier, tendant à obtenir un congé d'une année et, s'il se peut, de deux ans.

L'Académie, délibérant sur cette demande, décide d'accorder à l'étudiant S. Guignard un congé dont le terme expirera le 20 octobre prochain, vu l'usage suivi par elle de limiter à une année académique la durée des congés qu'elle accorde à M. M. les étudiants.

Concours.

(Programme pour 1852)

L'Académie s'occupant ensuite du programme des concours à ouvrir à M. M. les étudiants & Extérieurs de l'Académie pour l'année 1852, prend les décisions suivantes:

a) Le nombre des sujets de concours pour chaque branche d'enseignement sera, en général, de 3.

b) Les sujets devront être traités en français.

c) Le prix pour tous les sujets sera de 80 francs; toutefois celui pour les compositions de littérature française pourra être porté à 120 francs.

Le programme des concours est ensuite adopté tel qu'il sera livré à l'impression.

F. Rouge.

(Congé & certificat)

Enfin l'Académie accorde un congé d'une année à l'étudiant F. Rouge et approuve le certificat d'études qui lui a été délivré par M. le Recteur.

12 février 1852.

Présents: M. le Recteur Hicely;

M. M. Dufournet, Rasouz, Hornung, Wiener, Vuilleumier, Duperré.

M. le Recteur expose sur le bureau les comptes de M. le Secrétaire-caissier pour l'année 1851.

Avant de procéder à la passation de ces comptes, M. le Recteur fait connaître à l'Académie que l'intérêt de la créance de 5787 francs qui aurait dû être payé au 5 p 100, vu qu'il n'a été acquitté qu'une année après l'échéance, ne la cependant été qu'au 4, et que le Secrétaire-caissier prie l'Académie de bien vouloir décider si elle accepte cet intérêt.

L'Académie étant consultée se prononce pour l'affirmative, afin de ne pas mettre le Secrétaire dans le cas de réclamer, toutefois à condition que cet intérêt sera régulièrement payé à l'avenir, à défaut de quoi il devra l'être à 5 p 100.

Comptes

Du Secrétaire-caissier p. 1851.

12 février 1852.

M. le professeur Wiesner fait ensuite lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les comptes de l'Académie, conformément à l'article 180 du règlement.

Après avoir entendu ce rapport et avoir pris connaissance des comptes qui lui sont soumis, l'Académie approuve et le rapport de la commission et les comptes de M. le Secrétaire-caissier, dont suivent les bilans.

Comptes Des finances Décaies.

La somme des finances perçues s'élève à	L 6309.50
Le Secrétaire a versé chez le receveur du District de Lausanne	<u>6221.60</u>
Il restait pour solde, sauf erreurs et omissions,	87.90

Comptes Des fonds appartenant à l'Académie.

M. le Secrétaire doit	2792.46
Il lui est dû	<u>2118.76</u>
Il restait pour solde, sauf erreurs et omissions	673.70

Le total de l'avoir de l'Académie se monte à L 19536.25.

M. le Rector s'ajoute encore sur le Bureau les lettres suivantes:

Concours

(Commissariat des mémoires au Conseil de l'Inst. pub.)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 10 février, par laquelle celle autoubé remanée que les mémoires qui obtenu des prix ou des accésits à la suite des derniers concours sur des objets spéciaux, lui soient communiqués.

M. le Rector est qu'il a répondu au Conseil qu'on ne peut lui faire la communication qu'il remanée, attendu que les mémoires envoyés aux concours ont déjà été renvés à leurs auteurs dont ils remanent la propriété.

G. Guggler

(Finances d'études et subsides)

Lettre du même Conseil, aussi en date du 10 février, transmettant pour examen et pécis une nouvelle remanée de M. Guggler, tendant à obtenir de l'Etat un subside pour continuer ses études à l'Académie, et à être libéré de la totalité du paiement de la finance d'études.

L'Académie décide de répondre au Conseil qu'elle n'a rien à ajouter au rapport qu'elle a eu l'honneur de lui adresser le 24 octobre dernier, au sujet de la première pétition de pétitionnant, Guggler.

Règlement

(concernant les fonctions ecclésiastiques des étudiants)

Par lettre du 26 janvier dernier, M. le Président du Conseil de la Faculté de Théologie, soumet à l'Académie un projet de règlement relatif aux fonctions ecclésiastiques qui ont à remplir dans les temples du chef-lieu les étudiants en théologie, aux termes de l'article 189 de la loi sur l'Instruction publique et de l'article 68 du règlement pour l'Académie, et prie celle-ci de transmettre ce règlement à l'Autorité Supérieure pour qu'elle le revête de sa sanction.

Lecture est faite de ce projet de règlement, et l'Académie l'approuve, après avoir décidé que l'amende de 5 francs statué à l'article 68 sera de 2 francs au moins et 5 francs au plus.

On décide encore de demander l'autorisation de faire imprimer ce règlement

12 février 1852.

et de le tirer à 300 exemplaires.

Chaufson & Bocheud

Mr. le Recteur fait connaître qu'il a parlé à Mr. le Consul Jemini au sujet de l'étudiant Chaufron & qu'il a écrit au grand-père de l'étudiant Bocheud, ces deux étudiants continuant à ne pas assister régulièrement aux leçons.

Chaires de physique
et de chimie

On décide l'écrire au Conseil de l'Instruction publique pour lui exprimer le vœu qu'il soit repouvé le plus tôt possible à l'enseignement de physique et de la chimie à l'Académie.

Heures des leçons

Enfin on décide que les leçons commenceront à 7 heures du matin, à dater du 15 mars prochain.

26 février 1852.

Présents: Mr. le Recteur Hivoly,

Mr. M. Dufournet, Gay, Wuser, Vuilleumier, Ravoux, Hormung, Fabre, Nessler, Morlot.

Mr. Blanchet, Vice-président du Conseil de l'Instruction publique, assiste aussi à la séance.

Mr. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes:

Concours

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 13 février, par laquelle cette autorité exprime son étonnement que les mémoires qui ont obtenu des prix ou des accèpts aux derniers concours sur des objets spéciaux, ne lui aient pas été communiqués, selon le désir qu'en avait exprimé verbalement son vice-président.

Lettre du même Conseil, aussi du 13 février, annonçant que cette autorité a libéré du paiement de la totalité de la finance d'études l'étudiant F. Guggen.

Lettre du même Conseil et de même date, transmettant pour rapport et préavis: 1° une demande de l'étudiant en théologie Const. Jaques, tendant à obtenir un subside extraordinaire de l'Etat; 2° une demande de subside présentée, pour la seconde fois, par l'étudiant F. Guggen.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de théologie sur la demande de Mr. Jaques et, vu les conclusions favorables de ce rapport, l'Académie décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique d'accorder au pétitionnaire un subside extraordinaire équivalent à un gage de 1^{re} catégorie, soit de 50 francs par trimestre, à dater de l'époque qui paraîtra la plus convenable au Conseil.

F. Guggen (subsidé)

Quant à la demande de F. Guggen, l'Académie, confirmant le témoignage favorable qu'elle lui a déjà rendu de cet ordre, dans la lettre qu'elle a adressée au Conseil le 24 octobre 1851, décide de proposer à cette autorité d'accorder au jeune Guggen un subside extraordinaire équivalent à un gage de la seconde catégorie, soit de 40 francs par trimestre.

(Communication des mémoires au
Cons. de l'Inst. pub.)F. Guggen
(finance d'études)
C. Jaques
(subsidé)

26 février 1852.

Heures des leçons
(Auditoire de théologie)

Lettre de M. le Président de la faculté de théologie, en date du 17 février, annonçant que le conseil exprime le vœu que rien ne soit changé aux heures des leçons de cette faculté.

Comptes du Secrétaire
(Observations)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 17 février, faisant connaître que l'examen des comptes de M. le Secrétaire-caissier a donné lieu aux deux observations suivantes:

- 1^o Que l'étudiant Guignard n'étant pas en congé, puisqu'on a prononcé contre lui une suspension de gages, il y a peu de jours, voit payer la finance d'études;
- 2^o Que les externes Brilay, Kirchhofer & Schneider n'ont pas payé leur finance des cours.

M. le Recteur lit la lettre qu'il a adressée au Conseil, le 26 février, au sujet de ces deux observations, lettre dans laquelle il explique que les gages de l'étudiant Guignard ont été suspendus, parce qu'il ne suivait pas les cours, qu'il est apparemment pour le même motif qu'il n'a demandé la dispense de paiement de la finance et qu'il n'a rien payé; qu'au reste cet étudiant a demandé par lettre du 28 janvier un congé que l'Académie, dans sa séance du 5 février, lui a accordé jusqu'au 20 octobre prochain; 2^o qu'il a plusieurs fois invité l'externe Brilay, qui n'a en effet rien payé, à se mettre en règle; que les externes Kirchhofer et Schneider ont payé chacun 70 francs; qu'ils ne doivent que la finance d'immatriculation de neuf francs, qu'ils ont été invités plusieurs fois à acquitter.

Censeur

Lettre du Sénat des étudiants, en date du 23 février, annonçant que M. Alexis Vincent a été nommé censeur de la 3^e volée des lettres et des sciences en remplacement de M. Chauveau, démissionnaire.

Clefs
(Des cabinets de physique & chimie)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 24 février, invitant M. le Recteur à se faire remettre les clefs des cabinets de physique et de chimie ainsi que celle du laboratoire, par les Délégués de l'Académie qui ont reconnu l'état de ces cabinets; cette lettre fait en outre connaître que si des professeurs désirent disposer de ces clefs, ils doivent s'adresser à l'Académie ou au Conseil pour en obtenir la délivrance.

À ce sujet de cette lettre, M. le Recteur fait lecture de celle qu'il a adressée le 24 au Conseil pour lui demander des renseignements ou des directions concernant ces susdites clefs, qui paraissent être égarées ou se trouver entre les mains de personnes non autorisées à les avoir.

M. les professeurs Wiener et Gay, chargés d'inspecter les cabinets de physique et de chimie, font observer qu'ils ne pensent pas qu'il entrât dans leur mission de réclamer les clefs des personnes qui pouvaient les avoir et de en faire la remise à M. le Recteur, mais qu'ils se chargent volontiers

26 février 1852.

De cette nouvelle mission.

Mr. le professeur Morlot demande à l'Académie l'autorisation d'avoir les clés du cabinet et du laboratoire de chimie. Cette autorisation lui est accordée.

Mr. le professeur Gay fait lecture du rapport de la commission chargée de faire l'inspection susmentionnée des cabinets et laboratoires de physique et de chimie. Il résulte de ce rapport que tous les objets inscrits ont été trouvés en bon état de conservation.

Le même professeur est chargé de faire dans l'inventaire les changements indiqués dans les rapports faits à la suite de l'inspection de l'automne dernier.

Mr. le Rector annonce qu'il a renvoyé, pour examen et rapport, à Mr. le Président du Conseil de la Faculté des lettres et des sciences une lettre de Mr. L. Nicole, licencié en droit dans l'Académie de Genève, qui se présente en se présentant à l'examen de licencié en droit dans l'Académie de Lausanne sur la présentation de ses diplômes de bachelier es lettres, de bachelier es sciences et de ses certificats d'études, de toute la partie de l'examen de licencié qui concerne les sciences et lettres.

L'Académie entend le rapport du Conseil de la faculté des lettres et des sciences sur cet objet. Ce rapport est favorable, et l'Académie accorde au pétitionnaire les fins de sa demande.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 24 février, par laquelle cette autorité soumet à l'Académie cinq propositions relatives aux concours sur des objets spéciaux.

On décide de nommer une commission de quatre membres pour examiner ces propositions et faire rapport à l'Académie. Cette commission est composée de Mr. Mr. les professeurs Dufournet, Roginov, Gay & Wienet.

On lit une demande de Mr. C. Jaques, étudiant en théologie, tendant à obtenir l'autorisation de ne présenter que quatre propositions au lieu de six que la loi et le règlement exigent de tout candidat qui aspire au grade de licencié en théologie. Cette demande est accompagnée d'un priavis favorable du Conseil de la faculté de théologie. L'Académie adopte ce priavis et décide de demander au Conseil de l'Instruction publique de vouloir bien sanctionner son approbation.

4 mars 1852.

Présents: Mr. le Rector Hiseley,

Mr. Mr. Dufournet, Braqua, Morlot, Vuilleumier, Gay, Wienet,

Mr. Blanchet, Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique, assiste à

une partie de la séance.

Mr. le Rector dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil

Mr. Morlot.

(Clés du cabinet et du laboratoire de chimie)

Rapport

sur les cabinets de physiq. et de chim.

Cabinets physiq. et de chim.

(Inventaire)

Mr. L. Nicole.

(Examen de licencié en droit)

Concours

(Dispositions réglementaires)

C. Jaques

(Propositions)

1 mars 1852.

de l'Instruction publique.

Règlement
concernant les fonct.^{ns} ecclési.
tiques des étudiants.

Lettre en date du 27 février renvoyant, sanctionnée par le Conseil d'Etat, le règlement concernant les fonctions ecclésiastiques que les étudiants en théologie ont à remplir dans les temples du chef-lieu.

M. L. Jaques.
(Propositions)

Lettre, en date du 27 février, annonçant que le Conseil autorise M. Constant Jaques, étudiant en théologie, à ne présenter que 4 propositions au lieu de 6, comme le veut le règlement, pour obtenir le grade de licencié en théologie.

M. Morlot.
(Objets des cabinets de phi-
sique & de chimie)

Lettre, en date du 27 février, transmettant une demande de M. le professeur Morlot, tendant à obtenir, pour son enseignement au Collège et à l'Université, quelques objets des cabinets de physique et de chimie, et invitant M. le Recteur à vouloir bien satisfaire à cette demande, en faisant signer à M. Morlot un reçu des objets qui lui seront remis.

M. Bischoff nommé
prof. extraord. de chimie

Lettre, en date du 2 mars, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de confier à M. Bischoff, pharmacien à Sausanne, l'enseignement de la chimie pour la continuation des cours théoriques et de manipulations commencés par M. le professeur Hofer.

M. L. Nicole.
(Demande)

On lit la seconde partie de la demande de M. L. Nicole (pour la 1^{re} partie, voyez séance du 26 février) tendant:

1^o à être dispensé, sur la présentation de son diplôme de licencié en droit dans l'Académie de Genève et de son certificat d'études à la faculté de droit de cette ville, d'un nouvel examen sur toutes les branches d'études qui se trouvent mentionnées à la fois dans le programme de licencié en droit dans l'Académie de Genève et dans celui du même grade à l'Université de Sausanne;

2^o à être dispensé de l'année d'études préalable à la faculté de droit que la loi requiert des candidats qui se présentent à l'examen de licencié.

On entend le rapport de M. le professeur de droit, auquel M. le Recteur a renvoyé cette demande pour rapport et avis. Ce rapport conclut:

- 1^o à exiger de M. Nicole les examens suivants:
 - a) de droit public de la Suisse et du canton de Vaud;
 - b) de droit privé vaudois, comprenant le droit civil et la procédure civile;
 - c) de philosophie du droit.

2^o à dispenser le pétitionnaire de l'année d'études préalable à la faculté de droit de l'Académie.

Si l'Académie délibérant, décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique: 1^o d'accorder à M. Nicole la dispense des examens de droits déjà subis à Genève, et cela par analogie à l'art. 180 de la loi, soit 110 du règlement; 2^o d'usur de la faculté que l'article 119 du règlement accorde au Conseil

14 mars 1852.

en dispensant M. Niobé de fréquenter, pendant une année, les cours de Droit à l'Académie.

Mr. Hostache.
(Examens)

On fait aussi lecture d'une demande de Mr. Hostache, ancien étudiant et externe à l'Académie, tendant à ce que les trois examens qu'il a passés comme étudiant en 1847 et ceux qu'il a subis comme externe en 1849 et 1850, qui sont au nombre de cinq, lui soient comptés pour être admis plus tard aux examens de licencié en droit.

L'Académie accorde à Mr. Hostache l'objet de sa demande, concernant les cinq examens qu'il a passés comme externe; quant aux trois examens qu'il a passés comme étudiant, l'Académie décide, vu l'article 69 du règlement, de soumettre au Conseil de l'Instruction l'admission ou le refus de ces examens.

Concours.

(Dispositions réglementaires)

L'Académie entend le rapport de la Commission nommée dans la dernière séance pour examiner les cinq dispositions réglementaires relatives aux concours sur des objets spéciaux, proposées par le Conseil de l'Instruction publique, dans sa lettre du 24 février.

L'Académie accepte avec quelques modifications ce rapport qui sera transmis au Conseil de l'Instruction publique (Voy. copie de lettres, pag 18)

Concours
(Rapport)

L'Académie adopte encore la proposition d'envoyer au même Conseil un résumé du rapport général sur les concours lu à la réunion académique du 29 janvier dernier.

11 mars 1852.

Présents: Mr. le Recteur Hicely,

Mr. Mr. Dufournet, Gay, Morel, Barua, Wierot, Vuilleumier
Fabre.

Concours
(Rapport)

Mr. le Recteur expose qu'il n'a pu encore expédier au Conseil de l'Instruction publique le rapport touchant les derniers concours sur des objets spéciaux, que l'Académie a décidé, dans sa dernière séance, d'envoyer au Conseil, et cela parce qu'il ne connaît pas assez bien les vœux de l'Académie concernant la teneur de ce rapport. L'Académie étant consultée à ce sujet décide que le rapport sera un simple résumé de ceux des commissions.

Mr. Mr. Daval et
Meiglius.

Mr. le Recteur fait connaître: 1° que Mr. Daval suivra le cours de littérature française, à la place de celui de physique qui est interrompu; 2° que Mr. Meiglius suivra pareillement celui de géologie à la place de celui de physique.

Vacances de Pâques

L'Académie décide que les vacances de Pâques auront lieu du 9 au 17 avril inclusivement.

Mr. Mr. Hostache
(Examens)

Mr. le Recteur dépose sur le bureau une lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 5 mars courant, annonçant que le Conseil ne peut adhérer à la demande de Mr. Hostache en ce qui concerne les examens qu'il a fait comme externe, mais qu'il admet ceux

11 Mars 1852.

que ce jeune homme a subis en qualité d'étudiant régulier.
M. le Recteur fait connaître qu'il a informé M. Hostache de cette occasion, et fait lecture d'une lettre par laquelle ce jeune homme prie l'Académie de vouloir bien lui donner des indications au sujet des démarches qu'il avait à faire pour obtenir la seconde partie de sa demande.

L'Académie pense que M. Hostache pourrait adresser au Conseil de l'Instruction publique une nouvelle pétition qu'elle accompagnerait d'un prière favorable, et elle prie M. le Recteur de bien vouloir faire le nécessaire à ce sujet.

M. le Recteur dépose encore sur le bureau les quatre lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, en date du 5 mars, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 20, a décidé d'accorder :

1° A M. Constant Jaques, étudiant en théologie, un subside extraordinaire de 50 francs par trimestre ;

2° M. F. Gugga, étudiant, un subside de 20 francs par trimestre.

Lettre du 5 mars renvoyant les compositions françaises des étudiants de la 3^e volée, qui avaient été communiquées au Conseil, à la suite des examens de Juillet 1851.

Lettre de même date, transmettant un bon de 200 francs en faveur de M. Jordanis, écuyer, pour leçons d'équitation données à 7 étudiants. Des le 29 octobre 1851 au 6 février 1852.

Lettre de même date invitant l'Académie à élaborer un projet de règlement pour les concours sur des objets spéciaux.

Une discussion ^{générale} est ouverte sur le projet de règlement demandé.

Les idées émises concernent essentiellement l'anonymat des examens par écrit, l'emploi et la durée du temps fixé pour les concours oraux.

D'un côté l'anonymat a l'avantage d'écarter tout soupçon de partialité, mais, de l'autre, il offre un inconvénient grave en ce qu'il ne permet pas d'adresser au concurrent des questions soit pour lui demander des renseignements sur les ouvrages qu'il a consultés, soit pour s'assurer qu'il est réellement l'auteur de mémoire qu'il présente.

Quant au second point, M. M. les professeurs qui reconnaissent généralement qu'une portion du temps pour les concours oraux devrait être consacrée à des questions.

L'Académie décide ensuite de nommer, au scrutin, une commission de trois membres pour élaborer le projet de règlement dont il s'agit. Cette commission est composée de M. M. les professeurs Dufour, Gay, et Morel.

M. le professeur Gay annonce qu'il a apporté à l'inventaire du cabinet de physique les changements nécessaires, et il dépose en même temps cet inventaire sur le bureau.

Quant à l'inventaire du cabinet et du laboratoire de chimie

Mo. Const. Jaques.
(Subsid.)

Mo. F. Gugga

Compositions de la 3^e volée.

Bon.

(M. Jordanis)

Concours.

(Règlement)

Inventaires.

11 mars 1852.

aucun changement n'a pu y être apporté, cet inventaire ne se trouvant pas dans les archives de l'Académie.

1^r. Avril 1852.

Présents: M. le Recteur Hiseley,

M. M. Dufournet, Rascus, Worming, Hostat, Duperré, Gay, Mierex.

M. le Recteur dépose sur le bureau les 8 lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, en date du 12 Mars, annonçant que le Conseil accorde à M. Alexandre Hostache les fins de sa seconde demande tendant à ce que les 5 examens qu'il a passés comme externe en 1849 et 1850 lui soient comptés pour être admis dans la Faculté de droit.

Lettre, de même date, annonçant que le Conseil dispense M. L. Nicole, licencié en droit: 1^o) des examens exigés pour entrer dans la Faculté de droit et mentionnés à l'art. 108 du règlement; 2^o) de l'obligation d'étudier durant une année dans la Faculté de droit. — Quant aux examens exigés pour le grade de licencié en droit, le Conseil dit que ni la loi, ni le règlement ne permettent à l'autorité d'accorder cette dispense.

Lettre, de même date, transmettant deux bons pour dépenses relatives à l'enseignement de la physique, savoir un bon de 9 f. en faveur de M. Félix et un dit de 3 f. 75 cent, en faveur de M. Bischoff. — Ces deux bons ont été remis aux intéressés.

Lettre, du 16 Mars, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de charger M. le professeur Gay de donner à l'Académie la suite du cours de physique commencé par M. Köpp.

Lettre, de même date, de M. Fritzsche, Secrétaire du Conseil de l'Instruction publique, demandant: 1^o) quel est le jour où M. Köpp a donné sa dernière leçon à l'Académie; 2^o) quel est le jour où M. Bischoff est entré en fonctions. — M. le Recteur dit qu'il a répondu aux points mentionnés dans cette lettre.

Lettre, du 19 Mars, transmettant treize bons pour le paiement du trimestre des gages qui sera échue le 31 du courant, et faisant observer que les bons de M. M. Jaques et Gagger comportent 5 mois, savoir des le 1^{er} Novembre 1851 au 31 Mars 1852. Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Lettre, du 26 Mars, transmettant les propositions de M. le professeur Gay relatives à la continuation du cours de physique commencé par M. Köpp et annonçant que le Conseil approuve, en principe, la distribution du cours proposée par M. Gay.

Hostache Alexandre

Nicole Louis

M. M. Félix & Bischoff
(Bons)

Physique (cours)

M. M. Flopp & Bischoff

Gages (Bons)

Physique (cours)

1^{er} Avril 1852.

Mo. L. Ruchonnet
(Bms)

Lettre, du 30 Mars, transmettant un bon de 98 fr en faveur de M^o.
L. Ruchonnet pour leçons d'écriture aux étudiants de l'Académie et aux
élèves du Collège. Ce bon a été remis à l'intéressé.

Congé

M. le Recteur dépose encore sur le bureau deux circulaires qu'il a
adressées à M. M. les professeurs des trois facultés, pour les informer qu'il a
accordé aux étudiants les deux congés suivants, savoir le Samedi 13 Mars,
aux étudiants de la faculté des lettres et sciences, à l'occasion de la fête
annuelle de la Société de belles lettres; le 26 et le 27 Mars aux étudiants
de la Société de Jofingue pour leur réunion qui a eu lieu à Yverdon.

Physique & chimie
(Noms des leçons)

L'Académie approuve le changement suivant apporté dans les leçons
de chimie et de physique: Les leçons de chimie ont lieu maintenant le
lundi et le vendredi de 10 heures à midi, et celles de physique le mardi et
le jeudi, aussi de 10 heures à midi.

Congé

On décide qu'il y aura congé le jeudi 8 avril prochain, vu le service
divin de ce jour.

Règlement pour
les concours.

L'Académie discute ensuite le projet de règlement élaboré par la
Commission nommée ad hoc dans la dernière séance.

Art: 1^{er}. Aux mots chez les, on substitue les mots de la part des.

Art: 2, 3, 4 & 5. Adoptés sans modifications.

Art: 6. On remplace les mots en même temps à la Commission d'examen
par ceux à la Commission trois jours avant l'époque fixée pour cet examen.

Art: 7. Le mot académique est substitué aux mots du Collège.

Art: 8. Cet article est modifié comme suit:

Avant l'ouverture de l'examen, la Commission fixe la durée de l'exposition
du candidat, ainsi que celle du temps qu'elle se réserve à elle-même pour
lui adresser des questions.

Art: 9. Adopté.

Art: 10. Les mots: Un résumé du rapport général est adressé, &c. sont
remplacés par: Un rapport sur les concours est adressé, &c.

On décide de plus d'ajouter à cet article la disposition suivante:

Le présent règlement sera exécutoire dès le pour la
tenue de

21 Mai 1852.

Présents: M. le Recteur Heisely.
M. M. Dufournet, Ravus, Gay, Mioner, Woelot, Hornung, Duperron,
Bischoff.

21 Mai 1852.

M. J. J. Müller

M. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes :

Lettre de l'externe J. J. Müller, en date du 23 avril, par laquelle ce jeune homme annonce qu'il quitte l'Académie, en presse ses remerciements et demande un certificat d'études.

M. B. Chauvion

Lettre de M. B. Chauvion, en date du 12 mai, annonçant qu'il a quitté l'Académie le 20 avril dernier.

J. Le Guimpys

Circulaire de M. le Recteur, en date du 13 mai, informant M. le professeur de la faculté des lettres et des sciences et M. le professeur de droit que M. J. de Guimpys quitte momentanément l'Académie, pour cause d'indisposition prolongée.

Rey, rigt à Pilly

M. le Recteur dépose encore sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique :

Lettre, en date du 6 avril, informant l'Académie que le Conseil a autorisé M. Rey, rigt à Pilly, à suivre les cours de mathématiques de la 3^e volée pendant le reste de l'année académique 1852, avec dispense du paiement de la finance d'étude et de celle d'immatriculation.

M. Le Thième

Lettre, en date du 6 avril, annonçant à M. le Recteur que le Conseil approuve ce qui a été fait au sujet de la finance d'études de M. de Thième, qu'il l'autorise à agir de même à l'égard de M. Hostache et que ce dernier reste d'ailleurs au bénéfice de son ancien immatriculation, jusqu'au moment où il passera dans la faculté de droit.

Comptes

Lettre, en date du 13 avril, renvoyant, avec l'approbation du Conseil, les comptes de M. le Secrétaire-Caissier.

L'article 193 du règlement pour l'Académie statuait que ces comptes doivent être définitivement arrêtés par le Conseil d'Etat, l'Académie décide de transmettre de nouveau ces comptes au Conseil, afin que cette formalité soit remplie, comme elle l'a d'ailleurs été l'année dernière.

Bons

Lettre, en date du 20 avril, transmettant :

pour M. M. les professeurs
extraordinaires

1^o) Sept bons pour le paiement d'un trimestre échu le 20 avril, à M. M. les professeurs extraordinaires de l'Académie.

2^o) Un bon de 797 f. en faveur de M. Kopp, pour paiement du premier trimestre de 1852.

3^o) Un bon de 33 f. 33 cent, en faveur du Bureau Pilly pour paiement d'un trimestre, échu le 31 mars, du traitement d'aide préparateur à l'Académie.

Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Chauffage

Lettre, en date du 4 mai, demandant l'indication de la quantité de bois nécessaire pour le service de l'Académie pendant l'année 1852-1853.

M. le Recteur dit qu'il a répondu au Conseil, le 7 mai, qu'il faut 15 moulés de sapin et 9 moulés de hêtres.

M. J. Gress

Lettre, en date du 7 mai, informant l'Académie que le Conseil a dispensé M. Jean Gress, externe à l'Académie, du paiement de la finance et d'études pour la fin de l'année académique.

M. Ulrich Kast

Lettre, en date du 14 mai, transmettant pour examen et avis une demande de M. V. Ulrich Kast, tendant à obtenir la dispense du paiement de 31 francs qu'il doit pour la fin de l'année académique.

L'Académie, délibérant sur cette demande, décide de donner un

21 Mai 1852

présenté favorable et adopte le projet de la lettre à adresser au Conseil, rédigé par M. le Recteur.

Règlement pour les concours.

Lettre, en date du 14 mai, transmettant une copie du règlement adopté par le Conseil d'Etat pour les concours ouverts par l'Académie sur des objets spéciaux, et annonçant que le Conseil a demandé l'impression de ce règlement à 300 exemplaires.

Concours (Sujets)

Par la même lettre le Conseil annonce encore :
1°) Qu'il adopte les sujets de concours proposés par l'Académie et qu'il admet, quant au sujet de géologie, la rédaction arrêtée par M. N. Desfontaines et Morlot.

2°) Qu'il ajoute deux nouveaux sujets : l'un sur l'influence comparée de l'étude des mathématiques et de la littérature ; l'autre, sur celle des lectures en général.

Dogmatique (Examen)

A l'égard de l'adjonction de ces deux nouveaux sujets, l'Académie prie M. le professeur Rausse de vouloir bien se rendre auprès du Conseil arrêter avec cette autorité la rédaction définitive de ces deux sujets, ainsi que la place qu'ils doivent occuper dans le programme.

Lettre de M. le président de la faculté de Théologie, en date du 17 mai, transmettant, avec prières non favorables du Conseil de cette faculté, une demande de six étudiants en Théologie, tendant à être dispensés pour cette année (en le renvoyant à l'année prochaine) de subir l'examen de dogmatique.

L'Académie, adaptant le préavis du Conseil de la faculté de Théologie, n'accorde pas aux pétitionnaires l'objet de leur demande.

3 juin 1852.

Présents: M. le Recteur Wisely, M. H. Gay, Hornung, Morlot, Kerner, Kessler, Duperron et Raouy. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Congé

Monsieur le Recteur fait connaître à l'Académie les circonstances qui l'ont empêché d'informer plus tôt M. H. les Professeurs du congé relatif aux deux jours de revue (1 et 2 juin).

Van Mouryden, avocat)

M. le Recteur informe l'Académie de l'autorisation qu'il a accordée à M. l'Avocat van Mouryden, d'assister momentanément à quelques leçons, dans le but de se fixer sur les cours qu'il devra faire suivre à son fils.

Concours (Programme)

Lettre de M. le Président de la faculté des sciences et des lettres (19 mai) au sujet de la mission dont il avait été chargé par l'Académie, concernant la rédaction du programme des concours de 1853.

id

Lettre du Conseil de l'Instruction publique (18 mai) indiquant l'adoption du sujet de concours relatif à la géologie.

M. Ulrich Kaste

Lettre du même Conseil (18 mai) qui libère M. Ulrich Kaste, du paiement de la finance d'étude pour la fin de l'année (1852).

Concours (programm.) id (règlement)

Lettre du même Conseil (21 mai) autorisant l'impression du programme des sujets de concours pour 1853.

En réponse à une lettre du Recteur (25 mai) le Conseil de l'Instruction publique écrit (25 mai) qu'il ne peut introduire aucune modification au

au

3 juin 1852.

au Règlement pour les concours, "sauf les mots, approuvé par le Conseil d'Etat, qui ont été retranchés, comme évidemment superflus."

Gages. Fondations
& Pons.

Sous la date du 28 mai, le même Conseil communique à l'Académie une lettre de l'Intérieur relative à l'emploi des gages, fondations particulières et dons faits par des particuliers, et aux comptes du Secrétaire-Cassier. M^r le Recteur a répondu en renvoyant à ses deux lettres précédentes (27 septembre et 15 octobre 1850.)

Comptes.

Lettre du Conseil (28 mai) transmettant le compte de M^r le Secrétaire-Cassier, pour l'année 1851, approuvé par le Conseil d'Etat.

M. J. Jenni

Lettre du Conseil (28 mai) annonçant que M^r J. Jenni, de Glaris, a été dispensé du paiement de la finance d'étude pour la fin de l'année académique.

M. J. Rey & M. S. Köhler

En réponse à la lettre du Recteur (1^{er} juin) le Conseil de l'Instruction publique écrit (2 juin) qu'il "dispense, pour la fin de l'année académique, les externes J. Rey et L. M. Köhler, du paiement de la finance d'études."

M. Hoer, lampiste
(bon)

Lettre du Conseil (2 juin) qui "transmet un bon de 38, 06 en faveur de M. S. Hoer, lampiste."

Aug. Schieberberg

Sur le préavis du Président de la faculté de Théologie, l'Académie accorde à l'étudiant Auguste Schieberberg, un congé à dater du 7 juin, et l'autorisation "de subir les examens de seconde série de la faculté de Théologie."

Cours
(Programme)

Le Président de la faculté des Sciences et des Lettres adresse à l'Académie (25 mai) les programmes des cours de 1852-53, avec l'indication des heures des leçons, conformément aux décisions prises par la dite faculté dans sa séance du 24 mai.

ii.

Le Président de la faculté de Théologie répond le 19 mai à la lettre du Recteur (17 mai), relative au programme des études pour l'année académique 1851-52, et à l'indication des examens de Théologie qui doivent avoir lieu en 1852.

Systemes des volées
&
graduation des études

En réponse à une nouvelle lettre du Recteur (31 mai) le Président de la faculté de Théologie donne, dans son rapport du 31 mai, de nouvelles explications sur le "système des volées," la "graduation des études théologiques," et le mode de leur succession dans l'enseignement actuel.

Mathématiques

Répondant à la lettre du Recteur (31 mai) qui "rappelle une observation faite par le Conseil de l'Instruction publique (8 juillet 1851)," M^r le Professeur Gay combat l'idée d'un retranchement à opérer dans le champ de l'enseignement des mathématiques à l'Académie de Lausanne et propose la maintien de l'ancien cycle; il demande en outre que le Conseil de l'Instruction publique soit informé que la plupart des jeunes gens qui passent du Collège à l'Académie n'ont point les connaissances mathématiques requises pour suivre avec fruit, et même quelques fois pour comprendre les cours qu'ils sont appelés à entendre. Ces deux propositions sont adoptées par l'Académie.

A cette occasion M^r le Professeur Gay offre, pour l'année 1852-53, un cours facultatif ayant pour objet la mécanique. Ce cours est accepté avec reconnaissance par l'Académie.

Littérature latine

M^r le Professeur de littérature latine propose à l'Académie la suppression du cours donné habituellement à la 3^e volée. Cette proposition est adoptée.

Géologie et
paléontologie.

M^r le Professeur Morlot offre deux cours qui sont acceptés par l'Académie; l'un aura pour objet la géologie, et l'autre la paléontologie, ou des applications

3 juin 1852.

de la géologie

Sur le préavis de la faculté des sciences et des lettres, l'Académie exprime le vœu qu'un cours facultatif de botanique soit donné l'année prochaine.

Botanique

(cours)

Faculté de Droit

(réorganisation)

L'Académie vote l'insertion au rapport général d'une proposition relative à la réorganisation de la faculté de Droit, afin qu'il soit possible de compléter l'enseignement des sciences juridiques.

Chaires (de littérature

française et d'histoire)

Dans le même rapport, l'Académie émet aussi le vœu qu'il soit pourvu le plus tôt possible, et d'une manière définitive, aux différentes chaires vacantes, et tout particulièrement aux chaires de littérature française et d'histoire, occupées depuis deux ans par deux professeurs qui se sont acquittés avec zèle et distinction de cet important enseignement.

Cours

(insertion du programme)

Enfin l'Académie vote l'insertion dans les journaux du programme des cours pour 1852-53, avec l'indication des noms des Professeurs, si M. le Recteur est informé au temps opportun des nouvelles nominations.

Le 25 juin 1852.

Présents. M. le Docteur Hirsch.

Ch. Pache.

M. M. Huzarot, Calliaud, Rausy, Nischi, Wiener, Mouton et Lamour.

On lit une demande de l'étudiant Charles Pache actuellement en congé, et ayant été dispensé de subir le nouveau examen de son grade, les quelques examens qu'il a passés en juillet 1851.

J. De Guimps

L'Académie décide de renvoyer toute décision à l'égard de cette demande jusqu'à ce que le titulaire renonce à son congé.

On lit encore une demande de M. Jules De Guimps, étudiant de la 1^{re} section des lettres et sciences, tendant à obtenir pour raison de santé, l'autorisation de venir, à la rentrée, les cours de la Faculté de Droit et de subir l'examen l'année prochaine, les examens qu'il aurait subi cette année pour entrer dans cette faculté. Cette demande est jointe une déclaration de M. le Docteur Corday.

Règlement (pour les

cours)

L'Académie décide de transmettre au Conseil de l'Inst. Publ. avec préavis favorable la demande de M. De Guimps.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Cons. de l'Inst. Publ. datées du 25 juin concernant l'examen de la question, si ensuite des dispositions des articles 1^{er} et 2^o du règlement pour les concours, il n'y avait pas lieu de modifier la condition imposée aux examens, avant l'adoption d'un règlement, de lire nécessairement ou oralement ou par écrit.

M. le Recteur dit que le règlement étant positif et arrêté, il n'a pas eu besoin d'envoyer l'Académie pour la consulter & que, dans sa réponse au Conseil, il s'est borné à proposer à cette autorité la substitution des mots de lire ou par écrit également oral ou de lire ou par écrit partout où ils se trouvent dans le programme.

Le 25 du 26 est annoncé à M. le Recteur, en réponse à sa lettre du 25 juin que le Conseil a pris note des circonstances qui ont motivé l'avis émis pour l'examen des écrits concernant l'Académie.

id

Le 26 de même date par laquelle le Conseil accuse réception de 6 exemplaires du règlement pour les concours, en demandant encore l'autorisation et fait connaître que le Conseil aurait désiré qu'on ait employé pour ces brochures du papier ordinaire et dans ce cas on en aurait eu 100 exemplaires.

22
Lettre du 8 Juin transmettant le tableau des experts chargés de faire subir les examens annuels, aux étudiants de l'Académie.

Papier (impression)

Lettre, de même date, par laquelle le Conseil fait observer qu'on pourrait avantageusement employer pour les publications officielles de l'Académie, le papier fait à la main, par le papier fait et la mécanique et communiqué à cette occasion le tableau des différents papiers du bureau des fournitures de l'Etat.

Mr. Reigner (bon)

Lettre, du 11 Juin, transmettant un bon de 29 f. à Mr. Reigner pour la surveillance des leçons de gymnastique de la Société des Étudiants pendant l'hiver dernier. Le bon a été remis à l'intéressé.

Mr. L. Duchonnet (Bon)

Lettre, de même date, transmettant aussi un bon de 81 f. 80 cent. en faveur de Mr. L. Duchonnet, maître d'écritures, pour leçons données aux étudiants de l'Académie. Mr. le Recteur a remis ce bon à l'intéressé.

Concours.
(Prix et accésits)

Lettre, de même date, informant l'Académie P. que le Conseil d'Etat a donné ses propositions du 21 Mai touchant la qualité des jurés et des accésits à donner, en suite des concours ouverts aux étudiants sur des objets spéciaux. Et que le programme des concours pour l'année académique 1852-1853 sera lui à 200 exemplaires et qu'on emploiera pour cette impression le même papier que celui de l'épreuve.

Programme

Lettre, de même date, réclamant une épreuve du programme de sujets concourus.

Mr. M. Laidy & Vulliamin (Experts)

Lettre du 10 Juin annonçant que, sur le refus positif de Mr. M. Laidy & Vulliamin, de prendre part aux examens de géologie et de littérature, il a employé le premier par Monsieur le Dr de la Harpe et le second, par Mr. Frijschi, son secrétaire.

Mr. Dufour (expert)

Lettre, de même date, transmettant une lettre de Mr. Dufour, instituteur à Orléans, au sujet des expertises auxquelles il est appelé à l'Académie et invitant Mr. le Recteur à donner à Mr. Dufour les renseignements qu'il demande. Mr. le Recteur annonce qu'il a donné tous les renseignements demandés.

Ch. Rapp & E. Muller (Demandes de gages)

On lit 1. aux demandes de gages pour l'année académique prochaine, l'une de Mr. Ch. Rapp l'autre de Mr. E. Muller. Les deux demandes sont transmises, avec pièces jointes, au Conseil de l'Instruction publique.

Examens.

L'Académie examine les demandes des étudiants qui se proposent de subir les examens de fin de juillet prochain. Tous les étudiants sont admis à subir les examens pour lesquels ils se sont fait inscrire.

Bury (stud. en théologie)

À l'occasion des enseignements demandés sur ces étudiants, Mr. le Professeur Dufourmet a fait observer que l'étudiant Bury a assisté trois régulièrement aux leçons et qu'on ne peut en conséquence le considérer comme ayant fait une année d'études écrites.

Vocation (proposition de M. le prof. Dufourmet)

À l'occasion de la partie du Procès verbal de l'Académie qui a rapport à la proposition d'admettre une vocation, Mr. le Professeur Dufourmet exprime le vœu que dorénavant, aucune proposition importante ne soit soumise aux Conseils des facultés ou à l'Académie que l'après-midi préalable il en aura été donné connaissance aux membres du Conseil et aux membres de l'Académie.

Leann du 19 juillet 1852.

Person: M. le Recteur Sibby

M. M. Desjournet, Gay, Bédouy, Hérin, Modet, Vuillemin et Talon

L'Académie approuve le certificat de titre décerné à M. D. Brettez.

On lui a une demande (en date du 27 juin) de M. Mercanton, licencié en droit de l'Académie de Genève, tendant à obtenir:

- 1° La dispense des examens qui ont pour objet les branches de droit sur lesquelles M. Mercanton a fait au Trium des examens qui ont été admis.
- 2° La dispense de l'obligation de suivre pendant une année les cours de droit d'Académie de Genève.
- 3° L'autorisation de ne subir d'autres examens que ceux qui ont cours dans les états de droit qui composent la Confédération Suisse et la Canton de Genève en particulier, pour être admis, ensuite d'examen sur ces derniers branches, à profiter du grade de licencié dans l'Académie.

Le cited demande sous joint, les pièces suivantes:

- a) son diplôme de bachelier est obtenu en 1835.
- b) son titre en droit obtenu en 1846.
- c) une thèse soutenue à Genève en 1847 pour la licence.

L'Académie de l'ébénier sur cette demande décide de remettre cette affaire au Conseil de l'Ins-
truction publique, ou la décision prise par cette autorité au sujet de la demande de M.
Ch^r Nicod à St. Maurice.

M. M. Guggen, Dimond
Veillard (Demande de gage)

On lui a une demande de gage présentée par les étudiants Tibaud Guggen, Dimond Dimond
et Marins Veillard.

L'Académie décide d'appuyer ces demandes auprès du Conseil en proposant toutefois à cette
autorité que le gage ne sois décerné aux pétitionnaires qu'au commencement de l'
trimestre et sans le cas au les témoignages de M. M. les professeurs lui seraient favorables.

J. De Guggen.

Monsieur le Recteur se propose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Ins^t. Publ.
Lettre du 25 juin annonçant que le Conseil autorise J. De Guggen à s'inscrire, à la
condition, les cours de la faculté de droit et de subir l'examen prochain les examens qu'il
aura dû faire pour entrer en qualité d'étudiant régulier dans la dite faculté.

M. M. Mottier (bon)

Lettre du 9 juillet transmettant un bon de 11 frs 95 centimes en faveur de
M. Mottier pour certains concours à l'Académie.

Comité central de la
Société de gymnast. Suisse

Lettre du 13 juillet transmettant pour rapport et pièces une lettre du Comité
Central de la Société Suisse de Gymnastique exprimant le vœu que les examens
à l'Académie soient avancés de trois jours, après que le mercredi 18 du courant
les étudiants présents se soient réunis pour assister à la fête fédérale de gym-
nastique. M. le Recteur lui qui la demande du Comité Central n'indispose
scrupuleusement que la 3^e et la 2^e volée de la faculté des lettres et sciences pour
les examens de géologie et de littérature française qui doivent avoir lieu le 18
et le 29 du courant, qu'il a consulté les étudiants de ces deux volées, qu'ils lui ont
fait connaître qu'ils désiraient qu'il ne fut apporté aucune modification à l'ordre
fixé pour les examens et qu'il a en conséquence répondu au Conseil en lui
faisant connaître ce qui précède qu'il n'y avait par lui à avancer les exa-
mens comme l' demandait la lettre du Comité central.

24
M. de Schickberg

Lettre de même date transmettant pour rapport et préavis, une demande de M. Auguste Schickberg tendant à pouvoir se présenter l'année prochaine (juillet 1853), conjointement avec les élèves de sa volée, pour subir les examens qu'il lui a été encore à faire pour être admis devant la Commission de Consécration.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la faculté de théologie auquel cette demande a été transmise, par M. le Recteur, pour rapport et préavis. Les conclusions du rapport sont adoptées (Voy. Copie de l'écrit page 38)

Lettre de M. le Recteur demandant des renseignements sur la moralité et l'instruction de Sébastien Schickberg, qui a offert ses services pour remplir provisoirement la place d'inststituteur de latin, de grec et de géographie ancienne au Collège - école moyenne de Novalon. On adapte le projet de régence rédigé par Monsieur le Recteur (Voy. copie de l'écrit page 39)

Lettre de même date faisant connaître que le budget pour l'Académie et les établissements qu'elle utilise, s'élève pour l'année 1853 à la somme de 38.600 f

M. le professeur Dupuyroux fait connaître les décisions et propositions du Conseil de la faculté de théologie concernant le prix de lecture dans les temples, institué en faveur de M. M. les étudiants de théologie, par M. le professeur Lesade, ces décisions et propositions sont :

- P. que les élèves qui avaient été admis à concourir pour le prix, il y a deux ans, n'ont pas été admis au concours de cette année.
- P. que d'après le résultat des épreuves subies, il n'y a pas lieu à décerner un prix ou une acclap.
- P. que le Conseil prononcera cependant l'acclap à chacun des étudiants suivants une part de fonds proportionnelle savoir :

À chacun des étudiants D. Besson, D. Brest et Constant Jacques 25 f.
 " " " D. Deshay, François Jommi et Paul Normant 20 f.

Séance du 31 juillet 1852.

Présents : M. le Recteur F. Selsky.
M. M. Dupuyroux, Vuillemin, Racoux, Hornung, Bischoff, Gay, Fabre,

Monsieur le Recteur fait lecture du rapport général des examens que les étudiants de l'Académie ont subis dans le mois de juillet courant. Ces examens présentent les résultats suivants :

Faculté des lettres & des sciences.
1^{re} Volée.

Sont promus les élèves Paul Cérésole, Charles Chatelet, Georges Contesse, Henri Dupertuis, François Naef, Henri Ruchaud, Frédéric Renz et Charles Buchonnet.

Ont subi avec succès les trois quarts de leurs examens et sont par conséquent admis à passer à la rentrée ceux qu'ils ont manqués, les élèves Marc Besançon & Constant Bonnard.

L'élève Jacques Blanc ne s'étant pas présenté le 27 du courant pour subir l'examen de littérature grecque, l'Académie décide de l'autoriser à faire cet examen à la rentrée, si les raisons qui l'ont empêché de le subir le 27 sont jugées valables.

M. le Recteur expose que l'élève Hostache n'ayant pu, pour cause de indisposition, subir l'examen de littérature française le 24 avec la 1^{re} volée, il a autorisé cet élève à le subir le 29 avec la 2^e volée, et cela moyennant la ratification de l'Académie.

L'Académie étant consultée à ce sujet ratifie l'autorisation accordée par M. le Recteur.

id

Budget

Dix Livres.

Examens annuels
(rapport général)

J. Blanc

A. Hostache

2^e Voie

Examens annuels
(rapport général)

Sont promus les étudiants Sylvain Charavannes, Eugène Gaudin,
Louis Kerchaux, Charles Vallinoy & Louis Schranth
Sont admis aux termes de l'article du Règlement, à refaire à la rentrée
les examens qu'ils ont manqués, les élèves François Gaudin, Albert Berquet,
Jules Perrot, Edouard Simon & Alexis Vincent.

M. Berquet.

L'étudiant Albert Berquet n'étant pas présenté devant la Commis-
sion d'examen le 29, pour subir l'examen de littérature française, sera invité
à faire connaître les raisons qui l'en ont empêché.

3^e Voie

Sont promus les étudiants Louis Micville, Marius Richard et l'ex-
terné Jean Descoullayes.

Ont obtenu les 3/4 et sont par conséquent admis à faire à la rentrée
leurs examens manqués, les étudiants César Bierhoff, Jacques Delisle,
Charles Paulis, Sébastien Gagger et Alexis Vincent.

M. M. D. Besançon,
M. Veillard & A. Duprat.

M. le Recteur déposera sur le Bureau les demandes suivantes savoir:
1^o trois demandes des étudiants Daniel Besançon, Auguste Duprat &
Marius Veillard, tendant à ce qu'ils soient autorisés à subir à la rentrée
les examens qu'ils n'ont pu, pour cause d'indisposition, subir dans le
mois de juillet, ainsi que ceux qu'ils ont manqués. Chaque de ces trois de-
mandes est accompagnée de la déclaration d'un médecin (M. M. les Docteurs
Bernier, De la Harpe & Pellus).

L'Académie considérant que les pétitionnaires étaient en ce qui concerne
de l'article du règlement lorsque le mauvais état de leur santé les a forcés de
suspendre leurs examens, décide de transmettre leurs demandes au Conseil
de l'Instruction publique en les accompagnant d'un avis favorable.

Ant. Vodouz

2^o Une demande de l'étudiant Antoine Vodouz tendant à obtenir l'auto-
risation de faire à la rentrée, entre les deux examens de latin et de chimie
qu'il a manqués dans la 2^e voie, ceux d'allemand et de chimie qui n'ont pas
été admis dans la 3^e voie, et de dispenser de l'obligation de refaire, à la rentrée,
ceux de philosophie et de chimie qui ont été refusés dans cette dernière voie et
admis en 2^e.

L'Académie délibérant sur cette demande, décide de proposer au Con-
seil de l'Instruction publique de compter au pétitionnaire les examens d'alle-
mand, de physique & de géologie qu'il a passés avec succès en 2^e pour ceux qu'il a
manqués dans les mêmes branches dans la 3^e voie et de recevoir celui que
l'examen de chimie pour être admis à titre d'étudiant régulier dans la 2^e voie.

A. Hostache.

3^o Demande de l'externé Hostache, Alexandre, (né le 29 juillet)
tendant:

1^o A obtenir la reconnaissance des 6 examens qu'il a subis avec succès en qua-
lité d'externé.

2^o L'autorisation de refaire à la rentrée les examens qu'il a manqués,
en les articles 76, 105 & 109 du règlement.

L'Académie délibérant accorde à M. Hostache la 1^{re} partie de sa
demande et lui refuse la seconde, le 3^e alinéa de l'article 105 n'étant pas

applicable au pétitionnaire

L'Académie s'occupe ensuite de la répartition du Prix Gay et en dispose comme suit:

Prix Gay

Elle décide à Mr Charles Vulliamoz un prix de 20fr
 " à Mr François Raifun id de 15fr
 " à Mr Eugène Gaulis un accipit de 10fr
 " à Mr Louis Buchonnet un id de 10fr
 " à Mr Marius Richard id de 10fr

^{Faculté de théologie (Voy. page 17)}
 Mr le Recteur dispose encore sur le Bureau les pièces suivantes:

Mr Ch. Lache.
 (Congrès 4 examens)

1^o Deux Demandes de Mr Charles Lache, étudiant actuellement en congé, l'une en date du 5 juin, déjà produite dans la séance du 23 juin, tendant à ce que les trois examens de la 1^{re} volée des Lettres et des Sciences qu'il a passés en juillet 1851 lui soient comptés pour être admis dans la Faculté de théologie; l'autre tendant à obtenir pour une année le renouvellement de son congé.

L'Académie délibérant sur ces deux demandes accorde au pétitionnaire l'objet de la 2^o et décide de transmettre la première au Conseil de l'Instruction en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Mr Richard-Berod

2^o Une Demande de Mr Richard Berod domicilié à Genève tendant à ce que son fils soit admis dans l'Académie pour y faire des études de théologie. A cette demande sont joints des certificats d'études d'élèves au sein du pétitionnaire.

Après délibération, l'Académie décide que le fils Richard sera admis dans la Faculté de théologie lorsqu'il aura fait une année d'études dans la 1^{re} volée des Lettres & Sciences.

3^o La liste des élèves promus du Collège cantonal dans la 3^o volée des Lettres et des Sciences de l'Académie.

4^o Une lettre (en date du 31 juillet) de Mr François Jomini, Consul, demandant.

Vides de lettres et
 cartes.

1^o L'impression de 200 titres de lettres à l'usage du Sénat des étudiants;
 2^o que les frais d'impression de 400 cartes concernant les fonctions ecclésiastiques que les étudiants en théologie sont appelés à faire dans les temples, rentrent dans les dépenses générales de l'Académie.

Les points de la demande de Mr Jomini sont accordés.

5^o Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique d'avis:
 Lettre en date du 20 juillet, informant que Mr le Recteur que le Conseil a nommé Mr le pasteur Curched en remplacement de Mr le pasteur Fabre, pour l'examen du 26 courant.

Mr le past. Curched
 (nommi expert)

Lettre du 23 juillet transmettant 6 bons pour paiement d'un trimestre du traitement de Mr les professeurs extraordinaires à l'Académie. Cours

ces bons ont été remis aux intéressés.

Programme des
cours p^o 1852-1853.

Lettre de même date annonçant que le Conseil approuve le programme des cours qui lui a été soumis par l'Académie pour l'année académique 1852-1853, avec cette explication que c'est le 2^e projet présenté pour l'enseignement de la langue & de la littérature latine qui est admis.

Conférences concernant l'Académie et le Collège.

Par la même lettre, le Conseil appelle l'attention de l'Académie sur la nécessité de faire mieux coïncider la marche de l'enseignement dans l'Académie et dans le Collège, et de déterminer les points de jonction des diverses branches, de sorte que les études dans l'Académie ne soient que la continuation et le développement de celle du Collège.

Enfin le Conseil dit qu'il verrait avec plaisir quelques conférences volontaires & libres entre M. le Recteur de l'Académie, M. le Directeur du Collège et quelques-uns de M. M. les professeurs et instituteurs ou s'occupât de questions concernant les études des élèves, les examens annuels et la marche des deux établissements.

L'Académie s'occupera dans une prochaine séance des deux derniers points mentionnés dans la lettre du Conseil.

Programme des cours
(Inscription d. les journaux)

Lettre du 2^e autorisant M. le Recteur à faire insérer le programme des cours pour l'année académique 1852-1853 dans un N^o du Nouvelliste Vaudois, de la Gazette de Lausanne et du Courrier Suisse.

Recteur (nomination)

On décide d'ajourner la nomination d'un nouveau Recteur jusqu'à la fin de la présente année académique, époque où le personnel enseignant de l'Académie sera plus complet.

Examens de la Faculté de Théologie (1).

M. M. Lr Deytard &
C. Jaques. (diplôme)

M. le professeur Dufourmet fait lecture du rapport général du Conseil de la Faculté de théologie sur les examens des étudiants Lr Deytard et Constant Jaques.

Examens de Théologie

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, confère à Messieurs Deytard & Jaques les Diplômes de licencié en théologie.

Les examens des étudiants de la 2^e volée Henri Augsburg, Jules Besançon, François Jomini, Auguste Schusterberg & Paul Vionnet, ont tous été admis.

M. M. Descombar, Chelin
& Vittel.

Les étudiants G. Descombar, H. Chelin & M. Vittel n'ayant encore passé aucun examen de théologie, l'Académie décide de suspendre pour trois

(1) Cette partie du procès-verbal a été omise, par le copiste, à la page 26.

trois mois les gages dont ils jouissent, si, plus tard, ils ne sont parvenus à l'objet d'un rapport satisfaisant, ils continueront à les recevoir. Cette décision sera communiquée au Conseil de l'Instruction publique.

Mr. St Bert

Quant à l'étudiant St Bert, qui n'a pas non plus subi ses examens, M. le professeur Dufourmet fait connaître que M. Bert ayant fait savoir qu'il n'était prêt à passer qu'une partie de ses examens, le Conseil ^{de la Faculté de théologie} ne l'a pas jugé admissible.

Séance du 20 octob. 1852.

Présents: M. le Recteur Hersely.

M. M. Dufourmet, Gay, Vuilleumier, Hornung, Rogivue, Vender, Wiener, Duperron, Ravoux, Bischoff

M. le Recteur dépose sur le Bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique

Mr. Ch. Mercanton
(Examens)

Lettre du 30 juillet annonçant que le Conseil leten Mr. Ch. Mercanton

1° Des examens requis pour entrer en droit et mentionnés à l'article 108 du règlement pour l'Académie

2° De l'obligation d'étudier une année dans la Faculté de Droit, art. 119, §2.

3° Des examens sur le droit, sauf le droit civil vaudois, la procédure civile et le droit public de la Suisse et du canton de Vaud

D. Besançon, A. Dupraz,
Mr. Veillard (Examens)

Lettre du 3 août faisant connaître que le Conseil autorise les étudiants D. Besançon, Auguste Dupraz & Marius Veillon à passer, à la rentrée, les examens qu'il n'ont pu faire en juillet et, le plus ceux qu'ils ont manqués à cette époque pour indisposition grave

Mr. S. Vuilleumier
(Nommé professeur)

Lettre du 3 août informant l'Académie que le Conseil d'Etat a appelé définitivement M. le pasteur Samson Vuilleumier à la chaire de professeur de ^{théologie} littérature pratique à l'Académie, et qu'il a décidé de confier à M. le pasteur Fabre, pour une année, l'enseignement de la théologie historique et systématique.

Etudiant Voloz
(Examens)

Lettre du 3 août annonçant que le Conseil autorise l'Académie à compter à l'étudiant Voloz les examens d'allemand, de physique et de géologie, qu'il a passés avec succès dans la 2^e volée, pour ceux qu'il a manqués dans les mêmes branches de la 3^e, et de désigner ainsi de lui, à la rentrée, que l'examen de chimie pour être admis à être étudiant régulier dans la seconde volée.

Concours
(Prolongation)

Lettre du 3 août informant l'Académie que le Conseil l'autorise à prolonger jusqu'au premier janvier prochain l'ouverture des concours

pour des objets spéciaux.

Ch. Pache
(Examens)

Lettre du 3 août annonçant que le Conseil averti à l'occasion Ch. Pache l'objet de sa demande tenant à ce que les examens de Latin, d'Allemand et d'Histoire qu'il a subis avec succès en 1851 lui soient comptés pour être admis plus tard à la Faculté de théologie.

M. Ch. Mercanton
(Examens)

Lettre du 7 août transmettant, pour rapport & préavis, une demande de M. Ch. Mercanton tenant à obtenir l'autorisation de faire, à la suite, les examens que le Conseil de l'Instruction publique lui a imposés pour être admis à la licence de la Faculté de Droit de l'Académie. M. le Recteur dit que n'ayant pu consulter l'Académie, il en devoit proposer au Conseil, le 9 août, d'accueillir favorablement cette demande.

Bons
en faveur des experts aux examens

Lettre du 10 août annonçant que le Conseil se charge de transmettre les bons de paiement aux experts chargés des examens des étudiants de l'Académie, qui ont lieu en juillet.

Bourses (des Vallées Vaudoises)
M. L. Bertz.

Lettre du 10 août transmettant, pour rapport et préavis, une demande de l'étudiant L. Bertz tenant à obtenir une des bourses créées en faveur des étudiants des Vallées Vaudoises du Piémont.

M. le Recteur donne diverses explications concernant ces bourses; il fait connaître, entre autres, que la Chambre administrative de cette institution ayant toujours communiqué directement avec le Département de Turin, en vertu de l'article 3 de ses statuts, il a écrit, le 13 août au Conseil pour lui rappeler cet article et lui dire qu'il pensait n'avoir ainsi aucun rapport à lui faire sur la demande de M. L. Bertz, qui lui avait sans doute été transmise par erreur.

De plus, M. le Recteur expose sur le Bureau une lettre du Conseil d'Etat, en date du 20 octobre, par laquelle cette autorité fait connaître que M. le Recteur de l'Académie doit adresser au Conseil de l'Instruction publique les rapports concernant les bourses à accorder aux étudiants des Vallées Vaudoises, et la lettre qu'il a adressée au Conseil de l'Instruction publique, le 5 courant, ensuite de la lettre du Conseil d'Etat.

L'Académie étant consultée pour savoir si elle veut entrer en discussion sur cette question de compétence se prononce pour la négative et décide de se borner à communiquer, par copie, à M. le Président de la Chambre des Vallées Vaudoises la lettre du Conseil d'Etat et celle que M. le Recteur a adressée au Conseil de l'Instruction publique le 5 octobre concernant M. Bertz.

Bon
en faveur du citoyen Diemer

Lettre du 13 août par laquelle le Conseil (de l'Inst. pub.) transmet un bon de 54 50c. en faveur du citoyen Diemer, de Curia, pour ouvrages à l'Académie. Ce bon a été remis à l'intéressé.

Du 20 octobre 1852.

Mr. Ch. Mercanton.
(Examens)

Lettre du 13 août informant l'Académie que le Conseil autorise Mr. Ch. Mercanton à faire à la rentrée les examens qu'il a à subir pour son admission à la licence dans l'Académie de Saasanne, et que les frais de ces examens sont à la charge de Mr. Mercanton.

Mr. le Recteur fait connaître qu'il a informé Mr. Mercanton de cette décision.

Mr. Mercanton.
(Diplôme)
Ant. Vodoz
(Examens)

Lettre du 27 août transmettant à Mr. le Recteur, un Diplôme de licencié en droit de Mr. Mercanton.

Lecture est faite d'une lettre par laquelle l'étudiant Ant. Vodoz demande une explication sur la décision que le Conseil de l'Instruction publique a prise au sujet des examens qu'il a subis au mois de juillet dans la 2^e volée de la Faculté des lettres & des sciences.

Mr. le Recteur annonce qu'il a répondu le 12 juⁱⁿ à Mr. Vodoz, et il lit la lettre qu'il lui a adressée.

Mr. Augsburgen
(fonctions de suffragant)

Par lettre, en date du 16 juⁱⁿ, la Commission ecclésiastique informe l'Académie que le Conseil d'Etat a invité Mr. Augsburgen, étudiant en théologie, à se charger momentanément des fonctions de suffragant à Château d'Or.

Mr. le Recteur répond sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique

Bons
(pour paiement des gages)

Lettre, en date du 24 juⁱⁿ, transmettant 10 bons en faveur des étudiants de l'Académie qui jouissent des gages, pour paiement du trimestre échu le 30 du courant. Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Article 66 du Règlement.

Lettre du 1^{er} octobre par laquelle le Conseil demande, en application de l'article 66 du règlement.

1^o que Mr. M. les professeurs fassent connaître, à la fin de chaque semestre, si les étudiants ont suivi régulièrement les cours.

2^o qu'avant les examens, l'Académie, sur l'avis de la Faculté, prononce sur la question de savoir quels sont les étudiants qui doivent être privés de la faculté de subir les examens pour n'avoir pas suivi régulièrement les cours.

3^o qu'un extrait du procès verbal soit communiqué au Conseil de l'Instruction publique.

Mr. Rogivue
(nommé professeur de Droit)

Lettre du 1^{er} octobre annonçant que le Conseil d'Etat a

1^o nommé par vocation Mr. Rogivue, avocat, à la chaire de droit civil et de droit pénal vaudois; que ce professeur sera en outre chargé de donner un cours de droit international et de droit public de la Suisse et du canton de Vaud.

2^o chargé Mr. l'avocat F. Guisan de donner un cours de droit pénal et de procédure pénale.

Du 20 octobre 1852

Bons
en faveur de M. Jordanis.

3^o chargé M. le professeur Hennung de donner un cours de droit romain.
Lettre du 5 octobre transmettant un bon de 150 fr. en faveur de M. Jordanis pour le cours de législation donné à des étudiants de l'Académie. Ce bon a été remis à l'intéressé.

Experts (aux examens
de M. Ch. Mercanton)

Lettre du 8 octobre annonçant que le Conseil a désigné M. M. Ancrenaz et Bippert pour experts aux examens de droit de M. Ch. Mercanton.

M. Rogivue
(accepte de nomination de prof.)

Lettre du 8 octobre informant l'Académie que M. Rogivue a accepté la nomination de professeur de droit à l'Académie et demandant un programme détaillé des cours de M. M. les professeurs de la Faculté de droit.

E. Gaudin (gagu)

Lettre du 8 octobre transmettant pour rapport et préavis une demande de l'étudiant E. Gaudin, tendant à obtenir un gage pour lui faciliter le moyen de continuer ses études de théologie.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de théologie auquel M. le Recteur a transmis la demande de M. Gaudin, pour rapport & préavis. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide de proposer au Conseil d'accorder au pétitionnaire un subside extraordinaire.

M. Corthey
(Examens, etc.)

Lettre du 8^o 8^h transmettant pour rapport et préavis une demande de M^{me} Corthey tendant à ce que son fils soit dispensé des leçons que qu'on lui compte les examens qu'il a passés en juillet & qu'il lui soit permis de faire les autres avec ceux de l'année prochaine.

Cette demande est renvoyée au Conseil de la Faculté des lettres et des sciences pour rapport & préavis.

E. Gaudis
(Cours de droit.)

Lettre du 12^o 8^h transmettant aussi une demande de l'étudiant E. Gaudis tendant à être dispensé de suivre le cours de grec donné à l'Académie.

Cette demande est, comme la précédente, renvoyée au Conseil de la Faculté des lettres et des sciences pour rapport et préavis.

Professeurs extraordinaires
(Nominations)

Lettre, du 15^o 8^h, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de charger
1^o M. Duperré de l'enseignement de l'histoire à l'Académie pendant l'année académique 1852-1853.

- 2^o M. Hennig de l'enseignement de la littérature française;
- 3^o M. Bischoff, de l'enseignement de la chimie;
- 4^o M. Morlot, de l'enseignement de la géologie (2^o partie du cours qu'il a commencé).

Sont déposés sur le bureau les lettres suivantes de M. le Recteur?

Leçons (de la Faculté
de droit)

Lettre, du 7^o 8^h, à M. le Président de la Faculté de droit pour le prier de faire connaître le plus tôt possible la distribution des heures de leçons de cette faculté.

Lettre, du 8^o 8^h, au Conseil de l'Instruction publique pour le prier de donner,

Du 20 octobre 1852.

quant à l'enseignement de la littérature française, de l'histoire, de la chimie, de la physique et de la géologie les renseignements nécessaires pour pouvoir dresser le tableau des leçons ~~en~~ et rédiger le programme des cours.

Programme des cours
(Rédaction)

Lettre du 15^o 8^h au Conseil pour lui transmettre une copie du programme de la Faculté de Droit et lui demander encore quelques données nécessaires pour la rédaction définitive de ce programme.

Mr. Ch. Mercanton.
(Examens)

Lettre (du 13 octobre) à M. M. les professeurs Rogivue & Guisan pour les informer que Mr. Ch. Mercanton a été autorisé à subir, pour l'obtention du diplôme de licencié en droit de l'Académie de Lausanne, les examens complémentaires de droit civil vaudois, de procédure civile, de droit public de la Suisse & du canton de Vaud; que ces examens ont été fixés au 3 novembre prochain, à 9 h. du matin & que les deux autres membres de la commission sont Mr. Ancrinaz, procureur général, & Mr. Rippont, juge cantonal.

Programme des cours.
(De la Faculté de Droit)

Lettre du 19^o 8^h transmettant au Conseil de l'Instruction publique le programme détaillé des cours de la Faculté de Droit.

Mr. G. Wursten (congé)

Lettre est faite des demandes suivantes:
Demande de Mr. G. Wursten (du 7^o 8^h) tendant à ce que l'Académie veuille bien prolonger encore d'un semestre le congé qu'elle lui a accordé.
L'Académie accorde au pétitionnaire l'objet de sa demande, mais on lui exprimera le regret que fait éprouver ce retard à venir reprendre ses études.

Mr. M. Dulex & Recordon
(Congé)

Demandes des étudiants Ch. Dulex & F. Recordon (du 18^o 7^h) tendant aussi à obtenir un prolongement de congé d'une année.
L'Académie accorde l'objet de ces deux demandes.

Charles & Louis Buchonnet
(Finance d'études)

Demande des étudiants Charles & Louis Buchonnet tendant à être dispensés du paiement de la finance d'étude pour l'année académique 1852-1853.
L'Académie s'occupera de cette demande plus tard, lorsque de nouvelles demandes en libération de la même finance lui seront présentées.

Mr. M. Bonnard, Vincent, Soutter,
Besançon, Blanc, Perret (examens)

Mr. le Recteur dépose sur le bureau des lettres des étudiants Constant Bonnard, Alexis Vincent, Ch. Soutter, Marc Besançon, Jacques Blanc et Jules Perret qui demandent à refaire à la rentrée les examens complémentaires qu'ils ont manqués au mois de juillet dernier.

Mr. J. J. Blanc.

A la lettre de Mr. Jacques Blanc est jointe une déclaration du Docteur Pellis attestant que cet étudiant a dû, pour indisposition, garder le lit le 10 juillet, jour où il devait subir l'examen de grammaire de la 1^{re} volée. En conséquence de cette déclaration, Mr. Blanc est admis à refaire l'examen de langue et de littérature grecque (Voy. acte acad. du 31 juillet dernier).

Mr. A. Berquer.

L'étudiant Albert Berquer qui ne s'était pas non plus présenté pour

Du 20 octobre 1852.

sur le l'examen de littérature française le 29 juillet et que, d'après une décision de l'Académie du 31 dit, devait faire connaître les raisons qu'il s'en avait empêché, a informé M. le Recteur qu'il quitte l'Académie.

Certificats d'études.

On approuve les certificats d'études délivrés à M. M. André Rochard, Charles Chavannes, Ulrich Hatt, Edmond Warnéry, Jean Fuchs, L. Bert, Prév. régent à Trilly, Ferdinand Adolphe Coisole, Ch. de Châtelanot, Aug. Schärer, Albert Berquer et Ant. Fr. Spener Kauf.

Bons
p. paiement d'accessit
Tableau des examens
complémentaires.
Médailles.

M. le Recteur annonce qu'il a reçu les bons pour les accessit délivrés à M. M. les étudiants et que ces bons ont été remis aux intéressés.

Lecture est faite du tableau des examens complémentaires qui doivent avoir lieu à la rentrée.

L'Académie décide d'envoyer à la commission des Musées, pour être réunis au Musée cantonal, diverses pièces déposées dans les archives de l'Académie, savoir:

- 1 médaille en argent du 3^e jubilé de la réformation;
- 1 " " frappée à l'occasion de la réunion du Jorat avec Berne;
- 1 " " frappée en l'honneur de Berthold Haller;
- 1 " romaine en bronze;
- 61 pièces de monnaies de divers pays.

Sur la demande qu'en fait M. le Recteur, on nomme pour examiner les archives une commission composée de M. M. les professeurs Dufournet & Wiener.

Enfin M. le Recteur rappelle à l'Académie qu'elle doit encore procéder dans cette séance à la nomination d'un nouveau Recteur. Cette opération a lieu et M. le professeur Vuilleumier est nommé à la majorité absolue des suffrages.

M. le Vice-recteur Dufournet remercie, au nom de l'Académie, M. le Recteur Hübely de zèle et de exactitude qu'il a constamment apportés dans l'exercice de ses pénibles fonctions, et M. le Recteur exprime à M. M. les professeurs sa vive gratitude pour le bienveillant concours qu'ils lui ont accordé pendant tout le temps de son rectorat.

Du 4 novembre 1852.

Présent: M. le Recteur Vuilleumier.

M. M. Hübely, Dufournet, Guisan, Kessler, Navua, Hornung, Morlot, Wiener, Bischoff.

M. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 26-8^{bre}, informant l'Académie que le Conseil adopte le programme détaillé des cours pour la Faculté de Droit, qui lui a été transmis le 19-8^{bre} dernier.

Lettre du même Conseil, en date du 29-8^{bre}, annonçant que M. le professeur Vuilleumier

Archives
(Commission p. les examens)
Recteur (nomination)

Programme des cours
de la Faculté de Droit

M. Vuilleumier (recteur)

accepte temporairement les fonctions de Recteur de l'Académie

Mr. F. Guisan
(da présentation aux chaires)

Lettre du même Conseil, en date du 29-8^{br}, priant Mr. le Recteur de prier ^{aux chaires} Mr. F. Guisan en qualité de professeur extraordinaire de la Faculté de Droit.

Mr. Cherbuliez.
(chargé de donner un cours)

Lettre du même Conseil et de même date, annonçant que le Conseil d'Etat a chargé Mr. le professeur Cherbuliez de donner un cours d'économie politique à l'Académie, à 2h. par semaine.

Mr. Ant. Curtat (ancien) à se faire remplacer par le Dr. Dupit

Lettre de Mr. Ant. Curtat, Secrétaire de l'Académie, priant ce corps de bien vouloir consentir à ce que le secrétaire suppléant le remplacé pendant la prison de l'année académique, comme cela a eu lieu pendant celle qui vient de s'écouler. L'Académie accorde à Mr. Curtat l'objet de sa demande.

Bons en faveur de Mr. M. les professeurs extraordinaires.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 29-8^{br}, transmettant 7 bons en faveur de Mr. M. les professeurs extraordinaires et un dit en faveur de Mr. Maget, entrepreneur, pour réparations faites au bâtiment de l'Académie. Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Rapport sur les examens complémentaires, adressé le 20-8^{br} par Mr. le directeur au Conseil de l'Instruction publique (Voy. Cop. de lettres page)

Mr. Dailles.

Lettre de la Commission des Musées, du 1^{er} 9^{br}, accusant réception, avec remerciements, des médailles et des monnaies que l'Académie lui a transmises le 20^o octobre.

Senat des Étudiants (Élections)

Lettre du Sénat des Étudiants, en date du 1^{er} 9^{br}, faisant connaître le résultat suivant des élections de l'Assemblée générale des Étudiants et des Doyens des facultés:

- | | |
|---|---|
| Mr. F. Jomini, Consul. | Mr. G. Descombag, Censeur de théologie. |
| " J. Francfort, 1 ^{er} consul. | " V. Perrin, id de Droit. |
| " Delorme, Questeur. | " E. Rochat, id de la 1 ^{re} vote. |
| " J. Besançon, Bibliothécaire. | " Desvallayes, id de la 2 ^{te} . |
| " P. Grisol, Secrétaire. | " C. Trolliet, id de la 3 ^{te} . |
| " J. Viomet, sous-bibliothécaire. | " Delorme, Préteur. |
| " H. Panchaud, id. | |

On écrit au Sénat pour le remercier de cette communication et de son intention de faire observer strictement les statuts & de maintenir fermement l'ordre & la discipline.

Mr. Ch. Mercanton (Rapports sur ses examens)

Mr. le Recteur dépose sur le bureau les rapports particuliers des examens subis par Mr. Mercanton. Le rapport général sur ces examens n'ayant pas encore été transmis par Mr. le Président de la Faculté de Droit, la décision à prendre concernant cet objet est ajournée à une prochaine séance.

On lit, le rapport du Conseil de la Faculté des lettres et des

Du 11 novembre 1852.

sautes sur la demande de M^{me} Corbey. Après discussion, on décide d'ajourner cet objet à la prochaine séance, ainsi que les autres pétitions analogues présentées à l'Académie.

M. J. J. Blanc.

(Examens complémentaires)

Lecture est aussi faite d'une lettre ^{du} l'étudiant J. J. Blanc annonçant que ce dernier n'a pu, à cause d'indisposition, se présenter le 21 8^h pour subir les examens complémentaires de littérature latine & de littérature grecque, et demandant que ce jeune homme soit autorisé à fréquenter, en qualité d'externe, l'auditoire de théologie et à ne subir ses deux examens complémentaires qu'au mois de juillet 1853.

L'Académie délibérant, décide que M. Blanc passera ses deux examens dans un nouveau délai, & M. le Recteur est chargé de fixer le jour où ce jeune homme devra les subir.

Finance d'études.

(Demandes en libération)

M. le Recteur expose encore sur le bureau les pièces suivantes. Demandes en libération de la finance d'études des étudiants Delorme, Dopp. Moan & Daniel Besançon, Charles & Louis Buchonnet, L. Schantz, Desoullères, Vouz, E. Muller, Vuillamoz, Péclard, Cousin, Panchaud, et des trois externes Prod, Lacombe & Küster.

L'Académie décide de transmettre, avec prières favorable, ces demandes au Conseil de l'Instruction publique, en lui faisant observer que les trois derniers élèves sont externes et que, l'année dernière, il a dispensé les deux frères Buchonnet du paiement de la moitié de la finance d'études.

M. F. Robert-Bel.

(Demande)

M. le Recteur lit le rapport du Conseil de la Faculté de théologie sur la demande de M. F. Robert-Bel tendant: 1^o à être admis comme externe dans cette Faculté; 2^o à être dispensé du paiement de la finance d'études et de celle d'immatriculation.

L'Académie délibérant décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique d'accorder à M. Robert le premier point de sa demande sous réserve qu'il subisse à l'époque ordinaire des examens, son examen sur la langue hébraïque; 2^o de le libérer de la finance d'études.

M. le profess. Hornung.

Enfin lecture est faite d'une lettre de M. le professeur Hornung concernant sa position de professeur provisoire à l'Académie. M. le Recteur est prié de demander au Conseil de l'Instruction publique des explications sur sa communication de relative à ce professeur.

Du 9 novembre 1852.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Joly, Dufournet, Morlot, Planas, Rogier, Wiener,

Guisan, Hornung.

M. le Recteur expose sur le Bureau le rapport général sur

Du 9^e Novemb. 1852.M. Ch. Mercanton.
(Diplôme)

sur les examens que M. Charles Mercanton a subis à la rentrée. L'Académie, après avoir entendue la lecture de ce rapport, confie à M. Mercanton le Diplôme de licencié en Droit.

On procède à l'examen des demandes présentées par les étudiants Corthey, Gaulis, Simon, Veillard & Voroz, examen que l'Académie avait ajourné sans sa séance du 4 courant.

Adolphe Corthey

Demande de M. Adolphe Corthey tendant: 1^o à être dispensé des leçons de grec, 2^o à ce que les examens qu'il a passés avec succès cette année lui soient comptés pour être promu de la première volée des lettres et sciences; 3^o à être admis à refaire avec les examens de l'année prochaine ceux qu'il a manqués cette année.

L'Académie délibérant décide de ne pas accorder à M. Corthey, les fins de sa demande, vu qu'elle est contraire à l'article 105 du Règlement.

Eugène Gaulis

Demande de M. Eugène Gaulis tendant à être dispensé de suivre le cours de langue et de littérature grecque.

La demande de M. Gaulis étant, comme la précédente, contraire au Règlement, n'est pas prise en considération.

G. E. Simon

Demande de M. G. E. Simon tendant à être autorisé à refaire l'examen complémentaire de langue et de littérature grecque qu'il a manqué à la rentrée.

L'Académie considérant que l'examen que M. Simon a fait à la rentrée a été encore plus faible que celui du mois de juillet, ce qui prouve que cet élève a peu travaillé pendant les vacances; considérant qu'il ne manque à M. Simon que du travail pour réussir; considérant, enfin, que la demande du pétitionnaire est contraire à l'article du Règlement décide de ne pas l'appuyer au pied du Conseil de l'Instruction publique.

Marius Veillard

Demande de Marius Veillard tendant: 1^o à être dispensé des examens concernant les sciences; 2^o à obtenir la faculté de doubler les autres examens au mois de juillet 1853, afin de pouvoir entrer en théologie sans dans.

L'Académie décide de ne pas accorder à M. Veillard le 1^{er} point de sa demande, vu les dispositions formelles du Règlement; 2^o de conseiller à ce jeune homme de ne pas persister à demander la faculté de doubler les examens de 1853, attendu que cette faculté pourrait être préjudiciable à sa santé, à ses études et à sa position d'étudiant.

Ant. Voroz

Demande de M. Voroz tendant à obtenir la faculté de suivre, comme élève régulier, les cours de la 1^{re} volée des lettres et des sciences.

Le 9 Novembre 1852.

A se réunir avec les examens de cette volée ceux qui lui restent à faire, savoir les examens de physique, de chimie, d'allemand, de latin et de géologie.
Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté des lettres et des sciences sur cette demande.

L'Académie considérant que M. Vozz est généralement peu avancé, que sa demande est contraire au règlement & que cet élève a déjà été favorisé dans sa promotion de la 3^e volée & la 2^e, décide de ne pas accompagner sa nouvelle demande d'un préavis favorable.

Mr. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre du Sénat des étudiants demandant que les auditoires et les salles qui y conduisent, soient mieux éclairés et cela au moyen du gaz, si c'est possible.

L'Académie reconnaît que l'éclairage actuel est insuffisant et elle prie en conséquence Mr. le Recteur de bien vouloir prendre des renseignements sur la convenance de l'éclairage des auditoires par le gaz, et de transmettre au Conseil de l'Instruction publique la demande du Sénat en l'appuyant d'un préavis favorable.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 5^e 9^{bre}, annonçant que cette autorité admet M. Flobert-Bell, en qualité d'externe, dans la Faculté de théologie, et cela sous la condition réservée par l'Académie au sujet de l'examen sur la langue hébraïque.

Mr. le Recteur fait connaître qu'il s'est acquitté de la mission dont l'Académie l'avait chargé, et demande au Conseil de l'Instruction publique des explications sur sa communication relative à Mr. le professeur Hornung et dit que cette autorité lui a répondu qu'elle n'attendait de l'Académie aucune proposition pour l'appel ou le non appel de Mr. Hornung, mais un rapport sur ce professeur et sur son enseignement. Ensuite de cette communication, l'Académie charge le Conseil de la Faculté des lettres & des sciences de préparer le rapport demandé.

Mr. le Recteur informe l'Académie que Mr. le professeur Cherbuliez commencera son cours d'économie politique vendredi prochain.

Séance du 25^e 9^{bre} 1852.

Présents: Mr. le Recteur Vuilleumier.

M. M. HivELY, Dufourmet, Rogin, Hornung, Morelot, Newler, Cherbuliez.

Mr. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

Rapports sur les deux examens complémentaires de l'étudiant

Sénat des Stud.
(Éclairage des auditoires)

M. Flobert-Bell.

M. Hornung.

M. Cherbuliez.

J. J. Blanc (examens compl.)

Ces examens sont admis.

Mr. J. J. Blanc.

Demande de cet étudiant (en date du 25-9^{br}) tendant à ce qu'il soit admis comme étudiant régulier dans la Faculté de théologie.

L'Académie considérant que cette demande est contraire aux articles 55 & 76 (2^{alinea}) du Règlement Suisse de ne pas la prendre en considération.

Mr. Aug. Beranger.
(Congé)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 2^o 9^{br}, transmettant, pour rapport & priavis, une demande de Mr. Aug. Beranger tendant à ce que le cycle des études de la Faculté de théologie soit réduit, pour cet étudiant, de 4 à 3 ans.

Actum est faite du rapport du Conseil de la Faculté de théologie sur la demande du pétitionnaire. L'Académie adoptant les conclusions du rapport, décide de ne pas appuyer cette demande auprès du Conseil de l'Instruction publique.

Mr. J. J. Blanc.
(Examens.)

Lettre du même Conseil, en date du 5-9^{br}, informant l'Académie que l'extern J. J. Blanc est autorisé à refaire ses examens complémentaires de littérature latine et de littérature grecque devant la commission qui a fait subir ces examens au mois de juillet 1852.

Mr. le Directeur du Collège.

Lettre de Mr. le Directeur du Collège cantonal, en date du 15^o courant, priant Mr. le Recteur d'inviter M. M. les étudiants à s'abstenir de conversations bruyantes à proximité des salles d'études du Collège, pendant les heures des leçons qui se donnent dans cet établissement.

Dispenses du paiement de la finance d'études.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique informant l'Académie que le Conseil libère de la finance d'études pour l'année académique 1852-1853 les élèves suivants, savoir:

De la finance entière: les étudiants E. Muller, H. Tanchaud, S. Schrag, H. Dupuis, S. Trolliet, Marc Besançon, Ch. Rapp, Ch. Delorme et J. Descoillages.

De la moitié de la finance: les étudiants Charles & Louis Buchonnet, Ch. Vulliamoz, E. Maruz, J. Cousin & J. Vélard.

Mr. F. Robert Bell

Lettre du même Conseil, en date du 12-9^{br}, annonçant que Mr. Florent Bell est libéré (du paiement) de la finance d'études à payer pour suivre, en qualité d'extern, les cours de la Faculté de théologie.

D. Besançon.

Lettre du même Conseil (du 9-9^{br}) transmettant une demande de l'extern D. Besançon tendant à obtenir la dispense du paiement de la finance d'études. Le Conseil prie en même temps Mr. le Recteur de faire au pétitionnaire ses observations sur la forme peu convenable de sa lettre.

L'Académie délibérant sur cette demande décide de l'appuyer auprès du Conseil.

Mr. J. Gross, instituteur

Lettre du même Conseil, en date du 16-9^{br}, transmettant pour rapport & priavis une demande de Mr. J. Gross, instituteur de l'école allemande des filles de Lausanne, tendant à être admis à suivre gratuitement les cours de géologie et de paléontologie, d'histoire et de physique.

Mr. le Recteur dit qu'après avoir pris sur le pétitionnaire des renseignements

ments qui ont été satisfaisants, il a envoyé au Conseil la pétition de l'accompagnant d'un précis favorable.

Lettre du même Conseil, en date du 16^e 9^{br}, annonçant que l'étudiant M. Veigy est libéré de la totalité de la finance d'études et M. M. Jacques Rey & Mathieu Flehler, de la moitié de cette finance.

Lettre du même Conseil, en date du 19^e 9^{br}, faisant connaître que le Conseil d'Etat a décidé de dispenser les externes Bourquin, Lavomb et Kister de la totalité de la finance d'études, l'externe Ch. Poir de la moitié de cette finance, et M. Fucel de la finance d'immatriculation et de celle des cours de langue et de littérature allemandes.

Lettre du même Conseil, en date du 23^e 9^{br}, transmettant, pour rapport & précis, une demande de l'étudiant J. Perut, tendant à être dispensé du paiement de la moitié de la finance.

L'Académie décide d'appuyer auprès du Conseil la demande de M. Perut.

On lit une demande présentée au nom de l'étudiant François Rouge, par M. le juge cantonal Bippstein, tendant à ce que l'Académie accorde à M. Rouge un nouveau congé d'une année.

L'Académie délibérant sur cette demande accorde le congé demandé.

Lecture est aussi faite d'une lettre par laquelle M. Florent Bel exprime le désir: 1^o de savoir si son admission comme externe de la Faculté de théologie est en bon sens de l'article 110 du règlement; 2^o d'être fixé sur le sens de l'article 181 de la loi sur l'instruction publique rapproché de l'article 109 du règlement.

L'Académie étant consultée se prononce affirmativement sur le premier de ces deux points; quant au second, comme il ne constitue pas la demande formelle d'une autorisation quelconque, l'Académie décide de ne pas s'en occuper.

M. le Recteur est qu'il a pris, sur l'éclairage des auditoires de l'école par le gaz, des renseignements qui sont tout-à-fait favorables à ce mode d'éclairage et il dépose sur le bureau trois devis concernant les frais d'appareillage, savoir:

Un devis pour l'auditoire de théologie, montant à 394 francs;

Un dit pour la salle de l'Académie " " 42 "

Un dit pour la salle d'attente " " 45 "

L'Académie décide de transmettre au Conseil de l'Instruction publique ces trois devis, en les accompagnant du coût de l'éclairage annuel.

Lecture est faite d'une pétition de six étudiants de la Faculté des lettres et des sciences en faveur de leur ancien condisciple Zollikofer qui désirait être admis au concours actuel de géologie, quoiqu'il n'ait pas suivi les deux tiers des cours de l'Académie.

L'Académie considérant que le travail que M. Zollikofer se propose de présenter était déjà commencé lorsque le règlement pour les concours a été promulgué; que ce travail ferait honneur aux études qui se font dans l'Académie; que M. Zollikofer, pendant qu'il a fréquenté cet établissement, s'est rendu très-recommandable et a exercé par le rapport scientifique une influence salutaire sur ses condisciples, décide de transmettre cette pétition au Conseil de l'Instruction publique en l'accom-

Ant. V. Lorenz

Dispenses de paiement de la finance d'études.

J. Perut.

G. Rouge (Congé)

M. Florent Bel.

Eclairage par le gaz.

B. Zollikofer (Concours)

Mr. Puchonnet
(Bon)

accompagnant d'un priavis favorable.

Mr. le Recteur fait connaître que le Conseil de l'Instruction publique lui a transmis, le 10. 9^{br}, un bon de 89 fr. 80 cent en faveur de Mr. Puchonnet et qu'il a expédié, le 12. Id., ce bon à l'intéressé.

Séance du 9 Décembre 1852.

Présents: Mr le Recteur Vuilleumier

Mr. Mr. Ischy, Dufournet, Charbulez, Hornung, Birschhoff, Roge-
vues, Marlot, Neuler, Guisan.

Mr. le Recteur expose sur le bureau 4 demandes en libération de la finance d'études présentées par Mr. Mr. Marius Muller, Auguste Schreiberberg, Louis Bert & Tiburce Gougger.

On décide de transmettre ces demandes au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un priavis favorable et on faisant observer: 1^o, que l'étudiant Schreiberberg a des droits tout particuliers à la faveur qu'il sollicite, attendu qu'il a refusé une place lucrative d'instituteur, pour pouvoir continuer régulièrement ses études; 2^o, que l'étudiant Bert avait d'abord eu l'idée de renouer aux études théologiques pour se vouer à l'enseignement, ainsi que Mr. le Recteur Ischy l'avait fait connaître au Conseil dans sa lettre du 5 octobre 1852, mais que ce jeune homme paraît maintenant ne pas vouloir donner suite à cette idée.

On fera aussi observer à l'étudiant Gougger, que pour mériter la faveur qu'il sollicite, il faut fréquenter régulièrement les cours.

Mr. le Recteur expose encore sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Dispenses du paiement de la finance d'études.

Lettre en date du 26. 9^{br} annonçant: 1^o que le Conseil libère du paiement de la moitié de la finance d'études les étudiants Marius Neillard, Jules Perret & Edmond Simonet; 2^o qu'il libère de la totalité de la finance l'étudiant Philin; 3^o qu'il suspend pendant 3 mois toute décision concernant la demande de dispense du paiement de la même finance, présentée par l'étudiant Daniel Besançon.

Mr. Jomini & F. Muller.

Lettre du 26. 9^{br} renvoyant une demande collective de Mr. Mr. François Jomini & François Müller, (tendant à ce que ces deux étudiants soient libérés du paiement de la finance d'études), et priant Mr. le Recteur d'inviter ces deux élèves à adresser, à cet égard, des demandes individuelles.

Mr. Martin, prof.

Lettre du 26. 9^{br}, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a appelé, provisoirement et pour une année, Mr. Martin, ancien répétiteur de physique à l'Institut national de Versailles, à la chaire de professeur extraordinaire de physique à l'Académie de Lausanne.

Mr. Zölliker.

Lettre du 26. 9^{br} annonçant que le Conseil a admis Mr. Theobald Zölliker au concours de géologie pour l'année 1852.

Mr. Gross, institut.

Lettre du 30. 9^{br} informant l'Académie que le Conseil a accordé à Mr. Gross, instituteur de l'école allemande des filles à Lausanne, l'autorisation de suivre gratuitement les cours de géologie, de paléontolo-

gic, d'histoire et de physique, sans que ce jeune homme aura espéré
de payer la finance d'immatriculation.

M. Muller & Jomini
(finance d'études)

Lettre du 7^e 10^h faisant connaître que le conseil libère de la finance
d'études pour l'année académique 1852-1853 les étudiants F. Muller & Jomini.

Bons (en faveur de M. Llat
et de M. Delorme)

Lettre du 7^e 10^h transmettant 2 bons, l'un de 11 fr. en faveur de
M. Delorme, en remboursement des frais d'impression de cartes de convocation
pour le Sénat des étudiants, et l'autre de 38 fr. 97 cent en faveur
de M. le Recteur pour acquitter neuf petits notes.

M. Martin, prof.

Lettre du 7^e 10^h informant l'Académie que M. Martin, qui a été
appelé provisoirement à la chaire de physique, a écrit au Conseil
qu'il arrivera à Saussane vendredi prochain.

M. J. J. Blanc.

Lettre du 7^e 10^h annonçant que le Conseil d'Etat, en vertu des
pleins pouvoirs qui lui ont été confiés par le Grand Conseil, a prononcé
l'admission de M. J. J. Blanc dans la Faculté de théologie, en qua-
lité d'étudiant régulier.

M. Flobert-Bel.

On lit une nouvelle lettre de M. Flobert, en date du 3^e 10^h, par
laquelle il exprime de nouveau le désir de savoir, s'il doit être astreint
à suivre pendant 4 ans les cours de la Faculté de théologie avant de se
présenter à la licence, ou s'il pourra passer plus tôt les examens de licence
en vertu de l'article 181 de la loi; le tout en supposant qu'il ne demande
ou qu'il n'obtienne aucune dispense.

Lecture est aussi faite du rapport du Conseil de la Faculté de théo-
logie sur la lettre de M. Flobert.

L'Académie considérant que cette lettre n'est, pour le fond, que la
répétition de celle que M. Flobert lui a adressée le 14^e 9^h dernier, décide
de répondre dans le même sens, c'est-à-dire, que l'Académie est un
corps administratif et, par conséquent, que l'interprétation des articles de la loi
et du règlement qui peuvent paraître obscurs ou contradictoires, n'est pas de
sa compétence.

J. Guignard
(Congé)

On lit encore une demande présentée par M. G. Guignard, instituteur,
au nom de son fils Sylvius étudiant en théologie, tendant à ce que l'Alca-
démie veuille bien renouveler, pour ^{une} l'année, le congé qu'elle a accordé
à cet étudiant.

M. M. Vittel, Thelin &
Descombar

M. le Recteur rappelle à l'Académie la décision qu'elle a prise, dans
sa séance du 31 juillet dernier, au sujet des gages accordés aux étudiants
Mau Vittel, Henri Thelin & Georges Descombar. Après délibération, l'Alca-
démie décide que les étudiants Vittel et Thelin continueront à jouir de
leurs gages, et qu'il en sera de même de G. Descombar lorsqu'il se sera
mis en règle pour les travaux qu'il doit présenter au Conseil de la
Faculté de théologie.

Congé du nouvel an.

Enfin l'Académie décide que les vacances du nouvel an auront
lieu du 25^e 10^h 1852 au 4 janvier 1853.

Séance du 13 Janv 1852.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M. Me Isely, Dufourant, Marlet, Rogivue, Nessler, Wiener
Fabre, Bischoff, Martin, Gay.

Aug. Beranger
(Congé)

Lecture est faite d'une demande de M. Auguste Beranger, étudiant en théologie, tendant à ce que l'Académie lui accorde un congé d'une année. L'Académie, délibérant, accorde au pétitionnaire les fins de sa demande. Ce congé vatera, selon l'usage, du commencement de l'année académique, c'est-à-dire du 20^e S^{br} 1852.

M. le Recteur répond ensuite sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Bons
(en faveur de M. Me. Dimer & Cochez)

Lettre, du 14^e X^{br}, transmettant deux bons, l'un de 6 fr en faveur du seminar Dimer, et l'autre de 10 fr 50 cent. en faveur du fabricant S. Cochez. Ces deux bons ont été remis aux intéressés.

M. Florent. Bel.

Lettre, de même date, priant M. le Recteur de transmettre à M. Florent-Bel la réponse du Conseil à sa lettre du 14^e X^{br} dernier, au sujet de sa position d'externe dans la Faculté de Théologie. (Cette réponse du Conseil est transcrite au pied de la lettre adressée à M. le Recteur).

Simon, Chastellain, Guggen
Muller & Veillard.

Lettre, du 17 X^{br}, faisant connaître que le Conseil a décidé de suspendre sa décision au sujet de la collation des gages demandés par les élèves Simon, Chastellain, Guggen, E. Muller & Veillard; 2^o qu'un nouveau rapport sur ces cinq étudiants sera être transmis au Conseil pour la fin de janvier.

M. Félicie (bon)

Lettre, du 29 X^{br}, transmettant un bon de 33 fr 33 cent. en faveur du bedeau Félicie, pour un trimestre, échue le 31 X^{br}, de son traitement d'aide préparateur.

M. Me. Hofacher & Bourgeaud
nommés préparateurs.

Lettre, de même date, informant l'Académie que le Conseil a nommé, pour l'année académique 1852-1853, M. G. Hofacher préparateur du cours de chimie, et M. Bourgeaud préparateur du cours de physique.

Rapp & Descollayes
(gages)

Lettre, du 3 janvier, annonçant que le Conseil d'Etat a accordé, le 26 X^{br} dernier, aux étudiants Ch. Rapp & Jean Descollayes des gages de 40 francs par trimestre, pour deux ans, à dater du 1^{er} juillet 1852.

Baud, poëlier (note)

Lettre, du 4 janvier, transmettant, pour examen & préavis, une note du poëlier Baud, montant à 12 fr., pour réparations au poêle du cabinet de physique.

Rapport annuel sur
l'Académie.

Lettre, du 6 janvier, demandant, pour le premier février, le rapport annuel sur l'Académie & sur les établissements qui y sont attachés.

Lettre, du 7 janvier, transmettant 14 bons pour paiement du trimestre échue le 31 X^{br} 1852, des gages accordés aux étudiants de l'Académie. Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

G. Gaudin
(gages)

Lettre, de même date, annonçant que le Conseil d'Etat a accordé à l'étudiant G. Gaudin un gage de 40 fr. par trimestre, dès le

Séance du 13 janvier 1853.

1^{er} 8^h 1852, et qui est étudiant est en outre libéré de la finance d'études.
Lettre du 1^{er} janvier, annonçant que le Conseil dispense du paiement de la finance d'études les étudiants Descombag, Vittel, Best, Scheitberg & Guggen, que le Conseil appuie tout particulièrement les observations à faire aux étudiants au sujet de leur assiduité & de leur travail.

M. Descombag, Vittel, Scheitberg & Guggen (finance d'études)

M. Vittel
(Examens)

Lettre, du 12 janvier, informant l'Académie que l'étudiant Marius Vittel a été autorisé à faire doubles examens au mois de juillet 1853, pour faciliter son admission dans la Faculté de théologie, mais qu'il n'a pas été dispensé des examens des sciences.

M. Golluz & Fritzsche.
(Indemnité d'examens)

Lettre, de même date, informant M. le Recteur que le Conseil a transmis verbalement à M. Golluz, past. à Trilly, et à M. Fritzsche, curé à Acaun, un bon de 12 francs pour l'indemnité qui leur était due en qualité d'experts aux examens complémentaires.

Hornung, prof.^r (Rapport sur son enseignement)

Lecture est faite des rapports suivants:
Rapport sur l'enseignement de M. le professeur Hornung, présenté par le Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences, en vertu de la décision prise à cet égard dans la séance du 9^o du mois dernier.

Après discussion, l'Académie adopte ce rapport sans y apporter de modification, & elle décide de le transmettre intégralement au Conseil de l'Instruction publique.

Rapport sur le laborat. de Chimie

Rapport de la Commission nommée pour examiner le laboratoire de chimie. - Adopté sans observation.

Rapport sur le Cabinet de Physique

Rapport de la Commission chargée de l'examen du cabinet de physique. Ce rapport indique trois objets dont la Commission n'a pu constater la présence dans le cabinet, savoir: une chambre claire de Nob. Laskon, un microscope d'Obakhäuser & un goniomètre d'Herschell. M. le professeur Gay fait connaître que le goniomètre d'Herschell s'est déjà retrouvé, & il pense que les deux autres objets se retrouveront aussi.

Rapport sur le cabinet d'Astronomie
Rapport annuel sur l'Académie.

Rapport sur le cabinet d'Astronomie. - Adopté sans observation.
Projet du rapport annuel sur l'Académie pour l'année 1851. - Adopté sans modification.

Concours
(Commissions d'examen)

M. le Recteur dépose sur le bureau les manuscrits envoyés aux concours ouverts en 1852 à M. M. les étudiants & externes de l'Académie, et la liste des élèves qui se sont fait inscrire pour les concours oraux. Le nombre des manuscrits déposés est de 9 & le nombre des étudiants inscrits pour les concours oraux, de 4. Tous ces manuscrits et tous ces élèves sont admis à concourir. Toutefois M. Aug. Scheitberg n'est admis au concours de physique qu'avec la réserve qu'il remette immédiatement son travail.

L'Académie procède ensuite à la nomination des commissions suivantes pour examiner les manuscrits & pour faire subir les examens oraux.

Manuscrit.

Séance du 13 janvier 1853.

Manuscrit de M. F. Naef sur le sujet de littérature grecq. N° 4	Programme: M. M. Wiener, président, Hiseley, Gollig.
id de M. P. Wimmer id id N° 5	id " Wiener, président, Dupoux, Gollig.
id de M. Aug. Beisanger id de littérature française N° 11	id " Hornung, président, F. Guisan, A. Lanten.
id de M. id id N° 13	id " Hornung, président, Rogier, F. Charrière.
id de M. S. Bury id d'histoire N° 21	id " Dupoux, président, Hiseley, G. Gingins.
id de M. Aug. Schulerberg id de physique N° 28	id " Martin, président, Gay, R. Blanchet.
id de M. F. Chavannes	
id de M. F. Naef } id de géologie N° 34	id " Morlot, président, Bischoff, R. Blodet.
id de M. F. Zölliker }	
Examen oral de M. Vuilleumier id de littérature grecque, N° 4	id " Wiener, président, Hiseley, Gollig.
" de M. W. Perrin id de philosophie N° 16	id " Naess, président, Charbeliz, Guisan, M. M.
" de M. S. Bury id id N° 18	id " id, id, id.
id de M. Aug. Schulerberg id de théologie nigéenne, N° 35	id " Dufournet, président, Faber, Gollig.

Concours.
(Sujets pour 1853)

L'Académie discute ensuite les sujets des concours à ouvrir à M. M. les Étudiants & Externes de l'Académie, pour l'année 1853. Les sujets présentés par les Conseils des trois Facultés sont tous admis.

Séance du 24 janvier 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Ischy, Dufournet, Charbeliz, Hornung, Gay, Rogier, Wiener, Morlot, Martin, Dupoux, Faber, Bischoff.

Comptes Du Secrétaire-Caissier pour l'année 1852.

M. le Recteur dépose sur le bureau les Comptes de M. le Secrétaire-caissier, pour l'année 1852.

Conformément à l'article 189 du règlement, ces comptes ont été soumis à l'examen d'une commission composée de quatre membres, Messieurs le Recteur Vuilleumier & M. M. les Professeurs Dufournet, Hiseley & Rogier.

Dans une séance qui a eu lieu le 20 janvier courant, et à laquelle M. Rogier n'a pu assister, cette commission a procédé à la vérification des comptes soumis à son examen. Son rapport est déposé sur le bureau et lecture en est faite.

Ainsi que le propose la commission, l'Académie ratifie le paiement de 3 intérêts au 4 p. 100, et celui d'un 4^{me} intérêt au 1/4, quoiqu'ils n'aient pas été payés à l'échéance.

Les Comptes de M. le Secrétaire, dont suivent les bilans, sont ensuite approuvés, sauf erreur & omission.

Compte de la Caisse académique.

Les Recettes s'élevaient à	Fr. 1607.05c.
Les Dépenses " à	<u>403.06</u>
Le Secrétaire doit pour solde	Fr. 1203.99

L'Arroir de l'Académie, y compris le solde reçu par M. le Secrétaire-caissier (1203^f99c.) est, au 1^{er} janv. 1852, de 20759^f32 cent⁵

Séance Du 24 janvier 1853.

Compte Des Finances D'Études, D'immatriculation et De Diplômes.

Mr. le Secrétaire a perçu la somme de — Frs 3240.00
 Il a levé à Mr. le Couron Du District de Lausanne selon quittance provisoire 4940.00
 Il redoit pour solde Frs. 300.00

Concours
(Prix & accessits)

En vertu de l'article 8 Du règlement pour les concours, l'Académie a décidé de se faire à l'Autorité les propositions suivantes:

1) Le maximum des prix de chaque concours, pour 1853, est de 80 francs. Toutefois le prix du concours combiné de physique et de chimie pourra être porté à 100 francs.

2) Il pourra y avoir, pour chaque prix, des accessits dont le minimum sera de 25 francs.

MM. Simond, Chastellain,
Guggler, E. Muller & M. Veillard.

Mr. le Recteur rappelle à l'Académie que le Conseil de l'Instruction publique, par lettre en date du 17^e du dernier, demande un nouveau rapport sur les étudiants Simond, Chastellain, Guggler, Eug. Muller & Marins Veillard, qui ont fait des demandes de bourses. La discussion est ouverte sur la teneur du rapport demandé.

Il résulte des renseignements donnés par Messieurs les Professeurs:

que Simond n'a point encore paru à certains cours (principalement ceux de physique et de chimie); que Chastellain, quoique assidu aux leçons, y apporte peu d'application & qu'on a lieu de craindre qu'il s'occupe peu de ses études à la maison; qu'un changement salutaire se manifeste chez les étudiants Guggler, Muller & Veillard, soit sous le rapport de zèle soit sous celui de la frugalité et du travail.

En conséquence de ce qui précède, l'Académie décide de ne pas accompagner d'un préavis favorable les demandes des étudiants Simond et Chastellain; 2^o d'émettre un préavis favorable à l'égard des étudiants Guggler, Muller & Veillard.

Société d'utilité publique.
(Auditoire de chimie)

Par circulaires en date du 19^e courant, l'Académie a été consultée, sur l'urgence, sur la demande faite au Conseil de l'Instruction publique, par la Société d'utilité publique, de pouvoir disposer de l'auditoire de chimie pour le cours de chimie que cette société se propose d'offrir aux industriels de Lausanne, et dont Mr. le professeur Bischoff a bien voulu se charger. Il résulte des votes inscrits, par Mr. le Professeur, au pied de la circulaire que l'Académie émet un préavis favorable.

Séance Du 10 février 1853.

Présents: Mr. le Recteur Vuilleumier?

Mr. de Tely, Dufournet, Hoernung, Cherbuliez, Martin, Pissard, Morelot, Wiener, Bischoff, Gay, Fabie, Duperré?

Mr. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique:

J. Perret (finance)

Lettre, en date du 24 janvier, demandant pourquoi l'étudiant Jules Perret, qui n'a été dispensé que de la moitié de la finance

Péché

Étude, n'a rien payé.

M. le Rector a répondu au Conseil que lorsqu'on a réclamé à M. Perret la moitié de la finance d'étude, il a dit qu'il voulait demander à l'Académie la dispense du paiement de la finance entière.

Société d'utilité publique.
(Auditoire de chimie)

Lettre, de même date, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de mettre à la disposition de la Société d'utilité publique, l'auditoire de chimie de l'Académie, avec l'éclairage de local, pour un cours de chimie appliquée aux arts et aux usages domestiques.

Jules Chastellain.
(finance d'étude)

Lettre, de même date, informant l'Académie que le Conseil dispense M. Jules Chastellain du paiement de la finance d'étude pour l'année 1852-1853.

Dons (prof. extraord. M. Martin, M. Buvclot)

Lettre, du 28 janvier, transmettant 8 bons en faveur de MM. les professeurs extraordinaires à l'Académie, pour le trimestre de leur traitement échus le 20 janvier; un bon de 200 francs en faveur de M. le professeur Martin, pour frais de transport, et un bon de 1 fr 60 cent. en faveur de M. Buvclot, relieur. Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Jules Perret
(finance d'étude)

Lettre, en date du 1^{er} février, faisant connaître que M. Jules Perret doit payer la moitié de la finance d'étude pour l'année académique 1851-1852.

M. le Rector a répondu au Conseil que les diligences nécessaires seraient faites auprès de cet élève pour obtenir le paiement de cette finance.

Eclairage par le gaz.

Lettre, en date du 1^{er} février, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé de faire éclairer par le gaz l'auditoire de théologie, la salle académique, la salle d'attente et l'escalier qui conduit à ces pièces.

Par la même lettre, le Conseil demande un avant-projet avant de procéder à l'exécution.

S. Gugger, M. Veillard & Eug. Muller (gages)

Lettre, en date du 1^{er} février, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 28 janvier, a accordé un gage de 40 francs par trimestre aux étudiants Sebure Gugger, Marius Veillard & Eug. Muller.

Compte de la Caisse académique

Lettre, du 1^{er} février, transmettant à l'Académie, pour pourvoir à son exécution, une décision du Conseil d'Etat, du 22 Nov^{bre} dernier, ayant pour objet d'inviter l'Académie à lui soumettre, chaque année, le compte des fondations qu'elle administre.

Après délibération, l'Académie décide de transmettre chaque année au Conseil d'Etat le compte de toutes ces fondations.

On nomme ensuite une commission de trois membres pour examiner le compte futur des revenus des dites fondations et faire à l'Académie des propositions à cet égard. Les membres de cette commission sont Messieurs les professeurs Dufournet, Gay & Guidan.

M. E. Souvestre
(Cours)

Lettre, du 4 février, transmettant, pour préavis, une proposition de M. Vulliamin, tendant à autoriser M. E. Souvestre à répéter pour les étudiants de l'Académie le cours qu'il a donné à Genève sous le titre de Coursiers historiques & littéraires.

L'Académie consultée par circulaire, le 7 du courant, a émis un préavis favorable sur la proposition de M. Vulliamin.

J. Perret (finance d'étude)

Lettre, de même date, annonçant que le Conseil n'a pas dispensé

Séance Du 10^e février 1853.

L'étudiant J. Peret du paiement de la finance d'étude pour l'année académique 1852-53.
Lettre, de même date, transmettant, pour renseignements & préavis, la demande de l'étudiant D. Besançon, tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude pour l'année académique courante.

D. Besançon
(finance d'étude)

L'Académie se libérant sur cette demande émet un préavis favorable.

Heures des leçons
(Changement)

M. le Recteur consulte l'Académie sur l'époque où le changement des heures de leçons devra avoir lieu. M. le Recteur est prié de s'entendre à cet égard avec M. le Directeur du Collège.

Cours de mécanique
(Prix)

M. le professeur Gay demande que l'Académie viuille bien s'adresser à l'autorité supérieure pour qu'elle alloue une somme de 50 francs destinée à former un prix qui serait accordé à l'étudiant ou externe suivant le cours facultatif de mécanique, qui ferait le meilleur examen sur la matière qui fait l'objet de ce cours.

La commission serait formée conformément aux articles 99, 100, 101 du règlement pour l'Académie. Elle ferait rapport à l'Académie qui décernerait le prix s'il y avait lieu, et dans le cas seulement où trois candidats l'auraient disputé.

Séance Du 17^e février 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. July, Dufour, Morelet, Rogina, Chubutiz, Guisan, Bruns, Wienn, Gay, Kessler, Dupuis.

M. le Recteur expose sur le bureau trois lettres du Conseil de l'Instruction publique, savoir:

Concours
(Sujets, prix & accufits)

Une lettre, du 11 février, annonçant: 1° que le Conseil approuve les sujets de concours que l'Académie lui a soumis pour l'année 1853; 2° qu'il a fixé la valeur des prix dans les limites de 50 à 80 francs, et celle des accufits dans les limites de 25 à 50 francs.

Par la même lettre, le Conseil transmet la liste de quelques sujets de concours qu'il propose pour être insérés dans le programme.

Comptes p: 1852.

Une lettre, du 15 février, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a approuvé les comptes de M. le Secrétaire-caissier, pour l'année 1852.

D. Besançon
(finance d'étude)

Une lettre, en date du 15 février, annonçant que le Conseil dispense de paiement de la finance d'étude, pour l'année académique courante, l'étudiant Daniel Besançon.

Cours de mécanique
(Prix)

On fait lecture des rapports suivants:

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences sur la proposition que M. le professeur Gay a faite dans la dernière séance. Le rapport propose à l'Académie d'adopter cette proposition, mais sans que cette adoption préjuge en rien le principe général que la proposition renferme. Ces conclusions sont adoptées.

Concours.
(Rapports des commissions)

Rapports des commissions d'examen pour les concours. On procède à la lecture de ces rapports & l'on en suit les conclusions.

Rapport de la Commission pour l'examen de la dissertation écrite

Séance du 17 février 1853.

Concours

(Rapports des commissions)

De M. Raef sur le sujet de littérature grecque, N° 4 du programme.

L'Académie adoptant les conclusions du rapport, accorde à M. Raef un accessit de 25 francs.

Rapport de la même commission sur l'examen oral subi par M. Vuillemoz sur le sujet précédent. — L'Académie décerne à M. Vuillemoz le prix de 80 francs proposé par le programme.

Rapport de la commission pour l'examen de la dissertation écrite de M. Paul Nicot, sur le sujet de littérature grecque, N° 5 du programme. L'Académie accorde à M. Nicot un accessit de 30 francs, comme le propose la commission.

Rapport de la commission pour l'examen de la dissertation écrite de M. Béranger, sur le sujet de littérature française, N° 11 du programme.

L'Académie examine d'abord la question de savoir, si M. Béranger qui absent de Sausanne depuis le milieu du mois de janvier doit être admis au bénéfice du D'altoria de l'article du règlement pour les concours. L'Académie considérant qu'elle a accordé à M. Béranger, sans aucune réserve, un congé pour aller continuer ses études à l'université de Bonn, décide cette question affirmativement. Adoptant ensuite les conclusions de la commission, elle accorde à M. Béranger le prix de 80 francs.

Rapport de la commission pour l'examen de la composition française (drame en 5 actes, en prose et en vers) sur le sujet N° 13 du programme. — Ainsi que le propose la commission, l'Académie accorde à l'auteur de cette composition (anonyme) un accessit de 60 francs.

Rapport de la commission pour l'examen oral de M. Ferrin (Victor) sur le sujet de philosophie N° 16 du programme.

L'Académie accorde à M. Ferrin un accessit de 50 francs, au lieu de 40 francs proposés par la commission.

Rapport de la même commission sur l'examen oral subi par M. Bury sur le sujet de philosophie N° 18 du programme. La Commission pense qu'il n'y a pas lieu à accorder à M. Bury un prix ou un accessit. L'Académie adopte cette conclusion.

La lecture des rapports des autres commissions est ajournée à une séance qui aura lieu demain, à 4 heures.

Lecture est faite d'une demande de l'étudiant Simond, tendant à être admis à subir, au mois de juillet prochains, les examens de la 2^e & de la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres et des Sciences. — L'Académie accorde au pétitionnaire les fins de sa demande, à condition qu'il assiste régulièrement aux leçons de la 1^{re} & de la 2^e volée qui n'ont pas lieu à

Séance du 17 février 1853.

la même heure, et quant aux cours qui se donnent simultanément dans les deux collèges il indique ceux qu'il suivra, afin que M. M. les professeurs puissent s'assurer s'il fréquente ou ne fréquente pas régulièrement les cours. M. le Recteur est, du reste, prêt de régler ce point avec M. Simon.

Séance du 18 février 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier.

M. M. Joly, Dufourmet, Racou, Komung, Rogier, Guisan, Charbeling, Nien, Gay, Morelot, Senter.

On continue la lecture des rapports des commissions pour les examens.

Rapport de la commission pour l'examen des mémoires de M. M. Sauf, Sylvain Chavannes & Theobald Zollhofer sur le sujet de géologie N° 34^e du programme. — L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décerne à M. S. Sauf un accessit de 30 francs, à M. M. S. Chavannes et S. Zollhofer (à chacun) un accessit de 70 francs.

Si M. Zollhofer s'était présenté pour subir l'examen oral prescrit par le 2^e alinéa de l'article 9 du règlement pour les concours, l'Académie aurait décerné à M. Zollhofer le prix fixé par le programme, mais comme il ne s'est pas présenté et vu le 1^{er} alinéa de l'article 7 du règlement, l'Académie a dû se borner à lui décerner un accessit.

Rapport de la commission pour l'examen du manuscrit de M. Schreiber (Auguste) sur le sujet de physique, N° 28 du programme.

Après discussion, l'Académie accorde à M. Schreiber un accessit de 40 francs, au lieu de l'accessit de 50 francs proposé par la commission.

Rapport de la commission pour l'examen du mémoire de M. Burg (Samuel) sur le sujet d'histoire, N° 21 du programme.

Adoptant les conclusions du rapport, l'Académie accorde à M. S. Burg un accessit de 40 francs.

Rapport de la commission pour l'examen oral de M. Auguste Schreiber, sur le sujet de théologie exégétique N° 35 du programme.

L'Académie après avoir entendu M. le rapporteur de la commission, et vu le montant des accessits accordés à d'autres concurrents, décerne à M. Schreiber un accessit de 40 francs, au lieu d'un accessit de 40 fr. comme le propose la commission.

L'Académie prend ensuite les décisions suivantes concernant la réunion académique pour la communication publique du résultat des concours:

- a) Le jour où cette réunion aura lieu sera fixé par M. le Recteur

Concours
(Rapports des commissions)

Concours.

Séance du 18^e février 1853.

et amené dans les journaux, si cela est possible.

b) Cette solennité sera suivie d'un banquet.

c) Sont invités à assister à la cérémonie et au banquet, M. M. les membres du Conseil d'Etat, du Conseil de l'Instruction publique & du Comité directeur du Collège cantonal, M. M. les experts qui ne font pas partie du corps enseignant de l'Académie & les lauréats.

Du 2 Mars 1853

Présents:

1^o Messieurs les Membres de l'Académie.2^o3^o Messieurs les Membres du Comité directeur du Collège cantonal.

4^o Messieurs les Membres des commissions pour les concours, pris en dehors du corps académique.

Un public nombreux occupe les bancs qui lui sont réservés.

M. le Recteur Vuilleumier ouvre la séance en faisant connaître à l'assemblée que la réunion académique de ce jour a pour but la communication publique du résultat des concours réservés à M. M. les étudiants & externes de l'Académie, pour l'année 1852.

Un chœur d'étudiants chante un hymne patriotique & religieux.

M. le Recteur Vuilleumier fait ensuite lecture du rapport général de l'Académie sur les concours.

Arrivé à la partie du rapport relative au drame présenté par M. Frédéric Benz, de Hausen, M. le Recteur cède un moment la parole à M. le professeur Duperron qui fait lecture de quelques fragments de ce drame, après quoi, M. le Recteur reprend la lecture du rapport. Cette lecture terminée, M. M. les étudiants chantent encore un hymne & la séance est levée.

Du 17 Mars 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier.

M. M. Fely, Duforennet, Morelot, Homung, Roginier, Gay, Senter, Winer, Bischoff, Kraus.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil d'Instruction publique.

Capsule de platine.

Lettre en date du 18 février, informant l'Académie que le Département de l'Instruction autorise M. le professeur Bischoff, à faire les démarches nécessaires pour remplacer la capsule de platine du cabinet de chimie, qui est en mauvais état, par une autre capsule d'une capacité inférieure, en vue de

Samedi 13 mars 1853.

M. E. Douvestre.

Le métal de l'ancienne, conformément aux propositions de M. Bindhoff.
 Lettre, de même date, annonçant que le Conseil d'Etat a chargé M. E. Douvestre de donner un cours d'histoire littéraire aux étudiants de l'Académie, et que M. Douvestre a fait connaître qu'il donnera ce cours le mois prochain, le mardi & le mercredi, à 4 1/4 de l'après-midi.

Fondations
académiques.

Lettre informant l'Académie que le Conseil d'Etat a revêtu de son approbation le compte des fondations de l'Académie, pour l'année 1852, et que le même Conseil désirerait posséder la copie des pièces qui constatent les dispositions des fondateurs de ces fondations.

L'Académie étant consultée pour savoir si elle enverrait au Conseil d'Etat la copie qu'il demande, se prononce pour l'affirmative, et M. le Recteur est prié de pourvoir à l'exécution de cette pièce.

Corbaz, ramoneur
(bon)

Lettre, du 22 février, transmettant un bon de 37 fr. 25 c. en faveur du ramoneur Corbaz pour ramonage des cheminées du bâtiment académique en 1852. Ce bon a été remis à l'intéressé.

Lettre, du 25 février, annonçant que le Conseil a pris note du contenu de la lettre que M. le Recteur lui a adressée au sujet de la communication publique du résultat des concours pour l'année 1852.

Cours de mécanique
Prix.

Lettre, de même date, annonçant à l'Académie: 1° que le Département de l'Intérieur a décidé d'accorder une somme de 50 fr. pour former un prix destiné à l'étudiant ou externe suivant le cours de mécanique qui fera le meilleur examen sur la matière de ce cours; 2° que le Département fait observer qu'il aurait été à désirer que cette somme ait été prise sur les valeurs disponibles provenant des intérêts des fondations administrées par l'Académie.

M. L. Golliez

Lettre, en date du 11 mars, transmettant pour rapport et prié une demande de M. A. R. Golliez tendant à obtenir la dispense du paiement d'une partie de la finance pour suivre, en qualité d'auditeur, les cours des lettres et des sciences, dès le 15 mars courant.

M. le Recteur annonce qu'après avoir pris sur le pétitionnaire des renseignements qui ont été satisfaisants, il a renvoyé la demande au Conseil, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

M. L. Golliez

Lettre, du 8 mars, informant M. le Recteur que le Conseil a libéré M. Golliez du paiement de la moitié de la finance d'études, mais qu'il devra payer en entier la finance d'insinuation.

Programme des concours
(modification)

Lettre de même date informant M. le Recteur que le Département de l'Intérieur l'autorise à réparer, comme il le propose, l'omission qu'il a signalée à la 4^e page du programme des concours.

Concours
(Prix & accessits)

Lettre, du 15 mars, transmettant un bon de 615 fr. pour payer les prix et les accessits décernés aux étudiants et aux externes de l'Académie, suite des concours ouverts en 1852.

Du 17 mars 1853.

E. Simond.

Lettre de M^r. E. Simond faisant connaître que cet étudiant sui-
vra désormais tous les cours de la 2^e volée, sauf celui de chimie que
les leçons de langue hébraïque ne lui permettent pas de suivre réguliè-
rement pendant le semestre d'hiver, mais qu'il assistera cependant,
cet hiver, à deux leçons par semaine, et qu'il espère pouvoir assis-
ter à toutes pendant le semestre d'été.

Directeur Du Collège cant.

Lettre de M^r. le Directeur Du Collège cantonal, en date du 1^{er} Mars,
informant l'Académie que le Comité-Directeur accepte avec plaisir l'in-
vitation que M^r. le Recteur lui a adressée le 26 février.

Grand Conseil
(Prestation Du serment)

Lettre Du Département de l'Intérieur faisant connaître que des places
seront réservées dans la cathédrale pour les autorités & les fonctionnaires publics,
le jour de la cérémonie pour la prestation du serment des membres Du
Grand-Conseil, et que cette cérémonie aura lieu probablement le 23 Du
courant.

Vacances De Pâques

L'Académie décide d'envoyer à cette cérémonie une délegation composée
de M^{rs}. Dufournet, Juby & Rogivon.

L'Académie décide ensuite que les vacances de Pâques auront
lieu Du 24 mars courant au 3 avril prochain.

Du 7 avril 1853.

Présents: M^r. le Recteur Vuilleumier

M^{rs}. Juby, Dufournet, Winer, Gay, Morlot, Chertaloz,
Rogivon, Hornung, Fabre & Guisan.

Bons
en faveur des étudiants.

M^r. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:
Lettre Du Conseil de l'Instruction publique, en date Du 29 Mars,
transmettant 16 bons pour le trimestre des gages accordés aux étudiants,
célèbre le 31 Mars dernier. Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Fondations
(Emploi Des revenus)

Rapport de la commission nommée dans la séance Du 26 février der-
nier, pour examiner l'emploi futur des revenus des fondations que l'Acadé-
mie administre et faire des propositions à cet égard.

Après une courte discussion, l'Académie décide de prier la com-
mission de dresser un état exact des arrages de chaque fondation et de
le faire circuler, parmi les professeurs, avec le rapport dont il vient d'être
fait lecture & la copie concernant les fondations, qui doit être expédiée
au Conseil d'Etat.

Examens De Droit
(Époque)

Deux pétitions, l'une en date Du 22 février 1853, signée par Messieurs
les étudiants en droit P. Cérésolle, J. De Guimps & G. Confesse, et l'autre,
en date Du 24 Du même mois, signée par l'étudiant en droit G. Bonnard,
et par l'examen en droit M. Hostache. Ces deux pétitions, tout à fait
identiques pour le fond & les conclusions, demandent que les examens de

Le 7 avril 1853.

Il est aint lieu, cette année, avant l'époque réglementaire, au le service milita- re auquel les pétitionnaires sont appelés.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Droit auquel ces deux pétitions ont été transmises pour examen & préavis - Toutes les conclusions de ce rapport sont admises et l'on décide de transmettre cette pièce avec les deux pétitions, au Conseil de l'Instruction publique.

J. De Guimps.

Une demande de l'étudiant J. De Guimps tendant à obtenir, pour raison de santé, la faculté de subir, au mois de juillet, quelques examens & de renvoyer les autres à l'époque où se font les examens complémentaires.

L'Académie décide de transmettre cette demande au Conseil de l'In- struction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

M. le Recteur dépose encore sur le bureau plusieurs dissertations écrites envoyées à l'Académie par l'Université de Berne.

Le 21 avril 1853.

Présents: M. le Recteur Villermier

M. M. Hissly, Dufourmet, Ramus, Moorlot, Roginau, Buschoff, Membres, Duperron, & Charbulet.

M. le Recteur dépose sur le Bureau les pièces suivantes:

Jules De Guimps.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 9 avril, annonçant à l'Académie que le Conseil a accueilli à M. Jules De Guimps la faculté de subir au mois de juillet prochain quelques-uns de ses examens, & de renvoyer les autres à l'automne.

Bons (Professeurs & préparateurs)

Lettre du même Conseil, en date du 15 avril, transmettant 18 bons pour paiement du trimestre de Messieurs les Professeurs extraordinaires à l'Académie, écha le 20 avril court; 2° deux bons en faveur des préparateurs (pour un semestre). Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Mo. Guisan, professeur.

Lettre, en date du 18 avril, par laquelle M. le professeur Guisan informe M. le Recteur qu'il doit faire une absence d'une quinzaine de jours, & qu'il s'est déjà entendu avec M. M. les étudiants pour remplacer, à son retour, les six leçons qu'il devra manquer pendant le temps de son absence.

Bons. (M. M. Dufour & Ruchonnet)

Lettre du Conseil en date du 19 avril, transmettant deux bons, l'un de 20 fr. en faveur de M. Dufour, à Morges, et de l'autre de 12 fr. en faveur de M. Ruchonnet. Ces bons ont été remis aux deux intéressés.

Mo. Ch. Defélice.

Pétition de M. Ch. Defélice, transmise à l'Académie par le Conseil de l'Instruction publique, pour examen & préavis.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur cette pétition.

Mo. P. Wismet.

L'Académie ne se trouvant pas suffisamment renseignée ajourné à une prochaine séance la décision à prendre sur cette demande.

Lettre, en date du 18 avril, par laquelle M. P. Wismet, étudiant de la 1^{re} volée des Théologes annonce qu'il a pris la résolution de prolonger

Du 21 avril 1853.

des études de théologie pendant une année, et prie l'Académie de bien vouloir lui accorder un congé (depuis le milieu du mois jusqu'à la fin de la présente année académique).

L'Académie délibérant accorde à M. Vionnet le congé qu'il sollicite.

M. Vionnet.

M. le Recteur annonce à l'Académie: que M. Vionnet, étudiant de la 3^e volée des Lettres & Sciences, quitte l'Académie; 2^o que ses certificats d'étude ont été délivrés à M. Frédéric Prenz, de Hausen & à M. Mathias Hohler, de Murry-Weg, canton d'Argovie.

Absences.

M. le Recteur fait aussi connaître le résumé suivant des rapports de M. M. les Professeurs sur les absences des Etudiants & des Externes de l'Académie, conformément au vœu énoncé par le Conseil de l'Instruction publique dans sa lettre du 1^{er} 8^{br} 1852.

Résultat des divers rapports:

- 1) Que pendant le semestre écoulé, la fréquentation des cours a été généralement satisfaisante.
- 2) Que quelques étudiants & quelques externes de la Faculté des Lettres & des Sciences se sont cependant fait remarquer par leur défaut d'assiduité. Ce sont:

Dans la 1^{re} volée. M. M. Alexis Vincent, pour la philosophie & le latin, Jules Lerret, pour le latin.

Dans la 2^e volée: M. M. Etienne Simon, pour la physique, Ant. Vodoz, pour la chimie,

Dans la 3^e volée: M. M. ⁽¹⁾ Ch. Croillet, p. la philosophie, les mathématiques, la chimie, la physique, la géologie, le latin, la grec & la littérature française, Ad. Cécisole, pour le latin, la philosophie, les mathématiques, la physique & le grec, D^r Besançon, pour la physique, Aug. Dupraz, pour le latin, la philosophie, la chimie & la physique, J. Noué, pour la physique & la chimie, L. Croillet, pour la physique & la géologie, Jules Feillard, pour la chimie, Eugène Muller, pour la philosophie, César Cuchoz, pour la philosophie & la chimie, Maxime Veillard, pour le latin, le grec, les mathématiques et la littérature française, Jules Chastellain, pour les mathématiques

Externes.

Ad. Lacombe, pour le latin, Ch. Prod id

Jules Davillard, pour la littérature française Etouard, Roberti, pour la philosophie.

(1) Ad. Cothey pour la chimie Emile Jaccard (calum) pour le latin.

Le 12 mai 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier.
M. M. Hilty, Dufourchet, Raux, Cherbulaz, Wüem, Morlot, Guisan

M. le Recteur Dépose sur le Bureau les lettres suivantes Du Conseil De l'Instruction publique:

Mr. Emil Souvestre.

Lettre, Du 20 avril, transmettant pour examen et préavis, une demande de M. Souvestre tendant à être autorisé à apporter quelques changements dans la distribution de ses leçons, pour achever son cours dans le temps qu'il lui avait d'abord destiné, quatre leçons n'ayant pu être données à cause des vacances de Pâques et du congé accordé aux étudiants le 15 & le 16 avril dernier?

M. le Recteur Dit qu'il a répondu au Conseil, le 21 avril, en donnant un préavis favorable à la demande de M. Souvestre.

Lettre, en date du 22 avril, annonçant que le Conseil accorde à M. Souvestre les fins de sa demande.

Mr. Wursten

Lettre, du 16 avril, transmettant, pour préavis, une demande de l'étudiant Wursten, tendant à être dispensé du paiement de la seconde partie de la finance annuelle d'étude. - M. le Recteur fait connaître qu'il a donné, le 28 avril, un préavis favorable à la demande cet étudiant.

Lettre, du 29 avril, informant M. le Recteur que le Conseil accorde à M. Wursten l'objet de sa demande.

Mr. Schwyzer (finance)
Mr. Sacher (bon)

Lettre, du même jour, informant M. le Recteur, 1° que conformément à son préavis, en date du 26 avril, le Conseil dispense l'élève Schwyzer de payer la finance d'étude pour la fin des cours d'histoire et de philosophie; 2° que le Conseil a transmis directement à l'imprimeur Sacher un bon de 155 fr 10c. pour paiement de la note envoyée au Conseil, le 21 courant.

Mr. Gasser (finance)

Lettre, du 6 mai, annonçant que le Conseil accorde à M. Gasser de Mueswyl, canton de Berne, l'autorisation d'être admis, comme auditeur, aux cours de littérature française & d'histoire, sans payer de finance d'étude, à condition qu'il paiera la finance d'immatriculation.

L. Croliet (subside)

Lettre, de même date, transmettant, pour examen et préavis, une demande de l'étudiant L. Croliet, tendant à obtenir la continuation du subside qui lui a été accordé précédemment pour l'aider à faire ses études.

L'Académie délibérant, émet un préavis favorable à la demande de M. Croliet.

M. le Recteur Dépose encore sur le bureau les pièces suivantes:

Mr. Perrin (examen)

Lettre de M. Perrin, en date du 11 mai courant, par laquelle cet étudiant demande d'être admis à subir cette année, au mois de juillet, l'examen de Droit romain, et, à la rentrée au mois d'octobre, l'examen de procédure civile.

Cette demande est renvoyée, pour examen & préavis, au Conseil de la Faculté de Droit.

Aug. Rochat

Demande de M. Aug. Rochat, étudiant de la 1^{re} volée des Lettres & Sciences.

Du 12 mai 1853

tendant à être autorisé à faire tous ses examens du 1^{er} au 8^{er} juillet, savoir: avec sa volée, tous ceux qui seront indiqués dans le tableau pour être subis du 1^{er} juillet au 8^{er} dit, et quant à ceux qui ne le seront pas, à les faire avec l'une des deux volées ou seule.

Lecture est faite Du rapport Du Conseil De la Faculté Des Lettres et Sciences, auquel la Demande De M. Rochat a été transmise pour rapport et préavis. Le rapport conclut à accorder au pétitionnaire les faveurs De sa Demande. - Les conclusions Du rapport sont adoptées.

Congé refusé.

Lettre Du Conseil De l'Instruction publique, en date Du 26 avril, informant l'Académie qu'il n'accorde pas aux étudiants le congé qu'ils ont demandé pour le 2⁴ et le 3^o mai, jours De revue à Lausanne.

Censure.

Lettre Du Conseil De la Faculté Des Lettres & Des Sciences, en date du 8 mai, annonçant: 1^o que plusieurs leçons n'ont pas pu avoir lieu le 2⁴ & 3^o mai, par l'absence complète d'auditeurs, malgré le refus positif De l'autorité supérieure d'accorder le congé demandé par les étudiants, à l'occasion Des revues; 2^o que le Conseil, vu la gravité Du fait, propose à l'Académie d'appliquer à la 1^{re} et à la 2^e volée, le 1^{er} § de l'art. 235 Du rapport, soit la censure particulière Du Professeur, et à la 3^e volée, le 2^e § Du même article, soit la censure en séance académique.

Après délibération, l'Académie adopte les propositions Du Conseil De la Faculté Des Lettres et Des Sciences, et décide que la 3^e volée comparaitra devant l'Académie lundi prochain, 16 mai, à 5 heures Du soir.

Adolphe Cérésolo.

Lettre Du même Conseil, aussi en date Du 8 mai, informant l'Académie que M. Adolphe Cérésolo, étudiant De la 3^e volée Des Lettres & Sciences s'étant livré, à plusieurs reprises pendant cette année, et particulièrement avant et pendant une Des dernières leçons De M. Souvestre, à des actes très répréhensibles, le Conseil, considérant l'inconvenance D'une semblable conduite et les conséquences fâcheuses, qui pourraient résulter D'une absence de répression, propose à l'Académie d'appliquer à l'étudiant Cérésolo le 2^e § de l'art. 235 Du règlement, soit la censure en séance académique, en ajoutant une menace D'exclusion Des leçons, si sa conduite, à l'avenir, donne lieu aux mêmes reproches.

Lecture est aussi faite D'une lettre Du Sénat Des Étudiants, en date Du 11 mai courant, informant l'Académie que M. Adolphe Cérésolo a été cité pour sa conduite avant et pendant une leçon De M. Souvestre et que le Sénat lui préfère De porter à la connaissance De l'Académie la décision qui sera prise au sujet De cet étudiant; 2^o que d'autres étudiants sont également cités pour les mêmes désordres à comparaitre devant le Sénat à sa prochaine séance.

Après délibération, l'Académie décide d'évoquer cette affaire en vertu Des art. 104 & 105 Du règlement Des Étudiants, et De faire instruire l'enquête par le Sénat.

A. Hostache.

Par lettre, en date Du 12 mai, M. Alexandre Hostache demande à l'Académie quels sont les examens qu'il lui reste à passer dans la

Du 12 mai 1853.

Faculté Des Lettres et Sciences, pour être admis en qualité d'élève régulier dans celle de Droit.

Senat des Etudiants.

L'Académie charge M. le Recteur de répondre à M. Hostache qu'il doit encore faire tous les examens qu'il n'a pas passés dans la Faculté des L. & S.

L'Académie informée que le Sénat des Etudiants a adressé, le 12 courant, à M. le professeur Hiseley une lettre renfermant des observations au sujet de quelques paroles que ce professeur a adressées à la 3^e volée des Lettres & Sciences concernant l'ordre et la discipline dans les leçons de M. Souvestre, décide qu'il sera écrit au Sénat pour lui faire observer, qu'en adressant directement des observations à un professeur, il est sorti de la voie légale et a commis un fait blâmable; que si le Sénat a des observations à faire touchant un professeur, il doit les présenter à l'Académie ou à l'autorité supérieure.

Absences.

M. le Recteur fait connaître à l'Académie qu'ayant adressé des observations aux élèves signalés dans la séance précédente comme ne fréquentant pas régulièrement les cours, Messieurs Edouard Simon, de la 2^e volée, Jules Chastellain, Daniel Besançon, Aug. Duprez, Jules Prou, L^s Croillet et César Curchod de la 3^e, ont allégué des excuses qui lui paraissent satisfaisantes.

L'Académie étant consultée au sujet de ces excuses, elles sont admises.

M. le Recteur annonce encore à l'Académie qu'un certificat d'étude a été délivré à M. Aug. Schüster, le 6 mai courant.

Du 16 mai 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier.

M. M. Hiseley, Dufourquet, Hornung, Gay Rogivue, Wiener, Merschhoff

Faible.

Discipline (absences)

M. le Recteur informe l'Académie que conformément à la décision qu'elle a prise dans sa dernière séance, il a adressé une censure aux élèves de la 1^{re} et de la 2^e volée de la Faculté Des Lettres et des Sciences.

Il soumet ensuite à l'Académie la question de savoir si la censure à adresser à la 3^e volée portera uniquement sur les absences du 2 et du 3 mai courant, ou si elle concernera aussi la conduite en général de cette volée.

L'Académie délibérant décide que la censure portera uniquement sur les absences du 2 et du 3 courants, et qu'elle sera adressée par M. le Recteur.

On examine les Demandes suivantes:

M. Defélice.

Demande de M. Defélice tendant:

- a) A être admis aux examens exigés, par la loi, des aspirants au grade de licencié en droit;
- b) A être dispensé de subir des examens sur les Sciences et sur les Lettres.
- c) A être dispensé de subir des examens sur les branches mentionnées dans l'art 16 § 1, 2, 3, 4 de la loi du 12 Août 1846 sur l'Instruction publique et de l'art 4^o § 1, 2, 3, 4, 5, 6 du Règlement préliminaire
- d) A être dispensé de suivre les cours de la Faculté de Droit pendant une année au moins.

Séance Du 16 mai 1853.

comme l'exige l'art. 119, 2^e alinéa, du Règlement.

— Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur cette demande, ainsi que d'un extrait du Bulletin des lois et ordonnances réglant l'ordre des études de la Faculté de Droit de l'Académie de Paris.

Les conclusions du rapport du Conseil de la Faculté de Droit sont adoptées. Les conclusions sont :

- 1) Dispense M. Defélice de tous les examens sur les sciences et les lettres.
- 2) Le Dispense des examens sur le Droit romain, l'histoire du Droit, le Droit international, la philosophie du Droit et l'économie politique.
- 3) Le Dispense de la fréquentation ^{de l'Académie} au delà de la présente année académique.

Nouvelle demande de M. Defélice en date du tendant à être
dispensé du paiement de la moitié de la finance d'étude pour l'année académique 1852-1853.

L'Académie décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique d'accorder au pétitionnaire les fins de sa demande, en l'astreignant cependant à payer la finance d'immatriculation.

Demande de M. Bächler tendant à obtenir l'autorisation d'assister comme auditeur aux cours de l'Académie, sans payer de finance d'étude pour la fin de l'année académique.

On propose d'accorder au pétitionnaire la faveur qu'il sollicite, à condition qu'il paie la finance d'immatriculation.

Les étires de la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences sont ensuite introduites par le bureau dans la salle de l'Académie, et M. le Recteur leur adresse une censure, conformément à la décision prise au commencement de la séance.

Séance Du 2 juin 1853.

Présents: M. le Recteur Vuillemin

M. M. Kieby, Dufournet, Gay, Moillot, Hornung, Rogier, Martin, Bischoff, Xenter, Winer, Guisan, Dupress, Faber, Ravus.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre du 1^{er} mai annonçant: 1^o que le conseil autorise M. Antoine D. p. lie à ne subir, pour obtenir le grade de licencié en droit, que les examens de droit public de la Suisse et du canton de Vaud, de droit civil et procédure civile; 2^o qu'il fera ces examens cet été; 3^o qu'il paiera la moitié de la finance d'étude et la finance d'immatriculation.

Lettre du 20 mai transmettant à M. le Recteur, pour examen et prière, une demande de M. Charles Carrard tendant à obtenir des renseignements relatifs aux conditions qu'il aurait à remplir pour pouvoir étudier le Droit à l'Académie.

M. Defélice.

M. Bächler

Discipline.

M. Defélice.

M. Ch. Carrard

Séance du 2 juin 1853.

Mr. le Recteur informe l'Académie qu'il a donné au Conseil les renseignements demandés.

Étologie
(manuscrite)

Lettre, du 27 mai, transmettant une pétition de quelques étudiants de la Faculté des Lettres et des Sciences qui demandent que les trois manuscrits présentés cette année au concours de géologie, soient déposés à la Bibliothèque cantonale plutôt qu'aux Archives de l'Académie, comme le veut le règlement pour les concours.

On répondra au Conseil que l'Académie estime qu'il serait plus simple de confier temporairement ce dépôt à Mr. le professeur Morlot, qui l'acceptera volontiers.

Mr. Mo. Delorme, Jomini,
Bezançon & Augsburgers

Lettre, du 27 mai, transmettant pour rapport et prières, une demande des étudiants en théologie Delorme, Jomini, Bezançon & Augsburgers tendant à obtenir l'autorisation de terminer leurs études théologiques cette année.

Section est faite du rapport du Conseil de la Faculté de théologie sur cette pétition. L'Académie adoptant les conclusions du rapport accorde aux pétitionnaires l'objet de leur demande.

Mr. Perrin

L'Académie s'occupe ensuite des trois demandes suivantes:

1) Demande de Mr. Perrin tendant à être admis à subir cette année, outre les examens sur les cours qui ont été donnés dans la Faculté de Droit, son examen sur le droit romain et celui sur la procédure civile, le 1^{er} au mois de juillet et le 2^e au mois d'octobre.

Section est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur la demande de Mr. Perrin.

L'Académie délibérant accorde à Mr. Perrin la 1^{re} partie de sa demande; quant à la 2^e, elle estime qu'il n'y a pas lieu à l'accorder, parce qu'une telle concession serait contraire au Règlement et que, si elle était faite, d'autres demandes analogues ne tarderaient pas à être présentées.

Mr. M. Corthey

2) Demande (du 19 mai) de Mr. M. Corthey tendant à obtenir l'autorisation de subir, au mois de juillet prochain, outre les examens de la 2^e volée des Lettres et des Sciences, ceux de la première volée.

L'Académie accorde à Mr. Corthey l'objet de sa demande.

Mr. Ant. Vover

3) Demande de Mr. Ant. Vover tendant à obtenir la faculté d'obtenir la faculté de subir, au mois de juillet prochain, l'examen sur la langue hébraïque, et de suivre pendant la prochaine année académique les cours de la Faculté de théologie, en même temps que ceux de la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres et des Sciences.

L'Académie considérant que la demande du pétitionnaire est contraire au règlement, décide de ne pas la prendre en considération.

Senat des Étudiants

Section est faite d'une lettre du Sénat des Étudiants, en date du 20 mai, en réponse aux deux lettres que l'Académie lui a adressées le 13 du même mois.

La première partie de cette lettre est relative à la démarche faite par le Sénat auprès de Mr. le professeur Heisely au sujet d'observations que ce dernier aurait émises dans une de ses leçons, sur la manière dont ce corps remplit ses devoirs (Voy. séance du 12 mai).

L'Académie, après avoir entendu quelques explications données par Mr. le

Séance Du 2^e juin 1853.

professeur Heischy décide qu'il n'y a pas lieu de continuer cette correspondance et charge M. le Recteur de répondre verbalement au Consul, en maintenant les observations présentées au Sénat, par lettre du 13 mai.

Dans la seconde partie de sa lettre, le Sénat informe l'Académie que les faits relatifs à l'enquête dont elle l'a chargée lui ayant paru rentrer dans ses attributions, il a eu devoir recourir au Conseil de l'Instruction publique pour résoudre cette question de compétence.

Lecture est aussi faite d'une lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du ... transmettant pour examen et préavis la réclamation du Sénat.

Après délibération, l'Académie décide de répondre au Conseil qu'elle attendra pour se prononcer sur cette question que le Sénat lui ait communiqué l'enquête dont elle l'a chargée.

L'Académie s'occupe ensuite du programme des cours pour l'année académique 1853-1854. Les programmes présentés par les Conseils des trois Facultés sont adoptés, sauf ceux de physique et de chimie dont l'examen est ajourné.

De plus, on décide de l'envoyer au Conseil, en lui transmettant ce programme.

1°) La répartition des chaires de physique & de chimie; 2°) qu'il soit donné à l'Académie pendant l'année 1853-54 un cours de zoologie et un cours de botanique; 3°) qu'il soit pourvu le plus tôt possible à la désignation des personnes chargées des enseignements provisoires.

M. le professeur Heischy annonce à l'Académie, qu'ayant parcouru avec la 1^{re} volée des Lettres & Sciences tout le champ du programme de littérature latine, il lit de plus avec cette volée la Vie d'Agricola par Caule, travail qui ne fera pas l'objet d'un examen. La 2^e volée ayant terminé avec la 1^{re} le cours d'histoire littéraire, aura, pendant le mois de juin, une heure de moins, attendu qu'elle n'a pas désiré occuper cette heure par la lecture de quelque ouvrage en dehors du programme.

Séance Du 9 juin 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Heischy, Dufournet, Fabre, Gay, Morelot, Hornung, Wimm, Duponce, Ravue & Cherbulier.

M. le Recteur dépose sur le bureau six lettres du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 3 juin, informant l'Académie que le Conseil autorise M. V. Perrin à subir en juillet son examen spécial sur le droit romain, mais qu'il ne lui accorde pas la faculté de subir à la rentrée d'octobre son examen sur la procédure civile.

Lettre, du 3 juin, annonçant que le Conseil adopte le préavis de l'Académie, de confier temporairement à M. Morelot, les deux manuscrits prêts

Programme des
cours.

Littérature latine.

M. Victor Perrin.

Géologie (manuscrits)

Séance du 9 juin 1853.

Pès cette année au concours de géologie.

S. Crollich

Lettre, du 3 juin, annonçant que le Conseil d'Etat a accordé à l'étudiant S. Crollich la continuation du subsidie qu'il recevait au Collège cantonal, savoir 174 fr par an, à dater du 1^{er} Avril écoulé.

M. M. Jomini, J. Besançon
Delorme & Augburger.

Lettre, du 3 juin, annonçant que le Conseil accorde aux étudiants Delorme Jomini, Jules Besançon & Augburger l'autorisation de terminer, cette année, leurs études théologiques.

Discipline (Sinat)

Lettre, du 3 juin, informant l'Académie que le Conseil, avant de prononcer sur la question de compétence que le Sinat des Etudiants lui a soumise, attendra la communication de l'enquête que l'Académie lui a annoncée par lettre en date du 20 mai.

Tableau Des examens.

Lettre, du 7 juin transmettant le tableau des examens et des experts, adopté par le Conseil pour l'année académique 1852-1853, et annonçant que le Conseil approuve la commission chargée de faire subir à l'étudiant Pechaz les examens de littérature française, de philosophie et de paléontologie.

Sinat Des Etudiants.
(enquête)

Lettre du Sinat, des Etudiants, en date du 9 juin, transmettant l'enquête que l'Académie l'a chargé d'instruire au sujet des désordres qui ont eu lieu avant et pendant une des leçons de M. Porvestre. Lecture est faite de cette enquête.

Fondations & gages.

L'Académie délibérant sur la question de savoir si elle persiste à ériger cette affaire, se prononce pour la négative, vu la teneur de l'enquête.

Lecture est ensuite faite du rapport de la Commission chargée d'examiner l'emploi à faire des revenus provenant de la Caisse académique.

Le rapport constate que le revenu de la caisse de l'Académie, déduction faite des charges auxquelles elle doit satisfaire annuellement, peut être évalué à 496 fr., et seulement à un peu plus de 400 fr., lorsque les intérêts des annuités auront été défalqués.

La discussion est ouverte sur les conclusions du rapport et les deux propositions suivantes de la Commission sont adoptées.

1) « En ce qui concerne l'emploi à faire de ce revenu (400 fr.), votre commission n'a l'honneur de vous proposer de se rien statuer d'avance à cet égard, mais d'en conserver la libre disposition qui vous est assurée par l'institution, comme elle est aussi conforme à la constante pratique de vos prédécesseurs »

2) « En ce qui touche les fondations annexées à la Caisse de l'Académie et dont, par l'effet des circonstances, le service a été suspendu pendant quelques années, votre Commission vous propose de reprendre le service de ces fondations, c'est-à-dire de conférer les gages Paris & Maflet, et désigner les p^{res} Traviillard & Levade »

Quant aux annuités, l'Académie décide, en principe, qu'elles seront capitalisées, et elle charge la commission de lui faire un rapport sur l'usage de ces fonds, usage qui devra être, autant que possible, conforme à la destination des fondations.

Prix.

La même commission est aussi chargée de présenter un rapport sur la collation et l'attribution des prix pour la présente année académique.

France le 23 juin 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
 M. M. Dufourc, Morlot, Hornung, Wieser, Nester, Guisan,
 Charbuliez, Bischoff, Duprez.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau:

Discipline (leçon Souvestre)

Lettre du 10 juin annonçant que le Conseil adopte le préavis de l'Académie (de même date) au sujet des vacances qui ont eu lieu avant et pendant une des leçons de M. Souvestre.

Par la même lettre, le Conseil charge M. le Recteur de faire observer au Sénat, qu'il a été surpris de lire la phrase suivante dans le résumé de l'enquête sur les vacances en question:

"Il a été établi que l'étudiant Favary avait, etc. (Voy. l'enquête ou la lettre du Conseil).

M. le Recteur fait connaître qu'il a communiqué verbalement au Sénat l'observation du Conseil.

Experts aux examens
 (remplacement)

Lettre du 15 juin annonçant que M. Duplan, juge de paix, n'ayant pas accepté sa nomination d'expert à l'Académie, le Conseil l'a remplacé par M. Jaccard, avocat.

M. M. Cirosole & Contejeu
 (examens)

Lettre du 17 juin informant l'Académie que le Conseil refuse à M. M. Cirosole & Contejeu à subir en octobre prochain, les examens que leur service militaire les empêche de subir en juillet.

Experts aux examens
 (remplacement)

Lettre, de même date, annonçant qu'en suite des refus de Messrs Ancronaz & Guillet, ainsi que du refus partiel de M. l'avocat Guignard, le Conseil a désigné:

M. Rencvier en remplacement de M. Guignard (1^{er} juillet);

" Verdet id M. Guillet (25 id);

" Guignard id M. Ancronaz (25 id).

id.

Lettre du 25 juin annonçant qu'en suite du refus de Messrs Gollig & Roulet d'assister comme experts, aux examens, le Conseil a désigné Messrs A. Curtat, L. Curtat, Largin & Fritzsche pour remplacer M. Gollig, et Messrs Roux, Budeman & A. Curtat pour remplacer M. Roulet.

G. Bonnard & A. Hostache
 (examens)

Lecture est faite d'une pétition de Messrs G. Bonnard & A. Hostache (en date du 15 juin) par laquelle ils demandent l'autorisation de subir au mois d'octobre prochain les examens qu'ils devraient subir en juillet.

L'Académie, conformément à la décision prise sur cet objet dans sa séance du 7 avril dernier, accorde à M. Bonnard les faveurs de sa demande, cet étudiant étant effectivement à une école militaire à Morillon; mais elle refuse cette faveur à M. Hostache, cet élève n'étant appelé à aucune prestation militaire.

Examens (admission)

Conformément à l'art. 67 du Règlement et à la lettre du Conseil de

Séance du 28 juin 1853.

l'Instruction publique en date du 1^{er} octobre 1852, l'Académie s'occupe de la question de savoir si quelques étudiants sont privés de la faculté de subir les prochains examens pour n'avoir pas suivi régulièrement les cours. Après avoir entendu le rapport de Messieurs les professeurs sur chacun des états inscrits pour les examens, l'Académie prononce l'exclusion de l'étève Charles Grollich, de la 3^e volée des Lettres et des Sciences.

Séance du 7 juillet 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Hitzky, Desfontaines, Rauva, Morelot, Wanner, Bischoff, Charles

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

M. M. C. Bonnard et A. Hostache

Lettre (du 28 juin, informant l'Académie que le Conseil accorde à M. Bonnard la permission de subir en 8^{me} les examens qu'il n'avait pas fait en juillet, et qu'il refuse cette faculté à M. A. Hostache.

M. Puffry (experts)

Lettre (de même date) annonçant que M. Puffry ne pouvant accepter la fonction d'expert à l'examen de Droit romain, le Conseil l'a remplacé par M. Gollosay, membre du Grand Conseil.

M. Grollich

Lettre (de même date) annonçant que le Conseil approuve la décision de l'Académie (du 28 juin) d'exclure l'étève Charles Grollich des examens en application de l'art. 67 du Règlement.

Experts

Lettre (du 1^{er} juillet) annonçant: 1^o, que M. le pasteur Guisan ne pouvant assister à l'examen du 14 juillet, le Conseil l'a remplacé par M. Ant. Curtat; 2^o qu'il a aussi remplacé, par le même motif, M. Heymond, par M. Ch. Guisan.

M. Morelot (cours de géologie)

Lettre (du 5 juillet) informant l'Académie que, conformément à l'art. 158 de la loi du 12^o 9^{br} 1846, il a autorisé M. le professeur Morelot, à donner à l'Académie un cours gratuit sur la géologie, à deux leçons par semaine.

Experts.

Lettre (de même date) annonçant qu'en suite du refus de M. Languier d'assister aux examens de Messieurs les étudiants de l'Académie, le Conseil l'a remplacé: pour l'histoire (8 juillet) par M. le Doct. Verdut; pour la philosophie (14 & 18 juillet) par M. Ch. Guisan; pour la physique (27 & 28 juillet) par M. Baup, chimiste.

G. Guggler

Lecture est faite des trois pétitions suivantes:
1) Pétition de l'étudiant Guggler qui, tombé malade vers la fin du mois de juin, demande la faculté de subir avec sa volée dans le reste de ce mois les examens que sa santé lui permettra de faire et de passer les autres années 8^{me}. Cette pétition est accompagnée d'une déclaration de M. Marcel, Doct.

M. Vallotton.

2) Pétition de M. Vallotton qui demande pour son fils, entré dans la Faculté des Lettres & Sciences, la faculté de subir dans ce mois une partie des examens de la 3^e volée de cette Faculté, et de subir l'autre partie

Séance du 7 juillet 1853.

en 8^h prochain.

Cette demande est motivée par l'état malade de l'élève Vallotton, état qui est certifié par une déclaration de M. le Doct. De la Harpe.

3) Pétition de l'étudiant Jules Perret qui, tombé malade peu à peu le commencement des examens, demande l'autorisation de passer en 8^h les examens qu'il a encore à subir. A cette demande est jointe une déclaration de M. le Docteur Hoffmann.

L'Académie délibérant décide de transmettre, avec priéris favorables, ces trois demandes au Conseil de l'Instruction publique.

Lecture est faite d'une lettre (en date du 5 juillet) par laquelle M. Defilieu exprime le vœu que les examens qu'il doit subir sur le droit, pour obtenir le diplôme de licence, aient lieu le 30 juillet courant. M. Defilieu allègue à l'appui de sa demande la circonstance que le Conseil de l'Instruction publique lui ayant fait connaître qu'il subirait cet été les examens de droit, s'il n'a pas été dispensé, il n'a pas cru qu'il dut nécessairement les subir dans le mois de juillet; que par les mots cet été, il avait compris que le Conseil lui avait accordé la faculté de les subir à une époque quelconque de cette saison.

L'Académie, prenant en considération la circonstance alléguée par M. Defilieu à l'appui de sa demande, décide qu'après examens auront lieu le 30 juillet courant.

On s'occupe ensuite de l'emploi du revenu des fondations académiques. Lecture est faite du rapport de la commission chargée de faire à l'Académie des propositions à ce sujet.

Prix Lavade.

L'Académie adopte les propositions suivantes:

- 1) Ce prix sera accordé à la suite d'un concours qui aura lieu dans les 15 jours qui suivront les vacances de Pâques.
- 2) Le prix sera adjugé par une commission nommée par l'Académie et dont les membres du Conseil de la Faculté de Théologie feront nécessairement partie. Cette commission fera rapport à l'Académie qui décernera le prix ou les accusera.
- 3) Le prix ou un autre ne pourra être accordé deux fois à un même étudiant.
- 4) Pour la présente année académique, le concours aura lieu dans le mois de juillet courant.

Prix Savillard.

La commission fait la proposition suivante:

Afin de tenir compte des arriérés le prix, qui était de 7 francs annuels, sera porté à 15 fr. nouveaux et remis chaque année au Directeur du Collège pour qu'il en fasse un usage conforme au Règlement de l'Académie, art 256.

Cette proposition est adoptée.

Gage Mafsch.

L'Académie décide que ce gage sera confié à la suite des examens de cette

M. J. Perret.

M. Defilieu.

Fondations académiques.

Séance Du 14 juillet 1853.

Si cette proposition n'était pas adoptée, M. Dufournet se réserverait son recours à l'autorité.

Après discussion, il est décidé d'accorder le gage Paris à un étudiant quelconque de l'Académie, réunissant les conditions voulues.

Malgré les professeurs encore présents, ne formant plus le quorum voulu par l'art. Du règlement, on décide de renvoyer au commencement de l'année académique 1853-54 la décision à prendre au sujet du temps pour lequel ce gage doit être conféré.

Séance Du 30 juillet 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier.

M. M. Dufournet, Ravue, Chabuliz, Guisan, Heming, Winer, Falve, Beschoff.

M. le Recteur expose sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre, en date du 18 juillet, par laquelle M. le professeur Rogiveau fait connaître qu'il ne pourra assister aux examens de M. Ch. Desfieux, vu la nature et l'importance des travaux qui occupent le Conseil des Etats vers la fin du mois.

Lettre, en date du 22 dit, par laquelle le même professeur annonce qu'il ne lui sera pas possible d'assister aux examens de droit de M. P. Perin & Costache, par le motif indiqué ci-dessus.

Lettre du 18 dit par laquelle M. Baup fait connaître qu'étant actuellement aux bains de Neuspenburg, il ne pourra assister en qualité d'expert aux examens de chimie.

Lettre, de même date, par laquelle l'étudiant Ch. Pache, actuellement en congé, annonce qu'il se propose de reprendre ses études à 20 s. prochain et de subir, à la rentrée, ses examens complémentaires de la 1^{re} volée.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 22, annonçant qu'il a désigné M. Marguet, prof. à l'Ec. moyenne de Sauronne, pour assister comme expert, à l'examen de physique, et M. Biranger pour remplacer M. Baup à l'examen de chimie.

Lettre, du même Conseil et de même date, annonçant que le subside de 174 fr. accordé à l'étudiant L. Trollik, le 31 mai 1853, est maintenant en effet rétroactif, c-à-d. qu'il court à dater du 1^{er} août 1853.

Lettre du même Conseil, en date du 19 juillet, transmettant pour rapport & préavis, une demande de M. Ch. Carrard tendant à obtenir: 1) que les examens qu'il a subis, comme externe, de la Faculté des L. & des S. soient valables; 2) qu'il lui soit accordé de faire, à la rentrée, les examens qui lui manquent p^r pouvoir être admis comme élève régulier de la 2^e volée de la même Faculté; 3) que, s'il réussit, il lui soit permis pendant l'année académique 1853 de suivre les cours de la 2^e & de la 1^{re} volée et de subir à la fin de cette année académique un ou

M. le prof. Rogiveau

id

M. Baup.

Ch. Pache

M. M. Marguet & Biranger, experts.

Louis Trollik

Ch. Carrard.

Séance du 30 juillet 1853.

ou au commencement de l'année suivante, les examens de ces deux volés, afin qu'en automne 1854, il puisse entrer élève régulier à la Faculté de Droit.

Après discussion, l'Académie décide de proposer au Conseil l'admission de M. Carand les deux premiers points de sa demande et de lui refuser le 3^e.

Examens complémentaires
(Rapports.)

Lecture est faite des rapports suivants sur les examens passés le mois de juillet, courant, ainsi que d'un résumé de ces examens.

Faculté de Droit.

Rapport de la commission nommée pour les examens de Droit de M. Charles Desjellie. — L'Académie, vu le rapport de la Commission, et vu aussi la lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 17 Mai 1853, confère à M. Charles Desjellie le diplôme de Licencié en Droit.

Entre M. Desjellie, ont encore subi des examens à cette Faculté: M. Victor Perrin, élève régulier, 5 examens dont 4 ont été admis et non admis
" Alexandre Hostaux, externe, 4 examens, tous admis.

Faculté de Théologie.

1^{re} Division. M. Henri Augsburg s'est retiré avant la fin des épreuves; M. Étienne Jominie a 5 examens admis (sur 9 subis) et 4 non admis; M. M. Jules Bismont, Charles Desorme & Gustave Hirston ont tous leurs examens admis.

Vu les conclusions du rapport de la Commission chargée de faire subir à ces trois derniers étudiants leur examen général, l'Académie leur confère le diplôme de Licencié en Théologie.

2^{de} Division. Les étudiants Charles Rapp, Jules Verneux & Henri Thelin ont tous leurs examens admis.

Ont les 3/4 de leurs examens admis M. M. Samuel Dury, Georges Escombaz, François Muller & Marc Nittel.

L'Académie acceptant les propositions de la Commission chargée de faire subir aux élèves de cette Faculté l'examen de lecture pour l'applicatif d'un prix institué par M. le professeur Devaie, accorde à chacun des élèves, Henri Dupontis, Samuel Frankfurt & Marc Nittel un arcepsit de 10 francs.

Faculté des Lettres & des Sciences.

1^{er} Volé. Ont tous leurs examens admis les élèves Sylvain Chavannes, Eugène Gaulis, Louis Anthonnet & Louis Schanz, Adolphe Corthey et Édouard Simonet.

Ont les 3/4 de leurs examens admis les élèves François Gaubin & Eugène Rochaz.

Jules Piret tombé malade pendant les examens a obtenu l'autorisation de les terminer à la rentrée.

2^{de} Volé. Ont tous leurs examens admis les élèves Adolphe Corthey, Jacques Deloit & Jean Descoullayes.

Ont en les 3/4 de leurs examens admis les élèves Édouard Simonet & M. M. M. L'élève Antoine Vodoz reste à la volée.

L'élève Tiburce Guggen tombé malade pendant les examens a obtenu de l'autorisation de les terminer à la rentrée.

3^{de} Volé. Emile Voruz est le seul élève qui ait tous ses examens admis.

Ont en les 3/4 de leurs examens admis les élèves César Curckod, Auguste Dupraz, Louis Berger, Louis Seresche, Jules Picard & Louis Erollik. Restent sans cette volée les élèves Daniel Besançon, Jules Chastellain,

Séance du 30 juillet 1853.

Eugène Muller, Marius Veillard, Eusèbe Duplessis, Jules Rouil & Charles Savary.

L'élève Jules Delapierre étant tombé malade pendant ses examens a demandé à l'autorité la permission de les terminer à la rentrée.

L'Académie adoptant les propositions de la commission nommée pour examiner les élèves qui se sont présentés pour subir l'examen sur le cours de mécanique donné par M. le professeur Gay, répartit comme suit les 50 fr. alloués par le Conseil d'Etat, savoir: 20 francs à chacun des élèves Charles Gaultier et J. J. Lockmann, et 10 fr. à l'élève Paul Guinan.

Pour plus de détails, voyez ^{le registre} registre soit tableau synoptique des examens.

L'Académie s'occupe ensuite des demandes de gages présentées par les étudiants Georges Descombes, Henri Chélin, St. Schranz, Edouard Lomond, François Muller, Marc Besançon, Henri Panchaud, Marc Vittel, Henri Dupontier & Daniel Besançon.

Toutes ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable, à l'exception de celle de Daniel Besançon, cet élève ayant échoué deux fois à la 2^e volée de la Faculté des Lettres & des Sciences.

Séance du 20⁸ 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Heisely, Dufournet, Gay, Raoux, Winer, Dupressat, Rogier, Kender, Faber, Bischoff & Hornung.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 2 Août, annonçant que le Conseil refuse à M. Vozzy la faculté de refaire, à la rentrée, les 3 examens qu'il a manqués en juillet.

Lettre, de même date, informant l'Académie que le Conseil autorise l'étudiant Jules Delapierre à faire à la rentrée les 5 examens qu'il n'a pu subir en juillet, à cause d'indisposition.

Lettre, de même date, annonçant que le Conseil, adoptant le préavis de l'Académie, en date du 30 juillet, a décidé: 1^o d'admettre les examens que M. Charles Carrard a subis comme externe à la Faculté des Lettres et des Sciences; 2^o de l'autoriser de faire en automne les examens qu'il doit encore passer pour être étudiant régulier à la 2^e volée de Lettres & Sciences, mais qu'il lui refuse le 3^o point de sa demande, savoir (Voy. procès-verbal de la dernière séance).

Lettre, de même date, transmettant: 1) 6 bons en faveur de M. M. les professeurs extraordinaires de l'Académie, pour le trimestre écoulé le 20 juillet dernier; 2) Deux bons en faveur des préparateurs de physique et de chimie, pour le trimestre aussi écoulé le 20 juillet dernier; 3) un bon de 43 fr. 50 c. en faveur de l'étudiant St. Trochet, pour le trimestre écoulé au 30 juin en gage qui lui a été accordé.

Lettre, en date du 5 Août, renfermant les observations du Conseil

Demandes de gages.

M. Vozzy.

Ch. Carrard

Bons

Programme des cours

Séance du 20th 8th 1853.

sur le programme des cours pour l'année académique 1853-1854.

Afin de faire droit à ces observations autant que possible, dès cette année, Messieurs les professeurs de littérature allemande et de philosophie font spontanément les propositions suivantes:

M. le professeur Nentler propose: 1^o De réserver l'enseignement de l'histoire de la littérature allemande pour les deux premiers volumes, afin de consacrer ainsi exclusivement à l'interprétation les leçons données à la 3^e volée; 2^o De donner, par semaine, aux deux premières volées réunies, une leçon d'histoire littéraire et, en outre, à la 2^e volée, deux leçons d'interprétation, et à la 1^{re}, une.

Quant aux auteurs à traduire, l'Académie reconnaît qu'il ne serait guère possible de modifier maintenant le programme à cet égard. M. le professeur Nentler fait d'ailleurs observer que les ouvrages proposés ont déjà fait, antérieurement, l'objet des cours d'interprétation & que l'expérience a prouvé que cela est bon.

M. le professeur de philosophie reconnaît, comme l'Académie, que six leçons par semaine réparties entre les 3 volées pour l'enseignement de cette branche importante des études, et bien qu'on ne puisse guère augmenter à présent le nombre des leçons affectés à cet enseignement, sans surcharger les élèves, il propose de donner, dès le nouvel an, sept heures par semaine au lieu de six.

Les propositions de M. M. Nentler & Raoux sont acceptées avec reconnaissance par l'Académie.

M. M. Fabre & Duperron

Lettre, du 9 Août, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a désigné M. le pasteur Fabre pour enseigner à l'Académie la théologie historique & systématique, et M. Duperron pour y enseigner l'histoire, pour l'année 1853-1854.

Experts (bons)

Lettre, du 9 Août, transmettant des bons pour l'indemnité due aux experts qui ont fonctionné aux examens des étudiants de l'Académie en juillet dernier.

Hemionid (bon)

Lettre, du 9 Août, annonçant que le Département de l'Intérieur a remis au citoyen Hemionid un bon de 6 fr. p. solde de compte de voyage de bois p. l'Académie.

M. M. Dufour & Bischoff

Lettre, du 30th 7th, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé d'appeler M. Dufour pour l'enseignement de la physique à l'Académie, pour l'année & pour une année, et de charger M. Bischoff de l'enseignement de la chimie pour l'année 1853-1854.

Eclairage par le gaz

Lettre du 4th 8th demandant où en est l'affaire relative à l'éclairage par le gaz de quelques salles de l'Académie. - M. le Recteur fait connaître qu'il a donné au Conseil les renseignements demandés.

M. Hornung

Lettre, du 7th 8th, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a nommé M. Hornung professeur ordinaire de Droit à l'Académie.

Programme des cours

Lettre, de même date, demandant où en est la publication du programme des cours pour l'année académique 1853-1854. - M. le Recteur dit qu'il a répondu.

id

Lettre, du 11th 8th, informant M. le Recteur, que vu sa lettre du 10th 8th, il peut se borner pour le moment à faire afficher le programme des cours tel qu'il peut être établi à ce jour, & qu'il sera imprimé lorsqu'il sera plus complet.

Eclairage par le gaz

Lettre, de même date, demandant si l'on ne pourrait pas utiliser le compteur de l'Ecole normale pour l'éclairage par le gaz de quelques salles de

Séance du 20⁸ 1853.

de l'Académie. — M. le Recteur, après avoir pris des renseignements, a répondu affirmativement au Conseil, en lui faisant connaître qu'il envisagerait une économie de 60 fr. pour l'Etat.

Lettre du 11⁸ transmettant 15 bons pour paiement des gages de deux étudiants de l'Académie, pour le trimestre échu le 30⁸ juil., et priant M. le Recteur de faire connaître au Conseil si l'étudiant Schreiberberg a quitté l'Académie et a renoncé à se faire consacrer, et si le cas contraire, s'il a le droit de toucher le trimestre échu du gage qui lui a été accordé en juin 1851. — M. le Recteur dit qu'il a répondu au Conseil que l'étudiant Schreiberberg n'a pas expressément renoncé à se faire consacrer, que cet étudiant a seulement demandé un congé d'une année, et que quant au trimestre échu, il ne pense pas que M. Schreiberberg ait droit de le toucher.

Lettre du 14⁸ annonçant que l'élève Marius Veillard, qui a quitté l'Académie, prend les examens de juillet dernier, se trouve dans le même cas, et demandant si le bon transmis par lui le 14⁸ a été remis à cet étudiant. — M. le Recteur a répondu qu'il ne savait pas que l'élève M. Veillard eût quitté l'Académie et qu'il a remis entre les mains tous les bons transmis pour les gagistes, ne voulant les leur distribuer qu'après avoir entendu l'Académie, à la suite des examens complémentaires.

M. le Recteur fait, en outre, connaître à l'Académie qu'il a appelé l'attention du Conseil sur la question de savoir si M. Jomini, qui a été consacré récemment, a droit au trimestre échu le 30⁸ juil. dans pour lesquels cet étudiant avait obtenu un gage ayant pris fin le 30 juin dernier.

Lettre du 18⁸ demandant de renvoyer au Conseil les bons en faveur de M. Veillard & Jomini. — M. le Recteur annonce qu'il a renvoyé au Conseil les deux bons en question.

Lettre du 20⁸ annonçant que le Département de l'Intérieur invite les concourus à cesser complètement de faire usage des poêles en fer qui se trouvent encore dans les bâtiments du Collège cantonal.

On écrivit au Conseil que, par l'effet de cette décision, les auditoires de théologie et de mathématiques ne seront pas suffisamment chauffés, et p. le prié de demander au Département de l'Intérieur que les poêles en fer soient remplacés dans ces deux auditoires par un moyen de chauffage convenable.

M. le Recteur répond encore sur le bureau les pièces suivantes :

Lettre de M. Rivier qui demande quels examens il aurait à faire pour entrer comme élève régulier dans la Faculté de Droit. A cette lettre sont jointes et priées constatant les études que M. Rivier a faites au Collège de Genève.

Cette pétition est renvoyée au Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences, pour examen & préavis.

Pétition signée par six étudiants qui demandent que la clôture des concours soit différée jusqu'au 1^{er} janvier 1854 ou jusqu'au 1^{er} 2^o prochain.

Bons.

Aug. Schreiberberg.

Marius Veillard
(gages)

M. Jomini (gages)

M. Veillard & Jomini
(gages)

Poêles en fer.

M. Rivier

Concours (clôture)

Séance du 20^e 8^{br} 1853.

L'Académie, tout en désirant extrêmement maintenir la clôture des concours à l'usage réglementaire, décide de proposer au Conseil de différer la clôture jusqu'au 1^{er} Décembre, vu le retard qu'a éprouvé la publication du programme des concours, pour l'année 1853.

Ch. Ruchonnet (Congé)

Demande de M. Ch. Ruchonnet tendant à obtenir un congé d'une année. L'Académie, tout en accordant à M. Ruchonnet l'objet de sa demande, décide de lui faire connaître que et avec regret qu'elle le voit interrompre ses études.

Ch. Fache.

Pétition de M. Ch. Fache qui demande d'être autorisé à renvoyer ses examens complémentaires, jusqu'à l'année prochaine et à être admis, dès à présent, à suivre les cours de Théologie. Il allie à l'appui de sa demande le mauvais état de sa santé qui ne lui a pas permis de se préparer convenablement pour subir ses examens complémentaires.

L'Académie attendra pour prendre une décision sur cette demande que M. Fache ait produit une déclaration d'un médecin.

Ch. Prod.

Lettre de M. Ch. Prod, élève de l'École moyenne de Neveu qui demande 1^o d'être admis en 1854 comme élève régulier de la Faculté des Lettres et des Sciences, en subissant convenablement les examens exigés à l'Académie; 2^o d'être dispensé du paiement de la finance d'étude.

L'Académie estime qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de traiter ces deux demandes.

M. Morlot.

Lettre de M. Morlot, en date du 19^{br}, M. Morlot informe l'Académie qu'il avait remis en juillet dernier avant de s'absenter de Sausanne, au bureau Bernard, le rapport sur les examens de géologie, qui n'a pas été transmis à M. le Recteur. A cette lettre est joint un reçu par lequel M. Morlot atteste avoir reçu en dépôt les manuscrits que M. M. Jotteloff et L. Chavannes ont présentés aux concours en 1853.

Aug. Biranger.

M. Aug. Biranger, étudiant en théologie, informe l'Académie qu'il ne peut, pour cause de santé, reprendre ses études comme il se le fait proposer.

Cours de Droit civil (leçons)

M. le professeur Rogiveau informe l'Académie qu'ayant reconnu que six heures par semaine ne suffisent pas pour le cours de Droit civil qu'il donnera cette année, il a porté ce nombre à 9.

Certificats d'études et bons.

M. le Recteur fait connaître: 1^o que des certificats d'études ont été délivrés à M. M. Antoine Vodoz et Charles Scutlan; 2^o qu'il a reçu du Conseil de l'Instruction publique et remis aux intéressés les bons suivants, savoir: en faveur de M. Jaccard, un bon de 76fr 30c; à M. Baup, poëtier, un dit de 44fr 55c; de M. Burger, brozier, un dit de 13 fr; de M. Liber, granur, un dit de 15fr; de la Gazette de Sausanne, un dit de 7fr 40; pour le prix de mécanique, un dit de 50 fr, dont 20 fr ont été remis à M. Charles Gaulis, 20 fr. à M. J. J. Sochmann et 10 fr. à M. Paul Guinand.

Séance du 26 8^{bre} 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Hivoly, Dufournet, Gay, Ravas, Dufour, Nédler, Mance, Duprez.

Examens complémentaires
(Rapport)

M. le Recteur fait connaître le résumé suivant des examens complémentaires subis à la rentrée

Faculté Des Lettres & Sciences.

I^{re} volée. Ont tous leurs examens complémentaires admis, les élèves Eugène Rochat promu dans la Faculté De Droit, & l'élève François Gaudin, qui est promu dans la Faculté De Théologie.

L'élève Jules Perret reste dans sa volée.

II^{me} volée. Ont tous leurs examens complémentaires admis et sont par conséquent promus dans la 1^{re} volée, les élèves Louis Domiville et Edouard Simond.

L'élève Tiburce Guggler reste dans sa volée.

III^{me} volée. Ont tous leurs examens complémentaires admis et sont ainsi promus dans la 2^{me} volée, les élèves St. Berquet, César Carchoy, Jules Delapierre, Auguste Dupraz et Louis Lerouche.

Jules Péclard reste dans sa volée. St. Guillot ne s'est pas présenté pour subir son examen de

Les élèves Tiburce Guggler & Eugène Muller n'ayant pas été promus, l'Académie a décidé de suspendre leurs gages à partir du dernier trimestre échu, trimestre qui leur sera encore payé.

Faculté De Théologie.

Les étudiants Georges Descombay, François Jomini, Samuel Bury, Marc Vitell et François Muller avaient chacun un examen complémentaire à refaire; cet examen a été admis.

M. François Jomini ayant ainsi passé tous les examens exigés de la Faculté de Théologie, l'Académie lui confère le diplôme de Licencié en Théologie.

Faculté De Droit.

M. Victor Perrin avait à refaire un examen complémentaire, cet examen a été admis.

M. M. Constant Bonnard, Paul Césaire & Georges Contesse qui avaient obtenu la faculté de passer leurs examens à la rentrée, à cause du service militaire qu'ils ont été appelés à faire en juillet, ont tous leurs examens admis.

M. le Recteur expose sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre Du Conseil De l'Instruction publique, en date Du 15 8^{bre}, par laquelle le Conseil appelle l'attention de l'Académie sur les quatre questions suivantes:

1) Nécessité, pour le bien des études, de préparer le programme des concours pour l'époque fixée par le règlement, afin que la fermeture des concours ait irrévocablement lieu à l'époque fixée par le règlement.

2) Examen de la question de savoir, s'il ne conviendrait pas d'exiger des élèves qui ne prennent pas part aux concours un travail particulier à faire pendant les vacances.

3) Inspire aux élèves le goût du travail.

4) Donne à l'enseignement un caractère moins spéculatif, plus pratique.

L'Académie décide, sur l'importance de ces questions, de faire circuler par

Enseignement des profess.
&
études des élèves.

Séance du 26^e 8^{me} 1853.

les professeurs la lettre du Conseil, avant d'entrer en discussion.

Ch. Rivet.

Lettre de M. Charles Rivet, élève de l'école moyenne de Nancy, 1^o d'être admis en 1854, comme élève régulier, dans la Faculté des Lettres et Sciences; 2^o l'être dispensé du paiement de la finance d'étude.

L'Académie pense, qu'ant au premier point, que M. Rivet pourrait entrer comme externe dans la 3^e volée des Lettres & Sciences et se mettre en état de subir en juillet 1854 les examens de cette volée. On verrait ensuite ce qui devrait être exigé de lui pour le Collège. - Quant à la dispense du paiement de la finance d'étude, l'Académie s'en occupera quand elle examinera les autres demandes de même nature qui lui sont parvenues.

M. Hornung (Installation)

Lettre du Conseil, en date du 21^e 8^{me} annonçant que l'installation de M. le professeur Hornung est faite au 21 ou au 22^e 9^{me}, et demandant si ces jours conviennent à l'Académie. - L'Académie consultée répond affirmativement.

Sur la demande qu'en fait M. le Recteur, l'Académie, l'Académie désigne M. le professeur Rogiveau pour prendre la parole en son nom dans la cérémonie de l'Installation de M. Hornung.

Programmes des cours de physique et de chimie.

Lecture est faite des programmes des cours de physique et de chimie joints par le Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences. Ces programmes sont adoptés sans modification.

Cours de Droit civil (nombre des leçons)

Lettre du même Conseil, en date du 21^e 8^{me}, annonçant qu'il a pris note de l'augmentation du nombre des leçons pour le cours de droit civil donné par M. le professeur Rogiveau.

D. Bury (congé)

Lettre de M. Bury, étudiant en théologie, qui demande un congé d'une année. - L'Académie délibérant accorde à M. Bury l'objet de sa demande.

Messrs Gagger, Pélard
Muller L., & Charlellain
(Examens)

Quatre pétitions identiques pour la fond présentées par les élèves Fabrice Gagger, Jules Pélard, Eugène Muller & Jules Charlellain et tendant à obtenir: 1^o la faculté de subir en juillet 1854 les examens de la volée à laquelle ils appartiennent et ceux de la volée supérieure; 2^o l'autorisation de suivre quatre cours dans cette dernière volée.

L'Académie délibérant accorde aux 4 pétitionnaires le fins de leurs demandes.

J. Perret.

Pétition de M. Jules Perret demandant la faculté de passer cette année dans la Faculté de théologie et de subir en juillet 1854 les examens de la 1^{re} volée sur les cours qui ont eu lieu en 1853-54.

L'Académie refuse à M. Perret les fins de sa demande, en vertu de l'art. 105 du règlement, 3^e alinéa.

M. Dufour
(Cours de botanique)

Enfin l'Académie accepte, avec reconnaissance, l'offre de M. le professeur Dufour de donner aux 3 volées de la Faculté des Lettres & des Sciences un cours de botanique, à 2 h. par semaine.

Séance du 3^e 9^{me} 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Hély, Dufourmet, Raoux, Menet, Gay, Fabu, Dufour, Dupuis, Xertier.

Sh. Duplessis (discipline)

M. le professeur Hély informe l'Académie que l'élève Théophile

Séance du 3^e 9^h 1853.

Duplessis s'est rendu coupable d'indiscipline envers lui. L'Académie, après avoir entendu l'exposition du fait, décide de renvoyer cette affaire au Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences, afin qu'il l'examine, inflige à l'élève Duplessis la punition qu'il mérite, si le Conseil estime que cette punition est dans sa compétence, ou fasse rapport à l'Académie s'il estime que la punition à infliger doit être prononcée par ce corps.

Mr. le Recteur Depou envoie sur le bureau les pièces suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 28^e 8^h, informant l'Académie que le Conseil de l'Instruction publique adopte le programme qu'elle lui a proposé pour l'enseignement de la physique et de la chimie.

Lettre, de même date, annonçant que le Conseil adopte avec empressement l'offre de Mr. le professeur Dufour, de donner un cours de botanique à l'Académie, pendant l'année 1853-1854.

Lettre, du 1^{er} 9^h, faisant connaître que le Conseil adopte le programme qui lui a été soumis pour les cours d'études de 1853-1854.

Par la même lettre, le Conseil fait encore connaître qu'il lui semble qu'il conviendrait de faire figurer au programme l'indication du cours libre de géologie offert par Mr. Morlot.

L'Académie étant consultée au sujet de cette indication, décide de l'insérer au programme, si Mr. Morlot y consent.

Mr. le Recteur Depou envoie sur le bureau:

Une lettre du Sénat des Étudiants faisant connaître le résultat des élections pour le renouvellement de ce corps. -

Il sera écrit au Sénat pour lui accuser réception de cette communication.

Une lettre de l'étudiant J. F. Recordon, actuellement en congé, annonçant qu'il ne reprendra pas ses études & qu'il rembourse la somme de 365^{fr} 94c, montant de 9 trimestres qu'il a touchés du gage qui lui avait été accordé. -

On transmettra cette lettre au Conseil de l'Instruction publique.

Une pétition des élèves de la 1^{re} volée de la F. des S. & S. demandant que cette volée n'ait pas de cours de physique pendant l'année académique 1853-1854. -

Cette pétition sera transmise au Conseil avec un préavis favorable.

Demands de Dispense du paiement de la finance d'étude présentés par les élèves Henri Dupertuis, Marc Besançon, Henri Thelin, Charles Rapp, Henri Panchaud, Louis Schrantz, Jr. Descouillages, Louis Puchonnet, Albert Voruz, Jules Chastellain, Eugène Muller, Jules Cousin, Adolphe Lacombe, Jules Péclard, Édouard Simonet, Jean Adamina, Charles-Henri Gustave Scherck, Albert Duperré, Daniel Besançon, François Muller, Marc Vitel, Charles Tache, Tiburce Guggler, Henri Hebschmidt.

Toutes ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable, excepté celle de l'élève Ad. Lacombe, et il ne paraissant pas qualifié pour faire ses études et ne suivant d'ailleurs les cours que très irrégulièrement, l'Académie estime qu'il n'y a pas lieu à appuyer sa demande.

Programme des cours de physiq.
et de chimie.

M. Dufour (cours de botanique)

Programme des cours.

Cours de géologie

Sénat des Étudiants

J. F. Recordon (gage)

Cours de physique

Dispenses du paiement de la finance
d'étude.

Séance du 3^e 9^h 1853.

Sur le Gay.

Sur le Gay.

S. Bury (certificat)

L'Académie décide de renvoyer au Conseil de la F. des S. & M. son préavis pour l'assignation Dupuis.

M. le Recteur fait encore connaître qu'un certificat d'étude a été délivré à l'étudiant Samuel Bury;

Séance du 10^e 9^h 1853.

Présents: M. le Recteur Vauclunier

M. M. Dufourmet, Gay, Dupuis, Ramez, Rogivue, Niens, Vastin.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Physique (cours)

Lettre, du 4^e 9^h, informant l'Académie que le Conseil libère les étudiants de la 1^{re} volée des lettres et Sciences de l'obligation de suivre cette année le cours de physique.

Ch. Bourgeois (bourse)

Lettre, de même date, transmettant pour examen & préavis, une demande de l'étudiant Charles Bourgeois, tendant à obtenir une bourse.

Il sera répondu au Conseil que l'étudiant Ch. Bourgeois n'étant immatriculé que depuis peu, l'Académie pense qu'il doit attendre pour présenter sa demande l'époque réglementaire, savoir le mois de juin 1854.

Unités des élèves (observations)

Lettre de même date renfermant des observations sur les études des élèves. Avant de s'occuper du fond de cette lettre et de la communiquer aux élèves, comme la demande le Conseil, l'Académie prie M. le Recteur de bien vouloir prendre des renseignements auprès de M. le Président de ce corps.

S. Michoud, aide préparat.

Lettre, du 8^e 9^h, annonçant que le Conseil a nommé Monsieur Michoud aide-préparateur de physique et de chimie à l'Académie.

Finance d'étude (dispenses)

Lettre, de même date, informant l'Académie que le Conseil dispense du paiement de la finance d'étude pour 1853-54, les élèves suivants, savoir: De la finance entière: Henri Dupertuis, Marc Desançon Charles Rappé, Henri Panchaud, Louis Schantz, Jean Percouttays, Jules Chastellain, Eugène Meulle, Jules Cousin, Jules Pichard, Édouard Simon, Charles Rod, Gustave Sersche, Albert Dupuis, Daniel Besançon, François Mallet, Marc Villet, François Meulle, Charles Pache, Tiburce Guzzo, Henri Hutschmidt.

De la moitié de la finance: Henri Chélin, Louis Ruchonnet, Albert Ponce, & Jean Scamina.

Ch. Pache (examen)

M. le Recteur dépose encore sur le bureau les pièces suivantes: Lettre de l'étudiant Charles Pache qui transmet à l'Académie deux déclarations des médecins Guisan & Delahaye, et trois ordonnances du médecin Godfrey de Paris, pour appuyer sa demande tendant à être autorisé à s'inscrire avec la 1^{re} volée en 1854 les examens complémentaires qu'il doit encore passer et a été admis, dès à présent, à suivre les cours de théologie.

L'Académie, après avoir pris connaissance de ces pièces, décide de transmettre au Conseil de l'Instruction publique la demande de M. Pache

Séance du 19^e J^uin 1853.

L'accompagnant d'un préavis favorable.

M. Duplessis

Lettre du Conseil de la Faculté des L & J. annonçant que l'élève Euchariste Duplessis s'est rendu chez M. le professeur Hébert, pour lui exposer ses regrets et lui présenter ses excuses, et que M. Hébert, satisfait de cette démarche a retiré sa plainte (Voy. procès verbal de la dernière séance).

M. Rivier

Rapport du même Conseil, en date du 6^e J^uin, sur la demande de M. Rivier, tendant à ce que l'Académie veuille bien déterminer les examens qu'il devrait passer à l'Académie, pour être admis à titre d'élève régulier dans la Faculté de Droit.

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide d'exiger de M. Rivier des examens complémentaires sur les branches suivantes: Littérature allemande, philosophie morale, géométrie analytique, astronomie, chimie générale, physique générale & botanique.

M. Gay

Rapport du même Conseil pour l'assignation de prix Gay.
L'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport, répartit ce prix comme suit: à J^us Desoullayes 16 francs; à Louis Schranz 14 francs, à Louis Puchonnet 14 francs et à Jacques Delisle 16 francs.

Inspection des laboratoires

Le même Conseil fait encore connaître qu'il a nommé les trois commissions suivantes pour l'inspection des cabinets et laboratoires de l'Académie.

Pour le cabinet de physique: M. M. Bischoff & Nestler.

" " d'astronomie: " Dufour & Dupressat.

" " de chimie " Dufour & Gay.

Sénat des étudiants

Lettre du Sénat des étudiants qui demande: 1^o que les noms de ses membres figurent désormais en tête du catalogue des étudiants, comme cela se pratiquait anciennement; 2^o que l'astérisque placé jusqu'ici à côté du nom des étudiants gagistes soit supprimé à l'avenir.

L'Académie délibérant sur cette demande décide de la transmettre au Conseil de l'Instruction publique en lui faisant connaître qu'elle pense, quant au premier point, qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, à revenir à l'ancien usage; quant au second, qu'on peut l'accorder.

Dr. Trolliet

Lettre de l'étudiant Louis Trolliet qui fait connaître que les circonstances dans lesquelles il se trouve l'obligent à se constituer externe et à demander d'être dispensé du paiement de la finance d'étude pour 1853-54.

La demande de l'externe Trolliet sera transmise, avec préavis favorable, au Conseil de l'Instruction publique.

Règlement de dissertations

L'Académie décide ensuite d'écrire au même Conseil pour lui demander: 1^o qu'il soit délivré un exemplaire du Règlement pour l'Académie à chaque élève, au moment de son immatriculation; 2^o que les dissertations présentées aux concours des chaires de l'Académie qui sont déclarées vacantes, soient communiquées à M^{onsieur} les professeurs.

Bons.

Enfin M. le Recteur fait connaître qu'il a vu 9 bons en faveur de M^{onsieur} les experts qui ont assisté aux examens complémentaires d'Octobre et que tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Journaux du 24^e 9^h 1853.

Présents: M. le Recteur A. Villecumier.
M. M. Hirsch, Dufournet, Ravet, Gay, Hornung, Birschoff,
Dufour, Xeller, Wüster.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

E. Frollich (finance d'étude)

Lettre, du 11^e 9^h, annonçant que le Conseil désigne l'ordonneur Louis Cullit au paiement de la finance d'étude pour 1853-1854.

M. Pache (examens)

Lettre de même date informant l'Académie que le Conseil autorise l'étudiant Charles Pache à passer ses examens complémentaires de la 1^{re} volée de la F. des L. & S. avec les élèves de cette volée en 1854.

M. Hornung (installation)

Lettre du 16^e 9^h annonçant que le Conseil a fait l'installation de M. le professeur Hornung au 21 9^h, à l'heure que M. le Recteur verra bien indiquer.

Études des étudiants (observations)

Lettre, du 17^e 9^h, par laquelle le Conseil adopte quelques modifications à la lettre qu'il a adressée à l'Académie pour la communiquer aux étudiants.

Après avoir fait lecture de cette lettre, M. le Recteur fait rapport à l'Académie sur la démarche qu'elle l'avait chargée de faire au sujet de M. le Président du Conseil, et lit une lettre qu'il a adressée à ce corps concernant la lettre à communiquer aux étudiants. L'Académie consultée sur la manière dont cette communication aura lieu, décide que la lettre du Conseil sera communiquée par M. le Recteur aux élèves de chaque Faculté séparément, au commencement de leurs leçons.

M. le prof. Rogieux.

M. le Recteur dépose encore sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre de M. le professeur Rogieux informant l'Académie que l'indisposition qui le force de suspendre ses leçons à l'Académie, ne lui permettra pas d'assister à l'installation de M. le professeur Hornung, mais que si cette cérémonie pouvait être ajournée de deux ou trois semaines, il se ferait honneur d'y participer selon le vœu de l'Académie.

M. Pache (amis) gages

Demande de M. L. Pache, de Servion, tendant à obtenir de nouveau le bon droit son fils jouissait avant son congé.

Cette demande n'étant pas faite à l'époque réglementaire, l'Académie proposera, pour cette année, qu'il soit accordé un subside à l'étudiant C. Pache.

Jules Perret (finance d'étude)

Demande de l'étudiant Jules Perret de la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres & des Sciences tendant à obtenir la dispense du paiement de la finance d'étude.

Sylvius Guignard (congé)

On proposera de lui en accorder la moitié de la finance.
Demande de M. G. Guignard tendant à ce que le congé accordé à son fils Sylvius soit encore prolongé pendant l'année académique 1853-54.
Cette demande est accordée.

Jules Rivard (absence)

Lettre par laquelle l'étudiant Jules Rivard annonce qu'il ne peut, pour raison de santé, fréquenter maintenant les leçons.

Études des élèves.

La discussion est ensuite ouverte sur la réponse à faire à la lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 25 8^h, concernant les points suivants:

- 1) Révisité pour le bien des études, de préparer le programme des con-

Séance du 24^e 9^{bre} 1852.

cours pour l'époque fixée par le règlement.

2) Examen de la question de savoir, s'il ne conviendrait pas d'exiger des élèves qui ne prennent pas part aux concours, un travail particulier à faire pendant les vacances.

3) Nécessité d'inspirer aux élèves le goût du travail.

4) Donner à l'enseignement un caractère plus pratique, moins spéculatif.
Après délibération, l'Académie décide, M. le Recteur de faire essentiellement ressortir dans sa réponse à faire au Conseil, ce qui suit:

1^{er} point.) L'Académie reconnaît, comme le Conseil, combien il est important et désirable que le programme des concours paraissent à l'époque réglementaire.

2^d point.).. Impossibilité d'exiger des élèves un travail à faire pendant les vacances, sans une pénalité; Difficulté d'atteindre les élèves de la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences; Danger de tuer par la même mesure, la spontanéité qui est si précieuse; la publication, avant les vacances, du programme des concours, paraît à l'Académie un mesure suffisante.

3^e point.) Messieurs les professeurs font et feront toujours ce qui leur est profitable à cet égard. Rappel de l'institution de grades académiques comme un excellent stimulant.

4^e point.) L'Académie reconnaît toute l'importance de la pratique, mais elle ne peut aussi ne pas avoir abandonner le point de vue scientifique.

Séance du 1^{er} 6^{bre} 1853.

Présents: M. le Recteur Willeumier?

M. M. Hieuly, Hornung, Ravus, Gay, Noller, Dufour, Wiener Duponax.

M. le Recteur expose sur le bureau les pièces suivantes.

Demande de M. Bippert, juge cantonal, tendant à ce que le congé accordé à son beau-frère François Rouge, étudiant en Théologie, soit prolongé jusqu'au 20^e 8^{bre} 1854. - Cette prolongation est accordée.

Demande de M. Albert Besuchet tendant à ne payer que la moitié de la finance annuelle pour les cours qu'il se propose de suivre, ou qu'il sera obligé de quitter Lausanne vers la fin de Mars.

L'Académie accorde à M. Besuchet les fins de sa demande.

Demande des étudiants de la Faculté de Droit tendant à ce qu'il soit placé dans l'auditoire de cette Faculté, des chevilles pour suspendre leurs manteaux.

On fera place les chevilles demandées.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 11^{bre} 9^{bre}, informant l'Académie: 1^o que le Conseil ne voit pas l'utilité de la suppression de l'astérisque accolé aux noms des gagistes d. le catalogue des étudiants; 2^o que le Conseil ne voit pas d'inconvénient à ce que le nom des membres du Sénat des étudiants figurent en tête de ce catalogue.

La décision du Conseil étant l'inverse de l'avis de l'Académie, M. le Recteur consulte celle-ci pour savoir, si elle veut rentrer en délibération.

G. Rouge (congé)

A. Besuchet.

Auditoire de la F. de D.

Catalogue (astérisque, etc.)

Séance du 1^{er} Dec. 1853.

sur la demande du Sénat, l'Académie se prononçant pour l'affirmative, le cours est de nouveau ouvert sur les deux points de la demande & les fees en sont accordées.

Cours.

M. le Recteur fait ensuite connaître les noms des élèves qui se sont fait inscrire pour les concours de cette année. Ce sont

M. Jacques Delile,	pour le concours de littérature grecque, N ^o 1 du programme.
" van Muyser	id id id "
" van Muyser	id de littérature latine, N ^o 1 "
" Jean Leroullayer	id d'histoire, N ^o 16 "
" Eugène Gaulis	id id N ^o 17 "
" F. J. Lochmann	id de Mathématiques, N ^o 19 "
" Louis Puchonnet	id de physique & chimie, N ^o 21 "
" Sylvius Charannes	id de géologie, N ^o 29 "
" Marc Vittel	id de théologie sacrée, N ^o 32 "
" Victor Perrin	id de droit civil, N ^o 38 "
" Paul Coindre	id de droit pénal, N ^o 39 "

Tous ces élèves sont admis à concourir.

L'Académie compose comme suit les commissions d'examen pour ces concours.

Littérature latine: M. M. Hersely, Wiener & Soliman.

Littérature grecque: " Wiener, Hersely, & Gollig (M. Gollig refuse, et sera remplacé par M. Soliman)

Histoire: " Dupont, Sessler & Pericel (M. Pericel refuse, et sera remplacé par M. Gollig)

Géométrie analytique: " Gay, Dufour & Rossier.

Physique & chimie: " Dufour, Bischoff & Marquet.

Géologie: " Blanchet, Bischoff & Marlot.

Théologie sacrée: " Dufour, Sabu & Gollig.

Droit civil: " Ch. Guisan, Rogin & Hornung.

Droit pénal: " Rogin, Hornung & Fr. Guisan.

Il est entendu que le premier membre de chacune de ces commissions est le Président.

Enfin l'Académie adopte les sujets de concours pour l'année 1854.

Séance du 8^{de} Dec. 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier.

M. M. Dufour, Hornung, Racca, Dufour, Duprez, Wiener.

M. le Recteur expose sur le Bureau les pièces suivantes au Conseil de l'Instruction publique.

J. Besuchet (finance d'étude)

Lettre, du 2^{de} Dec^{bre} faisant connaître au sujet de la demande de l'étudiant Jules Penet, tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude; que le Conseil a décidé de ne s'occuper de ne s'occuper de réduction de finance d'étude qu'autant que les demandes seraient formulées et signées par les parents des étudiants qui réclament cette faveur.

M. Besuchet (finance d'étude)

Lettre, de même date, annonçant que le Conseil libère de paiement de la finance d'étude l'étudiant Besuchet.

Le 8^{me} X^{bre} 1853.

F. Gaudin (gager)

Lettre, Du 6 X^{bre}, annonçant que, le 30^{me} X^{bre} dernier, le Conseil d'Etat a accordé à l'auditeur F. Gaudin un subside de 50fr. par trimestre dès le 1^{er} 8^{me}.

Dr. Frolich (subside)

Lecture est faite des deux demandes suivantes:

- 1) Demande de l'élève L. Frolich, tendant à obtenir de l'Etat un subside pour l'aider à continuer ses études à l'Académie pendant l'année 1853-54.
- 2) Demande de M. Gwon tendant à être dispensé du paiement de la finance d'études.

M. Gwon (finance d'étude)

Ces deux demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en accompagnant chacune d'elles d'un préavis favorable.

MM. Hostache & Demicelle

Lecture est encore faite d'une lettre de M. le Juge de Paix du Cercle de Sausanne relative à une rixe qui a eu lieu entre les deux externes de la Faculté de Droit, Alexandre Hostache & Louis Demicelle.

Après délibération, l'Académie décide d'évoquer cette affaire, vu sa gravité, et de faire instruire une enquête composée de M. le Recteur et de MM. les professeurs Rogier & Hornung.

M. Arago (don p. monument)

Enfin l'Académie vote la somme de 50fr. pour l'érection du monument, qui doit être élevé à la mémoire de M. F. Arago.

Siéance Du 22^{me} X^{bre} 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier.

MM. Heisey, Dufourmab, Ravoux, Gay, Dufour, Hornung, Birchoff, Duperron.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes:

M. Fr. Guisan (concours)

Lettre, Du 6 X^{bre}, par laquelle M. F. Guisan fait connaître que c'est avec beaucoup de regret qu'il se voit obligé de refuser de faire partie de la commission d'examen des concours, devant s'abstenir de Sausanne le 14 X^{bre}, où il se fera pour l'examen oral de Droit pénal.

Gages.

Lettre Du Conseil de l'Instruction publique, en date Du 13^{me} X^{bre}, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance 10^{me} X^{bre} a décidé 1^o d'accorder une bourse aux étudiants Descombes, Echelin, F. Muller, Duperron, M. Besancon, Panchaud & Schrantz le renouvellement des bourses dont ils ont joui jusqu'à présent, soit 40fr. par trimestre; 2^o d'accorder à l'étudiant E. Simard, à partir Du 1^{er} juillet, une bourse de 160fr. et à l'étudiant Ch. Pacher un subside de 80francs, payable en deux termes.

Mémoires présentés aux concours

Lettre, Du même Conseil, en date Du 20^{me} X^{bre}, annonçant qu'il renvoie à M. le Recteur les mémoires présentés aux concours en 1853.

M. le prof. Minier

Lettre, Du 21 X^{bre} par laquelle M. le professeur Minier annonce qu'il doit s'absenter de Sausanne, à cause d'affaires de famille, et que comme il est assez avancé dans ses cours pour ne pas avoir à craindre de nuire à son enseignement par une absence extraordinaire, il se permettra d'ajouter une semaine à ses vacances de nouvel an.

V. Perin (examens)

Lettre, en date, Du 22 X^{bre}, par laquelle l'étudiant V. Perin demande

Qu 27. 10^{bre} 1853

que l'Académie veuille bien lui faire connaître quels sont les examens qu'il doit encore subir en 1853 pour être admis à passer son examen général.

Cette demande est renvoyée au Conseil de la Faculté de Droit pour examen et avis.

M. Rogier (chair)
Cours de minéralogie.

Lettre, de même date, par laquelle M. le professeur Rogier annonce qu'ayant fait une chute ce matin, il ne pourra assister à la séance de ce jour.

Pétitions des élèves de la 1^{re} et de la 2^{de} vote de la F. Des L. et Des L. demandant que le cours de minéralogie qui doit commencer après le nouvel an soit facultatif pour ces deux votes.

L'Académie décide d'ajourner la décision à prendre sur ces deux pétitions, jusqu'à ce que M. le Rector ait pris des renseignements auprès de M. Corlot, sur le cours de minéralogie qu'il a donné aux élèves de la 1^{re} et de la 2^{de} vote.

F. Gugges & E. Muller

L'Académie entend M. M. les professeurs sur les études des élèves F. Gugges & E. Muller dont elle a suspendu, à sa séance du 30 juillet, le trimestre de leurs gages qui sera échue le 31 10^{bre}.

Le témoignage rendu à ces deux élèves par M. M. les professeurs étant favorable, on décide que le trimestre suspendu leur sera payé, mais qu'ils seront avertis que si le cas vie ils viendraient à se relâcher de leurs études, ils seraient l'objet de mesures sévères.

M. le prof. Hirsch
M. M. Hostache & Deméville

L'Académie entend ensuite, par l'organe de M. le professeur Hirsch, un rapport verbal sur la rixe de M. M. Hostache & Deméville.

L'Académie étant consultée, ensuite de ce rapport, pour savoir si elle veut rapporter ou maintenir sa décision du 6^{to} cours au sujet de la rixe en question, se prononce pour le maintien de la décision.

Concours (rapports)

Lecture est ensuite faite des rapports des commissions nommées pour les examens de concours et l'Académie, ensuite de ces rapports, décerne les prix et les accredits suivants:

- A. M. G. van Meyden, pour le concours de littérature latine, un prix de 60 fr.
- " Jacques Delisle " " grecque, un accredit de 45 "
- " Gustave van Meyden " " " " 45 "
- " Jean Descoullayes " " d'histoire, un accredit de 45 "
- " Eugène Gaultier " " un prix de 70 "
- " Louis Puchonnet, " " de physique & de chimie, un accredit de 40 "
- " Sylvius Chavannes " " de géologie, un prix de 80 "
- " Marc Vidal " " de théologie ecclésiastique, un accredit de 45 "
- " Victor Perrin " " de droit civil, un prix de 65 "
- " Paul Ciesole " " de droit pénal, " de 65 "

L'Académie décide ensuite que la réunion académique pour la communication publique du résultat des concours aura lieu jeudi prochain 29 du courant, et cette cérémonie sera suivie d'un banquet comme d'habitude.

Vacances.

Enfin on décide que les vacances du nouvel an, auront lieu du vendredi 30 10^{bre} cours au 9 janvier prochain.

Séance du 29 Dec^{bre} 1853.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier,
M. M. Hirsch, Dufournet, Pasqua, Gay, Bischoff, Duponce,
Dufour, & M. M. les membres du Conseil de l'Instruction publique

Concours (communication publique)

L'Académie se transporte d. la grande salle de la bibliothèque pour
lire, en séance publique, les rapports sur les concours & proclamer les noms des
lauréats.

Cours de minéralogie
(Dispense)

Après cette cérémonie, l'Académie rentrant dans le lieu ordinaire de ses
séances s'occupe de la demande que lui ont adressé M. M. les étudiants de
la 1^{re} & de la 2^e volée des Lettres & Sciences, d'être dispensés du cours de minéralo-
gie. Sur le rapport de M. le Recteur qui avait été chargé de prendre des
informations auprès de M. Morlot relativement à cette demande, l'Académie
considérant que les pétitionnaires ont en effet déjà entendu un cours de minéralo-
gie & qu'ils sont d'ailleurs suffisamment occupés, décide de transmettre leur
demande au Conseil de l'Instruction publique avec un préavis favorable.

Séance du 12 Janvier 1854.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Hirsch, Dufournet, Bischoff, Xcler, Gay, Hornung, Wiener.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil
de l'Instruction publique.

Déjàts des auditoires.

Lettre du 23 Dec^{bre} par laquelle le Conseil charge M. le Recteur de
faire une saine observation aux étudiants à l'occasion des dégâts que se
commettent, dans les auditoires, aux bancs et aux tables. - M. le Recteur dit
qu'il a fait aux étudiants l'observation demandée par le Conseil.

L. Trolliet

Lettre du 30 Dec^{bre} annonçant que le Conseil d'Etat a accordé à
l'étudiant L. Trolliet un subside de 160 fr., à dater du 20^o 8^{me} dernier

Programme des concours

Lettre du 27 Dec^{bre} annonçant que le Conseil d'Etat a adopté le
programme des concours à avoir aux étudiants en 1854.

Rapport annuel sur l'Acad^{émie}

Lettre, de même date, demandant pour le 24 janvier prochain le
rapport annuel sur l'Académie.

M. Gross.

Lettre du 30 Dec^{bre} informant l'Académie que l'œuvre Gross est libérée
de la finance d'études.

Avis concernant l'Instruction
publique.

Circulaire, de même date, annonçant que tout avis concernant l'instruc-
tion publique ne doit être inséré que d. la Feuille des Avis officiels.

Cours de minéralogie.

Lettre du 6 janvier informant l'Académie que le Conseil Dispense du
cours de minéralogie les étudiants de la 1^{re} & de la 2^e volée.

Conseil d'Etat

Lettre du Conseil d'Etat (27 Dec^{bre}) par laquelle cette Autorité recon-
naît l'Académie de l'invitation qu'elle lui adresse au sujet de la cérémonie
pour la communication publique du résultat des derniers concours, et lui
fait connaître qu'il a décidé de se faire représenter à cette cérémonie.

Séance du 12 Janvier 1854.

Comité-Directeur du Collège

Lettre Du Directeur Du Collège cantonal annonçant que le Comité-Directeur accepte avec reconnaissance l'invitation que l'Académie lui a aussi adressée concernant la même solennité.

Lecture est faite des rapports suivants:

Inspection des cabinets
et laboratoires.

Rapports des deux commissions nommées pour l'inspection des cabinets de physique et de chimie. Ces deux rapports sont adoptés sans observation.

Le rapport sur le cabinet d'astronomie n'étant pas prêt, M. le Recteur est autorisé à insérer les observations qu'il contiendra dans le rapport général sur l'Académie pour l'année 1853.

Rapport annuel sur l'Acad.

Quant à ce dernier rapport, on décide, au lieu d'en faire lecture, de le déposer sur le bureau afin que chaque professeur puisse en prendre connaissance; si aucune observation n'est présentée, il sera sensé adopté.

M. Perrin.

Rapport Du Consul De la Faculté De Droit concernant la demande de M. Perrin, renvoyé au Conseil pour examen & préavis.

On adopte les conclusions du rapport savoir: De répondre à M. Perrin: 1^o que la Loi & le Règlement déterminent exactement les examens qu'il doit avoir passés pour être admis à l'examen général; que dès lors un examen ne pourra lui être refusé dès qu'il aura satisfait à la Loi & au Règlement, en ce qui concerne les examens spéciaux; 2^o qu'il sera examiné cette année sur le cours d'histoire du Droit donné par M. le professeur Hormung; sans préjudice à l'examen général, qui pourra naturellement porter sur un champ plus vaste.

Lr. Demieville & H. Hostache

Rapport de la commission chargée d'instruire une enquête sur la vie de M. M. Louis Demieville & Alexandre Hostache. Ses conclusions du rapport sont adoptées. Ce sont:

1^o Il sera procédé disciplinairement, contre les élèves externes de l'Académie Demieville & Hostache.

2^o La commission d'enquête est chargée de donner à l'Académie un préavis sur l'application à l'espèce. Des dispositions des art. 232 et suivants du règlement de l'Académie.

M. le Recteur annonce avoir reçu les bons suivants:

Bons.

15 bons pour le paiement aux gagistes du dernier trimestre, échus le 31^o 1853.
1 bon de 12 fr. pour J. Lota; 1 bon de 9 fr. 80c. pour le dernier Diémer; un bon de 150 pour M. Jordanis; un bon de 18 fr. 72 c. pour M. Bernard; un bon de 2 fr. 35c. pour M^{me} Vann Francillon; un bon de 9 fr. 80c. pour M. Berthoud menuisier; un bon de 12 fr. 93c. pour M. Ph. Frig, gypcier.
Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Séance du 19 Janvier 1854.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Heidey, Dufournet, Raoua, Hormung, Rogier, Kener.

M. le Recteur répond sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de

Séance du 19 janvier 1854.

De l'Instruction publique.

Programme des concours

Lettre, du 19 janvier, pour prier M. le Recteur de classer dans les chefs indiqués en marge du programme des concours les sujets que le Conseil a ajoutés.

M. Dicot.

Lettre, du 13 janvier, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de charger M. Ad. Pilet, de Genève, de donner un cours de littérature française, de 30 leçons, à l'Académie.

Jules Perret

Lettre, du 17 janvier, annonçant que le Conseil n'adhère pas à la demande de l'étudiant J. Perret, tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude.

Ad. Crivole

Lettre, de même date, informant l'Académie qu'il autorise l'élève Ad. Crivole à suivre momentanément à l'Académie les cours de physique et d'histoire, sans payer la finance d'étude.

L. Demisville & A. Hostache

En suite de la décision prise dans la séance du 11 janvier qui charge la commission déléguée pour procéder à une enquête sur la rixe des internes L. Demisville et Alex. Hostache, de lui donner un préavis sur la peine à infliger à chacun de ces deux élèves, M. Rogivue fait lecture du rapport de cette commission. Les conclusions de ce rapport sont :

Quant à M. L. Demisville, de charger M. le Recteur de lui infliger la censure prévue à l'art. 235, 2^e alinéa du Règlement.

Quant à M. A. Hostache, de déférer l'affaire au Conseil de l'Instruction publique avec un préavis tendant à ce que cette autorité, agissant dans les limites de sa compétence, applique à M. Hostache l'art. 235, 1^{er} alinéa du Règlement en prononçant contre lui l'exclusion des leçons pour une année.

L'Académie délibérant adopte le préavis de la Commission.

Gage Paris.

L'Académie s'occupe ensuite de l'accotation du gage Paris. On décide d'abord que ce gage sera accordé pour le terme de trois ans. M. le professeur Dupuarnet, faisant alors connaître qu'il se propose de réclamer auprès du Conseil de l'Instruction publique au sujet de la décision que l'Académie a prise dans sa séance du 14 juillet 1853, d'accorder le gage Paris à un étudiant quelconque de l'Académie réunissant les conditions voulues, on décide avant de passer outre, d'attendre que l'autorité ait prononcé sur cette réclamation.

Gage Mafut

L'accotation du gage Mafut est par conséquent différée jusqu'à ce que l'Académie s'occupe nouveau du gage Paris.

Comptes pour 1853.

Enfin il est procédé à la propagation des Comptes de l'Académie pour l'année 1853. Lecture est d'abord faite du rapport de la Commission chargée de les examiner. La commission ayant trouvé ces comptes exacts en propre l'adoption, et l'Académie délibérant, ils sont adoptés sans observations.

Séance du 16 Février 1854.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M.M. Dufournet, Nestler, Racour, Rogier, Wion, Duperron,
Dufour, Gay, Bischoff, Faber.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau

S. Gaudin.

Lettre, en date du 20 janvier, annonçant que le Conseil libère du paiement de la finance d'étude pour cette année l'élève F. Gaudin.

Botanique (cours)

Lettre, de même date, informant l'Académie que le cours de botanique donné par M. Dufour doit être gratuit pour les externes et qu'il ne doit pas faire l'objet d'un examen.

M. Hostache.

Lettre du 24 janvier annonçant, qu'après avoir pris connaissance des pièces qui accompagnent le préavis de l'Académie concernant la peine à infliger à Hostache en droit A Hostache, au sujet de sa rixe avec l'externes S. De mierville, le Conseil a prononcé contre M. Hostache l'exclusion des leçons pour le terme d'une année.

M. le Recteur fait connaître qu'il a informé M. Hostache de la peine que le Conseil a prononcée contre lui, et M. Dimierville de celle qu'il a infligée.

L. Erolliet

Lettre du 27 janvier transmettant à M. le Recteur, pour rapport et préavis, une demande de l'externes Louis Erolliet qui réclame le paiement de deux trimestres de subside, soit gages, qui lui a été accordé l'année dernière.

M. le Recteur dit qu'il a répondu au Conseil que les deux trimestres réclamés par l'élève Erolliet lui sont réellement dus.

Mo. GUYE.

Lettre, du 3 Février, transmettant une demande de Mo. GUYE tendant à être admis à suivre les cours de chimie et de physique à l'Académie et à obtenir une diminution de la finance d'étude pour ces deux cours.

Par la même lettre le Conseil fait connaître qu'il autorise l'admission du pétitionnaire pour la moitié de la finance si M. le Recteur n'y voit pas d'inconvénient.

Jules Perret

Lettre, de même date, transmettant à M. le Recteur, pour en prendre note, les renseignements que le Préfet de Rolle a donné au Conseil de l'Instruction pub. sur la position de fortune de l'étudiant Perret qui demande d'être libéré du paiement de la finance d'étude.

Sénat des Etudiants

Lettre du Sénat des étudiants informant l'Académie que l'étudiant J. Delisle a été remplacé, en sa qualité de censeur de la 1^{re} volée, par l'étudiant Ch. Fache.

G. Bridel.

Lettre de M. G. Bridel qui offre à l'Académie, par l'intermédiaire de M. le professeur Hiseley, un exemplaire de l'ouvrage de M. A. Girardoz, sur l'Instruction publique dans le Canton de Vaud.

Mr. le Recteur est prié de remercier, par l'intermédiaire de Mr. Heisey, Mr. G. Bridel du Don qu'il a fait à l'Académie.

Fondations académiques

L'Académie étant consultée par Mr. le Recteur pour savoir si elle veut s'occuper sérieusement de l'emploi des arrérages des fondations académiques Paris et Neufchâtel, décide d'attendre que l'autorité ait prononcé sur la réclamation que Mr. le professeur Desfontaines a adressée au Conseil de l'Instruction publique. (Voy. séance du 19 janvier).

Fréquentation des leçons

On entend ensuite les rapports de MM. les professeurs sur la fréquentation des leçons par les étudiants & les Extérieurs de l'Académie. Il résulte de ces rapports que la fréquentation des leçons est généralement satisfaisante; quelques élèves cependant ayant manqué un plus ou moins grand nombre de leçons, Des observations leur seront adressées par l'organe de Mr. le Recteur. Ces élèves sont:

Dans la Faculté des Lettres & des Sciences.

L'étudiant Jules Penet, les extérieures De Rougemont, Sochmann, Serusche, Poir, Boul, Masfem, Vuillemin, Poissot, Brunner et Keller.

Des observations seront aussi adressées à Mr. J. Péclari, concernant la manière dont il remplit ses fonctions de censeur de la 3^{me} volée.

Dans la Faculté de Théologie.

Mr. Jean Vitel.

Dans la Faculté de Droit.

Mr. Victor Perrin.

Mr. le Recteur fait en core connaître:

Bons.

1^o qu'il a reçu et remis aux intéressés les bons suivants:

À Mr. Dr. Crolliet, un bon de 87 fr.; à Mr. Corbaz, ramoneur, un dit de 31 fr 80c.; à Mr. Chantray, libraire, un dit de 7 fr.; à Mr. Corbaz, lampiste, un dit de 8 fr 50c.; au Bureau du Nouvelliste Neuchâtel, un dit de 10 fr 35.

2^o qu'il a versé chez le Receveur du District de Lausanne, le 6 février, 365 fr remboursés par l'étudiant F. Recordon.

François Recordon.

Séance du 9 mars 1854.

Présents: Mr. le Recteur Vuilleminier

MM. Heisey, Desfontaines, Gay, Raour, Dufour, Bischoff.

Mr. L.

Comptes pour 1853

Mr. le Recteur dépose sur le bureau sur le bureau les pièces suivantes: Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 28 février, annonçant que le Conseil renvoie les Comptes de Mr. le Secrétaire Caissier de l'Académie, pour l'année 1853.

Mr. le Recteur fait connaître que ces comptes n'ayant pas été arrêtés par le Conseil d'Etat comme le veut l'art. 93 du Règlement, il les a renvoyés au

Senat des Etudiants.

an Conseil De l'Instruction publique en le priant de faire remplir cette formalité.
Lettre Du Senat des Etudiants informant l'Academie que M. W. Tassin & M. J. Péclard ont donne leur demission de censeurs; que les etudiants de la Faculté De Droit ont remplacé M. Tassin par M. Conty, et ceux de la Faculté Des Lettres et Des Sciences M. Péclard par M. Bugnot.

M. Hiseby

Lettre De M. le professeur Hiseby qui informe M. le Recteur que, retenu chez lui par une indisposition, il n'a pu donner ses leçons les 20, 21 & 22 février.

M. Al. Hostache.

Lettre, du 3 mars, De M. A. Hostache qui demande diverses explications au sujet de la peine que le Conseil De l'Instruction publique a prononcée contre lui à l'occasion de sa rixe avec M. S. Demieville.

Bons.

Après discussion, l'Academie décide de transmettre purement et simplement au Conseil la lettre De M. Hostache.

M. le Recteur annonce qu'il a reçu et remis à M. M. les professeurs Fabus, Duperron, Dufour & Bischoff 4 bons pour paiement de leur trimestre échu le 20 8^{me} demier.

— Séance du 6 Avril 1854. —

Présents: M. le Recteur Willeumier.

M. M. Hiseby, Dufournot, Hornung, Gay, Ranaux, Dufour, Bischoff, Wener.

Compte des fondations académiques.

M. le Recteur Dépose sur le bureau les lettres suivantes Du Conseil De l'Instruction publique.

Lettre de 10 mars informant l'Académie que le Conseil d'Etat a approuvé le Compte Des fondations académiques et que cette autorité a tenu qu'il y ait lieu à payer le solde en main Du Secrétaire-Cassier.

Paléographie.

Lettre, de même date, annonçant que le cours de paléographie de M. Gejeune commencera après les vacances De Pâques et que ce cours sera public et gratuit.

Compte pour 1853

Lettre Du 14 mars annonçant que le Conseil renvoie approuvés par le Conseil d'Etat le Compte rendu par M. le Secrétaire-Cassier de l'Académie pour l'année 1853.

M. Huber.

Lettre, en date du 17 mars, par laquelle le Conseil transmet une Demande De M. Huber de Schaffhouse tendant à être admis à suivre les cours De l'Académie, et autorise M. le Recteur à dispenser M. Huber Du paiement De la 1/2 De la finance

Physique (dépenses)

Lettre, De même date, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé, dans sa séance du 15 courant, d'augmenter d'une certaine de francs le budget affecté aux dépenses Du cours De physique.

M. Crottet.

Lettre de M. le pasteur Crottet qui demande si son fils, qui n'aura que 15 ans révolus le 20 Mai prochain et qui est maintenant élève de la 1^{re} classe du Collège cantonal, pourrait obtenir la faveur d'entrer à

Seance du 6 avril 1854.

L'Académie dans le cas où ses examens du mois de juillet serait admis.

Mr. le Recteur fait connaître qu'il a répondu à Mr. Crozet que le Règlement fixe à 16 ans l'âge que doit avoir un jeune homme pour être admis dans la 3^{me} volée de la Faculté des Lettres et des Sciences de l'Académie et que celle-ci ne peut rien changer au Règlement.

Mr. Hirsch

Lettre, en date du 3 avril, par laquelle Mr. le professeur Hirsch informe Mr. le Recteur qu'une seconde indisposition l'a empêché de donner ses leçons les 29, 30 & 31 mars.

Mr. Al. Hostache.

Lecture est faite du rapport de la Commission chargée d'examiner la lettre que Mr. A. Hostache a adressée à l'Académie, le 2 mars, au sujet de la sentence prononcée contre lui à l'occasion de sa rixe avec Mr. Louis Demiéville.

Les quatre conclusions du rapport sont adoptées. Ces conclusions sont:

- a) La suspension prononcée contre Mr. Hostache doit dater du 24 janvier 1854, jour du jugement, pour se prolonger jusqu'au 24 janvier 1855.
 - b) Cette suspension doit avoir pour effet de retarder Mr. Hostache deux années dans ses études.
 - c) La perte pécuniaire qu'éprouve Mr. Hostache (sa financa d'étude qu'il a payée) n'est qu'un avertisseur de la peine au fond.
 - d) Il n'y a pas d'inconvénient à permettre à Mr. Hostache de subir à l'époque ordinaire, cette année, les examens sur les lettres qui lui restent à faire.
- L'Académie décide ensuite que les vacances de Pâques commenceront le 14 du courant, et que la rentrée aura lieu le 24.

Vacances de Pâques

Seance du 27. Avril 1854.

Présents: Mr. le Recteur Vuilleumier.

Mr. Mr. Hirsch, Lufourmet, Favre, Hornung, Hénier, Duperré, Sestier

Mr. le Recteur d'aprou sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Examens d'histoire

Lettre, du 7 avril, transmettant une demande de Mr. le professeur Duperré tendant à ce que les examens d'histoire soient placés dans la dernière quinzaine de juin, et faisant en outre connaître que le Conseil est disposé à adhérer à cette demande.

Gage Paris

Lettre, de même date, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, à sa séance du 5 courant, a décidé de maintenir la destination primitive du gage Paris en ne l'affectant qu'aux étudiants qui suivent la carrière ecclésiastique.

Gages (mesure les concant)

Par la même lettre, le Conseil demande que l'Académie lui fasse connaître chaque fois l'étudiant qui aura obtenu ce gage et le chiffre auquel

Séance du 28 Avril 1854.

L'ordre.

M. Rogivue (ungré)

Lettre, du 21 avril, annonçant que le Conseil a accordé à M. le professeur Rogivue, pour cause de santé, un congé de 15 jours, savoir du 22 avril au 8 mai.

Sénat des Étudiants.

Lettre du Sénat des Étudiants, en date du 7 avril, informant l'Académie que l'étudiant Paul Vionnet a, pour raison de santé, demandé sa démission de questeur; et que l'assemblée générale des étudiants l'a remplacé par M. Dupuis.

M. Dufour.

Deux lettres par lesquelles M. le professeur Dufour informe M. le Recteur qu'il a dû, pour indisposition, suspendre ses leçons.

Fondations académiques.

M. le Recteur rappelle ensuite à l'Académie la question concernant la destination ou l'emploi des arranges des fondations Paris et Mafsch.

L'Académie renvoie, pour rapport et préavis, cette question à la commission qui s'en est déjà occupée. — M. Guisan qui était membre de cette commission, ne faisant plus partie du corps académique, est remplacé par M. Hornung.

Certificat
Bon.

M. le Recteur fait ensuite connaître: 1° qu'un certificat d'étude a été délivré à Félix Jacques Delisle; 2° qu'il a reçu en faveur de M. S. Puchonnet un bon de 14 f 60 c. qui a été remis à l'intéressé.

Séance du 18 Mai 1854.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Hirly, Dufour, Ravoux, Dufour, Hornung, Héme, Gayz, Birchoff, Gagnoux.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Clément Henchor

Lettre, du 28 avril, par laquelle le Conseil prie M. le Recteur de s'entendre avec M. le Directeur du Collège cantonal, au sujet d'une demande de M. Clément Henchor, tendant à être admis à faire les examens de la 1^{re} classe du Collège cantonal, en même temps que ceux de la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences de l'Académie.

M. le Recteur fait connaître qu'il a réglé cette affaire avec M. le Directeur du Collège.

M. Grigoire.

Lettre, du 2 mai, annonçant l'arrivée de M. le professeur Grigoire et faisant connaître: 1° que ce professeur commencera son cours le 3 mai, à 4 h; 2° qu'il donnera par semaine 3 h. d'exposition et 1 heure d'application.

Professeurs experts au
Collège.Lettre, du 12 mai, exprimant le vœu que M. et M^{les} les professeurs appelés en qualité d'experts aux examens du Collège cantonal, acceptent ces fonctions.

Cours (répétition ou révision)

Lettre, du 16 mai, exprimant le vœu que M. et M^{les} les professeurs fassent, au commencement des cours chaque année, et à titre d'introduction, une révision de ce qui a été fait l'année précédente.

M. Dufour

M. le Recteur dépose encore sur le bureau:

Une lettre par laquelle M. le professeur Dufour informe M. le Recteur qu'il a

Séance du 18 Mai 1854.

On se rappelle suspendre ses leçons, pour cause d'indisposition.

M. Fabre.

Une lettre de M. le professeur Fabre qui informe M. le Recteur qu'il ne pourra assister à la séance de ce jour, vu qu'à la même heure, il devra assister à une séance de la commission ecclésiastique.

Fondations académiques

On entend ensuite le rapport de la commission chargée, dans la dernière séance, de présenter à l'Académie un rapport sur l'emploi des arrages des fondations académiques Pairet et Masset. Les conclusions du rapport sont adoptées. Ces conclusions sont:

Que les arrages des fondations Pairet et Masset soient joints au capital et que la valeur des gages Pairet et Masset soit élevée proportionnellement à l'augmentation de l'intérêt du capital ainsi accue.

Compositions (sujet)

On entend aussi le préavis du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences concernant le sujet de composition à donner aux élèves du Collège qui se sont promus à l'Académie au mois de Juillet prochain. Le Conseil propose de donner, cette année, qu'une composition et de la faire porter sur le sujet suivant: «Analyse par écrit du 1^{er} vol. de l'Histoire du Canton de Vaud, par M. le Doct. Verdel». Ce préavis est adopté.

Finances d'étude (dispense)

Lecture est faite d'une lettre des étudiants de la Faculté de Droit, en date du 10 mai. Les pétitionnaires demandent d'être dispensés du paiement de la 2^e partie de la finance d'étude; ils se fondent sur les raisons suivantes:

«Lorsque nous nous sommes dans la Faculté de Droit que les cours de deux professeurs, dont l'un occupe en outre cette année la chaire de littérature française, et quoique la santé délicate de l'autre de nos professeurs ait diminué le nombre de nos leçons, l'obligation nous étant néanmoins imposée de payer la finance d'étude entière. Aussi espérons nous que M. Rogier serait remplacé pendant le congé à lui accordé, congé ou absence qui s'est prolongé jusqu'au 11 mai. Il n'en a pas été ainsi; c'est pourquoi, etc.»

L'Académie décide de communiquer cette lettre à M. le professeur Rogier avant de prendre une décision sur la demande qu'elle renferme.

On adopte la proposition de M. le Recteur, d'inviter les Conseils des trois Facultés à lui faire rapport sur l'état de ces dernières et sur toute question intéressant l'œuvre dont elles sont chargées.

M. le Recteur informe l'Académie qu'il a reçu les 6 bons suivants qu'il a remis aux intéressés, savoir: 4 bons pour M. M. les professeurs extraordinaires, 1 bon pour fournitures au cabinet de physique et 1 dit pour M. Petit de Genève.

Séance du 8 Juin 1854

Présents: M. le Recteur Vuilleumier.

M. M. Dufournet, Fabre, Gay, Wüster, Hornung, Dupena, Dufour.

M. le Recteur dépose sur le bureau trois lettres du Conseil de l'Instruction publique, savoir:

Proposition concernant les bons Facultés.

Bons.

Séance du 8 juin 1854.

Tableau des examens.

Une lettre, du 23 Mai, par laquelle le Conseil annonce qu'il renvoie le tableau des examens pour l'année 1854, après l'avoir complété par la nomination de ses collègues.

Experts aux examens.

Une lettre, du 3 juin, informant l'Académie que le Conseil a remplacé comme suit M. M. les experts aux examens qui n'ont pas accepté ces fonctions.

M. Ph. Buisel, par M. F. Guignard; M. Poulet, par M. Gollig & Promé;
M. Moulot, par M. Penion; M. Jacard, par M. M. Puffy et Emil Bourj;
M. J. Baup, par M. Beranger, père.

id

Leçons de la Faculté de Droit.

Une lettre, du 6 juin, annonçant que le Conseil a remplacé M. F. Guignard par M. Carignies, libraire, pour les examens de langue latine à l'Académie.
M. le Recteur informe l'Académie que, comme elle l'en avait chargé, il a communiqué à M. le professeur Regina la lettre (en date du 10 mai) de M. les étudiants de la Faculté de Droit et que, dès lors, ceux-ci ayant retiré leur pétition, cette affaire se trouve terminée.

Programmes des cours

Lecture est faite des programmes des cours présentés par les Conseils des trois Facultés pour l'année académique 1854-1855. Les programmes sont adoptés sans modifications.

M. Aug. Beranger

Lecture est aussi faite d'une lettre de M. Beranger, étudiant en théologie, tendant à obtenir l'autorisation de passer à la rentrée prochaine les examens prescrits à la 2^e division. Le pétitionnaire se fonde sur ce que sa santé se trouvant améliorée, il peut maintenant suivre ses cours, mais non se mettre en mesure de se présenter aux examens ordinaires au mois de juillet prochain pour les passer tous.

Rapports sur la fréquentation des leçons.

L'Académie délibérant, accorde à M. Beranger les faveurs de sa demande.
En vertu de l'article 67 du Règlement, l'Académie entend les rapports de M. M. les professeurs sur la fréquentation des élèves, afin de prononcer leur admission aux prochains examens ou leur exclusion.

L'Académie, après avoir entendu M. M. les professeurs, prononce l'admission de tous les élèves qui se sont fait inscrire, à l'exception de M. Monnet, élève inscrit à la Faculté de théologie, et de M. Victor Ferron, élève régulier de la Faculté de Droit.

L'Académie décide, de plus, à l'égard de M. Villal, que le gage dont il jouit sera suspendu jusqu'à nouvel ordre, y compris le trimestre courant.

Rapports sur l'état des 3 Facultés et vocux.

Enfin l'Académie s'occupe de la discussion des rapports que les Conseils des trois Facultés font à l'Académie, en vertu de la décision prise par celle-ci dans sa séance du 18 mai dernier.

Les conclusions du rapport du Conseil de la Faculté des Sciences et des Lettres sont:

- 1) Admettre dans la 1^{re} volée une séparation des Sciences et des Lettres dont les détails seraient ultérieurement réglés par les Facultés spéciales de concert avec les Facultés préparatoires (Pour plus de détails, voy. copie de l'Actus, page 1)
- 2) Admettre un cycle régulier dans l'enseignement de la zoologie, de la botanique, de la géologie et de la minéralogie, cycle qui s'accomplirait en trois années et qui commencerait cette année par la zoologie.

Séance du 8 Juin 1854.

3) Admettre le projet relatif à l'institution des grades académiques.

Les conclusions du rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sont:

- 1) Compléter l'enseignement de la Théologie systématique et historique.
- 2) Exiger des étudiants en Théologie qu'ils passent chaque année des examens sur les cours qu'ils entendent pendant l'année scolaire et modifier dans ce sens le Règlement pour l'Académie; art 113.
- 3) N'admettre les étudiants de la Faculté à passer leurs examens de chaque année qu'après avoir récité, avant le 1^{er} mai de leur 2^e année de Faculté deux propositions et un catéchisme.

Les conclusions de ces deux rapports sont d'abord toutes adoptées, mais, vu l'importance de la 1^{re} conclusion du rapport du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences, l'Académie décide ensuite de soumettre cette proposition à une seconde discussion qui aura lieu jeudi prochain.

Le rapport du Conseil de la Faculté de Droit n'étant pas prêt, cet objet est renvoyé à la prochaine séance.

Séance du 15 Juin 1854.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Dufournet, Hornung, Rogier, Gay, Dufour, Bischoff,
Barua, Duperron, Wieser, Fabre.

Lecture est faite des deux lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 9 juin, faisant connaître que M. Grégoire, en sa qualité de professeur extraordinaire, doit faire partie du Corps académique.

Lettre, du 12 juin, informant l'Académie que le Conseil autorise M. Aug. Péranger à subir, au mois de juillet prochain, les examens qu'il sera en état de passer, et les autres à la rentrée du mois d'octobre.

Lecture est faite d'une lettre de M. Perrin qui prie l'Académie de bien vouloir revenir de la décision qui exclut des examens du mois de juillet prochain.

M. le Recteur fait connaître que cette demande a été renvoyée au Conseil de la Faculté de Droit, pour examen et avis. M. le professeur Rogier fait verbalement, au nom de ce Conseil, un rapport à l'Académie sur cet objet. Ce rapport conclut au maintien de la décision de l'Académie.

La discussion est ouverte sur la conclusion du rapport et l'Académie, après délibération, décide de rapporter sa décision et d'admettre Victor Perrin aux examens du mois de juillet prochain.

On entend encore le rapport du Conseil de la Faculté de Droit,

Séance Du 15 Juin 1854.

son Etat de cette Faculté, conformément à la décision prise dans la séance du 18 Mai dernier. Le Conseil émet les deux vœux suivants:

- 1) Qu'il soit pourvu à la nomination d'un troisième professeur pour la Faculté de Droit.
- 2) D'exiger des étudiants en Droit qu'ils passent chaque année des examens sur les cours qu'ils entendent pendant l'année académique.

Mr. le professeur Rogien fait connaître à l'Académie qu'il a terminé ses cours de Droit civil & qu'il se propose de consacrer au cours de Droit international. Si l'Académie n'y voit pas d'inconvénient, les heures destinées au cours de Droit civil.

Cours de Droit civil et de Droit international.

Séance Du 30 Juin 1854.

Présents: Mr. le Recteur Vuilleumier

M. M. Dufourne, Gay, Ravus, Berchhoff, Dufour & Wiener.

Mr. le Recteur expose sur le bureau les lettres suivantes en Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 16 juin, annonçant 1° que le Conseil sanctionne la décision de l'Académie qui exclut Mr. Marc Vittel des examens du mois de juillet prochain; 2° qu'il désire un rapport plus explicite sur la suppression des gages de et étudiants.

Mr. le Recteur fait connaître qu'il a transmis au Conseil, en date du 19 courant, le rapport demandé.

Lettre, du 20 juin, annonçant que, vu la lettre de Mr. le Recteur, en date du 19 juin, le Conseil ne demande pas au Département de l'Intérieur les gages pour l'étudiant Marc Vittel, et qu'il ne proposera de les lui payer que sur la demande de l'Académie.

Lettre, du 20 juin, transmettant une note de Mr. Costal, ci-guy, relative aux leçons de récitation de quelques étudiants et priant Mr. le Recteur de faire savoir au Conseil si ces étudiants remplissent les conditions requises pour que l'Etat prenne à sa charge la moitié des frais de ces leçons.

Mr. le Recteur dit qu'il a transmis au Conseil la déclaration demandée.

Lettre, du 20 juin, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a confirmé Mr. Duparez pour l'enseignement de l'histoire à l'Académie, pendant l'année académique 1854-1855.

Lettre, du 23 juin, informant l'Académie que le Département de l'Intérieur a accordé à Mr. Paul l'usage de la grande salle de la bibliothèque pour le cours qu'il a annoncé, et que le Conseil a réservé l'entrée libre pour les étudiants en théologie.

Lettre de Mr. le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique transmettant une réclamation de Mr. Marc Vittel contre la décision de l'Académie qui l'exclut des examens du mois de juillet prochain.

Marc Vittel

17

Leçons de récitation.

Mr. Duparez.

Cours de Mr. Paul

Marc Vittel.

Séance Du 30^{me} juin 1854.

L'Académie décide, vu l'importance de cet objet & le petit nombre des professeurs présents, d'en ajourner l'examen à une autre séance qui aura lieu lundi prochain.

Paiement de 2000 francs

M. le Recteur fait connaître qu'en vertu de l'autorisation donnée par M. M. les professeurs au pied de la circulaire qui leur a été adressée le 29 juin, au sujet du paiement de 2000 francs pour le compte de l'Académie, ce paiement, a été effectué.

Bon.

Enfin M. le Recteur annonce qu'il a reçu pour M. Gujone un bon de 500 fr. qu'il a remis à l'intérêt.

Séance Du 6. juillet

Présents: M. le Recteur Nullemaud.

M. M. les professeurs Hirsch, Dufourant, Gay, Homung, Ravus, Menet, Favre, Nentler, Dufour, Bischoff.

M. le Recteur expose sur le bureau les pièces suivantes:

W. Raymond (caput)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 4 juillet, par laquelle cette autorité autorise M. le Recteur à remplacer M. W. Raymond pour l'examen de la langue allemande à l'Académie.

Prix Levaite

Rapport de la Commission chargée de faire subir aux étudiants un théologie l'examen pour le prix de lecture institué par M. le professeur Levaite.

M. M. les professeurs Frabu & Ravus, membres de la commission, s'ont présentés à l'examen qui a eu lieu le 1^{er} juillet.

15 étudiants ont fait l'examen.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix en entier; elle propose d'accorder à l'étudiant Augsburger un accessit de 30 francs.

La proposition de la Commission est adoptée.

Marc Vittel.

On s'occupe ensuite de la pétition de M. Marc Vittel concernant la décision de l'Académie qui exclut des examens du mois de juillet prochain, conformément à l'art. 67 du Règlement.

L'Académie délibérant décide de maintenir sa décision.

Sénat des Etudiants (voix)

Lecture est faite d'une lettre que le Sénat des Etudiants a adressée à l'Académie à l'occasion de la décision qu'elle a prise à l'égard de M. Vittel. Dans cette lettre, le Sénat émet les deux vœux suivants:

1) Qu'une exclusion des examens ne soit pas prononcée, avant que les articles 171 & 172 du Règlement aient reçu leur entière & pleine application.

2) De ne pas condamner un étudiant sans l'entendre.

L'Académie étant consultée pour savoir si elle veut répondre à cette lettre se prononce pour la négative.

El. Bidane.

M. le Recteur expose encore sur le bureau une demande de M. Bidane

Séance du 6^e juillet 1854.

(à laquelle sont jointes trois pièces à l'appui) tendant à obtenir la permission de subir les examens de licence en Droit, sans subir aucun examen dans la Faculté des Lettres & des Sciences;

2) Un rapport du Conseil de cette Faculté sur la demande de M. Brican. Ce rapport conclut à accorder au pétitionnaire la permission qu'il demande. L'Académie délibérant, adopte les conclusions du rapport.

Bon.

M. le Recteur fait encore connaître qu'il a reçu en faveur de M. A. Cortal un bon de 270 francs qu'il a remis à l'intéressé.

Séance du 13^e juillet 1854.

Présents: M. le Recteur, M. Guillemin, M. M. Hély, Dufour, Raoux, Bischoff, Dupuis, Thiénot.

Lecture est faite des pièces suivantes:

J. Chastellain.

Une demande de M. Chastellain, père, tendant à ce que son fils Jules, qui est tombé malade pendant les examens, soit admis à passer à la rentrée ceux que sa santé ne lui permettra pas de subir pendant le mois de juillet courant.

M. le Recteur est chargé de transmettre au Conseil de l'Instruction publique cette demande, en l'accompagnant d'un préavis favorable, dès que M. Chastellain lui aura fait parvenir une déclaration d'un médecin, conformément à l'art. du Règlement.

M. Piquet.

Une proposition motivée du Conseil de la Faculté de théologie, de prier l'autorité supérieure de charger M^r le pasteur Piquet, à Villard, de l'enseignement complémentaire de la théologie systématique & historique. Cette proposition est adoptée.

Rapp, Lachè, Descoullayes (gages)

Trois demandes de renouvellement de gages présentées par M. Rapp et Pache, étudiants en théologie, et par M. Descoullayes, étudiant de la Faculté des Lettres et des Sciences. Ces trois demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable. Il sera, en outre, proposé au Conseil d'élever de 40 à 50 francs par trimestre les gages de M^r Descoullayes.

Examens (proposition de M. Raoux)

M. le professeur Raoux présente un rapport relatif des changements à introduire dans le mode actuel des examens en partant du principe de vouloir tenir compte pour la promotion des étudiants d'une volée d'étudiants faculté dans une autre, de la nature des réponses qui auront été faites pendant l'année.

Vu l'importance de cet objet et le petit nombre de professeurs présents, on décide d'ajourner la discussion à une autre séance.

Enfin M. le Recteur informe l'Académie qu'il a remis à l'intéressé un certificat

Bons

Séance du 10 juillet 1854.

Études a été délivré à M. Marc Villet étudiant en théologie; 2^e qu'il a reçu du Conseil de l'Instruction publique et remis aux intéressés les bons suivants. Au bureau de la Gazette de Lausanne un bon de 7 fr 80. A M. Pache Simon, imprimeur, un bon de 146 fr 10. Aux étudiants qui ont travaillé au laboratoire de physique & de chimie 100 fr 00.

Séance du 29 juillet 1854.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Hirsly, Dufournet, Hornung, Navua, Gay, Dufour, Rogivue, Baber et Winer.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Henri Bidau.

Lettre, du 7 juillet, annonçant que le Conseil adopte le préavis de l'Académie en date du 6 dit, d'autoriser M. Bidau à passer dans la Faculté de Droit, sans subir aucun examen dans la Faculté des Lettres & des Sciences.

Budget pour 1855.

Lettre, du 12 juillet annonçant que le budget voté par le grand Conseil pour les dépenses présumées de 1855, en ce qui concerne l'Académie, porte la somme de 38850 fr.

M. J. Chastellain.

Lettre, du 14 juillet, informant l'Académie que le Conseil autorise M. J. Chastellain à subir à la rentrée les examens que sa santé ne lui permettra pas de faire dans le mois de juillet courant.

Programme des cours pour 1854-1855.

Lettre, du 14 juillet, informant l'Académie que le Conseil a approuvé le programme des cours pour l'année académique 1854-1855, en y apportant les modifications suivantes:

- 1) M. le professeur de philosophie devra donner 8 heures de leçon par semaine, au lieu de 6; ces 8 heures seront réparties de la manière que M. le professeur jugera la plus convenable.
- 2) M. le professeur Hornung donnera: a) un cours spécial de Droit romain auquel il consacra 4 heures par semaine; b) la suite du cours d'histoire du droit, à 2 h. par semaine; c) un cours de philosophie du droit, à 2 heures par semaine.
- 3) En vertu d'une décision du Conseil d'Etat, Messieurs les professeurs de physique & de chimie seront tenus de donner chacun un cours supplémentaire sur les sciences naturelles soit au Collège, soit à l'Académie. Le Conseil de l'Instruction publique se réserve en outre, ou de cumuler ces enseignements ou de remplacer ce cours par un cours supplémentaire pour le public non étudiant.

M. le Recteur dit qu'il a déjà donné connaissance de ces modifications à Messieurs les professeurs qu'elles concernent particulièrement.

La discussion est ensuite ouverte sur ces modifications. - M. le professeur Hornung dit qu'il a déjà écrit au Conseil au sujet des modifications qui concernent le programme de ses cours. - Messieurs les professeurs Dufour & Bischoff, par lettre en date du 21 juillet, présentent à l'Académie diverses observations sur la décision du Conseil, l'état relative aux enseignements supplémentaires des professeurs de physique et de chimie, et prient l'Académie d'employer ses forces à éviter qu'une association d'enseignement comme celle dont

il s'agit, soit érigé en principe.

Après discussion, l'Académie décide qu'il sera ciuit au Conseil de l'Instruction publique dans le sens du vœu émis par M. M. les professeurs de physique et de chimie, et elle charge M. le Recteur de s'entendre avec ces deux professeurs au sujet de la tenue de la lettre à adresser au Conseil.

Experts p^r l'examen des candidats à la chaire de littérature française

Lettre, du 21 juillet, informant l'Académie que le Conseil a composé comme suit la commission d'experts pour l'examen des candidats à la chaire de littérature française, qui aura lieu le 21 Août prochain: M. M. Verdet, docteur; Vuillemin, Recteur; Hiseley, professeur; Richard, professeur à Genève; Faber, pasteur; Grigoin, professeur; Martin, avocat; Riquier, docteur.

C. Rapp, J. Descoullayes, C. Bache (gages)

Lettre, du 21 juillet, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder aux trois étudiants Charles Rapp, Jean Descoullayes & Charles Ch. Bache, pour le terme de l'ans, à dater du 1^{er} juillet, de gages de la 2^e catégorie, soit de 40 francs par trimestre.

Lecture est ensuite faite des pièces suivantes:

M. Hostache.

Demande de M. M. Hostache tendant à ce qu'il soit admis à passer, à la rentrée, les examens complémentaires de la Faculté des Lettres et des Sciences qu'il n'a pu passer dans le cours de juillet, à cause du service militaire auquel il a été appelé. - L'Académie accorde à M. Hostache les fins de sa demande.

M. Rivier (congé)

Demande de M. Rivier tendant à obtenir un congé d'une année. - Ce congé est accordé.

L. Brunet.

Lettre de M. L. Brunet (en date du 11 juillet) qui demande à quelles conditions on il sera admis à terminer ses études de Droit à Saucunne. - Lecture est faite d'un rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences sur cette demande.

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide de répondre à M. Brunet que, pour être admis dans la Faculté de Droit, à titre d'élève régulier, il aura à subir conformément au Règlement, art. 1^{er} des examens sur les objets compris dans le programme des trois volées de la Faculté des Lettres et des Sciences.

J. de Guimps

Demande de M. J. de Guimps tendant à être admis dans la Faculté de Droit, comme élève régulier, sans subir les examens de la 1^{re} volée des Lettres et des Sciences. - Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences auquel cette demande a été renvoyée pour rapport et priavis. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide de transmettre au Conseil de l'Instruction publique la demande de M. de Guimps en l'accompagnant d'un priavis favorable.

Président du Conseil de la Fac. des L. & S.

Par lettre, en date du 28 juillet, le Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences annonce qu'il a désigné pour son président M. le professeur Wiener et pour son secrétaire M. le professeur Souler.

Président du Conseil de la Fac. de Théologie.

Le Conseil de la Faculté de Théologie fait pariellement connaître qu'il a nommé pour son président M. le professeur Desfourmets.

Henri Bidoux.

Lecture est faite d'une nouvelle demande de M. Bidoux, tendant à être autorisé à passer au mois d'Octobre prochain les examens voulus pour la licence en droit. L'Académie, en l'art. 119 du Règlement et les conclusions du rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur cette demande, décide de la transmettre, avec un priavis favorable, au C. de l'Instr. pub.

M. Marc Besançon.

Séance du 29 juillet 1854.

Demande M. Besançon tendant à ce que l'Académie l'autorise à prolonger ses vacances jusqu'au 20^e 9^h prochain. - Cette prolongation est accordée.

M. le Recteur fait ensuite connaître le résultat des derniers examens.

Résultat Des examens.

Faculté des Lettres et Des Sciences.

1^{re} volée. Ont tous leurs examens admis, les élèves J^r Descoullayes, Louis Meville & Jules Perret. - M. Charles Pache a subi 5 examens complémentaires qui tous ont été admis. - L'élève Tiburce Gugger a eu 7 examens admis et 1 non admis.

2^e volée. Ont tous leurs examens admis (8 examens), les élèves Tiburce Gugger, Louis Bergau, César Curchod, Jules Delapierre & Louis Lerische. - Auguste Dupraz a les 3/4 de ses examens admis (7 sur 9)

3^e volée. Ont tous leurs examens admis: les élèves Jules Cousin, Jules Péclard, Jean Adam, Charles Bonjevis, Emile Tingouit & John Tuscher.

Ont les 3/4 de leurs examens admis, les élèves Henri Baridet, Henri Bugnot, et Auguste Veillon.

Faculté De Théologie.

1^{re} division. M. Henri Augsburgen a subi 9 examens qui ont tous été admis. L'Académie adoptant les conclusions de la commission chargée de faire subir à M. Augsburgen son examen général, confère à cet étudiant le diplôme de licencié en théologie.

M. Henri Thelin a aussi subi 9 examens dont 8 ont été admis et 1 non admis. Le Diplôme de licencié en théologie sera conféré à M. Thelin, lorsqu'il aura subi avec succès l'examen qu'il doit refaire.

M. Auguste Béanger a, d'après l'autorisation qui lui a été accordée par le Conseil de l'Instruction publique, subi 3 examens qui ont tous été admis; il subira à la rentrée d'octobre les 6 examens qu'il doit encore passer.

2^e division. Les examens de M. M. Marc Besançon, J^r Jacques Blanc, Henri Dupontuis, Henri Pauchaud & Charles Lutten ont tous été admis.

Faculté De Droit.

1^{re} division. M. Victor Ferrin a subi 7 examens; tous ont été admis. Vu les conclusions du rapport de la commission chargée de faire subir à M. Ferrin son examen général, l'Académie confère à cet étudiant le diplôme de licencié en droit.

2^e division. M. M. Eugène Gaulis, Eugène Rochas & L. Ruchonnet ont subi chacun 3 examens qui ont tous été admis. - M. Adolphe Corthey, dont 2 examens sur 3 n'ont pas été admis, reste dans la division.

Prix Gay.

L'Académie répartit ce prix comme suit:

A M. Clément Henchor un prix de 12 francs.

" Louis Ruchonnet " 10 "

" Jean Descoullayes " 10 "

" Jules Delapierre " 9 "

L'Académie accorde, en outre, comme témoignage de satisfaction:

A l'élève Henri Dupontuis, étudiant en théologie, une bible hébraïque;

A chacun des élèves J^r Descoullayes & Louis Meville, étudiants de la 1^{re} volée de 2

Prix Gay

Du 29 juillet 1854.

Lettres et Sciences, un exemplaire des Lettres de Reinhard sur ses études et sa carrière de professeur.

Mo le Recteur fait connaître :

1° Que des certificats d'études ont été délivrés à M. Charles Buchonnet et M. Raphaël.

2° Qu'il a reçu les 2 bons suivants qu'il a remis aux intéressés, savoir: un bon de 49 fr. 69 pour dépenses du laboratoire de chimie pendant l'année 1852 à 1854; un bon de 80 fr. 20c. en faveur de M. Buchonnet, père.

Séance du 20⁸ 8. 1854.

Sont présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Heisely, Dufour, Hornung, Gay, Rogier, Raoux, Dufour, Rambert, Bischoff, Duprez, Kessler, Charbottet & Wüster

M. le Recteur dépose sur le bureau les Lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 28 juillet, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a conformé provisoirement pour une année M. M. Bischoff & Dufour pour l'enseignement de la chimie et de la physique à l'Académie.

Lettre, du 1^{er} août, autorisant M. le Recteur à publier un extrait du programme des cours, pour l'année académique 1854-1855, dans la Faculté des Avis officiels.

Lettre, du 1^{er} août, informant l'Académie que, sur son préavis du 29 juillet, le Conseil dispense Jules De Guimps de subir, pour entrer dans la Faculté de Droit, les examens de la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres & des Sciences.

Lettre, du 1^{er} août, informant l'Académie que le Conseil, après avoir entendu M. le professeur Hornung au sujet de ses cours, a décidé:

- 1) Qu'il sera consacré 4 h. de leçons par semaine à un cours de Droit romain, et 3 heures à un cours d'histoire du Droit, pendant l'année 1854-1855;
- 2) Que pendant l'année académique 1855-1856, M. Hornung donnera un cours de philosophie du Droit, auquel il sera consacré 4 heures par semaine, et un cours d'histoire du Droit, à 3 heures par semaine.
- 3) Que de cette manière le cycle des études sera abrégé provisoirement en deux ans.

Lettre, du 1^{er} août, annonçant que le Conseil autorise M. A. Hostache à passer à la rentrée les examens complémentaires que cet élève a encore à faire dans la Faculté des Lettres & des Sciences et qu'il aurait pu passer en juillet.

M. le Recteur informe l'Académie que l'externe Hostache n'a pas paru aux examens qu'il devait subir aujourd'hui, 20⁸ 8, et il soumet à

C. Buchonnet, A. Raphaël

Bons.

M. M. Bischoff, Dufour.

Programme des cours.

J. de Guimps

Cours de Droit (M. Hornung)

M. Hostache.

Séance du 20^{8^{me}} 1854.

L'Académie la question de savoir si, vu ce fait, M. Hostache doit être admis à subir, le 21 & le 22, s'il se présente dans ce but, ses autres examens complémentaires.

Cette question est résolue négativement.

Lettre, du 1^{er} août, informant l'Académie que le Conseil autorise M. Henri Bidaux à subir ~~les~~ tous les examens 1^o tous les examens spéciaux exigés par le Règlement pour être admis à passer l'examen général; 2^o examen général lui-même, et cela à condition que M. Bidaux supportera les frais de la commission d'examen.

Lettre, du 4^{er} août, annonçant que M. le pasteur Fabu n'ayant pas accepté sa nomination de membre du jury chargé d'examiner les aspirants à la chaire de littérature française à l'Académie, le Conseil l'a remplacé par M. Gau professeur à Genève.

Lettre, du 29 août, annonçant que le Conseil d'Etat a appelé M. le pasteur Fabu à la chaire de professeur ordinaire de théologie systématique et historique à l'Académie.

Lettre, du 19^{7^{me}}, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a appelé provisoirement et pour une année, M. Eugène Rambert pour l'enseignement de la littérature française à l'Académie.

Lettre, du 19^{7^{me}}, par laquelle le Conseil annonce qu'il communique un exemplaire du programme d'un livre de lecture à l'usage des écoles primaires, et demande si des professeurs seraient disposés à concourir à la rédaction de cet ouvrage pour les §§ 4, 6, 7 & 8.

M. le Recteur fait connaître qu'il a communiqué le programme à M. Jomiers les professeurs Dupuis, Dufour & Bischoff.

Lettre, du 19^{7^{me}}, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de charger provisoirement et pour une année, M. le pasteur Piquet, à Villagesel, de l'enseignement de la théologie systématique et historique à l'Académie. Par la même lettre, le Conseil demande quels seront les cours dont M. Piquet sera chargé.

Lettre, du 26^{7^{me}}, demandant si M. M. Thelin et Gaudin ne doivent pas être traités, relativement aux gages, de la même manière que l'étudiant Jomini, l'année dernière.

M. le Recteur fait connaître qu'il a répondu au Conseil, qu'il y a une différence entre l'ancien étudiant Jomini et M. M. Thelin et Gaudin; que le terme du gage de M. Jomini expirait le 30 juin, tandis que celui de M. Gaudin va jusqu'au 30^{7^{me}}, et celui de M. Thelin plus loin encore.

Lettre, du 29^{7^{me}}, annonçant: 1^o que le Conseil d'Etat a chargé M. le professeur Cherbuliz de donner à l'Académie un cours d'histoire de l'économie politique; 2^o que ce cours durera une année, à 2 heures de leçon.

H. Bidaux.

M. G.

M. Fabre nommé professeur.

M. Rambert

Ouvrage de lecture pour les écoles primaires.

M. Piquet.

M. M. Thelin et Gaudin (gages)

M. Cherbuliz

Séance du 20^e 8^h 1854.

par semaine.

M. Hoettlitz.

Lettre, du 3^e 8^h, transmettant, pour préavis, une demande de dispense de paiement de la finance d'étude, présentée par M. Hoettlitz.

M. Lacombe.

Lettre, du 6^e 8^h, transmettant aussi pour préavis une demande de bourse ou Lacombe, tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude.

M. le Recteur fait connaître qu'il a répondu au Conseil, le 6 & le 9 8^h, en donnant un préavis favorable aux demandes de M. M. Hoettlitz & Lacombe.

M. Hoettlitz.

Lettre, du 13^e 8^h, annonçant que le Conseil d'Etat a dispensé M. Hoettlitz du paiement de la finance d'étude.

Programmes des cours de littérature française et de théol. syst.

Lettre, du 6^e 8^h, annonçant que le Conseil adopte le programme des cours de littérature française et de théologie systématique & historique, que M. le Recteur lui a transmis le 6 du même mois.

M. Lacombe.

Lettre, du 10^e 8^h, annonçant que le Conseil dispense l'étudiant Lacombe du paiement de la finance d'étude.

Examens de M. Bidaua (experts)

Lettre, du 10^e 8^h, informant l'Académie que le Conseil a désigné M. Ancrenaz, procureur général & M. Bonand, juge cantonal, pour assister en qualité d'experts aux examens de M. F. Bidaua.

Compositions.

Lettre, du 10^e 8^h, informant l'Académie que les étudiants qui se sont fait inscrire pour un concours sont dispensés de la composition exigée des autres étudiants, à la rentrée d'octobre.

Examens de M. Biranger (experts)

Lettre, du 10^e 8^h, faisant connaître que le Conseil a désigné M. M. Curchod & Louis Cuntat pour assister aux examens que M. Biranger doit subir à la rentrée.

Géologie

Lettre, du 13^e 8^h, informant l'Académie que le Conseil a décidé de retrancher le cours de géologie du programme général des cours pour l'année 1854-1855.

M. Pictet.

Lettre, du 13^e 8^h, transmettant, pour rapport et préavis, une lettre de M. M. Pictet qui propose de l'autoriser à ouvrir à l'Académie un cours d'esthétique et un cours de philologie comparée. Cette lettre de M. Pictet est accompagnée d'une recommandation de M. le professeur Desfontaines.

La discussion est ouverte sur l'offre de M. Pictet et l'Académie décide d'appuyer fortement la recommandation de M. le professeur Desfontaines, vu l'utilité incontestable des deux cours proposés.

Ch. Pache.

Lettre, du 17^e 8^h, transmettant pour examen et rapport, une demande de M. F. Pache, de Servoz, tendant à obtenir en faveur de son fils un subside plus élevé que le gage dont il jouit actuellement.

L'Académie délibérant, décide de proposer de porter à 50 fr. par trimestre, au lieu de 40, le gage déjà accordé à l'étudiant Pache.

M. le Recteur dépose encore sur le bureau les pièces suivantes:

Séance du 20^e 8^{bre} 1854.

Elèves du Collège promus

Lettre du Directeur du Collège cantonal transmettant le tableau des élèves du Collège promus dans la Faculté des Lettres et des Sciences de l'Académie, en juillet dernier.

Faculté de théologie

Proposition du Conseil de la Faculté de théologie de substituer les mots premier juin aux mots premiers mai dans la décision concernant l'époque où, chaque année, les exercices de prédication et de catéchisation dans la Faculté de théologie devront avoir lieu. — Cette modification est adoptée.

E. Rochaz.

Demande de M. Eugène Rochaz tendant à obtenir un congé d'une année. — Ce congé est accordé.

Alexis Lude.

Demande (du 15^e 8^{bre}) de M. Lude tendant à être admis en qualité d'élève régulier dans la Faculté des Lettres et des Sciences, en vertu de l'art. 55 du Règlement.

Il sera répondu à M. Lude que l'Académie ne pourra prononcer sur son admission comme élève régulier dans la Faculté des Lettres et des Sciences, que lorsqu'il aura produit une déclaration constatant qu'il a étudié dans une école moyenne et qu'il y a subi les examens d'usage.

J. L. Annand.

Demande de M. A. Curtat tendant à ce que le jeune Justin Eugène Annand, de Rolle, né le 17 Mars 1839, soit immatriculé comme externe dans la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences.

Il sera répondu à M. Curtat que l'Académie ne peut lui accorder les fins de sa demande, vu l'art. 91 du Règlement.

Eugène Gaulis

Demande de M. Eugène Gaulis tendant à être admis à subir au printemps prochain les examens de la 2^e série de la Faculté de Droit, série qui comprendrait les examens sur les cours donnés pendant les années académiques 1852-53 & 1854-55.

Lecture est faite du préavis de Messieurs les professeurs de la Faculté de Droit, concernant cette demande. — L'Académie délibérant estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder au pétitionnaire l'objet de sa demande telle qu'elle est formulée, mais elle décide de proposer d'accorder à M. Gaulis la faculté de subir au mois de juillet prochain, outre les examens sur les cours qui se donneront pendant l'année 1854-1855, tous les autres examens spéciaux qu'il aurait encore à faire pour être admis à passer l'examen général.

J. Chastellain.

Lettre, du 20^e 8^{bre}, par laquelle M. Chastellain annonce que son fils Jules quitte l'Académie.

M. le past. Gollier

Lettre, du 12^e 8^{bre}, de M. le pasteur Gollier qui annonce à M. le Recteur que sa santé ne lui permet pas d'accepter les fonctions d'expert à l'examen de littérature grecque, du 20^e 8^{bre}.

Durée des cours de Droit

Messieurs les professeurs de Droit appellent l'attention de l'Académie sur la décision du Conseil du Conseil de l'Instruction publique qui réduit à deux ans la durée des cours de cette Faculté, tandis que l'art. 115 du Règlement dit que les études de Droit sont de trois ans.

Séance du 20^e 8^{me} 1854.

L'Académie charge le Conseil de la Faculté de Droit de lui présenter des propositions formelles sur ce qu'il convient de faire à l'égard de cette décision.

M. le Recteur fait connaître à l'Académie :

1^o que ses certificats d'études ont été délivrés à M. M. Charles Chabrolat, Albert de Rougemont, Eugène Rochaz, Adrien Dumur & Eugène Paschoud.

2^o qu'il a reçu les bons suivants qui ont été remis aux intéressés, savoir :
4 bons en faveur de Messieurs les professeurs Faber, Dupurrez, Bischoff & Dufour, pour le 3^e trimestre de leur traitement.

1 bon de 246 francs pour le cabinet de physique.

25 bons en faveur des experts qui ont assisté aux examens de l'Académie en juillet dernier.

13 bons en faveur des gagistes pour le trimestre du 30^e 7^{me}.

Séance du 2^e 9^{me} 1854.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier.

M. M. Heisch, Lafourmet, Siguet, Dufour, Bischoff, Dupurrez, Wiener & Pramberger.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique :

Lettre, du 20^e 8^{me}, annonçant que le Conseil approuve les arrangements proposés par M. le Recteur dans ses lettres du 16 & du 20 8^{me}, pour les examens de Messieurs Bidauze, Thelin & Hostache.

Lettre, du 24 8^{me}, informant l'Académie que, sur son^s prières du 21, le Conseil autorise l'étudiant Goutis à subir en juillet 1855, tous les examens voulus par la mesure qui a modifié récemment le Règlement et, en outre, à la même époque, les autres examens spéciaux qu'il aurait encore à faire pour être admis à subir l'examen général.

Lettre, du 24 8^{me}, annonçant que le Conseil autorise l'Académie à remplacer les mots premier Mai par les mots premier juin pour la fixation de l'époque relative à la récitation de deux propositions et d'une catéchisme exigés des étudiants en théologie.

Lettre, du 24 8^{me}, informant M. le Recteur que le Conseil adopte sa proposition du 24 8^{me}, au sujet de l'emploi de M. le pasteur Roux pour les examens complémentaires de M. Béanger.

Lettre du 27 8^{me}, annonçant que le Conseil soumet à l'Académie la question de savoir, s'il ne conviendrait pas, pour régulariser la marche des leçons à l'Académie et pour éviter quelques publications irrégulières, de ne permettre aucune affiche sans qu'elle ait été revêtu de la signature du Recteur et inscrite (peut être) dans un registre tenu par le bedeau.

Cette mesure n'étant pas jugée praticable, M. le Recteur est chargé de s'aboucher avec M. le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique

Certificats d'études

Bons.

Examens de M. M. Bidauze, Thelin & Hostache.

E. Goutis

Faculté de théologie

M. le past. Roux

Affiches.

pour lui faire part des observations de l'Académie à ce sujet.

Ch. Pache (subside)

Lettre, Du 31 8^{ème}, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, dans sa séance, Du 27 8^{ème}, a décidé d'accorder à l'étudiant Charles Pache un subside de 50 fr par trimestre pendant deux ans, à dater Du 1^{er} 8^{ème} 1854.

Eclairage des auditoires

Lettre, Du 31 8^{ème}, informant M. le Recteur que le Conseil l'autorise à faire éclairer par entreprise les salles des auditoires de l'Académie, et cela à titre d'essai pour 2 mois.

Alexis Lude.

M. le Recteur Depose encore sur le bureau les pièces suivantes :
Certificat d'études délivré à M. Sr. Alexis Lude, de Chateau d'Orca, par M. Bally, Directeur du Collège Honchor. —

L'Académie, après avoir pris connaissance de ce certificat, et vu l'art. 55, 2^{ème} alinéa du Règlement, admet M. Lude, comme élève régulier, dans la 3^{ème} volée de la Faculté des Lettres & des Sciences.

M. Voruz

Lettre, Du 27 8^{ème}, par laquelle M. le ministre Voruz demande si son fils qui a déjà payé la finance d'immatriculation en qualité d'élève régulier doit encore la payer en qualité d'externes. —

Cette question est résolue négativement.

M. Tachet.

Lettre de M. le ministre Tachet qui recommande son fils, externe dans la 3^{ème} volée des Lettres & des Sciences, à la bienveillance de Messieurs les professeurs, et prie ceux-ci de bien vouloir l'interroger et le surveiller comme s'il était élève régulier.

M. le profes. Hornung.

Lettre, Du 30 8^{ème}, par laquelle M. le professeur Hornung informe M. le Recteur qu'il ne pourra, à cause d'indisposition, commencer ses leçons avant la semaine prochaine.

Cours de chimie (1^{re} volée)

Pétition des élèves de la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres et des Sciences, par laquelle il demandent que le cours de chimie destiné à cette volée soit rendu facultatif. —

L'Académie considérant que ces étudiants ont déjà suivi deux cours de chimie pendant deux années & qu'il a été dernièrement admis que désormais l'enseignement des Lettres et des Sciences se bifurquera dans la 1^{re} volée, décide d'appuyer auprès du Conseil de l'Instruction publique la demande des pétitionnaires.

M. Ch. Ruchonnet (congé)

Demande de M. Ch. Ruchonnet, tendant à ce que le congé accordé à son fils Charles, et qui est expiré depuis le 20 8^{ème}, soit prolongé d'une année. —

L'Académie accorde à M. Ruchonnet l'objet de sa demande.

Dispenses de la finance d'études

Demande d'exemption du paiement de la finance d'études, pour l'année académique 1854-1855, présentée par les élèves Daniel Besançon, Jules Piclard, Jules Cousin, Jean Adarnina, Henri Bally, Henri Lude et Adolphe Schuckmacher, de la Faculté des Lettres et des Sciences; Samuel Descombas, Marc Besançon, Henri Dupuis, Charles Harpe, Charles

Séance du 2^e 9^h 1854.

Pache, Le Schrantz, Gustave Simon, Jean Descollayes, Sylvius Guignard et Jules Perret de la Faculté de Théologie et Louis Puchonnet de la Faculté de Droit. —

Ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

Examens complémentaires

Rapport sur les examens complémentaires d'octobre.

Faculté des Lettres & des Sciences.

2^e volée. Jules Dupraz avait deux examens à refaire; ces deux examens ont été refaits et admis.

3^e volée. Avaient eu les 3/4 de leurs examens admis Mefieur Henri Bardot, Henri Bougnot & Auguste Veillon. Les examens complémentaires de ces trois étudiants ont tous été admis.

Faculté de Philosophie.

1^{re} division. M. Thélin avait un examen à refaire. Cet examen a été refait et admis.

M. Auguste Biranger avait essayé passer 6 examens qu'il n'avait pu faire en juillet, pour cause de santé. Cet étudiant s'est retiré après en avoir subi 5.

Faculté de Droit.

M. Henri Bidaua avait été admis à subir en 8^{br} tous les examens voulus pour la licence en Droit. M. Bidaua s'est aussi retiré après avoir subi 5 examens, dont 4 ont été admis et 1 non admis.

Concours de 1854.

M. le Rector fait ensuite connaître les élèves qui se sont fait inscrire pour les concours de cette année. Ce sont:

M. Gustave von Meyden pour le concours N^o 1 du programme.

Le même	"	" 4	"
" Clément Henchoz	"	" 6	"
" Emile Pingoud	"	" 6	"
" Louis Miville	"	" 7	"
" Louis Morel	"	" 7	"
" Charles Pache	"	" 8	"
" Adolphe Corthuis	"	" 11	"
" Clément Henchoz	"	" 20	"
" Emile Charbuliz	"	" 28	"
" Paul Césaire	"	" 51	"
" Eugène Gaultis	"	" 52	"

Tous sont admis aux concours.

L'Académie nomme ensuite les commissions d'examens suivantes:

Pour les concours de littérature latine, M. M. Hédely, Wiener & Soldan.

" " " grecque " Wiener, Duprez, Gollig.

" " " allemande " Kessler, Gégère, Devient.

Séance du 29th 1854

Pour les concours de littérature française, M. M. Hornung, Rambert & F. Chasannes
 " d'histoire " Duperron, Hirsch, de Gingins
 " de mathématiques " Delasagez, Gay & Dufour.
 " de droit civil & de droit pénal " Rogier, Hornung & Ch. Guisan.

L'Académie décide ensuite que les examens commenceront le 29^{gth}.
 M. le Recteur est chargé de l'organisation des détails.

Enfin M. le Recteur fait connaître :

Bons.

a) Qu'il a reçu les bons suivants qui ont été remis aux intéressés :

1 bon de 121 fr 63 c, en faveur de M. Sugginuhl.

1 Dit de 13 francs, en faveur de M. Frankhauser.

3 Dits, en faveur de Messieurs les professeurs extraordinaires, pour le trimestre échu de leur traitement.

Diplômes

b) que le diplôme de licencié en théologie a été délivré à Messieurs Henri François Marc Thelin & Henri David Augsburger, et le diplôme de licencié en droit (au commencement d'août) à M. Victor Perrin.

Séance du 23^{gth} 1854.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Dufour, Hirsch, Pignat, Gay, Ravaux, Rogier, Dufour
 Duperron, Cherbuliz, Wiener & Rambert.

M. le Recteur expose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique:

Lettre, du 3^o gth, transmettant, pour rapport & préavis, une demande de l'étudiant Henri Panchaud, tendant à obtenir l'autorisation de subir les examens de licence en théologie et de résider ainsi d'un an le cycle de ses études.

Henri Panchaud

Dispenses de la finance
d'études.

Lettre, du 10^o gth, annonçant que le Conseil dispense de paiement de la finance d'études, pour l'année académique courante, les élèves Daniel Besançon, Jules Félard, Jules Cousin, Jean Adamina, Georges Descombez, Marc Besançon, Henri Dupertuis, Charles Chapp, Louis Schratz, Gustave Simon, Charles Fache, Jean Descoullayes, Louis Rochonnet, Sylvius Guignard, Jules Perret, Henri Bally, Alexis Lude, Adolphe Schumacher & François Mullet.

Bordereau des créances
de l'Acad.

Lettre, du 10^o gth, demandant de la part du Département de l'Intérieur, le bordereau des créances de l'Académie. — M. le Recteur dit qu'il a transmis au Conseil, le 21 du courant, le bordereau demandé.

Cours de chimie

Lettre, du 10^o gth, informant l'Académie que le Conseil dispense les étudiants de la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres & des Sciences, du cours de chimie de cette année.

Paiement de la finance
d'études.

Lettre, du 10^o gth, informant M. le Recteur que le Conseil l'autorise

Séance du 23^e 9^{bre} 1854.

à employer la mesure commémorative qu'il a proposée, dans sa lettre du 10^e 9^{bre}, pour obtenir le paiement de la finance d'études des étudiants et externes de l'Acad.

Mr Rogivue (certificat)

Lettre, du 22^e 9^{bre}, transmettant une demande de Mr le professeur Rogivue tendant à ce qu'il lui soit délivré un certificat de ses services à l'Académie depuis 1845. -

Mr le Recteur soumet à l'approbation de l'Académie un projet du certificat requis par Mr Rogivue. Ce projet est approuvé avec quelques modifications.

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le bureau:

Mr J. Vallotton.

Demande de Mr Vallotton, père, tendant à ce que son fils Jacques, externe de la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres et des Sciences, soit admis à subir, en juillet 1855, les examens exigés par l'art 108 du Règlement pour l'Académie, pour être ensuite admis à titre d'étudiant dans la Faculté de Droit. -

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences auquel cette demande a été renvoyée pour examen et avis. -

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide que, vu les arts 107 & 55 du Règlement pour l'Académie, et conformément à ce qui s'est toujours pratiqué dans les cas analogues, Mr J. Vallotton devra, pour être admis à titre d'étudiant régulier dans la Faculté de Droit, passer tous les examens prescrits pour chacun des trois volées de la Faculté des Lettres & des Sciences et, de plus, des examens sur tous les objets d'études mentionnés aux articles 2 & 3 du Règlement pour le Collège cantonal.

Mr Aug. Beranger

Demande de Mr Auguste Beranger, tendant à ce qu'il lui soit permis: 1^o de se présenter à l'examen général au mois de juillet prochain; de faire son serment d'épreuve à la même époque avec la 1^{re} volée.

Mr Aug. Scheitberg

Demande de Mr Scheitberg tendant: 1^o à ce que la congé qui lui a été accordé soit renouvelé pour la présente année académique; 2^o à être autorisé à présenter dans le courant de cette même année ses exercices complémentaires de prédication et de catéchisation; 3^o à être admis au mois de juillet prochain à passer des examens sur les cours qui ont été ^{faits} dans la Faculté de Théologie dans les années 1852-53 & 1853-54. -

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur les deux demandes qui précèdent, ainsi que sur la demande sus-mentionnée de Mr Henri Panchaud, que le cours de ses études soit réduit d'une année.

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, accorde à Messieurs Scheitberg & Beranger les fins de leurs demandes, et décide de ne pas accompagner d'un préavis favorable celle de M^r Panchaud.

Collation des gages Paris & Massch

Rapport du même Conseil sur la collation des gages Paris & Massch. L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, confère le gage Paris à l'étudiant Jean Desoullayes et le gage Massch à l'étudiant

Séance du 23^g 1854.

Henri Panchaud

Monsieur Besançon.

Demande de l'étudiant Henri Panchaud tendant à être libéré du paiement de la finance d'études. —

On transmettra cette demande au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un avis favorable.

Enseignement de la 1^{re} volée
Des L. & S.

Lettre du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences au sujet de la bifurcation de l'enseignement des lettres et des sciences dans la 1^{re} volée où est enseignement à lieu. Le Conseil annonce qu'à la suite d'une après longue discussion une commission, composée de Messieurs Gay, Dupuis, Dufour & Miou, avait été chargée de lui présenter un projet d'avis, mais que cette commission ayant appris que l'autorité s'occupe d'un projet d'après lequel l'enseignement dans les trois volées serait modifié d'une manière sensible, elle a eu devoir ajourner son travail, attendu qu'il aurait pu être insuffisant ou superflu.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de cette lettre, décide de répondre à la lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 21^g, quant à ce qui concerne la Faculté des Lettres et des Sciences, dans le sens de la lettre du Conseil de cette Faculté; quant à ce qui concerne la Faculté de Théologie et celle de Droit, en transmettant au Conseil les projets d'articles réglementaires adoptés dans la séance du 8 juin, du 15 ides et du 20^g.

Rapport sur les compositions faites pendant les vacances par les étudiants des 3 volées de la Faculté des Lettres et des Sciences. —

Compositions

L'Académie décide de ne pas faire lecture de ce rapport, mais de le déposer sur le bureau, afin que Messieurs les professeurs puissent en prendre connaissance.

Délibérant ensuite sur la question de savoir si ce rapport et les compositions des élèves seront transmis au Conseil de l'Instruction publique, l'Académie décide qu'on se bornera à envoyer à cette autorité un rapport succinct sur ces compositions.

Concours pour 1855.

Sujets de concours pour l'année 1855.

Tous ces sujets sont admis tels qu'ils ont été présentés par les Conseils des trois Facultés.

Sur la proposition qui en est faite par le Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences, on décide de faire aux observations qui sont placées chaque année à la fin du programme l'adjonction suivante:

« L'auteur d'un manuscrit aura soin d'y indiquer les ouvrages qu'il a consultés. »

Cabinets et laboratoires.

Rapport des commissions chargées d'inspecter les cabinets et les laboratoires de chimie, de physique et d'astronomie. —

La lecture de ces rapports ne donne lieu à aucune observation.

Lettre de M. le prof. Dufour qui demande la réparation de quelques instruments du cabinet de physique et l'acquisition de instruments nouveaux pour le même cabinet.

Laboratoire de chimie

Mr. le professeur Bischoff fait aussi connaître le désir qu'une partie de plancher du laboratoire de chimie soit couverte de feuilles de tôle, afin de prévenir tout accident qui pourrait être occasionné par le feu.

Les deux Demandes de Messieurs Dufour et Bischoff seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

Sénat des Etudiants.

Lettre du Sénat des Etudiants informant l'Académie que ce corps a été renouvelé et qu'il est composé comme suit, pour l'année 1854-1855.

- Consul, Francoeur Samuel, étudiant en théologie
- Proconsul, Cicérole Paul, " Droit
- Questeur, Duperruis Henri, " théologie
- Bibliothécaire, Ruchonnet Louis, " Droit
- Sous-Bibliothécaire, Derombay Georges, " théologie
- " Pache Charles " théologie
- Censeur de théologie, Simon Edouard
- " " Droit, Gautier Eugène
- " 1^{er} volé de la Faculté, Delapierre Jules
- " 2^e " " Pellard Jules
- " 3^e " " Roud. Charles.

Mr. George Secretan.

Lettre du 20. 9^{br}, de Mr. le Directeur du Collège cantonal qui annonce que Mr. George Secretan a été promu dernièrement, ensuite d'examen satisfaisant, dans la 3^e volé de la Faculté des Lettres et des Sciences.

François Rouge.

Lettre de Mr. Bisepet (12. 9^{br}) informant l'Académie que Mr. François Rouge renoue à sa qualité d'étudiant.

Theobald Zollikofer

Lettre de Mr. Theobald Zollikofer, ancien externe de la Faculté des Lettres et des Sciences, qui offre à l'Académie un exemplaire d'un petit travail géologique, dont il est l'auteur, comme une marque de sa reconnaissance pour la bienveillance qu'elle lui a témoignée durant le temps de ses études à Sausanne.

Mr. le past: Golliez

Lettre de Mr. le pasteur Golliez qui informe Mr. le Recteur que ses circonstances actuelles ne lui permettent pas de prendre une part active aux concours académiques.

Mr. Grauff.

Mr. le Recteur annonce que Mr. Golliez sera remplacé par Mr. le Doct. Grauff.

Experts d. les concours

Lettres de Messieurs Delarageaz, Conseiller d'Etat, Devient et de Gingins la Sarraz qui informent Mr. le Recteur qu'ils acceptent les fonctions d'experts dans ces mêmes concours.

Présents: Mr. le Recteur Vuilleumier
 Mr. Dufour, Bischoff, Gay, Rambet, Duperruis, Rogivon
 Dufour et Winer.

Mr. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de

L'Instruction publique.

Gages Paris & Mafrek.

Lettre, du 24^e 9^{br}, annonçant que le Conseil a pris note de l'emploi des gages Paris & Mafrek.

H. Panchaud.

Lettre, du 28^e 9^{br}, informant l'Académie que l'étudiant H. Panchaud est dispensé du paiement de la finance d'étude pour l'année académique courante.

Hermingard.

Lettre, du 28^e 9^{br}, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de libérer du paiement de la finance d'étude le jeune Hermingard, externe de la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences.

Faculté industrielle

Lettre, du 24^e 9^{br}, par laquelle le Conseil communique à l'Académie le projet qu'il a formé de créer à l'Académie une Faculté industrielle qui serait jointe à la Faculté des Lettres et des Sciences et destinée à mettre les jeunes Vaudois en état de profiter de l'Ecole polytechnique fédérale, ainsi qu'à fortifier nos établissements cantonaux d'instruction publique. D'après ce projet 2 chaires nouvelles permanentes seraient établies, l'une pour l'enseignement des mathématiques appliquées, l'autre pour l'enseignement des sciences naturelles.

Règlent. de l'Ecole polytechnique.

A la lettre du Conseil sont joints un exemplaire du Règlement de l'Ecole polytechnique fédérale et un tableau de distribution des leçons qui seraient données aux élèves de la Faculté industrielle et aux 3 volées de la Faculté des Lettres et des Sciences, ensuite du projet présenté à l'Académie.

En faisant cette communication à l'Académie, le Conseil l'informe qu'il espère volontiers tous les renseignements et toutes les critiques qui lui permettraient de mener à bien son travail, et il exprime le vœu que ces observations lui soient adressées dans le plus bref délai.

Faculté industrielle

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences auquel M. le Recteur a renvoyé, pour examen et avis, la lettre du Conseil et les pièces qui y sont annexées.

Après discussion l'Académie décide

- 1) D'exprimer au Conseil sa reconnaissance pour ses louables intentions.
- 2) De lui proposer d'organiser la nouvelle Faculté de telle sorte qu'elle soit comprise dans la Faculté des Lettres et des Sciences et qu'elle porte le nom de Section des Sciences au lieu de celui de Faculté industrielle. La Faculté des Lettres et des Sciences comprendrait ainsi une Section des Lettres et une Section des Sciences.
- 3) De retrancher le mot appliquées dans la disposition qui institue une 2^e chaire pour l'enseignement des mathématiques.

Quant aux questions de détail, on décide de ne pas s'en occuper dans la séance de ce jour, attendu que, d'un côté, le temps manque à l'Académie pour examiner minutieusement les questions aussi importantes et que, d'un autre côté, il n'y a pas urgence à le faire séance tenante.

Aug. Beranger.

Lecture est encore faite d'une demande de M. Auguste Beranger, tendant à obtenir un congé d'une année. — L'Académie accorde à M. Beranger les fins de sa demande.

Certificats.

M. le Recteur fait connaître que des certificats d'études ont été délivrés à MM. Paul Germond & Alexis Fomeroz.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

Mr. M. Hiseley, Dufourmet, Piquet, Ravoux, Nodet, Dupressé
Gay, Cherbuliz, Winer, Dufour, Rambert.

M. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

H. Panchaud.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 1^{er} Dec^{bre}, annonçant que le Département de l'Intérieur a décidé de ne pas accorder à l'étudiant Panchaud l'autorisation de terminer en trois ans ses études de théologie.

Laboratoire de chimie

Lettre du même Conseil, en date du 8 Dec^{bre}, informant M. le Recteur que le Département de l'Intérieur l'autorise à faire garnir en briques une partie des planches du laboratoire de chimie, conformément à la demande de M. le professeur Birchoff.

D. Vionnet

Lettre de l'étudiant Paul Vionnet (du 2 Dec^{bre}) qui informe M. le Recteur que sa santé ne lui permet pas encore de fixer le moment où il pourra assister de nouveau aux cours, mais qu'il espère cependant pouvoir reprendre ses études dans le courant de la présente année académique.

J. Perret.

Demande de l'étudiant Jules Perret tendant à être admis à subir l'année prochaine les examens des deux premières années de théologie.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de théologie sur cette demande et l'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport, décide qu'il n'y a pas lieu à accorder à M. Perret l'objet de sa demande.

Compositions

Rapport des Conseils des Facultés de Théologie et de Droit sur les compositions exigées pendant les vacances des étudiants de ces deux Facultés.

Concours (rapports)

Lecture est ensuite faite des rapports des commissions d'examen pour les concours de 1854, et l'Académie, ensuite de ces rapports, décide les prix et les accésits suivants:

c	A. M. Gustave van Nuyjen, pour le concours de littérature latin, N°1 du programme, A. d. 40 p.		
	" " " " " " " " " " " " " " " "	grecque, N°4	" A. d. 40.
c	" Clément Honchez	" " N°6	" P. d. 60.
o	" Emile Pingoud	" " " "	" A. d. 35.
c	" Charles Morel	" de littérature allemande, N°7	" P. d. 60.
c	" Louis Miville	" " " " " "	" P. d. 50.
o	" Adolphe Corthey	" " première, N°11	" P. d. 50.
c	" Clément Hérischez	" d'histoire, N°20	" P. d. 40.
c	" Emile Cherbuliz	" de mathématique, N°28	" P. d. 70.
c	" Paul Cérésolo	" de droit civil, N°51	" P. d. 80.

Quant au concours de droit pénal, N°52 du programme, l'Académie et l'Académie adopte les conclusions du rapport de la commission, savoir qu'il n'y a pas lieu d'accorder au candidat un prix ou un accésit.

M. le Recteur est chargé de la rédaction du rapport sur les concours, de la fixation du jour pour la communication publique de ce rapport, ainsi que de tous les autres détails concernant cette cérémonie.

Don.

L'Académie décide ensuite que cette solennité ne sera pas suivie d'un banquet, mais que, vu la cherté des vivres, la somme qui il avait été voté sera remise à la Direction des pauvres habitants de Lausanne.

Séance du 14. 10^{ème} 1854.

Enfin l'Académie décide que les vacances du nouvel an ont lieu du jeudi 28 10^{ème} compris au lundi 8 janvier non compris.

Séance du 22 10^{ème} 1854.

Concours (cérémonie)

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Dufourmet, Wiener, Nestler, Gay, Dufour, Bischoff, Rambert, Chubuliz, Piquet. — M. M. les Membres du Conseil de l'Instruction publique, un Membre du Conseil d'Etat, M. M. les Étudiants.

L'Académie s'étant transportée dans la grande salle de la Bibliothèque, M. le Recteur fait lecture du Rapport général sur les concours et proclame les noms des lauréats.

Séance du 11. Janvier 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Hirsly, Dufourmet, Piquet, Bischoff, Dufour, Gay, Dupenna, Wiener, Raouz, Hornung, Rambert.

M. le Recteur expose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Composition.

Lettre, du 15 10^{ème}, en réponse à celle de l'Académie, de même date, concernant les compositions que les étudiants ont présentées à la rentrée. Le Conseil dit qu'il a vu avec plaisir le premier résultat de la mesure qui a été décidée, et qu'il espère que cette décision portera d'heureux fruits parmi les étudiants et qu'ils se préparent ainsi à prendre une part plus active aux concours.

Concours (programme)

Lettre, du 22 10^{ème}, informant l'Académie que le Conseil adopte le programme des concours pour l'année 1855, après y avoir apporté quelques modifications consistant: 1^o dans le retranchement du sujet de théologie concernant la critique du catéchisme d'Ostwald; 2^o dans l'adjonction de quatre sujets pour les concours d'histoire et de 2 sujets pour les concours de mathématiques.

id.

Lettre, du 26 10^{ème}, annonçant à M. le Recteur: 1^o que le Conseil adopte le sujet de théologie qu'il a proposé en remplacement de celui que le Conseil a retranché; 2^o que c'est par erreur qu'un sujet concernant les fourmis n'a pas été mentionné dans sa lettre du 22 10^{ème}; 3^o de ne publier le programme qu'après que le Conseil d'Etat aura approuvé les concours.

Cabinet de physique.
(Instrument)

Lettre, du 29 10^{ème}, annonçant que le Conseil autorise l'acquisition de six appareils et instruments ci-après spécifiés, pour le cabinet de physique.

- | | |
|--|-----------------|
| 1 ^o l'appareil de Melloni pour le prix de | 50 à 80 francs; |
| 2 ^o le baromètre de Fortin pour | 20 " |
| 3 ^o un modèle de biléctro-moteur pour | 35 " |

Bifurcation des études.

Lettre, du 26 10^{ème}, exprimant le vœu que le rapport demandé à l'écart sur la bifurcation des études soit envoyé au Conseil pour sa séance du 29;

Séance du 11 Janvier 1855.

Lecture est faite d'un projet de rapport demandé élaboré par la commission nommée ad hoc par le Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences.

L'Académie ne trouvant pas ce projet assez complet, décide de le renvoyer au même Conseil, afin qu'il le revise et le complète pour la prochaine séance.

Lettre du ^{Président} l'Académie de bien vouloir se conformer à l'avis et à la lettre de la loi et du règlement qui en donnant 8 jours de congé au nouvel an ont entendu s'accorder qu'une semaine; 2^e de vouloir bien, à l'avenir, lui soumettre la décision de l'Académie au sujet de la fixation des congés du nouvel an, ainsi que de ceux de Pâques.

L'Académie étant consultée pour savoir s'il sera répondu à cette lettre se prononce pour l'affirmative et elle charge M. le Recteur de ce soin.

Lettre, du 8 Janvier, demandant pour le 20 du même mois le rapport annuel sur l'Académie, ainsi que les vœux que le corps académique peut former dans l'intérêt de l'établissement.

M. le Recteur dépose sur le bureau un projet de rapport demandé.

L'Académie consultée pour savoir si elle veut adopter ce rapport séance tenante, décide de différer cette opération jusqu'à la prochaine séance, afin de laisser à M. M. les professeurs le temps de réfléchir sur les vœux qu'ils pourraient avoir à présenter.

Lettre, du 22 X^{bre}, transmettant, pour rapport et préavis, une demande de l'étudiant Jules Perret concernant la décision de l'Académie qui a repoussé sa demande tendant à être admis à subir en 1855 des examens sur les cours professés dans la Faculté de Théologie en 1853-1854 et 1854-1855.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur la réclamation de M. Perret. Ce rapport dit que la lettre du pétitionnaire ne contenant aucune considération nouvelle, le Conseil ne peut que s'en référer au rapport qu'il a présenté à l'Académie, le 14 X^{bre}, au sujet de la 1^{re} demande de M. Perret.

L'Académie décide, sur les conclusions du rapport, de répondre au Conseil qu'il n'y a pas lieu d'accorder à M. Perret les fins de sa demande.

Le soir est aussi faite des deux lettres suivantes:

Lettre de la Direction des pauvres habitants de Sausanne accusant réception, avec remerciements, de la lettre du 15 courant, par laquelle l'Académie lui annonce qu'elle lui fait un don de 200 francs.

Lettre de M. le professeur Cherbuliez qui annonce à M. le Recteur qu'il interrompra ses leçons à l'Académie pendant un mois, c-à-d. depuis le 8 Janvier jusqu'au 7 Février, étant obligé de se transporter à Neuchâtel pour y donner un cours libre. M. Cherbuliez dit qu'il remplacera les leçons qui n'auront pu avoir lieu pendant cette suspension.

Enfin conformément à l'art. Du Règlement, l'Académie nomme une commission pour examiner les Comptes du Secrétaire-Caissier pour l'année 1854. Cette commission est composée de M. le Recteur Vauthier et de M. M. les professeurs Dufournet, Wiener et Homberg.

Vacances (conflic)

Rapport annuel
sur l'Académie.

J. Perret

Don.

M. Cherbuliez (leçons)

Comptes du Secrétaire-caissier

Séance Du 18 Janvier 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
 M. M. Hirsch, Dufourmet, Piquet, Hornung, Rogivue, Dufour,
 Kessler, Wiener, Gay, Duperron, Brandert, Bischoff.

G. Guggler

M. le Recteur dépose sur le bureau une lettre (en date du 12 janvier) du
 Conseil de l'Instruction publique qui transmet, pour rapport et priavis, une
 demande de l'étudiant Tribune Guggler tendant à être dispensé du paiement
 de la finance d'étude.

On proposera au Conseil d'accorder à M. Guggler l'objet de
 sa demande.

Rapport général sur
l'Académie.

L'Académie décide ensuite de joindre les vœux suivants à ceux déjà
 exprimés dans le projet du rapport général sur l'Académie, pour l'année
 1854.

1) que la Bibliothèque cantonale soit ouverte, dès le mois de Février
 depuis une heure à cinq heures du soir, plutôt que depuis midi à 4 h.
 2) que la Bibliothèque soit enrichie des ouvrages de mérite publiés
 sur les diverses branches de la science et, particulièrement, que les collections
 sur certaines spécialités soient complétées.

3) que les grades académiques soient institués.

Comptes du Secrétaire-caissier

Lecture est faite du rapport de la commission chargée aux termes
 189 du Règlement d'examiner les Comptes de M. le Secrétaire-caissier pour
 l'année 1854.

Le rapport dit qu'il a tenu les Comptes tant de la Caisse académique
 que des finances d'études, d'immatriculation et de diplômes parfaitement
 exacts et il conclut en proposant à l'Académie:

- 1° D'approuver, avec remerciements, le Compte de la Caisse académique;
- 2° De ratifier le paiement de quatre intérêts au taux de 4 p. 100, bien
 que ces intérêts n'aient pas été acquittés dans les trois mois, dès l'échéance.
- 3° D'approuver pareillement le Compte des finances d'étude, d'immatriculation
 et de diplômes.

Les propositions de la Commission sont adoptées et les Comptes de
 M. le Secrétaire-caissier, dont suivent les bilans, sont ainsi approuvés.

Bilan du Compte de la Caisse académique

Recettes: Fr. 4865.31c

Dépenses: 2508.05.

Le Caissier restait p: solde: Fr. 2357.25

L'avoir total de l'Académie y compris le solde ci-dessus s'élève à Fr. 21168.87c.

M. le Secrétaire-caissier sera prié de faire toutes les diligences possibles pour
 que le solde dont il est reconnu débiteur soit promptement et sûrement placé.

Bilan du Compte de la finance d'étude, d'immatriculation, etc.

M. le Secrétaire-caissier a perçu Fr. 4720.00

Il a versé chez le Receveur du district de Sion 4720.00 (selon quittances produites)

Bifurcation des études.

Lection est encore faite du rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences sur la bifurcation des études dans la 1^{re} volée de cette Faculté. A ce rapport sont joints un tableau des leçons qui seraient données aux docteurs et un projet des articles du Règlement qui doivent être modifiés, ensuite de cette bifurcation.

Une discussion générale est ouverte sur le rapport et sur les deux pièces qui l'accompagnent.

A la votation, les considérants du rapport sont tous adoptés.

Le tableau des leçons est parallèlement adopté après avoir subi quelques modifications.

Le projet des articles réglementaires modifiés est aussi adopté.

Recueil des lois pour
leçons de droit.

M. le professeur Rogivue demande l'autorisation de se servir pour des leçons du recueil des lois cantonales et fédérales déposé aux archives de l'Acad.

L'autorisation demandée par M. Rogivue lui est accordée.

Bons.

Enfin M. le Recteur annonce qu'il a reçu deux bons, l'un de 50 fr. en faveur de M. Bavelot rétro et l'autre de 525 fr. en faveur des lauréats de 1854.

Séance du 8 Février 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier

M. M. Dufourmet, Piquet, Raoux, Gay, Souler, Rogivue, Dufour, Hornung, Rambest, Bischoff, Hüner?

Monsieur le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Curtat, écuyer.

Lettre, du 19 Janvier, transmettant à M. le Recteur, pour examen, une note de M. M. Curtat, écuyer, pour leçons d'égitation données à M. M. Curchet, Blanc & Franfort.

Lettre, du 23 Janvier, annonçant que le Conseil dispense l'étudiant S. Gygger du paiement de la finance d'étude pour 1854-1855.

Lettre, du 25 Janvier, par laquelle le Conseil soumet à M. le Recteur les deux questions suivantes:

Cumul des années
d'études.

1) Un étudiant peut-il cumuler deux années dans la Faculté de théologie ou dans celle de droit, s'il remplit la condition d'âge?

2) Un étudiant en 1^{re} des Lettres et Sciences peut-il, en thèse générale, cumuler les examens de la 1^{re} volée des Lettres & Sciences et ceux de la dernière volée de théologie, lorsque cet étudiant est mis au bénéfice de l'art 61 du Règlement, et en supposant toujours la condition d'âge satisfaite.

M. le Recteur fait connaître qu'il a résolu négativement ces deux questions dans sa réponse au Conseil.

Lettre, du 26 Janvier, annonçant que le Conseil accorde à M. Jules Perret l'autorisation de faire en juillet prochain les examens de théologie des années 1853-54-1854-55, avec les étudiants de la 3^e volée de cette Faculté.

Lettre, du 26 Janvier, annonçant que le Département de l'Intérieur libère du paiement de la finance d'étude l'externe Jacques Antoine Capelstz, des Grisons.

Concours.

Lettre, du 30 Janvier, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a approuvé le programme des sujets de concours à ouvrir aux étudiants et aux externes de l'Académie en 1855.

Dimer (bon)

Lettre, du 6 Février, annonçant que le Département de l'Intérieur a remis directement à M. Dimer, pour acquitta sa note, un bon de 22 fr. 30c.

All. Duperré.

Lettre, du 6 Février, transmettant pour rapport et priavis une demande de M. Albert Duperré, tendant à être admis à suivre le cours de littérature française, sans payer la finance d'étude.

Cette demande sera renvoyée au Conseil de l'Instruction publique avec un priavis favorable.

Leçons (fréquentation)

L'Académie entend ensuite les rapports de Messieurs les professeurs sur la fréquentation des leçons. Il résulte de ces rapports que la fréquentation est généralement satisfaisante. Quelques élèves sont cependant signalés comme ayant fait un plus ou moins grand nombre d'absences. Ces élèves sont:

Dans la Faculté des Lettres et des Sciences:

Les étudiants Auguste Dupraz, Jules Péclard, Louis Berquet, Alexis Luce et les externes Charles Ducloux, Jules Reinhard, et Auguste Ferraguer.

Dans la Faculté de Théologie:

Les étudiants Georges Descombas, Jules Duperré & Coakone Samuel Franckfort;

Dans la Faculté de Droit:

Les étudiants Paul Césaire & Adolphe Corthey.

M. le Rector est chargé de faire des observations à ces élèves au sujet de leurs absences, en leur rappelant l'art. 67 du Règlement.

M. le Rector fait connaître:

1° que l'étudiant Henri Bally l'a prié de que par l'ordre du médecin, il doit interrompre ses leçons pendant 3 mois à cause d'une ophtalmie.

2° qu'il a reçu:

a) Les bons suivants qu'il a remis aux intéressés, savoir:

1 bon de 24 fr. 99c. en faveur de Corbaz ramoneur;

1 dit de 15 fr. 15c. " L. Casab, maçon;

1 dit de 60 fr. " A. Curtat, cuyver;

7 dits " M. M. les professeurs extraordinaires.

b) 50 exemplaires d'une brochure intitulée: Instructions sur l'établissement d'un observatoire météorologique et sur la conduite des observations, par F. Bunnic.

Séance du 15 Mars 1855.

Présents: M. le Rector Villumier.

M. M. Hively, Duperré, Piquet, Gay, Mienet, Cherbuliz, Raoux, Xerla, Rogier, Bischoff, Herminig, Dufour?

M. le Rector dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 13 février annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance

H. Bally.

Bons.

Brochure (observations météorologiques)

Comptes académiques

Séance Du 15 Mars 1855.

Du 9 février, a approuvé les Comptes Du Secrétaire - Caissier de l'Académie, pour l'année 1854.

Alexis Lude.

Lettre, Du 13 février, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a accordé une subside de 60 francs à Alexis Lude pour le premier semestre de 1855.

Abb. Duperré.

Lettre, du 16 février, annonçant que le Département de l'Intérieur accorde à M. Albert Duperré l'autorisation de suivre, en qualité de externe, le cours de littérature française à l'Académie, sans payer de févance d'étude.

Hansen & Maubly.

Lettre, du 20 février, informant M. le Recteur que le Département de l'Intérieur l'autorise à admettre M. Hansen & Maubly, à suivre quelques cours à l'Académie en ne payant que la moitié de la févance d'étude.

Comptes de l'Académie

Lettre, du 23 février, annonçant à M. le Recteur que le Conseil lui renvoie les Comptes de l'Académie revêtus de l'approbation du Conseil d'Etat.

M. Rogivue (nombre de ses leçons)

Lettre, du 6 mars, informant l'Académie que le Conseil autorise avec plaisir M. le professeur Rogivue à augmenter le nombre de ses leçons d'ici à la fin de cours.

Möhlén.

Lecture est aussi faite des prières suivantes:
Lettre, du 6 mars, de M. Möhlén, pasteur à Pentha, qui demande à M. le Recteur si son fils, qui est âgé de 19 ans, pourrait entrer comme étudiant régulier dans la Faculté de théologie de l'Académie, après avoir subi, comme théologien, ses examens de maturité de la 10^e classe (la supérieure) du Gymnase de Stuttgart.

M. le Recteur dit qu'il a répondu à M. Möhlén que, selon l'art. 110 du Règlement, il doit présenter à l'Académie les certificats nécessaires et les programmes des cours suivis par son fils.

Paul Vionnet

Demande de l'étudiant Paul Vionnet, étudiant de la 4^e volée de la Faculté de théologie, tendant à obtenir la faculté de subir les examens qu'il doit passer cette année-ci en les plaçant en partie au mois de juillet, en partie à la rentrée de l'automne. Cette demande est accompagnée d'une déclaration de M. le Docteur Murat, à Morgez, attestant que l'état de la santé de M. Vionnet, depuis assez longtemps altéré, réclame des ménagements.

Lecture est aussi faite Du rapport Du Conseil De la Faculté De théologie sur la demande de M. Vionnet et l'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport; décide de transmettre à l'autorité, avec recommandation, la demande de M. Vionnet.

Descombar, Muller
J. Vionnet.

Lettre, du 7 février de M. Descombar, F. Muller & Jules Vionnet qui demandent que le cours de Dogmatique de l'Eglise, qui est professé cette année à l'Académie, ne soit pas compris au nombre des examens spéciaux qu'ils sont dans l'obligation de subir, vu qu'ils ont déjà passé en 1853 un examen de Dogmatique sous la direction de M. le pasteur & professeur Fabre.

Lecture est faite Du rapport Du Conseil de la Faculté de théologie sur cette demande et l'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport, décide de transmettre à l'autorité, en l'accompagnant d'un préavis favorable, la demande des pétitionnaires.

Tableau des leçons

Lettre du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences transmettant à M. le Recteur le tableau des leçons arrêté par ce conseil pour le semestre d'été. -

A. Lude.

Dans la même lettre, le Conseil fait rapport sur la demande de l'étudiant,

Séance Du 15 Mars 1855.

Alexis Lude, préparateur de physique tendant à ce qu'il soit dispensé d'assister à la leçon de trigonométrie qui se donne le samedi dans 3^e volée à une heure où il est généralement occupé dans le Cabinet de physique.

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, accorde à M. Lude l'autorisation qu'il demande.

Vacances.

L'Académie décide ensuite que les vacances de Pâques auront lieu du vendredi 6 au samedi 14 avril inclusivement, à moins qu'il ne survienne de la part de l'autorité un avis contraire.

Bon certificat

Enfin M. le Recteur fait connaître: 1^o qu'il a reçu un bon en faveur de M. Ruchonnet, pour leçons d'armes; 2^o qu'un certificat d'étude a été délivré à M. Mo de Mestral.

Séance Du 8 Avril 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Hirsly, Dufournet, Figeat, Roguin, Navas, Birschoff
Winer, Rambert, Dufour & Duperron.

M. le Recteur se prononce sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

S. Viennet.

Lettre, du 16 mars, informant l'Académie que le Conseil autorise l'étudiant Paul Viennet à la division les examens qu'il doit passer cette année en les plaçant en partie au mois de juillet, en partie à la rentrée d'automne, sous la réserve que si la 2^e série d'examens entraînerait à des frais, ils ne seront pas à la charge de l'Etat.

G. Descombes, F. Muller
J. Viennet

Lettre, du 10 mars, annonçant que le Conseil accorde à Messieurs les étudiants G. Descombes, F. Muller & J. Viennet les fins de leur demande tendant à être dispensés de l'examen de dogmatique de l'Eglise qu'ils ont déjà passé en 1853.

Paliographie

Lettre, du 30 mars, transmettant, pour rapport et préavis, une lettre de M. le professeur Grivoire au sujet des examens facultatifs de paléographie qui auront lieu à la fin du mois.

L'Académie décide de proposer au Conseil que cet examen ait lieu conformément au Règlement pour les examens de la Faculté des Lettres et des Sciences, et désigne pour y assister en qualité d'expert M. le professeur Hirsly et M. Baron, archiviste.

F. Roulet, C. Rochat

Lettre, du 31 mars, informant M. le Recteur que le Conseil dispense l'étudiant F. Roulet du paiement de la 2^e moitié de la finance d'étude, mais qu'il n'accorde pas cette dispense à l'étudiant Ch. Rochat.

Congé.

Lecture est ensuite faite de la demande de plusieurs étudiants tendant à obtenir un congé de deux jours pour assister à la réunion annuelle de la Société de Zofingue qui aura lieu à Yvernon le 18 et le 19 courants.

L'Académie se fondant sur l'article 86 du Règlement relatif aux vacances

Séance Du 3 Avril 1855

Décide qu'elle ne peut prendre en considération la demande des pétitionnaires.
 L'élève Henri Sanchaud ne fréquentant pas régulièrement les leçons depuis quelque temps, M. le Recteur est prié de lui donner à ce sujet un avertissement sérieux.
 M. le Recteur fait connaître qu'il a renoncé en faveur de M. le professeur Dufour un bon de 85 fr. pour achat d'instrument de musique; 2° que des certificats d'études ont été délivrés à M. M. David Huber, Paul Chavannes et Emile Vouz.

H. Sanchaud
 Bon (physique)
 Certificats.

Séance Du 12 Avril 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
 M. M. Herschy, Dufournet, Piquet, Raoux, Gay, Rogimon, Dufour, A. Cula, Duparez, Hüner, Bischoff, Rambert, & M. Blanchet, vice-président du Conseil de l'Instruction publique.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique
 Lettre, du 4 avril, informant l'Académie: 1° que le Conseil d'Etat a décidé que le 2° alinéa de l'art 86 du Règlement pour l'Académie est indépendant du 1er, et que les congés de Pâques et du renouvellement sont d'une semaine; 2° qu'en application des articles 199 & 190 de la loi du 12^o 9^o 1846 et 86 du Règlement pour l'Académie, le Conseil fixe les vacances de Pâques pour l'Académie et le Collège de manière qu'elles commenceront le jeudi soir 5 avril et finiront le jeudi soir 12 avril;

Vacances.

Lettre, du 6 avril, annonçant que le Conseil adopte les propositions de l'Académie concernant les examens de paléographie et qu'il désire que le procès verbal de ces examens renferme les données nécessaires pour qu'il soit possible, le cas échéant, de donner une déclaration à chaque candidat.

Paléographie.

Lettre, du 6 avril, transmettant à M. le Recteur, pour rapport et préavis, une demande de M. F. Guggler tendant à obtenir le renouvellement des gages pour continuer ses études à l'Académie.
 M. le Recteur dit que vu le bon témoignage rendu dernièrement à M. Guggler, par M. M. les professeurs, il a renvoyé au Conseil la demande de cet étudiant en l'accompagnant d'un préavis favorable.

S. Guggler.

Lettre, du 7 avril, par laquelle M. le Vice Président du Conseil donne de pour mardi 17 courant: un rapport sur la reprise des leçons à l'Académie le vendredi 13, au matin; 2° de lui faire connaître pour chaque leçon du 13 au 14 avril les noms des professeurs qui se sont rendus à leur auditoire ces jours là; 3° un rapport circonstancié sur une coalition qui aurait eu lieu de la part d'un petit nombre d'étudiants dans le but d'empêcher leurs camarades d'assister aux leçons.

Vacances & rentrée.

L'Académie, après délibération, décide qu'il sera fait rapport au Conseil sur les trois points des mentions ci-dessus.

La séance est aussi faite de deux lettres que M. le professeur Homberg a adressées

H. Homberg, prof.

Séance du 17 Avril 1855.

De Genève à M. le Recteur pour lui faire connaître qu'étant indisposé il ne pourra reprendre ses leçons que le mardi 17 courant.

M. Curtat, écuyer (bon)

M. le Recteur fait encore connaître qu'il a reçu en faveur de M. Curtat, écuyer, un bon de 120 francs, et que ce bon a été remis à l'intéressé.

Séance du 19 Avril 1855.

Présents M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Hüsely, Dufourmet, Piquet, Ravoux, Gay, Hornung, Bischoff, Rogivue,
Keller, Rambach, Cherbuliz, Wiener & Dufour.

M. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 16 avril, transmettant une lettre de M. J. J. Rossier-Mégroz qui demande un certificat d'études.

M. le Recteur dit que le certificat demandé par M. Rossier lui a été délivré.

Lettre du même Conseil, en date du 17 avril, demandant des explications sur les faits mentionnés dans le rapport que l'Académie lui a adressé le même jour au sujet de la reprise des leçons le vendredi 13 et le samedi 14 avril courant.

M. le Recteur fait lecture d'un projet de réponse à la lettre du Conseil et ce projet est adopté avec quelques légères modifications.

Enfin l'Académie décide, à l'unanimité, que pour mettre fin à un débat dont la prolongation est funeste aux travaux des professeurs ainsi qu'aux études de leurs élèves, elle soumettra au Conseil d'Etat dans un rapport dont M. le Recteur est chargé de rédiger le projet et qui sera accompagné de toutes les pièces y relatives.

M. le Recteur informe l'Académie qu'une délégation composée de M. le Recteur, M. Dufourmet & M. Wiener a assisté en son nom, le 17 avril, aux funérailles de M. H. Faucheret, instituteur au Collège cantonal.

Séance du 23 Avril 1855.

Présents M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Hüsely, Dufourmet, Piquet, Ravoux, Hornung, Dufour, Bischoff,
Keller, Wiener, Gay, Duprenex.

M. le Recteur dépose sur le bureau les deux lettres suivantes:

Lettre du Conseil de l'Instruction publique adressant à M. le Recteur:
1° que M. le professeur Hüsely a fait connaître au Conseil que l'examen de paléographie fixé au 18 de ce mois n'ayant pas eu lieu à l'époque convenue, il regarde sa mission d'expert comme terminée; 2° que le Conseil a chargé M. Foul, de Morges, de remplir les fonctions d'expert dans cet examen dont M. le Recteur voudra bien fixer l'heure & le jour.

Lettre par laquelle M. le professeur Rogivue fait connaître qu'il ne pourra, à cause d'indisposition, assister à la séance de ce jour & qu'il s'associe en tous points et d'une manière absolue aux décisions que l'Académie prendra touchant le

Paléographie.

Rogivue, profess.

Faucheret, institut.
(funérailles)

Vacances d'absence.

J. J. Rossier-Mégroz
(certificat)

Séance du 28 Avril 1855.

Rapport qu'elle a résolu de porter au Conseil d'Etat sur l'affaire dite des vacances.
Lecture est ensuite faite du projet de rapport en question. Ce projet est adopté sans modification, à l'unanimité, et M. le Recteur est chargé de le remettre lui-même à M. le Président du Conseil d'Etat.

Séance du 29 Avril 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Hirsch, Dufour, Piquet, Raoux, Mugnier, Bischoff, Gay, Xenter, Dufour, Rasnibet.

M. le Recteur dépose sur le bureau lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

S. Guggen.

Lettre, du 24 avril, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à l'étudiant S. Guggen un gage de 40 francs par semestre pour le terme de 18 mois, soit jusqu'au 1er juillet 1856.

M. M. Bischoff & Dufour
profes.

Lettre, du 24 avril, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 21 avril, a appelé M. Bischoff à l'enseignement de la chimie et de la partie des sciences naturelles qui s'y rattachent, en qualité de professeur ordinaire à l'Académie, et M. Dufour à l'enseignement de la physique et de la partie des sciences naturelles qui s'y rattachent, aussi en qualité de professeur ordinaire.

Burckhard stud.

Lettre, du 24 avril, transmettant à M. le Recteur pour rapport et procès une demande de l'étudiant Fied. Burckhard, de Bâle, tendant à être libéré de la moitié de la somme d'étude, pour suivre qqus cours à l'Académie.

M. le Recteur fait connaître qu'il a répondu par un préavis favorable à la demande de M. Burckhard, attendu qu'il ne pourra profiter que d'une partie des cours.

M. F. F. F. (expert)

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:
Lettre, du 23 avril, par laquelle M. F. F. F., de Bâle, fait connaître qu'il accepte les fonctions d'expert dans les examens de ps. topographie qui auront lieu le 25 avril courant.

Saligraphie.

Rapport de la commission chargée de faire subir ces examens. Deux élèves seulement se sont présentés, M. M. Descombes et Charannes, étudiant en théologie. L'examen de ces deux élèves a été admis avec satisfaction. Ce rapport sera joint aux autres rapports des examens du mois de juillet prochain.

Vacances (art. du Nouv.)

M. le Recteur fait encore connaître que l'Académie a été surtout convoquée pour examiner la question s'il ne conviendrait pas d'adresser au Conseil d'Etat un rapport supplémentaire à l'occasion de l'article concernant l'Académie qui a paru dans le No du 28 Avril du Nouvelliste vaudois, afin de vérifier les allégations erronées que cet article renferme, et, pour faciliter l'examen de cette question, et donner lecture d'un projet de ce nouveau rapport.

Après délibération, la question de savoir si l'Académie adressera un rapport supplémentaire au Conseil d'Etat est résolue affirmativement; le projet de ce rapport est également adopté, et M. le Recteur est prié de le remettre lui-même à M. le Président du Conseil d'Etat.

Séance du 10 Mai 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
 M. M. Hixly, Piquet, Homung, Wiers, Rambert, Dufour et
 Bischoff.

M. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 8 Mai, informant l'Académie que le Conseil autorise les étudiants Paul Cieswla & S. Ruckert, à subir les examens des le 20^e 8^h au 1^{er} 9^h.

Demande de l'étudiant S. Berger tendant à obtenir, pour cause de santé: 1^o une dispense temporaire des leçons; 2^o la faculté de subir en juillet prochain une partie de ses examens et l'autre partie à la rentrée d'octobre. A cette demande est jointe, à l'appui, une déclaration de M. le Docteur Recordon. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

On procède à la nomination d'une commission pour faire subir l'examen annuel pour le prix de lecture institué par M. le professeur Levade. Cette commission est composée de M. Wiers les professeurs Vuilleumier, Dufour et Piquet.

L'Académie, sur le préavis du Conseil de la Faculté de Théologie, décide ensuite de demander au Conseil de l'Instruction publique de s'employer au près du Conseil d'Etat pour que le titre de professeur honoraire à l'Académie soit conféré à M. le pasteur Faber. Cette demande sera surtout fondée sur les précieux services que M. Faber a rendus à l'Académie, pendant plusieurs années, en qualité de professeur extraordinaire de théologie.

Séance du 25 Mai 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
 M. M. Hixly, Dufournet, Piquet, Ravis, Rogivue, Dufour
 Bischoff.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 11 Mai, annonçant: 1^o que le Conseil dispense ^{de l'étudiant} S. Berger des à présent jusqu'à la fin de l'année académique; 2^o qu'il l'autorise à faire une partie seulement de ses examens au mois de juillet et le reste à la rentrée.

Lettre, du 18 mai, informant M. le Recteur que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à l'étudiant Frédéric Burchardt, la réduction de la moitié de la somme d'étude qu'il aura à payer pour suivre des cours à l'Académie.

Lettre, du 18 mai, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a adopté

S. Cieswla & S. Ruckert

S. Berger.

Dix Levade.

M. Faber.

S. Berger.

S. Burchardt.

Règlement.

Séance du 25 Mai 1855.

les modifications qu'elle propose aux articles 113, 114 et 116 du Règlement et qu'il est bien entendu que ces modifications ne déplaieront leur effet qu'à dater du 20 8^{me} 1855.

Par la même lettre, le Conseil demande un projet d'arrêt à soumettre au Conseil d'Etat pour régler cette affaire.

Lecture est faite d'un projet d'arrêt élaboré par M. le Recteur. - Le projet est adopté sans modification.

M. Fabre.

Lettre, du 18 Mai, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 15 mai, a décidé de confier à M. le pasteur et ancien doyen Fabre le titre de professeur honoraire de théologie à l'Académie de Lausanne.

M. Duparcq, prof.

Examens & continuation des cours.

Lettre, du 22 Mai, faisant connaître: 1^o que le Conseil autorise M. le professeur Duparcq à prendre des congés dès la fin de juin, le dispensant par conséquent d'assister aux examens de l'Académie; 2^o que le Conseil verrait avec plaisir que les cours continuent jusqu'au 9 juillet et que les examens ne commencent que le 9; 3^o que le Conseil a reçu d'un étudiant une lettre dans laquelle il exprime l'avis que les examens pourraient être faits en 15 jours bien employés, et que le reste du mois de juillet pourrait être consacré aux études.

L'Académie délibérant sur le second point de la lettre du Conseil, charge M. le Recteur d'examiner s'il est possible de rédiger le tableau des examens conformément au vœu exprimé par le Conseil, et de faire rapport sur cet objet à la prochaine séance.

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le bureau:

Conseil d'Etat.
(Vacances)

Lettre du Conseil d'Etat, en date du 16 Mai, faisant connaître à l'Acad.:

1^o Que c'est avec peine qu'il a vu que sa décision du 4 avril interprétant les règlements académiques relatifs à la durée des vacances du nouvel an et de Pâques, ait donné lieu à des actes d'indiscipline chez les étudiants, et que les rapports qui ont existés entre le Conseil de l'Instruction publique et l'Académie à cette occasion soient considérés comme ayant altéré la bonne harmonie entre ces deux corps.

2^o que le Conseil d'Etat regrette que la tardiveté de cette décision du 4 avril, ait pu être l'une des causes des actes d'indiscipline précités; que, du reste, le retard ne peut être attribué au Conseil de l'Instruction publique, comme paraît le penser l'Académie, mais bien plutôt au Département qui ne considérant pas cette affaire comme pressante, l'a laissée sur le Bureau jusqu'au 3 avril qu'il lui fut fait une recharge.

3^o que contrairement à l'opinion émise par les professeurs, la décision du Conseil d'Etat du 4 avril dernier, ne porte que sur la durée des vacances du nouvel an et de Pâques, mais non pas sur leur fixation, laquelle reste dans la compétence de l'Académie, et que si le Conseil de l'Instruction publique a eu exceptionnellement, en dernier lieu, en fixer lui-même les jours, c'est parce qu'il a trouvé que c'était le seul moyen de mettre à exécution la décision du Conseil d'Etat vu ce qui avait déjà été fait par l'Académie.

4^o que le Conseil de l'Etat a trouvé que la fixation des vacances du nouvel an et de Pâques doit être laissée dans les attributions de l'Académie.

« d'un autre côté il trouve qu'il peut y avoir utilité à ce que le Conseil de l'Instruction publique reçoive communication de cette fixation... »

« 5° Qu'ensuite des explications qu'il a reçues à ce sujet, le Conseil d'Etat doit croire que l'Académie s'est méprise en attribuant au Conseil de l'Instruction publique des sentiments d'animosité et de défiance à son égard, et en craignant que les relations officielles entre les deux corps pussent en souffrir. Le Conseil d'Etat espère, au contraire, que ce qu'il peut y avoir de plus regrettable dans toute cette affaire, sera toujours mieux compris, combien il est nécessaire qu'une confiance réciproque et une parfaite harmonie règne entre les deux corps appelés à travailler à la même œuvre, au même but. »

« 6° Enfin le Conseil d'Etat a vu avec plaisir l'expression unanime des sentiments d'intérêt de Messieurs les professeurs pour le développement de l'Académie, et que du reste il n'a pas doute un instant de leur entier dévouement à la belle et importante mission qui leur est confiée. »

Lettre de M. le professeur Marquet (du 19 mai) accusant réception du certificat que l'Académie lui a délivré en date du 18 mai court. (Voy. copie inscrite.)

Lettre de M. le pasteur Favre qui accuse réception du brevet de professeur honoraire que M. le Recteur lui a transmis, et exprime à l'Académie ses remerciements pour la bienveillance qu'elle a montrée à son égard.

Demande de l'étudiant Rapp tendant à obtenir l'autorisation :

- De subir cette année les examens de théologie exégétique et historique ;
- De subir à la rentrée ceux de théologie pratique et de morale ;
- De renvoyer à l'année prochaine celle de ses préliminaires de prédication et de catéchisation.

Il s'est dispensé de l'examen de théologie systématique, attendu qu'il a passé l'examen sur le cours de dogmatique de M. Favre.

Le pétitionnaire produit à l'appui de sa demande deux déclarations de médecin.

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport du Conseil de la Faculté de théologie sur cette demande, décide de transmettre celle-ci au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Demande de l'étudiant Simond tendant à être admis à passer les prochains examens, quoiqu'il n'ait pas fait ses préliminaires.

L'Académie, sur le préavis du Conseil de la Faculté de théologie refuse à M. Simond l'objet de sa demande.

Demande de l'étudiant Marc Besançon tendant à obtenir un congé depuis le 1er juin au 1^{er} Novembre prochain.

Sur le préavis du Conseil de la Faculté de théologie, l'Académie n'accorde pas à M. Besançon le congé qu'il sollicite.

Demande de M. S. Guignard tendant à obtenir :

- De ne pas être assésent à présenter les préliminaires exigés maintenant des étudiants ;
- De s'être dispensé de passer l'examen de géographie sacrée qu'il a déjà subi, il y a

M. Marquet.

M. Fabre.

M. Rapp.

M. Simond.

M. Guignard.

France du 25 Mai 1855.

quatre an,

L'Académie adoptant les conclusions du rapport du Conseil de la Faculté de théologie sur la demande de M. Guignard, décide de le dispenser de l'examen de géographie sacrée, mais d'exiger qu'il complète dans le cours du présent mois les préliminaires qui lui sont imposés en présentant un exercice de catéchisation.

Enfin l'Académie décide de s'abonner à la Revue des Cours publics de Paris, de la province et de l'étranger. - Prix de l'abonnement, 16 fr. pour un an.

Revue des cours publics de Paris, etc

France du 7 Juin 1855.

Présents: M. le Recteur Veuillot.

M. M. Hirsely, Dufour, Riquet, Gay, Homong, Rogiva, Rambert, Dupouce et Wiener.

M. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre, du 25 Mai, du Conseil de l'Instruction publique, informant M. le Recteur que le Conseil autorise M. Bonnard à faire ses examens à la rentrée aux mêmes conditions que M. M. Puchonnet et Cérésola.

C. Bonnard.

Lettre, du 29 Mai, du même Conseil, annonçant qu'il accorde à M. Charles Popp les fins de sa demande, savoir:

Ch. Rapp.

- a) de subir cette année en juillet les examens de théologie exégétique et historique;
- b) de subir à la rentrée ceux de théologie pratique et de morale;
- c) de renvoyer à l'année prochaine le reste de ses préliminaires de prédication et de catéchisation;
- d) d'être dispensé de l'examen de théologie systématique attendu qu'il a porté examen sur le cours de dogme donné par M. Fabre;

e) enfin de prolonger d'une année le cycle de ses études.

J. Perret.

Demande de M. J. Perret tendant à obtenir la faculté de renvoyer à la rentrée ceux de ses exercices de prédication et de catéchisation qu'il doit encore présenter avant le 15 courant.

Sur le priavis du Conseil de la Faculté de Théologie, l'Académie n'accorde pas à M. Perret les fins de sa demande.

B. Cérésola & C. Bonnard

Lettre, du 30 Mai, de M. M. Paul Cérésola et Constant Bonnard qui demandent:

- a) s'ils doivent subir cette année un examen spécial sur la philosophie du Droit quoiqu'il n'ait été donné aucun cours sur cette branche pendant les années 1853-54, 1854-55, ou si la philosophie du Droit figurera seulement dans l'examen général pour l'obtention du diplôme; b) si, quoiqu'ils aient déjà subi en 1854 l'examen d'économie politique prescrit aux articles 120 & 4 de l' Règlement, ils doivent encore subir, cette année, l'examen sur le cours spécial de l'histoire de l'économie politique donné par M. le professeur Cherbuliez.

L'Académie, après avoir entendu un rapport verbal du Conseil de la Faculté de Droit sur les deux points de la lettre de M. M. Cérésola et Bonnard, décide que ces deux étudiants doivent subir cette année un examen spécial sur la philosophie du Droit, ainsi que sur l'histoire de l'économie politique.

Séance du 7 Juin 1855.

Tableau des examens

D'après la proposition qui en est faite par M. le Recteur, l'Académie décide de soumettre au Conseil de l'Instruction publique deux tableaux des examens; d'après l'un de ces deux tableaux les examens commenceraient le 2 juillet, et d'après l'autre le 9 du même mois, selon le vœu du Conseil exprimé dans la lettre du 22 Mai. On appellera en même temps l'attention du Conseil sur les inconvénients qui résulteraient de l'adoption du premier tableau.

Compositions.

Sur la proposition du Conseil de la Faculté des L. & des S., l'Académie décide en ce qui concerne les élèves du Collège qui seront promus à l'Académie cette année, le choix entre les deux sujets de composition suivants:

a) La guerre du Péloponèse d'après Thucydide;

b) Notes biographiques sur quelques vandois célèbres.

Bons (Martinien & Foul)

Enfin M. le Recteur fait connaître qu'il a eu un bon de Off. en faveur de M. Martignier, et un dit de 14 fr 90c. en faveur de M. Foul, de Metz, pour avoir agissé comme experts aux examens de de paléographie. Ces deux bons ont été remis aux intéressés.

Séance du 14 Juin 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleumier
M. M. Hirsch, Dufourmet, Piquet, Rava, Rambert, Birchoff,
Kerler & Wierl.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 8 juin, annonçant:

a) que, pour cette fois, le Conseil admet le tableau qui fait débiter les examens au 2 juillet;

b) qu'il désire que les examens soient réunis à la fin des semaines de juillet;

c) que M. M. les professeurs pourront dans les trois dernières semaines repasser à quel estiment les parties les plus importantes de leurs cours.

Et. Simond

Lettre, du 8 juin, transmettant pour examen & préavis une demande de l'étudiant Simond tendant à être dispensé de présenter la 3^e proposition qu'il doit encore soumettre à M. le professeur de théologie pratique, pour être admis aux examens.

Règlement (modifié)

Sur la décision prise par le Conseil d'Etat que les modifications apportées aux art. 113, 114 & 116 du Règlement ne déploieront leur effet qu'à dater du 20.8. 1855, l'Académie estime qu'il n'y a pas de décision à prendre sur la demande de l'étudiant Simond.

Faculté de théologie.
(examens)

L'Académie décide aussi de demander au Conseil si en présence de la décision du Conseil d'Etat ^{concernant} les modifications qui astreignent tous les étudiants de la Faculté de Théologie et de celle de Droit à subir chaque année des examens sur les cours qui se donnent pendant l'année scolaire, les élèves qui ces modifications concernent seront admis aux examens cette année.

Séance du 14 juin 1855.

Tableau des examens
et des experts.
M^{re} Besançon

Lettre, du 18 juin, transmittant à M. le Recteur le tableau des examens et celui des experts complété par la désignation des experts que le Conseil avait à nommer.

Lettre de M. Marc Besançon qui informe l'Académie que ses engagements pris déjà l'année dernière avec M. [nom] l'ont obligé d'interrompre la fréquentation des cours quoiqu'il le congé qu'il avait demandé lui ait été refusé; il exprime en outre ses regrets d'avoir été forcé de prendre ce parti et prie l'Académie de bien vouloir admettre ses excuses.

Lecture est faite d'un rapport du Conseil de la Faculté de théologie sur la demande de M. Besançon, et l'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport, décide d'inviter M. Besançon à reprendre immédiatement la fréquentation des cours.

Examens.

Lecture est aussi faite de la liste des élèves des trois Facultés qui se sont fait inscrire pour subir les prochains examens. - Ces élèves sont tous admis.

Séance du 21 juin 1855.

Présents: M. le Vice-recteur Heisely,
M. M. Dufourmet, Gay, Hornung, Rambert, Rogivier,
Bischoff, Dufour, Nessler, & Wiener.

Examens (Faculté
de théologie.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau:

Lettre du Conseil de l'Instruction publique en date du 18 juin, faisant connaître au sujet de modifications apportées aux articles 113, 114 & 116 du Règlement, en ce qui concerne l'obligation pour les étudiants de subir chaque année des examens sur les cours qui ont été donnés dans la Faculté de théologie, que le Conseil ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il soit procédé à ces examens déjà cette année en la forme prescrite par le nouveau Règlement.

Département de l'Intér.

Lettre, du 16 juin, du Département de l'Intérieur annonçant à M. le Recteur qu'il lui renvoie les sept pièces énumérées dans le mémoire que l'Académie a adressé au Conseil d'Etat, le 28 avril dernier, au sujet de la fixation des vacances de l'Académie.

Revue des cours de
Paris, etc.

Lettre, du 17 juin, de M. Odysse Barot, Directeur général de la Revue des cours de Paris de la province et de l'étranger, qui prie M. le Recteur & Messieurs les professeurs de lui faire parvenir qquns unes des leçons professées à l'Académie.

Conseil d'Etat
(pleins pouvoirs)

Lettre, du 19 juin, du Conseil de l'Instruction publique informant l'Académie que le Grand-Conseil, dans sa séance du 28 Mai dernier, a renouvelé pour une année expirant au 31 Mai 1856 les pleins pouvoirs précédemment accordés au Conseil d'Etat, touchant l'Eglise nationale et ses ministres, l'Instruction publique en ce qui concerne les étudiants en théologie et les actes de l'Etat civil.

Experts pr. examen

Lettre, du 19 juin, du même Conseil, annonçant à M. le Recteur que pour l'examen de théologie du Nouveau Testament, qui aura lieu le 10 juillet,

Séance du 21 juin 1855.

il a désigné pour expert M. le pasteur Revulet à la place de M. Gollig qui est déjà employé ce même jour.

Programme des cours.

Lecture est faite du programme des Cours pour l'année académique 1855-1856. Ils sont tous adoptés sans modification.

En transmettant ces programmes au Conseil de l'Instruction publique, on présentera les vœux suivants:

- a) Que le programme des mathématiques ne soit définitivement adopté que lorsque le professeur de la nouvelle chaire de mathématiques aura pu être consulté;
- b) Que le Conseil veuille bien faire connaître à l'Académie, le plus tôt possible, les modifications que Règlement subira pour l'organisation de la Section des Sciences.

Cycle des études de la Faculté de Droit.

On fera en outre observer au Conseil que, dans la Faculté de Droit, le cycle des études recommence cette année pour tous les cours.

Séance du 31 juillet 1855.

Présents: M. le Recteur Vuilleminet

M. M. les professeurs Hirsely, Dufournet, Piquet, Ravau, Rogiver, Bischoff, Wiener et Homung;

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

M. Ch. Dufour, prof.

Lettre, du 26 juin, annonçant que le Conseil d'Etat a nommé provisoirement et pour 3 ans M. Ch. Dufour actuellement, instituteur au Collège-école moyen de Morges, professeur de mathématiques à l'Académie et que ce professeur sera chargé de l'enseignement des mathématiques de la deux premières classes du Collège cantonal.

J. Prouv (examen)

Lettre, du 3 juillet, informant l'Académie que le Conseil autorise l'étudiant J. Prouv à passer à la rentrée les examens que son état de santé ne lui permet pas de subir présentement.

Chauffage.

Lettre, du 6 juillet, demandant qu'on fasse connaître au Conseil si la quantité de bois fournie par l'Académie a été constatée et vérifiée et si tout le bois auquel l'Académie a droit lui a été remis.

J. Delapierre.

M. le Recteur vit qu'il a donné au Conseil les indications demandées.

Lettre, du 6 juillet, annonçant que le Conseil autorise l'étudiant J. Delapierre à passer à la rentrée ceux de ses examens que l'état de sa santé ne lui permet pas de passer actuellement.

Experts (M. J. Marguet remplacé par M. Bonin)

Lettre, du 10 juillet, faisant connaître que le Conseil a désigné M. Bossin, architecte à la place de M. J. Marguet qui n'a pas accepté la nomination d'expert aux examens de mathématiques.

Séance du 31 juillet 1855.

guet du 18 et 24 juillet.

M. Berg-Holland (rapport)

Lettre, du 10 juillet annonçant que le Conseil a désigné M. Berg-Holland, avocat, pour l'examen du 23 juillet, en remplacement de M. Ruffly qui n'a pas accepté sa nomination.

Programme des cours.

Lettre, du 24 juillet, faisant connaître que le Conseil approuve le programme des cours pour l'année académique 1855-1856, en retranchant le cours d'économie politique.

J. Péclard, A. Landiset

Lettre, du 24 juillet, informant l'Académie que le Conseil autorise les étudiants Péclard et Landiset à subir à la rentrée les examens que leur état de santé ne leur permet pas de subir présentement.

Programme des cours.

Lettre, du 24 juillet, faisant connaître que le Conseil approuve le programme des cours pour l'année 1855-1856, en retranchant le cours d'économie politique.

Par la même lettre le Conseil charge M. le Recteur de faire savoir à M. le professeur Hommey que le Conseil demande de lui qu'indépendamment de ses six heures de leçons et en consacrer au moins une par semaine à des conférences avec des élèves sur des sujets traités par lui d. ses cours.

Sur la proposition qu'en fait M. le Recteur, on demandera au Conseil l'autorisation d'insérer un extrait du programme des cours d. la Feuille des Avis officiels.

Ad. Lacombe.

Lettre, du 24 juillet, transmettant pour rapport et préavis une demande de l'élève Lacombe tendant à obtenir la faculté de passer à la rentrée les examens que l'état de sa santé ne lui a pas permis de subir en juillet. A cette demande est jointe une déclaration de M. le Doct. Hoffmann.

Après avoir entendu un rapport verbal du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences sur la demande de M. Lacombe, l'Académie décide de renvoyer cette affaire au Conseil de l'Instruction en l'accompagnant d'un préavis favorable.

A. Dupraz, H. Bidaux.

Deux demandes de M. M. A. Dupraz et H. Bidaux tendant à obtenir la faculté de passer à la rentrée les examens que l'état de leur santé ne leur a pas permis de subir en juillet. La demande de M. Dupraz est accompagnée d'une déclaration de M. le Docteur Barnier et celle de M. Bidaux, d'une déclaration de M. le Doct. Languier. — Ces deux demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

F. Gougger.

Demande de M. F. Gougger, étudiant en théologie, tendant à obtenir l'autorisation de subir en 1856 deux séries d'examen. — L'Académie estime qu'il n'y a pas lieu à prendre actuellement une décision sur cette demande.

Eug. Gaullis.

Demande de M. Eug. Gaullis, étudiant de la Faculté de Droit tendant à être autorisé à passer à la rentrée son examen général. — Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

G. Descombar.

Demande de l'étudiant en théologie G. Descombar tendant à obtenir la faculté de passer en 8^{ème} prochain un examen qu'il n'a pu, pour cause d'indisposition, subir en juillet. — L'Académie accorde à M. Descombar l'objet de sa demande.

E. De Weis.

Demande de M. le pasteur Roulet tendant à ce que son neveu Emile de Weis

Jeune du 31 Juillet 1855.

qui a été promu en juillet dans la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences de l'Académie, avec la condition qu'il n'entrera à l'Académie qu'en 1856, pour qu'il n'a pas l'âge requis par le Règlement, soit néanmoins admis à l'Académie dès le 20 8^{bre} prochain, un qu'il ne lui manque que cinq semaines pour avoir l'âge voulu et qu'il a d'ailleurs fait de très-bons examens.

Il sera écrit au Conseil de l'Instruction publique que l'Académie, vu l'article 52 du Règlement ne saurait formuler un préavis favorable à cette demande, mais que dans le cas actuel elle pourrait qu'approuver une exception qui ne serait pas sans précédent.

Demander de gages présentés par les élèves Marc Besançon, Louis Schrang, Édouard Simon, Alexis Lude et François Poulet. — Ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable. Toutefois, comme l'élève Simon n'a pas reçu dans ses derniers examens, l'Académie examinera plus tard la question de savoir s'il ne conviendrait pas de suspendre un trimestre de ses gages.

Lettre, du 25 juin, de M. Paul Cérivole par laquelle il informe l'Académie qu'il devra se rendre à Rome pendant le mois de juillet prochain, pour remplir l'office de traducteur au Conseil national, au lieu de se rendre à l'École militaire de Vienne, ainsi qu'il avait dit à l'Académie dans sa demande tenant à ce que ses examens de licence soient renvoyés en automne.

Lettre, du 1^{er} juillet, de l'étudiant L. Berquer qui fait connaître que l'état de sa santé ne lui permettra pas de passer en juillet les examens qu'il s'était proposé de subir à cette époque.

M. le Rector soumet à l'Académie la question suivante.

Un élève promu à l'Académie en 1855 peut-il être admis aux concours de cette même année? — Cette question est résolue affirmativement.

Lettre est ensuite faite du rapport général sur les examens.

Faculté des Lettres et des Sciences.

I^{re} volée. Ont tous leurs examens admis les élèves César Cuchod & G. Lerouche.

Les étudiants, Jules Delapierre & Auguste Dupraz, tombés malades pendant les examens, n'ont pu les continuer: le premier a été autorisé par le Conseil de l'Instruction publique à passer à la rentrée les examens qu'il n'a pu subir en juillet; le second a adressé au Conseil une demande tendant à obtenir la même faveur (Voy. ci-dessus les décisions qui concernent ces deux étudiants).

II^e volée. Ont tous leurs examens admis les élèves Jean Adamina & G. Lestran.

Ont les trois quarts de leurs examens admis les étudiants Henri Baudet, Charles Bourgeois, Henri Bugnot, Jules Cousin, Clément Henchuz, Charles Morel, Emile Pinguet, John Fischer et Aug. Veillon.

Les élèves Jules Péclard et Auguste Landriest, tombés malade pendant les examens, ont obtenu du Conseil de l'Instruction publique la Faculté de subir à la rentrée les examens qu'ils n'ont pas pu faire en juillet.

III^e volée. Ont tous leurs examens les étudiants Alfred Dupont et Alexis Lude.

M. Besançon, G. Schrang,
E. Simon, A. Lude et
F. Poulet (gages)

P. Cérivole.

L. Berquer.

Concours (question)

Examens (rapport)

Séance du 31 juillet 1855.

L'élève Charles Rochat a les trois quarts de ses examens admis :

Les élèves Jules Rohler & François Roulet restent dans leur volée.

L'élève Jules Roud, tombé malade pendant les examens, a été autorisé par le Conseil de l'Instruction publique à passer à la rentrée ceux qu'il n'a pas pu subir.

Faculté de théologie.

I^{re} division. L'étudiant Jules Monnet a tous ses examens admis. En conséquence l'Académie décide que le diplôme de licencié en théologie lui sera délivré.

Les étudiants Gerges Descombaz & François Muller ont subi, le 1^{er}, 6 examens qui ont tous été admis, et le 2^d, 10 dont 9 ont été admis. — L'Académie décide en outre que le diplôme de licencié en théologie sera délivré à ces deux étudiants quand ils auront subi avec succès l'examen que chacun d'eux doit encore passer.

II^e division. Les étudiants J. J. Blanc, Marc Besançon, Henri Dupretus, Sylvain Guignard & Charles Soulier ont tous leurs examens admis.

L'étudiant Samuel Bury n'ayant pas les 3/4 de ses examens admis reste dans sa division.

III^e division. Ont tous leurs examens admis les étudiants Sylvain Chavannes, François Gaudin & Louis Schranz. — L'élève Charles Pache a 6 examens admis et 1 non admis. — Les étudiants Jules Perret & Evouard Simond restent dans leur division, n'ayant pas les 3/4 de leurs examens admis.

IV^e division. Les élèves Jean Descoullayes et Louis Micville ont tous leurs examens admis.

Faculté de Droit.

L'étudiant Adolphe Cortuy a subi 6 examens dont 5 ont été admis et 1 non admis.

„ Eugène Gaultier a subi 9 examens dont 8 ont été admis et 1 non admis.

„ Henri Bidaux, tombé malade pendant les examens, n'a pu les continuer (Voy. ci-dessus la décision prise au sujet de la demande qu'il a adressée au Conseil de l'Instruction publique).

Ensuite du résultat des examens, l'Académie décide les 4 prix suivants :

A Henri Dupretus, un prix de 25 francs

„ Jean Adamina, id de 15 „

„ Alfred Dupront, id de 10 „

„ César Curchod, id de 10 „

M. le Recteur ayant informé l'Académie que les indications nécessaires lui manquent pour la composition du tableau des leçons, l'Académie le charge du soin de le composer pour la rentrée, de la manière qu'il jugera la plus convenable.

Tableau des leçons.

Élection du Recteur.

L'Académie ayant aussi été convoquée pour l'élection du nouveau Recteur, elle est invitée à procéder à cette opération, mais vu l'absence de plusieurs de ses membres, elle décide de différer cette élection jusqu'à la rentrée, comme cela s'est déjà pratiqué.

Bonne

Enfin M. le Recteur fait connaître :

a) qu'il a reçu les bons suivants qui ont été remis aux intéressés, savoir :

1 bon de 104 fr. 40 c. en faveur de M. L. Puchonnet;

12 dit pour le paiement du second trimestre des gagistes;

Séance du 31 Juillet, 1855.

1 bon de 139 fr. 89 cent. en faveur de M. Pache imprimeur

1 dit de 80 fr. en faveur de M. Alexis Luce pour son traitement d'aide préparateur de physique pour 1854-1855.

Certificats.

b) que des certificats d'études ont été délivrés à M. M. Emile Cherbuliz, Jean Desvillayer et Samuel Bury.

Séance du 1^{er} août 1855.

Présents: M. le Recteur Vuillemin

M. M. Hirsch, Gay, Dufourm, Rambut, Ravon, & Wiener.

Procès-verbal.

M. le Recteur fait connaître que le bureau n'ayant pas remis au Secrétaire suppléant sa copie de convocation, le procès-verbal de la dernière séance ne pourra être lu qu'à la séance prochaine.

Programme des cours.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées dans le bureau.

Lettre, du 7 août, informant M. le Recteur que le Conseil Académique a publié un extrait du programme dans la Feuille des avis officiels.

M. Lacombe.

Lettre, du 7 août, informant l'Académie que le Conseil accorde à l'élève M. Lacombe la faculté de passer à la rentrée les examens que l'état de sa santé ne lui a pas permis de subir en juillet dernier.

Eng. Gaulis.

Lettre, du 7 août, annonçant que le Conseil accorde à l'étudiant, Eng. Gaulis la faculté de passer à la rentrée son examen général, avec M. M. C. Bonnard & J. Cécile.

Examens à la rentrée p. maladie
(observations)

Lettre, du 7 août, faisant connaître que le Conseil, pour éviter que la règle prescrite par le Règlement de faire les examens au printemps ou à la fin l'année académique ne soit éludée sous prétexte de maladie, désire être entouré de renseignements sur les circonstances de maladie des étudiants qui aient pu leur faire subir des examens à la rentrée pour motif de santé; — que les déclarations de médecins concernant M. M. Dupraz & Bidaux ne lui paraissent assez explicites, il prie M. le Recteur de lui donner quelques renseignements constatant l'impossibilité de la part des requérants de faire leurs examens. — M. le Recteur dit qu'il a donné, le 10 août, les renseignements demandés.

M. M. Dupraz & Bidaux.

Lettre, du 7 août, informant l'Académie que le Conseil de l'Instruction publique a prononcé l'admission de l'élève Emile de Weiss dans la 3^e série de la Faculté des Lettres et des Sciences.

A. Dupraz & M. Bidaux.

Lettre, du 10 août, annonçant à M. le Recteur qu'en suite de sa lettre du même jour et du rapport qui l'accompagne, le Conseil autorise M. M. Dupraz & Bidaux à subir à la rentrée les examens que l'état de leur santé ne leur a pas permis de passer en juillet.

Examens (rapports)

Lettre, du 7 août, informant M. le Recteur que le Conseil lui envoie, après les avoir examinés avec intérêt les pièces relatives aux examens passés à l'Académie.

Séance du 17^o 7^{bre} 1855.

dans le mois de juillet dernier.

H. Panchaud

Lettre, du 24 août, transmettant pour rapport & priavis une demande de l'étudiant H. Panchaud qui sollicite la continuation des gages à l'Académie.

Mr. le Recteur fait connaître qu'il a répondu au Conseil en donnant un priavis favorable à la demande de Mr. Panchaud.

J. Delapierre

Lettre, du 31 août, autorisant Mr. le Recteur à accorder à l'étudiant J. Delapierre un congé d'une année, avec la permission de renvoyer au 20 8^{bre} 1856 les trois examens qu'il a à faire le 20 8^{bre} 1855.

H. Panchaud

Lettre, du 31 août, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 29 août, a décidé d'accorder à l'étudiant H. Panchaud un gage de 500^{fr} par trimestre, pour une année des 1^{ers} juillet.

M. Besançon, L. Schrautz, E. Simon, A. Lunde & F. Roulet (gages)

Lettre, du 31 août, informant l'Académie que le Conseil d'Etat dans sa séance du 29, a décidé d'accorder des gages de 400^{fr} par trimestre, des le 1^{er} juillet dernier et pendant deux ans, aux étudiants Jean Besançon, Louis Schrautz, Édouard Simon, Alexis Lunde & François Roulet.

Installation.

(M.M. Siquet & Rambut prof.)

Lettre, du 31 août, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a nommé M. Siquet, professeur de théologie historique et systématique à la Faculté de théologie, et M. Rambut professeur de littérature française, et que leur installation aura lieu avec celle de M.M. Bischoff et Dufour, à la rentrée au mois d'octobre.

J. J. Blanc.

Lettre, du 7^{bre} 7^{bre}, informant Mr. le Recteur que le Conseil cantonal a accordé à l'étudiant J. J. Blanc un congé jusqu'à Pâques ainsi que la faculté, lorsqu'il passera ses derniers examens, d'être examiné sur le cours d'histoire ecclésiastique que Mr. Faber a professé dernièrement à l'Académie, au lieu de l'être sur le cours qui sera donné sur le même objet pendant l'année 1855-1856.

Experts (indemnité)

Lettre, du 7^{bre} 7^{bre}, demandant, si les experts qui ont assisté aux examens complémentaires d'octobre dernier, ont reçu leur indemnité. - Mr. le Recteur a donné au Conseil les renseignements nécessaires.

M. Goltzhey, prof.

Lettre, du 11^{bre} 7^{bre}, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a désigné M. Goltzhey, député, pour donner un cours de

Mr. Duperron, prof.

Lettre, du 15^{bre} 7^{bre}, annonçant que le Conseil d'Etat a confirmé M. Duperron en qualité de professeur extraordinaire d'histoire à l'Académie, pour l'année 1855-56.

Les lettres suivantes sont aussi déposées sur le bureau

Canton St Gall (carte)

Lettre, du 3 août, du Petit-Conseil du canton de St. Gall annonçant à l'Académie que ce corps lui fait hommage d'un exemplaire de la carte géographique de ce canton. - Le 4 court, Mr. le Recteur a accusé, avec remerciements, réception de cette lettre et de la carte qui l'accompagne.

Lettre, du 11 août, du Comité d'exposition de tableaux invitant l'Académie à bien vouloir assister en corps à l'ouverture de l'exposition qui aura lieu le 14 août.

Lettre, du 11^{bre} 7^{bre}, priant Mr. le Recteur de charger le Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences de fixer l'époque et les circonstances de l'examen d'entrée dans la Section scientifique et d'aviser le Conseil de l'Instruction publique.

PlACEMENT d'argent.

Lettre de M. le Secrétaire-Caissier proposant un placement d'argent. — Cette lettre a été communiquée à MM. les professeurs par voie de circulaires, et le placement a été approuvé.

Dupuis, régent.

Lettre de M. Dupuis, régent à Penthhiézy qui demande divers renseignements au sujet de quelques cours de mathématiques qu'il se proposait de suivre en qualité d'extern.

M. le Recteur dit qu'il a donné à M. Dupuis, en date du 9 cour., les renseignements qu'il demandait.

G. Perret.

Lettre de M. G. Perret demandant quelques renseignements sur l'organisation de la Section des Sciences. M. le Recteur dit qu'il a communiqué cette lettre au Conseil de l'Instruction publique qui la lui a renvoyée en l'avisant qu'un exemplaire de l'arrêté du Conseil d'Etat sur les conditions d'admission dans la Section scientifique a été envoyé à M. Perret.

M. de Charpentier.

Lettre de M^{rs} & de M^{ms} Fayod de Charpentier informant l'Académie que M. Jean de Charpentier, professeur honoraire de géologie à l'Académie de Lausanne, est décédé le 12^e cour., à 8 h. du soir. — M. le Recteur est prié d'exprimer à M^{rs} & M^{ms} Fayod de Charpentier le vif regret que le décès de leur père a fait éprouver à l'Académie.

Installation du Rect.
et de 4 professeurs.

M. le Recteur fait ensuite connaître que l'Académie est surtout réunie pour prendre les décisions nécessaires au sujet de l'installation du nouveau Recteur et des 4 professeurs ordinaires nommés dernièrement par le Conseil d'Etat. — Après délibération l'Académie décide :

a) que la cérémonie pour l'installation de M. le Recteur et celle pour l'installation de MM. les 4 professeurs seront réunies.

b) que MM. les professeurs à installer seront priés de s'entendre au sujet des Discours qui devront être prononcés par eux.

c) que le Conseil de l'Instruction publique sera avisé des arrangements pris par ces Messieurs.

d) que la cérémonie d'installation sera suivie d'un banquet auquel l'Académie conviera MM. les Membres du Conseil d'Etat, du Conseil de l'Instruction publique et M. le Directeur du Collège cantonal.

Enfin M. le Recteur fait connaître :

Bons

a) qu'il a reçu les bons suivants qu'il a remis aux intéressés, savoir :

3 bons en faveur de MM. Piquet, Cherbuliz & Duprez

1 dit de 288 fr. 49 c. en faveur de M. Duprez p^r dépenses ^{catégorie} de laboratoire de physique

1 dit de 375 en faveur de M. Cherbuliz p^r son traitement jusqu'au 20^e 8^h.

1 dit de 138 fr. 49 cent en faveur de M. Bischoff p^r dépenses de laboratoire de chimie.

2 dits en faveur de MM. Bischoff & Dupon p^r le trimestre écoulé le 20^e juillet.

20 dits en faveur des experts employés aux examens de l'Académie.

1 dit de 19 fr. 25 c. en faveur de M. Heer-Sobler.

1 dit de 30 fr. en faveur de M. Luginbühl.

1 dit de 80 fr. 70 c. en faveur de M. le pasteur Gollig.

Certificats.

b) qu'il a délivré des certificats d'études aux élèves Charles Egl., Charles Mout, Jules de Guimys & J. Blanc.

Présents: M. le Recteur Wüthmann.

M. M. Wicky, Dufour, Piquet, Gay, Dufour (Charles) Ravoux, Hornung, Rasmont, Bischoff, Dufour (Louis), Rogivier, Duprez, Kessler & Wiemer.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Dupuis, régent

Lettre, du 21^e 7^h, transmettant une demande de M. Dupuis, régent à Pontfarcy, tendant à être admis aux examens d'introduction dans la Section des sciences.

Section scientifique (introduction)

Lettre, du 21^e 7^h, faisant connaître: 1^o que le Conseil adopte les propositions du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences au sujet de l'admission dans la nouvelle Section scientifique et qu'il fera publier un avis dans le sens proposé; 2^o les membres des deux commissions chargés de faire subir les examens d'admission dans cette Section.

Correspondance avec le C. S. S. (formalité)

Lettre, du 25^e 7^h, priant M. le Recteur d'aviser M. M. les professeurs et les étudiants que les demandes et lettres qu'ils adressent au Conseil étant conservées dans les archives, elles doivent être écrites sur une feuille de papier, et que les demandes faites sur une fraction de feuille ne seront pas admises. — L'Académie étant consultée par M. le Recteur sur le mode à suivre pour communiquer à M. M. les étudiants la partie de cette lettre qui les concerne, décide que cette communication aura lieu par voie d'affiche.

Sonjallas (Auguste)

Lettre, du 28^e 7^h, transmettant une lettre de M. Sonjallas-Foussier, à Gully, au sujet de l'admission de son fils dans la Section des Sciences, et priant M. le Recteur de voir si cet étudiant remplit les conditions voulues. — M. le Recteur a répondu au Conseil le 2^e 8^h court.

S. Panchaud.

Lettre, du 28^e 7^h, transmettant, pour rapport et préavis, une demande de M. Louis Panchaud tendant à être libéré du paiement de la finance d'étude et à obtenir une bourse pendant 2 ans, pour l'aider à continuer ses études. M. le Recteur dit qu'il a renvoyé cette demande au Conseil en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Installation.

Lettre, du 3^e 8^h, annonçant que le Conseil approuve les propositions que M. le Recteur lui a soumises au sujet de l'installation du nouveau Recteur et des quatre professeurs ordinaires nommés dernièrement. — Par la même lettre le Conseil émet le vœu que M. le professeur Piquet prononce aufré la parole dans cette circonstance.

Ecole polytechnique (examens)

Lettre, du 4^e 8^h, priant M. le Recteur de mettre à la disposition de la commission chargée d'examiner les jeunes gens qui se disposent à entrer à l'Ecole polytechnique la salle de l'Académie et son 2^e auditoire.

Experts.

Lettre, du 5^e 8^h, transmettant des lettres de convocation pour les experts aux examens qui auront lieu à la rentrée.

M. Renvier (expert) et Gottsfrey.

Lettre, du 9^e 8^h, annonçant que M. Renvier, avocat, n'a pas accepté sa nomination d'expert aux examens complémentaires et que le Conseil l'a remplacé par M. Gottsfrey.

Section scientifique

Lettre, du 9^e 8^h, faisant connaître que l'idée du Conseil est de n'avoir pour le moment qu'une volée dans la nouvelle Section scientifique, mais que, du reste, il attend le résultat des examens.

M. Marguet et
Gay, experts.

Lettre, du 12^e 8^h, informant M. le Recteur que M. Marguet ne pouvant se rendre à la mission d'expert aux examens pour la Section des Sciences, le Conseil l'a remplacé par M. le professeur Gay.

Programme des cours

Lettre, du 12^e 8^h, annonçant à M. le Recteur que le Conseil approuve depuis un impresseur le programme des cours pour 1855-1856, qu'il lui a soumis, moyennant la modification ajoutée à la page 10.

M. Bippert et
Hoch, experts.

Lettre, du 12^e 8^h, faisant connaître que le Conseil a désigné en remplacement de M. l'avocat Pénicaud M. Bippert, juge cantonal, en qualité de membre de la commission d'examen pour la Faculté de Droit, et en cas d'absence de M. Bippert, M. Hoch.

M. Curchod, expert.

Lettre, du 16^e 8^h, annonçant que le Conseil a remplacé M. le pasteur Pénicaud comme expert aux examens complémentaires par M. le pasteur Curchod.

Auditoires.

Lettre, du 16^e 8^h, demandant l'indication du nombre des salles supplémentaires qui seront nécessaires pour les cours de l'Académie. M. le Recteur dit qu'il a donné au Conseil les indications demandées.

Balistique.

Lettre, du 19^e 8^h, informant M. le Recteur que le Conseil a transmis au Département de l'Intérieur la demande de M. Brunier, de Morges, tendant à ce que l'auditoire de mathématiques soit mis à la disposition pour un cours libre de balistique, mais qu'il n'a pas encore reçu de décision à ce sujet.

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le bureau:

Alph. Rivier (congé)

Demande de M. Alphonse Rivier (du 23^e 8^h) tendant à ce que le congé d'une année qui lui a été accordé soit prolongé jusqu'au 20^e 8^h 1856.

La demande de M. Rivier a été soumise à MM. les professeurs par circulation de date du 25^e 7^h, et la prolongation de congé demandée a été accordée.

M. Monnard-Bastian.

Lettre de M. Monnard-Bastian (du 24^e 7^h) qui fait connaître à M. le Recteur que son fils Charles, promu en 1854 du Collège à l'Académie, entre dans ce dernier établissement en qualité d'externes pour y suivre les cours de mathématiques, de sciences naturelles et de littérature française.

M. Mochrlen

Lettre de M. Mochrlen, pasteur à Penthaiz qui demande quelles sont les conditions que son fils doit remplir pour être admis dans la Faculté de théologie de l'Académie. Cette lettre est accompagnée d'un certificat d'étude délivré à M. Mochrlen, fils, par M. le Recteur du Gymnase royal de Stuttgart. — Ces pièces sont renvoyées, pour examen, prévus, au Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences.

Ecole polytechnique

Lettre, du 1^{er} 8^h, de M. le président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale l'accompagnant l'envoi de 10 exemplaires du programme d'enseignement de cette école.

M. Paul Porchat

Lettre, du 10^e 8^h, de M. Paul Porchat qui fait connaître qui fait connaître à M. le Recteur qu'il donnera, dans une des salles de l'hôtel de Ville, la seconde partie de son cours sur Samovars, et le prie d'accepter les dix billets d'entrée qui accompagnent la lettre.

Seance du 20^e 8^{me} 1855.

Mr. Rogivue (lettre de rente)

Lettre de Mr. le professeur Rogivue informant l'Académie qu'il a, conjointement avec son frère, Mr. Rogivue médecin à Mondon, vendu un morceau de vigne de la succession de feu leur père et faisant partie des hypothèques de la lettre de rente du capital de 4000 francs ancienne monnaie, soit 5797 francs, nouvelle valeur, cédée en faveur de l'Académie le 6 mars 1841. — Par la même lettre, Mr Rogivue propose à l'Académie de recevoir en remboursement 727 fr 80 c. provenant de la vente de la vigne en question, et de stipuler une nouvelle lettre de rente du montant du reste dudit capital en affectant pour sûreté de ce nouveau titre les mêmes hypothèques de la lettre de rente actuelle.

L'Académie, après délibération, se montre disposée à accepter les propositions de Mr. Rogivue, pourvu que les intérêts de l'Académie soient par là suffisamment sauvegardés, et elle charge Mr. le Recteur du soin de traiter et régler cette affaire.

Certificat d'étude.

Mr. le Recteur fait connaître : 1^o, qu'un certificat d'étude a été délivré à Mr. Alexandre Tissot; 2^o qu'il a reçu 11 bons en faveur des gagistes pour le paiement du trimestre écoulé, et, à cette occasion, il consulte l'Académie sur la question de savoir si les bons en faveur des gagistes Charles Pache et Édouard Simonard qui n'ont pas réusé dans leurs derniers examens, doivent leur être remis. —

Bons.

Ch. Pache & E. Simonard

Mr. le Recteur est prié de retenir les bons pour Mr. M. Pache & Simonard jusqu'à ce que le Conseil de la Faculté de théologie ait présenté à l'Académie un rapport sur l'assimilation et l'application de ces deux étudiants et que l'Académie, ensuite de ce rapport, ait pris une décision.

Recteur (élection)

Enfin l'Académie procède à l'élection d'un nouveau Recteur conformément à l'art. 238 de son Règlement, et Mr. le professeur Rogivue est élu au 1^{er} tour de scrutin.

Seance du 25^e 8^{me} 1855.

Présents: Mr. le Recteur Vieilleumier

Mr. M. les professeurs Lufournet, Bijoux, Reichoff, Lufournet (Charles), Heroung, Rogivue, Lufournet (Louis), Ravau, Lufournet & Nestler.

Section scientifique

(Rapport sur les examens d'admission)

Il est fait du rapport général des deux commissions chargées de faire subir les examens d'introduction dans la Section des Sciences. Il résulte de ce rapport que huit candidats se sont présentés et que les commissions proposent l'admission de sept; savoir Mr. M. Alexis Guis, Jules Taver, Charles Gross, Louis Perret, Rodolphe Guis, Théodore Kristesko et Georges Kristesko. Quant au 8^e candidat, Mr. Louis Bury, il a demandé d'être dispensé de l'examen de langue allemande, et les commissions relinquent, considérant que les examens subis par Mr. Bury ont été généralement

Séance du 25^e 8^{me} 1855.

faibles, proposent à l'Académie de ne pas accorder au pétitionnaire l'objet de sa demande. — L'Académie, adoptant le préavis des commissions, décide de transmettre au Conseil de l'Instruction publique la demande de M. Bury en l'accompagnant d'un préavis non favorable.

Section scientifique
(examens)

On demandera, en outre, au Conseil de décider que les examens d'intro-
duction de la Section des Sciences soient appréciés par les formules fixés à l'art. 117
du Règlement pour l'Académie.

Du 25^e 8^{me} 1855.

Cérémonie

pour l'installation de M. le Recteur Rogique et des quatre professeurs ordinaires
Messieurs Bischoff, Dufour, Piquet et Rambert.

Présents: M. Roulet, Conseiller d'Etat, Messieurs les Membres du Conseil
de l'Instruction publique, M. le Recteur Vuilleumier & Messrs les professeurs Heidey,
Dufournet, Piquet, Rogique, Hornung, Gay, Raoux, Dufour (Charles), Dufour (Léon),
Rambert, Bischoff, Wiener, Kessler & Duperré. —

M. M. les Étudiants et un nombreux public remplissent la salle.

Installation.

M. le Recteur Vuilleumier ouvre la séance, fait connaître le but de
la solennité de ce jour et présente à Messieurs les Étudiants, en qualité de
Recteur, Monsieur le professeur Rogique qui remercie l'Académie de la confiance
qu'elle lui a témoignée en l'appelant au Rectorat, jure qu'il apportera
un entier dévouement dans l'exercice de ses fonctions et adresse à Messieurs les
Étudiants des paroles d'encouragement. Monsieur le Président du Conseil de
l'Instruction publique s'adresse ensuite à chacun des quatre professeurs à
installer, Messieurs Bischoff, Dufour, Piquet & Rambert, après quoi M. le
nouveau Recteur souhaite à ces quatre professeurs la bienvenue de la part
de l'Académie. Monsieur Rambert, au nom de ses collègues et Monsieur Segur
prennent alors la parole et prononcent les discours d'usage. La céré-
monie est terminée par l'assermentation des quatre nouveaux professeurs ordina-
ires et par la remise de leurs brevets.

Séance du 2^e Novembre 1855.

Présents: M. le Recteur Rogique - Crovaler
M. M. Vuilleumier, Dufournet, Piquet, Heidey, Rambert, Gay,
Dufour (Louis), Duperré & Wiener.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau:

Séance du 2^e novembre 1855.Élection de M. Rogique
comme Recteur.Lettre du Conseil de l'Instruction publique (du 23^e 8^h) faisant connaître que le Conseil a pris acte de la nomination de M. le professeur Rogique, en qualité de Recteur.

L. Burri.

Lettre du même Conseil (du 30^e 8^h) par laquelle il annonce que, conformément au préavis de l'Académie en date du 25^e 8^h, il n'a pas libéré M. L. Burri de son lien de langue allemande.

David Mochelen.

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences sur la demande de M. le pasteur Mochelen de lui faire connaître les conditions que doit remplir son fils David pour être admis en qualité d'élève régulier dans la Faculté de Théologie. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide que M. David Mochelen, pour être admis comme élève régulier dans la Faculté de Théologie doit passer d'une manière satisfaisante, à l'époque et aux conditions voulues, les examens de la 1^{re} et de la 2^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences, et celui de chimie de la 2^e volée de la même Faculté.Finances d'études
(dispenses)

Demandes de dispense du paiement de la finance annuelle d'études présentées par M. M. Henri Deportus, François Roulet, Jules Péclard, Jules & Albert Cousin, Charles Rochat et l'externe Antoine Kaplatz. — Ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique, en les accompagnant d'un préavis favorable.

Alexis Lude.

Demande de M. Alexis Lude tendant à être libéré: 1^o du paiement de la finance d'immatriculation en qualité d'élève de la Section des Sciences; 2^o du paiement de la finance d'études annuelle. — M. Lude ayant déjà payé la finance d'immatriculation dans la Faculté des Lettres et des Sciences, l'Académie estime que cet élève ne doit pas payer de nouveau cette finance en passant dans la Section des Sciences, attendu qu'il n'y pas de changement de Faculté. La double demande sera donc transmise au Conseil de l'Instruction publique, accompagnée d'un préavis favorable.

L. Burri.

Demande de M. L. Burri, père, tendant: 1^o à ce que son fils Louis soit admis en qualité d'externe dans la Section scientifique; 2^o à ce qu'il soit dispensé du paiement de la finance d'études et de celle d'immatriculation. —L'Académie délibérant sur cette demande estime que le jeune Burri n'a pas besoin d'autorisation pour suivre, à titre d'externe, les cours de la Section scientifique, attendu que les art. 188 de la Loi sur l'Instruction publique, et 71 du Règlement pour l'Académie lui donne cette faculté. — Quant au 2^o point de la demande, l'Académie proposera au Conseil de l'Instruction publique de libérer l'élève Burri du paiement de la finance d'immatriculation et de celle d'études.

H. Bugnot.

Demande de M. Bugnot (du 29^e 8^h) d'être admis à subir en 1856 les examens de la 1^{re} et de la 2^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences et d'être dispensé de suivre les cours de chimie et de physique, ces cours étant, cette année, les mêmes que ceux sur lesquels il a subi avec succès examen en juillet dernier. —

L'Académie a libéré M. H. Bugnot la faculté de faire en juillet 1856 les examens

Séance du 2^e Novembre 1855.

de la 1^{re} et de la 2^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences; mais elle ne lui accorde pas le second point de sa demande, d'être dispensé de suivre les cours de physique et de chimie.

Marc Besançon.

Lettre de M. Marc Besançon (du 30 8^{br}) par laquelle cet étudiant fait connaître que, par suite d'indisposition, il ne pourra assister aux leçons qui à dater du 5. 9^{br}.

Paul Vionnet

Lettre de M. Paul Vionnet (du 2. 9^{br}) qui fait connaître que sa santé ne lui permet pas de terminer à la rentrée ses examens pour obtenir le Diplôme de Licencié en Théologie et demande, en conséquence, l'autorisation de les terminer à un autre époque. Cette demande est accompagnée d'une déclaration de M. le Doct. Perrin.

L'Académie délibérant accorde à M. Vionnet les fins de sa demande, sans fixer l'époque où il devra terminer ses examens complémentaires.

Auguste Veillon

Demande de M. Auguste Veillon tendant: 1^o à être admis à subir en juillet 1856 les examens de la 1^{re} et de la 2^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences; 2^o à être dispensé de subir de nouveau les examens de physique et de chimie ou, dit le pétitionnaire, que les examens qu'il a subis dernièrement sur ces deux objets d'enseignement ont été admis et que les cours sur ces objets seront les mêmes cette année.

L'Académie accorde à M. Veillon le premier point de sa demande, mais elle lui refuse le second.

Auguste Beranger.

Demande de M. Auguste Beranger tendant à ce que l'Académie lui délivre un certificat constatant qu'il a subis toutes les épreuves exigées des étudiants en Théologie, pour l'admission à la consécration.

L'Académie décide de délivrer à M. Beranger un certificat, constatant qu'il a subis toutes les épreuves voulues pour obtenir le Diplôme de Licencié en Théologie.

Concours.

M. le Rector fait connaître que 9 élèves se sont fait inscrire pour les concours ouverts cette année à M. M. les étudiants et à M. M. les externes de l'Académie, savoir:

M. Eugène Vorez	pour le concours sur le sujet N ^o 31 du programme
" Georges Secretan	" " " 6 "
" Charles Dapples	" " 31 "
" Eugène Secretan	" " 20 "
" Marc Besançon	" " 41 "
" Clément Henchor	" " 5 "
" Louis Méville	" " 11 "
" Adolphe Corthey	" " 11 "
" Sylvius Guignard	" " 46 "

M. le procureur Vuilleumier dit aussi que l'étudiant Ch. Morel lui a fait connaître qu'il se proposait de prendre part à un concours par écrit. Cet étudiant étant actuellement absent du canton, on décide qu'il sera admis au concours, si son mémoire a été remis en temps utile à la poste.

Commissions d'examen pour les concours.

La nomination des commissions d'examen pour ces divers concours est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 2^e 9^{br} 1855.

Section scientifique

Sur la proposition qu'en fait M. le Recteur, le Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences est invité à présenter à l'Académie un rapport sur les cours de la Section littéraire de cette Faculté qui doivent être rendus obligatoires pour les étudiants de la nouvelle Section scientifique.

M.M. Cuvole, Bonnard
et Gaulis (diplôme)

On décide de délivrer le Diplôme de licence en Droit à M.M. Paul Cuvole, Constant Bonnard et Eugène Gaulis, ces trois étudiants ayant subi toutes les épreuves exigées par la Loi pour l'obtention de ce Diplôme.

Aug. Scheiterberg

M. le Président de la Faculté de Théologie dépose sur le bureau une lettre de M. Scheiterberg, étudiant dans cette Faculté, qui fait connaître qu'il renonce à sa qualité d'étudiant en Théologie. — Cette lettre sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, afin qu'il voie s'il y a lieu à exiger de M. Scheiterberg le remboursement des subventions & gages qu'il a reçus.

M. Wiener appelle l'attention de l'Académie sur les inconvénients qui résultent du manque d'un nombre suffisant d'auditeurs pour les cours de la Faculté des Lettres et des Sciences. — Il sera écrit à ce sujet au Conseil de l'Instruction publique, en lui faisant connaître que la salle de lecture de la bibliothèque cantonale pourrait, sans inconvénient, être utilisée pour y donner quelques cours.

M. le Recteur fait connaître qu'il a reçu les bons suivants, savoir :

6 bons en faveur de M.M. les professeurs extraordinaires

1 bon de 15 fr. 20c. en faveur de M. Frankhauser.

1 dit de 24 fr. 10c. en faveur de M. Berthoud.

Séance du 15^e 9^{br} 1855.

Présents: M. le Recteur Eugène Croxler

M.M. Vuillemin, Dufourmet, Siguet, Hornung, Hirschy, Dufour (Louis), Gay, Raoux, Minier Rambert, Bischoff.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

M. Bischoff.

Lettre, du 2^e 9^{br}, annonçant que le Conseil d'Etat a autorisé M. le professeur Bischoff à donner un cours de chimie à l'École spéciale, durant l'année académique 1855-1856.

M. Vallon

Lettre, du 2^e 9^{br}, transmettant pour avis d'une demande de M. Vallon, instituteur des orphelins, tendant à être autorisé à tenir gratuitement le cours d'histoire profane à l'Académie. — On proposera au Conseil d'accorder à M. Vallon les fins de sa demande.

M.M. Ch. Rochat, Alb. Duponcel
J. J. Rochat.

Lettre, du 6^e 9^{br}, faisant connaître que le Conseil libre de la mortification de la femme d'études : 1) l'étudiant Charles Rochat; 2) M. Alb. Duponcel pour les cours de littérature française, de langue et de littérature latine; 3) M. J. J.

Séance du 15^e 9^{br} 1855

M. Spring

Jurémie Rochat, pour les cours de M. M. les professeurs Gay & Ch. Dufour.
Lettre, du 6^e 9^{br}, annonçant que le Conseil autorise M. M. les professeurs
Bischoff & L. Dufour à employer M. Spring en qualité de préparateur pour leurs
cours, cela provisoirement et pour un mois.

M. Hornung

Leçons (durée)

Concours

Lettre, du 9^e 9^{br}, faisant connaître que quelques étudiants se sont plaints
de ce que M. le professeur Hornung ne commençait pas ses leçons à l'heure voulue.
Par la même lettre, le Conseil invite M. le Recteur à rappeler à M. M. les
professeurs, et à M. Hornung en particulier, que les leçons à l'Académie doivent
être d'une heure (art. 89 du Règlement.)

L'Académie procède ensuite à la nomination des commissions d'examen
pour les concours. Sur la proposition de M. le Recteur, ces commissions sont
composées comme suit:

I ^{er} le Concours de Littérature grecque sur le sujet n ^o 5 du programme	M. Wied, Président, M. Dufour, M. G. G.
" " " " " " " " " "	" " " " " " " " " "
" " " " " " " " " "	" " " " " " " " " "
" de Littérature française	" " " " " " " " " "
" d'histoire	" " " " " " " " " "
" " " " " " " " " "	" " " " " " " " " "
" de physique	" " " " " " " " " "
" de Théologie exégétique	" " " " " " " " " "
" de Théologie pratique	" " " " " " " " " "

On décide, ensuite, que les examens pour ces concours commenceront le lundi 26
novembre courant.

Examens complément.

Seul est faite du rapport sur les examens complémentaires passés au mois
d'octobre dernier. Ce rapport présente les résultats suivants:

Faculté des Lettres & des Sciences.

III^e volée. L'élève J. A. Boud avait 4 examens à faire et l'élève Ch. Rochat 1. Ces examens ont
tous été admis et ces deux élèves sont ainsi promus dans la 2^e volée.

Les externes Alphon Nautin & Henri Guisan qui avaient subi en juillet les examens
de cette volée, avait chacun un examen à refaire. Cet examen a été refait et admis.

II^e volée. Ont complété leurs examens et sont ainsi promus dans la 1^{re} volée les élèves
Charles Bourgeois, Emile Pingoud, John Fischer, Jules Peillard, Auguste Sandiset,
Henri Bardet, Jules Cousin & Clément Henchoz.

N'ont pas passé avec succès leurs examens complémentaires et restent en conséquence
leur volée les étudiants Auguste Veillon et Henri Bugnot.

Un des deux examens subis par l'élève Adolphe Lacombe n'a pas non plus été admis.
I^{re} volée. Auguste Dupraz avait un examen à refaire; cet examen a été admis &
M. Dupraz est ainsi promu dans la Faculté de Théologie.

Les deux examens passés par l'élève Adolphe Lacombe n'ont pas été
admis.

L'étudiant Jules Delapierre, ayant obtenu l'autorisation de compléter ses
examens en 8^{br} 1856 ne s'est pas présenté et reste ainsi dans sa volée.

Séance Du 15^e 9^h 1855.

Faculté de Théologie.

I^{re} Division. M. Paul Véronnet a été pour cause de maladie, en interrompre ses examens complémentaires et il reste en conséquence dans la Faculté de Théologie.

M. François Muller avait à refaire l'examen sur l'histoire de l'Eglise; cet examen n'ayant pas été admis, M. Muller reste aussi dans la Faculté de Théologie.

M. Crappé avait été autorisé à subir trois examens; il les a passés tous les trois avec succès.

M. George Descombag avait à refaire un examen; cet examen a été refait et admis, et le diplôme de Licencie en Théologie a été délivré à M. Descombag conformément à la décision prise à son sujet à la séance du 27 juillet dernier.

III^e Division. M. Charles Tache avait un examen refaire; cet examen n'ayant de nouveau pas été admis, M. Tache reste à sa division.

Faculté de Droit.

Les étudiants Paul Cérivole & Constant Bonnard ont subi avec succès tous les examens qu'ils devaient encore passer pour obtenir le Diplôme de Licencie en Droit, et l'Académie décide, en conséquence, que ce diplôme leur sera délivré.

M. Eugène Gaulis avait à refaire, pour obtenir le Diplôme, l'examen de Droit pénal; cet examen ayant été refait et admis, le Diplôme de Licencie en Droit sera aussi délivré à M. Gaulis.

L'étudiant Louis Puchonnet avait à passer deux examens, qui ont tous été admis.

M. Adolphe Corthey avait à refaire un examen qui a été refait et admis.

M. Henri Bidaux ne s'est pas présenté pour subir les examens complémentaires; il devra par conséquent recommencer tous ces examens.

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le bureau.

Lettre du Sénat des étudiants, (du 3^e 9^h), faisant connaître le renouvellement de ce corps & son personnel pour l'année académique 1855-1856.

Demanda de dispenche du paiement de la finance d'études présentées par les étudiants Edouard Simon & Louis Schrantz. Ces deux demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un placet favorable.

Lettre de M. Ch. Morel (du 1^{er} 9^h) par laquelle cet étudiant annonce à M. le Recteur qu'il lui envoie un mémoire qu'il présente aux concours sur le sujet d'histoire n^o 24 du programme.

Lettre de M. le Secrétaire-Cassier (du 7^e 9^h) par laquelle il propose à l'Académie de prêter, par lettre de rente, la somme de 1200 francs à Monsieur Vincent Louis Rossier, de Buisins. Cette lettre est accompagnée d'un extrait de cote de M. l'Officier. Ce placement est approuvé.

Lettre du Conseil de la Faculté de Théologie faisant connaître que M. le pasteur Piquet a été nommé Président de ce Conseil pour l'année académique 1855-56.

Rapport du Conseil de la Faculté des L. & S. sur les cours de la Section littéraire de cette Faculté qui doivent être rendus obligatoires pour les élèves de la

Sénat des étudiants

E. Simon & L. Schrantz

Ch. Morel

Placement de fonds

M. Piquet

Cours.

Section scientifique
(avis)

Section scientifique. Les conclusions du rapport sont adoptées. Ces conclusions sont :

a) Les étudiants de la Section scientifique sont tenus de suivre les cours de littérature française et de littérature allemande.

b) Les étudiants de la 1^{re} année scientifique suivront les cours de littérature française et de littérature allemande avec la 3^e volée des Lettres.

M. Schusterberg

Rapport de M. le Recteur sur les subventions que M. Schusterberg a reçues de l'Etat. Ce rapport ne mentionnant que les gages versés par M. Schusterberg et des subsides ayant aussi été accordés antérieurement à cet élève, M. le Recteur est prié de compléter son rapport en y faisant aussi figurer ces dernières subventions.

M. de Bray

Lettre de M. le pasteur de Bray (du 18⁹^{br}) qui demande à quelles conditions les jeunes gens sont admis dans la Faculté des Lettres & des Sciences. —

M. le Recteur a donné à M. de Bray (en date du 11⁹^{br}) les renseignements demandés par sa lettre.

B. Bury & Herminjard.

Demandes de dispense de la finance d'études présentées par l'étudiant Samuel Bury & par l'externe Herminjard. — On décide de différer la décision à prendre sur ces deux demandes jusqu'à ce que M. le Recteur se soit enquis auprès de ces deux élèves de leur intention au sujet de la fréquentation des cours.

E. Vouz.

Lettre de M. E. Vouz (du 30⁸^{br}) par laquelle il annonce à M. le Recteur qu'il lui envoie pour les Concours un mémoire sur la télégraphie.

M. Burnier

Lettre de M. Burnier, de Morges (du 9⁹^{br}) qui fait connaître à M. le Recteur qu'il commence son cours de balistique mercredi prochain 14⁹^{br}, à 5h du soir, et ce cours continuera à avoir lieu tous les jours à la même heure.

J. Porret.

Lettre de l'étudiant J. Porret (du 16⁹^{br}) qui fait connaître à l'Académie que des circonstances de famille ne lui ont pas permis de faire pendant les vacances la composition saignée des étudiants. — Après avoir donné quelq. quelques explications et renseignements donnés à ce sujet par M. le Recteur, l'Académie dispense M. Porret de la composition qu'il devrait produire.

Leyroz

Demande de M. J. L. Leyroz tendant à ce que son fils Louis soit dispensé du paiement de la finance d'études et qu'il lui soit accordé un subside. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Finances d'études et
d'immatriculation.

Vue les grandes difficultés que M. le Recteur & M. le Secrétaire-Caissier éprouvent chaque année à obtenir l'immatriculation de M. M. les étudiants & les Externes, ainsi que le paiement des finances d'immatriculation et d'études, on décide qu'il sera écrit au Conseil de l'Instruction publique pour lui soumettre ce fait et lui demander des directions propres à accélérer ces opérations.

Séance du 22^e 9^{br} 1855.

Présents: M. le Pro-Recteur Vuilleumier.

M. M. Dufourmet, Heisely, Hornung, Kiena, Rambert, Bischoff, Dufour &c.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le Bureau.

Paul Wimmer.

Lettre, du 13^e 9^{br}, annonçant que le Conseil accorde à M. Paul Wimmer, étudiant en Théologie, l'autorisation de terminer à une époque plus reculée ses examens pour l'obtention du Diplôme de Licencié en Théologie.

Auguste Veillon.

Lettre, du 13^e 9^{br}, informant l'Académie que le Conseil autorise l'étudiant Auguste Veillon à passer, au mois de juillet 1856, les examens des deux premières volées de la Faculté des Lettres & Sciences, mais qu'il ne le dispense pas de subir de nouveau les examens de physique & de chimie de la seconde volée.

Henni Bugnot.

Lettre, du 13^e 9^{br}, faisant connaître que le Conseil accorde à l'étudiant Henni Bugnot la faculté de passer, au mois de juillet 1856, les examens de la seconde & de la première volées de la Faculté des Lettres & Sciences, mais qu'il n'est pas dispensé des examens de physique & de chimie dans la 2^e volée.

M. David Mochelen.

Lettre, du 13^e 9^{br}, annonçant ^{que le Conseil} autorise l'introduction de M. David Mochelen, à titre d'étudiant régulier, dans la Faculté de Théologie; à condition qu'il passe d'une manière satisfaisante, à l'époque et aux conditions voulues par le Règlement, les examens de la première volée de la Faculté des Lettres & des Sciences et ceux de la seconde volée pour la chimie.

Auditoire.

Lettre du 13^e 9^{br}, par laquelle le Conseil prie M. le Recteur d'examiner si la salle qui est vacante au Muséi Orland peut convenir pour un auditoire pour l'Académie et, si le cas affirmatif, d'en faire la demande au Conseil.

Adolphe Lacombe.

Lettre, du 13^e 9^{br}, transmettant pour examen et préavis une demande de l'élève Adolphe Lacombe tendant: 1^o à être dispensé du paiement de la finance d'études; 2^o à obtenir un subside pour suivre, comme externe, les cours de théologie. — Cette demande sera renvoyée au Conseil avec un préavis favorable quant à la dispense de la finance d'étude, et défavorable quant à un subside.

M. M. Reubli, Gut & Beglinger.

Lettre, du 16^e 9^{br}, faisant connaître que le Conseil d'Etat a décidé de ne pas accorder les fins de la demande de Messieurs Reubli, Gut & Beglinger, attendu que les pétitionnaires ne produisent aucune preuve de leur manque de ressources.

Section scientifique.

Lettre, du 16^e 9^{br}, faisant connaître: 1^o que M. Bischoff donnera à l'Académie un cours de minéralogie et géognosie, et M. Dufour, un cours sur la physique ^{terrestre} et la météorologie; 2^o que le Conseil adopte les propositions de Messieurs Bischoff & Dufour concernant ces deux cours; 3^o que ces deux professeurs sont priés de s'entendre entre eux et avec M. le Recteur pour les heures des leçons & pour les volées qui pourraient suivre ces cours soit dans la Section des Lettres, soit dans celle de Sciences.

Séance du 22^e 9^h 1855.

M. M. Ammann & Yenni

Lettre, du 16^e 9^h, transmettant pour rapport & préavis, une demande de M. J. Ammann & Yenni tendant à être dispensés du paiement de la finance d'étude pour quelques cours qu'ils se proposent de suivre jusqu'à Pâques. — On propose au Conseil de réduire de moitié la finance des cours que suivront les deux pétitionnaires.

Direction de l'Education
du canton de Zurich.
Fr. Adamina.

Par la même lettre le Conseil communique une lettre de la Direction de l'Education du canton de Zurich, au sujet du paiement de la finance d'études.

Lettre, du 16^e 9^h, transmettant pour examen & préavis une demande de l'étudiant Jean Adamina tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude pour 1855-1856. — Cette demande sera renvoyée au Conseil accompagné d'un préavis favorable.

Finance d'immatriculation

Lettre, du 20^e 9^h, informant l'Académie, qu'en réponse à sa lettre du 18^e 9^h, le Conseil a décidé que les étudiants réguliers ou externes qui n'auront pas payé leur finance d'immatriculation ne seront pas admis aux leçons depuis le 25 de ce mois et que la liste des étudiants en retard lui sera communiquée.

L. Ruchonnet, M. Besançon,
Fr. Descoullages & H. Hermin-
jard.

Demandes de dispense du paiement de la finance d'études présentées par les élèves L. Ruchonnet, Marc Besançon, Jean Descoullages & Henri Herminjard. Ces quatre demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

Mathieu Lelivrier

Lettre de M. Mathieu Lelivrier tendant à être admis comme externe dans la Faculté des Lettres & des Sciences de l'Académie, quoiqu'il n'ait pas l'âge requis. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en proposant à cette autorité de ne pas accorder au pétitionnaire les faveurs de sa demande.

E. Rochaz, L. Ruchonnet,
G. Contesse, L. Berguer,
S. Bury

Lettres par lesquelles les étudiants Eugène Rochaz, Louis Ruchonnet, Georges Contesse, Louis Berguer & Samuel Bury font connaître à l'Académie que des circonstances particulières ne leur ont pas permis de faire leurs compositions de rentrée. — Ces lettres seront jointes au rapport général sur les compositions des vacances.

A. Veillon & H. Bugnot

Lettres par lesquelles les étudiants Auguste Veillon et Henri Bugnot, connus à M. le Recteur les cours qu'ils suivront dans la seconde et la première volée de la Faculté des Lettres et des Sciences, dont ils ont été admis à subir les examens en juillet 1856.

M. Spini

Lettre de M. Spini par laquelle ce professeur annonce à M. le Recteur qu'il commencera son cours sur le Dante & son époque le mercredi 30 9^h, à 4 heures, dans une des salles de la Hôtel-de-Ville.

Grades académiques

Sur la proposition qui est faite de rappeler à l'Autorité supérieure la question concernant l'institution de grades académiques, on décide de renvoyer cette question au Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences pour être reprise lorsque ce Conseil s'occupera des certificats d'études à délivrer aux étudiants de la Section Scientifique.

G. Siber (bon)

M. le Recteur fait connaître qu'il a reçu un bon en faveur de M. Siber graveur et que ce bon a été remis à l'intercepté.

Séance du 13^e X^{bre} 1855.

Présents: M. le Vice-Recteur Vuilleumier
M. M. Dufour, Nisely, Riguet, Dufour Charles, Winter, Hermonz,
Rambert, Dufour L., Gay, Duperron & Bischoff.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Cours de minéralogie
et de physique.

Lettre, du 24^e 9^{bre}, informant l'Académie que le Conseil a adopté les propositions qu'elle lui a faites dans sa lettre du 20^e 9^{bre} au sujet du cours de M. Bischoff sur la minéralogie & la géognosie et celui de M. L. Dufour sur la physique terrestre et la météorologie, à condition: 1^o que le cours de M. Bischoff sera obligatoire pour les élèves des deux-sections de la Faculté des Lettres & des Sciences, et celui de M. Dufour, pour la Section des sciences; 2^o qu'il sera fait examen sur ces cours.

M. Rey, instituteur

Lettre, du 27^e 9^{bre}, annonçant que le Conseil autorise M. Rey, instituteur à Orbe, à suivre gratuitement et avec dispense de paiement de la finance d'immatriculation, le cours de géométrie analytique à l'Académie pendant l'année 1855-1856.

Finance d'étude.

Lettre, du 27^e 9^{bre}, autorisant M. le Recteur à admettre provisoirement aux cours de l'Académie, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leurs demandes, les étudiants & les externes qui ont demandé la dispense de paiement de la finance d'étude.

M. Lelièvre

Lettre, du 7^e 10^{bre}, faisant connaître que le Conseil autorise l'admission de M. Lelièvre à l'Académie, à titre d'externes.

Section scientifique.

Lettre, du 11^e 10^{bre}, informant l'Académie que le Conseil adopte les propositions qu'elle lui a faites, dans sa lettre du 17^e 9^{bre}, au sujet des cours de la Section littéraire de la Faculté des Lettres et des Sciences qu'il serait convenable de faire suivre par les élèves de la Section scientifique de la même Faculté.

Examens.

Lettre, du 13^e 10^{bre}, invitant M. le Recteur à se rendre en conférence dans la séance du Conseil du 13^e 10^{bre}, pour s'occuper de la question des examens des étudiants de l'Académie, dont la forme actuelle paraît laisser à désirer.

Henni Guisan

M. le Vice-Recteur dépose encore sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre de Monsieur le Directeur du Collège cantonal (du 24^e 9^{bre}), faisant connaître que M. Henni Guisan a été promu du Collège dans la 3^e vote de la Faculté des Lettres & des Sciences de l'Académie.

Directeur du Collège
(plainte)

Lettre du même Directeur par laquelle il se plaint de ce que les étudiants, malgré ses observations, troublent les leçons du Collège par des cris lorsqu'ils passent et par les boules de neige qu'ils lancent. — M. le Recteur a transmis

Séance du 15^e X^e 1855.

cette plainte du Directeur du Collège au Sénat des Etudiants.

Samuel Bury

Demande de M. Samuel Bury tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude. L'Académie après avoir entendu Messieurs les professeurs de la Faculté de Théologie ainsi qu'une communication de M. le Recteur au sujet de la fréquentation des leçons par le pétitionnaire, décide de transmettre cette demande au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis défavorable et d'un exposé des faits qui ont engagé l'Académie à émettre ce préavis.

Concours.

Sujets des Concours à ouvrir à Messieurs les Etudiants & Externes de l'Académie pour l'année 1856. - Ces sujets sont lus et approuvés.

Les sujets pour les concours sur le Droit public vaudois, le Droit public fédéral et les sciences naturelles n'ayant pas été présentés pour la séance de ce jour, on décide, afin que la publication du programme ne soit pas retardée, de charger Messieurs les professeurs Roguin et Homberg du choix définitif des sujets sur le droit public vaudois et le droit public fédéral, et Messieurs les professeurs Bischoff & L. Dufour du choix des sujets sur les sciences naturelles.

Vacances.

Proposition de M. le Recteur pour la fixation des vacances du nouvel an. L'Académie décide que ces vacances commenceront le samedi 29^e exclusivement et qu'elles finiront le lundi 7 janvier aussi exclusivement.

Huntz & Beglinger

Demandes de Messieurs Huntz & Beglinger tendant à être libérés de la moitié de la finance d'étude pour les cours qu'ils se proposent de suivre, ou qu'ils ne suivront ces cours qu'jusqu'à Pâques. - On proposera au Conseil de l'Instruction publique d'accorder aux pétitionnaires les fins de leur demande.

J. Guignard

Demande de M. Sylvain Guignard tendant à être dispensé du paiement de la finance d'études. - Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

H. Bally

Demande de l'étudiant Henri Bally tendant à ce que le congé qui lui a été accordé pour cause de santé, soit prolongé d'une année. - Cette prolongation est accordée.

H. Panchaud

Demande de M. Henri Panchaud, étudiant en Théologie, d'être dispensé du paiement de la finance d'études. - On décide d'ajourner au printemps la décision à prendre sur cette demande, le pétitionnaire devant être appelé à remplir jusqu'à cette époque les fonctions de Suppléant.

Bons.

M. le Recteur fait connaître qu'il a reçu divers bons qui ont tous été remis aux intéressés.

Séance Du 20^e X^{bre} 1855.

Présents: M. le Docteur Vieillemin
M. M. Goussier, Piquet, Harmsing, Wiener, Lambert, Puffet de
Bischoff & Dupoux.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau.

Cours de minéralogie et
de géognosie.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 14^e X^{bre}, transmettant
pour examen et préavis une demande des étudiants de la 1^{re} volée de la Section
littéraire de la Faculté des Lettres & Sciences tendant à ce que le cours de
minéralogie et de géognosie donné par M. le professeur Bischoff soit rendu facultatif pour cette volée. Les pétitionnaires fondent leur demande sur ce qu'ils ont
déjà payé examen sur les deux branches d'étude qui font l'objet de ce cours.
Cette demande sera renvoyée au Conseil en l'accompagnant d'un préavis
favorable.

Demande des élèves de la 2^e volée de la Section littéraire tendant à ce
que le même cours de minéralogie et de géognosie soit rendu facultatif pour
cette volée. — L'Académie prenant en considération le grand nombre de le-
çons de la 2^e volée décide de transmettre cette demande au Conseil de l'In-
struction publique en l'accompagnant aussi d'un préavis favorable.

L'Académie, après avoir entendu Messieurs les professeurs de chimie et de
physique décide, en outre, de faire observer au Conseil que les élèves de la 3^e
volée de la Section littéraire ne possèdent pas les connaissances préliminaires néces-
saires pour suivre avec fruits le cours de minéralogie et de géognosie de M. Bischoff.

Ch. Pache & Ed. Simon

L'Académie entend ensuite un rapport du Conseil de la Faculté de
théologie sur la question de savoir si elle maintiendra sa décision concernant la
suspension des payes des étudiants en théologie Ch. Pache et Édouard Simon, sur ce
elle en fera usage l'effet quant au trimestre écoulé le 30^e X^{bre} soit quant à celui
qui échu le 31^e X^{bre} court. — L'Académie adoptant les conclusions du rap-
port décide de ne pas maintenir la suspension prononcée et de faire payer
aux gagistes Pache & Simon le trimestre écoulé le 30^e X^{bre} et celui à échoir le
31^e du court.

J. Ferret

Demande de M. J. Ferret tendant à être inscrit au catalogue comme
étant entré élève régulier de la Faculté de théologie en 1855. — L'Académie
n'accorde pas à M. Ferret l'objet de sa demande.

H. Panchaud

Lettre de l'étudiant en théologie Henri Panchaud qui demande un congé
étant appelé à remplir les fonctions de suffragant. — L'Académie accorde
à M. Panchaud le congé qu'il sollicite.

Senat des Etudiants.

Quelques professeurs font connaître qu'ils ont dû donner congé à plusieurs
élèves pour assister à une séance du Sénat des Etudiants. —

On décide qu'une lettre sera adressée au Sénat pour l'inviter à ne pas
convoyer ce corps pour des heures où il y a des leçons à l'Académie.

Certificats d'études

M. le Recteur fait aussi connaître que des certificats d'études ont été délivrés
aux étudiants H. Bugnot & John Fischer, le 18 du court.

Concours.

Séance du 20th Nov. 1855.

Lecture est ensuite faite des rapports des commissions d'examen pour les concours de 1855, et l'Académie, en suite de ces rapports, décerne les prix et accèpts suivants:

e	M. Georges Secretan	pour le concours de littérature grecque, N° 6 du programme, un A. d. 35 fr.
e	Clement Honchey	" " " " N° 5 " " P. d. 60.
"	Adolphe Courthuy	" " " français, N° 11 " " P. d. 50.
e	L. Miville	" " " " " " " " P. d. 60.
"	Eugène Secretan	" d'histoire, N° 20 " " A. d. 25.
"	Charles Morel	" " " " N° 24 " " A. d. 25.
"	Emile Voruz	" de physique, N° 31 " " A. d. 45.
"	Charles Dapples	" " " " " " " " P. d. 60.
"	Maurice Besançon	" de théologie ecclésiastique, N° 41 " " P. d. 70.
"	Sylvius Guignard	" " pratique N° 46 " " P. d. 60.

L'Académie décide encore:

- 1° D'exprimer à M. le Recteur le désir que la cérémonie pour la communication publique du résultat des concours ait lieu, si possible, dans 8 jours;
- 2° que cette cérémonie sera suivie d'un banquet auquel seront conviés les Membres du Conseil d'Etat, les Membres du Conseil de l'Instruction publique, Messieurs les professeurs honoraires de l'Académie, Messieurs les Experts aux examens de concours, le Directeur du Collège cantonal & les lauréats.

Séance du 10th Janvier 1856.

Présents: Messrs. Le Recteur Régis - Crozet
 M. M. Vuillemin, Dufournet, Pignat, Hornung, Hiemer, Gay,
 Duponce, Dufour L. & Bischoff.

M. le Recteur fait connaître à l'Académie qu'une ophthalmie grave ne lui a pas permis d'assister aux trois dernières séances de l'Académie et de fixer à la fin de décembre la cérémonie pour la communication publique du résultat des concours, selon que l'Académie lui en avait exprimé le désir. - On décide que cette solennité aura lieu le 18 du courant, à 10h. du matin.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Finance d'étude (libat.)

Lettre du 14th Decth informant l'Académie que le Conseil libère:

- a) De la totalité du paiement de la finance d'étude, les élèves Maurice Besançon, J^r Descollanges, L. Buchonnet, J. Guggler, Jules Secret, Jules Cousin, Jules Déclard, François Poulch, Henri Dupontier, L. Leyraz, Edouard Simon, L. Schrantz, Beatrix Nallon et Alexis Sude; ce dernier est en outre dispensé de la finance d'immatriculation.
- b) De la moitié du paiement de la finance d'étude, les élèves J^r Adamini, Albert Cousin, Charles Rochat.

Scène Du 10^e Janvier 1856

Finance d'étude
(mesures y relatives)

Le Conseil fait encore connaître par la même lettre:

- 1) que les autres demandes de dispense de la finance annuelle d'étude ont été communiquées au Conseil d'Etat;
- 2) qu'il désire qu'à l'avenir toutes les demandes de dispense de finance lui soient envoyées à la fois, accompagnées d'un petit tableau indiquant pour chaque intéressé les résultats des examens de l'année.
- 3) qu'il charge M. le Recteur de prévenir les étudiants qu'à l'avenir le Conseil tiendra bon compte de la conduite et de l'aptitude pour la libération des paiements de finance.

Vacances du nouvel
an.

Lettre, du 18^e X^{bre}, annonçant que le Conseil a pris note de la communication de l'Académie concernant les vacances du nouvel an.

Finance d'étude.

Lettre, du 21 X^{bre}, faisant connaître que le Conseil d'Etat a décidé de libérer

- 1^o De la totalité du paiement de la finance d'étude, les élèves Adolphe Lacombe, Henri Herminjard & S. Bury, à savoir avec dispense de la finance démultipliée.
- 2^o De la moitié du paiement, les externes F. Ammann, A. Jenny & A. Caplatz.

H. Bally (congé)

Lettre, du 21 X^{bre}, faisant connaître que le Conseil accorde à l'élève Henri Bally un congé d'une année.

S. Bury

Lettre, du 26 X^{bre}, annonçant que le Conseil se dispense pas l'étudiant S. Bury du paiement de la finance d'étude.

S. Guignard

Lettre, du 26 X^{bre}, faisant connaître que le Conseil dispense l'étudiant S. Guignard du paiement de la finance d'étude.

Ch. Sachs, E. Simon
J. Beret

Lettre du 26 X^{bre}, transmettant pour renseignements prévus une demande de M. M. les étudiants en Théologie Ch. Sachs, Edouard Simon & Jules Beret tendant à être autorisés à faire double examen en 1856. — Le Conseil prie ensuite l'Académie de voir s'il doit, dans cette circonstance recourir au Conseil d'Etat qui est nanti de pouvoir sur cette matière.

L'Académie délibérant décide: 1^o D'émettre un avis favorable à la demande des trois pétitionnaires; 2^o De faire connaître au Conseil que le Règlement de l'Académie ne renfermant aucune disposition spéciale concernant la faculté de faire double examen, l'Académie s'est toujours considérée comme compétente pour accorder ou refuser cette faculté.

Cours de géognosie
et de minéralogie

Lettre, du 8^e Janvier, informant l'Académie que le Conseil dispense M. M. les étudiants de la 1^{re} volée de la Faculté des S. & G. de fréquenter obligatoirement le cours de géognosie et de minéralogie, mais qu'il a décidé que le cours serait maintenu pour les deux dernières volées.

Externes Huntz, Rod &
Boglinger.

Lettre, du 8^e Janvier, faisant connaître que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder aux externes Rod & Huntz, zurichoises, & J^r Boglinger la libération de la moitié de la finance d'étude qu'ils auraient à payer pour suivre des cours à l'Académie.

H. Dupertuis

Lettre, du 8^e Janvier, annonçant que le Département de l'Intérieur a décidé d'accorder à l'étudiant H. Dupertuis la continuation du gage de 400^{fr.} par trimestre dont il jouit depuis quelque temps et cela pour 2 ans à dater du 1^{er} juillet 1855.

Rapport sur l'Acad.

Lettre, du 7^e Janvier, demandant pour le 15 courr. le Rapport annuel sur l'Acad.

Séance Du 10^e Janvier 1856.

Rapport sur l'Académie

Lettre, Du 7^e Janvier, Demandant pour le 15 court, le rapport annuel sur l'Académie. —

L'Académie étant consultée par M. le Recteur sur la question de savoir si ce rapport sera déposé sur le Bureau ou s'il sera lu en séance académique, on décide qu'il sera simplement déposé sur Bureau.

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le Bureau:

Ch. Buchonnet

Demande de M. Louis Buchonnet tendant à ce que le congé qui a été accordé à son frère Charles, étudiant en Théologie, soit prolongé d'une année. Cette prolongation est accordée.

M. Trauser

Demande de M. Trauser tendant à ce que son fils soit admis à la Section scientifique, quoiqu'il n'ait tout-à-fait l'âge requis. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

M. Ravon, prof.

Lettre, en date du 30^e D^e, de M. le professeur Ravon qui informe M. le Recteur qu'une indisposition grave l'a obligé d'interrompre ses leçons à l'Académie, depuis le 20^e D^e, mais que tout le porte à croire qu'il sera en état de les reprendre à la rentrée, le lundi 7^e Janvier.

M. Hiseley, prof.

Lettre, Du 3^e Janvier, par laquelle M. le professeur Hiseley fait partiellement connaître à M. le Recteur qu'il a dû pour cause de santé suspendre ses leçons de la 20^e D^e, et qu'il éprouve le regret de n'être pas encore en état de les continuer.Cours de minéralogie
et de géognosie.Lettre, en date du 6^e Janvier, de M. le professeur Bischoff qui prie M. le Recteur de faire afficher l'ouverture du cours de minéralogie et de géognosie pour le mercredi Janvier, et l'informe, en outre, que les leçons seront données le mercredi et le Samedi, à midi.M. le Recteur
(leçons)

L'Académie accorde à M. le Recteur l'autorisation de pouvoir augmenter le nombre de ses leçons dès que sa santé le lui permettra, afin de remplacer celles que le mal d'yeux dont il a été atteint, ne lui a pas permis de donner.

Séance Du 14^e Février 1856.

Présents: Monsieur le Recteur Rogues-Carter

M. M. Vuillemin, Dufour, Hiseley, Roux, Ravon

Wiesner, Bischoff, Rambart

Aug. Dupran

Monsieur le Recteur fait rapport qu'ensuite d'une demande de l'étudiant Auguste Duray, tendant à être admis élève régulier dans la Faculté de Droit avec dispense de jûrance d'immatriculation, ayant déjà fait cette jûrance pour la Faculté de Théologie, l'Académie consultée par circulation a

Séance du 16 Janvier 1856

présenté favorablement au Conseil de l'Instruction Publique.

Concours

Monsieur le Recteur annonce ce plus qu'il a transmis au Conseil de l'Instruction publique le Rapport de l'Académie sur les concours de 1855, les rapports spéciaux des jurys et les travaux écrits et l'auteur.

Comptes

L'Académie consultée par circulaire a composé la commission d'examen des comptes de Monsieur le Pro. Recteur Vuilleumier et les Messieurs les professeurs Dufournet et Hornung.

id

Monsieur le Recteur fait connaître que l'Académie, consultée par circulaire, a approuvé le rapport général sur l'Académie et le procès de la commission d'examen des comptes tendant à leur admission, et qu'en suite de cette approbation, il a adressé au Conseil de l'Instruction publique le rapport et les comptes sus mentionnés.

Concours

Monsieur le Recteur annonce que le programme des concours pour 1856 a été remis à l'imprimerie et que les compositions obligatoires de 1855 ont été remises par lui à M. le Président du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences pour en opérer la répartition et procéder le rapport d'usage sur ces compositions.

A. Caplatz

Monsieur le Recteur, après avoir consulté l'Académie par circulaire, a transmis à l'autorité supérieure, avec un procès favorable, une demande de l'étudiant Antoine Caplatz d'être libéré de la totalité de la finance d'étude.

Catalogue

Le Catalogue des Étudiants et des Externes pour l'année 1855-1856 est déposé sur le Bureau.

Rapport sur l'Acad.

Monsieur le Recteur fait connaître qu'il a adressé au Conseil de l'Instruction publique, un Rapport complémentaire sur l'administration du Cabinet de Physique, du Cabinet d'Astronomie, du Cabinet et du Laboratoire de Chimie, objets qui avaient été omis dans le rapport général.

Comptes.

Il fait ce plus rapport que le Conseil de l'Instruction publique a retenu avec des observations, le compte des finances d'immatriculation et d'études et que ce compte a été remis à M. le Secrétaire Gaspard pour opérer les rectifications demandées par l'autorité. L'Académie charge Monsieur le Recteur de s'assurer qu'il a été fait droit aux observations du Conseil de l'Instruction publique et de retourner à ce Conseil le compte rectifié.

Ch. Rapp

Monsieur le Recteur fait rapport qu'il a transmis au Conseil de l'Instruction publique, avec procès favorable, une demande de M. Rapp étudiant en Théologie, tendant à la libération de la finance d'étude.

F. Guggler

Enfin, M. le Recteur annonce qu'il a délivré un certificat d'étude à M. Rapp en Théologie F. Guggler et qu'il a reçu dans bon, l'un en faveur de M. Huillard pour débourser; l'autre de 525 francs sur le trésorier pour le paiement des frais et des impôts accrus aux boursiers, ensuite

Huillard (bon)
L'auteur (bon)

Séance du 11^e Février 1856.

(Les concours de 1855.)

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Sacombe

Lettre, du 11 Janvier, annonçant que le Conseil d'Etat libère l'élève Sacombe du paiement de toute finance d'étude pour l'année 1855-1856, mais que cette autorité n'a pu procéder en considération la partie de sa demande, tendant à obtenir un subsid.

Leçons de M. Rogin

(Hémas)

Concours.

Lettre, du 15 Janvier, informant M. le Recteur que le Conseil donne son approbation à l'augmentation d'un nombre de ses leçons pour les cours de cette année.

Lettre, du 15 Janvier, annonçant que le Conseil a pris note de la communication au sujet de la lecture du rapport de l'Académie sur les concours de 1855 et que le Conseil remercie l'Académie pour l'invitation qui accompagne cette communication.

M. M. Rochaz, Comtesse de Rochonnet (examens)

Lettre, du 14 Janvier, transmettant pour rapport et précis une demande des étudiants Rochaz, Comtesse et Rochonnet, tendant à ce que leur position soit régularisée quant à leurs examens de cette année. On décide qu'il sera écrit aux pétitionnaires pour leur communiquer la lettre du Conseil et les inviter à préciser la partie de leur demande.

Krauser

Lettre, du 18 Janvier, annonçant que le Conseil autorise, avec dispense d'âge, l'admission de jeune K. Krauser dans la section scientifique de la Faculté des Sciences et des Lettres, à titre d'externe.

M. M. Suche, Simon

H. Serret (examens)

Aug. Dupraz

Lettre, du 18 Janvier, informant l'Académie que le Conseil a accordé aux étudiants H. Suche, Édouard Simon et Jules Serret la faculté de faire, en juillet prochain, doubles examens dans la faculté de Théologie.

Lettre, du 29 Janvier, autorisant l'Académie à admettre, sans nouvelle finance d'immatriculation, l'étudiant Dupraz de la faculté de Théologie dans celle de Droit.

A. Caplatz

Lettre, du 31 Janvier, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à M. A. Caplatz, externe, la libération du paiement de finance d'étude pour l'année académique 1855-1856.

Concours

Lettre, du 5 Février, annonçant que le Conseil d'Etat approuve le programme des concours pour 1856 avec l'adjonction du sujet suivant proposé par le Conseil de l'Instruction publique:

« Origines et caractères des lois et coutumes du Comté de Guyère, d'après l'ouvrage de M. Rivet, professeur. »

L. Panchaud

Lettre, du 5 Février, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé: 1^o de libérer l'étudiant L. Panchaud du paiement de la finance de la finance d'étude pour l'année 1855-1856, 2^o de lui accorder un gage de 40 francs par trimestre pour deux ans, à dater du 1^{er} Juillet 1855. Par la même lettre, et transmise un bon de 40 francs pour le paiement du second trimestre, échû le 31 Décembre 1855.

Ch. Rapp.

Lettre, du 12 Février, annonçant que le Conseil libère du paiement de la finance d'étude l'étud. Ch. Rapp.

Séance du 11 Février 1856.

G. Sanchaud

Lettre du 12 février faisant connaître qu'il n'y a pas eu encore au sujet des bacheliers sans l'écrit de G. Sanchaud.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes.

E. Henchoz

Demande de M. Clement Henchoz, tendant à ce que l'Académie lui accorde un congé de huit jours. Ce congé lui est accordé.

Sénat des Etudiants

Lettre du Sénat des Etudiants en réponse à celle que l'Académie lui a adressée au sujet de la fixation des séances du Sénat à des heures où il y a des leçons à l'Académie. On répondra au Sénat que l'Académie maintiendra son observation pour le moment, mais que quand le tableau des leçons sera revu, elle prendra en considération, autant que possible, les observations faites par le Sénat.

Conseil d'Etat.

Lettre du Conseil d'Etat par laquelle, il informe l'Académie qu'il se fera représenter à la séance académique pour la communication publique des résultats des concours de 1855, et ce priant des remerciements pour l'invitation qui lui est adressée à cette occasion.

Viaticque

Enfin, l'Académie vote un viaticque de 20 francs en faveur d'un ex-professeur sapotain qui se trouve dans une situation pénible.

Séance du 13 Mars 1856.

Présents: Monsieur le Recteur Régis Cocher

M. M. Vuilleumier, Stürch, Ch. Dufour, Siguet, Remoray.

Weiner, Bischoff, Lambert, Dupressat, Ch. Dufour.

Monsieur le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

Ursembach.

Lettre de M. Ursembach qui demande quelles sont les conditions d'admission dans la Faculté des Lettres et des Sciences. Monsieur le Recteur dit qu'il a donné à M. Ursembach les renseignements qu'il demandait.

Compositions

Lettre (du 22 Février) demandant le rapport sur les compositions faites par les Etudiants pendant les vacances, ainsi que le rapport sur les modifications à apporter au Règlement, pour l'Académie. M. le Recteur fait connaître que le Rapport sur les compositions a été transmis au Conseil.

M. Rey (épistémologie)

Lettre (du 23 Février) du même Conseil, autorisant M. Rey, instituteur de mathématiques au Collège de Cèbe et catène à l'Académie, de donner aux étudiants des conférences sur les branches des sciences mathématiques qu'ils suivent à l'Académie et notamment sur la géométrie analytique.

B. Vionnet

Demande de M. B. Vionnet tendant à être autorisé à subir, vers la fin du mois prochain, les examens qu'il doit encore subir pour obtenir le Diplôme de licencié en Théologie. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction Publique en l'accompagnant d'un avis favorable.

Comptes p. 1855.

Lettre (29 Février) du Conseil de l'Instruction Publique, annonçant qu'il

Séance du 13 Mars 1856 -

qu'il renvoie, approuvés par le Conseil d'Etat, les comptes de M^r le Secrétaire-Général de l'Académie pour le service de 1855, et qu'un double de ces comptes lui ait été transmis pour le Département de l'Instruction.

Monsieur le Recteur fait connaître que M^r le Secrétaire-Cassier a été invité à procurer le double des comptes qui doit être transmis au Conseil.

Les Comptes de M^r le Secrétaire-Cassier, pour 1855, présentent les Bilans suivants:

Compte des finances, études, immatriculation et de Diplômes.

Monsieur le Secrétaire-Cassier a perçu la somme de ff. 54,44,58.

Il a versé dans la caisse du Receveur 53,72,50.

Il reçoit pour solde ff. 72,08.

Compte de la fondation Gay.

Monsieur le Secrétaire avait en caisse 60,61

Il a payé pour frais 60,00

Il reçoit pour solde ff. 00,61

Demande de Monsieur Bury, étudiant en Théologie, tendant à être admis en qualité d'élève régulier dans la faculté de Droit, sans payer la somme d'immatriculation de cette faculté. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction Publique accompagné d'un avis favorable.

Cette demande et du Sénat de l'Université de Bonn. accompagnent un avis de l'inspection, de programmes et autres écrits.

Lettre (du 3 Mars) du Conseil de l'Instruction publique qui renvoie à M^r le Recteur quatre notes en le priant de faire connaître au Conseil la nature et l'importance des travaux que ces quatre notes concernent. - Monsieur le Recteur est prié de répondre au Conseil en lui donnant, les renseignements qui peuvent lui être fournis.

Monsieur le Recteur fait connaître que le Conseil de l'Instruction publique ne s'étant pas répondu à la lettre qu'il lui a adressée, le 8 Décembre 1855, au sujet du remboursement par M. Aug. Scheitberg des gages et des subsides perçus par cet étudiant, il a eu devoir écrire de nouveau au Conseil, le 11 courant, pour lui rappeler cette affaire.

L'étudiant en théologie Jean Desouillayes ayant aussi quitté les études on prie M^r le Président du Conseil de la Faculté de Théologie, d'inviter M. Desouillayes à faire connaître officiellement sa détermination, afin que la question concernant le remboursement des gages qu'il a reçus puisse être résolue.

Monsieur le Recteur dépose sur le bureau le tableau des leçons pour le semestre d'été. Ce tableau est remis à Monsieur le Président du Conseil de la Faculté de Droit pour remplir, de concert avec M. le professeur Müller, une lacune concernant les leçons de langue et de littérature allemande.

On décide que les vacances de Pâques commenceront le Dimanche 23 Mars inclusivement, et qu'elles finiront le Dimanche 30 Mars aussi inclusivement.

Monsieur le Recteur rappelle à l'Académie que le moment est venu de s'occuper du 3^e trimestre des gages, et il prie M^r les professeurs qui auraient quelques observations à faire concernant les gagistes à bien vouloir les présenter. Une seule observation est faite, elle est relative à l'élève L. Panchaud, qui n'assiste pas régulièrement aux leçons de langue latine. Monsieur le Recteur est prié

M. Bury.

Notes.

M. Scheitberg.

J^r Desouillayes.

Tableau des leçons.

Vacances.

Gagistes.

L. Panchaud.

Seance du 13 Mars 1856.

M. L. Lavade.

La séance a été élève la union pour laquelle il ne fréquente pas ces leçons. Monsieur le Recteur est prié de nommer la commission d'examen, pour le jour indiqué par M. Lasser, conformément à la décision prise à ce sujet par l'Académie dans sa séance du 7 juillet 1853.

M. M. Buchonnet
Commissaire de Rochat

Monsieur le Recteur dit qu'il a écrit à M. M. les étudiants en Droit, L. Buchonnet, Combes et Rochat, conformément à la décision prise au sujet de leur demande, dans la séance du 14 Janvier 1855, mais que ces étudiants ne lui ont point fait parvenir de réponse.

M. Nessler.

Monsieur le Recteur dit encore que le Conseil de l'Instruction publique lui a fait connaître que c'est par erreur que le Rapport général sur l'Académie attribue à M. Nessler la qualité de professeur extraordinaire, tandis qu'il est professeur ordinaire. - Il sera écrit au Conseil pour lui présenter les considérations qui ont engagé l'Académie à désigner dans son Rapport M. Nessler comme professeur extraordinaire.

M. Diego Soria.

Enfin M. le professeur Dupuy fait connaître qu'il a remis à M. le professeur Soria son buston de vocation voté en sa faveur dans la séance précédente, que M. Diego Soria remercie l'Académie et qu'il lui fait hommage d'un exemplaire de son ouvrage intitulé, Philosophie du Droit public. - Cet ouvrage est déposé sur le Bureau.

M. Dons.

M. le Recteur annonce qu'il a reçu trois bons en faveur de M. Buchonnet, maître d'armes, et de M. M. les professeurs Dupont & Duperré.

Seance du 10 Avril 1856.

Présents: Monsieur le Recteur Rogerie, Boaler.

Messieurs les Professeurs Vuillemin, Dupuy, Hély, Piquet, Racca, Gay, Hennig, Wiener, Betschhoff, Lambert, Dupuy, L. Dupuy, et Nessler.

M. Panchaud

Monsieur le Recteur fait connaître que conformément à la décision prise par le Bureau dans sa séance du 13 Mars, concernant l'étudiant L. Panchaud, il a entendu cet élève au sujet de ses absences et lui a adressé diverses observations, que Panchaud s'est excusé en alléguant ses circonstances de famille et qu'il a fait l'engagement de fréquenter régulièrement les leçons à l'avenir. - Quelques Professeurs font observer que M. Panchaud malgré ses promesses, continue à ne pas fréquenter les leçons régulièrement. L'Académie décide d'attendre encore de nouveaux renseignements sur ce sujet et ajourne la nouvelle séance à prendre au sujet de cet élève.

Senat des Etudiants

Monsieur le Recteur annonce aussi qu'il n'a pas été possible d'établir le nouveau tableau des leçons de manière à pouvoir accorder aux étudiants les mêmes séances au Senat, que le Samedi après-midi.

E. Ducet

Il sera écrit au Senat, pour lui faire connaître le fait et lui exprimer les regrets de l'Académie de n'avoir pu dispenser à ses vœux. Monsieur le Recteur dit encore qu'il a écrit au Conseil de l'Académie par un certain

Séance du 11 Avril 1856.

et a transmis au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un prière favorable, une demande de Monsieur Ducrot tendant à être libéré du paiement de sa finance d'étude pour le second semestre.

Bis Levasse.

Cela, Monsieur le Recteur annonce qu'il a composé la commission d'examen pour le prix de lecture institué par M. Levasse, de M. les professeurs Vuilleumier, Dufour, Piquet, Lambert et Ferrussac.

A. Vautier

Lecture est faite d'une lettre de l'abbé Vautier qui informe M. le Recteur qu'il ne pourra assister aux leçons pendant six semaines, attendu qu'il doit entrer à l'école militaire le 15 Mars et qu'il s'en ira jusqu'à la fin d'Avril.

Jn. Desoullayes.

Lecture est aussi faite d'une lettre de M. Jn. Desoullayes étudiant en théologie, qui demande un congé d'une année. Le congé demandé par M. Desoullayes lui est accordé, mais comme cet étudiant n'a suivi plusieurs cours depuis le 1^{er} Janvier, on décide que le bon du trimestre de ses gages celui du 31 Mars ne lui sera pas délivré, mais qu'il sera renvoyé au Conseil de l'Instruction publique.

Gage Massch

Depuis le gage Massch, qui avait été accordé à M. Desoullayes étant devenu vacant, ensuite du congé qu'il a obtenu, on décide de publier la vacance de ce gage conformément aux prescriptions y relatives.

Compositions

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique ont été déposées sur le Bureau. Lettre, du 11 Mars, faisant connaître que le Conseil a pris connaissance des compositions des étudiants et des rapports des professeurs sur ces compositions; et que le Conseil décide qu'à l'avenir l'Académie s'occupe de l'examen des compositions avant le mois de Novembre et lui fasse un rapport circonstancié sur cet objet en classant les compositions et en indiquant les élèves qui n'ont pas répondu à l'appel, afin qu'il en soit fait note pour les examens suivants de promotion; et de remettre de la part du Conseil une carte du Canton de Vaud aux étudiants suivants qui ont donné des vœux sur leurs compositions, savoir à M. N. Ch. Bourgeois, St. Leroche, Jules Ross, Aug. Duquoy et Eug. Ducrot. et de faire note des étudiants qui n'ont pas encore rendu leurs compositions.

L'Académie, consultée par M. le Recteur pour savoir si elle veut entrer maintenant en discussion sur la teneur de la lettre du Conseil, décide de renvoyer toute discussion à ce sujet jusqu'à ce que les questions concernant l'institution de grades académiques et les modifications à apporter au règlement pour l'Académie aient été résolues.

Schittenberg Aug.

Lettre, du 15 Mars, annonçant à M. le Recteur que le Conseil, par lettre en date du 11^{er} décembre dernier, l'a chargé de donner suite à sa décision de 9^{bre} 1855, au sujet d'un remboursement des subvendes et gages accordés à M. Schittenberg.

J. Viennet

Lettre, du 25 Mars informant l'Académie que le Conseil autorise M. J. Viennet à subir à la fin du mois d'Avril les examens qu'il doit en avoir passés pour obtenir le diplôme de licencié en Théologie.

On décide que la commission d'examen de M. Viennet sera composée de cinq membres et qu'il sera écrit au Conseil de l'Instruction publique pour le prier de nommer les deux membres qui, avec les trois professeurs de la Faculté de Théologie, doivent composer cette commission. - Le temps où les examens de M. Viennet auront lieu sera fixé par le Conseil de la Faculté de Théologie.

S. Bury

Lettre du 25 Mars autorisant M. S. Bury, étudiant en théologie, à se faire inscrire

Séance du 11 Avril 1856.

immatriculés comme étudiants réguliers dans la Faculté de Droit, sans payer une nouvelle
finance d'immatriculation?

Grades académiques

4
modifications au
Règlém^t p^r l'Acad^m

Lettre, du 25 Mars, faisant connaître les bases auxquelles il pense que doit être basée le tra-
vail pour les modifications à apporter au Règlement pour l'Académie touchant la forme des examens
et demandant en outre, à l'Académie de faire connaître au Conseil ses vues à cet égard, afin qu'il
puisse être procédé au travail définitif sur cette matière. - L'Académie décide: 1^o de renvoyer
cette affaire à l'examen d'une commission de cinq membres, y compris M. le Recteur qui est
le mieux chargé de la nomination de ces autres membres de la commission; 2^o qu'il sera fait, pour
l'admission en circulation par son M. le Recteur, deux ou trois copies de la lettre du Conseil
et du travail de la commission qui aura été nommé pour élaborer un avant-projet des
modifications dont il s'agit.

Lettre, du 25 Mars, annonçant à l'Académie que le Conseil lui renvoie le travail qu'elle
lui avait adressé au sujet de l'institution des grades académiques, afin qu'elle examine
s'il n'y a pas lieu à y apporter quelques modifications en vue surtout du changement
qui s'est opéré dans l'organisation de la Faculté des Lettres et des Sciences par sa division
en deux sections distinctes. -

On décide de renvoyer, pour examen et prières, le dossier concernant l'institution
des grades académiques à la commission déjà chargée de l'examen des modifications à apporter
au Règlement pour l'Académie.

Bons p^r gages

Lettre, du 1^{er} Avril, annonçant à M. le Recteur que le Conseil lui transmet 12 bons pour le
premier trimestre des gages accordés à ses titulaires de l'Académie, et faisant remarquer qu'il
n'y a rien de bon pour l'étudiant M. Banchard, vu le congé qu'il a obtenu.

M. Hoch.

Lettre, du 1^{er} Avril, informant l'Académie que le Conseil lui transmet pour prières
une demande de M. le Doct^r Hoch, originaire de Brunswick, tendant à ce qu'on lui confie
une place de professeur d'algèbre théorique à l'Académie. - On décide de renvoyer, pour examen
et rapport, la demande de M. Hoch au Conseil de la Faculté de Théologie.

M. Nessler

Lettre, du 1^{er} Avril, faisant connaître à l'Académie: 1^o que le Conseil lui a plu
qu'à rechercher quelle est réellement la qualité de M. Nessler dans l'enseignement; 2^o
qu'il résulte de ses recherches qu'on ne peut conclure que M. Nessler soit légalement
professeur ordinaire et que, d'un autre côté, les circonstances de sa nomination et celles
qui l'ont appelé à l'Académie en font tout autre chose qu'un professeur extraordinaire;
3^o qu'une fois entendu sur le titre de professeur quel qu'il soit, M. Nessler, le Conseil n'ait
pas d'inconvénient à le lui confier.

Bons p^r paiement de
4 notes.

Lettre, du 8 Avril, transmettant à M. le Recteur un bon de 126 francs pour
quitter 4 notes fournies par le Bureau du Journaliste Vaudois et par M. M. Martinoni,
F. Carbaz et Baud, poètes. -

Par la même lettre, le Conseil demande qu'à l'avenir, les projets de réparations et
d'achat lui soient soumis pour qu'il les puisse soumettre lui-même au Département
de l'Intérieur.

Présents: Monsieur le Docteur Rogéme-Crozier.
Messieurs Vuilleumier, Duponnet, Fiquet, Gay, Raouf, Hornung,
Wiener, Duponca et Lambert.

Monsieur le Recteur fait connaître:

Ms. Burnier (bon)

1^o Qu'il a reçu du Conseil de l'Instruction Publique trois bons qu'il a transmis aux intéressés, savoir: un bon en faveur de M^r. Burnier pour frais d'éclairage de son cours de balistique et deux bons en faveur de M^{rs}. les professeurs Göttschey, et Duponca.

M. Hermenjat (certificat)

2^o Qu'un certificat d'études a été délivré à l'écolier Henri Hermenjat.

Grades académiques (Commission)

3^o Qu'il a composé de Messieurs les Professeurs Duponnet, Wiener, Gay et Hornung la commission pour l'examen des dossiers concernant l'institution des grades académiques et les modifications à apporter au Règlement pour l'Académie.

Monsieur le Recteur dépose ensuite sur le bureau les pièces suivantes:

Eng. Duerch

Lettre, du 14 Avril, du Conseil de l'Instruction Publique annonçant qu'il libère l'étudiant Eug. Duerch du paiement de la somme d'études pour le second semestre.

Ex parts.

Lettre, du 26. Avril, du même Conseil, informant l'Académie qu'il a désigné M^{rs}. les professeurs La Courat et M. Sorban pour assister aux examens de M^r. P. Niemet.

Kristesko.

Lettre, du 25 Avril, de M. le Directeur du Collège cantonal formulant une plainte contre l'un des frères Kristesko qui a troublé une leçon de la 3^e classe du Collège en jousant des cris près de la fenêtre de cette classe. — M. le Recteur dit qu'il a fait comparaître devant lui les frères Kristesko afin de connaître celui contre lequel la plainte était portée; que M^r. G. Kristesko a reconnu que c'était lui que la plainte concernait, qu'il s'était bien aperçu qu'il avait troublé la leçon de la 3^e classe du Collège, mais que cela avait eu lieu sans mauvaise intention de sa part et qu'il priait M. le Recteur de présenter ses excuses à M. le Directeur du Collège. Monsieur le Recteur ajoute qu'il a écrit dans ce sens à M. le Directeur et qu'il pense que cette affaire peut ainsi être considérée comme terminée.

L'Académie consultée se prononce dans ce sens.

Dr. Berger.

Demande (du 14 Mai) de M. Le Berger tendant à obtenir pour cause de maladie l'autorisation de faire une partie de ses examens au mois de juillet et le reste à la rentrée d'Octobre. Cette demande est jointe, à l'appui, une déclaration de Monsieur le Docteur Meardon. — L'Académie décide que la demande de M. Berger sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un avis favorable.

Ms. Otter (note)

Note de M. Otter relevant à 19 fr. 60c pour copie, en deux doubles, des pièces relatives à l'institution des grades académiques et aux modifications à apporter au Règlement pour l'Académie. — On décide de transmettre cette note au Conseil de l'Instruction publique, afin qu'il en procure le paiement sur la Caisse de l'Etat.

M. de Besançon.

Lettre (du 10 Avril) de M^r. Marc Besançon qui demande un congé étant appelé à remplir les fonctions de suppléant dans la paroisse de Lutry jusqu'à vers le milieu du mois d'Avril. Ce congé est accordé.

Aug. Schickelberg.

Lettre (du 19 Avril) par laquelle M. Aug. Schickelberg fait connaître que

Seance du 10 Mai 1856

que le montant des sommes qu'il a perçues de l'Etat, à titre de subsides et de gages, s'élève à 1637 fr. 02. — Par la même lettre, M. Scheiterberg demande d'être autorisé à rembourser cette somme en cinq versements de 327 fr. 60 à effectuer pendant l'année 1857; le premier de ces versements aurait lieu le 1^{er} Janvier 1857. — L'Académie adopte les propositions de remboursement faites par M. Scheiterberg; mais comme elle a trouvé considérable la somme qu'il indique, elle accepte l'offre de M. le professeur Dufournet de prendre les enseignements nécessaires pour s'assurer que M. Scheiterberg n'a commis aucun erreur à son préjudice.

Note.

Une note du magasin de l'Etat, s'élevant à 29 fr. 60 pour fournitures faites au bureau de l'Académie pendant l'année 1855.

Prix Levade.

Rapport de la commission chargée de faire subir l'examen pour le prix de lecture institué par M. le Professeur Levade. Ce rapport fait connaître qu'aucun des concurrents n'a été jugé digne d'obtenir le prix en totalité; mais que les Commis- sion propose cependant d'accorder à M. S. Guignard un prix de 30 fr., à M. E. Simon un accessit de 15 fr. et à M. A. Votzy un accessit de 10 fr. — Cette proposition est adoptée.

M. Hoch.

Rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur la demande de Monsieur le Dr. Hoch, tendant à ce qu'on lui confie une place de Professeur d'Exégèse Bibli- que à l'Académie. — L'Académie adopte les conclusions du rapport et décide en outre, que ce rapport sera transmis au Conseil de l'Instruction Publique.

M. Descoullayes

Monsieur le Recteur fait connaître que l'Étudiant M. Descoullayes lui a annoncé qu'il se propose de réclamer auprès de l'autorité le 1^{er} trimestre de ses gages pour 1855, qu'il estime lui être dû. On décide de ne s'occuper de cette affaire que lorsque la réclamation de M. Descoullayes sera intervenue.

Seance du 6 Juin 1856.

Présents: Monsieur le Recteur Rogeeux-Corcelles.
M. M. Vuillamier, Dufournet, Hirsly, Riguet, Raoux, Wiener, Nestler, Buechly, Roambert, Dupouca, Gay et L. Dufour.

Prix Levade.

Monsieur le Recteur annonce qu'il a délivré à Messieurs les Étudiants S. Guignard, E. Simon et A. Votzy les bons nécessaires pour le paiement du prix et des accessits qui leur ont été dé- cernés, ensuite de l'examen de lecture pour le prix Levade.

Les pièces suivantes sont déposés sur le bureau.

M. Descoullayes

Demande de M. J. Descoullayes, Étudiant en Théologie, tendant à obtenir l'autorisation: 1) de subir cette année les examens scientifiques de la division à laquelle il appartient, quoiqu'il ait interrompu ses études pendant deux mois et demi; 2) de renvoyer à l'année prochaine les préliminaires qu'il devait présenter cette année d'après le nouveau Règlement.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur cette demande, et l'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport, décide de la trans- mettre au Conseil de l'Instruction Publique en l'accompagnant d'un préavis fa- vorable.

Séance du 6^e Juin 1856.

Ch. Rapp.

Demande de M. Rapp, étudiant en théologie, tendant à être autorisé, pour cause de santé à valoir ses deux dernières propositions dans le mois de Juin. A cette demande est jointe la lettre d'un médecin de M. le Duc de Guillon.

Lequel est aussi joint au rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur la demande de M. Rapp et l'Académie, admettant les conclusions du rapport tendant que cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, accompagné d'un préavis favorable.

Service militaire des Étudiants.

Lettre (du 30 Mai) du Conseil de l'Instruction publique annonçant que ce Conseil transmet à l'Académie une lettre de la Direction de l'Instruction publique au Canton de Berne, concernant la question du service militaire des Étudiants de l'Académie et demandant, en outre, que celle-ci communique au Conseil les observations et les propositions qu'elle aurait pu faire à ce sujet.

La discussion étant ouverte sur cet objet, on décide d'omettre le vœu que les Étudiants de l'Académie puissent faire leurs études sans être obligés de les interrompre pour le service militaire.

Lr. Bauguer.

Lettre (du 30 Mai) du Conseil de l'Instruction publique informant l'Académie que le Conseil a accordé à l'Étudiant, Lr. Bauguer l'autorisation de faire une partie de ses examens en Juillet prochain et l'autre partie en Octobre.

Société pour l'émancipation intellectuelle (Bruxelles)

Lettre (du 27 Avril) de la Société pour l'émancipation intellectuelle, à Bruxelles accompagnant l'envoi d'un prospectus concernant la publication d'une Encyclopédie populaire.

L'Académie consultée pour savoir si elle veut répondre à cette communication, décide qu'on se bornera à en prendre note.

Ms. Hardy

Lettre (du 2 Mai) de M. Hardy, accompagnant l'envoi de 20 exemplaires d'une notice nécrologique sur feu M. de Champensier, avec prière d'en distribuer aux membres de l'Académie. - Il sera écrit à M. Hardy, pour lui accuser réception des exemplaires et lui exprimer les remerciements de l'Académie.

Ms. Duponcel.

Lettre (du 27 Mai) du Conseil de l'Instruction publique annonçant que le Conseil d'État, dans sa séance du 5 Mai, a nommé par motion M. Duponcel professeur ordinaire d'histoire à l'Académie de Louvain.

Senat des Étudiants.

Lettre du Senat des Étudiants, informant l'Académie qu'il a réclamé auprès du Conseil d'État contre la décision qui restreindrait pour cette année le temps ordinairement employé aux examens.

Eng. Rochaz & G. Contesse

Lettre par laquelle Messieurs les Étudiants Eng. Rochaz & G. Contesse font connaître à l'Académie qu'ils ont reçu l'ordre de se rendre le 31 Mai à Brévins pour y faire une école militaire de six semaines et par laquelle ils demandent en conséquence:

- 1^o De pouvoir faire leurs examens spéciaux de cette année après l'école en question ou leur accordent une dizaine de jours d'intervalle pour revoir leurs cours;
- 2^o Que ces examens spéciaux ne portent que sur la partie des cours traitée jusqu'à ce moment;
- 3^o De faire leur examen général en automne.

L'Académie délibérant sur cette demande estime qu'il n'y a pas lieu à en accorder tous les points et elle décide, en conséquence d'accorder seulement aux deux pétitionnaires la faculté de renvoyer tous leurs examens à la fin de l'Octobre.

Fréquentation des leçons

L'Académie entend ensuite les rapports de Messieurs les Professeurs sur la fréquentation des cours, afin de voir si en vertu de l'article 67 du Règlement quelques élèves doivent être exclus des examens. Est signalés, comme n'ayant pas

Séance du 6^e Juin 1856.

assistés régulièrement aux leçons, les élèves L^s Rochaz, Emile De Weiss, Eug. Cottet de la 3^e volée des Lettres et Sciences, et les frères Georges et Théodore Christesko de la Section scientifique.

L'Académie décide que ces élèves seront entendus par M. le Rector au sujet de leurs absences, avant de décider s'ils seront admis aux examens ou s'ils en seront exclus.

Sénat des Etudiants.

On fait connaître que le Sénat des Etudiants a tenu une séance jeudi 29 Mai à un heure ou deux avant ses leçons à l'Académie, malgré les observations qui lui ont été adressées à ce sujet, et que des professeurs n'ont pu, pour cette raison, donner leurs leçons après midi. — On décide qu'il sera de nouveau écrit au Sénat pour lui faire connaître que la décision de l'Académie, qui lui a été communiquée, ne concerne pas seulement les séances du Sénat, mais aussi celles de l'Assemblée générale des Etudiants.

Séance du 12 Juin 1856.

Présents: Monsieur le Rector Eugène Crochet
M^s M. Vuilleumier, Duperron, Heisler, Séguet, Hornung,
Lévesque, Raoul, Fessler, Bischoff, Le Dujon

Monsieur le Rector expose sur le bureau ces lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

J^s Descoillages

Lettre, du 10^e juin, informant l'Académie que le Conseil autorise M. Descoillages étudiant en Théologie, à prêter ses examens cette année, à condition qu'il présente pour sa 3^e année de ses études en Théologie quatre sermons et deux catéchismes.

Ch. Rapp.

Lettre, du 10^e juin, annonçant que le Conseil autorise M^s Ch. Rapp, étudiant en Théologie, à être admis aux examens de son cours de juillet prochain, à condition qu'il présente ses deux dernières propositions réglementaires avant le courant de mai prochain.

Eug. Rochaz & G. Cottet

Lettre, du 10^e juin, informant que le Conseil autorise M^s M. les étudiants en droit Eug. Rochaz et G. Cottet à faire leurs examens à la rentrée.

Sénat des Etudiants.

Lettre, du 10^e juin, annonçant à l'Académie que le Conseil lui transmet pour être remise aux intéressés, la réponse qu'il a été chargé d'adresser au Sénat des Etudiants, au sujet de la réclamation que celui-ci a soumise au Conseil d'Etat relativement à l'usage fait pour les prochains examens.

Lecture est faite des deux lettres suivantes.

L^s Sachse, instituteur

Demande de M. L^s Sachse, instituteur, tendant à être autorisé à servir comme auditeur et sans payer les finances voulues par le Règlement, les cours de la Section Scientifique jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un avis favorable.

L^s Leyraz

Demande de M^s L^s Leyraz, instituteur, tendant à ce qu'une bourse soit accordée à son fils Louis, étudiant de la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences. — L'Académie décide de renvoyer la décision à rendre concernant cette demande, jusqu'à ce qu'elle s'occupe des autres demandes de cette nature qui pourront lui être présentées.

Séance Du 12 Juin 1856

13 ans.

Monsieur le Recteur annonce qu'il a reçu deux bons, l'un en faveur de M. Ch. Kottler pour copie, en deux doubles, et deux autres pièces, et l'autre encaissé par M. le Recteur, pour paiement de deux notes fournies par Messieurs. Markononi vétérinaire et Ami, vétérinaire.

Monsieur le Recteur, chargé dans la dernière séance d'entendre les élèves Eug. Cottet, Emile De Weiss, Lt Panchaud, Georges et Théodore Krustesko au sujet de leur irrégularité dans la fréquentation des leçons, fait rapport à l'Assemblée sur cet objet et dépose en outre sur le Bureau deux lettres adressées à l'Académie l'une par Eug. Cottet et Emile De Weiss, l'autre, par Lt Panchaud.

Fréquentation des leçons
admission aux examens

L'Académie après avoir pris connaissance de ces lettres et entendu M. le Recteur, décide: 1° d'admettre aux examens les élèves Cottet De Weiss et Panchaud; 2° de faire observer à l'élève Cottet qu'il aurait dû faire connaître ses excuses convenables à Messieurs les professeurs la cause de ses absences; 3° de faire pareillement observer à l'élève De Weiss qu'il aurait été convenable qu'il fit connaître les circonstances qui l'ont fait à manquer un certain nombre de leçons et de plus, de l'engager sérieusement à les fréquenter régulièrement à l'avenir; 4° de surpayer les gages de Panchaud pour neuf mois, à dater du 31 Mars dernier et, en outre, d'infliger à cet élève une censure sévère par l'organe de Monsieur le Recteur.

Quant à M. Georges et Théodore Krustesko qui font défaut en ces deux absences en alléguant la circonstance qu'ils ne se présenteront pas aux examens, on décide de leur faire observer qu'étant élèves réguliers l'excuse qu'ils présentent n'est pas admissible et que l'Académie se réserve de statuer plus tard à leur égard, s'ils ne se présentent pas aux examens.

Jr. Desoullayes

4
Gage Masset

L'Élève Jean Desoullayes ayant renoncé au congé qu'il lui avait été accordé et voulant continuer ses études à l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de renoncer la vacance du gage Masset et que la décision prise à ce sujet dans la Séance Du 10 Avril est rapportée.

Examens d'admission de la
Section scientifique.

On décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique que les examens d'admission dans la Section scientifique aient lieu, pour cette année, en Octobre prochain.

Programme des cours.

Lecture est faite des programmes des cours présentés par les Conseils des trois Facultés pour l'année académique 1856-1857. Ces programmes sont tous adoptés sans modifications.

Séance du 26 Juin 1856

Présents: Monsieur le Pro-Recteur Guillaume
M. M. les professeurs Hersely, Lufpournet, Piquet, Raoux
Wéiner, Birsthoff, Duprez, Gay.

Pouvoirs accordés au
Conseil d'Etat.

Monsieur le Recteur dépose sur le Bureau les lettres suivantes: Lettre du 20 Juin du Conseil de l'Instruction publique annonçant que dans sa séance du 10 Mai le Grand Conseil a prolongé jusqu'au 31 Mai 1857 les pouvoirs accordés au Conseil d'Etat.

Séance du 17 juillet

M. Bury

Lettre, du 24 juin faisant connaître que le Conseil accorde à M. Bury l'autorisation de subir à la rentrée d'octobre les examens qu'il se soit fait en juillet, mais qu'il met à la charge de Monsieur Bury les frais des examens qu'il subira.

Le Conseil fait observer en outre que la discipline de l'enseignement et l'absence des études ne sauraient permettre d'accueillir avec trop de faveur les demandes de rétrocession et qu'à l'avenir le Conseil ne sera plus disposé à les sanctionner.

M. Ch. Dufour

M. Jul. Marguet

Grades académiques

Examens (doublement)

Lettre, du 27 juillet annonçant que le Conseil d'Etat a décidé d'accepter la démission de M. Charles Dufour comme professeur extraordinaire de mathématiques à l'Académie et nomme M. Jules Marguet, instituteur au Collège cantonal à la place de M. Dufour.

Lettre, du 27 juillet, invitant l'Académie à s'occuper avant les vacances de la question des Grades académiques.

Lettre, du 27 juillet, faisant connaître que le Conseil ne peut pas autoriser le remboursement proposé pour les examens dans la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences, en l'augmentation des frais qui en résulteraient.

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le bureau.

Adolphe Lacombe.

Demande de M. A. Lacombe, cadet en Théologie, tendant à obtenir une bourse pour lui servir à terminer ses études de Théologie. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un précis favorable.

G. Morax.

Lettre, du 30 juin, par laquelle M. Morax, élève de la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences fait connaître qu'il renonce à sa qualité d'élève régulier pour prendre celle d'externe.

Équitation (leçon)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique communiquant par son vœu suivant la convention passée entre l'Etat de Vaud et M. Héber sur le sujet des leçons d'équitation pour ceux qui continuent les études à l'Académie.

« M. Hila s'engage à donner des leçons de manège aux étudiants de la Faculté des Lettres pour le prix de 15 francs la leçon. Chaque étudiant devra payer 25 francs de bonne main pour 20 cachets. L'inscription de cachets devra être terminée dans les trois mois. »

Sur la proposition qui en est faite l'Académie décide qu'il sera écrit au Conseil de l'Instruction publique pour lui demander que M. Hila puisse aussi être admis au bénéfice de la convention passée en faveur des étudiants, ainsi que cela se pratique à Zurich.

Examens de littérature latine de la 3^e vol. (doublement)

Lettre, du 5 juillet, du même Conseil, autorisant M. le Rector à donner sur la 3^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences pour l'examen de littérature latine, du 18 courant.

Examen d'Astronomie

Lettre de même date et du même Conseil, autorisant M. le Rector à porter au 25 juillet l'examen d'Astronomie que la Section de l'Instruction publique de la Faculté des Lettres et des Sciences devait subir le 14, avec la Section de Littérature.

Séance du 5^e juillet 1834

Eug. Bernik

Il est demandé par l'Étudiant Eugène Bernik tendant à obtenir une bourse.
Le pétitionnaire ayant été promu cette année à l'École normale et celle-ci ne
comprendant pas encore son aptitude pour les Études, on décide de le renvoyer
en son pays pour s'y occuper au lieu d'une bourse.

Examen de géographie
(dédoublément)

Lettre, du 3^e juin, du Conseil de l'Instruction publique concernant le décou-
plément de l'examen de géographie en deux jours, l'un pour la 2^e partie de
la section littéraire et la section géographique de la Faculté des Lettres et
des Sciences, l'autre pour la 3^e partie de la même Faculté.

Examen de physique
(dédoublément)

M. L^s Boyer, professeur, fait connaître que la commission pour l'examen
de Physique de la 3^e partie de la Faculté des Lettres et des Sciences et de la Section
Scientifique de cette même Faculté, fixée au 11 juillet a mis 2 jours le 11 et 12
pour faire cet examen, en le graduant sur les Études à examiner. Toutefois
il estime qu'il n'y a guère de doute sur le succès à payer. L'Académie décide qu'il
sera écrit au Conseil de l'Instruction publique pour lui faire connaître que
dans le cas de nécessité les commissions d'examen sont autorisées à débiter une
partie de leurs travaux sous les rapports des commissions d'examen.

S. Guignard

Lettre (du 29 juin) du Conseil de l'Instruction publique informant
l'Académie que l'Étudiant en Théologie S. Guignard est dispensé de l'examen
de Rhétorique.

C. Saché, imprimeur.
(Notes)

Deux notes de M. Saché imprimeur. Ces deux notes sont transmises
au Conseil de l'Instruction publique avec demande d'un bon pour les re-
quêter.

M. Destrez (certificat)

Lettre, du 2 juillet, par laquelle M. Destrez demande un certificat d'études.
Ce certificat délivré par M. Destrez lui a été expédié.

M. Cousin, institut.
(Bourses)

Demande de M. Cousin, instituteur, tendant à ce qu'une bourse soit
accordée à chacun de ses deux fils Jules et Albert. Cette demande n'étant
pas faite dans les formes voulues, on décide de la renvoyer à M. Cousin pour
la régulariser.

G. Lagnaz
(bourse)

Demande de M. Lagnaz tendant à obtenir une bourse pour son
fils L^s élève de la 3^e partie de la Faculté des Lettres et des Sciences.
Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique
accompagnée d'un préavis favorable.

M. Thuillard

Lettre de M. Thuillard, instituteur, informant M. le Recteur que son fils
n'ira ni plus aux examens et qu'il ne continuera pas les Études.

M. Renouvier (cours de zoologie)

Lettre, du 4 juillet, du Conseil de l'Instruction publique, informant
l'Académie que le Conseil d'État a décidé de charger M. Renouvier fils de
donner un cours de zoologie à l'Académie pendant l'année académique 1834-35.

Commission de consécration
(délégues)

Lettre, du même date et du même Conseil, demandant à la Faculté
de Théologie de l'Académie de vouloir bien désigner les deux membres de
cette Faculté, qui de service de la loi ecclésiastique, elle doit désigner
pour faire partie de la commission de consécration des candidats au
St Ministère.

Monsieur le Président du Conseil de la Faculté de Théologie fait
connaître que ce conseil se désigne comme membres de la Commission

Science du 17 juillet 1886

de consécration M. M. les professeurs Lefebvres et Vuilleumier.

Jr Desoullayes.

Demander de M. Jean Desoullayes s'occupant à obtenir le renouvellement de la bourse qui lui a été accordée il y a deux ans. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un juvénis favorable.

E. Dancheaud

Lettre, du 17 juillet, par laquelle l'élève E. Dancheaud informe M. le Recteur qu'il ne peut continuer ses examens à cause d'indisposition. Cette lettre est jointe avec une déclaration de M. le Doct. Pellis.

Service militaire des étudiants.

Lettre, du 15 juillet, du Conseil de l'Instruction publique faisant connaître la décision prise par le Conseil d'Etat, sachant la service militaire des étudiants.

« Les étudiants réguliers à l'Académie de Louvain âgés de moins de 22 ans ne pouvant être recrutés dans l'armée pendant la durée de leurs études dans cet établissement à moins d'un consentement explicite de leur part. Ceux qui avant l'âge de 22 ans résolus aient quitté l'Académie pour une cause quelconque ou qui n'habitent pas l'Autriche militaire conjointement avec une déclaration de l'Académie constatant leur qualité d'étudiants réguliers, peuvent être appelés à servir dans l'Armée »

Emile Pingaud

Lettre, du 13 juillet, par laquelle l'élève Emile Pingaud de la 1^{re} section de la Faculté des Lettres et des Sciences, informe M. le Recteur qu'il ne peut, pour cause d'indisposition, continuer ses examens. Cette lettre est accompagnée d'une attestation du Docteur Lambert.

Programme des cours.

Lettre, du 4 juillet, du Conseil de l'Instruction publique, informant l'Académie qu'il approuve le programme des cours qui seront tenus à l'Académie pendant l'année 1886-1887 moyennant les modifications suivantes :
Section des Sciences ? ajouter : Un cours de zoologie par M. Eugène Renouvier.
Faculté de Droit ? Enseignement politique : supprimer l'heure pour les catanes.
Salle d'armes. ^{Un des catanes ?} aux qui suivent tous les cours à la Faculté à laquelle ils appartiennent

id.

Lettre, du 5 juillet, du même Conseil adressée à l'Académie qu'en supplément à la lettre du 4 juillet au sujet du programme des cours à l'Académie pour 1886-1887, le Conseil ajoute encore la modification suivante pour ce qui concerne l'enseignement de la langue allemande dans la 3^e section de la Faculté des Lettres et des Sciences : ajouter à cette langue avec exercices de composition, de conversation ou d'exposition et de mémorisation. — Le Conseil fait en outre observer que la tâche de langue que dans la même section est un peu trop forte.

Gages (bons)

Monsieur le Recteur fait connaître que les bons pour le paiement du trimestre des gages échus le 30 juin ont été remis aux intéressés. L'Académie discute ensuite le projet de règlement relatif au Baccalauréat et à la Licence.

Grades académiques (Règlement)

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 sont adoptés sans modifications. — L'article 5 bis est, sans réaction, amendé comme suit : Les examens du Baccalauréat sont faits par trois professeurs de

Séance du 17 juillet

La Faculté intéressée convoquée par l'Académie.
 Les examens à la licence sont faits, par la réunion des professeurs de la Faculté intéressée.
 A l'heure avancée, on décide de renvoyer à une séance qui aura lieu le dimanche 18 heures, les autres articles du projet.

Séance du 18 juillet 1856.

Présents: Messieurs le Recteur Rogovin, Erxler,
 M. H. Vuilleumier, Lufmann, Piquet, Navard,
 Beckhoff, Rambert, Marguet, Dufour, Gay et Wiener.

Grades académiques
(Règlement)

L'Académie reprend la discussion du projet de Règlement pour le baccalauréat et la licence.
 L'article 3 est adopté, sans rédaction, de la dernière séance et définitivement adopté.
 Les articles 6, 8, 9 et 10 sont adoptés sans modification.
 Les articles 11, 12, 13, 14 et 15 sont supprimés.
 Les articles 16 et 17 sont insérés au lieu d'un seul.
 A l'heure avancée, on renvoie la discussion de quelques articles du projet à une prochaine séance.

Séance du 22 juillet 1856.

Présents: Messieurs le Recteur Rogovin, Erxler,
 H. H. Lufmann, Heidey, Piquet, Navard, Gay, Wiener,
 Marguet et Roumang

Service militaire des
Étudiants.

Monsieur le Recteur annonce qu'il a fait afficher la décision du Conseil d'Etat, du 14 juillet, concernant le service militaire des étudiants de l'Académie.

Commission de Consi-
érations (délégués)

Monsieur le Recteur annonce aussi:
 1) Qu'il a avisé le Conseil de l'instruction publique que M. H. les professeurs Lufmann et Vuilleumier ont été désignés par le Conseil de la Faculté de Théologie pour faire partie de la commission de considération.

Programmes des cours

2) Qu'il a transmis au même Conseil le programme des cours pour 1856 et 1857 ainsi qu'il avait fait subir les modifications apportées par cette subnote et par l'arrangement puis par M. H. les professeurs de Mathématiques.

Equitation (leçons)

3) Qu'il a parallèlement transmis au Conseil la demande de libération que M. H. les professeurs soient admis au bénéfice de la convention passée en faveur de l'Université catholique d'Etat de Vaud et M. Weber, ecuyer.
 Les pièces suivantes sont ensuite déposées au bureau:

M. Vuilleumier (certificat)

Celle du 17 juillet, par laquelle M. E. Vuilleumier, instituteur, demande un certificat de son concours sur la littérature grecque en 1853.

Session du 22^e juillet 1856

Monsieur le Recteur fait connaître que le certificat demandé par M. Kullienig lui a été délivré.

S. Vionnet (examens)

Lettre du 15 juillet, par laquelle le Conseil de l'Instruction publique demande le rapport sur les examens subis par M. Paul Vionnet en Mai dernier et l'indication des experts qui ont fonctionné à ces examens. — Le rapport et l'indication demandés ont été transmis au Conseil.

M. Gaulis

Demande de M. Rodolphe Gaulis tendant à obtenir l'autorisation de faire lundi 23 juillet devant la commission d'examen d'astonomie, son examen de géométrie analytique qu'une indisposition ou lui a par permis de faire mercredi 21 de la semaine. A cette demande est jointe une déclaration de M. le Docteur Pellis. — Monsieur le Recteur dit que l'autorisation demandée par M. Gaulis lui a été accordée.

Examen de Théologie pratique.

Demande du Conseil de la Faculté de Théologie de protester au Vendredi 25^e juillet, à 3 heures de l'après-midi, l'examen de Théologie pratique (propositions) qui devait avoir lieu le même jour à 9 heures du matin. — M. le Recteur dit que le changement demandé a été accordé et que les experts en ont été avisés.

Aug. Scheitberg (secours)

Monsieur le Recteur fait aussi connaître qu'il résulte d'un examen exact des valeurs payées à M. Scheitberg par la caisse de l'Etat, que Monsieur Scheitberg a reçu:

1^o A titre de secours extraordinaires, par l'entremise de M. le pasteur Fabre:
Pour 1847 200 fr. anciens monnaie
" 1848 200 " id

2^o A titre de subsidés:

Pour 1849 200 fr. anc. monnaie
" 1850 200 " id
" 1851 255 " nouvelle monnaie
" 1852 160 " id
" 1853 70 " id

Monsieur le Recteur ajoute que d'après les renseignements qui lui ont été donnés par M. le Receveur, les finances accordées à titre de secours extraordinaires ne sont généralement pas remboursés. — Ensuite, de ces renseignements, l'Académie décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique de ne pas charger de M. Scheitberg le remboursement des 200 fr. qui lui ont été accordés comme secours en 1847 et 1848.

M. Louis Blanc.

Lettre du 18 juillet du Conseil de l'Instruction publique transmettant pour rapport et précis une demande de M. Louis Blanc, licencié en droit à l'Académie de Genève tendant à connaître à quelle conditions il pourrait devenir avocat vaudois.

Après avoir entendu un rapport verbal du Conseil de la Faculté de Droit sur cette demande, l'Académie décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique:

1^o D'exiger de M. Blanc qu'il subisse un examen sur toutes les branches du droit positif vaudois: savoir sur le droit civil, la procédure civile, le droit pénal, la procédure pénale, le droit public du canton de Vaud et de plus sur le droit public fédéral, la philosophie du droit et le droit international.

Séance du 22 juillet 1856

2^e De dispenser Mr. Stane d'avoir pendant une année les cours que dispensent l'Anstalt faculté de Droit.

Grades académiques

On reprend ensuite la discussion du projet de Règlement pour le baccalauréat et la licence.

Les articles 20, 21 et 22 sont supprimés.

Les articles 23 et 24 sont adoptés. Comme sous les autres articles du Chap. III ont été supprimés, mieux à réunir au Chap. IV les articles 23 et 24 qu'on les maintient.

L'article 25 est adopté sans modification.

On décide de faire à l'article 26 les deux additions suivantes:

- 1^o D'une traduction en latin d'un morceau français.
- 2^o D'une traduction en français d'un morceau pris dans un auteur grec.

Ne l'honneur déjà avancé, on décide de renvoyer à une séance qui aura lieu jeudi, à 8 heures de l'après-midi, les autres articles du projet.

Séance du 28 juillet 1856

Présents: Monsieur le Recteur Rogique Crozier

Mr. les professeurs Wullenmier, Lufmann, Heibly, Siquet,
Kammig, Birkhoff, Käster

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau

J. Fausse (examen)

Demande de Mr. Jules Fausse, élève de la Section des Sciences, pendant la session de l'année à la rentrée d'octobre l'examen de langue allemande qu'il a subi le 20 courant et qui ne s'est pas été admis. — L'Académie estime qu'il n'y a pas lieu à accorder à Mr. Fausse les faveurs de sa demande; celle-ci sera en conséquence transmise au Conseil de l'Instruction publique accompagné d'un avis défavorable.

Société royale de Londres

Lettre, du 5 juillet, par laquelle le Président et le Conseil de la Société royale de Londres, en forme Mr. le Secrétaire de l'Académie que, sur la recommandation de Mr. Christie, ils ont décidé que l'Académie de Lausanne serait placée sur la liste des institutions qualifiées pour recevoir les Procès-verbaux (actes) de la Société royale et que les numéros des séries publiés jusqu'à présent de ces procès-verbaux, commençant avec le Vol. 1^{er}, seront fournis à la Bibliothèque de l'Académie.

Le même est fait d'un projet de lettre de remerciements que Mr. le Secrétaire de l'Académie se propose d'adresser à la société royale au nom de l'Académie. Ce projet est approuvé. — On décide, en outre, de communiquer la lettre de la Société royale à la commission des Musées et de la Bibliothèque cantonale, en attirant son attention sur l'importance et l'intérêt qu'il y aurait pour l'enrichissement de la Bibliothèque cantonale à ce que par l'intermédiaire du gouvernement elle provoquât soit des dons, soit des échanges avec les gouvernements étrangers, notamment avec l'Angleterre, surtout en ce qui touche les publications officielles.

La discussion du projet de Règlement pour les grades académiques est ensuite reprise.

Séance du 28 juillet 1856

Grades académiques
(Règlement)

L'article 27 est adopté.
 L'article 28 est aussi adopté, sauf les mots à l'exception du dictionnaire latin qui sont supprimés.
 Les articles 29, 30 et 32 sont adoptés et réunis en un seul (l'article 29)
 L'article 31 est supprimé.
 L'article 33 du projet est adopté.
 La disposition générale qui comprend le deux premiers alinéas de chacun des articles 34 et 35 est séparée de ces deux articles pour former elle seule un article du projet.
 La seconde partie de l'article 32 est adoptée et formera aussi un article. Il en est de même de la seconde partie de l'article 35.
 L'article 36 est supprimé.
 L'article 37 est adopté.
 L'article 37 bis proposé par la commission et qui concerne la durée des épreuves orales est adopté et sera placé à la fin du chapitre qui règle ce qui a rapport aux examens pour le baccalaurat.
 L'article 38 du projet subit deux modifications: la 1^{re} consiste dans le rattachement de la partie de l'article, depuis un an au moins et avoir fréquenté, etc jusqu'à la fin; la seconde, dans l'adjonction des mots: ou d'un système équivalent.
 La discussion des autres articles du projet est renvoyée à une séance qui aura lieu demain à 11 heures.

Séance du 29 juillet 1856

Présents: Monsieur le Recteur Rogues - Crozier
 M. M. Vuilleumier, Dufour, Hély, Piquet, Wéber
 Bischoff, Racina, Dufour Lr, Harung

Sur la proposition de la commission chargée de prier subit à l'élève Louis Ruchonnet l'examen général de Droit, on décide de conférer à cet élève le diplôme de licencié en Droit.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau?
 Demande de M. François Roux, externe de la 3^{me} volée des Lettres et des Sciences, tendant à être admis à passer en Octobre les examens de philosophie et de géométrie qu'une indisposition ne lui permet pas de passer actuellement. — Cette demande est jointe une attestation de M. le Docteur Lambert. — Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique accompagné d'un avis favorable.

Lettre du 25 juillet par laquelle le Conseil de l'Instruction publique annonce à M. le Recteur qu'il lui renvoie les rapports des examens subis par M. Paul Vionnet en Avril et en Mai.

Lettre du même Conseil, autorisant la publication du programme des cours par une annonce dans le Nouvelliste vaudois et la Gazette de Lausanne, pourvu que cette publication ait lieu d'une manière très soignée.

François Roux.

Paul Vionnet

Programme des cours

Séance du 29 juillet 1886.

son maître, c'est à dire en indiquant l'espèce de cours et le professeur qui en est chargé.
 L'Académie décide que la publication d'un tel avis est insuffisante et elle décide en conséquence qu'il sera joint au Conseil pour lui présenter des observations à ce sujet.
 On décide enfin de déposer des exemplaires du programme des cours dans quelques bibliothèques.

Jules Perret

Demande de M. Jules Perret tendant à être autorisé à faire à la rentrée les examens sur les cours de dogmatique et d'histoire ecclésiastique formés en 1854-1855 et 1855-1856, examens que les suites d'une grave maladie ne lui ont pas permis de subir dernièrement.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur la demande de M. Perret et l'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide d'appuyer la demande du pétitionnaire auprès du Conseil de l'Instruction publique.

Tiburce Guggler

Demande de M. Tiburce Guggler, tendant à obtenir l'autorisation de subir à la rentrée d'Octobre les examens de la 1^{re} et ceux de la 3^e division de la Faculté de Théologie ou, au moins, ceux d'une année.

Lecture est aussi faite d'un rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur cette demande et l'Académie adoptant les conclusions du rapport, décide qu'il n'y a pas lieu à accorder à M. Guggler les faveurs de sa demande.

Séance d'étude et d'immatriculation

Monsieur le Rector fait connaître que le programme des cours pour l'année 1886-1887 est à l'impression; 1^o qu'il a fait afficher un avis invitant MM. les futurs étudiants et externes qui désiraient être dispensés de la fessure d'étude ou de celle d'immatriculation à présenter leurs demandes avant le 20 Octobre.

Grades académiques. (Règlement)

On reprend la discussion du projet des grades académiques.
 La discussion s'ouvre et se fait sur les articles 39 et 40.
 Après discussion on décide: 1^o de retrancher toute obligation de fréquenter les cours pendant un certain temps; 2^o que l'aspirant sera astreint à subir d'une manière satisfaisante des examens sur tous les objets des cours qui sont énumérés dans la Faculté de Théologie ou de Droit; 3^o que l'examen général sera tenu tel qu'il existe dans le projet.

L'article 39 amendé est ensuite adopté.
 Les articles 40 et 41 sont aussi adoptés.
 L'article 42 subit les modifications suivantes:

- 1) On supprime dans le second alinéa de l'article les mots soit du candidat
- 2) On ajoute au 3^{em} alinéa les mots sur un objet fixé par la commission
- 3) On retranche du 4^{em} alinéa les mots sans autre secours qu'un dictionnaire

Article 43. On admet en principe que les compositions et la traduction mentionnées dans cet article seront faites dans des jours différents. — On adopte également le nombre de 14 heures accordé pour chacune des compositions, et le nombre 3 heures pour la traduction.

L'article 44 est adopté sans modification.
 Article 45. Il est adopté avec la disposition proposée par la commission.
 Article 46. On repousse un amendement qui consisterait à faire subir un examen oral sur l'esthétique et l'article est adopté tel qu'il existe dans le projet.

Séance du 30 juillet 1856

Présents: Messieurs le Recteur Rogier, Cavalot
 M. M. Vuilleumier, Desjournet, Kischy, Piquet, Hennings
 Wiener, Bischoff, Dufour.

Lecture est faite des trois demandes suivantes:

Aug. Dupraz

Demande de M. Auguste Dupraz, tendant à obtenir un congé d'une année en ce sens que cette année de congé soit comptée pour une des trois années exigées par le règlement pour les études régulières de la Faculté de Droit.
 Le congé demandé par Monsieur Dupraz lui est accordé avec la réserve qu'il devra passer ses examens sur les cours donnés à la Faculté de Droit pendant l'année de congé.

Alfred Monnier

Demande de M. Alfred Monnier, étudiant de la 3^{ème} section des Lettres et des Sciences, tendant à obtenir l'autorisation de passer à l'étranger son examen de géographie qu'une indisposition se lui permet pas de subir présentement. Cette demande est accompagnée d'une déclaration de M. le Docteur Nécardon. L'Académie décide que la demande de M. Monnier sera transmise au Conseil accompagné d'un avis favorable.

Jules et Albert Cousin

Demande des étudiants Jules et Albert Cousin, tendant à ce qu'une bourse soit accordée à chacun d'eux. On transmettra au Conseil de l'Instruction publique cette demande en l'accompagnant d'un avis favorable.

Grades académiques

L'Académie reprend ensuite la discussion du projet de Règlement pour le baccalauréat et la licence.

L'article 47 est adopté.

L'article 48 est adopté avec l'adjonction suivante:

2^o Dans une réponse par écrit, faite à huis-clos, dans un temps donné, à une question posée sur un objet pris dans le champ des sciences physiques.

L'article 41, adopté dans la dernière séance, est révoqué.

La discussion de l'article 49 est ajournée à demain, et cet article est renvoyé à M. M. les professeurs Dufour et Bischoff pour en faire un nouveau examen.

L'article 50 est supprimé.

L'article 51 est adopté avec le retranchement des mots Dictionnaires grecs et hébraïques

Article 52. On renvoie à l'examen de la Faculté l'examen d'une adjonction à faire à la première partie de l'article, concernant l'étude du Nouveau Testament.

Le 4^o du même article est modifié dans ce sens qu'il ne sera exigé que deux exercices, savoir: un exercice de grammaire et un exercice de catéchèse, que le total de l'exercice de grammaire sera donné huit jours à l'avance et celui de l'exercice de catéchèse, vingt quatre heures, et que les deux exercices seront soumis à la commission d'examen.

On décide, en outre, d'imposer au candidat une thèse sur un sujet de son choix. L'impression de cette thèse sera facultative.

Seance du 30 juillet 1856

Le candidat devra la présenter au Président de la commission d'examen un mois avant la session de l'admission ou la réadmission de la thèse deux semaines avant le commencement des autres examens.

L'article 53 est adopté.

Article 54. Le 1^{er} de cet article est adopté avec les modifications proposées par la Faculté de Droit. Le 2^e est aussi adopté en y ajoutant une thèse aux mêmes conditions que celles pour la thèse de Théologie.

Seance du 31 juillet 1856.

Présents: Messieurs le Recteur Régier, Messieurs Kullmann, Dufour, Steiner, Siguet, Harweg, Rana-Bischoff, Dufour et Gay.

Messieurs le Recteur rappelle à l'Académie la décision de l'autorité supérieure qui exige que les élèves jurés du Collège dans la 3^e partie des Lettres et des Sciences puissent à la rentrée d'Octobre, une composition sur un sujet choisi par l'Académie. — Délibérant sur le sujet à donner à ces élèves cette année, l'Académie adopte le suivant: Biographie d'un personnage appartenant à l'histoire du canton de Vaud.

Compositions (Sujets)

On reprend ensuite la discussion du projet de règlement pour les grades académiques.

On entend d'abord le rapport de M. M. les professeurs Dufour et Bischoff chargé de faire un nouvel examen de l'art: 119. Ces professeurs proposent: a) d'arrêter comme suit le 1^{er} de l'art: 119: 1^o Des réponses orales à des questions d'anatomie humaine et comparée, de physiologie, de zoologie, de botanique, de minéralogie et de géologie. b) de modifier également comme suit le 1^{er} de l'art: 118: 1^o Dans ces réponses orales de physique, de météorologie, de chimie organique, inorganique et analytique. Ces deux 1^{ers} ainsi amendés sont adoptés.

Grades académiques.

On entend aussi le rapport de M. M. les professeurs de la Faculté de Théologie, chargé d'examiner une adjonction à faire à l'art. 52, concernant l'étude du nouveau Testament. La Faculté propose de se borner à dire dans le 1^{er} de l'article, que l'examen portera sur tout le Nouveau Testament. Cette proposition est adoptée.

Le projet de règlement est ensuite soumis à une seconde discussion, dans laquelle il subit encore quelques changements de rédaction, après quoi il est définitivement adopté dans son entier avec l'adjonction d'une clause obligatoire concernant quelques articles du règlement pour l'Académie. M. M. les professeurs de la Faculté de Droit sont chargés de la rédaction de cette clause.

Ce décret qui sera écrit au Conseil de l'Instruction Publique pour lui faire connaître que le règlement pour les grades académiques est fait et qu'il lui sera incessamment transmis, accompagné d'un exposé des motifs concernant les changements qui ont subi le projet primitif.

184.

Seance du 31 juillet

Mr. Hirsch & Hopmann
(remuneration)

L'Académie vote ensuite des remerciements à Mr. Hirsch professeur principal auteur du projet primitif du Règlement pour les grades académiques, et à Monsieur le professeur Hopmann pour la part toute particulière qu'il a prise à la révision du dernier projet.

Monsieur le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Context de l'Instruction publique au sujet des capots pour les examens de cette année.

Experts.

Lettre du 1^{er} juillet, annonçant qu'ensuite du refus d'experts ou d'autres circonstances les examens a dû être modifié en ce qui concerne les capots comme il résulte du tableau suivant:

Monsieur le pasteur Fabre est remplacé par Mr. le professeur Ravou pour l'examen de l'histoire de l'Église et des dogmes.	
Mr. le pasteur Fabre est remplacé par Mr. le pasteur Chamme pour l'examen de Théologie pratique	
Mr. Ld. Cusat	id ^e Mr. le pasteur Cusat pour l'examen général d'analyse.
Mr. id ^e	id ^e Mr. Dumas, pasteur pour l'examen général d'analyse
Mr. Ravou, professeur	id ^e Mr. id ^e pour l'examen de catéchisme
Mr. L. Cusat	id ^e Mr. Ramon, professeur pour l'examen de géométrie
Mr. Guillet, direct.	id ^e Mr. Duque, aîné, au Collège pour l'examen d'astronomie
Le même	id ^e Mr. Ld. Guandin pour l'examen de Physique du globe
Mr. Fabre, pasteur	id ^e Mr. Chappuis, past. pour l'examen général de l'analyse
Mr. le past. Grauff	id ^e Mr. le past. Siguet pour l'examen de langue hébraïque
Mr. Ld. Cusat	id ^e Mr. L. Cusat pour l'examen de Théologie du Nouveau Testament
Mr. Menouin, fils	id ^e Mr. De la Roche, fils pour l'examen de géographie.

Lettre du 5 juillet annonçant qu'ensuite de refus et a ~~nommé~~ nommé:

Mr. le professeur Ravou pour assister à l'examen de dogmatique (11 et 19 juillet) à la place de Mr. L. Cusat. Mr. L. Lochmann, past. et Guisan, institut. pour assister aux examens des 11 et 19 juillet à la place de Mr. Guillet.

Lettre du 10 juillet, annonçant qu'il a remplacé: 1^o Mr. Lochmann, past. par Mr. Duque aîné au Collège, pour les examens du 17 et du 21 juillet sur l'astronomie. 2^o Monsieur le professeur Ravou par Mr. le pasteur Roulet, pour l'examen du 31 juillet.

Lettre du 20 juillet annonçant qu'ensuite de refus il a remplacé Mr. le pasteur Roulet par Mr. le pasteur Chappuis pour l'examen (pour l'examen) général du 21 juillet et Mr. Grauff par Mr. J. Ld. B. Leuchs pour l'examen de langue hébraïque du 22 juillet.

Mr. le Recteur fait ensuite lecture du rapport général sur les examens de cette année et en suit le résumé.

A Faculté des Lettres et des Sciences

I^{re} Volée. — Deux examens à subir.

Examens (rapports)

Ont tous leurs examens admis: J. Adamina, Charles Bourgeois, Jules Cousin, Clément Henckes, John Fischer, Auguste Veillon et Auguste Landivest.

Ont les 3/4 de leurs examens admis: Jules Pélissier (1 admis et 1 sur admis)

Session du 31 juillet

Genève: Jean-Baptiste Gairin & non admis, Louis Bugnot (admis & non admis).
Les élèves Emile Bingen et Ed. Berquet, tombés malades pendant les examens, ont été
admis à les compléter à la rentrée.

II^{ème} Volée. — Deo examens à subir.

Ont tous leurs examens admis et sont par conséquent promus dans la 1^{re} volée, les élèves:
Louis Bugnot et Auguste Viallet.

Ont les 3/4 de leurs examens admis les élèves Alfred Dupont (admis & non admis), Pierre
Jaisan (admis & non admis), Charles Rosta (admis & non admis) Jules Nou (admis & non
admis). M. Nou n'ait pas été autorisé par le Conseil de l'Instruction Publique à se présenter
à la rentrée. L'examen sur la littérature française qu'il se devait de subir en cette année
s'ouvrira pendant la rentrée.

III^{ème} Volée. — Superamenda subit.

Ont tous leurs examens admis, et sont en conséquence promus dans la 2^{ème} volée, les élèves:
Francis Paul, Benjamin Damm, Albert Courin, Louis Leyraz, Charles Neyman,
Eugène Fontan et Thérèse Lanson.

Ont les 3/4 de leurs examens admis Jules Schbler (admis & non admis) Eugène Cottet
(admis & non admis), Emile De Weiss (admis & non admis) Louis Franet (admis & non admis)

Les élèves Alfred Monnier et Francis Nou, tombés malades, pendant les examens,
ont été autorisés à les compléter à la rentrée.

L'élève Adolphe Maréchal n'ayant pas eu les 3/4 de ses examens admis et n'étant
pas dans sa volée.

Section scientifique. — superamenda subit.

Ont tous leurs examens admis, les élèves Rodolphe Gault, Alexis Gué et Louis
Linet.

Ont les 3/4 de leurs examens admis les élèves Charles Grosse et Jules Faure.

B. Faculté de Théologie.

I^{ère} Division. — Superamenda subit.

Ont tous leurs examens admis M. M. Marc Besançon et Henri Dupuis.
Ont les 3/4 de leurs examens admis M. J. Blanc (admis & non admis), S. Guignard
qui n'avait à subir que 10 examens (8 admis & non admis), Charles Sutter (10 admis &
& non admis).

Pu le rapport de la Commission chargée de faire subir l'examen général de Théologie,
S. Gairin décide 1^o de confier l'épiscopat de licence en Théologie à M. M. Marc Besançon
et Henri Dupuis; 2^o que le même épiscopat sera pareillement à titre de M. J. Blanc,
Sylvain Guignard et Charles Sutter lorsque ces trois élèves auront complété leurs examens.

II^{ème} Division. — Deo examens à subir.

Ont tous leurs examens admis M. M. Sylvain Charançon, Francis Gaudin,
Louis Schantz.

III^{ème} Division. — Deo examens à subir.

M. Louis Demerville a tous ses examens admis. M. M. Deschallayes et Léonard
Simon ont les 3/4 de leurs examens admis, mais chacun d'eux a un examen à passer & non
admis. M. Jules Ruet, tombé malade pendant les examens, a été autorisé à les

Séance du 31 juillet

Rapport sur les examens

les complétés à la rentrée.

IV^{ème} Division. —

Mr. M. Cesari Cuchet et Louis Lercha, ont tous leurs examens admis.

Mr. Édouard Simon a les 3/4 de ses examens admis (3 admis et 1 non admis).

Mr. Jules Peret, tombé malade pendant les examens, a été autorisé à les compléter à la rentrée. Mr. M. Tiburce Guggen s'est retiré après avoir subi tous examens dont deux admis et 1 non admis.

C. Faculté de Droit.

Monsieur Louis Buchonnet ayant tous ses examens admis, l'Académie, sur le vu de la Commission chargée de lui faire subir l'examen général de Droit, lui confère le diplôme de Licencié en Droit.

Mr. Adolphe Dupray a tous ses examens admis (examens) et Mr. Adolphe Gattay a les 3/4 de ses examens admis (4 admis et 1 non admis).

Les prix suivants ont été décernés, savoir:

- | | |
|--------------------|----------------------|
| à Louis Buchonnet, | un prix de 20 francs |
| • Henri Dupertuis | id de 15 " |
| • Jean Adamina | id de 15 " |
| • Eugène Scardan | id de 15 " |
| • Alexis Lude | id de 15 " |

Total 80 francs.

Cette somme et au plus élevée que le montant du prix Gay, en déduisant que l'examen sera fourni par la Caissière de l'Académie.

J. J. Blanc.

Lecture est faite d'une demande de Mr. J. J. Blanc, étudiant en Théologie, demandant à être autorisé à faire à la rentrée l'examen de Théologie pratique, proposant qu'une telle position ne lui a pas permis de passer le 25 juillet courant. —

L'Académie, après avoir entendu Mr. M. les professeurs de la Faculté de Théologie, accorde à Mr. Blanc les faveurs de sa demande.

Règlement pour l'Académie
(modifications)

On entend le rapport de la Commission chargée d'examiner les modifications à apporter au Règlement pour l'Académie.

Après discussion, les conclusions du rapport sont adoptées en substituant les mots dans la section des Sciences aux mots dans la Faculté de Théologie.

Lettre de rente contre
Mr. Rogier.

Mr. le Recteur remet la présidence à Mr. le Pro-Recteur, après quoi lecture est faite d'une lettre par laquelle Mr. le Recteur fait connaître que les enfants de Mr. le Docteur Rogier, ayant obtenu le bénéfice d'inventaire de la succession de leur père, l'Académie doit donner une procuration à Mr. le Secrétaire-Caissier pour intervenir en son nom au bénéfice d'inventaire, devant le Tribunal de Rouen, pour la lettre de rente dont elle est créancière contre l'héritier du père ou l'enfant.

L'Académie délibérant sur ce objet, décide de donner une procuration à son Secrétaire-Caissier et charge Mr. le Pro-Recteur de faire le nécessaire à ce sujet.

Seance Du 9 Septembre 1856.

Présents : Monsieur le Recteur Roguin - Crasler?
M. M. Vuilleumier, Hoisly, Neuma, Mosnier, Bischoff, Marquet,
Duponceau, Nessler.

Bons

Monsieur le Recteur fait connaître qu'il a reçu les bons suivants et que ces bons ont été remis aux intéressés.

- 1) un bon en faveur de M. Pache, imprimeur.
- 2) un dit. — de la feuille des Avis officiels.
- 3) un dit — de M. L. Courtat pour avoir assisté aux examens de M. P. Hermet.
- 4) un dit — de M. Albert Secretan pour id, id,
- 5) un dit — de M. Didier, surnumier.
- 6) un dit — de M. Dufour.
- 7) un dit — de M. Mailland,
- 8) deux dits — de M. M. Göttinger et Duponceau.
- 9) Les bons 7101-7103 — Des leçons des Des Experts aux examens Des Étudiants.

Les lettres suivantes Du Conseil De L'Instruction publique sont déposées au Bureau.

Equitation.

Lettre, Du 1^{er} Août, annonçant que le Conseil D'Etat, auquel a été soumise la demande De L'Académie que M. M. les professeurs soient admis ^{aux} leçons D'équitation aux mêmes conditions que les Étudiants, a décidé, dans sa séance Du 29 juillet, de ne pas accéder les fins De cette demande.

Règlement p. les grades académ.
4
Modifications au Règlement pour l'Académie.

Lettre, Du 5 Août, faisant connaître que le Conseil attend le travail De L'Académie sur le projet De Règlement pour la collation Des grades académiques et sur le projet Des modifications à la forme Des examens Des Étudiants.

M. le Recteur dit que les pièces demandées par le Conseil lui ont été envoyées, savoir le rapport sur les modifications à apporter à la forme Des examens, le 6^o Août, et le projet sur les grades académiques, avec un exposé Des motifs, le 12^o Août.

Aug. Landüsch

Lettre, Du 8 Août, informant l'Académie que le Conseil autorise l'admission De M. Aug. Landüsch en qualité D'élève régulier dans la Faculté De Théologie.

J. Fauve

Lettre, Du 8 Août, annonçant que le Conseil a décidé De ne pas prendre en considération la demande De l'élève J. Fauve, tendant à être dispensé De subir, à la rentrée, l'examen De langue et De littérature allemande dans lequel il a échoué au mois De juillet.

J. Berck

Lettre, Du 8^o Août, faisant connaître que l'étudiant en Théologie Jules Berck est autorisé à faire à la rentrée les examens qu'il n'a pu subir en juillet, pour cause De maladie.

Programme Des cours.

Lettre, Du 8^o Août, annonçant à l'Académie, en réponse à sa lettre Du 3 Du même mois, que le Conseil ne pense pas Devoir revenir De sa décision au sujet De sa publication Du programme Des cours De L'Académie.

Lettre, Du 8^o Août, annonçant que le Conseil autorise M. Alfred Mornier à terminer ses examens à la rentrée.

Séance Du 9 Septembre 1856.

Erasmus Prout

Lettre, Du 8 Août, faisant connaître que l'Empereur François Rouss est autorisé à passer à la rentrée d'Octobre les examens auxquels il n'a pas pu se présenter en juillet, pour cause de maladie.

S. Guggen.

Lettre, Du 8^e Août informant l'Académie que le Conseil ne peut pas autoriser M. Tribune Guggen à passer à la rentrée d'Octobre les examens de la 3^e et de la 4^e Division de la Faculté de Théologie.

Aug. Schütberg

Lettre, Du 12 Août, demandant que M. le Recteur communique au Conseil les lettres que M. Schütberg peut avoir adressé à l'Académie ou à M. le Recteur, antérieurement au 19^e Août dernier au sujet du remboursement des gages et subventions qu'il a reçus de l'Etat pendant qu'il était à l'Académie. M. le Recteur dit que les lettres réclamées par le Conseil lui ont été transmises.

Aug. Lacombe.

Lettre, Du 19 Août, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 12 dit, a accordé à l'étudiant en Théologie Adolphe Lacombe un subside de 100 fr. par trimestre et pendant une année, à dater du 4^e Août courant.

Aug. Benoit

Lettre, Du 19 Août, annonçant aussi que dans sa séance du 12 courant, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un subside de 50 fr. à l'étudiant Aug. Benoit, en attendant qu'il soit dans les conditions de demander les gages.

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le bureau.

Liste des élèves du Collège promus à l'Acad.

Lettre, Du 5 Août par laquelle M. le Directeur du Collège cantonal annonce à M. le Recteur qu'il lui transmet la liste des élèves promus en 1856 du Collège dans la 3^e volé de la Faculté des Lettres et des Sciences de l'Académie.

Er. Perret.

Lettre, Du 23 Août, par laquelle M. Louis Perret demande un certificat des examens qu'il a subi en juillet.

Monsieur le Recteur fait connaître que le certificat demandé par M. Perret lui a été délivré.

Bureau de la salle d'attente.

Lettre, Du 12 Août, du Conseil de l'Instruction publique, informant M. le Recteur que le Département de l'Intérieur lui accorde l'autorisation de faire renouveler les rideaux de la salle d'attente de l'Académie.

Question concernant les gages.

Lettre, Du 8 Août, du même Conseil demandant quel Académie lui fasse connaître à l'occasion de M. de les étudiants J^r Descollayes et Rapp, si un étudiant qui ne fréquente pas régulièrement les cours de l'Académie et qui ne fait pas les examens a droit à recevoir ou à demander les gages.

On décide de répondre au Conseil:

J^r Descollayes

Quant à M. J^r Descollayes, qui est étudiant à renonce à un congé qui lui avait été accordé, qu'il a fréquenté régulièrement les cours, qu'il a passé ses examens en juillet dernier et que l'Académie pense qu'il y a lieu à lui accorder les fins de sa demande tendant à ce qu'il son gage, échue le 30 juin 1856 soit renouvelé.

M. Rapp.

Quant à M. Rapp: que le gage dont il jouissait est échu le 30 juin dernier qu'il n'en a pas demandé le renouvellement, qu'il n'a pas suivi régulièrement les cours, qu'il n'a point subi d'examen en juillet et qu'il

Seance Du 9^e Septembre 1836.

est aujourd'hui employé comme instituteur au Collège de Roubaix.

Declarations Des
medecins

Lettre, Du 7^e Aout, Du même Conseil, Demandant si pour prévenir les abus et régulariser la question Des examens que les Etudiants ont autorisés à faire ou à refuser à la rentrée d'Octobre; pour motifs de sante, il n'y aurait pas lieu d'exiger que les Déclarations Des médecins soient certifiées signées par un médecin, membre Du Conseil De sante.

L'Académie, après délibération décide de répondre au Conseil qu'elle ne pense pas qu'il soit possible de remplir l'obligation qu'il propose, que les médecins qui liront leurs Déclarations sous le serment de leur office, la mesure dont il s'agit paraît atteinte au caractère D'officiers De sante dont ils sont revêtus.

Revue Des Cours publics

Lettre, Du 9^e Aout, De la Direction De la Revue Des cours publics annonçant que la publication D'ice journal sera suspendue pendant 2 mois.

Fr Adamina.

Demande, Du 26 Aout, De l'étudiant Fr Adamina tendant à obtenir l'autorisation De subir à la rentrée D'octobre Des examens sur les cours De géognosie, De physique que Anglob et révision Des mathématiques élémentaires données en 1835. et dans la section scientifique, pour être admis dans la 1^e volée De cette Division à titre D'élève régulier. — L'Académie décide d' transmettre cette Demande au Conseil De l'Instruction publique en l'accordant sans l'indiquer favorable.

Aug Scheiterberg

Lettre, Du 29 Aout, Du Conseil De l'Instruction publique, informant l'Académie que le Conseil D'Etat, dans sa séance Du 25 Aout, a décidé D'accorder à l'étudiant Aug. Scheiterberg la faveur De rembourser par quartier la somme De 16 50 fr. 42 cent. qu'il a reçu De l'Etat comme gages et subventions pour ces extra ordinaires, et cela à dater Du 31 Décembre 1836. — L'Académie charge M. le Rector De régler cette affaire.

Carte de l'Empire rom.
par Kiepert.

Lettre, Du 2 septembre, Du même Conseil par laquelle cette autorité fait connaître que l'achat De la Carte De l'Empire romain Demandé par M. le professeur Héner, se est plus dans les attributions Du Conseil, mais dans celles De la commission De la Bibliothèque.

M. Blanchet

Lettre, Du 30 Aout, par laquelle M. Blanchet pasteur a l'honneur De demander Des détails concernant l'obtention Des gages ou bourses. M. le Rector dit qu'il a répondu à M. Blanchet en lui envoyant un exemplaire Du Règlement.

M. Rivier
(congi)

Demande De M. Rivier, étudiant en Droit, tendant à obtenir un congé d'une année. — L'Académie, délibérant sur cette Demande décide D'accorder à M. Rivier un congé d'une année.

D. Vionnet

Lettre, Du 3^e Septembre, par laquelle M. Paul Vionnet demande quelle Date portera le Diplôme De Licencié en Théologie auquel lui seront donnés les examens qu'il a subis et qu'il se propose De demander. — L'Académie consultée à ce sujet décide que le Diplôme De M. D. Vionnet portera la Date Du

Blanche noire.

Lettre, Du 2^e Aout, Du C. I. P. autorisant M. le Rector à faire réparer la planche verte de l'académie de...

Séance du 9^e Septembre 1856

Du jour où il a été conféré par l'Académie.

Examens & Règlement
(changements)

Lettre, Du 9 Septembre, Du Conseil de l'Instruction publique Demandant les
Divers états généraux et spéciaux mentionnés sous les Nos 12, 30 et 4 de la lettre du
25 Mars dernier.

On décide de répondre au Conseil:

1^o Que l'Académie n'ayant pas adopté le projet de modifications qui lui a été
soumis concernant la forme des examens des étudiants, elle ne peut établir des
détails et des formules qui seraient la conséquence de l'adoption du projet.

2^o Que la Commission académique qu'il avait nommée lui a fourni dans
le temps des tableaux de groupement d'examens des diverses Facultés et
que ces tableaux sont restés entre ses mains.

Préparateur pour le
cours de zoologie.

Demande de Monsieur le professeur Meneyrie, tendant à ce que la personne
qui sera chargée des fonctions de préparateur pour son cours de zoologie soit
convenablement rétribuée. — On décide que cette demande sera en temps
opportun transmise au Conseil de l'Instruction publique, avec un avis
favorable.

Registres à talons.

Enfin l'Académie décide qu'il sera établi des registres à talons pour
la perception de la finance d'étude et de la finance d'immatriculation.

Séance du 15^e Octobre 1856.

Présents: Monsieur le Recteur Rogique Croates.

M. M. Vuilleumier, Dufournet, Kisely, Gary, Bischoff
Marquet, Dufour, Kience.

Monsieur le Recteur annonce:

Alexis Lude (bon)

1^o Qu'il a reçu en faveur de M. Alexis Lude un bon de 5 fr et que ce
bon a été remis à l'intéressé.

Certificats.

2^o Que des certificats ont été délivrés aux élèves suivants, savoir:

M. M. Emile Serreghaux, le 16^e septembre, un certificat d'étude.

„ Teduce Guggen, le 1^{er} Octobre id) De moeurs

„ Jean Hamina, le 2^e Octobre id) d'étude et de moeurs.

„ François Busch, le 18^e Août id) „

„ Louis Pomet, le 18^e Août id) „

„ Auguste Dupras, le 8^e Octobre id) „

„ Clément Kienitzky, le 11^e Octobre id) „

„ Jean Montandon, le 11^e id) id) „

„ Henri Henninjad, le 11^e id) id) „

Science du 18^e Octobre 1856

et à Charles Nurlanmet le 14^e Octobre, un certificat :

S. Vinnety

Le même pour le Diplôme de Science en Théologie a aussi été délivré à M. Paul Krometz, ce Diplôme porte la date du 26 juin 1856, jour où il a été conféré.

Michoud (note)

L'Académie approuve deux notes du recteur Michoud, l'une de 8 fr. pour deux registres, et l'autre de 10 fr. pour de la cire à cacheter.

Avis concernant les examens complémentaires

Monsieur le Recteur fait connaître qu'il a fait insérer dans la Feuille des Avis officiels les trois avis suivants, savoir : 1^o Dans le N^o du 30 Octobre de cette Feuille : Un avis invitant M. M. les étudiants qui se proposent de subir des examens complémentaires à la rentrée de l'Académie, à s'inscrire chez le Recteur avant le 8 Octobre.

Avis concernant les demandes de dispense du paiement de la finance d'étude.

Un avis invitant M. M. les étudiants et les catanes qui se proposent de demander la dispense du paiement de la finance d'étude ou de celle d'immatriculation, à faire parvenir leurs demandes, par écrit, au Recteur de l'Académie, avant le 1^{er} Novembre 1856.

Avis concernant l'admission dans la Section scientifique.

2^o Dans le N^o du 10 Octobre : Un avis priant les jeunes gens âgés de 16 ans qui se proposent d'entrer dans la Section des Sciences que les examens d'admission auront lieu le mardi 20 Octobre 1856, à 9 heures du matin, et qu'ils doivent se faire inscrire chez le Recteur, en présentant leur acte de naissance, avant le 15^e Octobre. - Monsieur le Recteur dit aussi qu'il a, en reconnaissance d'une erreur, demandé le 8 Octobre un bulletin en faveur de M. l'avocat Renouvier pour avoir assisté, le 8 juillet, en qualité d'expert à l'examen de Droit pénal et de procédure pénale.

Ch. Saché.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le Bureau :

Lettre du 10 Octobre, annonçant que l'étudiant en théologie Ch. Saché est autorisé à subir à la rentrée une partie de ses examens et à renouer à la faculté de doubler deux divisions d'examens en théologie.

Tableaux de groupement d'examens.

Lettre du 7 Octobre concernant les tableaux de groupement des examens. M. le Recteur écrit au Conseil qu'il lui envoie de nouveaux tableaux de groupement après la rentrée.

Experts.

Lettre du 7 Octobre, annonçant que le Conseil a désigné les experts suivants pour les examens d'admission dans la Section Scientifique, savoir : M. le Directeur du Collège Cantonal, M. M. Rambolet et Nestler, pour les Lettres, et M. M. La Dufour, Gay, et Marquet pour les Sciences. - M. le Recteur dit que ces experts ont été avisés.

Programme des cours donnés par M. Hornung.

Lettre du 7 Octobre, demandant que le programme par chapitres des deux cours donnés à l'Académie par M. Hornung Philosophie de Droit et Histoire du Droit lui soit communiqué.

Formule de déclaration de médecin.

Monsieur le Recteur dit que le 12^e Octobre 1856, il a transmis à M. Hornung une copie de la lettre du Conseil, avec invitation de remettre au Recteur le plus promptement possible le programme demandé.

Lettre du 10 Octobre, invitant l'Académie : 1^o à reconnaître à l'avenir à l'appui d'une demande de renvoi d'examen, que des déclarations d'après

Seance Du 15^e Octobre 1826.

Adopte une formule établie de manière a prévenir tout abus; 2^e a soumettre au Conseil un projet de formule dans ce sens.

Il aura répondu que l'Académie ne se trouve pas qualifiée pour rédiger la formule qui lui est demandée; que cette formule rentre plutôt dans la compétence du Conseil de Santé et qu'elle devrait revêtir en caractere de généralité.

Lettre Du 10^e Octobre faisant connaître:

Auditoire p^r le cours de zoologie.

1^o) que le Conseil autorise l'emploi de l'auditoire de physique pour le cours de zoologie.

Indemnité p^r le préparateur de ce cours.

2^o) que le Conseil attend de l'Académie des propositions précises sur l'indemnité à accorder au Concierge du Musée pour le déplacement et le transport de divers objets pour ce cours.

Cours de zoologie

Lettre Du 10 Octobre, annonçant que le Conseil pense que le cours de zoologie de M. le professeur Renévier doit être suivi par les élèves de tous ordres de la Section Littéraire, mais qu'il y a des raisons d'en décider autrement, l'Académie est invitée à lui faire des propositions.

On décide de répondre au Conseil que l'Académie pense que ce cours ne doit être rendu obligatoire que pour les élèves de la Section Scientifique et les deux premières volées de la Section Littéraire; que la 3^e volée de cette dernière Section qui aurait 32 heures de leçons par semaine, si ce cours lui était imposé, serait évidemment surchargée.

Lettre Du 14 Octobre faisant connaître:

Cours d'économie politique
Cours de zoologie

1^o) que M. Pascal Duprat donnera 6 heures de leçons par semaine.

2^o) que le Conseil pense que M. Renévier donnera par semaine 14 heures de leçon, mais que, du reste, c'est à l'Académie à lui faire des propositions sur ce objet.

L'Académie délibérant sur le nombre de heures de leçons que donnera M. Renévier, décide de proposer au Conseil de fixer ce nombre à 14 heures par semaine.

Carte de Niepert

Lettre Du 9^e Octobre, de la Commission des Musées et de la Bibliothèque, faisant connaître à M. le Recteur:

1^o) que ce n'est pas l'Atlas de Niepert dont M. Wiener a demandé l'acquisition, mais bien la carte de l'Empire Romain du même auteur, destinée à l'usage des auditoires de l'Académie.
2^o) que cet achat n'est pas de la compétence de la Commission.

Monsieur le Recteur dit qu'ensuite de cette lettre, il a de nouveau écrit au Conseil de l'Instruction publique, le 12^e courant pour lui donner des explications et retirer la demande de M. Wiener.

Dr. Berquier

Lettre Du 5^e Octobre par laquelle M. Ls Berquier, étudiant de la 1^{re} volée, informe l'Académie qu'il renonce à passer ses examens complémentaires à la rentrée et qu'il désire se constituer externe dans la Faculté de Théologie.

M. Besançon

L'Académie examine la question de savoir jusqu'à quelle époque

Séance du 15^e Octobre 1856

M. Marc Bedançon, qui a terminé ses études le 31 juillet, doit pour le gage Mages qui lui a été accordé, et elle décide que M. Bedançon aura la jouissance de ce gage jusqu'au 30^e septembre 1856. Elle décide, en outre, de publier la vacance du même gage.

Tableau des examens complémentaires.

Enfin M. le Recteur fait lecture du tableau des examens qui doivent avoir lieu à la rentrée d'Octobre, et ce tableau est approuvé.

Séance du 30^e Octobre 1856

Présents: Monsieur le Recteur Rogée, Troude, M. M. Wulleumier, Dufournet, Biguet, Kléber, Navas, Kramung, Bittschoff, Marguet, Duprat, Renouvier, Dupuis.

M. le Recteur (bon)

M. le Recteur fait connaître qu'il a reçu en sa faveur un bon n° 2495, pour paiement de ses menues dépenses concernant l'Académie depuis le 1^{er} janvier 1856.

Les lettres suivantes de Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Gages (bons)

Lettre, du 17^e Octobre 1856, accompagnant l'envoi de 5 bons pour acquitter le trimestre des gages échu le 30^e fbr. Ces cinq bons ont été remis aux intéressés.

Rapport annuel sur les gagistes.

Par la même lettre du Conseil d'Etat, qui a l'écrasé l'Académie lui passe un rapport sommaire sur les intérêts et l'application des gagistes pendant l'année écoulée et à la suite de leurs examens.

L'Académie décide d'envoyer au Conseil, chaque année, après les examens, le rapport d'Etat.

Cours de zoologie

M. le Recteur, informant l'Académie que conformément à son préavis du 11 du même mois, il a décidé: 1^o que les cours de zoologie sera obligatoirement pour les 2 premières volées de la Section littéraire et pour les deux volées de la Section scientifique; 2^o que le nombre des leçons de M. le professeur Renouvier est fixé à 3 heures par semaine.

Cours de philosophie

Lettre, du 14 Octobre, faisant connaître que M. le professeur Macquart étant chargé cette année d'un enseignement à l'Ecole normale, le Conseil a décidé de le désigner pour ces deux leçons supplémentaires par semaine qu'il a eues dès 1851, et en vertu de ce que le cycle des études soit maintenant et qu'il y apporte les compétences philosophiques sur le sujet ou elles ont existé pendant deux ans.

M. le Recteur

Lettre, du 14 Octobre, informant M. le Recteur que le Conseil lui renvoie, complété par l'indication des collègues du Conseil, le tableau des emplois et des examens complémentaires.

Installation de M. le prof. Dupuis.

Lettre, du 21 Octobre, invitant M. le Recteur à consulter l'Académie sur la fixation d'un jour pour l'installation de M. le professeur Dupuis.

L'Académie consultée a ce sujet Decide de proposer au Conseil quel installation de M. Dupourea ait lieu le vendredi 7^e Novembre prochain.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le Bureau.

F. Roulet

Demande de M. François Roulet, étudiant, de la 2^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences, tendant à être autorisé à doubler en juillet 1857 la 2^e et la 1^{re} volée de cette Faculté.

La demande de M. Roulet sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

D. Guggen

Demande de M. Guggen père tendant à ce qu'un congé momentané soit accordé à son fils F. Guggen, étudiant en théologie. - L'Académie accorde à l'étudiant Guggen un congé d'une année.

Ch. Raymond

Lettre du 29 Octobre par laquelle l'étudiant Ch. Raymond, étudiant de la 2^e volée des Lettres et Sciences, s'excuse de n'avoir pas présenté de composition des vacances avant le terme fixé.

Ch. Sautter

Lettre par laquelle M. Ch. Sautter demande une déclaration constatant qu'il a obtenu le diplôme de licencié en théologie. La déclaration demandée par M. Sautter lui sera délivrée.

M. Rambert, professeur

Lettre du 28 Octobre, de M. le professeur Rambert, qui informe M. le Recteur qu'une indisposition le force à suspendre ses leçons pendant huit ou dix jours.

Aug. Scheitberg

Obligation du capital de 1654 fr. 42^{cs} en faveur de l'Etat contre M. Auguste Scheitberg, valeur due à titre de remboursement des subventions et gages qu'il a reçus de l'Etat pendant qu'il était étudiant à l'Académie de Lausanne. Cette obligation sera transmise au Conseil de l'Instruction publique.

Cabinets de l'Académie (Rapports)

Rapport des trois commissions nommées pour examiner les cabinets et laboratoires annexés à l'Académie. Ces rapports sont approuvés et l'on décide que les vœux qu'ils renferment seront consignés dans le rapport général sur l'état de l'Académie pour l'année 1856 et 1857.

Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences

Lettre du Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences, annonçant que ce Conseil a nommé M. le professeur Rambert, président et M. le professeur Menadier, secrétaire pour l'année académique 1856-1857.

Section scientifique (examens d'admission)

Rapport des commissions chargées de procéder aux examens d'admission dans la Section scientifique. Trois candidats de sont présentés, savoir: M. M. François Combe d'Orbe, Félix Casus de Villars et Mendraz et Jules Darnier de Lausanne. Le rapport fait observer que M. F. Comus ne remplit pas toutes les conditions, quoiqu'il aura seize ans révolus seulement le 21 Février prochain. Cependant les Commissions sont unanimes pour proposer l'admission des trois candidats. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Président du Conseil de la F. de Théologie

Lettre du Conseil de la Faculté de Théologie informant l'Académie que ce Conseil a nommé M. le professeur Vuilleumier Président pour l'année académique 1856-57.

Horloge électrique

Monsieur le professeur Dupuis appelle l'attention de l'Académie

Séance du 31 Octobre.

sur les inconvénients qui résultent pour les leçons à l'Académie de la vacuité de l'édifice du Collège et fait, à cette occasion connaître les avantages que présenterait l'achat d'un édifice électrique. M. Dufour est chargé d'étudier cette question et de faire plus tard à l'Académie des propositions précises.

Auditeurs.

On décide aussi d'attirer de nouveau l'attention du Conseil de l'Instruction publique sur la nécessité d'augmenter le nombre des auditeurs de l'Académie.

Présentation de M. le professeur Marguet, Duprat, etc.

Monsieur le Recteur fait connaître qu'il a présenté aux Messieurs de l'Académie M. M. les professeurs Marguet, Duprat et Hennevier.

Séance du 7 novembre 1856.

pour l'installation de M. le professeur Duponce.

Installation de M. le professeur Duponce.

Présents: M. le Recteur Régis Croslet
M. M. Vuilleumier, Dufournet, Hübely, Riguet, Harving, Hines, Ravus, Duprat, Bischoff, Marguet, Rambert, Gay, Dufour, Croslet Duponce.

M. M. les professeurs ^{langues} Pison, Fabu et Vuillemin.

M. M. Blanchet et Guidan, membres du Conseil de l'Instruction publique.

M. M. les étudiants des trois Facultés

Un public assez nombreux assiste aussi à cette séance.

M. le Recteur ouvre la séance en faisant connaître le but de celle-ci, après quoi l'installation de Monsieur le professeur Duponce a lieu dans les formes ordinaires.

Séance du 13 novembre 1856.

Présents: M. le Recteur Régis Croslet.

M. M. Vuilleumier, Dufournet, Ravus, Riguet Harving, Bischoff, Hines, Hennevier, Duprat, Marguet, Rambert, Dufour, Gay.

Concours (commencement)

Monsieur le Recteur fait connaître qu'il a par circulation en date du 7 gbr, pour la formation des commissions d'examen pour les concours de 1856. Ces commissions, au nombre de quatre, sont composées comme suit:
Concours d'Histoire, M. M. Duponce, Hübely, Languin, Poul, examen pour le 28 gbr 1856, à 2 heures après midi.

Science du 13 Novembre 1856.

- Concours de littérature allemande: M. M. Kessler, Kiser, Kibaly-Bodot, examen fait au 25 Novembre à 3 heures midi.
- Zoologie: M. M. Chavannes Doct, Renier professeur, N. Blanchet, examen fait au 27 9^h, à 2 heures après midi.
- Théologie historique et systématique: M. M. Piquet, Fabe past., Guchod past. examen fait au 29 9^h, à 2 heures après midi.

Les jours d'examen de concours ont été annoncés par une affiche au bâtiment académique et par un avis inséré dans la Feuille des Avis officiels.

Statuts du Sénat.
(exemplaires délivrés)

Monsieur le Recteur fait de plus connaître qu'il a remis au Conseil du Sénat des étudiants quarante exemplaires des Statuts des Étudiants et qu'il a délivré les deux certificats suivants:

H. Köllitz (certificat)

A. M. Köllitz, étudiante en théologie, un certificat général d'études en théologie et d'examen de langue hébraïque en Sciences et Lettres.

G. Secretan (certificat)

A. M. Georges Secretan, élève de la 1^{re} volée des Lettres et Sciences, un certificat d'études dans la Faculté des Lettres et Sciences pendant le cycle triennal.

Les pièces suivantes sont déposées sur le Bureau.

Examens complémentaires
(Rapport)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 4th Novembre, demandant le rapport sur les examens complémentaires d'Octobre. - M. le Recteur dit que ce rapport sera transmis au Conseil pour sa séance de demain 14 Novembre.

E. Simon

Lettre du même Conseil, du 4 9^h, transmettant pour rapport au Sénat une demande de M. Henri Simon tendant à ce que son fils Simon, élève de la 1^{re} volée en Théologie, soit admis à poursuivre ses études théologiques dans le cas où il n'aurait pas obtenu un examen non admis à la rentrée.

Cette demande étant contraire à l'art. 20 du Règlement, on décide de la renvoyer au Conseil en l'accompagnant d'un préavis favorable.

E. Pingou

Lettre, du 1^{er} 9^h, par laquelle l'étudiant Emile Pingou, fait connaître qu'il n'a pu, pour raison de santé, s'occuper de la composition obligatoire des vacances. - Cette lettre sera transmise au Conseil de l'Instruction publique.

M. Besançon, H. Dupont

Demande, du 24 Octobre, de Marc Besançon et Henri Dupont vis tendant à être admis à la jouissance d'un trimestre de gages échue le 30th Septembre 1856. - Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique accompagnée d'un préavis favorable de l'Académie.

Ch. Gross

Demande de Charles Gross, étudiant de la 2nd volée de la Section des Sciences, tendant à être admis à suivre, comme externe, les cours de la 1^{re} volée de la même Section. - L'Académie décide en faveur de sa demande.

Economie politique
(changement d'heure)

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, du 11 9^h, demandant des explications sur un changement des heures de leçons de M. le professeur Piquet et faisant observer que, depuis le tableau des leçons, l'heure de 9-10 est inoccupée pour ce qui concerne les leçons de droit et qu'il importe d'utiliser cette heure pour éviter des désinconvénients.

M. le Recteur dit que les explications demandées par le Conseil

Science du 13 Novembre.

- lui ont été fournis et que la lacune signalée a été comblée.
- Sénat des Étudiants** Lettre, Du 31 Octobre, Du Sénat Des Étudiants, faisant connaître que le corps a été composé comme suit pour l'année Académique 1856-1857.
- | | |
|---|-----------------------------|
| Consul | Monsieur Sylvain Charvonnat |
| Pro-Consul | " Édouard Simonet |
| Questeur | " Jules Picard |
| Bibliothécaire | " Louis Méville |
| Secrétaire | " Charles Paché |
| Premier Aide-Bibliothécaire | " Louis Lerouche |
| Second id | " César Guichard |
| Censeur pour la Faculté de Théologie | " Jules Cousin |
| " " " de Droit | " Charles Rochet |
| " pour la 1 ^{re} Volie de la Faculté des Lettres et Sciences | " Jules Rouzy |
| " " 2 ^{de} Volie id | " Benjamin Dumuis |
| " " 3 ^{de} Volie id | " Louis Rambert |
| " " 1 ^{re} Volie de la Section des Sciences | " Alexis Lude |
| " " 2 ^{de} Volie id | " François Coroué |

Ch. Rapp Demande de M. Rapp (du 1^{er} gr^e) tendant à obtenir un congé d'une année. Ce congé est accordé.

Ab. Sirel Lettre, Du 1^{er} gr^e, par laquelle M. A. Furel informe M. le Recteur qu'il a été admis par le Conseil d'Etat à suivre gratuitement, en qualité d'auditeur, pendant l'année académique 1856-1857, les leçons de langue allemande dans les trois volies de la Faculté des Lettres et Sciences.

Rochat, préparateur Lettre Du Conseil Del'Instruction publique (Du 31 Octobre) faisant connaître que M. Rochat a été nommé préparateur pour les cours de physique et de chimie et que son traitement est fixé à 1100 fr pour l'année académique 1856-1857.

Jouvet (note) Note de M. Jouvet de 1780 centes pour un vigiète à l'usage du Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences. Cette note sera transmise au Conseil de l'Instruction publique.

Demandes de dispense de la finance d'étude Demandes des dispenses de la finance d'étude présentées par M. M. Gaudin, Jean Desoullayes, Charles Paché, Louis Schramm, Jules Picard, Jean Fuchs, Louis Leyroz, Charles Rochat, François Roulet, Eugène Deléport, Louis Panchaud, Jean Fritzsche, Eugène Benoit, Charles Meymond, Alexis Lude, Henri Kair (de Zurich), A. Dubois, Albert Duponce, Jules Jérémie Rochat et Louis Bony et Jules Thury.

Dispenses de la finance d'immatriculation Les élèves Eugène Benoit et Jean Fritzsche demandent en outre l'obtention de dispenses de la finance d'immatriculation. Toutes ces demandes seront transmises au Conseil Del'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

Ch. Paché (gages) Demande de M. Charles Paché, tendant à obtenir le renouvellement des gages dont il jouit. - Cette demande sera aussi transmise.

Séance du 13 novembre

Auditoires.

au Conseil de l'Instruction publique, accompagnée d'un procès-verbal
 Ensuite d'explications données par M. le Recteur au sujet d'un entre-
 tien qu'il a eu, touchant l'insuffisance du nombre actuel des auditoires
 de l'Académie, avec M. Godefroy, Président de la commission nommée
 par le Grand Conseil pour examiner la gestion du Conseil d'Etat,
 en charge M. le Recteur d'écrire à M. Godefroy dans le but de faire ac-
 célérer l'augmentation du nombre des auditoires.

On décide, en outre:

- 1°) De faire connaître au Conseil de l'Instruction publique que plusieurs
 leçons ne peuvent être données, faute d'un nombre suffisant d'auditoires.
- 2°) De demander à M. le Directeur du Collège cantonal pour y donner
 des leçons, le cas échéant, la salle du Collège où se donnent les leçons de
 Musique.

Séance du 11 Décembre 1856.

Présents: Monsieur le Recteur Rogivue, Crozet
 M. M. Dufournet, Kiesel, Sigaut, Maoua, Hornung, Wieros,
 Bischoff, Marguet, Duprat, Dupoua, Kistler, Rambert,
 Renvier et Dufour.

Bons

Monsieur le Recteur dit qu'il a reçu les bons suivants, savoir:

- 1°) Bon N° 9361 en faveur de M. le Recteur de l'Académie pour l'achat de
 la carte de Kiezpost.
- 2) " " 9356 " De M. le professeur Dujeu, pour son trimestre échu le 30^e 8^{me}.
- 3) " " 9357 " De M. le professeur Godefroy, pour son trimestre échu au 30^e 8^{me}.
- 4) " " 9360 " De l'Élève Eugène Benoit transmis directement
 par le Conseil de l'Instruction publique.
- 5) " " 9395 " De M. Jovet-papetier.
- 6) " " 9785 " De M. Dupertuis, pour le 4^e trimestre de ses gages,
 échu au 30^e Septembre.
- 7) " " 9784 " De M. Besançon pour le 4^e trimestre de ses gages,
 échu au 30^e Septembre.

De bons (changement d'heur)

M. le Recteur dit aussi qu'un changement a été approuvé dans les heures
 de leçons de M. le professeur Rambert et que le Conseil de l'Instruction
 publique a été avisé de ce changement.

Notes

On approuve les notes suivantes qui seront transmises au Conseil

- de l'Instruction publique pour en procurer le paiement?
- 1) Note du Bureau de la Gazette de Lausanne, pour insertions, 17, 50
 - 2) " De M. Beithoud, menuisier, pour réparations dans les auditoires, 13, 80
 - 3) " De M. Ami, relieur, pour confection de 388 plis, 3, 120
 - 4) " Du Bureau Bernard, pour rideaux et lavage de Draperies, 12, 50

Stance du 11 Décembre 1856

1) Note de M. Jeantet peintre, pour l'admission de mathématiques.

Les lettres suivantes du Conseil et l'Instruction publique sont déposées sur son Bureau.

Aug. Scheiberbag

Lettre du 11^e g^h, accusant réception de la reconnaissance de M. Scheiberbag au sujet du remboursement des gages et subsides qu'il a reçus de l'Etat pendant qu'il était étudiant à l'Académie.

Cours de zoologie (Plaintes et observations)

Lettre du 15 g^h annonçant que le Conseil a reçu quelques réclamations des étudiants de la 1^{re} volée des Lettres et Sciences qui se plaignent de ce que les élèves de 3^e volée qui ne doivent pas passer l'examen sur le cours de zoologie donné par M. le professeur Menudier, en valaient les places de l'auditeur aux dépens de ceux qui doivent faire un examen sur ce cours.

Par la même lettre le Conseil prie M. le Recteur de présenter à M. le professeur Menudier quelques observations relatives à son cours.

Monsieur le Recteur dit que les observations du Conseil ont été communiquées à M. Menudier.

Es Cornu

Lettre du 22 g^h, informant l'Académie que le Conseil approuve l'admission, avec dispense d'âge, de l'élève Félix Cornu dans la Section de physique, en qualité d'élève régulier.

Formulaire de déclarations de médecins

Lettre du 22^e g^h par laquelle le Conseil transmet à l'Académie le formulaire de déclaration suivante à l'appui des demandes de renvoi d'examen pour cause de santé.

Je soussigné déclare sous le serment de mon office que Monsieur étudiant à l'Académie de Lausanne ne est tombé malade le et que cette maladie ne lui permit pas de subir des examens.

Il a été atteint de

Lettre du Conseil ne disant rien de la manière de procéder pour mettre à exécution cette mesure, l'Académie décide qu'il sera écrit au Conseil pour lui demander des directions à ce sujet.

Tableau des leçons et Catalogue

Lettre du 25^e g^h demandant: 1^o de lui transmettre le tableau des leçons tel qu'il est actuellement en vigueur; 2^o de lui faire connaître quand paraîtra le catalogue des étudiants.

M. le Recteur dit que le tableau des leçons a été transmis au Conseil le 5 courant et que le Catalogue des étudiants sera livré à l'impression au plus tôt que les immatriculations auront été terminées.

Cours de zoologie (Demande de la 1^{re} vol.)

Lettre du 28 g^h transmettant pour rapport et priant une députation des étudiants de la 1^{re} volée des Lettres et Sciences, tendant à ce que le cours de zoologie soit facultatif pour cette volée.

L'Académie entend un rapport verbal du Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences sur cette demande et l'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport, décide de renvoyer au Conseil cette pétition en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Ab. Lacombe.

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le Bureau
Lettre, du 27 9^{bre}, par laquelle l'Académie en Théologie A. M. Lacombe
informe l'Académie que différentes circonstances le forcent d'interrompre
momentanément ses études et qu'il renvoie le tm de 40 frs que M.
le Recteur lui avait fait parvenir.

J. Wallotton

Lettre de M. Wallotton qui demande un certificat d'étude pour son fils
Jacques, élève de la Faculté de Droit. — Ce certificat est accordé.

Bruit de la cour par
les étudiants.
(plainte)

Lettre par laquelle M. le Directeur du Collège cantonal informe
M. le Recteur que les étudiants, par les cris qu'ils poussent et les boules
de neige qu'ils lancent, empêchent les maîtres du collège de donner leurs
leçons avec fruit.

J. Serret

M. le Recteur dit qu'il a communiqué cette lettre au Sénat des étudiants,
et que ce corps a pris les mesures pour réprimer le désordre signalé.

Demande de l'étudiant en Théologie, Jules Serret, tendant à être admis
à subir, après le nouvel an, les examens qu'il avait été autorisé à passer
à la rentrée d'Octobre. — A cette demande est jointe une Déclaration
de M. le Docteur Bernay.

M. le Recteur fait connaître que le temps pressant, il a cru devoir, pour
à en référer à l'Académie, transmettre cette demande au Conseil de l'Instruc-
tion publique en l'accompagnant d'un préavis favorable de la part du
Conseil de la Faculté de Théologie.

Exports p^r les
concours

Lettres par lesquelles M. M. Hehli-Boisot, Hédely, professeur, Faber-
pastor, Chavannes, docteur et Monnier, professeur, informent M. le Recteur
qu'ils acceptent les fonctions d'export pour les examens de concours.

Vacances

On décide que les vacances du nouvel an commenceront le lundi
29 Décembre courant et que la rentrée aura lieu le lundi 5 Janvier 1857.

Concours
(Rapports)

Lecture est faite des rapports de commissaires chargés de faire subir les ex-
amens de concours, et l'Académie adoptant les conclusions de ces rapports
décide les prix et accessits suivants, savoir:

- A M. Louis Méville, pour son concours de Théologie, N^o 14 du programme, un prix de 70 frs
- " A M. Théodore Vannoy, id, de Littér. allem^{de}, N^o 9 " un accessit de 25 frs
- " A M. Louis Leyroz, id, d'histoire, N^o 20 " un accessit de 40 frs
- " A M. Eugène Auzant, id, de zoologie, N^o 30 " un accessit de 50 frs

L'Académie décide encore: 1^o que la séance académique pour la commu-
nication publique du résultat des concours aura lieu: Mardi, 23 Decemb.
courant, à 10 heures du matin, dans la grande salle de la Bibliothèque
cantonale; 2^o que cette cérémonie sera suivie d'un modeste ban-
quet qui aura lieu à 4 heures à l'Hotel de Faucon.

Séance du 28 Décembre 1856.

Présents: Monsieur le Recteur Régier - Crozier
M. M. les professeurs Vuilleumier, Dujournet, Piquet, Bischoff,
Renouvier, Stambert, Dufour, Hiener, Gay, Dupressat, Kammig,
Marquet, Nestler et Raoua - M. M. les professeurs honoraires Faber,
et Piquet. M. le Ministre Conseiller d'Etat et Président du Conseil de
l'Instruction publique.

Concours

L'Académie s'étant transportée dans la grande salle de la Bibliothé-
rique, M. le Recteur fait lecture du Rapport général sur les concours et
proclame les noms de lauréats.

Séance du 6 Janvier 1857.

Présents: Monsieur le Recteur Régier - Crozier
M. M. Vuilleumier, Dujournet, Hisey, Piquet, Nestler,
Dufour, Marquet, Stambert, Gay, Hiener, Raoua.

Bons

- Bon N° 10406 en faveur du Bureau de la Gazette de Louvain
- " 10407 " De Mr. Berthoud, menuisier.
- " 10408 " De Mr. Freni, relieur
- " 10410 " De Mr. Jeantelet, peintre.
- " 10411 " De Mr. Guisan, membre du Conseil de l'Instruction publique.
- " 10412 " De Mr. Canard, avocat
- " 10413 " De Mr. Renouvier id.
- " 10414 " De Mr. Bippert, juge cantonal
- " 10415 " De Mr. Faber pasteur
- " 10416 " De Mr. Roux id.
- " 10417 " De Mr. Cuchod id.
- " 10418 " De Mr. Bonnard, juge cantonal.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées
sur le Bureau.

Formule de Déclaration
de médecin.

Lettre, du 16 X 56, exprimant le regret du Conseil que la formule pour
renvoi d'examen pour cause de maladie ait été communiquée aux
étudiants et donnant quelques directions sur la manière de remplir
cette mesure.

G. Perret.

Lettre, du 16 X 56, autorisant l'étudiant en ophologie Jules Perret
à passer, après les vacances du nouvel an, les examens complémentaires
quel état de sa santé ne lui a pas permis de passer à l'époque réglé-
mentaire.

- Boules de neige
Lettre, du 16 ² h², faisant connaître que les élèves du Collège se plaignent de ce que les étudiants leur jettent des boules de neige et invitante M. le Recteur à leur faire connaître quelles sont les mesures de répression pour les étudiants lorsqu'ils jettent des boules de neige sur la cour du Collège.
M. le Recteur dit qu'il a répondu au Conseil en lui rappelant les art. 125 et 126 du Règlement pour les étudiants.
- Cours de zoologie
(Demande de la 1^{re} vol.)
Lettre, du 16 ² h², informant l'Académie que le Conseil n'accorde pas aux étudiants de la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres et des Sciences les fonds de leur demande, tendant à être dispensés de suivre le cours de zoologie.
Ed. Simonin
Lettre, du 19 ² h², annonçant que le Conseil d'Etat a accordé à l'étudiant Édouard Simonin la faculté de suivre les cours de la Division supérieure de la Faculté de Théologie, à condition de passer plus tard l'examen qui n'a pas été admis.
- Immatriculation et catalogue (terme)
Lettre, du 16 ² h², rappelant la lettre du Conseil du 20 ⁹ h² 1855 relative au 21 ⁹ h² letourne accordé aux externes pour régulariser leur immatriculation et priant M. le Recteur de tenir la main à ce que ces formalités soient exécutées, afin que le catalogue puisse paraître le plus promptement possible.
- J. P. erich
Lettre, du 26 ² h², demandant la liste des examens que M. Jules Perret a faits et l'indication des professeurs qui y prendront part.
M. le Recteur a communiqué au Conseil les indications demandées.
Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le Bureau.
- Sénat des Étudiants
(Vacances)
Lettre, du 13 ² h², du Sénat des Étudiants, informant l'Académie que l'assemblée générale des étudiants a décidé, dans sa séance de hier, de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de vouloir bien, pour ce fait, accorder les congés des le 25 ² h² 1856 au 4 Janvier 1857 et de statuer pour l'avenir sur l'interprétation qui devra être faite de l'article 86 du Règlement.
- Congé
Lettre, du 27 ² h², de M. le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder congé aux étudiants le Vendredi et le Samedi qui suivent la Fête de Noël 1856.
- C. J. P. (banquet)
Lettre, du 20 ² h², du Conseil de l'Instruction, informant l'Académie que ce corps assiste par une déléation au banquet académique qui aura lieu le 23 du courant.
- Buvclots (note)
Note de M. Buvclot alias, s'élevant à 14 frs. Cette note sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, afin qu'il en assure le paiement.
- Exercices militaires
Lettre, du 2^e Janvier 1857, du Sénat des Étudiants demandant à l'Académie de bien vouloir prendre des mesures quant à la répartition des leçons, pour rendre possibles les exercices militaires qui sont indispensables aux étudiants dans les circonstances actuelles.
L'Académie, après discussion, décide que M. le Recteur se rendra séance tenante auprès du Conseil de l'Instruction publique, afin de l'

Seance Du 6 Janvier 1857.

De combats le corps au sujet des mesures réclamées par les étudiants. En suite
guerre de cette décision, M. le Recteur se sera au près du Conseil de l'Instruction
publique et la séance est un moment suspendue.

M. le Recteur étant absent, la séance est reprise et l'Académie, après
avoir pris connaissance de la manière de voir du Conseil au sujet des mesures que
réclament les étudiants, décide de lui proposer d'accorder à l'Académie congé pour
le reste de la semaine, sauf à revenir selon le besoin, à date de lundi 13 courant,
les mesures d'organisation des leçons qui pourront devenir nécessaires.

Seance Du 12 Janvier 1857.

Présents: Messieurs le Recteur, M. de Lamoignon, M. de
M. M. Duhamel, Kinsky, Piquet, Hamel, Kersausy, Héris, Bickhoff,
Duperré, Hamberg, Marquet et Meneses.

Les lettres suivantes en Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur
le Bureau

Département académique
(équipement militaire)

Lettre, du 6^e janvier, informant M. le Recteur que le Département de l'Inde
vient à l'entente le Directeur du collège cantonal à disposer de divers effets
d'équipement militaire, en vue de constituer la légion académique.

Congé

Lettre, du 6^e janvier, informant l'Académie que le Conseil a adopté les propositions
de l'Académie au sujet de la suspension des leçons pendant cette semaine.

Dispenses du paiement
de la finance d'étude

Lettre, du 6^e janvier, annonçant: 1^o que le Conseil dispense du paiement
de la finance d'étude les élèves François Roulet, Jⁿ Descollayes, L. Schramz,
Ch. Tuche, Fr. Guandin, Alexis Läder, Jⁿ Legrand, Eugène Deliziat, Eug. Bonnet,
Jⁿ Futschi, L. Panchaud, Jules Beckard; 2^o qu'il renvoie les demandes des élèves
Johann Fritscher et Ch. Heymone qui ne sont pas conformes aux conditions du
Conseil et au Règlement; 3^o que la dispense du paiement de la finance
d'étude n'est pas réglementaire pour les externes; 4^o que l'Académie ne doit accuser
les et transmettre au Conseil des demandes de dispenses de la part de ces élèves que
dans des cas tout à fait exceptionnels, et qu'il la prie d'examiner à nouveau les
demandes des externes Huey, Bauri, Rochat, Duperré, Dubois et Mayet.

La dispense étant ouverte sur le 1^{er} et le 2^e point de la lettre du Conseil l'Académie
décide: 1^o que les demandes de dispense présentées par les élèves Huey
et Heymone seront régularisées; 2^o de maintenir purement et simplement son
avis quant aux demandes présentées par les externes Huey, Bauri, Rochat,
Duperré, Dubois et Mayet.

Catalogue des étudiants

Lettre du 6^e janvier, faisant connaître que le catalogue des étudiants
n'étant pas le fait qu'un état des étudiants et des externes de l'Académie
et de leur répartition dans les diverses Facultés, son impression ne doit pas
dépendre de la régularisation de chaque étudiant et de chaque externe.

Séance Du 12 Janvier 1851.

pour le paiement de la finance exigée par le Règlement, cette régularité lui permettant de faire plus tard, et l'Académie ayant toujours la faculté d'interdire la fréquentation des cours aux élèves qui ne sont pas conformes aux lois académiques.

Experts.

Lettre, Du 9 Janvier, annonçant que le Conseil a désigné M. M. les pasteurs Fabes et Luchet, pour assister comme experts, aux examens et s'établissant en chefs que, Jules Bonet.

Congé.

Lecture est aussi faite d'une demande Du Sénat Des Étudiants, tendant à ce que le congé accordé aux étudiants de l'Académie soit prolongé d'une semaine.

L'Académie décide de transmettre, sans préavis, cette demande au Conseil et à l'Instruction publique en lui faisant connaître les inconvénients qu'il y a soit à accorder aux étudiants l'objet de leur demande, soit à le ^{leur} refuser.

Séance Du 19 Janvier 1851.

Présents: Monsieur le Recteur Rogier, Coustas, M. M. Dufournet, Hiseley, Siguet, Gary, Marquet, Héron, Birschhoff, Hornung, Ravual, Renevies.

Rapport général sur l'Académie.

Lettre, Du 12 Janvier, demandant pour la fin de savoir le rapport général sur l'Académie pour 1850. M. le Recteur dit qu'il s'occupe de la rédaction du rapport demandé.

Congé.

Lettre, Du 13 Janvier, annonçant à l'Académie que le Conseil a décidé de transmettre au Conseil d'Etat la demande Des Étudiants, tendant à obtenir un prolongement du congé qui leur a été accordé.

id

Lettre, Du 14 Janvier, faisant connaître que le Conseil d'Etat a décidé de proroger jusqu'au 19 Janvier exclusivement le congé accordé aux étudiants en date du 6 courant.

Tableau Des dépenses de la finance d'étude.

Lettre, Du 13 Janvier, annonçant que le Conseil, afin de régulariser pour l'avenir les renseignements fournis annuellement par l'Académie au sujet des étudiants qui demandent être dispensés de la finance d'étude et de celle d'immatriculation, a décidé d'adopter pour l'Académie la formule établie pour le Collège, en substituant toutefois à la rubrique conduite celle de fréquentation ^{des cours} qui paraît mieux appropriée à l'enseignement supérieur.

Le tableau demandé par le Conseil sera dressé conformément à la teneur de sa lettre.

Gagistes

Lettre, Du 13 Janvier, priant M. le Recteur de vouloir bien compléter son rapport sur les gagistes par des renseignements sur leur qualité et la fréquentation des cours de leur part. En suite de cette lettre, M. le Recteur prie M. M. les professeurs qui auraient quelques observations à faire concernant les gagistes L. Schrantz, Alexis Lude, et

Seance du 19 Janvier 1854.

Francis Noulet, se bien vouloir les présentes.

Les renseignements demandés par M. le professeur sur ces étudiants ont été favorables.

Concours.

Lecture est faite des sujets de concours à ouvrir à M. le professeur et Estimes de l'Académie pour l'année 1854. Tous ces sujets ont définitivement été adoptés à l'exception d'un sujet sur la littérature allemande, dont la rédaction laisse à désirer. M. le professeur Lambert est chargé de s'entendre avec M. le professeur Noulet au sujet de la rédaction définitive de ce sujet.

id

L'Académie décide d'adresser au Conseil de l'Instruction publique le Cour de man-

- 1° Que le maximum des prix de chaque concours soit porté à 100 frs
- 2° Que l'Académie puisse, sur le rapport des jurys d'examen, faire imprimer aux frais de l'Etat les mémoires d'un mérite vraiment supérieur.

J. Perret

M. le Recteur fait connaître que les examens complémentaires de l'élève en philosophie Jules Perret auront lieu jeudi prochain en une seule séance.

Comptes de l'Académie.

L'Académie procède à la nomination d'une commission pour l'examen des comptes de M. le Secrétaire. Cette commission est composée de M. le professeur Krumpholtz, Reguet et Lambert.

Bibliothèque.

Enfin l'Académie décide d'adresser au Conseil de l'Instruction publique que M. le professeur de l'Académie soient autorisés à prendre tous les jours des livres à la Bibliothèque cantonale, aux heures d'ouverture de cet établissement.

Seance du 2 Janvier 1854.

Présents: Messieurs le Recteur Rogivue, Couvrat, M. M. Vuilleumier, Dufour, Krumpholtz, Reguet, Gay, Marquet, Dufour, Lambert, Bischoff, Dufour.

J. Perret

Demande, du 29 Janvier, de M. Jules Perret tendant à obtenir la dispense de la fin de l'étude; il occupe le Recteur de sa demande en disant qu'il désire pour la présente, atteindre le résultat de ses examens complémentaires. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un avis favorable.

Auditoires.

Lettre, du 2 Janvier, des Étudiants par laquelle ils se plaignent de la déficience de service des auditoires, tant sous le rapport du chauffage que sous celui de l'éclairage et de la propreté.

On décide, à ce sujet, d'envoyer au Conseil pour lui demander de remplacer provisoirement le bedeau Bernier, pendant que Durca se malade. En attendant que la décision de l'autorité intervienne, M. le Recteur est prié de bien vouloir pourvoir à ce que le service des auditoires soit fait convenablement.

33

On décide pareillement d'adresser au Conseil une réclamation.

concernant l'augmentation du nombre des auditeurs
 Sénat des Etudiants (subside) Demande, du 23 Janvier, du Sénat des Etudiants, tendant à que l'Académie
 soit bien accordée à la Caisse des Etudiants un subside extraordinaire, même si
 si pas les frais imprimés qui sont tombés à la charge des Etudiants, ensuite de
 leur organisation en corps militaire.

Il sera écrit au Sénat pour lui demander des renseignements sur la
 nature et la somme de ce frais

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont de
 passées sur le bureau.

Ch. Raymond) Lettre, du 24 Janvier, annonçant que le Conseil a dispensé l'Etudiant
 Ch. Raymond du paiement de la finance d'étude.

J. Perret) Lettre, du 27 Janvier, annonçant que le Conseil a pris note de l'admission
 de M. J. Perret dans la 2^e Division de la Faculté de Théologie.

Gages accordés. Lettre, du 27 Janvier, faisant connaître que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder
 1^o à M. J. Descollayes, étudiant en Théologie, un gage de 40 frs par trimestre
 de, dès le 1^{er} juillet 1856 jusqu'au 30 juillet 1858.

2^o à M. Charles Fache, étudiant en Théologie, un gage de 30 frs par trimestre,
 dès le 1^{er} Octobre 1857 jusqu'à la fin de ses études.

3^o à M. L. Leyras, étudiant dans la Faculté des Sciences, un gage de 40 frs
 par trimestre, pendant 2 ans dès le 1^{er} J^u 1856.

4^o à M. J. Cousin, étudiant dans la Faculté de Théologie, un gage de 40 frs par
 trimestre, dès le 1^{er} Octobre 1856 et cela pour deux ans, dès le 1^{er} Octobre 1856.

Albert Cousin) Par la même lettre, le Conseil fait connaître qu'on ne peut pas pour le moment
 accorder un gage à l'élève Albert Cousin.

Concours. Lettre, du 27 Janvier, annonçant à l'Académie: 1^o Que le Conseil ne peut
 admettre sa proposition relative au concours d'élever à 100 frs le maximum des prix;
 2^o Que le Conseil admet sa seconde proposition avec cette restriction, que l'impression
 aura lieu en cas de décision du Conseil d'Etat sur le précis du Conseil de
 l'Instruction publique, mais seulement pour les mémoires d'un mérite vraiment
 supérieur.

Dr Burri) Lettre du 27^e Janvier 1857 par laquelle le Conseil demande des renseignements
 sur l'état de Dr Burri relativement à son aptitude et à la fréquentation des leçons.

M. M. les professeurs de la Section scientifique ne pouvant fournir au jour'hui les
 renseignements demandés, cet objet sera repris dans une prochaine séance.

Les notes suivantes sont ordonnées:

Notes	De bureau Bernand, une note de 18.90	18.90
	M. Jauvet pour papiers	3.15 ⁰⁰
	M. Failliot et Weith pour une paire de chaises	4.00
	M. Ch. Luginbuhl pour chandelles, huile, etc.	55.18.
	M. Martinoni	10.70
	M. Schenkens libraire	9.70
	M. Beau, poëtes	13.50 ⁰⁰

Séance du 2. Février 1857.

M. M. Cabay, rapporteur 26.48.
 „ M. Franchhauser Chuzan: balais, épouvantails, etc 10.90.
 Au Bureau du Nouvelliste Vaudois 11.85.

Rapport général sur l'Académie

Lecture est faite du rapport annuel sur l'Académie pour l'année 1856. Ce projet est adopté avec les modifications et vœux suivants:

- 1° que les nouvelles salles d'auditoires soient créées sans retard;
- 2° que l'institution des grades académiques soit enfin réalisée.
- 3° que la Bibliothèque cantonale soit enrichie des meilleurs ouvrages publiés dans les dernières années sur les diverses branches des connaissances humaines et que les lectures qui se font remarquer dans certaines spécialités, comme les Sciences juridiques, l'économie politique, les Sciences physiques et naturelles, la Théologie moderne, les Revues et les Journaux scientifiques, soient comblées.

Comptes de l'Académie

Lecture est faite ensuite du Rapport de la Commission chargée d'examiner les comptes de M. le Secrétaire-caissier pour l'année 1856. Le compte de la séance d'été et de celle d'immatriculation est approuvé.

M. le Secrétaire a perçu Frs 5774.50 — — — — — Frs 5774.50.
 M. le Secrétaire a versé au Directeur de l'Académie — — — — — „ 3664.50.
 Il redoit pour solde — — — — — Frs 110.00

Quant aux comptes particuliers de l'Académie, la Commission appelle l'attention de l'Académie sur un don de 60 frs fait par M. le Secrétaire-caissier.

Cette somme provient de l'intérêt de capitaux appartenant à l'Académie et déposés à la Banque cantonale par M. le Secrétaire en attendant une occasion favorable pour en opérer le placement. Ensuite d'explications données à ce sujet par quelques professeurs, on décide:

qu'il n'y a pas lieu d'accepter le don de M. le Secrétaire-caissier.

Sur la proposition de la commission on décide encore que M. le Secrétaire sera invité à déposer, à l'avenir, à la Banque cantonale les fonds qu'il aura en main et pour partie l'intérêt en faveur de la Caisse-académique en attendant que le placement puisse en être effectué.

Ces comptes, après retranchement du don de M. le Secrétaire-caissier, présentent le bilan définitif suivant:

Recettes	Frs 1668.77
Dépenses	<u>938.87</u>
M. le Secrétaire redoit pour solde	Frs 709.90
Le total de l'avoir de l'Académie est de	Frs 21029.20
Le compte de la fondation Gay présente le bilan suivant:	
Somme en Caisse	Frs 46.98
Dépenses	<u>45.00</u>
Solde en Caisse	Frs 1.98

Compte de la fondation Gay

Présents: Monsieur le Recteur Rogin - Erasler ?
 Mr. M. Vuilleumier, Dufourmet, Heisely, Siguet, Kiener ?
 Bischoff, Dejeune, Duprat, Marquet, Dufou ?

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau.

Bibliothèque cantonale.

Lettre, du 29 janvier, de la Commission de la Bibliothèque faisant connaître que, en l'absence de deux membres de la Commission, elle ne peut, dans ce moment, prendre une décision concernant la demande que l'Académie lui a adressée, que Mr. M. les professeurs soient autorisés à prendre des livres à la Bibliothèque aux jours aux heures d'ouverture de cet établissement ?

Demande du 10 Février de Mr. Alexis Lala tendant à obtenir congé jusqu'au 20 Octobre 1857. - Ce congé est accordé.

Dr. Bami.

Demande du 24^e 8^h, de Mr. Bury, tendant à ce que son fils Louis, élève de la Section scientifique, soit dispensé du paiement de la finance annuelle d'étude. - Les renseignements fournis à Mr. le Recteur sur la fréquentation et sur l'aptitude de l'élève Bury étant favorables, on décide de transmettre cette demande au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un procès-verbal.

Sénat des Etudiants
 (Frais militaires)

Monsieur le Recteur fait connaître que les frais militaires, pour le paiement desquels le Sénat des Etudiants a sollicité un secours de l'Académie, sont des frais pour les tambours et qu'ils s'élèvent à 32 fr 50 cent. - Mr. le Recteur est chargé de régler cette affaire avec le Département militaire.

Séjour académique.

Lettre, du 30 janvier, du Conseil de l'Instruction publique demandant un peu avis sur une lettre du Directeur du Collège cantonal qui demande la restitution des effets d'équipement du Collège cantonal confiés à la légion académique.

Monsieur le Recteur fait connaître qu'il a communiqué cette lettre au Conseil; que celui-ci s'entendra avec Mr. le Directeur du Collège pour la remise des effets militaires en question et que ces mesures ont été portées à la connaissance du Conseil de l'Instruction publique.

Revue des cours publics

Lettre du 6^e Février, de Mr. Olyse Barot, faisant connaître qu'à dater de ce jour, les avis d'abonnement ou de renouvellement, les envois d'argent, adressés au sieur Gross seront considérés comme nuls et non avoués et que toutes les communications relatives à la rédaction ou à l'administration doivent être adressées à Mr. Olyse Barot.

Exple (note)
 Examens

On ordonne une note de 3 frs fournie par le citoyen Exple.

Lettre, du 3^e Février, du Conseil de l'Instruction publique, faisant part de diverses réflexions sur les examens complémentaires et invitant l'Académie à examiner la question, s'il ne serait pas convenable d'établir un système de compensation au lieu d'exiger, comme aujourd'hui, que tous les examens soient admis. - On décide de nommer une commission de cinq membres pour examiner cette question et présenter un

Séance du 12^e Février 1857.

un rapport à l'Académie. Cette commission est composée de M. le Recteur et de M. M. les professeurs Vuilleumier, Hanung, Rambert et Gay.

Chaires et tables
(auditoires)

Lettre, Du 10^e Février, Du Consul De l'Instruction publique informant M. le Recteur que le Département De l'Intérieur l'autorise à faire la dépense nécessaire pour procurer une douzaine de chaises et une table très-simples pour l'usage De l'Académie.

Senat des Etudiants.
(Bibliothèque des Etudiants)

Lettre, Du 3^e Février, Du Conseil De l'Instruction publique transmettant, pour rapport et avis, une demande Du Senat Des Etudiants, tendant à ce que l'Etat accorde un subside pour la Bibliothèque Des Etudiants.

Par la même lettre, le Conseil demande: 1^o un rapport sur l'état De la Bibliothèque Des Etudiants et invite l'Académie à faire observer à M. M. les Etudiants que pour Des objets De la nature De ceux De leur pétition, ils ne doivent pas s'adresser directement au Département, mais transmettre leur demande par le canal De l'Académie à l'autorité supérieure.

Conduite des Etudiants

Monsieur le Recteur fait connaître qu'il a écrit au Senat pour lui De demander le rapport demandé par le Conseil.

Lettre, Du 10^e Février, Du Conseil De l'Instruction publique formulant Des plaintes générales sur la conduite Des Etudiants.

On décide De faire connaître aux Etudiants la teneur De cette lettre par l'intermédiaire Du Consul, et De donner connaissance De cette mesure au Consul De l'Instruction publique.

Séance Du 26 Février 1857.

Présents: M. le Recteur Rogier Crozier
M. M. Vuilleumier, Dufournet, Hély, Piquet, Hénier, Duprat,
Marguet, Rambert, Raoux, Dufour, Duperré.

M. le Recteur fait connaître que le Conseil De l'Instruction publique lui a transmis les bons suivants, savoir:

Bons en faveur Des gagistes.

Bon, n^o 799 en faveur De M. Bevelot relieur.

" 319 " De M. le professeur Duprat

" 320 " De M. " Marguet

" 321 " De M. " Renvier

" 512 " De M. le pasteur Fabre

" 513 " De M. " Curchevot

" 1045 " Du Nouvellist Vandois

" 1046 " Du citoyen Eppel.

Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

On ordonne une note de M. Lassieur, marchand De meubles pour l'acquisition De 12 chaises pour la salle D'attente De l'Académie.

M. Lamière (note)

Bons

M. le Recteur Dépose sur le bureau les lettres suivantes Du Conseil De l'Instruction publique.

Jules Perret.

Lettre, Du 13 Février, faisant connaître que l'étudiant en Théologie Jules Perret est dispensé du paiement de la finance annuelle d'étude.

Comptes De l'Académie et de la fondation Gay.

Lettre, Du 13 Février, demandant les Comptes De l'Académie et ceux de la fondation Gay, Depuis 1851. —

Les comptes Demandés par le Conseil lui seront envoyés; mais comme l'Académie ne possède pas de doubles de ses comptes pour les années 1851 & 1852, M. le Recteur est chargé de faire dresser des copies des comptes pour ces deux années.

Concours (programme)

Lettre, Du 13 Février, annonçant à l'Académie que le Conseil a approuvé le programme des concours en y ajoutant les trois Sujets suivants.

- 1) Influence de la Réforme sur les mœurs et les institutions Du Pays de Vaud pendant la période bernoise, et du canton De Vaud, Depuis 1803.
- 2) Étude sur le chapitre de la cathédrale De Lausanne, ses propriétés, ses privilèges, sa juridiction, ses revenus, d'après les divers Documents historiques Du Pays.
- 3) Quels sont les Divers peuples qui ont concouru à la formation de la population Suisse sous le point de vue ethnologique & historique.

Par la même lettre le Conseil fait connaître, en réponse à celle que l'Académie lui a adressée le 20 Janvier dernier au sujet des conditions de concours, qu'il n'y a rien à changer aux conditions approuvées l'année dernière par le Conseil D'Etat, soit pour rester dans les limites De 80 francs pour les prix, soit pour l'impression Des mémoires.

Auditoires et grades académiques.

A cette occasion l'Académie décide de écrire De nouveau au Conseil pour le prier de la manière la plus pressante de soumettre au Conseil les changements Demandés par l'Académie aux conditions de concours, l'augmentation Du nombre Des salles D'auditoires à l'Académie & l'institution Des grades académiques.

Demandes de dispense de la finance d'études faites par les externes.

Deux lettres, Du 3 Février, concernant les Demandes De Dispense Du paiement de la finance annuelle d'études, faites par les externes vaudois et par les externes étrangers, et portant à la connaissance De l'Académie les deux décisions suivantes prises à ce sujet par le Conseil D'Etat:

- 1) Que la dispense ne soit accordée qu'aux externes dont les parents sont d. l. d'origine et sur lesquels l'Académie Donnerait Des renseignements favorables pour l'aptitude & la conduite.
- 2) Quant aux externes étrangers au canton, que la réciprocité existe en faveur Des vaudois dans les établissements supérieurs d'Instruction publique Du pays auquel ressortit l'étranger.

Bedeaux (successeur)

Lettre, Du 20 Février, autorisant M. le Recteur à employer le bedeau Du Collège pendant la maladie Du bedeau Bernand.

Notes & Comptes (observation sur l'épilogue leur envoi)

Lettre, Du 20 Février, par laquelle le Conseil, en transmettant 2 bons, fait observer qu'il serait avantageux que les Comptes relatifs à l'Académie fussent transmis tous ensemble, avant le 31 Décembre.

Séance Du 26 Fév. 1857.

Lecture est aussi faite Des Deux Demandes suivantes.

S. Baillaud.

Demande De l'élève Baillaud tendant à être dispensé Du paiement de la moitié De la finance annuelle d'étude. - On décide De ne pas appuyer cette Demande auprès Du Conseil De l'Instruction publique.

M. Dupraz.

Demande De l'étudiant en Droit Aug. Dupraz, actuellement en congé, tendant à être autorisé à passer une partie De ses examens en juillet et l'autre partie à la rentrée d'Octobre.

L'Académie Délibérant sur cette Demande estime qu'il n'y a pas lieu D'accorder à M. Dupraz l'autorisation qu'il sollicite, mais elle décide D'accorder au pétitionnaire la faculté De passer tous ses examens annuels en juillet prochain.

G. Wallothun.

Demande De M. J. Wallothun tendant à ce qu'il soit placé au bénéfice des examens qu'il a déjà subis et qu'il soit admis comme élève régulier dans la Faculté De Droit, après avoir passé examen sur chacune des autres branches des Lettres & Sciences à l'égard Desquelles il n'a pas encore subi d'épreuves. - Cette Demande est renvoyée, pour examen et avis, au Conseil De la Faculté Des Lettres & Des Sciences.

Bibliothèque Des Étud^{ts}

Rapport Du Sénat sur l'état De la Bibliothèque Des Étudiants. - L'Académie, après avoir entendu la lecture De ce rapport décide D'appuyer fortement auprès Du Conseil De l'Instruction publique la Demande Des Étudiants tendant à obtenir De l'Etat un subside en faveur De leur Bibliothèque.

Discipline (3^e volé)

M. le Recteur fait connaître que diverses plaintes lui ayant été faites en sujet d'absences illégales Des élèves De la 3^e volé De la Faculté Des Lettres et Des Sciences, ainsi que Du manque De Discipline dans les leçons De cette volé, il a adressé au Sénat Des Étudiants une lettre pour l'inviter à intervenir De pareils faits, et il ajoute qu'il soumet De cette même à l'approbation De l'Académie. - Cette mesure est approuvée.

Séance Du 9^e Avril 1857.

Présents: M. le Sv. Recteur Vuilleumier.

M. M. Hisey, Hornung, Raou, Biehoff, Dupont, Marquet, Dupont, Nestor, Dufout & Rambat.

M. le Sv. Recteur fait connaître que M. le Recteur n'assistera pas à la séance De ce jour pour cause D'indisposition.

Les pièces suivantes sont déposées sur le Bureau

Note Du relieur Michoud pour confection De registres.

Note Du menuisier Kaisermann pour fourniture D'une table.

Ces Deux notes seront transmises au Conseil De l'Instruction publique pour en faire le paiement.

Notes

Michoud & Kaisermann

Séance Du 9^e Avril 1857.Sr. Schrantz
(gage Masset)

Demande De M. Sr. Schrantz, étudiant en Théologie, tendant à obtenir le gage Masset.

Cette demande est accompagnée d'une Déclaration de M. le Préfet du District De Aubonne concernant les circonstances de fortune de M. Schrantz.

John Tuscher
(gage Masset)

Demande De M. John Tuscher, étudiant en Théologie tendant aussi à obtenir le gage Masset.

A cette demande est jointe une Déclaration Du Préfet Du District De Rolle concernant la position de fortune de M. Tuscher.

Les deux Demandes sont renvoyés, pour examen et préavis, au Conseil De la Faculté De Théologie.

Vacances De Pâques.

M. le Pr. Recteur fait connaître: 1^o que l'Académie, consultée par circulaire, a fixé le commencement des vacances De Pâques au 12^e Avril courant; 2^o que le rapport sur les modifications à apporter à la forme des examens des étudiants a été ajourné, ensuite d'explications données à M. le Recteur par le Conseil De l'Instruction publique; 3^o que les copies des Comptes De l'Académie demandés par le Conseil De l'Instruction publique lui ont été envoyés.

Examens Des Etudiants.

Lettre, Du 22 Février, par laquelle M. Pozzi demande des renseignements pour l'introduction de son fils à l'Académie, en qualité d'écouter, —

M. le Recteur a donné à M. Pozzi les renseignements demandés.

Comptes De l'Académie
(copies)

M. S. Borri.

Lettre, Du 27 Avril, Du Conseil De l'Instruction publique par laquelle il annonce qu'il envoie approuvés les comptes de la finance d'études et de celle d'immatriculation pour l'année 1856.

Comptes Du Secrét. Caidier

Fonds à plaquer
(Dépôt)Lettre, Du 28 Février, par laquelle M. le Secrétaire - Caidier annonce que, conformément à la décision que l'Académie a prise dans sa séance Du 2^e Février dernier, il déposera, à l'avenir, à la Banque cantonale les fonds disponibles De l'Académie, en attendant que le plaquement puisse en être effectué.

Aug. Dupraz

Lettre, Du 2 Mars, par laquelle le Conseil De l'Instruction publique autorise l'étudiant Aug. Dupraz à passer au mois de juillet prochain tous ses examens annuels.

Sinat Des Etudiants
(Discipline)

Lettre, Du 9 Mars, par laquelle le Sinat Des Etudiants fait connaître qu'il a pris des mesures propres à prévenir le retour des désordres que l'Académie lui a signalés par sa lettre Du 22 février dernier et qui ont donné lieu à des plaintes de la part Des professeurs Rasca, Penneret & Aelter.

L. Paillard

Lettre, Du 10 Mars, Du Conseil De l'Instruction publique annonçant que l'écouter en Droit Louis Paillard n'est pas libéré Du paiement de la finance d'étude.

Sr. Burri

Lettre, Du 10 Mars, Du même Conseil faisant connaître que l'écouter L. Burri n'est pas dispensé du paiement de la finance d'étude.

J. Grotter.

Lettre de même Du même Conseil annonçant, que l'étudiant en Théologie John Tuscher est dispensé du paiement de la même finance.

Séance Du 9^e Avril 1857.

Programme des Concours.

Lettre, Du 10 Mars, Du Conseil De l'Instruction publique demandant le manuscrit du programme des concours pour 1857. -

Discipline

M. le Rector a répondu le 13 Mars en renvoyant les deux propositions qui terminaient le manuscrit du projet du programme.

Lettre, Du 13 Mars, par laquelle M. le professeur Nestler se plaint de la conduite de quelques élèves pendant ses leçons dans la 2^e & la 3^e classe. -

M. Dubois.

M. le Rector ayant écrit au Sénat pour lui demander une enquête et un rapport sur les faits mentionnés dans la plainte de M. Nestler, l'Académie s'occupe d'attendre la réponse du Sénat, avant de s'occuper de cette affaire.

Lettre, Du 17 Mars, par laquelle M. Dubois fait connaître qu'il abandonne les leçons de géométrie descriptive.

Bibliothèque des Etudiants.
(bon & rapport)

Lettre Du Conseil de l'Instruction publique (du 17 Mars) annonçant l'envoi d'un bon pour la Bibliothèque des Etudiants et demandant un rapport annuel sur cette Bibliothèque. - Le bon a été transmis au Conseil.

Droit civil (leçons)

Lettre, Du 20 Mars, Du même Conseil autorisant M. le Rector à augmenter de 2 par semaine le nombre des leçons affectées au cours de Droit civil.

Compositions.

Lettre, Du 31 Mars, Du même Conseil concernant les compositions obligatoires des Etudiants pour l'année 1856. - Le Conseil charge M. le Rector de remettre, comme un témoignage de sa satisfaction et un motif d'encouragement, une carte du canton de Vaud à chacun des Etudiants suivants: B. Dumont, E. Secretan, A. Luder, C. Bourgeois, L. Schrantz, L. Seneche, J. Piccard, (Barnaud), Barlet & De Weiss.

Travail & Discipline

Lettre, Du 1^{er} Avril, Du Conseil De la Faculté Des L. & Des S. signalant un relâchement sensible dans le travail des Etudiants et dans leur conduite aux leçons. A ces deux égards le Conseil propose que des exhortations sérieuses soient adressées aux Etudiants, au nom de l'Académie, à la rentrée après les vacances. -

L'Académie délibérant sur cette proposition décide que les élèves des trois Facultés seront réunis à la rentrée et qu'un avertissement général, dans le sens du rapport, leur sera adressé au nom de l'Académie par M. le Rector.

J. Vallotton

Rapport Du Conseil De la Faculté Des L. & Des S. sur la demande de M. Jacques Vallotton tendant à ce qu'il soit placé au bénéfice des examens qu'il a subis et qu'il soit admis comme élève régulier dans la Faculté De Droit, après avoir fait preuves de connaissances générales suffisantes sur les branches des Socttes et des Sciences à l'égard desquelles il n'a pas encore subi d'examen. -

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide de proposer au Conseil De l'Instruction publique de ne pas accorder à M. Vallotton les faveurs de sa demande.

Placement de fonds.

Lettre De M. le Secrétaire-Caissier De l'Académie proposant l'achat d'un acte de Revenus du capital de 400 francs, à 4 1/2 p. 100.

M. le Rector est chargé de faire pour l'Académie l'acquisition de ce titre.

Séance Du 9 Avril 1857.

aux conditions les plus favorables.

M. Goldberg.

Lecture, Du 8^e Avril, par laquelle M. le professeur Rambert fait connaître que M. Eug. Napoléon Goldberg, Docteur en philosophie, l'a chargé de demander, en son nom, l'autorisation de soumettre à l'Académie ou d'une commission nommée par elle, un Dictionnaire des homonymes, paronymes, etc., ouvrage dont M. Goldberg est l'auteur & qu'il désire publier. — La décision à prendre sur cette demande est ajournée à une prochaine séance.

Bibliothèque cantonale.

Lecture de la Commission des Musées et de la Bibliothèque cantonale accompagnant l'envoi d'un exemplaire du Catalogue de la Bibliothèque pour l'usage de l'Académie. — Il sera écrit à la Commission pour lui accuser réception de son envoi & la remercier.

Séance Du 30 Avril 1857.

Présents: M. le Recteur Rogiva Erard

M. M. Dufour, Piquet, Hornung, Winer, Duprat, Rambert, Dufour, Gay, Renvier

Placement de fonds.

M. le Recteur fait connaître: 1° qu'il a effectué, pour le compte de l'Académie, l'achat de l'acte de l'œuvre proposé par M. le Secrétaire Général; 2° que, conformément à la décision prise par l'Académie dans sa dernière séance, il a réuni les élèves des trois Facultés de l'Académie et leur a adressé un avertissement à l'égard de la Discipline et des études; 3° qu'il a reçu deux bons qui ont été remis aux intéressés, savoir un bon, N° 2313, en faveur de M. Michoud, élève; et un bon, N° 2314, en faveur de M. Kaisermann; 4° qu'un certificat d'étude et de moralité a été délivré à M. Sigandanner, externe de la Faculté des L & S.

Discipline

Bons

M. Sigandanner

M. Goldberg.

On examine la demande de M. E. N. Goldberg tendant à obtenir l'autorisation de soumettre à l'Académie ou à une commission nommée par elle un Dictionnaire des homonymes, des paronymes, etc. — L'Académie, après discussion, n'accorde pas à M. Goldberg les fins de sa demande.

Gagistes (rapport)

L'Académie entend les rapports de M. M. les professeurs sur la conduite et l'aptitude des gagistes Ch. Pache, L. Schrantz, J. Desautelays, Ed. Simon, François Roulet, L. Panchaud, L. Seyvraz & J. Cousin. Ensuite des renseignements fournis par M. M. les professeurs l'Académie décide: 1° de prévaloir favorablement à l'égard des gagistes Pache, Schrantz, Desautelays, Simon, Roulet, Seyvraz & Cousin; 2° de proposer au Conseil de l'Instruction publique la suspension indéfinie du gage accordé à l'élève L. Panchaud.

Gage Masset.

Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur les demandes des étudiants en Théologie L. Schrantz & J. Füscher qui postulent le gage de la fondation Masset. — L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, accorde pour une année à M. Schrantz le gage vacant, en fait

Séance Du 30 Avril 1857.

sant dater la collation Du 1^{er} janvier 1857. - Cette Décision sera communiquée au Conseil de l'Instruction publique.

Brix Levade

Sur la proposition qui en est faite par M. le Recteur, l'Académie nomme la commission pour faire subir à M. M. les étudiants en Théologie l'examen de lecture pour le prix de la fondation Levade. Cette commission est composée de M. M. les professeurs Dufournot, Vailleumier, Piquet, Hornung & Rambert.

Note (Corboz & Roulier)

Revue des Cours publics

On approuve une note de 97 fr. fournie par l'imprimerie Corboz et Roulier. M. le Recteur fait connaître: 1^o que, vu le conflit qui existe entre M. Guss et M. Odysse Barrot, éditeurs de la Revue des Cours publics, il a refusé de payer, avant que ce conflit soit réglé, une traite pour l'abonnement de l'Académie à ce journal, pour l'année 1857; 2^o qu'il a reçu de M. Odysse Barrot une nouvelle lettre concernant la propriété de ce journal.

M. Dupraz.

On lit une nouvelle demande de l'étudiant en Droit Aug. Dupraz, tendant à être autorisé à passer une partie de ses examens en juillet prochain et l'autre partie à la rentrée. M. Dupraz fonde cette nouvelle demande sur ce qu'il a fait dernièrement une maladie et sur ce qu'il ne pourra se livrer à l'étude d'ici aux examens qu'avec les plus grands ménagements. - Sa demande de M. Dupraz est accompagnée de deux déclarations, l'une de M. Kallendorf de Munich, l'autre de M. le Docteur Bernier, de Lausanne.

L'Académie, après avoir pris connaissance de ces déclarations, accorde à M. Dupraz les fins de sa demande.

M. Kessler, prof.

Lettre par laquelle M. le professeur Kessler fait connaître à M. le Recteur que le Conseil de l'Instruction publique lui a accordé une prolongation de congé de 8 jours.

Demande de l'étudiant H. Bardet tendant à obtenir, pour cause de santé, un congé jusqu'à la rentrée du mois d'octobre prochain. - Le congé demandé par M. Bardet lui est accordé.

Direction de l'Instruction
publ. d'Oran.

Laboratoire de chimie

Lettre de la Direction de l'Instruction publique d'Oran accompagnant l'envoi d'un Catalogue et d'un Programme des Cours.

Lettre Du Conseil de l'Instruction publique (Du 19 avril) Demandant un rapport sur la translation du laboratoire de chimie hors du bâtiment académique. -

Lecture est faite du rapport Du Conseil de la Faculté des L. et des S. sur cet objet, et les conclusions de ce rapport sont adoptées avec l'adjonction que le laboratoire soit placé dans un local à proximité de l'établissement académique.

Sr. Buni & H. Meier

Lettre, du 17 avril, Du même Conseil annonçant que les externes S. Buni et H. Meier sont dispensés du paiement de la finance d'immatriculation et de celle d'étude.

M. J. Vallotton

Lettre, Du 11 avril, Du même Conseil, faisant connaître que le Conseil n'accorde pas à M. J. Vallotton les fins de sa demande concernant la régularisation de sa position dans la Faculté des L. et des S. pour passer comme étudiant régulier dans celle de Droit.

M. le Recteur expose sur le bureau deux envois de thèses Doctorales venant l'un de l'université de Berne, et l'autre, de l'université de Bonn.

Séance du 9 juin 1857.

Présents: M. le Recteur Rogivue, Crozet.

M. M. Vuilleumier, Dupouzet, Hirschy, Siguet, Hermony, Hissel
Dupouzet, Duprat, Kraus, Dufour.

J. S. Recardon (certificat)

M. le Recteur fait connaître: 1° qu'il a délivré à M. Jules François Recardon un certificat d'études en qualité d'étudiant régulier dans la Faculté des Lettres & Sciences de 1847 à 1850 et des examens subis dans cette Faculté pour être promu dans celle de Théologie; 2° qu'il a une en faveur de M. M. Corlay et Roulier un bon, n° 3371, qui a été remis aux intéressés.

L. Roulier (bon)

M. le Recteur dépose ensuite sur le bureau les pièces suivantes:

Dr. Schrantz
(gage Marcet)

Acte par lequel M. François Schrantz se porte caution solidaire pour son fils L. Schrantz auquel l'Académie a accordé pour une année le gage Marcet. — Ce cautionnement est accepté.

Amyrétien (note)

Note du rector Aug. Amyrétien montant à 5 francs 50 cent. Cette note est approuvée.

Sénat (discipline)

Lettre, Du 27 Mai, de M. le Président du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences faisant observer que le rapport du Sénat des Etudiants sur les Dévotions qui ont eu lieu dans les leçons gâtées M. M. les Professeurs Kuster & Menadier ne fait mention que des premiers Désordres dont s'est plaint M. Menadier, et priant en conséquence M. le Recteur de demander à M. le Consul un rapport du Sénat sur les mêmes par lui prises à propos des derniers Désordres.

M. le Recteur dit qu'il a écrit au Sénat pour lui demander le rapport réclamé par le Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences.

Steinmann.

Demande de M. Steinmann, du canton de Zurich, tendant à être dispensé du paiement des finances d'immatriculation et d'études pour suivre comme externe jusqu'à la fin des cours le cours de littérature française et celui de physique générale. —

M. le Recteur dit qu'il a pris sur lui d'autoriser M. Steinmann à suivre provisoirement ces deux cours.

Aug. Dupraz

Lettre, Du 12 Mai, du Conseil de l'Instruction publique autorisant M. Aug. Dupraz à passer ses examens de 1857 à la rentrée d'octobre, sauf à subir en juillet déjà un double examen si sa santé le lui permet.

Prix Lavade.

Rapport de la Commission chargée de faire subir aux élèves de la Faculté de Théologie un examen de lecture sacrée pour le prix institué par M. Lavade. — La Commission propose d'accorder à M. Sylvestre Chavannes un avantage de 15 francs. Cette proposition est adoptée.

Bisjoch

Lettre, Du 5 juin, du Conseil de l'Instruction publique faisant connaître que le budget concernant l'Académie, pour le service de 1858 est de 41350 francs, et invitant l'Académie pour les limites de cette de cette allocation.

Séance du 9 juin 1857.

Programmes des cours

Projets des programmes proposés par les Conseils des trois Facultés pour l'année académique 1857-1858. Lecture est faite de ces programmes qui sont tous adoptés à l'exception de celui du cours de géologie générale. L'Académie demandera que ce cours soit remplacé par un cours de botanique.

Cours d'archéologie suisse.

Sur la proposition qui en est faite par le Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences, l'Académie décide encore de demander un Conseil de construction publique qu'il soit donné pendant l'année académique 1857-1858 un cours facultatif d'archéologie suisse et que M. Troyon soit chargé de donner ce cours. M. Alexis Lude, étudiant de la Faculté des Sciences ayant renoncé au congé qui lui avait été accordé et repris ses études, on décide de demander son en faveur de cet élève la quantité arriérée de ses gages.

Examens (admission)

En vertu de l'article 6^e du Règlement, l'Académie s'occupe de l'admission des étudiants aux examens du mois de juillet prochain. Sous les étudiants sont admis, excepté M. Panchaud de la 3^e volée des Lettres et des Sciences dont la fréquentation des cours a été des plus irrégulières, malgré les avertissements qui lui ont été donnés.

Amendes

L'Académie considérant que ses séances ne peuvent souvent être ouvertes à l'heure fixée faute d'un nombre de professeurs présents suffisant pour former le quorum voulu par l'article 147 de son règlement prend pour remédier à cet inconvénient, les décisions suivantes:

a) Une amende de cinquante centimes sera payée par chaque professeur qui ne se sera pas rendu dans la salle des séances de l'Académie quinze minutes après l'heure indiquée dans les cartes de convocation.

b) Une amende de un franc par le professeur qui n'assistera pas à la séance.

c) Toutefois, le professeur pourra, dans l'un et l'autre cas, être dispensé du paiement de l'amende, si les raisons qu'il allègue pour excuser son retard ou son absence sont jugées admissibles par l'Académie.

M. le Recteur quitte la séance & remet la présidence à M. le Bibliothécaire Veilleuxier.

Remboursement

Lecture est alors faite d'une lettre par laquelle M. le Recteur fait connaître que la lettre de rente du capital de fr. 3000 que l'épave de feu de Nupier doit à l'Académie sera remboursée le 1^{er} septembre prochain au plus tard, et il propose en même temps à l'Académie de consentir à recevoir ce remboursement par le paiement de 3000 francs comptant, & par la cession d'un acte de rente de fr. 2000 à 5 ans de terme postantantier à 4 1/2 p. 100 en premier rang sur les immeubles affectés en hypothèques dans la lettre de rente qui sera remboursée.

Présents: M. le Recteur, Rogin, Crozet.

M. M. Vuillemin, Dufour, Hirsch, Tiquet, Hornung, Winter, Duprat, Dupuis, Masquet, Rambat, Gay, Dufour. — M. Piquet est arrivé le 21. 22.

Absents: M. M. Renerius, Nessler & Bischoff; les deux derniers font excuser leur absence.

A. Lude & Ch. Rapp.
(certificats d'études)

M. le Recteur fait connaître: 1° qu'il a délivré des certificats d'étude à M. Alexis Lude (le 18 juin) et à M. Charles Rapp (le 17 juillet); 2° qu'il a transmis au Conseil de la Faculté Des Lettres & Des Sciences un rapport supplémentaire du Sénat Des Étudiants sur les dernières plaintes de M. M. les professeurs Nessler & Renerius.

M. le Recteur dépose ensuite sur le bureau les pièces suivantes:

Note Michaud

Note de M. Ch. Michaud, relative à la relime du catalogue de la Bibliothèque cantonale, s'élevant à 13 fr. 50 cent.

Note Jouvich

Note de 3 fr. 15 c. de M. Jouvich, papetier, pour fourniture de papier à l'imprimerie Pache pour l'impression du catalogue des Étudiants.

Note Baud

Note du maître S. Baud, pour réparations à l'auditoire de chimie. Ces trois notes sont approuvées.

Bon (p. M. Army)

Bon, n° 4059, en faveur de M. Army, reluit.

Al. Lude (examen)

Demande (du 25 juin) de M. Al. Lude tendant à être autorisé à ne subir ses examens sur la langue allemande et la zoologie qu'au mois d'octobre prochain. — Quoique généralement les professeurs soient à M. Lude un témoignage très-favorable, l'Académie estime qu'il n'y a pas lieu à accéder à cet étudiant, les fins de sa demande, et celle-ci sera, en conséquence, transmise au Conseil de l'Instruction publique avec un préavis non favorable.

S. Bury

Demande (du 21 juin) de M. Samuel Bury, étudiant en Droit, tendant à obtenir la faculté de subir au mois d'octobre de cette année les examens qu'il a à subir au mois de juillet courant. Sa pétition main allégué à l'appui de sa demande la circonstance qu'il doit se rendre à Berne, le 5 juillet courant, pour assister, en qualité de traducteur, aux séances du Conseil Des États. — L'Académie délibérant sur la demande de M. Bury décide de la transmettre au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis défavorable.

M. Reigner (indemnité)

Lettre du 1, au Conseil de l'Instruction publique annonçant qu'il transmet à l'Académie, pour rapport & préavis, une lettre de M. Reigner, maître de gymnastique, au sujet de l'indemnité qu'il reçoit annuellement pour la surveillance de la Société de gymnastique des Étudiants. — On proposera au Conseil d'accorder à M. Reigner la totalité de l'indemnité, savoir 30 francs.

Séance Du 2^e juillet, 1857.

Ch. Mestral

Lettre, Du 22 juin, par laquelle l'étudiant Ch. Mestral informe M. le Recteur qu'il renonce à sa qualité d'étève régulier pour prendre celle d'externé.

Tableau Des examens

Lettre Du Conseil De l'Instruction publique, du 23 juin, annonçant à M. le Recteur qu'il lui renvoie le tableau des examens avec la désignation des experts dont la nomination lui appartient.

Experts.

Lettre Du même Conseil, Du 30 juin, faisant connaître qu'à suite Du refus et de double emploi d'experts il a remplacé :

- 1) M. Rambert par M. Ch. Gusan pour les examens de philosophie, des 13 & 14 juillet
- 2) " Martin par M. Penevier pour l'examen de Droit international, du 14 juillet
- 3) " Gusan par M. Bony pour l'examen d'économie politique
- 4) " Bony par M. Foubin pour l'examen de catéchétique, Du 6 juillet
- 5) " J. Marguet par M. Vornz pour l'examen de trigonométrie, du 24 "
- 6) " Marguet, par, par M. Lockmann pour l'examen d'Astronomie

Jules & Albert Cousin

(gagés finance d'étude)

Demandes des étudiants Jules & Albert Cousin tendant à être dispensés Du paiement de la finance d'étude pour l'année académique 1856-1857. — Ces deux Demandes seront transmises au Conseil De l'Instruction publique en les accompagnant d'un avis favorable.

Gagistes

L'Académie entend ensuite les rapports trimestriels De Messieurs les professeurs sur l'aptitude & l'assiduité aux leçons des gagistes Ch. Pache, L. Schrantz, Jr. Descouillages, Ed. Simon, M. Lude, Fr. Poullet, L. Leyroux & J. Cousin. Tous les rapports sont favorables.

S. Bury, G. S. Pristko

Ivo.

M. le Recteur fait connaître que les étudiants Samuel Bury, Nicolas & Georges Pristko n'ont pas encore payé leur finance d'étude, malgré les invitations qui leur ont été adressées. — L'Académie décide, à cette occasion, De transmettre au Conseil de l'Instruction publique la liste des étudiants qui n'ont pas encore effectué le paiement de leur finance d'étude pour l'année académique 1856-1857. —

Séance Du 23^e juillet, 1857.

Présents: M. le Co-Recteur Kullbaumier

M. M. Dufourmet, Hiseley, Hornung, Pasqua, Dupras, Gay,

Dufout & M. Wiener qui est arrivé à 4 h. 25 m

Absents: M. M. Fiquet, Duperna, Xenler, Rambert, Bisehoff, Penevier & Marguet.

M. le Co-Recteur fait d'abord connaître que M. le Recteur n'a pas été à la séance de ce jour, pour cause d'indisposition.

Gagistes

Il annonce ensuite que l'Académie a été convoquée pour régler quelques affaires courantes entre autres une question concernant quelques gagistes.

Séance Du 24 juillet 1857.

à passer à la rentrée son examen de langue et de littérature latin qu'il n'a pu subir le 22 juillet court pour cause d'indisposition. - A cette demande est jointe une Déclaration de M. le Doct. Zimmer. - L'Académie Délibérant accorde à M. Du mont les fins de sa demande.

Ant. Wodoz

Demande, Du 16 juillet, de l'élève en Théologie Ant. Wodoz tendant à être autorisé à passer à la rentrée son examen d'origina de l'Anc. Testament et son examen d'histoire ecclésiastique. - L'Académie, après Délibération, n'accorde pas au pétitionnaire l'objet de sa demande.

E. Simon & H. Bugnot

Demandes de gages faites par Messieurs E. Simon & Henri Bugnot, étudiants en Théologie. - Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur ces deux demandes et l'Académie adoptant les conclusions du rapport décide de transmettre ces demandes au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

Ch. Raymond, Eug. Benoit & Fr. Roulet (gages)

Demandes de gages présentées par les étudiants Ch. Raymond, Eugène Benoit & Fr. Roulet. - Lecture est faite d'un rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences sur ces trois demandes, puis l'Académie Délibérant décide de transmettre, avec un préavis favorable, ces trois demandes au Conseil de l'Instruction publique.

Affaire Disciplinaire

L'Académie s'occupe ensuite de l'affaire disciplinaire touchant les plaintes de Messieurs les professeurs Renouvier & Xesles au sujet de la conduite de quelques élèves de la 2^e & 3^e vol. dans les leçons. - Lecture est faite de deux rapports du Sénat des Etudiants sur les désordres qui ont donné lieu à ces plaintes et d'une lettre du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences au sujet de la teneur de ces deux rapports.

L'Académie décide, après Délibération, qu'il sera écrit au Sénat pour lui faire connaître: 1^o que l'Académie n'est point satisfaite de non qu'elle faite par le Sénat pour arriver à connaître les auteurs des désordres signalés dans les deux plaintes et des mesures prises par ce Corps pour réprimer ces désordres & en prévenir le retour; 2^o que l'Académie a été pénée du manque de sérieux qui se fait remarquer dans plusieurs passages des deux rapports du Sénat.

M. le Recteur dépose ensuite sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

M. Viennet (expert)

Lettre, Du 14 juillet, faisant connaître que M. Montignier ne pouvant assister comme expert aux examens de langue & de littérature latine à l'école Vienne, le Conseil l'a remplacé par M. Viennet pasteur à Morgez.

M. le Recteur dit que la lettre du Conseil ne lui étant parvenue que le 16, M. Viennet n'a pu être convoqué à temps pour l'examen de littérature latine de la 1^{re} vol. qui a eu lieu le même jour.

B. Bury, Georges & Théodore Thiescher (examens)

Lettre, Du 7^e juillet, annonçant que le Conseil a exclu des examens, pour défaut de paiement de la somme d'écrit, les étudiants B. Bury, Georges

Séance Du 24 Juillet 1857.

+ Théodore Aristides.

M. Lude (gages)

Lettre, Du 7^e juillet, informant l'Académie que le Conseil autorise le paiement du trimestre des gages de M. Alexis Lude échu le 30 juin, mais qu'il ne saurait admettre le paiement du trimestre échu le 30 mars.

M. Samuel Bury

Lettre, Du 7^e juillet, annonçant que le Conseil n'accorde pas à M. Samuel Bury, étudiant en Droit, l'autorisation de subir ses examens à la rentrée d'octobre prochain.

M. Lude (examens)

Lettre, Du 7^e juillet informant l'Académie que l'étudiant M. Lude n'est pas autorisé à passer en octobre prochain ses examens de littérature allemande et de zoologie.

Programme des Cours

Lettre, Du 10^e juillet, par laquelle le Conseil fait connaître à M. le Recteur 1^o qu'il lui renvoie, après l'avoir approuvé, le programme des cours pour l'année 1857-1858; 2^o que le Conseil ne pense pas que le moment soit opportun pour ajouter au programme le cours d'archéologie suisse demandé par l'Académie; 3^o que le Conseil admet, par priorité, la publication du programme des cours dans la Gazette de Lausanne, la Gazette vaudoise & le Nouvelliste vaudois, mais avec la modification que le programme ne soit publié que par un extrait indiquant le titre général et sommaire des cours qui seront donnés et les professeurs qui en seront chargés.

id)

Lettre, Du 14 juillet, annonçant qu'en vertu de l'autorisation supérieure le Conseil confirme sa lettre Du 10 juillet, au sujet de la publication du programme des cours.

M. le prof. Dupurrez.

Lettre, Du 14 juillet, faisant connaître que le Conseil d'Etat, a fait la proposition de M. le professeur Dupurrez à l'égard de ses vacances comme professeur à l'Académie et instituteur au Collège, et qu'il a décidé que M. Dupurrez ne jouirait que des vacances du Collège.

M. Curchod (caput)

Lettre, Du 3 juillet, faisant connaître que M. C. Centab, ne pouvant assister à l'examen de sermons qui aura lieu le 29 juillet, le Conseil l'a remplacé par M. le pasteur Curchod.

Registre des Dépenses de la finance d'étud.

Lettre, Du 7 juillet, priant M. le Recteur d'envoyer au Conseil le registre d'inscription des dépenses du paiement de la finance d'étud. Le registre demandé par le Conseil lui a été transmis.

M. Joël (caput)

Lettre, Du 10 juillet, informant M. le Recteur que M. Vouz ne pouvant assister à l'examen de trigonométrie Du 24 juillet, le Conseil l'a remplacé par M. Joël, architecte.

M. le prof. Rambert

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le bureau.
Lettre, Du 3 juillet, par laquelle M. le professeur Rambert, s'excuse de ne pouvoir assister aux séances académiques qui auront lieu jusqu'au 31 juillet, exclusivement.

id)

Lettre, Du 3 juillet, par laquelle M. le professeur Rambert avertis M. le Recteur que le Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences a désigné M. le professeur Hédely pour le remplacer provisoirement dans

Séance Du 24 juillet 1857.

des fonctions de président du Conseil.

Réparations au bâtiment académique.

Lettre, Du 3 juillet, du Conseil de la Faculté Des Lettres et des Sciences demandant qu'un tableau noir soit établi pour la rentrée dans l'auditoire dit Des Lettres. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

L'Académie décide, en outre, de demander le blanchissage des corridors et des auditoires ainsi que la réparation du briquetage des corridors.

Commission de la Bibliothèque cantonale.

Lettre, Du 25 juin, de la Commission des Études et de la Bibliothèque cantonale avisant M. le Recteur que la Commission a décidé d'accorder à chacun de M. M. les professeurs ordinaires & extraordinaires de l'Académie ^{un catalogue} un exemplaire de la Bibliothèque cantonale et priant M. le Recteur d'aviser M. M. les professeurs en les chargeant de retirer eux-mêmes à la Bibliothèque l'exemplaire qui leur est destiné. - Il sera écrit à la Commission pour lui accuser réception de sa lettre & la remercier.

M. le prof. Marguet

Lettre, Du 8 juillet, par laquelle M. le professeur Marguet informe l'Académie qu'il sera absent de Lausanne du 15 courant au premier septembre prochain et la prie de vouloir bien considérer comme excusés ses abonnés aux séances académiques pendant ce laps de temps.

M. Doebeli (expert)

Lettre, Du 10 juillet, par laquelle M. Doebeli seuse de s'offrir pour assister comme expert à l'examen de chimie inorganique de la 2^e volée littéraire de la Faculté Des Lettres & Des Sciences.

M. Sam Bury

Lettre, du 13 juillet, par laquelle M. Bury accuse réception de la lettre que M. le Recteur lui a adressée pour l'aviser que l'Académie ne lui a pas accordé les fins de sa demande tendant à être autorisé à passer ses examens au mois d'octobre prochain. M. Bury fait connaître en même temps qu'il recourt au Conseil D'Etat pour obtenir de ce Corps l'autorisation que l'Académie lui a refusée.

Expert p. les examens de littérature latine

Lettre, Du 17 juillet, par laquelle M. M. les professeurs Hedely & Wiener demande le remplacement de M. Mastignier, maintenant absent de Lausanne, comme expert pour les examens de littérature latine.

Séance Du 31 juillet 1857.

Présents: M. le Recteur Rogine, Erard.
M. M. Willemin, Dufrenoy, Hieby, Harou, Honnung, Duprat, Dupon
M. M. Bischoff, Wiener, & Piquet arrivent environ 20 m. après l'heure us. levantaine.
M. M. Gay, Sessler, Renneris & Rambert sont absents.

Bastian, concierge (bon)

M. le Recteur fait connaître qu'il a transmis à M. Bastian, concierge, un bon, n° 4976, pour transport D'objets nécessaires au cours de zoologie.

Règlement p. l'Académie

Ensuite l'explication donnée par M. le Recteur relativement aux modifications à apporter au Règlement pour l'Académie, touchant la forme des examens Des

Séance du 31 juillet 1857.

Etudiants, l'Académie décide d'ajourner jusqu'à la rentrée d'octobre la discussion du projet des modifications proposées par sa commission.

Note de M. le
Président.

L'Académie approuve une note de menus dépenses faites par M. le Président, s'élevant à la somme de 9fr. 30 cent.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau.

Comptes de l'Académie.

Lettre, du 24 juillet, du Conseil de l'Instruction publique faisant connaître que les comptes de l'Académie pour l'année 1856 ont été approuvés par le Conseil d'Etat & qu'ils seront renvoyés avec une formule additionnelle de compte qui sera soumise à l'Académie.

M. Ch. Guisan
(expert)

Lettre, du 28 juillet, du même Conseil annonçant qu'il a désigné M. Ch. Guisan pour assister comme expert aux examens de littérature française du 30 juillet, avec M. M. Rambert & Poulin.

M. Bischoff (Président
du Conseil de la F. de M. D.)

Lettre, du 25 juillet, du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences annonçant que M. Bischoff a été nommé président du Conseil pour l'année académique 1857-1858.

M. Dufourmet (Président
de la F. de Physiologie)

On fait aussi connaître, par communications verbales, que M. le professeur Dufourmet a été élu Président du Conseil de la Faculté de Physiologie.

M. Hornung (Président
du Conseil de la F. de Droit)

A M. le professeur Hornung, Président du Conseil de la Faculté de Droit pour l'année 1857-1858.

J. Perret

Demande de M. Jules Perret tendant à être autorisé à passer à la rentrée d'octobre son examen d'histoire ecclésiastique qu'il n'a pu subir en juillet, pour cause d'indisposition, ainsi que son examen de dogmatique biblique qu'il a subi dernièrement mais qui n'a pas été admis. A la demande de M. Perret est jointe, à l'appui, une attestation de M. le Docteur Burnier. La demande de M. Perret sera transmise avec un priavis favorable au Conseil de l'Instruction publique.

Rapport général
sur les examens.

L'Académie entend ensuite le rapport général sur les résultats des examens subis cette année par M. M. les Etudiants & les Externes de l'Académie. Ce rapport présente les résultats suivants:

Faculté des Lettres & des Sciences.

A. Section littéraire.

1^{re} Volée. Ont tous leurs examens admis, les étudiants Alfred Dupont, Henri Guisan & Charles Rochat.

Ont les $\frac{3}{4}$ de leurs examens admis les étudiants Jules Roux & François Roulet.

II^e Volée. Les étudiants Albert Cousin, Charles Raymond & Eugène Scutan ont tous leurs examens admis et sont en conséquence promus dans la 1^{re} volée.

Ont les $\frac{3}{4}$ de leurs examens admis les étudiants Eugène Crolet, Emile De Weiss, Benjamin Dumus, Jean Francul, Louis Leyvraz et Théodore Vannoy.

Séance Du 31 juillet 1857.

L'étudiant Alfred Monnier reste dans sa volée.

III. Volée. Ont tous leurs examens admis et sont en conséquence promus dans la seconde volée les étudiants Paul André & Alexis De Góis.

Ont les $\frac{3}{4}$ de leurs examens admis les étudiants Eugène Beroit, Louis Campart, Auguste Coisols, Eugène Delport, Edgard Dumont, Jean Fritzsche, Louis Rambout, Armand Vautier.

L'étudiant Mestral (Charles) s'est constitué candidat au commencement des examens.

L'étudiant Jules Piccard n'ayant pas subi tous les examens reste dans sa volée.

B. Section des Sciences.

I. Division. L'étudiant Jules Fauze a tous ses examens admis. — Alexis Grede n'a subi que 4 examens, qui ont été admis, sur 8 qu'il avait à subir.

II. Division. L'étudiant Jules Dumur a tous ses examens admis. — Félix Cornu a les $\frac{3}{4}$ de ses examens admis, savoir 7 admis et 1 non admis.

Faculté de Théologie

I. Division. M. M. François Gaudin & L. Schwantz ont tous leurs examens admis.

M. Sylvius Chavannes a 9 examens admis & 1 examen admis; par conséquent les $\frac{3}{4}$ admis.

II. Division. Ont tous leurs examens admis M. M. Jean Descoullages & Henri Meiville.

M. Perret (Jules), tombé malade pendant les examens a demandé l'être autorisé à les compléter à la rentrée.

M. Édouard Simonet reste dans sa volée. Cet étudiant a d'ailleurs subi, cette année, l'examen de dogmatique biblique qu'il devait encore passer sur les cours de 1855-1856 et cet examen a été admis.

III. Division. Les étudiants qui composent cette division, M. M. César Luchet, Louis Lerusche & Charles Pache ont tous leurs examens admis.

IV. Division. Ont tous leurs examens admis M. M. Henri Bugnot, Jules Cousin, Jules Delapierre, Auguste Landrieux & Auguste Veillon.

Ont les $\frac{3}{4}$ de leurs examens admis M. M. Emile Ferguot & John Fuschel.

M. J. Piclard reste dans sa volée.

Faculté de Droit

I. Division. Ont tous leurs examens M. M. Georges Contefu & Eugène Rechat. Sur la prière de la commission chargée de faire subir à ces deux étudiants leur examen général, l'Académie confère à M. M. Contefu & Rechat le Diplôme de Licencié en Droit.

M. Corthey (A. Volphus) qui avait encore à subir son examen général.

Séance Du 31 juillet 1857.

et qui n'a pas réussi dans cet examen reste au bénéfice de ses examens spéciaux.

I^{re} Division. M. B. Dapraz, le seul élève de cette Division, a subi 4 examens qui ont été admis. Cet étudiant a été autorisé, pour cause de maladie à compléter ses examens à la rentrée du mois d'octobre prochain.

III^e Division. Cette Division ne compte qu'un étudiant, M. Charles Bourgeois dont tous les examens ont été admis & qui est ainsi promu dans la 2^e Division.

Les intérêts de la fondation Gay sont ensuite répartis en prix comme suit:

A M. Eugène Scutten, prix de 20 francs.

" " Paul André, " 15 "

" " Jules Dumut, " 15 "

" " Louis Schranz, " 10 "

Si le solde en caisse de la fondation Gay ne suffit pas pour le paiement de ces prix, la Caisse de l'Académie complétera la somme nécessaire à cet effet:

L'Académie décide encore d'écrire de nouveau au Conseil de l'Instruction publique pour le prier, de la manière la plus instante, d'augmenter le plus tôt possible le nombre des auditeurs de l'Académie.

Séance Du 10 Août 1857.

Présents: M. M. les Professeurs Heisely, Dufour, Bischoff, Dufour et Duperré.

À l'absence de M. le Recteur & de M. le Pro-Recteur, M. le professeur Heisely préside la séance.

Lecture est faite des deux lettres suivantes:

Lettre, Du 7 Août, du Conseil de l'Instruction publique répondant à celle de l'Académie relative à un tableau noir et demandant un devis pour l'établissement de ce tableau dans l'auditoire de Théologie.

Lettre de M. Corthey demandant à pouvoir passer ses examens en juillet dernier au mois de septembre prochain ou, en tout cas, le plus tôt possible. — L'Académie, après délibération, décide de ne pas accorder à M. Corthey les fins de sa demande.

Séance Du 22 Octobre 1857.

Présents: M. le Pro-Recteur Vuilleumier

M. M. Dufour, Tiquet, Hornung, Gay, Raux, Wiener, Duperré, Marguet, Bischoff, Rambert, Dufour.

Absents pour maladie: M. le Recteur & M. M. les professeurs Heisely & Neubert.

L'Académie s'occupe d'une demande de l'étudiant Emil De Weis

Prix Gay

Auditeurs.

Tableau noir.

M. Corthey

Emil De Weis

Séance Du 22 Octobre 1857

tendant à être autorisé à subir le nouveau, a la fin de la semaine prochaine, son examen complémentaire de chimie qu'il a subi le 21 Octobre et qui n'a pas été admis. L'Académie, après délibération, décide de ne pas accéder à M. De Weiss les fins de sa demande.

Séance Du 5. 9. 1857.

Présents: M. le Recteur Rogivier, Crozier

M. M. Vuilleumier, Dufourmet, Kystaly, Piquet, Raux, Wiener, Pawlet Marguet, Bischoff, Gay, Rambert, Dufour, Duperron, M. Hornung qui est arrivé après 4 h. 15 m.

M. le Recteur fait connaître:

Diplômes & certificats

1^o qu'il a délivré le Diplôme de Licencié en Droit à M. M. George Contesse & Eugène Rochaz, et des certificats d'études à M. M. Alfred Baumann, Jules Tamar, Jean Moras, Henri Paut, Alfred Matthey, Charles Gross, Edm. Monastier, Francis Pous, Charles Mestral, Alfred Hubert, François Ruge Edmond Eynard, Henri Bally;

Bons

2^o qu'il a remis aux intéressés les bons suivants: aux étudiants Alexis Luid & Charles, un bon n^o 5941 pour indemnité en leur qualité d'aides préparateurs au laboratoire de chimie; - à M. M. les experts aux examens des étudiants au mois de juillet dernier, savoir:

- à M. Burnier, a Morges, bon n^o 5949 à M. Demat, past. au Crêtelin, bon n^o 5918
- „ Jaquet, past. a Aubry, „ 5930 „ Audemar, past. a Sausan, „ 5917
- „ Nünnet, past. a Morges, „ 5928 „ L. Custat, past. id „ 5916
- „ Gottsper, avocat, a Sausan, „ 5927 „ A. Custat, minist. id „ 5915
- „ Seretan, id, id, „ 5926 „ Roux, past. id „ 5914
- „ Carrard, id, id, „ 5925 „ Curchod, past. id „ 5913
- „ Bippert, id, id, „ 5924 „ Sabu, past. id „ 5912
- „ Bippert, jug. cant. id „ 5923 „ Doebeli, pharm. id „ 5911
- „ Koch, avocat id „ 5923 „ Voruz, instit. id „ 5910
- „ Puffly, jug. cant. id „ 5922 „ Reuillon, doct. id „ 5909
- „ Guisan, Fr. id „ 5921 „ Lochmann, instit. id „ 5908
- „ Renner, avocat id „ 5920 „ Poulain, past. id „ 5907
- „ Bory-Hoellard, banq. id „ 5919 „ Chavannes, doct. id „ 5906
- „ Kerez, Anguste, a la Salley, „ 5905 „ Guisan, chant. id „ 5904;

à M. M. les professeurs extraordinaires à l'Académie pour paiement du trimestre de leur traitement échû au 20 8^o 1857, savoir: à M. le professeur Duprat, bon n^o 7645; à Monsieur Marguet, bon n^o 7646; à M. Renner, bon n^o 7647; -

à M. le professeur Bischoff, pour dépenses au laboratoire de chimie, bon n^o 5940; à M. le professeur Dufour, pour dépenses au cabinet de physique, bon n^o 5939. -

à M. M. les gagistes, les bons pour le paiement de leur trimestre échû au 30 7^o 1857.

Séance Du 5^{ème} 1857.

Auditoires (réparations)

3^o Qu'il a été au Conseil de l'Instruction publique pour demander le blanchissage des auditoires et corridors du bâtiment académique et l'augmentation du nombre des salles d'auditoires.

Programme des cours

4^o Qu'il a fait insérer un résumé du programme des cours pour l'année académique 1857-1858 dans le Nouvelliste Vaudois, dans la Gazette Vaudoise et dans la Gazette de Lausanne.

M. le Recteur dépose ensuite sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique:

Examens (réglement)

Lettre, Du 31 juillet, demandant une copie du travail de l'Académie relatif au projet de Règlement pour les examens des étudiants. - Sa copie demandée a été envoyée au Conseil le 4 Août 1857.

Escrime

Lettre, Du 4 Août, accompagnant l'envoi, à M. le Recteur, d'un exemplaire du règlement sur l'École d'escrime & demandant si les externes mentionnés dans la note de M. Ruchonnet remplissent les conditions voulues et notamment celle de suivre les deux tiers des cours de l'Académie. - Les renseignements demandés ont été fournis au Conseil, le 12^{ème} Août 1857.

Tableau noir

Lettre, Du 7^{ème} Août, demandant un devis pour l'établissement d'un tableau noir dans l'auditoire des Lettres. - Le devis demandé a été transmis au Conseil, le 7^{ème} Août 1857.

Ch. Pasche

Lettre, Du 7^{ème} Août, annonçant que le Conseil autorise l'étudiant Charles Pasche à passer examen en juillet 1858 sur les cours de 1855-1856 et sur les cours qui seront donnés en 1857-1858.

Vodoy

Lettre, Du 7^{ème} Août, informant l'Académie que l'externe Vodoy est autorisé à passer à la rentrée d'octobre l'examen d'histoire ecclésiastique qu'il n'a pu passer en juillet, pour cause d'indisposition, et celui d'arabe hébraïque dans lequel il a échoué.

Compositions.

Lettre, Du 11^{ème} Août, faisant connaître que les étudiants de l'Académie sont dispensés, pour cette année, de la composition obligatoire des vacances, mais que le Conseil considérant comme indispensables les exercices de composition dans un établissement d'Instruction Supérieure maintient le principe et se réserve de statuer pour la rentrée sur les moyens de le remettre en activité, après avoir entendu l'Académie à ce sujet.

J. Perret

Lettre, Du 11^{ème} Août, informant l'Académie que M. Jules Perret, étudiant en Théologie, est autorisé à passer, à la rentrée, examen sur l'his ecclésiastique et sur la dogmatique biblique.

Ad. Corthey

Lettre, Du 11^{ème} Août, annonçant que le Conseil refuse à M. Ad. Corthey l'autorisation de subir de nouveau son examen général avant la rentrée des vacances.

Gages.

Lettre, Du 11^{ème} Août, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 8^{ème} Août dernier, a accordé pendant 2 ans, à dater du 1^{er} juillet 1857, un gage de 40 francs par trimestre à chacun des étudiants Ed. Simon, Franck Poulet, Ch. Raymond, Eug. Benoit & Henri Bugnot

Séance du 5. 9^{br} 1857.

Cours de zoologie

Lettre, Du 18^{br} 7^{br}, informant l'Académie que, vu la difficulté de trouver un professeur de botanique pour l'enseignement du cours arrêté par le programme, le Conseil est appelé à examiner la question, s'il ne serait pas utile de donner encore cette année un cours de zoologie, afin qu'il n'y ait pas absence de tout enseignement sur les sciences naturelles pendant l'année académique 1857-1858. Le Conseil invite ensuite l'Académie à lui donner un préavis à ce sujet, notamment sur le nombre des leçons à fixer, ainsi que sur la question de savoir s'il n'y aurait pas utilité à ce que le professeur chargé de donner ce cours fut aussi chargé de donner quelques notions d'histoire naturelle aux premières classes du Collège cantonal.

M. le Recteur fait connaître que, vu la difficulté de réunir les Membres de l'Académie pendant les vacances, il a transmis, pour examen & préavis, la lettre du Conseil de l'Instruction publique au Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences & qu'il a répondu en transmettant le rapport de ce dernier conseil au Conseil de l'Instruction publique, le 19 Septembre dernier.

Lettre, Du 2^o 8^{br}, faisant connaître que le Conseil a composé comme suit les deux commissions chargées d'examiner les jeunes gens qui se proposent d'entrer dans la 2^e Division de la Section des Sciences: 1^o Pour la partie scientifique, M. M. les professeurs Dupuis, Gay & Marquet; - 2^o pour la partie littéraire, M. le Doyen du Collège cantonal & M. M. les professeurs Rambert & Rouler.

Lettre, Du 2^o 8^{br}, faisant connaître que le Règlement du 14 Août 1855 pour l'admission dans la Section scientifique ne s'applique pas aux élèves du Collège cantonal qui ont été régulièrement promus à l'Académie. - Cette interprétation du Règlement du 14 Août 1855 sera examinée dans une prochaine séance.

Lettre, Du 19^o 8^{br}, annonçant que le Conseil d'Etat a chargé Monsieur Pascal Duprat, de donner à l'Académie, pendant l'année académique 1857-1858 un cours sur l'histoire des institutions économiques, et un cours d'éléments de Statistique.

Lettre, Du 19^o 8^{br}, autorisant M. le Recteur à faire établir une planche noire pour l'auditoire des Lettres.

Lettre, Du 23^o 8^{br}, transmettant, pour préavis, une demande de Madame De Weiss, tendant à ce que son fils Emil soit autorisé à subir de nouveau son examen complémentaire de chimie qu'il a déjà subi le 21 courant & que ceci soit déclaré inadmissible. - La requérante appuie sa demande sur la circonstance que son fils avait deux examens complémentaires à refaire le même jour et à la même heure. - L'Académie, après délibération, décide de répondre au Conseil en formulant un préavis défavorable à la demande de Madame De Weiss et en faisant observer: 1^o que la circonstance alléguée par Madame De Weiss n'a pas de valeur, attendu qu'il y a chaque année des élèves qui sont appelés à passer deux examens complémentaires le même jour; 2^o que l'étudiant De Weiss a failli être exclu des examens les deux années précédentes pour fréquentation irrégulière des cours; 3^o qu'en accordant à Madame De Weiss les fins de sa demande, on créerait un précédent extrêmement fâcheux pour les étudiants.

Section des Sciences
(examens)Section scientifique
(règlement)

M. Pascal-Duprat

Tableau noir

E. De Weiss

Séance Du 5^{ème} 9^{ème} 1857.

M. Chavannes, professeur

Lettre, Du 23^{ème} 8^{ème}, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a nommé par vocation M. le Docteur Aug. Chavannes professeur ordinaire de sciences naturelles à l'Académie.

Cours de zoologie

Lettre, Du 30^{ème} 8^{ème}, faisant connaître que le Conseil a adopté les propositions suivantes de M. le professeur Chavannes au sujet de la répartition de son cours à l'Académie.

1^o Zoologie générale, chaque année 3h par semaine à la 3^{ème} section de la Section littéraire de la Faculté Des Lettres & des Sciences et à la 2^{ème} division de la Section scientifique de la même Faculté.

2^o Zoologie spéciale, 2h par semaine à la 1^{ère} division de la Section scientifique.

Les pièces suivantes sont aussi déposées sur le bureau.

Elèves promus à l'Académie

Lettre de M. le Directeur Du Collège cantonal transmettant la liste des élèves promus cette année à l'Académie.

Sinat Des Etudiants

Lettre, Du 3^{ème} 9^{ème}, du Sinat Des Etudiants faisant connaître le personnel de ce Corps pour l'année académique 1857-1858, ensuite du renouvellement qui a eu lieu le 29 8^{ème} dernier. — Il sera écrit au Sénat et aux censeurs pour les inviter à remplir exactement leurs fonctions pendant la nouvelle année académique.

Experts.

Lettres par lesquelles M. M. Renner, avocat; Margot, instituteur; Custat, pasteur; Guisan, instituteur informant M. le Recteur qu'ils ne peuvent accepter les fonctions d'experts pour les examens complémentaires. —

M. le Recteur fait connaître que M. Renner a été remplacé par M. Bippert, juge cantonal; M. Margot, par M. le pasteur Viommet; M. Louis Custat, par M. Antoine Custat; et M. Guisan par M. le pasteur Viommet.

Em. Bertholet

Lettre, Du 4 Août, de M. Emile Bertholet demandant des renseignements sur les conditions d'admission dans la 2^{ème} division de la Section scientifique de la Faculté Des Lettres & Des Sciences. — M. le Recteur a répondu en envoyant un exemplaire du règlement relatif à l'admission dans cette Section.

M. Businger

Lettre, Du 20 Août, de M. Businger, de Stantz, demandant des renseignements sur l'Académie. — M. le Recteur a donné les renseignements demandés.

M. Pascal Duprat

Lettre, Du 20 8^{ème}, par laquelle M. le professeur Duprat informe M. le Recteur qu'il sera absent jusqu'à la fin d'octobre et le prie de l'excuser auprès de l'Académie.

M. Hiseley

Lettre, Du 21 8^{ème} de M. le professeur Hiseley informant M. le Recteur qu'il ne pourra pas, pour cause d'indisposition, assister à la séance Du 22 8^{ème}.

M. Nember

Lettre, Du 25 8^{ème}, par laquelle M. le professeur Nember informe aussi M. le Recteur qu'il ne pourra, à cause d'indisposition, commencer ses cours lundi prochain.

Séance du 5^{me} 9^{me} 1857.

M. Nivier.
Note Michoud

Lettre, du 31 8^{me}, du même professeur annonçant à M. le Recteur qu'il commencera ses cours le lundi 2^o 9^{me}.

Note de 5 francs, du sieur Michoud pour un sous-marin. — Cette note est approuvée.

S. Charannes

Demande de M. Sylvius Charannes tendant à ce qu'il lui soit délivré un certificat d'étude attestant qu'il a ^{subi} tous les examens et toutes les épreuves voulus pour l'obtention du Diplôme de Licencie en Théologie. — Accordé.

Dispenses du paiement de la finance d'étude.

Demandes de dispense de paiement de la finance d'étude présentées par les élèves François Roulet, Charles Pache, Jules Pélard, John Fuscher, Jules Delapierre, Jean Desouvillayes, Édouard Simon, Jules Cousin, Charles Rochat, Charles Raymond, Albert Cousin, Jean Fritzsché, Jules Galley, Felix Cornu et Charles Delesport. — Toutes ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

~~Demandes de dispense de paiement de la même finance, présentées par les élèves François Roulet, Charles Pache, Jules Pélard, John Fuscher, Jules Delapierre, J^{me} Desouvillayes, Édouard Simon, Jules Cousin, Charles Rochat, Charles Raymond, Albert Cousin, Jean Fritzsché, Jules Galley, Felix Cornu & Charles Delesport. Toutes ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.~~

id

Demandes de dispense de paiement de la même finance présentées par les externes en Théologie Jules Malthey, Savary. — L'Académie n'ayant pas encore pu apprécier l'aptitude de ces externes pour les études théologiques se bornera à transmettre leurs demandes au Conseil de l'Instruction publique, sans formuler de préavis.

M. Guex.

Demande de M. Guex tendant à être admis en qualité d'élève régulier dans la Faculté de Théologie. — Lecture est faite en rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur cette demande et l'Académie adoptant les conclusions de ce rapport décide de transmettre au Conseil de l'Instruction publique la demande de M. Guex en l'accompagnant d'un préavis favorable.

M. Besançon

M. le Recteur informe l'Académie qu'il a délivré à Monsieur Besançon un bon pour toucher chez M. le Secrétaire-Caissier, par anticipation, le semestre cibus le 31 8^{me} 1857 du Gage Majorat dont il est jouissant. — Approuvé.

M. le Recteur fait ensuite connaître qu'il a reçu : 1^o Un paquet de thèses et de dissertations envoyé par l'Université de Göttingen; 2^o deux exemplaires du programme de l'École polytechnique fédérale. Ces pièces déposent sur le bureau.

Examens
(des externes en 8^h)

Sur la proposition qui en est faite, l'Académie décide de s'occuper dans une prochaine séance, au point de vue de l'intérêt général des études, de la faculté accordée aux élèves externes de passer des examens à la rentrée d'octobre.

M. Chavannes, prof.
(son installation)

Enfin l'Académie décide que l'installation de M. le professeur Auguste Chavannes aura lieu le vendredi 13^o 9^h courant, à 10 heures du matin, dans la grande salle de la Bibliothèque cantonale.

Présents: M. le Recteur Rigener, Ervater, M. M. Vuilleumier, Hiseley, Ranaus, Gay, Rambert, Wiener, Marguet, Bischoff, Dufour, Duperron.
Sont arrivés à 4 h. 15 m. M. M. les professeurs Duperron, Riguet, & Hornung.

Jules Berret

Lecture est faite des lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, Du 10^o 9^h, transmettant pour rapport & priant une demande de l'étudiant en Théologie Jules Berret tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude pour l'année académique 1857-1858. - Cette demande sera renvoyée au Conseil de l'Instruction publique accompagné d'un prière favorable.

M. Chavannes, prof.
(son installation)

Lettre, Du 10^o 9^h, informant l'Académie que le Conseil a fixé au lundi 16^o 9^h, à 10 h. du matin l'installation de M. le professeur Chavannes en qualité de professeur ordinaire.

M. G. Guéd.

Lettre, Du 10^o 9^h, annonçant que le Conseil admet M. Charles Louis Guex en qualité d'élève régulier dans la Faculté de Théologie à condition: 1^o qu'il passera sur la langue hébraïque l'examen prescrit aux étudiants; 2^o qu'il justifiera aussi de sa connaissance de la langue allemande.

Examens complémentaires

Lecture est faite du rapport sur les examens complémentaires que les étudiants ont passés à la rentrée d'octobre dernier. - Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.

Cours

M. le Recteur fait connaître que les élèves qui se sont fait inscrire pour les concours de 1857 sont au nombre de cinq, savoir:
M. Ed. Dumont pour le concours de littérature latine N^o 3 du programme;
" Eug. Secretan " de littérature française N^o 12 id
" Benj. Dumont " id, N^o 14 id
" Aug. Duprand " d'histoire N^o 22 id
" G. Miciville " de théologie N^o id

L'Académie compose comme suit les commissions d'examen

pour ces concours.

Commission pour le concours de littérature latine M. M. Heisely, Wiener & Soliman
 " " de littérature française " Rambert, Hornung & Vuillemin
 " " d'histoire " Dupont, Langen, & Dupraz
 " " Théologie " Dufournet, Vuillemin & Guchod

Section scientifique
(réglement d'admission)

L'Académie s'occupe ensuite de l'interprétation du règlement du 14 août 1855 pour l'admission dans la Section scientifique de la Faculté des Lettres & des Sciences, interprétation que le Conseil de l'Instruction publique a fait connaître par lettre en date du 21^{er} 8^{bre} dernier. — Après une discussion dans laquelle on signale les conséquences fâcheuses de cette interprétation, l'Académie décide de nommer une commission pour examiner l'affaire de plus près et faire rapport à l'Académie. Cette commission est composée de M. M. les professeurs Gay, Dupont & Marguet.

Séance du 16. 9^{bre} 1857.

Présents: M. le Recteur Rogivier, Croslet
 M. M. les professeurs Vuillemin, Dufournet, Heisely, Pignat,
 Rava, Gay, Wiener, Kessler, Bischoff, Rambert, Dupont, Marguet.
 M. M. les professeurs honoraires Pidou & Fabre. —
 M. M. les Membres du Conseil de l'Instruction publique.
 M. M. les Étudiants des trois Facultés de l'Académie.
 Un public assez nombreux assiste aussi à la séance.

M. le prof. Chavannes
(son installation)

M. le Conseiller d'Etat Meyssie ouvre la séance & procède à l'installation & à l'installation de M. le Docteur Auguste Chavannes, nommé par vocation professeur ordinaire de Sciences naturelles.

M. le Recteur, au nom de l'Académie, souhaite cordialement la bienvenue à M. le professeur Chavannes, après quoi ce professeur prononce le discours d'usage.

Séance du 17. 10^{bre} 1857.

Présents: M. le Recteur Rogivier, Croslet,
 M. M. Vuillemin, Dufournet, Heisely, Rava, Hornung, Wiener,
 Chavannes, Dupraz, Dupont, Rambert, Bischoff, Dupont, Marguet &
 Pignat. — M. Pignat est arrivé après 4 h. 15 m. — M. M. Kessler & Gay
 n'assistent pas à la séance.

Jr. P. V. V.
Examens passés par des externes
en 8^{bre}.

Séance est faite de la lettre du Conseil de l'Instruction publique en date du 7 Août dernier (déjà communiqué à l'Académie dans la séance du 5. 9^{bre}).

par laquelle le Conseil fait connaître qu'il autorise l'élève Vozz à passer à la rentrée d'octobre l'examen d'histoire ecclésiastique qu'il n'a pu subir en juillet dernier pour cause d'indisposition, ainsi que celui d'exégèse hébraïque dans lequel il a échoué. - L'Académie estimant que la faculté accorde aux externes de pouvoir passer des examens à la rentrée d'octobre ne peut manquer d'avoir des conséquences très-fâcheuses pour les études et la bonne marche de l'établissement académique, décide qu'il sera sursis au Conseil pour lui présenter des observations à ce sujet.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, du 9^e Août, transmettant pour rapport & préavis deux certificats émanés du gymnase de Genève, que M. Le Guex a soumis au Conseil pour justifier ses études de la langue allemande.

Lecture est aussi faite du rapport du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences à qui M. le Recteur a renvoyé ces pièces pour examen & préavis. L'Académie adoptant les conclusions de ce rapport décide qu'il n'y a pas lieu à exiger de M. Guex qu'il subisse examen sur la langue allemande.

Demande de M. Jacques Vallotton tendant à être admis à passer en juillet 1858, dans la Faculté des Lettres & des Sciences, les examens qu'il n'a pu encore subir pour être admis comme élève régulier dans la Faculté de Droit. - Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences à qui M. le Recteur a renvoyé cette demande pour examen et préavis. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide d'autoriser à M. Vallotton les fins de sa demande, à condition qu'il subisse en juillet 1858 des examens admissibles sur les objets suivants:

- 1^o Littérature grecque, cours de la 3^e & de la 2^e vol. . . . 2 examens
- 2^o Histoire, cours de la 3^e & de la 2^e vol. . . . 2 "
- 3^o Philosophie, partie du cours donné à 3^e vol. et traitant de la Psychologie, puis cours complet donné à la 2^e & à la 1^{re} vol. . . . 2 "
- 4^o Physique, 1^{re} partie du cours donné à la 3^e vol. . . . 1 "
- 5^o Chimie, cours donné à la 2^e vol. . . . 1 "
- 6^o Mathématiques, cours donné à la 3^e vol. . . . 1 "
- 7^o Littérature française, cours donné à la 3^e & à la 2^e vol. . . . 2 "
- 8. Littérature latine, cours donné à la 3^e vol. . . . 1 "

Demandes de M. M. Zingg & Steinmann, externes de la Faculté des Lettres & des Sciences, tendant à obtenir une diminution de la finance d'étude. Les deux pétitionnaires allèguent à l'appui de leurs demandes leur manque de fortune et la circonstance qu'ils ne pourront suivre les leçons qui sont une partie de l'année académique. Ces deux demandes sont transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

Note du Bureau Bernard s'élevant à 57 fr. 10 c. Cette note est admise, mais on décide, à cette occasion, de charger M. le Recteur

M. Le Guex.

J. Vallotton.

M. M. Zingg & Steinmann

Bureau Bernard
(notes)

de faire au besoin des observations à l'égard de son service qui n'est pas tous jours satisfaisant, et de prendre les mesures nécessaires pour que ce service soit régularisé.

Martinoni (note)

Note Du vicaire Martinoni montant à 31 fr 20 c. Vu cette dépense considérable pour vices copius, il sera écrit à M. M. les étudiants pour les avertir qu'à l'avenir, si M. M. les censés ne font pas payer aux étudiants les vices qu'ils caferont, les volés ou le Sénat en seront unis responsables.

Observatoire.

Lettre (Du 4^e 26^e) Du Conseil de l'Instruction publique transmettant pour rapport & préavis un dossier concernant l'observatoire météorologique. Les pièces sont renvoyés pour examen au Conseil de la Faculté Des Lettres et Des Sciences.

M. A. Corthey

Rapport de la commission chargée de faire subir à M. A. Corthey son examen général de Droit. Conformément aux conclusions de ce rapport, M. le Doyen confère à M. Corthey le Diplôme de Licencié en Droit.

Ecole polytechnique.

Lettre circulaire (Du 16^e 9^e) De la Direction de l'Ecole polytechnique fédérale accompagnant l'envoi du Règlement pour les examens d'admission à l'Ecole polytechnique fédérale et d'un programme des connaissances exigées pour l'entrée à cette école. Cette lettre renferme, en outre, des questions concernant les examens d'admission à l'Ecole polytechnique et l'organisation de cet établissement.

13

Lettre (Du 23^e 9^e) Du Conseil de l'Instruction publique, invitant l'Académie à examiner les questions posées par la Direction de l'Ecole polytechnique et à adresser au Conseil, sur cette affaire, un rapport avec un préavis. Vu l'importance de cet objet, l'Académie décide de le renvoyer à une commission de 5 membres qui seront désignés par M. le Recteur.

M. Monnier

Lettre par laquelle M. Monnier fait connaître qu'il se constitue externe dans la 2^e volée de la Section littéraire de la Faculté Des Lettres et Des Sciences et demande si par le fait qu'il se constitue externe et est tenu de payer une nouvelle somme d'immatriculation. L'Académie consultée à ce sujet se prononce pour la négative.

Examens (modification)

Lettre (Du 25^e 9^e) par laquelle le Conseil de l'Instruction publique fait connaître que vu la dépense très considérable occasionnée par les examens complémentaires qui ont eu lieu à la dernière rentrée, il importe de modifier le système des examens en ce qui concerne l'appréciation des succès et demande en conséquence de nouveau à l'Académie un rapport à ce sujet. - Cette affaire sera de nouveau soumise à la Commission qui a été chargée d'examiner les modifications à apposer au Règlement pour l'Académie, en ce qui concerne les examens des étudiants.

M. Desch

Lettre (Du 26^e 9^e) De M. Desch de Fribourg demandant des renseignements sur l'organisation de l'Académie. - M. le Recteur a répondu le 27 du même mois.

G. Chavannes (certificat)

M. le Recteur annonce qu'il a délivré à M. S. Chavannes le certificat que l'Académie lui a accordé, dans sa séance du 5^e 9^e dernier.

Séance du 17^e Dec. 1857.

2^e qu'il a transmis à Messieurs les experts aux examens complémentaires l'octobre les bons suivants:

A. M. Vozuy	un bon	N ^o 8356.
" A. Cusat	id	" 8357.
" Tabu, past.	id	" 8358.
" Audemar, past.	id	" 8359.
" Encheu, past.	id	" 8360.
" Pignat, jug. cont. ^e	id	" 8361.
" Et. Scutant, avocat	id	" 8362.
" Viennet, past.	id	" 8363.
" Ch. Guisan	id	" 8360.
" Maman, pharm.	id	" 8357.
" Docbet, pharm.	id	" 8352.
" Marguet, pen.	id	" 8353.
" Chavannes, prof.	id	" 8354.
" Hehli-Boisot	id	" 8355.
3 ^e Enfin à M. Richoud	un bon	" 8364.

Ensuite, des rapports des commissions d'examen pour les concours de cette année, l'Académie décide aux concourants les prix suivants: à M. Ed. Dumont un prix de 50 fr.; à M. Eug. Surlan, un prix de 75 fr.; à M. B. Duvernoy, un prix de 75 fr.; à M. Aug. Dreyfus un prix de 60 fr. et à M. L. Minette un prix de 80 fr. — La cérémonie pour la communication publique du résultat des concours aura lieu le 6 janvier 1858. — On décide que les vacances de nouvel an auront lieu du dimanche 27^e Dec. 1857 au dimanche 3 janvier 1858 inclusivement.

Séance du 26 Dec. 1857.

Présents. M. le Recteur Rogier - Crozet

M. M. Vuilleumier, Dufourmet, Piquet, Chavannes, Bischoff
Duperron, Rambat, Dufour, Raoux.

M. Piquet est arrivé après 4 h. 15 m.

Ne sont pas présents: M. M. Hornung, Heidey, Raoux, Gay, Heins, Duprat, Nestler.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 22 Dec. annonçant que sur la demande du Sénat des Etudiants, le Conseil a décidé de fixer les vacances de l'Académie des le 26 Dec. courant. — M. le Recteur dit qu'il a fait connaître, par affiche, ce changement apporté à la fixation des vacances.

Lettre, du 22 Dec., invitant M. le Recteur à accélérer la publication du catalogue des Etudiants pour 1857-1858. M. le Recteur dit que le catalogue est sous presse.

Lettre du 28 Dec. demandant pour le 15 janvier prochain le rapport annuel sur l'Académie.

Sur la proposition qui en est faite, l'Académie approuve la décision du 17 Dec. fixant au 6 janvier 1858 la séance académique pour la publication communication publique du résultat des concours.

Concours
id
Vacances du nouvel an

Vacances

Catalogue des étudiants

Rapport sur l'Académie

Concours

Séance du 26 Dec^r 1857.

1857 et décide que cette séance aura lieu le 8 janvier prochain. Elle décide, de plus, que la séance sera suivie d'un banquet auquel seront invités Messieurs les lauréats de 1855 & de 1856, Messieurs les experts aux concours, Messieurs les membres du Conseil de l'Instruction publique et du Conseil d'Etat.

M. M. E. De Weiser, Ed. Simon
J. Perret

Lecture est faite de trois Demandes présentées par M. M. les étudiants Emile De Heer, Edouard Simon & Jules Perret, tendant à ce que ces étudiants soient admis à passer doubles examens en 1858. Les fins de ces trois Demandes sont accordées.

M. Weber

Lecture est aussi faite d'une lettre par laquelle M. le Docteur Weber réclame au sujet de la fréquentation du manège par les externes de l'école d'écuyer qui ne sont pas vaudois. — Il sera répondu à M. Weber que sa réclamation doit être adressée au Conseil d'Etat avec lequel il a conclu la convention qui détermine les conditions auxquelles les externes de l'Académie sont admis à prendre des leçons d'équitation.

Note Humbert

On vote sur les notes suivantes:

Note de 139 fr. 50 c. de M. Humbert concernant le banquet au Dénique qui a eu lieu le 16. 9^h dernier.

Note Heer

Note de 3 fr. 90 c. de M. Heer, lampiste, pour divers fournitures pendant les années 1855, 1856 & 1857.

Note Maget

Note de 215 fr. 91 c. de M. Sam. Maget pour le renouvellement des tables et des planches noies des auditoires.

Fajal de Grenier
M. Corbois

M. le Recteur fait encore connaître: 1^o qu'il a délivré un certificat d'études à M. Fajal de Grenier et expédié un Diplôme de Licence en Droit à M. M. Corbois; 2^o qu'il a composé de M. M. les professeurs Bischoff, Dufour, Rambert, Duprat et Chavannes la commission chargée de faire rapport à l'Académie sur les questions soulevées par une circulaire du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale.

Ecole polytechn. fédérale

Le 7^e Janvier 1858.

Présents: M. le Recteur Rogivue Crosler
M. M. Vuillemin, Dufour, Piquet, Gay, Raouf, Hornung, Winer, Duprat, Margot, Duprez, Dufour, Bischoff, Kessler & Chavannes.
M. Chavannes est assis après 4 h. 15 m.
M. M. Rambert & Heischy font excuser leur absence.

Gagistes

L'Académie entend les rapports suivants:
Rapports trimestriels de M. M. les professeurs sur l'aptitude et l'affiduité des élèves gagistes et sur le préavis à donner au Conseil de l'Instruction publique pour le prochain semestre c'est-à-dire le 31 Dec^r dernier. — Ensuite des rapports de M. M. les professeurs et sera donné au Conseil un préavis favorable à tous les gagistes.

Séance Du 7^e Janvier 1858.

Cabinets & laboratoires

Rapports Des commissaires chargés d'inspecter les cabinets de physique et d'Astronomie, ainsi que le cabinet et le laboratoire de chimie. Les rapports sont approuvés.

Programme des concours

Rapports Des Conseils Des trois Facultés pour la rédaction du programme des concours pour l'année 1858. Tous les sujets proposés sont admis excepté le sujet suivant de philosophie: « Déterminer & expliquer les rapports qui unissent le sensualisme et le mysticisme au double point de vue de la psychologie & de l'histoire ».

Ch. Detrey,

Rapport Du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences sur la demande de M. Ch. Detrey, tendant à être admis en qualité d'élève régulier à la Faculté de Droit. Les conclusions du rapport sont adoptées. Les conclusions sont:

- 1^o De maintenir M. Detrey au bénéfice des examens qu'il a subis dans la 3^e volée de la Faculté des Lettres & des Sciences en 1850.
- 2^o De l'admettre dans la Faculté de Droit, en qualité d'élève régulier, à la condition de faire en temps ordinaire des examens admissibles sur tous les cours donnés à 1^{re} & à 2^{de} volée de la Faculté des Lettres et des Sciences, sauf sur les cours de chimie, de physique et de géologie.

Comptes du Secrétaire-Caissier

M. le Recteur invite les Conseils Des trois Facultés à pourvoir à la nomination des membres de la commission pour l'examen des comptes de M. le Secrétaire-Caissier, conformément à l'art. 139 du Règlement pour l'Académie.

Rapport annuel sur l'Académie.

Sur la proposition qui en est faite par M. le Recteur, on décide que le rapport général sur l'Académie pour l'année 1857 sera déposé dans la salle académique où chaque professeur pourra en prendre connaissance.

Vacances

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Inst. publie. Lettre, du 29 ^{Dec}, informant l'Académie que le Conseil autorise la rentrée après les vacances du nouvel an, le lundi 4 Janvier 1858

Note Martineri

Mesmes p. le paiement des vites cassées.

Lettre, du 29 ^{Dec}, par laquelle le Conseil fait connaître à l'Académie qu'il lui renvoie la note du vicien Martineri et que les frais des vites cassées doivent être mis à la charge des étudiants. — Il sera de nouveau écrit au Conseil pour l'engager à procurer le paiement de cette note et lui faire savoir que l'Académie a pris des mesures pour que les étudiants aient à l'avenir les vites qu'ils cassent.

A. Vodoy

Lettre, du 29 ^{Dec}, invitant l'Académie à faire connaître au Conseil si le terme en Théologie A. Vodoy joint d'un gage confié par la Tour de Pely et de la condition de ce gage peuvent être remplis par son examen. — M. le Recteur est chargé de prendre des renseignements sur cette affaire & de répondre au Conseil.

Dispenses du paiement de la finance d'étude.

Lettre, du 29 ^{Dec}, annonçant à l'Académie:

- 1^o que le Conseil dispense du paiement de la finance d'étude les titulaires Albert Cousin, L. Leyray, Ch. Raymond, Jr. Fritzsche, Jules Gallay, Eugène Delassart, Jr. Descaillayes, Ch. Pache, Jules Parot, Ed. Simon, Jules Cousin, Jules Picland, John Tuschor, Ch. Pochat, Fr. Poullet, Jules Matthey, Jr. Savary,
- 2^o qu'il a suspendu sa décision sur l'admission au sujet de l'externe L. Pichon & des étudiants Felia Cornu & Jules Delapierre jusqu'à ce que ces élèves aient produit une demande motivée de leurs parents.

Steinmann & Zingg

Lettre, du 29 ^{Dec}, annonçant que le Conseil dispense du paiement de la finance d'étude les titulaires Steinmann & Zingg.

Séance du 7 Janvier 1858.

Note Maget

Lettre, Du 5 Janvier comte, informant l'Académie qu'il lui envoie la note de 215 fr 91c fournie par le gypseur Maget. - M. le Recteur est chargé d'en régler le montant de cette affaire.

Concours.

Lettre, Du 5 Janvier par laquelle le Conseil d'Etat informe l'Académie qu'il assistera à la cérémonie pour la communication publique du résultat des concours pour 1857 et qu'il enverra une délegation au banquet qui suivra cette cérémonie.

Note Badaud.

L'Académie ordonne aussitôt les notes suivantes:

Note de 68 fr. fournie par le menuisier Badaud pour confection d'une grande planche pour dans l'auditoire de Théologie.

Note Badaud.

Note de 10 fr., De même menuisier, pour une caisse à bois et pour réparations aux tables et aux chaises des auditeurs.

Note Luginbuhl

Note de 59 fr 52c. de M. Luginbuhl pour huile & chandelles à l'usage de l'Académie

Note Pache.

Note de 7 fr 28c De l'imprimeur Ch. Pache pour insertion de divers avis dans la feuille des Avis officiels.

Note Pache.

Note de 33 fr 30c. fournie par le même imprimeur pour divers impressions concernant l'Académie.

Note du bureau de la Gazette vauv.

Note de 15 fr 75c fournie par le bureau de la Gazette vauvaise pour l'insertion dans ce journal de 4 avis concernant l'Académie

Note Corbaz (menuisier)

Note de 26 fr 83c. de F. Corbaz, menuisier.

Note Corbaz (imprimeur)

Note de 30 fr 50c des imprimeurs Corbaz & Roulier pour l'impression du programme des cours pour 1857.

Note du bureau du Nouv vauv

Note de 16 fr 55c. fournie par le bureau du Nouvelliste vauvaise pour l'insertion dans ce journal de 4 avis concernant l'Académie

Note Chantiers

Note de 20 fr 75c fournie par M. Chantiers, libraire, pour diverses fournitures de bureau.

Note Jovet.

Note de 4 fr 50c de M. Jovet, pour deux centaines de fils.

Note Frankhauser

Note de 14 fr 80c. fr. Frankhauser-Chavan pour balais et poussoirs.

Note Conod

Note de 21 fr. de M. Conod, horloger pour nettoyage & transport de la pendule astronomique dans la salle de l'Académie.

Bons.

Enfin M. le Recteur fait connaître qu'il a transmis à M. Fleury, avocat, un bon n° 9770 et à M. Gollfrey aussi un bon n° 9771.

Séance du 8 Janvier 1858

Présents: M. le Recteur Rogerve Crozier?

M. M. les professeurs Vuillemin, Desfontaines, Siguet, Hornung, Hauser, Gay, Wiesner, Marguit, Bischoff, Dufour, Duponnet, Charvannes, Heisely, Duprat, Xerles. - M. M. les professeurs honoraires Séverin, Vuillemin, Fabe - M. Meynier, Président du Conseil de l'Ense. pub. & M. M. Blanchet & Ch. Guisan membres du même Conseil. - M. les étudiants des trois Facultés

Concours.

L'Académie étant transportée dans la grande salle de la Bibliothèque cantonale, M. le Recteur fait lecture des rapports des commissions d'examen pour les concours et proclame les noms des lauréats.

D'aucun mille.

Du 28 Janvier 1858.

Mr. le Recteur fait constater au procès-verbal qu'à quatre heures et demi. Messieurs les professeurs Rogivue-Crozier, Recteur, Klein, Gay, Dufour, Duperré, Bischoff, Hornung, Marguet se trouvent être seuls présents, quoique l'assemblée eût été régulièrement convoquée par cartes en temps utile. Mr. le professeur Vuilleumier a seul fait excuse. Son absence pour cause d'indisposition. L'assemblée n'ayant pas le quorum réglementaire, le Conseil de l'Instruction publique sera avisé par retard qui en sera lieu, dans l'envoi des comptes, une nouvelle séance devant être convoquée pour leur passation.

Séance du 1^{er} Février 1858.

Présents: Mr. le Recteur Rogivue-Crozier.

Mr. Vuilleumier, Dufour, Siquet, Raoux, Klein, Bischoff, Duperré, Hornung, Marguet, Duperré, Dufour.

Mr. Siquet & Hornung sont arrivés après 4 h. 15 m.

Mr. Gay, Charavannes, Rambert, Heisely & Westler font excuse, par écrit, leur absence.

Mr. le Recteur fait lecture du rapport général sur l'Académie pour l'année 1857. Ce rapport est approuvé.

Lecture est aussi faite des deux rapports suivants:

Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes de Mr. le Secrétaire-Caissier pour l'année 1857, savoir le compte de la Caisse académique, le compte de la fondation Gay et le compte des finances d'études et d'immatriculation. Ces trois comptes, sont suivent les bilans, sont approuvés.

Compte de la Caisse académique.

Recettes	Fr. 5680. 54 c
Dépenses	5582. 80.
Mr. le Secrétaire-Caissier resté p. solde	Fr. 157. 74.
Le total de l'année de l'Académie est	Fr. 7209 68. 04

Compte de la Fondation Gay.

Recettes (y compris le solde au 1 ^{er} Janv. 1857)	Fr. 60. 00
Dépenses	60. 00
Solde en Caisse	Fr. 0. 00

Comptes des finances d'études & d'immatriculation.

Mr. le Secrétaire-Caissier a perçu	Fr. 6624. 00 c (y compris 110 fr. anciens de 1856)
Il lui est resté au Recours du Distinct	6663. 50.
Il lui est resté pour solde	Fr. 39. 50

Rapport général sur l'Académie

Comptes du Secrétaire-Caissier

Séance du 1^{er} Février 1858.

Observatoire météorologiq.

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences auquel l'Académie avait renvoyé, pour examen & avis, le dossier concernant l'observatoire météorologique établi sur la terrasse du bâtiment de l'École Normale des études régionales. L'Académie adopte ce rapport et décide qu'il sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Séance du 11 Février 1858.

Présents: M. le Recteur Régis, Evales, M. M. Vuilleumier, Piquet, Hornung, Duprez, Wiener, Marguet Gay, Ravon, Dufou, Dufournet, Sont absents à 4 h. 15 m. M. M. Dufournet, Duprez, Bärtschuff, Xenler, Heisely.

M. M. Xenler & Prüssler ont excusé leur absence. M. Dufournet, excusé également par lettre, son absence partielle.

Catalogue des Etudiants & programme des concours

M. le Recteur fait connaître: 1^o que le catalogue des étudiants de l'Alba de l'année pour l'année 1857-1858 a été imprimé et qu'un exemplaire a été transmis au Conseil de l'Instruction publique; 2^o que le programme des concours a été également transmis au même Conseil; 3^o que les bons ci après indiqués ont été transmis au intéressés, savoir:

- Aux gazistes, les bons pour le paiement du trimestre écoulé 31 Dec^{br} 1857
- A M. M. Corlay & Rouiller, imprimeurs, un bon N^o 408
- Au Bureau de la Gazette Vaudoise id 419
- Au Bureau de Nouvelles Vaudoises id 420
- A M. Chantrains libraire id 421
- A M. Comod, horloger id 422
- A M. Joubert, marchand papeterie id 423
- A M. Frankhauser-Chavan id 424
- A M. Corlay, maître ramoneur id 425
- A M. Tache-Simmer, imprimeur id 426
- Au Bureau de la feuille des avis officiels id 427
- A M. Pagan, menuisier id 428
- A M. Pagan, menuisier id 429
- A M. Luginbuhl, Charles id 430
- Au Senat des Etudiants, p. la Bibliothèque des Etud. id 586
- A M. Duprat professeur id 597
- A M. Marguet, professeur id 598

Lecture est faite des pièces suivantes:

Observatoire météorologiq.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 12 janvier, transmettant une lettre du Département de l'Intérieur relative à l'observatoire météorologique. — Cette lettre a été renvoyée par M. le Recteur au Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences qui a présenté son rapport sur cet objet dans la séance du 1^{er} Février court.

Eng. Crotchet.

Demande de M. Eng. Crotchet, étudiant, tendant à être dispensé du paiement de la finisance d'étude pour l'année académique 1857-1858. — L'Académie...

Le renvoyer sa décision à une séance prochaine, vu qu'il manque de renseignements.

Mr. Weber, cingy.

Lettre, Du 13 Janvier, par laquelle Mr. Weber cingy transmet à Mr. le Recteur, sa convention avec l'Etat au sujet de la fréquentation du manège par les étudiants. Mr. le Recteur dit qu'il a renvoyé à Mr. Weber sa convention en lui faisant connaître qu'elle ne paraît s'appliquer qu'aux étudiants réguliers.

PlACEMENT DE FONDS

Lettre, Du 15 Janvier, de Mr. le notaire Bernard annonçant que Mr. Challand emprunterait de 3 à 4000 francs par hypothèques (indégués), si l'Académie veut lui faire ce prêt. L'hypothèque valant plus de 5,000 francs.

L'Académie décide de demander un plus ample informé, avant de prendre une décision définitive.

Mr. Prodrom

Demande de Mr. G. Prodrom, catone en Droit, tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude. — L'Académie enverra au Conseil de l'Instruction publique les renseignements qu'elle possède.

Formule de compte

Lettre, Du 23 Janvier, du Conseil de l'Instruction publique transmettant une formule pour les comptes de l'Académie.

Mr. Hornung.

Lettre, Du 26 Janvier, par laquelle Mr. le professeur Hornung fait connaître qu'il n'a pu, par suite d'indisposition, assister à la séance de la commission chargée d'examiner les Comptes de Mr. le Secrétaire-Caissier.

Senat Des Etudiants

Lettre, Du 26 Janvier, du Senat Des Etudiants annonçant que les assés de ce corps n'auront plus lieu aux heures des leçons. — Le propos de dégâts commis dans un auditoire, le Senat fait aussi connaître qu'il a pris des mesures pour réprimer les abus.

Programme Des concours

Lettre, Du 26 Janvier, par laquelle le Conseil de l'Instruction publique fait connaître à l'Académie qu'il lui renvoie le programme des concours pour 1858, après y avoir ajouté un certain nombre de sujets. — Il fait en outre connaître que le Conseil d'Etat a, Du reste, approuvé le programme.

L'Académie décide que les sujets proposés par le Conseil de l'Instruction publique seront imprimés sous une rubrique à part.

J. & N. Cousin

Lettre, Du 26 Janvier, par laquelle les étudiants Jules & Albert Cousin demandent de nouveau d'être dispensés du paiement de la finance d'étude pour l'année 1856-1857, le Conseil de l'Instruction publique n'ayant pas pris de décision au sujet de la demande qui lui a été transmise le 7 juillet, 1857.

Cette nouvelle demande des étudiants Cousin sera, comme la première, transmise au Conseil avec un préavis favorable.

Mr. Maget

Lettre, Du 26 Janvier, du Conseil de l'Instruction publique par laquelle cette autorité annonce à Mr. le Recteur: 1^o qu'il lui envoie un bon de 215^f 91^c en faveur de Mr. Maget, gypseur, 2^o qu'il le charge de rendre à l'université Mr. & M^le les étudiants responsables des dégradations qu'ils pourraient commettre aux divers effets mobiliers de l'Académie.

Dégâts D. les auditoires

Séance Du 11 Février 1858.

E. De Weiss

Lettre, Du 8 février, par laquelle M. De Weiss, étudiant, donne avis des leçons qu'il doit dans la seconde et dans la première volée. M. De Weiss suit tous les cours dont les leçons sont compatibles.

Mo. Rambert

Lettre, Du 6 février, par laquelle M. le professeur Rambert prévient M. le Recteur qu'il interrompt ses leçons pour cause d'indisposition.

G. Cornu

Lettre, Du 2 février, par laquelle M. F. Cornu, étudiant de la Section scientifique de la Faculté des Lettres et des Sciences demande l'état de dispense de paiement de la finance d'étude. — La demande de M. Cornu sera transmise au Conseil de l'Instruction publique accompagnée d'un priavis favorable.

Instrumente d'astronomie

Lettre, Du 5 février, du Conseil de l'Instruction publique demandant un inventaire des instruments d'astronomie et un rapport sur leur usage. — Renvoi au Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences.

Tribune des cours publics

M. le Recteur fait connaître qu'il a eu, en essai, la Tribune des cours publics. — L'Académie décide de continuer scrupuleusement à cette publication.

Note Baud

L'Académie ordonne les deux notes suivantes:

Note Hund

Note de G. Baud portant à 13 fr 50 c.

Note de M. Hund concernant le banquet académique à l'occasion des concours s'élevant à 472 francs.

Séance Du 25 Février 1858.

Présents: M. le Pro Recteur Vuilleumier

M. M. Dufourmet, Piquet, Ravus, Wiener, Marguet, Nestlé, Gay, Duprat, Bischoff, Rambert, Dubois et Hornung.

M. Hornung est arrivé après 4 h. 15 m. — M. Hirschy a excusé son absence.

Mo. le Recteur

Lecture est faite d'une lettre par laquelle M. le Recteur fait connaître qu'il ne pourra, pour cause d'indisposition, assister à la séance de ce jour.

H. Rochat, préparateur

Les pièces suivantes sont ensuite déposées sur le bureau

Lettre, Du 14 février, du Conseil de l'Instruction publique demandant si M. H. Rochat fonctionnera pour l'année 1857-1858 en qualité de préparateur de physique et de chimie à l'Académie. — Il sera répondu affirmativement.

G. Seyrard

Lettre, Du 23 février, par laquelle l'étudiant G. Seyrard demande un congé de 15 jours, étant appelé à remplacer pendant ce temps le maître de latin et de grec au Collège de Morges. Ce congé est accordé.

M. le prof. Hirschy

Lettre, Du 15 février, par laquelle M. le professeur Hirschy informe M. le Recteur que l'état de sa santé l'a obligé une seconde fois d'interrompre le cours de ses leçons.

Séance du 25 Février 1858.

Eug. Crotet.

Demande de l'étudiant Eug. Crotet tendant à être dispensé du paiement de la finance d'études pour l'année académique 1857-1858. — Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Polytechnicum

Rapport de la commission d'examiner les questions posées dans la circulaire que la Direction de l'École polytechnique fédérale a adressée à l'Académie, le 29^{br} 1857.

Après une discussion générale l'Académie décide de prier la commission de nouveau l'affaire et de modifier son rapport dans le sens des observations qui ont été présentées dans la discussion.

Section des Sciences
(Règlement)

Rapport de la Commission chargée d'examiner l'interprétation du Règlement du 14 Août 1855 pour l'admission dans la Section scientifique de la Faculté des Sciences, interprétation que le Conseil de l'Instruction publique a fait connaître à l'Académie par lettre en date du 28^{br} 1857. — L'Académie, après discussion, adopte les conclusions du rapport, qui sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Séance du 11 Mars 1858.

Présents: M. le Recteur Régis Crotet

M. M. Vuillemin, Duloumet, Heisch, Rava, Wiener, Dupuis, Moynet,

Bischof, Gay, Piquet.

M. Piquet est arrivé après 4^h 15 m. — M. M. Nester & Duprat ont excusé leur absence.

Lecture est faite des lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

M. Hornung.

Lettre, du 26 Février, demandant divers renseignements sur le Cour d'Instituteurs de M. le professeur Hornung, — M. le Recteur dit qu'il a transmis à M. Hornung une copie de la lettre du Conseil, en le priant de fournir à cette autorité les renseignements demandés.

Concours

(Sujets proposés par le C. I. pub.)

Lettre, du 5 Mars, par laquelle le Conseil exprime la surprise qu'il a éprouvée en voyant que l'Académie a fait imprimer sous une rubrique à part les sujets de concours proposés par lui. — Il sera répondu au Conseil en lui faisant connaître les raisons qui ont engagé l'Académie à faire imprimer sous une rubrique à part les sujets qu'il a proposés.

H. Rochat, préparat.

Lettre, du 5 Mars, demandant des propositions pour la confirmation du citoyen H. Rochat en qualité de préparateur du cabinet de physique et du laboratoire de chimie, pour l'année académique 1857-1858. — On proposera au Conseil la confirmation du citoyen Rochat.

Comptes
de la finance d'étude.

Lettre, du 5 Mars, annonçant que le Conseil a examiné le Compt de la finance d'études pour 1856-1857, renfermant les questions, décisions et observations suivantes:

- 1^o A quel étudiant le gage Masfut a-t-il été conféré?
- 2^o M. Corthey & Jules Dumur, indiqués dans le compte comme ayant payé l'Académie ont-ils acquitté leur finance d'études?
- 3^o L'étudiant en Droit Samuel Berry doit-il payer la finance d'études pour l'année académique 1856-1857.
- 4^o L'étudiant Penchard, indiqué comme n'ayant pas payé la finance

Séance du 11 Mars 1858.

D'études, a été dispensé le 6 janvier 1857.

5° Les étudiants F. Cornu & J. Delapierre n'ayant pas fait parvenir une réponse de motif de leurs parents, ne peuvent être libérés de la finance d'études et l'Académie doit exiger le règlement de cette finance.

Il en est de même des externes L. G. Tiffard, & Leon Bidlingmeyer.

Finance d'études
(dispenses)

6° Le Conseil libère du paiement de la finance d'études pour 1856-1857 les étudiants Jules et Albert Couder; et du paiement de la même finance pour 1857-1858, l'étudiant Eugene Crochet et l'externe Prud'homme.

M. le Recteur est prié de donner au Conseil, sur les questions & les observations sus-mentionnées, toutes les explications & tous les renseignements nécessaires.

Statuts & règlements divers
(envoyés au C. F. P.)

Lettre, du 5 Mars, par laquelle le Conseil demande des exemplaires des Statuts des étudiants, du Règlement pour les concours et du Règlement sur les fonctions ecclésiastiques des étudiants en théologie.

Martinoni (bon)

Lettre, du 5 Mars, par laquelle le Conseil transmet un bon de 42 fr. 60 c. en faveur du vitrier Martinoni et réitère l'avis qu'à l'avenir les réparations des dégâts aux vitres et aux effets mobiliers du bâtiment académique seront à la charge des étudiants.

F. Cornu

Lettre, du 9 Mars, annonçant que l'étève F. Cornu ne peut pour le moment être dispensé du paiement de la finance d'études; que le Conseil exige des renseignements circonstanciés sur la position de fortune de ses parents et une ^{demande} dispense signée par eux. — Il sera répondu au Conseil que l'Académie ne peut lui fournir d'autres renseignements que ceux qui concernent la fréquentation des leçons et l'aptitude des étèves pour les études.

Aug. Veillon.

Séance est aussi faite des pièces suivantes:

Demande, du 27 février, de l'étudiant en théologie Aug. Veillon tendant à obtenir un congé jusqu'au 1^{er} 9^{br} 1858. — Ce congé est accordé.

M. le prof. Dufournet

Lettre, du 3 Mars, par laquelle M. le professeur Dufournet fait connaître à M. le Recteur qu'il ne pourra reprendre le cours de ses occupations à l'Académie avant lundi prochain, 8 courant.

Circulaire de la
Direction de l'École
polytechnique.

Rapport de la Commission chargée d'examiner les questions posées dans la circulaire que la Direction de l'École polytechnique fédérale a adressée à l'Académie, le 16 9^{br} 1857. — L'Académie approuve ce rapport et décide de le transmettre au Conseil de l'Instruction publique.

Gagistes

M. le Recteur invite M. M. les professeurs à bien vouloir faire leurs rapports trimestriels sur l'aptitude et la conduite des gagistes. — Ces rapports sont tous favorables.

Salle d'attente

Sur la proposition qui en est faite, l'Académie décide de louer au Conseil pour lui demander que la Salle d'attente, qui sert maintenant d'auditoire, soit rendue à l'Académie.

Vacances de Paques

On décide que les vacances de Paques commenceront le lundi 5 avril prochain.

Pris Leval.

L'Académie compose de M. M. les professeurs Veillon, Dufournet,

Séance Du 11 Mars 1858.

Pignet, Rambaut & Hornung la commission d'examen pour le prix de lecture saisi institué par feu M. le professeur Devaie.

M. le Recteur fait connaître:

Mo. le professe Nester

1° que M. Nester lui a donné avis de l'interruption de ses leçons pour affaires particulières.

Bons.

2° qu'il a transmis les bons suivants, savoir: à M. Paul, poëtes, un bon N° 1143; au sergent Dreyer, un bon N° 1144; au vitrier Martinoni, un bon N° 1145.

Placement de fonds.

3° que le notaire Bernard l'a avisé que M. Challand a retiré sa proposition d'emprunter la somme que l'Académie se propose de prêter.

Séance Du 15 Avril 1858.

Présents: M. le Recteur Rogivue Crochet.

M. M. Vuillemin, Dufourmet, Kischy, Hornung, Nester, Deymes, Margot, Gay, Bischoff, Rambaut, Dufour.

Section des Sciences (admission)

Lecture est faite des lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique. Lettre, du 12 Mars, concernant les conditions d'admission dans la Section des Sciences. Le Conseil annonce à l'Académie qu'il maintient l'exception mentionnée dans sa lettre du 2^e 8^h 1857, pour ce qui concerne les élèves du Collège cantonal.

H. Rochat

Lettre, du 16 Mars, annonçant que le Conseil a confirmé, pour l'année académique 1857-1858, M. H. Rochat dans ses fonctions de préparateur du cabinet de physique et du laboratoire de chimie.

Cours de Droit commercial

Lettre, du 23 Mars, faisant connaître à l'Académie que le cours de Droit commercial professé par M. le Recteur Rogivue est obligatoire pour les étudiants en Droit, & qu'ils devront subir en juillet un examen sur ce cours.

Mo. le Recteur Rogivue (leçons) Circulaire de l'École polytechnique fédérale.

Lettre, du 23 Mars, autorisant M. le professeur Rogivue à augmenter de trois heures par semaine le nombre de ses leçons.

Lettre, du 23 Mars, par laquelle le Conseil demande que l'Académie lui transmette la circulaire que la Direction de l'École polytechnique fédérale a adressée à l'Académie, le 16^e 9^h 1857. — Cette circulaire sera envoyée au Conseil.

Vacances de Pâques.

Lettre, du 23 Mars, annonçant que le Conseil a pris note de la fixation des vacances à l'Académie.

in)

Lettre, du 30 Mars, informant l'Académie que le Département de l'Intérieur a décidé qu'à l'avenir les vacances de Pâques auront lieu à l'Académie, la semaine avant Pâques. — L'Académie décide de réclamer auprès du Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Conseil de l'Instruction publique, contre la décision du Département de l'Intérieur, en invoquant la décision prise par le Conseil d'Etat.

Séance Du 15 Avril 1858.

Le 16 Mai 1858, concernant les vacances de l'Académie et en exposant les circonstances qui entraînent la décision du Département de l'Instruction.

Lecture est encore faite des pièces suivantes:

M. Savary & Mathy.

Demande de M. M. J. Mathy & S. B. Savary, catanes en théologie tendant à obtenir de l'état un subside pour leur faciliter la continuation de leurs études théologiques. —

Albert Hohl

Cette demande est renvoyée, pour examen & préavis, au Conseil de la Faculté de Théologie.

Demande de M. Albert Hohl, du canton d'Appenzel (R. E.) tendant à obtenir dispense de la finance d'études qu'il doit payer pour les cours qu'il suit à l'Académie, en qualité d'externe dans la Faculté des Lettres et des Sciences. —

Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique avec un préavis favorable.

Absences de la 1^{re}et de la 2^e Volée.

Lettre, Du 14 Avril, par laquelle M. le professeur Kraus informe M. le Recteur qu'il n'a pu donner ses leçons à la 1^{re} & à la 2^e volée de la Section littéraire, le mercredi 31 Mars & le mardi 14 Avril, aucun auditeur, excepté M. Andri, censuré, ne s'étant rendu à ses deux leçons. — L'Académie décide d'ajourner à sa prochaine séance la décision à prendre concernant la 1^{re} & la 2^e volées signalées par M. Kraus.

G. Cornu.

Demande de M^r G. F. Cornu tendant à ce que son fils Félix, élève de la 1^{re} division de la Section scientifique, soit dispensé du paiement de la finance d'études pour l'année académique 1857-1858.

J. Vallotton.

Demande de M. Vallotton, catane de la Faculté de Droit tendant à obtenir l'autorisation:

1^o De faire, à ses frais, dans le courant du mois de Mai, 3 examens, savoir ceux de littérature latine, de littérature française et de philosophie de la 3^e volée;

2^o De pouvoir répartir ses autres examens entre le mois de juillet et la rentrée d'automne.

L'Académie délibérant sur cette demande refuse à M. Vallotton l'autorisation de subir ses examens au mois de Mai, mais elle lui accorde la faculté de passer une partie de ses examens au mois de juillet et l'autre partie à la rentrée.

J. Zitzsche

Lettre, Du 14 Avril, par laquelle M. A. Zitzsche prie l'Académie de délivrer à son fils Jean un certificat d'études & ce concurremment.

Bis Levaie.

Enfin l'Académie entend le rapport de la Commission chargée de faire subir aux étudiants en Théologie l'examen pour le prix de lecture sacrée institué par feu M. le professeur Levaie. — La commission ne peut proposer de décerner à aucun candidat le prix ou seulement une partie du prix. Ce pendant elle propose d'accorder, à titre d'encouragement, 20 fr. à M. L. Berquet, 20 fr. à M. L. Guex, 15 francs à M. C. Calcever et 10 francs à M. Aug. Samois.

Séance du 28 Avril 1858.

Présents: M. le Recteur Rogique - Cuvallot
 M. M. Vieilleumier, Dufournet, Hédely, Gay, Chavanon, Hénier, Marguer,
 Bischoff, Rambert, Dufour, Pégut.
 M. Pégut est arrivé après 4 h. 15 m.

Les deux lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

J. Delapierre.

Lettre, du 26 Avril, annonçant que l'étudiant en Théologie J. Delapierre n'est pas dispensé du paiement de la finance d'études pour l'année académique 1857-1858.

Albert Hohl

Lettre, du 27 avril, faisant connaître que le Conseil libère du paiement de la finance d'études l'élève Albert Hohl.

Lecture est faite des rapports suivants:

M. M. Mathey & Savary

Rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur la demande de M. M. Mathey & Savary, externes dans la Faculté de Théologie, tendant à obtenir de l'Etat un subside pour leur faciliter la continuation de leurs études. — L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide de ne pas appuyer la demande des deux pétitionnaires.

Cabinet d'Astronomie

4
Observatoire.

Rapport de la Commission chargée de dresser un inventaire des instruments du Cabinet d'Astronomie & de voir s'il y a lieu que ces instruments puissent avoir dans un observatoire. Le rapport se prononce en faveur d'un petit observatoire pour lequel on utiliserait les quatre instruments que possède le Cabinet d'Astronomie, en y ajoutant une lunette de voyage au prix de 3,000 francs et une bonne lunette de 1,000 fr.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Concours

Sujet de la réponse à faire à la lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 5 Mars 1858, au sujet du classement des sujets de concours proposés par le Conseil. — L'Académie adopte le projet de réponse proposé, en priant M. le Recteur de prier encore d'avantage la manière de voir de l'Académie concernant le point discuté dans le 3^e alinéa de la réponse.

M. Bischoff, profes.

Lettre, du 17 Avril, par laquelle M. le professeur Bischoff informe M. le Recteur qu'il devra interrompre ses leçons de chimie à l'Académie, pour cause de indisposition, du 19 au 25 avril courant.

M. Duprat, profes.

Lettre, du 22 Avril, par laquelle M. Pravaux fait connaître à M. le Recteur que M. le professeur Duprat, est obligé d'interrompre ses leçons pendant une dizaine de jours.

M. Gay, profes.

Lettre, du 19 avril, par laquelle M. le professeur Gay avise M. le Recteur qu'il est obligé d'interrompre ses leçons pour cause d'indisposition.

Absences.

Ainsi qu'elle l'avait décidé dans sa séance du 15 Avril, l'Académie s'occupe des absences de la 1^{re} & de la 2^e volée des Lettres, ainsi que de celles de plusieurs étudiants à l'occasion de la réunion de la Société de Zofingen à Yverhois. L'Académie, après un examen attentif de mémoires à présenter pour

Séance Du 28 Avril 1858.

réprimer ces infractions à la discipline, décide:

1° De ne pas les élèves qui ont manqué les leçons pour assister à la réunion de la Société de Zoologie à Aranches, mais de prendre cependant, plus tard, des mesures pour que

2° D'adresser, en présence de l'Académie, une censure à la 1^{re} & la 2^e volée de la Section des Lettres pour n'avoir pas assisté aux leçons de M. le professeur Pravaz le mercredi 31 Mars & le mardi 14 Avril.

M. le Recteur fait connaître:

1° Qu'il a délivré un certificat d'études & de conduite à l'étudiant Jean Brizsché;

2° Qu'il a remis aux intéressés les bons suivants, savoir: A M. le professeur Duprat, le bon n° 2160, pour trimestre écoulé le 20 Avril 1858; à M. le professeur Marguet, le bon n° 2161 au 1^{er} pour trimestre de traitement échu le 20 Avril courant.

Séance Du 8 Mai 1858.

Présents: M. le Recteur Régis Evrard.

M. M. Brallemeur, Dufrenoy, Heibel, Piquet, Hornung, Pravaz, Hanoir, Marguet, Duperray, Dufour.

M. M. les professeurs Villermois, Gay, Humbert, Duprat-accusé, par lettre, leur absence.

M. le Recteur fait connaître que l'Académie a été particulièrement convoquée pour adresser une censure à la 1^{re} & la 2^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences, conformément à la décision qu'elle a prise à ce sujet dans sa séance Du 28 Avril dernier.

Sur la proposition que en est faite, l'Académie décide d'entendre préalablement les censeurs de ces deux volées au sujet des absences qui ont motivé la mesure disciplinaire dont il s'agit. En conséquence de cette décision M. Hochler, censeur de la 1^{re} volée, & M. André, censeur de la 2^e, sont introduits et entendus. Ils déclarent l'un & l'autre n'avoir aucun renseignement à donner à l'Académie à l'égard des absences signalées par M. le professeur Pravaz. Ensuite de cette déclaration, les élèves des deux volées susmentionnées sont introduits et M. le Recteur, après s'être assuré qu'ils sont tous présents, leur adresse la censure prononcée par l'Académie.

M. le Recteur dépose ensuite sur le bureau une demande (du 6 Mai 1858) de Messieurs les candidats au notariat, tendant à obtenir l'autorisation de pouvoir disposer de l'Auditoire de Droit, d'une à trois heures de l'après-midi pour des exercices de rédaction d'actes notariés. — L'Académie accorde l'autorisation demandée.

Jr. Brizsché

M. M. Duprat, Marguet
(bons)

Censure
(1^{re} & 2^e volée)

Auditoire de Droit

Présents: M. le Recteur Roginier, Crochet,
M. M. Vuilleumier, Heidey, Lufourant, Heering, Kraus, Winer
Gay, Marguet, Nœcker, Bischoff, Charannes, Rambert, Lafont.

M. Gay, prof.

M. le professeur Bischoff fait observer qu'il n'a reçu la carte de convocation pour la séance du 8 Mai que le lendemain 10. — En cette circonstance, M. le professeur Bischoff ne sera pas considéré comme absent de la séance du 8 Mai courant.

M. le Recteur fait connaître:

Bons p. Concours.

1° Qu'il a reçu les bons pour le paiement des prix de concours en 1857 et que les bons ont été remis aux intéressés, savoir:

A M. Aug. Dupraz, étudiant en Droit,	le bon	2949;
" " M. Micville, " en Théologie,	"	2950;
" " Eug. Scutari " en Lettres & Sciences	"	2947;
" " Benj. Dumur " " "	"	2948;
" " Edg. Dumont, " " "	"	2946.

Bons p. Prix Levaie.

2° Qu'il a remis aux étudiants en Théologie Berquet, Guet, Calocot, Landriet des bons sur M. le Scutari-Castès pour les encouragements qui leur ont été accordés, ensuite de l'examen qui a eu lieu pour le prix de lecture saisi institué par feu M. le professeur Levaie.

L. Panchaud

3° Qu'il a délivré à M. L. Panchaud un certificat constatant qu'il a été immatriculé en 8^{me} 1855 en qualité d'étudiant régulier dans la 3^e section de la Faculté des Lettres & Sciences.

Bureau scientifique.

M. le Recteur dépose ensuite sur le bureau les pièces suivantes:
Lettre, du 20 Avril, de M. Olyffe Barot, annonçant que la Tribune scientifique & littéraire a cessé de paraître et que cette publication sera remplacée par le Journal le Progrès. — L'Académie décide de ne pas s'abonner à ce dernier journal.
Demande de M. Robert Hoffmann, de St Gall, externe, tendant à être dispensé du paiement de la finance d'études, pour les cours de Droit et de Littérature française. — L'Académie, considérant que la présente année académique est pour le finis, décide de transmettre cette demande au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

R. Hoffmann

Cours de Droit romain

Lettre, du 11 Mai, du Conseil de l'Instruction publique, informant l'Académie que le Conseil a décidé que le Cours de Droit romain soit institué, à l'avenir, être donné en un an.

S. Cornu.

Lettre, du 15 Mai, du même Conseil, annonçant que l'étudiant S. Cornu est dispensé du paiement de la finance annuelle d'études pour l'année académique 1857-1858.

Comptes.

Lettre, du 14 Mai, annonçant à l'Académie que le Conseil lui renvoie les Comptes des finances d'études afin qu'ils soient réglés & closés.

J. Bury

Demande de M. J. Bury, étudiant en Droit, tendant à être admis à passer, au mois de juillet 1858, les examens relatifs aux cours des années scolaires

Séance Du 20 Mai 1858.

1856-1857 & 1857-1858. — L'Académie accorde à M. Bury, les fins de sa demande, dans
préjudice à la décision (de savoir) qui sera prise lorsque l'Académie s'occupera de l'admis-
sion ou non-admission aux examens conformément à l'art. 67 du Règlement pour l'Acadé-
mie.

PlACEMENT DE
FONDS.

Lettre par laquelle M. Bernard, notaire, propose à l'Académie de prêter, par
lettre de rente, à M. Muller de la Motte, la somme de francs maintenant
déposée à la Banque cantonale vaudoise. L'hypothèque consisterait en une vigne
de perches, taxée au cadastre à francs. L'intérêt serait au 4 p. 100 pen-
dant les 3 premiers années et de-lors saignable au 5 p. 100. — Le placement proposé
par M. Bernard est accepté.

M. Secretan
profes. honoraire.

Lettre, du 18. Mai, par laquelle M. Penevus avoit, avisé M. le Recteur de l'Académie
de M. Ch. Secretan, professeur honoraire de l'Académie.

M. le Recteur fait connaître qu'il a informé, le 19 mai, M. Penevus qu'une
délégation de l'Académie assisterait à l'inhumation de M. Secretan, et que, le 20 dit,
une délégation composée de M. le Recteur & de Messieurs les professeurs Dufourmet, &
Beechhoff se, en effet, assiste au convoi funèbre de M. Secretan.

Section scientifique.

Nouveau rapport sur les conditions d'admission dans la Section des Sciences
et de la Faculté des Lettres & des Sciences. — Ce rapport est approuvé.

Programme des leçons.

L'Académie adopte ensuite le programme des leçons pour l'année 1858-59.

Séance Du 10 Juin 1858.

Présents: M. le Recteur Rogivier-Erosler,
M. M. Vuilleumier, Dufourmet, Heischy, Ravoux, Marguet, Pignat, Gay,
Beechhoff, Charannes, Duperron, Rambert, Dufour, Hornung, Hénin & Duprat.
M. M. le membres du Conseil de l'Instruction publique Blanchet & Guerin
assistent aussi à la séance.

M. Hornung, est arrivé après 4 h. 15 m. — M. Nestler a fait excuser,
par lettre, son absence. — M. Duperron s'excuse verbalement de n'avoir pas
assisté à la séance du 30 mai; son excuse est admise.

Certificats.

M. le Recteur fait connaître:
1^o qu'il a délivré des certificats d'études à M. Ch. Monnard, étudiant en
la Section des Sciences et à M. L. Bury, en qualité d'externe de la même Section
en 1855-1856 & 1856-1857.

PlACEMENT DE
FONDS.

2^o que l'Académie a prêté à M. Muller de la Motte, par lettre de rente,
la somme de 4,800 francs, conformément à la décision prise à ce sujet par
l'Académie, dans la séance du 20 mai.

Comme la caisse académique n'avoit à placer que 4,400 francs, M. le
Secrétaire Caisrier a avancé à la Caisse, pour parfaire la somme prêtée, 400 fr.
qui lui seront remboursés par l'Académie avec intérêt au même taux que l'intérêt

Séance du 10 juin 1858.

in la même contre M. Muller de la Motte.

La présente inscription au procès-verbal servira d'ailleurs de reconnaissance en faveur de M. le Secrétaire Caipier pour le 400 francs avancés à la Caisse.

Déplacement d'un portrait.

M. le Recteur fait encore connaître que M. A. Custat lui a demandé pour M. Arrien de Constant, l'autorisation de pouvoir déplacer momentanément un des portraits qui ornent la salle des séances de l'Académie.

L'Académie s'abstenant sur la demande de M. Custat de décider effectivement d'autoriser le déplacement, pendant 2 jours, du portrait dont il s'agit, lorsqu'une demande par écrit, de M. A. de Constant, sera intervenue.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Rob. Hoffmann.

Lettre, du 25 mai, annonçant que l'externe en Droit, Robert Hoffmann est dispensé du paiement de la finane annuelle d'études.

J. Mathy & B. Savary.

Lettre, du 1^{er} juin, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a accordé à chacun des externes en théologie Jules Mathy & Benjamin Savary un subsidé de 15 fr. par trimestre.

Concours (conflict)

Lettre, du 4 juin, au sujet du conflit qui s'est élevé entre l'Académie et le Conseil, concernant le programme des concours. —

L'Académie décide de renvoyer cette lettre, pour examen et préavis, à une commission de trois membres et qui est composée de M. le Recteur et de MM. les professeurs Dufourmet & Rambert.

Lecture est encore faite des pièces suivantes:

J. Piclard

Demande de M. J. Piclard, étudiant en théologie, tendant à obtenir un gage de l'état. Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

J. Vallotton.

Lettre, du 28 mai, par laquelle l'étudiant J. Vallotton fait connaître qu'il se propose de subir 9 examens en juillet & 4 à la rentrée d'octobre. Les examens qu'il subira en juillet sont, dans la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres & des Sciences, l'examen sur la philosophie, dans la 2^e volée, les examens sur la littérature grecque, sur la littérature française & sur la philosophie, et dans la 3^e volée, les examens sur les littératures latine, grecque & française, sur la philosophie et sur la physique.

E. Pingoud

Demande de M. E. Pingoud tendant à être autorisé: 1^o à présenter dans le courant de ce mois le second sermon qu'il aurait dû réciter, au plus tard, le 31 mai; 2^o à ne présenter son sermon qu'au commencement de l'année prochaine, si l'état de sa santé le force de s'écarter de ses travaux.

À la demande du pétitionnaire est jointe une déclaration de M. Lambert, Doct. médecin.

L'Académie, après avoir entendu un rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur la demande de M. Pingoud, le premier point

Séance Du 10 Juin 1858.

de sa demande et de ne pas entrer en matière sur le second.

Enfin l'Académie ordonne les deux notes d'ouvrages:

Note de M. Thuilland, relieur, pour demi-rame de papier, 9 francs

Note de M. Jouve, papeter, pour 700 plies - - 9 fr. 20 cent.

Note Thuilland
Note Jouve

Séance Du 23 Juin 1858.

Présents: M. le Pro-Recteur Vuilleumier,

M. M. Dufour, Kiseby, Piquet, Ravet, Gay, Wiener, Nelter, Mauguet, Rambut, Dufour, Hornung;

M. le professeur Hornung, est arrivé après 4 h. 15 m.

M. le professeur Bischoff d'excuse, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance.

M. M. les professeurs Duprat, Duprez, Chavannes sont absents.

M. le Pro-Recteur fait connaître que M. le Recteur n'assistera pas à la séance, pour cause de maladie.

Cours (confit)

L'Académie considérant qu'il y a lieu de s'occuper, sans retard, du conflit qui s'est élevé entre elle & le Conseil de l'Instruction publique, touchant la rédaction du programme des concours, décide de remplacer M. le Recteur, en sa matière, par M. le Pro-Recteur Vuilleumier, dans la commission chargée de présenter à l'Académie un rapport avec préavis sur le litige en question.

Lecture est faite des pièces suivantes:

Tableau Des examens

Lettre, du 15 juin, du Conseil de l'Instruction publique, faisant connaître à M. le Recteur: 1° que le tableau des examens pour 1858 n'indiquant pas les jours où les examens auront lieu, le Conseil n'a pu prendre des mesures sur les propositions relatives aux experts; 2° qu'en évitation de frais, le Conseil desirait que les examens des volées peu nombreuses soient groupés de manière à réduire le nombre des jours consacrés aux examens et à permettre, de plus, aux experts de suivre les élèves dans leurs examens et dans les différentes branches d'études.

Vacances De Pâques

Lettre, du 22 juin, du même Conseil, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, par une décision toute récente, a arrêté que 8 jours de vacances à Pâques auront lieu, à l'avenir, à l'Académie, la semaine avant Pâques.

L'Académie consultée au sujet de cette nouvelle décision, décide de se borner à l'enregistrer purement & simplement.

Cours de philosophie de la 1^{re} volée.

Demande des étudiants de la 1^{re} volée des Lettres & Des Sciences tendant à être dispensés de subir un examen sur l'histoire de la philosophie de la Renaissance faisant partie du cours de philosophie de cette année.

L'Académie délibérant n'accorde pas aux pétitionnaires l'objet de leur demande.

D. Roulet

Demande de M. D. Roulet, étudiant en théologie, tendant à être admis

Séance Du 23 juin 1858.

risely, pour raison de santé, à ne subir au mois de juillet prochain, que les examens de morale chrétienne, d'écrije du Nouveau Testament et d'histoire ecclésiastique, et de renvoyer au mois d'octobre les examens sur l'écrije de l'Ancien Testament, sur l'histoire de la priidicature, sur la symbolique. A cette demande est joint à l'appui, une déclaration de M. Burnier, fils.

Eng. Piccard

L'Académie délibérant accorde à M. Piccard les fins de sa demande. Demande de M. Eng. Piccard tendant à obtenir de l'Académie un certificat d'études indiquant les ^{examens} qu'il a subis en 1856-57, les cours qu'il a suivis en 1857-1858, et, enfin, un témoignage de bonne conduite. - Le certificat requis par M. Piccard lui sera délivré.

Dissertations
(Burnier)
S. Cornu

Lettre, du 5 janvier 1858, Du Sénat de l'Université de Bonn accompagnant un envoi de dissertations.

Lettre, du 12 juin, par laquelle M. F. Cornu demande un certificat d'études et avise M. le Recteur que les élèves de la 1^{re} division de la Section des Sciences ne se présenteront pas aux examens de cette année. - Le certificat requis par M. Cornu lui sera délivré.

M. Dufournet
(cours d'écrije)
E. de Weis.

L'Académie autorise M. le professeur Dufournet à faire au programme de ses cours pour 1858-1859 une petite adjonction.

L'Académie s'occupe ensuite de l'admission ou de la non admission des étudiants aux examens de 1858. Tous les étudiants sont admis, excepté M. E. de Weis, étudiant de la 2^e volée de la Faculté des Lettres et des Sciences.

Séance Du 26 juin 1858.

Présents: M. le Pr. Recteur Vuilleumier
M. M. Dufournet, Heisely, Ravoux, Hornung, Nestler, Wiener, Chavannes, Bischoff, Marguth, Duprat, Gay, Dufour.
M. M. Pignat, Rambert & Dupuis sont absents.

E. de Weis

Lecture est faite des deux lettres suivantes:
Lettre, du 26 juin, par laquelle M. E. de Weis prie l'Académie de vouloir bien modifier la sentence qu'elle a prononcée contre lui dans sa séance du 23 juin courant, en l'admettant à subir les examens de la seconde volée de la Faculté des Lettres et des Sciences. M. de Weis reconnaît, du reste, qu'il a mérité son exclusion des examens et assure l'Académie qu'il s'efforcera de se rendre digne de la grâce qu'il sollicite, par sa conduite et par son application.

Lettre de M. de Weis à l'appui de la demande adressée par son fils à l'Académie.

Après délibération, l'Académie décide d'ajourner à une séance

Siéance du 26 juin 1858.

Philosophie du Droit

qui aura lieu mercredi prochain, la décision a prendre sur la requête de M. de Weiss.
L'Académie s'occupe ensuite de la proposition du Conseil de la Faculté de
Droit de rendre obligatoire pour la première volée des Lettres et des Sciences l'examen de
la philosophie du Droit. — Cette proposition est envoyée pour examen et avis au
Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences.

Mo. Rogierne

Vu la maladie de M. le Recteur Provisoire Crozet, M. le Pro-Recteur
est prié de faire au Conseil de l'Instruction publique des propositions pour son am-
placement dans les commissions d'examen dont il est membre.

Siéance du 30 juin 1858.

Présents: M. le Pro-Recteur Vuillemin.

M. M. Dufourmet, Hirschy, Roux, Riguet, Hornung, Wenzel, Bischoff, Wenzel,
Duprema, Chavannes, Margot, Duprat, Gay, Rambert, Dufour.

M. le Pro-Recteur dépose sur le bureau les deux lettres suivantes du Conseil
d'Instruction publique.

Experts.

Lettre, du 29 juin, transmettant le tableau des experts aux examens des étudiants
avec les modifications qui y ont été apportées, ensuite de refus ou d'empêchement.

Senat des étudiants

(de Weiss)

Lettre, du 29 juin, transmettant pour rapport et avis une réclamation du
Senat des étudiants contre la décision de l'Académie qui exclut des examens ordinaires
de cette année, l'étudiant Emile de Weiss. — L'examen de cette réclamation est ajour-
né à la prochaine séance.

Emile de Weiss

L'Académie s'occupe ensuite de la lettre par laquelle M. Em. de Weiss
prie l'Académie de vouloir bien mitiger la peine qu'elle a prononcée contre lui dans
sa séance du 23 juin courant. —

L'Académie considérant, d'un côté, l'aveu complet que M. de Weiss fait
de ses torts, et, de l'autre, ses promesses de ne pas donner lieu à de nouvelles plaintes,
décide d'accorder à cet étudiant la permission de subir les examens de la deuxième
volée littéraire.

Estimant que l'Académie ne saurait, sans déroger à sa dignité, revenir
de sa décision en présence de l'article injurieux pour l'Académie qui a paru dans
le *Mouvelliste Vaudois*, le 29 juillet courant, Monsieur le professeur Duprat
s'est abstenu de prendre part à la votation et il demande que son abstention
soit mentionnée au procès-verbal.

Séance du 5 juillet 1858.

Présents: M. le Pro-Recteur Vuitteumier
 MM. Dufourmet, Heidey, Pegut, Præus, Wiener, Bischoff,
 Marguet, Gay, Rambert, Dufour, Hornung & Duprat.
 MM. Hornung & Duprat arrivés après 4 h. 15 m. font excuser leur retard.
 MM. Nester, Chavannes et Duperré sont absents.

- Daniel Besançon
 (certificat)
 Commission de Consécrat^{ion} Délégué pour deux ans, Messieurs les professeurs Dufourmet & Pegut à la commission de consécration.
- Criance Muller
 Lettre (du 30 juin) de M. le Secrétaire Caustier transmettant la lettre de rente de 4800 francs prêtée à M. Muller de la Motte.
- Finances Études en retard.
 Lettre (du 30 juin) de M. le Secrétaire-Caustier donnant note des étudiants qui n'ont pas encore payé le second semestre de la finance d'études pour 1857-1858. Ces élèves sont: MM. Emile de Weiss, Jules Galley, Jules Dumont, François Combe, Pierre Guisan, Charles Pochet, Charles Bourgeois.
 M. le Recteur est prié de prendre des informations au sujet de ce retard de paiement de la finance d'études.
- Mo. Morlot
 Lettre, du 11 juin, par laquelle M. Morlot prie l'Académie de lui confier le ministère que M. E. Chavannes a présenté aux concours sur la géologie. — Accordé.
- E. De Weiss
 Lettre de M^{me} De Weiss annonçant que M^l. Emile De Weiss ne peut continuer ses examens pour cause d'indisposition. Cette lettre est accompagnée d'une déclaration de M. le Doct. Lambert.
- Examens de Droit
 (renvoi)
 Pétition des étudiants de Droit demandant que l'examen ^{de Droit} de Droit soit fixé au samedi 28 juillet, et l'examen général au vendredi 30 juillet.
 M. le Pro-Recteur est chargé de régler cette affaire.
- Programme des Concours
 (conflict)
 Rapport de la Commission nommée pour examiner la question du conflit avec le Conseil de l'Instruction publique, relativement au programme des concours. Cette commission propose un projet de lettre au Conseil d'Etat.
 L'Académie délibérant décide:
 1° De renvoyer le Conseil d'Etat de cette question;
 2° D'approuver la lettre priée de la commission, avec une modification proposée par M. le professeur Heidey;
 3° D'adresser directement cette lettre au Conseil d'Etat, et de prier de cette démarche le Conseil de l'Instruction publique;
 4° De joindre à la lettre adressée au Conseil d'Etat une copie des pièces du dossier concernant cette affaire.
- Senat des Étudiants
 (E. de Weiss)
 L'Académie s'occupe ensuite du rapport à faire au Conseil d'Etat sur la réclamation que le Sénat des Étudiants a adressée à cette autorité, au sujet de décision qui exclut l'étudiant E. De Weiss des examens ordinaires.

Séance du 5 juillet 1858.

De cette année.

L'Académie, après délibération, décide d'adresser au Conseil de l'Instruction publique pour lui présenter un exposé des faits, et de lui transmettre en même temps des lettres de M. Emile de Weiss et de Madame de Weiss.

M. le Pro-Recteur est chargé de la réponse à faire au Conseil

L'Académie exprime le regret que dans diverses circonstances le public ait été informé de ce qui se passe au sein des séances académiques. Plusieurs membres ont pu s'apercevoir, à diverses reprises, que des indiscretions regrettables avaient été faites au dehors certains détails, parfois intimes, relatifs aux séances.

Indiscretions

Séance du 22 juillet 1858.

Présents: M. le Pro-Recteur Vuilleumier

M. M. Dufournet, Fauriol, Pignat, Ravoux, Wiener, Homberg, Bischoff, Chavannes, Marguet, Gay, Dufour.

M. M. Homberg & Pignat sont arrivés après 4 h. 15 m.

Sont absents M. M. Duprat, Nessler, Duperray, Rambert.

M. le Pro-Recteur fait connaître: 1° qu'il a remis aux intéressés les bons suivants: savoir, aux gagistes, les bons pour le paiement du trimestre échû le 30 juin à M. M. Jousset & Thuillier, les bons n° 4342 & 4341; au Secrétaire suppléant, pour ses honoraires pour l'Académie, un bon de cinq francs; à M. le professeur Duprat, un bon n° 4759, et à M. le professeur Marguet, le bon n° 4760; 2° qu'un certificat d'études a été délivré à M. Ant. Noizy; 3° qu'il a approuvé une note de M. Puchonnet, concernant les leçons des crimes données à quelques élèves de l'Académie.

Bons (gagistes) Jousset & Thuillier
- 1 Secrétaire suppléant
Duprat & Marguet
Ant. Noizy (certificat)
Note Puchonnet

Lecture est ensuite faite des pièces suivantes:

Examens.

Lettre, en 6 juillet, du Conseil de l'Instruction publique faisant connaître quelques modifications apportées au tableau des examens et des experts de la Faculté de Droit, ensuite de refus ou d'empêchement.

Em. de Weiss.

Lettre, du 14 juillet, par laquelle Madame de Weiss demande que son fils Emile soit autorisé à passer, à la rentrée d'octobre, si sa santé le lui permet, les examens de la seconde volée littéraire. - L'Académie délibérant, accorde à M. de Weiss les fins de sa demande.

Section scientifique

Lettre, du 16 juillet, du Conseil de l'Instruction publique, demandant un rapport sur la Section des Sciences et un préavis sur la question de son maintien. Cette lettre est renvoyée à une commission composée de M. M. les professeurs Bischoff, Gay, Chavannes, Marguet & Dufour.

Cours de philosophie en Droit

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences sur la proposition du Conseil de la Faculté de Droit de rendre obligatoire pour la 1^{re} volée littéraire le cours de philosophie en Droit.

Le Conseil propose de demander au Conseil de l'Instruction publique

Du 22 juillet 1858.

publique qu'il soit donné dans la Faculté des Lettres et des Sciences, à titre d'état, un cours de philosophie du Droit, à 4 heures par semaine, obligatoire pour la 1^{re} vote. Cette proposition est adoptée.

M^{rs} les frères De Crousaz

Lettre, du 16 juillet, du Conseil de l'Instruction publique transmettant pour avis et priavis une demande de Meziéres les frères Armon Napoléon de Crousaz et Victor Napoléon Napoléon de Crousaz tendant à être admis en qualité d'étudiants réguliers, le premier, dans la Faculté de Droit, et le second, dans celle de Théologie, avec dispense de subir à Lausanne de nouveaux examens pour leur admission. A cette demande sont jointes onze pièces et certificats d'études.

La demande de Meziéres les frères de Crousaz est envoyée, avec les pièces qui l'accompagnent, au Conseil de la Faculté des Lettres & Des Sciences.

M^r Alph. Rivier

Demande, du 18 juillet, de M^r Alphonse Rivier, tendant à être admis à passer en automne, l'examen général pour la licence en Droit, avec dispense de l'année d'étude exigée par l'article 119 du règlement pour l'Académie et des examens spéciaux mentionnés à l'art. 120 du même règlement. — Cette demande est accompagnée d'un Diplôme de Docteur en Droit délivré à M^r Rivier par l'Université de Berlin et d'une liste des cours suivis à cette université par le pétitionnaire.

La demande de M^r Rivier est envoyée, pour examen & priavis, au Conseil de la Faculté de Droit.

M^r Aug. Prier

Demande du 18 juillet, de M^r Auguste Prier tendant à être admis à subir, cet automne, l'examen général pour la licence en Droit, et le dispensant de l'année d'études à l'Académie exigée par l'art. 119 du règlement et des examens spéciaux mentionnés à l'art. 120. A cette demande sont jointes, à l'appui, les 4 pièces suivantes: un Diplôme de licencié en Droit, un certificat d'études, un Diplôme de baccalauriat es sciences et un diplôme de baccalauriat es lettres.

La demande de M^r Prier est renvoyée pour examen & priavis au Conseil de la Faculté de Droit.

Du 29 juillet 1858.

Présents: M^r le Pro-Recteur Vuilleumier.

M^{rs} M. Dufourmet, Piguet, Raouf, Hünen, Bischoff, Chavannes, Prambert, Gay et Dufour.

M^r le professeur Homung fait excuser son absence.

M^r le professeur Prambert fait aussi excuser son absence du 22 juillet courant.

Sont absents Meziéres les professeurs Heidey, Suter, Duprat & Dupuis.

Messieurs les membres du Conseil de l'Instruction publique assistent aussi à la séance.

Du 29 juillet 1858.

S. Savary,

M. le Pro-Recteur fait connaître qu'un certificat d'études a été délivré à M. Samuel Savary, externe de la Faculté de Théologie.

Note Delaraye & Samin

On ordonne une note de M. M. Delaraye & Samin s'élevant à 30 francs pour une calèche à 3 chevaux fournie le 27 mars & le 20 mai pour embourbements. M. le professeur Gay fait observer que la Commission des Musées et de la Bibliothèque cantonale doit contribuer au paiement de cette note pour la somme de 7 fr. 50 centimes.

Lecture est faite des 4 lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique:

Em. De Weis

Lettre, du 23 juillet, annonçant à l'Académie que le Conseil autorise M. Emile De Weis à faire à la rentrée d'octobre les examens quo l'état de sa santé ne lui a pas permis de subir dans le mois de juillet courant, y compris l'examen d'Astronomie dans lequel il n'a pas réussi le 20 juillet.

Cours de philosophie
du Droit

Lettre, du 23 juillet, informant l'Académie que le Conseil autorise, à titre de sursis, comme obligatoire, le cours de philosophie & du Droit pour la première volée de la Faculté des Lettres & des Sciences.

Programme des cours

Lettre du 23 juillet, faisant connaître: 1° que le Conseil adopte le programme des cours pour l'année 1858-1859; 2° que quant aux propositions indépendantes faites par l'Académie et qui se rattachent au dit programme, le Conseil avisera avant la fin des vacances.

L'Académie charge M. le Pro-Recteur de faire imprimer dans délai le programme, avec réserve des modifications qui pourront intervenir.

Examens

Lettre, du 23 juillet, apportant quelques modifications au tableau des examens des étudiants.

Section des Sciences

Lecture est aussi faite des deux rapports suivants:

Rapport de la commission chargée de présenter à l'Académie un rapport sur la Section scientifique et un préavis sur la question de son maintien.

L'Académie, après délibération, adopte ce rapport et décide qu'il sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

M. M. les frères De Crousaz

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences sur la demande de Messieurs les frères Napoléon & Victor Napoléon De Crousaz, tendant à être admis, le 1^{er} dans la Faculté de Droit; le 2^e dans celle de Théologie.

Les conclusions des rapports sont adoptées.

Séance du 31 juillet 1858.

Présents: M. le Pro-Recteur Vuilleumier.

M. M. Dufournot, Pignat, Ravaux, Hornung, Bischoff, Gay, Duprat, Rambut & Dufour.

Sont absents: M. M. Heischy, Wüest, Nessler, Duperron, Marguet, Chavannes.

Lecture est faite des pièces suivantes:

Alph. Rivier

Rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur la demande de M. Alphonse Rivier, tendant à ce qu'il soit admis à passer, en automne, l'examen général pour la licence en droit, avec dispense de l'année d'études exigée par l'art. 119 du Règlement pour l'Académie, et des examens spéciaux mentionnés à l'art. 20.

L'Académie délibérant décide d'imposer à M. Rivier l'obligation d'étudier pendant une année dans la Faculté de Droit, de passer examen sur les cours qu'il aura entendus pendant cette année et de passer l'examen général pour la licence.

Aug. Pissier

Rapport du même Conseil sur la demande de M. Auguste Pissier, tendant à ce qu'il soit aussi admis à passer, en automne, l'examen général pour la licence en droit, en le dispensant de l'année d'études exigée par l'art. 119 du Règlement et des examens spéciaux mentionnés à l'art. 20.

L'Académie, après délibération, décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique de dispenser M. Pissier d'étudier pendant une année dans la Faculté de Droit; de le dispenser, en outre, de l'examen général. D'exiger de lui des examens sur le droit civil et la procédure civile du canton de Vaud, sur le droit public fédéral étudié dans la constitution fédérale de 1848, sur le droit public cantonal, sur le droit pénal et la procédure pénale du canton, sur la philosophie du droit, sur l'histoire du droit et sur le droit commercial vaudois.

Les deux rapports susmentionnés du Conseil de la Faculté de Droit seront transmis au Conseil de l'Instruction publique, à titre de renseignements.

M. Rogivue, Recteur

Lettre par laquelle M. le Recteur Rogivue charge, vu l'état de sa santé, M. le Pro-Recteur de le remplacer dans ses fonctions de Recteur de l'Académie. — Il sera écrit à M. Rogivue pour lui adresser réception de sa lettre, lui exprimer la reconnaissance de l'Académie pour la manière dont il a rempli ses fonctions de Recteur, et les vœux qu'elle forme pour son établissement.

Rapport sur les examens

Rapport sur les résultats des examens.

I. Faculté de Droit

1^{re} Division. Les étudiants Samuel Bury & Auguste Dupraz ont tous deux examens admis; en conséquence l'Académie, sur la proposition de la commission chargée de faire subir à ces deux étudiants l'examen général, leur confère le Diplôme de licencié en Droit.

Séance Du 31 juillet 1858.

2^e Division. Mr. Samuel Dury, le seul élève de cette Division qui se soit présenté à ses examens, a tous ses examens admis.

3^e Division. M. Henri Guisan, le seul élève de cette Division, a aussi tous ses examens admis.

II. Faculté De Théologie.

1^{re} Division. Les étudiants Jean Descoullages, Louis Miville, Edouard Simonet et Jules Perret ont tous leurs examens admis, et, sur le priavis de la commission chargée de faire subir à ces étudiants leur examen général, l'Académie leur confère le Diplôme de licencié en Théologie.

Le même Diplôme est éventuellement conféré à l'étudiant Charles Pache. Tous les examens ont été admis, excepté 2, ceux de symbolique et de dogmatique, qui seront refaits à la rentrée d'octobre.

2^e Division. Les étudiants de cette Division, savoir, Charles Pache, Edouard Simonet, Jules Perret, César Curchoy, et Louis Lersche ont tous leurs examens admis.

3^e Division. Ont tous leurs examens admis, et sont par conséquent promus dans la 2^e Division, les étudiants Alfred Dupont, et Jules Proux. Henri Benquet, Jules Cousin, Jules Delajure, et John Fischer. —

Les élèves Auguste Landiset et Emile Pongoud ont chacun un examen à refaire en octobre.

4^e Division. Les élèves Alfred Dupont et Jules Proux ayant tous leurs examens admis sont promus dans la 3^e Division. —

Les élèves Jules Péclard et Charles Rochat ont chacun un examen à refaire à la rentrée.

François Poullet qui, pour cause de maladie, n'a subi que deux examens (sur 6) et dont 1 n'a pas été admis, est autorisé, par le Conseil de l'Instruction publique, à compléter ses examens à la rentrée.

III. Faculté Des Lettres, Des Sciences.

1^{re} Volée. Tous les étudiants de cette volée, savoir Albert Cousin, Eugène Crochet, Benjamin Dumus, Louis Franel, Louis Leyraz, Charles Raymond, Eugène Secretan, Théodore Vannod et Jules Kohler ont tous leurs examens admis.

2^e Volée. Ont tous leurs examens admis, les élèves Paul André, Alexis De Luss, Louis Rambert et Armand Vautier.

Ont les $\frac{3}{4}$ de leurs examens admis les élèves Eugène Benoit, Louis Campart, Auguste Cuisole et Jean Fritzsché.

L'élève Emile De Heiss étant tombé malade, après avoir subi un examen qui n'a pas été admis, a été autorisé à passer tous ses examens à la rentrée d'octobre, y compris celui qu'il a déjà subi et qui n'a pas été admis.

3^e Volée. Ont tous leurs examens admis les élèves Samuel Bernier, Jules Galley, Henri Marguerat, Eugène Piccard et Emile Poudret.

Ont les $\frac{3}{4}$ de leurs examens admis les élèves Frédéric Rambert et Henri Weillermier.

N'ont pas les $\frac{3}{4}$ de leurs examens admis et restent en conséquence

Séance Du 31 juillet 1858.

Fondation Gay.

Dans leur vote Eugène Barnaud, Paul Duplan & Adolphe Mestral.

Ensuite le résultat des examens, l'Académie répartit comme suit le prix de la fondation Gay.

A. Eugène Secretan	25 francs.
" Paul Anribi	20 "
" Emile Poudres	20 "
Total	65 "

Rapport annuel sur les gagistes.

Dans le cas où les fonds disponibles de la fondation Gay ne se monteraient pas à 65 francs, il sera pris dans la Caisse académique la valeur nécessaire pour parfaire cette somme.

L'Académie s'occupe ensuite du rapport annuel à adresser au Conseil de l'Instruction publique sur la conduite, l'application et les résultats des examens des gagistes. —

L'Académie délibérant décide que le rapport sera favorable à tous les gagistes.

Gages

Les demandes de gages présentées par les étudiants Jules et Alphonse Cousin, Jules Péclard, Louis Leyraz, et Jean Fritzsche seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un avis favorable.

Cours de grammaire grecque.

L'Académie accepte avec reconnaissance la proposition qui lui fait M. le professeur Héner de donner un cours non obligatoire de grammaire ^{grecque} du Nouveau Testament, à 2 heures par semaine, et décide, en outre, de demander au Conseil de l'Instruction publique l'autorisation d'ajouter ce cours au programme d'études pour l'année académique 1858-1859.

Election d'un nouveau Recteur.

Les trois années pour lesquelles M. le professeur Rogivue avait été nommé Recteur expirant au 20 octobre prochain, l'Académie procède à l'élection d'un nouveau Recteur, et M. le professeur Gay, est élu, au 1^{er} tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages.

Séance Du 30 Août 1858

Présents: M. le Pro-Recteur Vuilleumier
M. M. Dufournet, Hérelly, Ravus, Chavannes, Dupreux, Rambert.

M. le professeur Hérelly fait connaître les circonstances qui l'ont empêché d'assister aux séances du 29 et du 30 juillet dernier, et ses excuses sont admises.

Lecture est faite des lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Séance du 30 Août 1858.

M. le Recteur Rogivue

Lettre, du 30 juillet, par laquelle le Conseil communique à M. le Pro-Recteur Vuilleumier une lettre de M. le Recteur Rogivue relative à son remplacement, comme Recteur, pendant les vacances.

Heer-Tobler (bon)

Lettre du 30 juillet transmettant un bon, N° 5026, en faveur de M. Heer-Tobler, ferblantier. Ce bon a été remis à l'intéressé.

Hiemmer (bon)

Lettre, du 30 juillet, transmettant un bon N° 5025, en faveur de M. Himmeler, relieur. Ce bon a aussi été remis à l'intéressé.

M. M. Prieu et Prieu-
=nevier.

Lettre, du 6 août, faisant connaître que le Conseil adopte le préavis et les propositions de l'Académie touchant les Demandes de Messieurs Prieu & Prieu-Nevier, avec la modification suivante:

M. Prieu subira les examens mentionnés dans le rapport de l'Académie, excepté ceux de philosophie Du Droit et d'histoire Du Droit.

M. Prieu-Nevier subira tous les examens mentionnés dans le rapport de l'Académie, et il sera dispensé dans l'examen général, du Droit romain, de la philosophie Du Droit, de l'histoire Du Droit et de l'économie politique.

Les examens de M. Prieu auront lieu au commencement de l'année scolaire 1858-1859, et aux frais du candidat.

Cours de grammaire
grecque du No. 5.

Lettre, du 6 Août, autorisant l'Académie à ajouter au programme des cours pour l'année 1858-1859, comme non obligatoire, un cours de grammaire grecque du Nouveau Testament, offert par M. le professeur Hénier.

Ed. Dumont

Lettre, du 17 août, transmettant pour rapport & préavis, une demande de l'étudiant Edgard Dumont qui désire subir de nouveau, à la rentrée d'octobre, l'examen de littérature latine de la 2^e volée de la Faculté Des Lettres et Des Sciences, dans lequel il n'a pas réussi en juillet dernier.

L'Académie considérant, d'un côté, que l'article 105 du Règlement ne concerne que les étudiants, et, de l'autre, que M. Dumont n'a pas subi tous les examens de la volée à laquelle il appartient, décide de ne pas appuyer sa demande auprès du Conseil de l'Instruction publique.

Cours de philosophie du
Droit

Lettre, du 17 août, transmettant, pour examens préavis, une demande de plusieurs étudiants de la 1^{re} volée de la Faculté Des Lettres & Des Sciences tendant à ce que le cours de philosophie Du Droit soit réduit à 2 heures par semaine ou qu'il ne soit pas obligatoire.

Lecture est faite d'un rapport de M. le professeur Hornung sur cette demande et dont les conclusions sont: 1^o maintenir comme obligatoire le cours de philosophie Du Droit; 2^o réduire ce cours à 3 heures par semaine. Ces conclusions sont adoptées comme préavis à présenter au Conseil auquel on exprimera, en outre, l'embarras dans lequel l'Académie se trouve au sujet de la décision à prendre sur la demande des pétitionnaires, aucun membre du Conseil de la Faculté De Droit n'étant présent à la séance.

Gyges

Lettre, du 17 août, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé, dans la séance du 17 août: 1^o de confirmer jusqu'au 1^{er} juillet 1860, les

Séance Du 30 Août 1858.

gages de seconde catégorie, soit 40 francs par trimestre, accordés précédemment aux étudiants Jules Cousin et Louis Lepyroz; 2° d'accorder pour deux ans échéant à la même époque, un gage de même catégorie aux étudiants Jules Pélard, Albert Cousin et J. Fritzsch.

Experts (bons)

Lettre, du 17 août, transmettant les bons N^{os} 5327 à 5353 en faveur des experts qui ont pris part aux examens de 1858. Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Section des Sciences

Lettre, du 24 août, annonçant à l'Académie: 1° que le Consul d'Etat a décidé de maintenir provisoirement la Section des Sciences; 2° qu'il a nommé une commission pour l'organisation définitive de cette Section.

Classe de Lausanne

Lettre, du 27 août, informant l'Académie, que le Consul a accordé à la Classe de Lausanne l'usage de l'auditoire de Théologie, pour ses séances du 28 et du 29 J^u prochain.

Gⁿ. Desvullayes.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Demande de l'ancien gagiste Jean Desvullayes, licencié en Théologie, tendant à obtenir la faculté de ne faire la restitution des gages qu'il a reçus à l'Académie qu'au bout de cinq ans. -

Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

G^r. Berquet.

Demande de M. G. Berquet, externe de la Faculté de Théologie, tendant: 1° à être dispensé de subir trois examens (littérature latine, littérature grecque et histoire) qu'il avait encore à passer dans la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres & des Sciences; 2° à pouvoir passer partie à la rentrée d'octobre, partie en juillet 1859, les examens complémentaires de Théologie qu'il n'a pas subis en 1857 et en 1858.

L'Académie délibérant, décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique: 1° d'accorder à M. Berquet le second point de sa demande; 2° de répartir comme il le jugera convenable dans les deux années qu'il doit encore passer dans la Faculté de Théologie les trois examens qu'il lui reste à passer dans la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres et des Sciences.

M. Bastian.

Lettre, du 30 août, par laquelle M. le professeur Chavannes demande qu'une indemnité de 30 fr. soit réclamée en faveur de M. Bastian qui a servi de préparateur pour les leçons de zoologie données à l'Académie pendant l'année 1857-1858.

Université de Zurich.

Lettre, du 1^{er} août, du Secrétaire de l'Université de Zurich, accompagnant un envoi de programmes d'études et de dissertations.

Diplômes & Certificats.

M. le Recteur fait encore connaître que des diplômes de licenciés en Droit ont été délivrés à M. M. Sam. Bony et Aug. Duproz; que des certificats d'études ont pareillement été délivrés à M. M. Jean Desvullayes, Louis Mieville, Adolphe Médral, Emile Bertholet, Théodore Duplessis et Tobie Gougger.

Sciences du 27^{me} 7^{me} 1858

Présents: M. le Pro-Recteur Vuilleumier.

M. M. Dufournet, Heirly, Gay, Duperré, Bischoff, Marguès
Prambert, Chavannes.

Certificats d'études.

M. le Pro-Recteur fait connaître: 1^o que des certificats d'études ont été
délivrés à M. M. Gustave Jingg, Alexis Chabalant, Georges Duplessis; 2^o qu'il a
reçu les deux bons suivants qui ont été remis aux intéressés, savoir le bon n^o 5952 à
M. Ch. Michoud, relieur, et le bon n^o 5951 à M. Bastian.

Michoud & Bastian (bons)

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur
le bureau.

E. Dumont

Lettre, du 31 août, annonçant que le Conseil a décidé de ne pas accorder
à l'externé Edgar Dumont la faculté de subir de nouveau, à la rentrée, des examens
de langue et de littérature latine.

Mo. Berguer

Lettre, du 31 août, faisant connaître: 1^o que le Conseil a décidé de ne
pas exco^mm^uniquer M. Berguer de subir les trois examens de littérature latine,
de littérature grecque et d'histoire qu'il lui reste à subir dans la 1^{re} volée de la
Faculté des Lettres et des Sciences, mais qu'il lui permet de les repasser com-
me il le trouvera bon dans les deux années qu'il doit encore passer dans la
Faculté de Théologie; qu'il accorde à M. Berguer la faculté de passer
partie à la rentrée d'octobre, partie en juillet 1859 les examens complémentaires
de théologie qu'il n'a pas subis en 1857 et en 1858.

Gren de Crousar

Lettre, du 7^{me} 7^{me}, informant l'Académie que le Conseil autorise les frères
de Crousar à subir à la rentrée les épreuves sur les objets suivants:

- 1^o Histoire de la littérature française au 17^{me} et au 18^{me} siècle.
- 2^o Histoire de la littérature grecque et de la littérature romaine.
- 3^o Philosophie morale.

Ces examens auront lieu aux frais des candidats.

Jr. Descoullayes

Lettre, du 10^{me} 7^{me}, faisant connaître que le Conseil n'accorde pas
à M. Jean Descoullayes la faculté de ne rembourser que dans cinq ans
les gages qu'il a reçus, mais qu'il devra conformément à l'art 250 du Sta-
glement, se déterminer dans les six mois ou pour la consécration ou pour
la restitution des gages par lui perçus. Toutefois le Conseil proposera au
Conseil d'Etat que la somme soit remboursée à M. Descoullayes si, dans
cinq ans, il obtient la consécration dans l'église nationale.

Cours de philosophie Du
Droit.

Lettre, du 10^{me} 7^{me}, annonçant que le Conseil adopte le préavis de
l'Académie au sujet du cours de philosophie du Droit, en ce sens que 3 h.
de leçons par semaine seront données sur cet objet à la 1^{re} volée de la Faculté
des Lettres et des Sciences et à la Faculté de Droit et que le cours est obliga-
toire. Une heure par semaine est réservée pour des conférences sur la matière

avec les étudiants en Droit.

Ch. Bourgeois.

Lettre, du 24 7^{bre}, annonçant que le Conseil accorde à l'étudiant en Droit Ch. Bourgeois la faculté de passer, à la rentrée d'octobre, les examens qu'il n'a pu subir en juillet, pour cause de maladie.

M. le Pro-Recteur dit qu'il n'a pas eu besoin de convoquer l'Académie pour délibérer sur la demande de M. Bourgeois, vu que cette demande était accompagnée d'une déclaration de M. le Docteur Delaharpe et que M. Bourgeois est élève régulier.

Ed. Dor.

Lettre par laquelle l'externe Édouard Dor demande d'être admis à subir à la rentrée l'examen de géométrie analytique.

M. le Pro-Recteur dit que, vu la décision prise par l'Académie sur la demande de l'externe Dumont, il a répondu à M. Dor que le Règlement ne lui permet pas de lui accorder les faveurs de sa demande.

P. Duplan.

Lettre par laquelle l'élève Paul Duplan demande d'être admis 1^o à refaire à la rentrée les examens de mathématiques et de zoologie dans lesquels il n'a pas réussi en juillet; 2^o à passer l'examen de physique qu'il n'a pas pu subir le 29 juillet, pour cause de maladie.

M. le Pro-Recteur dit qu'il a répondu à M. Duplan que sa demande doit être, aux termes de l'art. 106 du Règlement, accompagnée d'une déclaration d'un médecin.

École polytechnique.

Lettre du Conseil de l'École polytechnique de Zurich accompagnant l'envoi de plusieurs écrits.

M. le prof. Rogivue.

(remplacement)

M. le Pro-Recteur fait encore connaître que l'Académie avait surtout été convoquée dans le but de prendre des mesures pour le remplacement provisoire de M. le professeur Rogivue, mais qu'il a été officieusement informé, depuis que la convocation a eu lieu, que l'autorité a déjà pourvu à ce remplacement.

L'Académie décide, à ce sujet, d'écrire au Conseil de l'Instr. publique pour lui faire connaître, qu'elle n'a été avisée que le 24 septembre que M. le professeur Rogivue avait renoncé à l'espoir d'être en état, à la rentrée, de vaquer à son enseignement; que le 27 déjà elle s'est réunie pour proposer au Conseil, aux termes 35 & 36 du Règlement, des mesures pour le remplacement de ce professeur, mais qu'ayant appris que l'autorité y avait déjà pourvu, elle a cru devoir s'abstenir.

Séance du 28^e 8^{bre} 1858.

pour l'installation de M. le Recteur Gay;

Installation de
M. le Recteur Gay;

Présents. M. le Prov. Recteur Vuilleumier

M. M. les professeurs Dupuisnet, Hédely, Siguet, Hornung, F. Guisan,
Ramus, Wiener, Rambert, Dupuis, Gay, Marguet, Chavannes, Birschoff, Dufour
Nestler. -

M. Pidoux, professeur honoraire

M. M. Blanchet et Guisan, Membres du Conseil de l'Instruction publique

M. M. les Etudiants des trois Facultés.

Un public assez nombreux assiste aussi à cette séance.

La séance est ouverte par M. le Prov. Recteur Vuilleumier qui, après avoir fait connaître le but de cette séance, donne un aperçu de la marche de l'établissement académique pendant le dernier Rectorat et présente à Messieurs les étudiants des trois Facultés M. le professeur Gay, en qualité de Recteur de l'Académie. -

M. Gay prend ensuite la parole; il assure l'Académie qu'il ne négligera rien pour mériter la confiance qu'elle lui a témoignée en l'appelant aux importantes fonctions de Recteur, puis s'adressant à Messieurs les étudiants et leur dit qu'il apportera un entier dévouement dans l'exercice de ses fonctions de Recteur, mais qu'il réclame en même temps de leur part l'accomplissement consciencieux de leurs devoirs, pour le maintien de la discipline et le succès de leurs études.

Séance du 28^e 8^{bre} 1858.

Présents. M. le Recteur Gay;

M. M. Vuilleumier, Dupuisnet, Hédely, Nestler, Siguet, Ramus,
Hornung, Dupuis, Marguet, Rambert, Dufour, Wiener, F. Guisan,
Chavannes.

Certificats.

Bons.

M. le Recteur fait connaître: 1^o que des certificats d'études ont été délivrés à l'externo Alexandre Weisembach (le 6^e 8^{bre}) et à l'étudiant E. De Weis (le 26^e 8^{bre}); 2^o qu'il a remis aux intéressés les bons suivants, savoir: aux étudiants gagistes, les bons nos 6315 à 6327 pour paiement du 3^e trimestre des gages; à l'étudiant F. Cornu, préparateur de chimie, le bon n^o 5040; à M. le professeur Pascal Duprat, le bon 6944; à M. le professeur Jules Marguet,

Le bon n° 6945; à M. le professeur Dufour, les bons n°s 6942 & 6947; à Petrusianus
Preni Guisan, le bon n° 6946.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique son en voie
Déposées sur le bureau.

M. Roginme, profes.

Lettre, du 1^{er} 8^h, informant l'Académie que le Conseil d'Etat,
dans sa séance du 28 7^h, a accordé un congé d'une année à M. le professeur
Roginme, pour cause de maladie.

Section des Sciences.

Lettre, Du 1^{er} 8^h, Désignant les experts pour les examens des candidats
à la Section des Sciences, Ces experts sont:

- 1) pour les examens sur les Lettres, M. M. Dugui, Pambert & Kuster.
- 2) " " Sciences, " Gay, Dufour & Margut.

Par la même lettre, le Conseil fait connaître que les élèves promus
cette année de la 1^{re} classe du Collège cantonal à l'Académie, ne
doivent pas être astreints à subir de nouveaux examens pour être admis
dans la Section des Sciences.

M. Pieu.

Lettre, Du 1^{er} 8^h, annonçant que le Conseil autorise les examens
des examens de M. Pieu au lundi 1^{er} 9^h prochain.

Tableau des examens.

Lettre, Du 1^{er} 8^h, faisant connaître: 1° que le Conseil approuve
le tableau des examens complémentaires; 2° que Messieurs les frères de Courvoisier
paieront la moitié des frais des examens qu'ils subissent avec des élèves régulier
liers et qu'ils paieront la totalité des frais des examens qui auront lieu
pour eux exclusivement.

Grâces de Courvoisier

B. Duplan.

Lettre, Du 8 8^h informant l'Académie que le Conseil autorise
l'élève Paul Duplan à subir, à la rentrée, les examens de mathématiques
et zoologie dans lesquels il n'a pas réussi en juillet, ainsi que l'examen de
physique qu'il n'a pu subir le 29 juillet, pour cause de maladie.

M. M. Gottoprey
et
F. Guisan.

Lettre, Du 5. 8^h, annonçant que le Conseil d'Etat a désigné
M. Gottoprey, avocat, comme professeur extraordinaire de Droit civil à l'Acadé-
mie pour l'année académique 1858-1859, à 8 leçons par semaine; et Monsieur
F. Guisan, avocat, comme professeur extraordinaire de Droit public, de Droit
pénal et de procédure pénale, à 6 h. par semaine.

Mo. Voruz

Lettre, du 7 8^h, faisant connaître que M. Voruz est suffi-
sant pour l'examen complémentaire de chimie.

Experts.

Lettre, Du 19 8^h, informant M. le Recteur que M. le pasteur
L. Curtat ne pouvant accepter sa nomination d'expert aux examens complé-
mentaires Du 21 8^h, le Conseil a désigné sa place M. le pasteur Curchoy.

Lettre, Du 12 8^h annonçant que M. F. Guignard n'ayant pas
accepté sa nomination comme expert aux examens complémentaires Du 20 8^h.

Séance du 28th 1858.

Le Conseil se remplace par M. Margot, instituteur au Collège cantonal.

Cabinet de physique.

Lettre, du 26th 8th, informant l'Académie que le Département de l'Instruction publique, pour le prix de 62 fr. 20 c., achète de divers appareils et objets pour le cabinet de physique.

M. le professeur Dufour fait connaître les circonstances qui l'ont engagé à proposer au Conseil de l'Instruction publique l'achat en question, sans s'adresser préalablement à l'Académie.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Eug. Secrétan.

Demande, du 29th 7th, de M. Sendar, pasteur à Pèze, tendant à ce qu'un congé d'une année soit accordé à son fils Eugène, étudiant de la 4th division de la Faculté de Théologie. — Ce congé est accordé.

Ecole spéciale.

Lettre, du 6th 8th, par laquelle M. Jules Marguet, président de la Direction de l'Ecole spéciale, prie l'Académie de se faire représenter à la fête inaugurale de cet établissement et célébrera le 18th 8th. —

M. le Prov.-Recteur Nüthenmier a répondu le 9th 8th que l'Académie avait accepté avec remerciements cette invitation et qu'elle se ferait représenter par Messieurs les présidents des trois Facultés.

M. Wiener

Lettre, du 22th 8th, par laquelle M. le professeur Wiener informe M. le Prov.-Recteur, qu'il ne pourra pas assister à la séance académique du 23th 8th.

Schumy

Rapport sur les examens d'admission dans la Section des Sciences. M. Schumy, candidat, M. Jean Louis Schumy, s'est présenté aux examens. — Sur la proposition qui en est faite par les deux commissions d'examen, ce candidat est admis.

Examens complément.

Rapport sur les examens complémentaires d'octobre. Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.

Conseil de la S. L. Th.

(Président)

Lettre du Conseil de la Faculté de Théologie, annonçant qu'il a nommé pour son président M. le professeur Piguet.

R. Bernard & E. Payot

Demande de Messrs. R. Bernard et E. Payot, élève de la 2th division des Sciences tendant à être admis à suivre le cours de la 1th division.

L. Leyraz

Demande de l'étudiant L. Leyraz tendant à obtenir un délai de 15 jours pour lui-même qu'il se propose d'envoyer aux concours. — Accordé.

Élèves promus à l'Acad.

Liste des élèves qui ont été promus du Collège cantonal à l'Académie en juillet dernier. Le nombre de ces élèves est de 13.

Aug. Pélaz

Demande de M. Aug. Pélaz, de Pully, tendant à être admis comme élève régulier dans la Faculté de Théologie. Cette demande est accompagnée de quatre certificats d'études et d'un programme des cours qui se donnent au Gymnase de Genève. —

L'Académie après avoir entendu le Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences a décidé que la demande de M. Pélaz a été renvoyée pour examen et provisoirement, décide que M. Pélaz pourra subir, pour être admis

Séance du 28^e 8^{me} 1858.

à titre d'étudiant dans la Faculté de Théologie des examens sur les objets suivants:

Littérature latine: 1^o interprétation d'auteurs de la difficulté de ceux qu'on étudie dans la 1^{re} volée des Lettres; 2^o Histoire de la littérature latine.

Littérature grecque: les cours des trois volées de la Faculté des Lettres.

Littérature allemande: histoire littéraire de l'Allemagne.

Littérature française: le 17^e & le 18^e siècle.

Philosophie: 1^o philosophie morale; 2^o Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

Sciences: 1^o astronomie; 2^o physique générale; 3^o chimie inorganique.

Mr. le Recteur rappelle qu'aux termes de l'art. 268 du règlement pour l'Académie, le Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences doit faire inspecter les cabinets et laboratoires de l'établissement académique par des commissions composées de deux de ses membres.

Le tableau des séances de l'Académie et des absences de Messieurs les professeurs du 9^e Janv. 1857 est déposé sur le bureau.

L'Académie après avoir fait émit à quelques réclamations de la

1^o que le produit des amendes sera envoyé comme écon à l'ospice des incurables;

2^o que la décision académique du 9 juin concernant les amendes est rapportée et elle est abolie.

Séance du 11^e 9^{me} 1858.

Mr. le Recteur, Gay.

M. M. Vuillemin, Dufour, Hétely, Piquet, Hornung, Wiener, Dupuis, Bischoff, F. Guisan, Rambot, Dufour, Chavannes, Prauer, Marguet.

Mr. Secretan fait excuser son absence.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Lettre du 29.8^{me}, faisant connaître à l'Académie: 1^o que le Conseil d'Etat a déigné Mr. Ed. Secretan, avocat, à Lausanne, pour l'enseignement du Droit civil à l'Académie, pendant l'année 1858-1859; 2^o que Mr. Secretan est autorisé à répartir ses leçons sur 3 jours par semaine, 2 heures par jour.

Lettre du 2^e 9^{me}, demandant un projet de règlement pour établir un système d'examens partiels et un rapport sur les questions suivantes:

1) N'y aurait-il pas avantage à substituer au système actuel d'appréciation des examens, qui est par admis et non admis, le système, le système qui consiste à apprécier les examens par des chiffres et qui permet la compensation?

Cabinets et laboratoires

Amendes

Mr. Ed. Secretan.

Examens (forme)

2) Veut-on maintenant dans les examens l'intervention des experts, puis en dehors du corps enseignant ?

3) Comment les examens partiels et les examens définitifs sont-ils groupés une fois l'entrée à l'enseignement le moins de temps possible ?

Cours de micrologie.

Lettre, du 5^{g^h}, adressant M. le professeur Dupont à substituer à son cours de mécanique un cours de micrologie, à 2h. par semaine.

M. Pélissier

Lettre, du 2^{g^h}, annonçant: 1^o que le Conseil a accordé l'admission de M. Pélissier, comme élève régulier dans la Faculté de Théologie, aux conditions proposées par l'Académie (Voy. séance du 28^{8^h}, pag. 159); 2^o que les examens de M. Pélissier auront lieu à ses frais.

Rapports sur les examens.

Lettre, du 2^{g^h}, annonçant à M. le Recteur que le Conseil lui envoie le rapport général sur les examens de juillet et le rapport sur les examens complémentaires d'octobre.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

M. Aug. Prieur

Rapport de la Commission chargée de faire subir à M. Auguste Prieur, de Genève les examens de Droit exigés de lui par la décision du Conseil de l'Instruction publique, du 6 Août 1858. — Sur la proposition de la Commission, l'Académie confère à M. Prieur le diplôme de licencié en Droit.

Em. de Weir

Lettre de M. le pasteur Poulet qui demande qu'un congé illimité ou temporaire soit accordé à son neveu M. Emile de Weir, élève de la 2^e volée de la Section des Lettres de la Faculté des Lettres et des Sciences. — L'Académie délibérant sur cette demande, décide l'accorder à M. de Weir un congé d'un an.

Eug. Dupont

Demande de l'étudiant Eug. Dupont, tendant à ce qu'il ne soit pas astreint à payer comme externe la finance d'immatriculation dans la Faculté des Lettres et des Sciences, vu qu'il a déjà payé cette finance l'année dernière comme élève régulier. — L'Académie accorde à M. Dupont les fonds de sa demande.

Tribune.

Lettre par laquelle M. d'Escuran réclame 24 francs pour l'abonnement d'une année au journal la Tribune. — M. le Recteur dit qu'il a répondu à M. d'Escuran qu, dans son opinion, la réclamation qu'il adresse à l'Académie n'est pas fondée, celle-ci n'ayant reçu la Tribune que du 31 janvier au 28 mars 1858 et ayant déclaré à cette époque qu'elle ne s'abonnait pas au Prévil.

E. Berquer

Demande de M. Berquer tendant à obtenir l'autorisation de subir à la fin du mois de Décembre prochain les deux examens de droit naturel et de dogmatique belge sur les cours de 1856-1857. — Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un priavis favorable.

Dispenses de la finance d'études.

Demandes de dispenses du paiement de la finance d'études pour l'année académique 1858-1859, présentées par les étudiants en Théologie François Poulet, Jules Cousin, Albert Cousin, Charles Pochat, Charles Raymond, Henri Puyot, Jules Pichard, Eugène Crotte, Louis Leyroz et par les externes en Théologie Jules Matthey et Samuel Savary. — Toutes ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique accompagnées d'un priavis favorable.

Dispenses de la finance
d'études.

Demandes de dispense de la finance d'étude présentées par les externes de la Faculté des Lettres et Sciences Charles Delapert, Daniel Trollat, Samuel Trollat, Emile Pesthous, Jean Richard, Henri Fournier, Emile Schweiger, Jonas, Abel Stohl, William Klemenz.

L'Académie ne pouvant ennu apprécier ni l'aptitude ni la conduite de ces externes décide de transmettre leurs demandes au Conseil de l'Instruction publique sans les accompagner d'un priavis. Elle fera cependant observer au Conseil que les élèves Daniel Trollat et Charles Delapert se sont constitués externes à l'Académie sans avoir terminé leurs études au Collège cantonal ou D. Trollat était élève de la 2^e classe & C. Delapert élève de la 1^{re}.

Senat des Etudiants.

Lettre, du 29 8^{br}, du Senat des Etudiants faisant connaître les membres qui composent ce corps pour l'année académique 1858-1859.

id

Lettre du 3^e 9^{br} par laquelle le Senat demande 100 exemplaires des Statuts des Etudiants. - Les 100 exemplaires demandés ont été remis.

Concours.

M. le Recteur fait connaître les élèves qui se sont fait inscrire pour les concours de 1858 et dépose sur le bureau les mémoires qui lui ont été remis. L'Académie, ensuite de ces inscriptions, nomme les commissions d'examen suivantes:

Pour les concours de littérature latine	M. M. les professeurs Heisey, Wierus et M. Goldan, instituteur
" " allemand "	" Kessler, Tiquet et F. Faber, prof. honn.
" " française "	" Rambert, Hornung et Vuillemin, prof. hon.
" d'histoire "	" Doyenne, Blanchet, Vice-Présid. de l'ESB et Vuillemin.
" de botanique "	" Rambert, Dufour et M. J. Meunier.

Présents M. le Recteur Gay

M. M. Vuillemin, Dufour, Heisey, Tiquet, Ramon Rambert, Hornung, Wierus, Marquet, Kessler, Scutan, Duperré, Dufour, Bischoff. - M. M. Guisan & Chavannes font excuser leur absence.

M. Guisan, membre du Conseil de l'Instruction publique, assiste aussi à la séance.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Cours de botanique.

Lettre, du 13^e 9^{br}, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a chargé M. Schmetzler, instituteur au Collège de Vevey, de donner un cours de botanique à l'Académie, pendant l'année 1858-1859.

L. Berquet

Lettre, du 13^e 9^{br}, autorisant l'externe en théologie L. Berquet à passer, à la fin du mois de décembre prochain, les deux examens d'exégèse du Nouveau-Testament et de dogmatique biblique sur les cours de 1856-1857. - Ces examens auront lieu aux frais de M. Berquet.

Séance Du 25^e 9^h 1858.

Despense de la finance d'étude.

Lettre, du 13^e 9^h, annonçant que le Conseil dispense du paiement de la finance d'étude les élèves Jules Cousin, Albert Cousin, Charles Prochat, Charles Raymond, Jules Pichard, Eugène Costat et Louis Layssez; qu'il libère de la moitié de la finance les élèves François Poulet, Henri Bugnot et Emile Berthoud; qu'il ne dispense pas du paiement de la finance les externes Furnier, Delaport, Kohl, Raninger, Schweizer et Allezang; que les demandes des externes Savary, Mathy, D. Troillet et S. Troillet ont été transmises au Conseil d'Etat.

Expts.
(l'examen de M. Berquet)

Lettre, du 18^e 9^h, annonçant que le Conseil a désigné M. le pasteur Faber et M. Ant. Costat comme experts aux examens que le étudiant L. Berquet doit subir à la fin de Décembre.

Cours de botanique.

Lettre, du 23^e 9^h, faisant connaître: 1^o, que le cours de botanique est obligatoire pour la 1^{re} et la 2^e volée des Lettres et facultatif pour la 3^e; 2^o que M. Schnetzler donnera 2 heures de leçon par semaine. -

M. le Recteur est prié de faire connaître au Conseil que l'Académie estime qu'il serait plus convenable que le cours de botanique fût facultatif pour la 3^e volée des Lettres et obligatoire pour la 1^{re}, attendu que la 3^e volée a déjà 30 heures de leçons par semaine et qu'elle aura encore un cours de botanique d'après les arrangements projetés, tandis que la 1^{re} volée n'a que 27 heures de leçons par semaine et qu'elle n'a pas eu de cours de botanique à l'Académie.

Jr. Fritzsché

Lettre, du 29^e 9^h, annonçant que le étudiant Jean-Fritzsché est dispensé du paiement de la finance d'étude pour l'année 1858-1859.

Richard, Ranegger,
Allezang & Schweizer

Lettre, du 23^e 9^h, faisant connaître que le Conseil libère du paiement de la finance d'étude pour l'année 1858-1859 les externes Jr. Richard, Ranegger, Allezang et Schweizer.

J. Wallotton

Lecture est faite d'une lettre par laquelle M. Jacques Wallotton demande s'il doit encore payer, comme élève régulier, la finance d'immatriculation dans la Faculté de Droit, qu'il a déjà payée, en 1855, en qualité d'externe. -

L'Académie, consultée à ce sujet, décide qu'il n'y a pas lieu à exiger de M. Wallotton une nouvelle finance d'immatriculation.

Eng. Barnaud

M. Eugène Barnaud, élève de la 3^e volée des Lettres, qui n'a pas subi tous ses examens en juillet dernier, s'étant constitué externe, M. le Recteur consulte l'Académie aux fins de savoir si M. Barnaud doit être autorisé à prendre cette nouvelle position. -

L'Académie, après examen de cette question, se prononce pour l'affirmative, à condition que M. Barnaud déclare renoncer au bénéfice attaché à la qualité d'étudiant.

1^{re} & 2^e volée de Lettres
(discipline)

M. le Recteur informe l'Académie que les élèves de la 1^{re} et de la 2^e volée de la Section des Lettres ayant manqué la leçon du 19^e 9^h de M. le professeur Raoux, il avait chargé le Sénat de la répression de cet acte d'indiscipline, mais que les délinquants ont décliné la compétence.

Séance du 25^e 9^{br} 1858.

du Sénat et que l'Académie se trouve ainsi appelée à prononcer sur l'acte d'indiscipline en question.

L'Académie délibérant décide que la 1^{re} et la 2^e volés seront censurés par M. le Recteur.

Programme des Concours

L'Académie s'occupe ensuite du projet du programme des concours pour l'année 1859. Tous les sujets proposés par M. M. les professeurs sont successivement lus, discutés et approuvés sans modifications, à l'exception d'un sujet de théologie exégétique qui subit un léger changement de rédaction et du sujet de littérature allemande: Un sujet au choix. L'aspirant qui est remplacé par le sujet: Composition en langue allemande, l'Académie ayant décidé en principe, à propos du sujet proposé et remplacé, que le sujet de concours ne doit être laissé au choix du concurrent que pour les compositions françaises, latines, grecques et allemandes.

Le sujet de botanique sous N° 47 est laissé au choix de M. le professeur Schnetzler.

Séance du 2^e décembre 1858.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Vuilleumier, Dufourmet, Heidey, Pignat, Pavaux, Hornung, Huner, Marguet, Duprez, Rambert, Chavannes, Borchoff, Dufour, Leclercq.
M. Ch. Guisan, membre vice-Consul de l'Instruction publique assiste aussi à la séance.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 26^e 9^{br}, annonçant que le Conseil l'Etat de la finance d'études étudiant Jules Galley.

Lettre, du 26^e 9^{br}, informant M. le Recteur que le Département de l'Intérieur l'autorise à acheter deux lampes modérateurs pour l'Académie.

Lettre, du 26^e 9^{br}, renvoyant pour être visée par M. le Recteur une note de M. Jean Fobler, concernant l'achat des deux lampes susmentionnées.

Lettre, du 30^e 9^{br}, annonçant que le Conseil d'Etat dispense de paiement de la finance d'études les externes Savary, Mathey, Daniel et Samuel Trollitz.

Lecture aussi faite d'une lettre (du 26^e 9^{br}), par laquelle M. Eug. Baurand déclare se constituer externe à l'Académie et renouer au bénéfice attaché à la qualité d'étudiant.

M. Emile de Weiss ayant présenté aux concours de cette année une traduction en vers français d'une poésie de Schiller, M. le Recteur consulte l'Académie aux fins de savoir si cette pièce doit être considérée comme un

J. Galley

Lampes

id

M. M. Savary, Mathey D. et S.
Trollitz

E. de Weis (concours)

concours de littérature française ou de littérature allemande. —

L'Académie décide que l'ouvrage de M. de Meiss doit être considéré comme un ouvrage concourant de littérature française répondant au sujet N^o 19 du programme. Composition en vers sur un sujet au choix du concurrent.

L'Académie nomme ensuite, pour ce concours, une commission composée de MM. les professeurs Rambert, Kestler, et de M. Ch. Delabarre.

M. le Recteur fait ensuite connaître que l'ordre du jour appelle la discussion du projet de Règlement pour les examens des étudiants et digne sur le bureau le projet révisé par la commission nommée ad hoc. —

Sur la proposition qui en est faite, une discussion générale est ouverte sur l'ensemble du projet. Celui-ci n'étant pas accompagné d'un exposé des motifs, un membre de la Commission, M. le professeur Rambert, fait connaître les raisons qui ont engagé la Commission à ne rédiger cet exposé que lorsque le projet aura été discuté par l'Académie; il expose d'ailleurs, verbalement, les principales considérations qui motivent, aux yeux de la Commission, les dispositions fondamentales du projet. Plusieurs professeurs prennent ensuite la parole et expriment leur opinion sur l'utilité du règlement proposé et sur les principales dispositions de celui-ci.

La discussion générale est ensuite fermée et l'on passe à la discussion du projet article par article.

L'article 1^{er}, mis en discussion, est adopté après avoir été amendé en ce sens, qu'il y aura deux séries d'examens partils au lieu d'un; la première série aura lieu à la rentrée après les vacances du nouvel an, et la seconde à la rentrée après les vacances de Pâques.

À l'heure avancée, la discussion des autres articles du projet est renvoyée à la prochaine séance.

Présents: M. le Recteur Gay.

MM. Vuillaume, Dufournet, Heitely, Riguet, Menet, Marguet, Bischoff, Dufour, Raoux, Dupoux, Sautan, Charannes, Rambert.

M. Ch. Guisan, membre du Conseil de l'Instruction publique.

L'Académie reprend la discussion du projet de Règlement pour les examens des étudiants.

Ensuite de l'amendement apporté à l'article 1^{er}, les deux premiers §§ de l'article 2 sont supprimés. Le 3^e § est maintenu comme 2^e article du Règlement, en y remplaçant les mots deux semaines par les mots une semaine.

Art. 3. Trois amendements sont apportés à cet article: Le premier consiste à dire que les examens partils auront lieu de vive voix ou par écrit; le

Règlement pour les examens.

Règlement pour les examens.

Séance Du 4^e Juin 1858.

le second, que les examens seront groupés de manière à être terminés dans le plus bref délai possible et à ne pas durer, dans tous les cas, plus d'une semaine; le troisième, que les examens annuels aient lieu de nouveau un par écrit, du 8 au 30 juillet.

Cet article ainsi amendé est adopté.

Article 4. Cet article est adopté tel qu'il est au projet.

Article 5. Cet article est adopté avec l'adjonction que les Conseils des Facultés seront chargés de préparer chaque année les tableaux des examens.

Article 6. Le § 1. est adopté.

Dans le § 2, le chiffre $\frac{1}{3}$ est remplacé par $\frac{1}{4}$, et le chiffre $\frac{2}{3}$ par $\frac{1}{2}$.

L'article 6 ainsi modifié est adopté.

Article 7. Le § 1 est adopté.

Dans le § 2, le chiffre 6/10 est remplacé par le chiffre 7/10.

L'article ainsi amendé est adopté.

Article 8. Cet article est adopté sans modification.

Article 9. Le § 1. est adopté.

Le § 2 est amendé dans ce sens qu'un des trois experts est pris en dehors du corps enseignant.

L'article ainsi amendé est adopté.

Les articles 10, 11, 12, 13 & 14 sont adoptés sans amendement.

On décide d'ajouter au projet un 15^e article portant que les externes qui n'auront pas subi les examens partiels, ne seront pas admis aux examens annuels.

Le projet ainsi amendé est renvoyé à la Commission pour qu'elle en revise la rédaction et qu'elle le complète en y ajoutant les dispositions transitoires nécessaires.

Séance Du 16^e Juin 1858.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Dufournet, Heisely, Riguet, Hornung, Wiener, Degerner, Bischoff, Dufour, Rambert, Chavanon, Marguet, Secretan.

Lecture est faite des deux lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 14 Juin, annonçant que le Conseil admet les sujets de concours sur la botanique proposés par M. le professeur Schrenkela, quoique ces sujets lui paraissent être au dessus de la portée des étudiants qui n'ont pas fait une étude spéciale et approfondie de la botanique.

Lettre, du 14 Juin, faisant connaître: 1^o Que le Conseil d'Etat a approuvé le programme des concours pour 1859 proposés par l'Académie,

Concours

in)

Séance du 16^o Dec^o 1858.

ainsi que les quatre sujets de concours proposés par le Conseil de l'Instruction publique: savoir, un sujet de philosophie; trois sujets d'histoire des sciences et un sujet sur la zoologie; 2^o que l'arrêté suivant devra être imprimé en tête du programme.

"Le Conseil de l'Instruction publique, après examen des sujets de concours proposés par l'Académie, en vertu de son règlement du 8 Mai 1852 et l'approbation du Conseil d'Etat en date du 10 Dec^o 1858

arrête

le programme ci-après des concours ouverts à Messieurs les étudiants et les externes de l'Académie de Lausanne pour l'année 1859."

L'Académie charge M. le Recteur de prendre des renseignements aux fins de savoir si cet arrêté emanant du Conseil d'Etat ou du Conseil de l'Instruction publique.

Concours

Lecture est ensuite faite des rapports des commissions d'examen pour les concours de 1858. Ensuite de ces rapports et des explications verbales données par Messieurs les membres des commissions présents, l'Académie décide les prix et les acceptifs suivants:

à M. L. Leyraz,	pour son concours de littérature, Chap II, N ^o 1 du programme,	un prix de Fr. 65
à " Henri Vuillemin	id " " N ^o 4 " "	id " 75
à " Eugène Piccard	id de littérature allemande, N ^o 11 " "	un acceptif de " 40
à " Eugène Secretan	id " " N ^o 9 " "	un prix de " 80
à " Eugène Barnaud	id de littérature française, N ^o 20 " "	un acceptif de " 40
à " Emile de Weis	id " " N ^o 19 " "	id " 40
à " Benjamin Dumas	id " " N ^o 20 " "	un prix de " 75
à " Théodore Wanner	id d'histoire Chap I, N ^o 4 " "	id de " 70
à " Paul André	id " Chap II N ^o 26 " "	id de " 70
à " Eugène Benoit	id de botanique " 7 " "	un acceptif de " 40

On décide ensuite que la séance académique pour la communication publique du résultat des concours sera suivie d'un banquet qui aura lieu à quatre heures de l'après-midi et auquel seront invités Messieurs les experts aux examens de concours, les lauréats, Messieurs les professeurs honoraires de l'Académie, le Conseil d'Etat, les membres du Conseil de l'Instruction publique, Monsieur le Directeur du Collège cantonal et Monsieur le syndic de Lausanne.

L'Académie décide enfin que les vacances du nouvel an commenceront le jeudi 30 décembre courant, et que la rentrée aura lieu le jeudi 6 janvier 1859.

Présents: M. le Recteur Gay

M. M. Vuilleumier, Desfournet, Fignat, Ravus, Hornung, Wiens, Birschoff, Dupuis, Marguet, Chavanon, Guisan, Secretan, Lambert & Dufour. -

M. Guisan, membre Du Conseil De l'Instruction publique assiste aussi à la séance.

Lecture est faite des pièces suivantes:

J. Vallotton

Lettre, du 26^{bre} par laquelle M. J. Vallotton, étudiant en Droit, demande: 1^o que les examens qu'il a subis en qualité d'externer dans la Faculté de Droit lui soient comptés pour l'admission à la licence, 2^o que l'Académie veuille bien lui faire connaître les ^{conditions} qui lui restent à subir pour l'obtention Du Diplôme de Licence. Cette lettre est renvoyée, pour rapport & priavis, au Conseil De la Faculté De Droit.

Vacances

Pétition de 48 étudiants demandant que les vacances du nouvel-an soient fixées Du lundi 3 janvier au samedi suivants.

M. le Recteur fait connaître, que M. le Directeur Du Collège cantonal lui a aussi exprimé le désir que les vacances commencent le mercredi 29 X^{bre} courant.

L'Académie décide de maintenir sa décision Du 16 X^{bre} courant qui fixent les vacances du nouvel-an au 29 X^{bre} courant, et la renvoie, au jeudi 6 janvier 1859.

1^{er} Volée (manqué une leçon)

Lettre De M. le professeur Nestler informant M. le Recteur que la 1^{re} volée Des Lectures a manqué aujourd'hui sa leçon de littérature allemande.

M. le Recteur est prié de faire une enquête concernant cet acte d'indiscipline.

Cours de Mathématiques

(changement)

Demande De M. le Recteur, pendant à être autorisé à apporter dans son cours de mathématiques un changement consistant à remplacer les compléments D'algèbre par la géométrie analytique à trois dimensions. - Cette Demande sera transmise au Conseil De l'Instruction publique avec un priavis favorable.

Banquet

M. le Recteur fait connaître qu'avant de procéder à l'organisation du banquet qui doit avoir lieu à l'occasion De la proclamation publique Du résultat Des derniers concours académiques, il a eu devoir s'informer auprès De M. le Secrétaire-Caissier de l'argent qu'il a maintenant en caisse et que, vu la petite somme qui est disponible, il eût devoir appeler l'attention De l'Académie sur la question de savoir, s'il doit être donné suite au banquet en question. - L'Académie, consultée à ce sujet, décide que le banquet aura lieu, ainsi qu'il avait été décidé, mais sans rien préjuger concernant la question Du paiement Des frais.

L'Académie discute ensuite, en second débat, le projet de règlement

Séance Du 23 N^o 1858.

pour les examens Des étudiants.

La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.Après une assez longue discussion, l'Académie décide, vu l'heure avancée et l'importance de l'article 1^{er}, d'ajourner la votation sur cet article jusqu'à la prochaine séance.Séance Du 29 N^o 1858.

pour la proclamation publique du résultat des concours.

Concours.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. les professeurs Vuillemin, Dufour, Hirschy, Piquet, Ravus, Dupon-
reaux, Nestler, Rambert, Charannes, Wiemer, Marguet, Bischoff, Dufour, Secretan et
Guisan. -

M. M. les professeurs honoraires Vuillemin et Fabre et Pidou.

M. le Conseiller d'Etat Poulet.

M. M. les membres du Conseil de l'Instruction publique.

M. M. les experts Soldan

M. M. les étudiants Des trois Facultés De l'Académie.

M. le Recteur ouvre la séance en faisant connaître l'objet de la solennité
de ce jour, après quoi il fait lecture du rapport annuel de l'Académie sur les
services concourus académiques et proclame les noms des lauréats.

Séance Du 13 Janvier 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Vuillemin, Dufour, Hirschy, Piquet, Nestler, Ravus, Homberg,
Wiemer, Marguet, Charannes, Duponreaux, Bischoff, Guisan, Dufour et Secretan.

M. Guisan, membre du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture est faite Des lettres suivantes:

Lettre, Du 18 N^o, du Conseil d'Etat en réponse à l'invitation que l'Académie
lui a adressée, à l'occasion de la proclamation publique du résultat des concours acadé-
miques De 1858.Lettre, Du 29 N^o, de M. le Syndic De Lausanne faisant connaître que les
affaires d'office ne lui permettent pas d'assister à la solennité pour la proclamation du résul-
tat des concours.Lettre, Du 29 N^o, par laquelle M. le professeur Homberg fait aussi connaître
qu'il ne pourra, à cause d'une indisposition, assister à la séance publique Du 29 courant.Lettre, Du 29 N^o, du Conseil de l'Instruction publique, annonçant que cette
autorité a confirmé pour l'année académique 1858-1859 M. Pochat dans ses fonctions

Conseil d'Etat (concours)

Syndic De Lausanne (concours)

M. Homberg, professeur (concours)

Pochat, préparateur.

Séance Du 13 Janvier 1859.

de préparateur pour les cours de physique et de chimie.

Forme des examens des
étudiants.Lettre, du 29 Dec^r, du Conseil de l'Instruction publique, transmettant une copie du Décret rendu par le Grand-Conseil, le 2^e Dec^r 1858, concernant la forme des examens des étudiants.

Rapport général sur l'Acad.

Lettre, du 2^e Janvier, du même Conseil, demandant le Rapport général sur l'Académie pour le 15 cour^t.

L'Académie entend ensuite les rapports suivants:

Rapports sur les cabinets de
physique et de chimie

- Rapport de la commission chargée d'inspecter les cabinets et laboratoires de physique et de chimie, conformément à l'article 268 du règlement pour l'Académie. Ce rapport est approuvé et l'on décide de mentionner dans le rapport général les vœux émis par la Commission.

On décide enfin, qu'au lieu de lire en séance le rapport général sur les Sciences, ce rapport sera déposé sur le bureau, afin que Messieurs les professeurs puissent en prendre connaissance.

J. Wallotton.

Rapport Du Conseil de la Faculté De Droit sur la demande de M. J. Wallotton. - L'Académie adopte les conclusions du rapport. Ces conclusions sont:

1^o D'admettre les examens que M. Wallotton a subis comme externe dans la Faculté De Droit.2^o D'exiger comme de M. Wallotton, pour l'obtention Du Diplôme, qu'il subisse les examens spéciaux suivants:

a) Sur tous les cours qui sont donnés cette année dans la Faculté De Droit, c'est-à-dire sur le Droit civil, le Droit public vaudois, le Droit pénal, le Droit romain et la Philosophie Du Droit.

b) Sur la Procédure civile, sur le Droit public fédéral, sur les cours énoncés en 1856-1857 & 1857-1858 sur l'histoire Du Droit (le professeur indiquera la partie de ces cours que devra comprendre l'examen), sur le cours De Droit romain donné en 1857-1858 et enfin sur le Droit commercial.

1^{er} vol. des L. & G.Rapport de M. le Recteur sur l'acte d'indiscipline dont la 1^{re} volée de Lettres s'est rendue coupable en manquant sa leçon de littérature allemande Du 23 Dec^r dernier. -L'Académie délibérant sur ce fait, décide qu'une censure sévère sera adressée à la 1^{re} volée en séance académique.Rapport sur la fréquentation
des leçons.

Rapports de Messieurs les professeurs sur la fréquentation des leçons par les étudiants. -

On veut élire, M. Aug. Cuisol de la 1^{re} volée, est signalé comme ne fréquentant pas régulièrement les leçons de quelques professeurs. - M. le Recteur est prié d'adresser à cet élève un avertissement sérieux.

Note Corban

On ordonne une note au citoyen Corban, ramment.

Projet de règlement p. les examens

L'Académie reprend ensuite la discussion, en second débat, du projet de règlement pour les examens des étudiants.

Séance Du 13 Janvier 1859.

Ce projet est définitivement adopté, après avoir subi deux nouvelles modifications: l'une au second § de l'art. 2, consistant à dire que les examens partiels porteront sur la partie des cours traités depuis le commencement de l'année académique; l'autre à l'article 9, consistant à remplacer le chiffre 10 par le chiffre 6/10.

Séance Du 23 Janvier 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Vauthier, Dupont, Pignat, Raou, Homing, Niens, Marguery, Goussier, Birchoff, Dupont, Lafour. —

M. Charavannes fait excuser son absence.

Lecture est faite des pièces suivantes:

Lettre, du 25 Janvier, du Conseil de l'Instruction publique, transmettant pour rapport & priavis, une demande de l'étudiant en Théologie John Fischer tendant à obtenir un subsidie pour l'aider à terminer ses études.

Demande du même étudiant tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude pour l'année académique 1858-1859.

Comme l'étudiant Fischer s'est toujours montré très recommandable par sa conduite et son application, l'Académie décide d'appuyer ses deux demandes auprès du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre par laquelle 2 étudiants et 32 externes de l'Académie viennent en faveur des élèves externes les mêmes avantages que la convention conclue en 1856 entre l'Etat & Séverin Weber, après aux étudiants.

Comme c'est là une affaire purement administrative, l'Académie décide de se borner à transmettre à l'autorité supérieure, sans priavis, la réclamation dont il s'agit.

Lettre, du 18 Janvier, par laquelle M. Secretan pasteur à Bea, demande que l'Académie veuille bien lui prêter, pour en faire lecture, le rapport de la commission d'examen sur le mémoire que son fils Eugène a présenté aux derniers concours académiques. —

L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu d'obtempérer à la demande de M. Secretan.

On décide de transmettre au Conseil de l'Instruction publique le rapport général sur l'Académie pour l'année 1858-1859, tel qu'il a été rédigé par M. le Recteur.

M. le Recteur ayant appelé l'attention de l'Académie sur le fait qu'aucun des étudiants auxquels le Diplôme de Licencié en Théologie a été conféré n'en a demandé la délivrance, le Conseil de la Faculté de Théologie

John Fischer

id

Lecture de l'equitation.

Eug. Secretan.

Rapport général sur
l'AcadémieDiplôme de Licencié en
Théologie

est chargé d'examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de prendre quelque mesure à ce sujet pour l'avenir.

Comptes pour 1858.

Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes de M. le Secrétaire Caissier pour l'année 1858. Ces comptes, dont suivent les bilans, ont été trouvés exacts et sont en conséquence approuvés par l'Académie, pour être transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Bilan du Compte de la Caisse académique.

Les Recettes s'élevaient à la somme de	1061 fr 75c
Les Dépenses - " - - - -	898 - 13
Le Caissier redoit pour solde	L 163. 65.

Bilan du Compte de la fondation Gay.

Les Recettes s'élevaient à	L
Les Dépenses - " - - - -	-
Le Secrétaire Caissier redoit pour solde	L

Bilan du Compte des finances d'études, etc.

Le Secrétaire Caissier a perçu	L
Il a livré au Receveur du District de Lausanne	-
Il redoit pour solde	L

Sur la proposition qui en est faite, l'Académie décide de demander à l'autorité l'acquisition d'un relief lunaire pour l'enseignement de l'astronomie à l'Académie.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Willemin, Dufour, Mienet, Dupressat, Margutz, Messler, Scutan, Rambert, Dufour, Guisan.

Lecture est faite des lettres suivantes:

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 25 Janvier, relative à la demande de M. John Tüscher tendant à obtenir un subside pour l'aider à terminer ses études. Le Conseil demande si l'on ne pourrait pas donner à M. Tüscher un des gages Paris et Maflet qui sont vacants. L'Académie, consultée à ce sujet, décide d'attendre que l'inscription de ces gages soit faite pour prendre une décision.

Lettre du même Conseil (du 8 Février) autorisant l'achat d'un relief lunaire, pour le prix de 87 fr 50c.

M. le Recteur annonce qu'il enverra une circulaire pour savoir si un certain nombre d'élèves suivent les cours, afin de pouvoir éléver au maître d'écriture une déclaration concernant les élèves qui ont suivi ses leçons.

M. le Recteur annonce qu'il a surtout consacré l'Académie pour le remplacement momentané de M. le professeur Heisch dont l'état de santé

J. Tüscher

Relief lunaire

Leçons d'écriture

Remplacement de M. Heisch

Séance du 10^e Février 1859.

est des plus graves.

M. le Recteur ajoute qu'il a eu besoin de demander à M. Porchat, s'il accepterait ce remplacement, & que M. Porchat lui a répondu qu'il se chargerait de Ch. de leçons par semaine: 2h. d'interprétation pour chaque volé.

L'Académie, après discussion, décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique d'appeler M. Porchat comme professeur extraordinaire pour remplacer M. Heisely.

Séance du 3 Mars 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Nullemin, Dufournet, Piquet, Hornung, Ravon, Arduini, Chavannes, Huis, Schnitzler, Marquet, Dupuis, Scutlan, Birschoff, Guisan.

M. Gambert fait excuse son absence.

Lecture est faite des lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 1^{er} février, par laquelle le Conseil attire l'attention de l'Académie sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'autoriser à M. John Fischer, étudiant en Théologie, un des deux gages Paris & Maflet qui sont maintenant vacants. — L'Académie délibérant sur cette question décide: 1^o d'accorder à M. Fischer la jouissance du gage Paris, à dater du commencement de la présente année académique; 2^o d'informer le Conseil de l'Instruction publique de cette décision tout en continuant à recommander M. Fischer pour que le Conseil d'Etat lui accorde encore un subside, vu la position pécuniaire particulièrement fâcheuse dans laquelle il se trouve.

Lettre, du 11^e février, demandant l'envoi au Conseil des pièces justificatives du compte des finances d'études et d'immatriculation. — Les pièces demandées ont été transmises.

Lettre, du 18 février, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de charger M. le professeur Arduini de l'enseignement de la littérature latine à l'Académie, en remplacement de M. le professeur Heisely, empêché pour cause de maladie. — M. le Recteur dit que M. Arduini a été installé le 23 février comme remplaçant de M. Heisely.

Lettre, du 2^e février, transmettant, pour rapport & avis, une demande de M. Armand Berry, de Solenn, tendant à être dispensé du paiement de la finance d'étude. — L'Académie prenant en considération la position pécuniaire de M. Berry & le peu de temps pendant lequel ce jeune homme pourra suivre les cours, décide d'émettre un avis favorable à sa demande.

Lettre, du 25 février, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé, dans sa séance du 23 février, d'assimiler aux étudiants, en ce qui concerne les

John Fischer.

Comptes.

M. Arduini.

Armand Berry

Leçons d'équitation.

Séance Du 3 Mars 1859.

Leçon d'équitation, les élèves externes qui suivent six cours.

Relief lunaire.

Lettre, du 1^{er} Mars, accompagnant l'envoi d'un bon de 87 f 50 c. pour achat d'un relief lunaire. Ce bon a été remis à l'intéressé.M^{rs}. Lebutz

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Lettre par laquelle M. Guisan, médecin à Vevey, propose de confier à M. Lebutz, professeur à l'Université de Zurich, le titre de professeur honoraire à l'Académie de Lausanne. — Cette proposition est renvoyée, pour rapport préalable, à une commission de trois membres qui sont Messieurs les professeurs Chavannes, Bischoff & Dufour.

J^r. FritzschéDemande de l'étudiant J^r. Fritzsché tendant à ce que l'Académie lui accorde un congé. — L'Académie délibérant sur cette demande décide l'aujourd'hui à M. Fritzsché un congé qui expirera le 20 8^{bre} 1859.

Règlement p. les examens

Lettre, du 1^{er} Mars, du Conseil de l'Instruction publique accompagnant l'envoi de 150 exemplaires du règlement provisoire pour les examens des étudiants de l'Académie.

Pétition concernant le règlement provisoire pour les examens des étudiants adressée par le Sénat au Conseil d'Etat. — Cette pétition ayant le caractère d'une protestation contre un acte légal de l'autorité supérieure, l'Académie décide de ne pas la transmettre à l'autorité selon le vœu qui lui en a été exprimé par le Sénat, mais la renvoyer à celui-ci pour qu'il en fasse la rétractation, en faisant disparaître les termes qui sont de nature à la faire envisager comme une protestation.

L^r. Bernand, bedeau.

Enfin l'Académie décide d'informer le Conseil de l'Instruction publique du décès du bedeau Bernand, en faisant observer au Conseil que son pourrait, sans inconvénient, différer le remplacement du bedeau Bernand jusqu'au commencement de la prochaine année académique.

Séance Du 7 Mars 1859.

Présents: M. le Recteur Gay

M^{rs}. Vuilleumier, Raoua, Bischoff, Guisan, Margue

Wessler, Rambert, Wiener, Secretan, Arduini, Piquet, Chavannes, Hommey

M. Dufour fait excuser son absence.

" Nessler excuse son absence de la séance précédente.

Règlement p. les examens,

discipline

M. le Recteur annonce qu'il a communiqué aux étudiants la décision de l'Académie, relative à la demande des étudiants que l'Académie se refuse de transmettre à l'autorité, vu l'inconvénient des termes. Cette demande a été soumise de nouveau à l'Assemblée générale des étudiants qui se refuse à y rien changer.

M. le Recteur lit ensuite une lettre du Conseil de l'Instruction publique.

Siéance Du 7 Mars 1859.

que, en date du 4 mars, demandant un rapport sur les faits qui se sont passés sur la cour du Collège le 4 mars, à 10h. du matin.

Après discussion, l'Académie décide de nommer une commission chargée d'une enquête; cette commission est composée de M. le Recteur, de MM. les Présidents des Conseils de Faculté & de M. Secidan. - M. le Recteur est prié d'en aviser le Conseil de l'Instruction publique.

Lecture est faite des deux lettres suivantes:

J. Guendin

Lettre (du 4 mars) du Conseil de l'Instruction publique qui demande une déclaration sur les cours suivis par l'élève Jules Guendin pendant deux ans à l'Académie.

R. Berry.

Lettre (du 4 mars) du même Conseil annonçant que l'élève A. Berry est libéré de la finance d'étude pour l'année 1858-1859.

Siéance Du 10 Mars 1859.

Présents: M. le Recteur Jay;

MM. Villuminier, Raouf, Piquet, Bischoff, Hornung, Marguet, Guisan, Chavannes, Secidan, Rambert, Dufour, Wieser. MM. Dufour et Duperron font excuser leur absence.

Règlement pour les examens des Étudiants et discipline.

L'Académie entend le rapport de la commission qu'elle a nommée dans sa dernière séance pour faire une enquête sur les faits qui se sont passés sur la cour du Collège le 4 mars courant.

Lecture est aussi faite des procès verbaux des séances du 21 février et du 5 mars de l'Assemblée générale des étudiants.

Après délibération, l'Académie décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique:

1° De suspendre le Sénat & l'Assemblée générale des Étudiants jusqu'à la fin de la présente année académique.

2° Que le maintien de la discipline pendant la durée de cette suspension soit remis à l'Académie.

3° Que la direction de la bibliothèque des Étudiants pendant le même laps de temps soit confiée à une commission de trois étudiants désignés par l'Académie.

Une copie du rapport de la commission d'enquête et une copie des procès verbaux des deux dernières séances de l'Assemblée générale des étudiants seront transmises au Conseil avec le rapport de l'Académie.

Enfin l'Académie décide d'appeler en même temps l'attention de l'Autorité sur la nécessité de revoir les Statuts des Étudiants, avant de les remettre en vigueur.

Universités de Bonn
et de
Christiania.

Séance du 10 Mars 1859.

Lecture est faite de deux lettres, l'une du Sénat de l'Université de Bonn, l'autre du Sénat de l'Université de Christiania, accompagnant chacun l'envoi de Dissertations, programmes & autres écrits académiques. Il sera aussi réception, avec remerciements, de ces lettres & de ces écrits.

Séance du 17 Mars 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

MM. Vuilleumier, Dufournet, Piguet, Ravoux, Charan-
ner, Duperron, Wierst, Marguet, Rambert, Dufour, Guisan, Hornung,
Bischoff.

M. Guisan, Membre du Conseil de l'Instruction publique assisté
à la séance.

Lecture est faite des lettres suivantes.

Lettre, du 17 mars, par laquelle M. le professeur Dufournet avise M. le
Recteur qu'il ne pourra se rendre à la séance de ce jour qu'vers les 5 h.

Lettre, du 17 mars, de M. le professeur Wierst qui informe M. le
Recteur qu'il doit, pour cause de maladie, suspendre ses leçons pendant quelques
jours.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique annonçant, que le Conseil
d'Etat a accordé à l'étudiant en Théologie John Fischer pour deux ans, à
dater du 20⁸ 1858, un subside de 200 francs par an.

L'Académie examine ensuite la question de savoir s'il ne convien-
drait pas de demander à l'autorité de suspendre l'exécution du Règlement pro-
visoire pour les examens des étudiants jusqu'au commencement de la prochaine
année académique. Après discussion, cette question est résolue affirmativement
par l'Académie qui décide, en même temps, de fonder la demande à adresser
à ce sujet à l'autorité, sur la promulgation tardive du Règlement et sur ce
que l'application incomplète de celui-ci, cette année, pourrait compromettre le
succès de l'affaire qui doit en être fait, avant de le rendre définitif.

Séance du 29 Mars 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

MM. Vuilleumier, Ravoux, Duperron, Marguet, Bischoff,
Rambert, Dufournet, Charanier, Wierst, Piguet, Hornung, Scutan.
M. Guisan a dû s'absenter pour affaire de famille.
M. Wierst fait excuser son absence pour cause de maladie.

M. le prof. Dufournet

M. le prof. Wierst

J. Fischer (subside)

Règlent pour les examens

Siance Du 29 Mars 1859.

M. le Secrétaire étant absent pour affaire officielle, le procès verbal de la dernière siance ne peut être lu.

M. Dufour remplit les fonctions de Secrétaire.

M. le Recteur communique une lettre du Département de l'Intérieur à propos d'un rapport Sur le Conseil de l'Instruction publique. et cette lettre est joint le rapport en question. Lecture est donnée de cette dernière pièce.

L'Académie décide de nommer une commission de 3 membres pour faire un projet de réponse qui sera présenté à l'Académie. Cette commission est composée de M. le Recteur et de M. M. les professeurs Rambert et Vuilleumier.

Rapport du C. J. D. sur les
désordres commis par les chât.
le 4 Mars.

Siance Du 31 Mars 1859.

Présents: M. le Recteur Gay;

M. M. Vuilleumier, Ravin, Bischoff, Marquet, Dupuis, Dufour, Pizet, Hornung, Wien, Guisan, Scetan, Chavannes, Rambert.

M. le Secrétaire étant absent pour affaire officielle, M. Dufour remplit les fonctions de Secrétaire.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique transmettant une lettre de M. Weber, icuyn relative à une communication du Conseil d'Etat autorisant les caternes à joindre de l'avantage de la demi-ferme. - M. Weber réclame contre cette décision ou demande qu'on lui bonifie la différence.

Le Conseil de l'Instruction publique demande, en outre, la liste des caternes qui suivent via cours. - Réponse sera donnée au Conseil.

M. le Recteur a reçu les trois bons suivants:

- Bon n° 1530, de 18 fr. pour Heer Folber lampiste.
- " " 1600, de 10 fr. " Vuillerat, coupeur de bois.
- " " 1644, de 150 fr. en faveur du Senat des Etudiants pour la Bibliothèque des Etudiants.

M. Weber icuyn

Bons.

Notes

Ordonnance les 4 notes suivantes:

- 1) Note de M. Parke-Simmen s'élevant à 308 fr. pour impressions p. l'Etat.
- 2) " de " Dievey, s'élève à 7 fr. pour réparations d'ambulance.
- 3) " de la Gazette Vaudoise " à 6 fr. 45 pour annonces.
- 4) " de M. Bevelot, s'élève à 45 fr. 45 pour diverses rubriques.

Congé accordé aux
Sociétés de Belles-Lettres &
Mercuriennes.

M. le Recteur annonce qu'il a donné vacances pour les leçons de demain et après demain à 36 étudiants faisant partie des Sociétés de Belles-Lettres et Mercuriennes qui se réunissent à Rolle et Yverdon demain. - L'Académie décide d'étendre cette mesure à toute la Faculté des Lettres.

Réponse au Département de
l'Intérieur.

M. le professeur Rambert, au nom de la commission nommée dans la dernière siance, lit le projet de réponse au Département de l'Intérieur. Ce projet, après quelques légères modifications, est adopté.

Sienne Du 14 Avril 1859.

Présents. M. le Recteur Gay,
M. M. Vuillemin, Desfont, Pigeub, Racow, Hieron, Chavanne,
Margut, Dupuis, Guisan, Rambat, Desfont.

Vacances.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau.
Circulaire, Du 11 Avril, de M. le Recteur informant Messieurs les professeurs de l'Académie, qu'en suite d'une décision antérieure du Département de l'Instruction, en vertu de laquelle les vacances de Pâques doivent avoir lieu avant cette solennité, le commencement des vacances est fixé, cette année, au lundi 18 Avril, et que la rentrée aura lieu le mardi 26 Avril, à 7 h. du matin.

M. Nestler

Lettre, Du 4 Avril, par laquelle M. le professeur Nestler informe M. le Recteur que l'état de sa santé ne lui permettra pas, pendant quelque temps, de continuer ses leçons à l'Académie.

M. le Recteur fait connaître qu'il a informé le Conseil de l'Instruction publique de la suspension des leçons de M. Nestler.

L'Académie décide éventuellement, pour le cas où M. Nestler ne pourrait pas reprendre ses leçons après les vacances de Pâques, de proposer pour le remplacer provisoirement M. Schweichel, déjà chargé de son remplacement au Collège cantonal.

Gagistes.

Messieurs les professeurs font leurs rapports trimestriels sur la conduite et l'application des étudiants gagistes. Ces rapports sont favorables.

Weber, écuyer.

Lettre, Du 12 Avril, Du Conseil de l'Instruction publique, annonçant qu'en réponse à la réclamation de l'écuyer Weber, le Conseil d'Etat a décidé: 1° de maintenir sa décision du 23 février 1857; 2° que cette décision sera mentionnée à la fin de l'année sur le catalogue, et que les noms des étudiants qui seront... au bénéfice de cette décision, seront transmis à M. Weber.

Discipline.

Lettre, Du 8 Avril, Du même Conseil, faisant connaître que le Conseil d'Etat s'est occupé, dans sa séance du 6 Avril, des rapports qui lui sont parvenus au sujet des désordres commis par les étudiants le 4 Mars dernier et qu'il a décidé:

- 1°) la suspension du corps des étudiants et du Sénat jusqu'à la fin de l'année académique et la translation de tous les pouvoirs disciplinaires à l'Académie.
- 2°) la révision des Statuts des étudiants.
- 3°) De renvoyer jusqu'à la fin de l'année académique prochaine l'application du règlement provisoire.
- 4°) que la direction de la bibliothèque des étudiants soit remise à une commission de trois étudiants désignés par l'Académie. Cette commission releva immédiatement de l'Académie à qui elle rendra compte.
- 5°) Enfin de ne pas appliquer le 2° alinéa de l'article 6 du Règlement provisoire aux étudiants des Facultés de Théologie et de Droit.

Séance du 14 Avril 1859.

L'Académie décide:

- 1) que les décisions du Conseil d'Etat soient communiquées aux étudiants en assemblée générale par M. le Recteur, M.M. les présidents des trois Facultés;
- 2) que les pénalités disciplinaires du Sénat soient provisoirement exécutées par une commission composée de M.M. le Recteur et de M.M. les présidents des trois Facultés;
- 3) que l'administration de la bibliothèque des étudiants continue à être confiée au bibliothécaire et au sous bibliothécaire actuels;
- 4) que la surveillance de tout ce qui concerne les fonctions pastorales remplies par les étudiants est remise au Conseil de la Faculté de Théologie.
- 5) De nommer une commission de 3 membres pour étudier la question de la révision des Statuts des étudiants. Cette commission est composée de Messieurs les professeurs Dufourmet, Sautan & Duperré.

Séance du 16 Avril 1859.

Présents: M. le Recteur Gay
 M.M. Vuilleumier, Siguet, Ravon, Wiener, Manguet, Chavannes,
 Rambert, Dufour, Sautan, Guisan, Bischoff, Duperré,
 M. Guisan, membre du Conseil de l'Instruction publique assisté à la séance.

M.M. Dufourmet & Rossming font excuser leur absence de la dernière séance.

Discipline

M. le Recteur donne lecture du rapport de la commission chargée de communiquer à l'Assemblée générale des étudiants la décision du Conseil d'Etat relative à la suspension de ce corps.

Il résulte de ce rapport:

1) que dans deux entrevues, l'une avec l'étudiant Aug Sandresch, Consul, et l'autre avec l'étudiant Ch. Pochat procureur, pour faire la convocation de l'Assemblée générale des étudiants, M. le Recteur s'est efforcé, mais inutilement, de faire comprendre à ces deux étudiants, et à leurs condiscipules de me prenant sur leur véritable position et sur les conséquences que pourrait avoir pour les membres du Sénat un esprit de résistance à une décision de l'Université supérieure;

2) que le 15 avril, à 3h. de l'après-midi, sur l'invitation d'un concurren, M. le Recteur & Messieurs les professeurs Siguet & Chavannes se rendirent à la séance des étudiants pour communiquer à ceux-ci la décision du Conseil d'Etat; que M. le Recteur ayant pris la parole pour s'acquiescer de la mission le Consul la lui refusa; que la tranquillité fut difficile à obtenir et que le Sénat par son attitude, par des gestes et même par des paroles chercha à entraver

Séance du 16 Avril 1859.

entraîner les étudiants dans quelque manifestation destinée à couvrir la voix du Recteur.

3°) que la communication du Recteur terminée, les membres du Sénat, sur invitation qui leur en fut faite, refusèrent de se rendre dans la salle de l'Académie pour y faire la remise des archives et régler la question de l'administration de la bibliothèque des étudiants.

4°) que le bibliothécaire César Curchod refusa de se charger de continuer à administrer la bibliothèque et de remettre les clefs de cet établissement; — que le Secrétaire Sr. Leuschke se refusa également à remettre le registre des procès-verbaux; — qu'après ces refus, M. le Recteur et les deux professeurs qui l'accompagnaient se retirèrent en accordant au bibliothécaire et au secrétaire un quart d'heure pour de rendre à l'événement qui leur avait été faite, mais que ces deux membres du Sénat ne profitèrent ni l'un ni l'autre de la latitude qui leur avait été laissée pour remplir leur devoir.

M. le Recteur & Messieurs les professeurs Rigut & Chavannes font en outre connaître verbalement divers détails, non mentionnés dans le rapport sur la manière dont s'est accomplie leur mission.

Une discussion est ensuite ouverte sur les mesures à prendre en présence des faits précités.

L'Académie, considérant la gravité de ces faits et la nécessité de les réprimer énergiquement pour le maintien de la discipline académique, considérant, en outre, que les étudiants Aug. Landriet, Ch. Prochat, C. Curchod & Sr. Leuschke sont surtout coupables par la part qu'ils ont prise aux désordres ou par la résistance qu'ils ont opposée aux décisions de l'Electeur Supérieur, décide:

Les étudiants Aug. Landriet, Ch. Prochat, C. Curchod & Sr. Leuschke sont exclus des leçons pour trois mois. —

Séance du 28 Avril 1859.

Présents: M. le Recteur Gay,
M. M. Vuillaume, Dufour, Rigut, Geiran, Hornung, Rave,
Bischoff, Meun, Schweichel, Margut, Dufour, Rambut, Chavannes, Secrétaire.
Duprez & M. Geiran, Membre du Conseil de l'Instruction publique.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau.

Lettre, du 19 avril, du Conseil de l'Instruction publique, informant l'Académie que M. le Docteur Schweichel a été désigné par le Conseil d'Etat pour remplacer M. le professeur Nestler pendant quelques semaines.

Lettre, du 22 avril, du même Conseil, transmettant pour rapport et avis une pétition par laquelle les étudiants Aumont, Proust & Dumont demandent que le Conseil d'Etat révoque la sentence par laquelle l'Académie

M. Schweichel

D. Aumont, Proust & Dumont

Séance Du 18 Avril 1859.

a prononcé la suspension, pour trois mois, des quatre étudiants en théologie Landriset, Rochat, Curchet, et Lousche.

L'Académie, après discussion, décide de répondre au Conseil:

1) Que quant aux faits qui ont motivé la peine infligée aux quatre élèves dont elle a prononcé l'exclusion pour trois mois, elle n'a rien à ajouter au rapport qu'elle a adressé au Conseil le 18 du courant.

2) que quant à la révocation ou à une diminution de la peine infligée, le moment d'une indulgence n'est pas encore venu, mais que si ce moment arrive, il sera de la plus grande importance que ce soit l'Académie qui soit de nouveau appelée à prononcer.

Plainte de M. le professeur Raoux concernant un nouvel acte d'indiscipline dont la 3^e volée s'est rendue coupable dans la leçon de philosophie le 6 Avril, de 9 à 10h. du matin.

La plainte de M. Raoux est renvoyée à la commission de discipline nommée dans la séance du 16 avril courant.

Demande de M. Weil de pouvoir assister aux leçons de littérature française et de physique. — L'Académie autorise M. Weil à assister à ces leçons.

L'Académie nomme pour administrer la bibliothèque des étudiants jusqu'à la fin de l'année académique une commission composée des étudiants J. Delapierre, J. G. Nalotton et P. André.

Bon N° 2428, de 7 fr. 50c., en faveur de M. Ch. Mottier.

Séance Du 12 Mai 1859.

Présents: M. le Recteur Gay
M. M. Vuillemin, Dupont, Piquet, Hormuz, Raoux, Borch
Winn, Margut, Dupuis, Guisan, Rambert, Poupou, Surtan.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau:

Lettre, du 3 Mai, du Conseil de l'Instruction publique faisant connaître la décision du Conseil d'Etat relative à la pétition que les étudiants Curant, Poud & Durmur ont adressée à l'Académie par cette dernière acte concernant la sentence de l'Académie qui exclu des leçons, pendant 3 mois, les étudiants en théologie Landriset, Rochat, Curchet & Lousche.

On décide que la décision du Conseil d'Etat sera communiquée par l'Académie aux trois pétitionnaires.

Lettre, du 6 Mai, du même Conseil, réclamant de l'Académie un rapport sur la proposition de M. le Docteur Guisan, de confier à M. le Doct. Leber le titre de professeur honoraire à l'Académie de Lausanne. Lecture est faite du rapport de la commission nommée dans la séance

Plainte de M. Raoux
contre la 3^e volée

M. Weil

Bibliothèque des étudiants

Bon.

Suspension des étudiants
Landriset, Rochat, etc.

Doct. Leber

Séance Du 12 Mai 1859.

académique Du 3 Mars pour examiner cette proposition. — L'Académie délibérant adopte les conclusions Du rapport et décide que celui-ci sera transmis au Conseil De l'Instruction publique.

Etudiants.

Pétition, du 6 Mai, signée par 48 étudiants et externes faisant connaître que c'est avec un vif regret que les pétitionnaires voient les conséquences fâcheuses que peuvent avoir pour l'établissement académique et les étudiants les faits qui se sont passés dernièrement, et demandant à l'Académie s'il ne serait pas en son pouvoir d'y remédier. —

L'Académie délibérant sur cette pétition, décide d'y répondre en communiquant aux pétitionnaires la décision du Conseil D'Etat relative à la pétition susmentionnée de M. M. Aumont, Proux et Demus, et en ajoutant que l'Académie s'estimera heureuse d'en appeler à l'usage des pouvoirs que le Conseil D'Etat lui confère par cette décision.

G. Curchod

Demande de M. le pasteur Curchod tendant à ce qu'un certificat d'étude soit délivré à son fils César Curchod, étudiant en théologie. — Le certificat requis par M. Curchod lui sera délivré.

Walby, Erisemann, etc

Demande de M. M. Albert Walby, Adolphe Erisemann et Hermann Hengelter tendant à être autorisés à suivre les cours de l'Académie pendant le reste de l'année académique. — Cette autorisation est accordée.

Note Army

Note du relieur Army s'élevant à 3 fr. 50. Cette note sera transmise au Conseil De l'Instruction publique pour en procurer le paiement.

Carte du canton de St. Gall.

Sur la proposition qui en est faite par M. le Recteur, on décide de remettre à la Bibliothèque cantonale la carte topographique du canton de St. Gall, dont le Petit-Conseil de ce canton a fait hommage à l'Académie en 1855.

Bibliothèque des Étudiants

M. le Recteur fait connaître que les étudiants J. Delapierre, J. Walther et Paul André lui ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas se charger de l'administration de la Bibliothèque des Étudiants pendant le reste de la présente année académique. M. le Recteur explique en même temps ses motifs qui ont engagé ces trois étudiants à ne pas accepter leur nomination. —

L'Académie, vu le refus de M. M. les étudiants Delapierre, Walther et André, décide de ne pas nommer une nouvelle commission, d'autoriser M. le Recteur à remettre des livres aux étudiants qui en feront la demande et à prendre toutes les mesures qu'il jugera convenables pour la rentrée des livres.

Rapports sur la fréquentation des leçons

L'Académie ne pouvant entendre aujourd'hui les rapports de Messieurs les professeurs sur la fréquentation des leçons, on décide de rappeler aux étudiants, par une affiche, l'article 67 du Règlement.

M. Chavannes, prof.

Enfin l'Académie décide d'accorder à M. le professeur Chavannes un congé de deux semaines.

Séance du 19 Mai 1859.

Présents: M. le Recteur Gay

M. M. Vuilleumier, Dupoulet, Hornung, Praxos, Winer, Bischoff, Schwichel, Arduini, Dupoux, Marguet, Rambert, Guisan, Scutan. — M. Guisan, membre du Conseil de l'Instruction publique assiste à la séance.

M. Dufour fait excuser son absence.

Lecture est faite des pièces suivantes:

Lettre, du 17 mai, du Conseil de l'Instruction publique, transmettant une demande des étudiants Landiset & Prochat, qui ont été suspendus pour trois mois, tendant à obtenir l'autorisation de subir les examens du mois de juillet prochain. — On décide de répondre au Conseil que la demande des deux prétensionnaires ne pouvant être considérée comme rentrant dans les termes de la décision du Conseil d'Etat, du 2 mai courant, l'Académie n'a pu la prendre en considération.

Landiset & Prochat

M. Dufour, prof.

Lettre du 18 Mai par laquelle M. le professeur Dufour fait connaître qu'il ne pourra pas assister à la séance de ce jour et donne des renseignements sur la fréquentation de ses leçons à l'Académie.

M. Rambert, prof.

Lettre, du 19 Mai, par laquelle M. le professeur Rambert donne des renseignements sur la fréquentation de ses leçons.

Catalogue de la bibliothèque de l'Université de Zurich

Lettre du Secrétaire de la bibliothèque de l'Université de Zurich accompagnant l'envoi du catalogue de cette bibliothèque. — L'Académie décide qu'il sera accusé réception de cet envoi et que le catalogue sera transmis à la Commission des Musées et de la bibliothèque cantonale.

Fréquentation de leçons.

Rapports de Messieurs les professeurs sur la fréquentation des leçons. On cite comme ne les fréquentant plus ou que très-rarement, les étudiants Ciesola August, De Loës, Dumur & Berguer, et comme les fréquentant irrégulièrement les étudiants Nautier, Berthoud, Ciesola Alfred & Chappuis. — L'Académie décide qu'il sera écrit aux parents des élèves Ciesola August, De Loës, Dumur et Berguer, et qu'une exhortation sera adressée par M. le Recteur aux étudiants Nautier, Berthoud, Ciesola Alfred et Chappuis.

Séance du 26 Mai 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Vuilleumier, Dupoulet, Piguet, Hornung, Bischoff, Winer, Guisan, Schwichel, Marguet, Dupoux, Scutan, Rambert, Dufour.

Lecture est faite des lettres suivantes:

Lettres de Messieurs les pasteurs De Loës et Berguer en réponse.

M. M. De Loës et Berguer

Séance Du 26 Mai 1859.

à elles qui leur ont été adressées par l'Académie au sujet de l'irrégularité de la fréquentation des leçons par leurs fils Aloïs De Loës et Louis Berquet.

L. Berquet, B. Dumur
A. Cissole.

Lettre par laquelle M^{lle}. les étudiants L. Berquet, Benjamin Dumur et Auguste Cissole déclarent être décidés à subir volontairement la peine que l'Académie a infligée aux étudiants Landriot, Lerouche, Comrod & Rochat.

L'Académie délibérant sur cette lettre décide: 1^o De ne pas y répondre, 2^o qu'il n'y a pas lieu, dans le cas actuel, d'appliquer à M^{lle}. Berquet Dumur & Cissole l'art. 69 du règlement pour l'Académie.

Statuts Des Etudiants

L'Académie entend ensuite le rapport de la commission nommée pour examiner quels seraient les changements qu'il conviendrait d'apporter aux Statuts Des Etudiants.

Sur la proposition qui en est faite, on décide d'abord la suppression de l'art. 2^o et du 3^o alinea de l'art. 70 du règlement pour l'Académie.

On passe ensuite à la discussion Des changements à apporter aux Statuts Des Etudiants. Les amendements suivants sont adoptés:

L'entête Des Statuts est remplacé par un entête semblable à celui du règlement pour l'Académie.

L'art. 1^{er} proposé par la Commission est adopté et l'art. 1^{er} Des Statuts actuels devient art. 1^{er} bis, avec l'adjonction, ils ne peuvent toutefois faire partie Du Sénat.

L'art. 5 est amendé comme suit:

Le Recteur De l'Académie a le Droit d'assister avec voix consultative aux Séances De l'Assemblée générale; il est prévenu Du jour et de l'heure où elles Doivent avoir lieu.

On fait à l'art. 7 l'adjonction suivante elles ne Doivent pas avoir lieu pendant les heures consacrées aux leçons.

L'article 37 est remplacé par l'art. suivant:

Les censeurs sont nommés par les membres Du Sénat élus par l'Assemblée générale.

L'article 38 est modifié comme suit:

Dans la Faculté Des Lettres et Des Sciences, il y a un censeur par vote. Dans les Facultés De Théologie et Du Droit, il y a un censeur par Faculté.

L'art. 38 bis proposé par la Commission est adopté; cet article est conçu comme suit:

L'étudiant qui aura été frappé d'une des peines disciplinaires mentionnées aux §§ 4, 5, 6, 7 de l'art. 135 Du règlement pour l'Académie, ne pourra pas être nommé membre Du Sénat dans les deux années suivantes.

L'article 104 est remplacé par l'article suivant:

L'Académie peut évoquer à elle toute infraction à la discipline académique, que cette infraction ait ou non donné lieu à une enquête de la part Du Sénat.

Séance Du 26 Mai 1859.

Les articles 103 et 106 sont renvoyés à un nouvel examen de la Commission.

L'article 107 est supprimé

Les articles 120 & 121 sont supprimés.

L'article 182 lui proposé par la commission est adopté; il est ainsi conçu

L'Académie peut en tout temps prendre connaissance des décisions du Sénat et de l'Assemblée générale des Étudiants. Elle peut passer, s'il y a lieu, sans recourir au Conseil de l'Instruction publique.

Séance Du 16 Juin 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Dufourmet, Pignat, Guisan, Hornung, Winer, Dupuis, Meunier, Chavannes, Bischoff, Rambert, Dufour et M. Guisan, membre Du Conseil de l'Instruction publique.

M. M. Vuillemin et Schweichel font excuser leur absence.

Lecture est faite des pièces suivantes:

Lettre, Du 28 Mai, Du Conseil d'Etat Du canton De Genève invitant Meilleurs les professeurs et Meilleurs les étudiants de l'Académie De Sausanne à aller célébrer l'anniversaire tricentenaire De la fondation De l'Académie De Genève.

Lettre, Du 27 Mai, De la Commission Des Musées et De la Bibliothèque accusant réception, avec remerciements, Du don que l'Académie a fait à la Bibliothèque, De la carte topographique Du canton De St. Gall.

Lettre Du 27 mai, De la même commission remerciant l'Académie De l'envoi pour la Bibliothèque, Du catalogue de la bibliothèque De l'Université De Zürich.

Lettre, Du 28 Mai, Du Conseil De l'Instruction publique, transmettant pour rapport et priéris une lettre De M. Prod. Blanchet qui propose de confier le titre De professeur honoraire à l'Académie De Sausanne à Meilleurs Jn Delahaye, F. Picurdon, Campiche à St. Evrain, Trogen à Chesaux, Ch. Dufour à Morges et Jn. Muret, à Sausanne.

Cette lettre est renvoyée pour examen et rapport à une commission composée De M. M. les professeurs Chavannes, Rambert et Bischoff.

Lettre, Du 31 mai, Du même Conseil, transmettant à l'Académie une lettre Du Conseil de l'École polytechnique fédérale, accompagnant l'envoi Du nouveau programme des examens pour l'admission Dans cette école. A cette occasion, le Conseil De l'École polytechnique appelle l'attention Des autorités scolaires sur ce point important:

A l'avenir l'enseignement donné aux élèves De l'École de chimie technique ne commensura plus par la chimie inorganique; il s'ouvrira par la chimie organique. En conséquence, il est à désirer que les candidats à l'école de chimie technique reçoivent une préparation d'autant plus

Conseil d'Etat Du canton de Genève.

Commission des Musées et de la Bibliothèque

id

Professeur honoraire

École polytechnique

solide sur la chimie inorganique.

Ung. Benoit

Demande de l'étudiant Eug. Benoit tendant à être autorisé à subir une partie de ses examens en juillet prochain et l'autre partie à la rentrée. Monsieur Benoit fonde sa demande sur ce qu'il a dû, ensuite d'un accident qui lui est arrivé le 12 Aout dernier, discontinuer ses études pendant 7 semaines. A cette demande est jointe, à l'appui, une Déclaration de M. le Docteur Hochreutner. — L'Académie délibérant, accorde à M. Benoit les fins de sa demande.

Mr. Savary

Lettre, Du 3 Juin, Du Conseil de l'Instruction publique transmettant pour rapport une Demande de M. Savary, externe de la Faculté de Théologie, tendant à obtenir un subside extraordinaire pour l'aider à terminer ses études.

On répondra au Conseil que M. Savary n'ayant encore subi aucun seul examen depuis son entrée dans la Faculté de Théologie, l'Académie ne peut pas se prononcer sur son aptitude, mais qu'elle rend un témoignage très favorable à sa conduite et à son application.

Programmes des cours pour l'année 1859-60.

Lecture est aussi faite des programmes des cours pour l'année académique 1859-1860 présentés par les Conseils des trois Facultés. Ces programmes sont approuvés.

On décide en outre: 1° qu'un cours de philosophie Du Droit, à 2 heures par semaine, sera donné à la demande de la Faculté des Lettres & Sciences; 2° d'autoriser M. le Recteur à transmettre au Conseil de l'Instruction publique, sans l'avoir préalablement soumis à l'Académie, le programme des cours de langue et de littérature allemande qui sera présenté par M. le professeur Keller; 3° de suspendre la présentation Du programme pour la Section des Sciences, jusqu'à ce que cette Section ait été définitivement organisée; 4° de donner à l'autorité qu'un cours de géologie et de paléontologie doit être donné à l'Académie pendant l'année 1859-1860.

Cycle d'études d'études de la Faculté de Droit

Rapport Du Conseil De la Faculté de Théologie sur le nombre et la nature des cours qui devront se donner dans cette Faculté pendant la durée du cycle d'études.

Les conclusions Du rapport sont adoptées. — En transmettant ce rapport au Conseil de l'Instruction publique, on fera observer à cette autorité que M. le professeur Rogier ne sera pas en état de reprendre son enseignement au commencement de la prochaine année académique, et l'on proposera pour le remplacer les deux professeurs qui l'ont déjà remplacé cette année (1858-1859).

Règlements pour les grades académiques et programmes d'examen.

M. le Recteur fait connaître que le Conseil d'Etat a enfin adopté le règlement pour les grades académiques.

Ensuite de cette communication, l'Académie charge les Conseils des Facultés de Théologie et de Droit de préparer des programmes pour les examens exigés pour obtenir la licence en Théologie et en Droit. En outre, elle nomme une commission composée de Messieurs les professeurs

Séance Du 16 Juin 1859.

Rambert & Wiemer pour préparer les programmes d'examen pour le baccalauriat, et la licence en Lettres, une seconde commission composée de Messieurs les professeurs Dupuis et Marguet pour les programmes des examens exigés pour le baccalauriat et la licence en sciences mathématiques et en sciences physiques et naturelles.

Séance Du 23 Juin 1859.

Présents: M. le Recteur Gay
M. M. Nulleumier, Dufourard, Homung, Raoux, Pischuff, Wiemer,
Dupuis, Margot, Guisan, Secretan, Rambert, Dufour & M. Guisan, mem-
bre Du Conseil De l'Instruction publique.

Secrétaire de l'Académie:

Lecture est faite Des lettres suivantes Du Conseil De l'Instruction
publique:

Lettre, Du 21 Juin faisant connaître que le Conseil D'Etat dans sa
séance Du 17 Juin a décidé: 1° que Monsieur Aub Courtat continuera à conser-
ver le titre de Secrétaire De l'Académie et que son traitement De Secrétaire
en titre et De pasteur Stationnaire a été porté à 1000 francs; 2° qu'il sera nom-
mé pour remplir les fonctions De Secrétaire De l'Académie, un Secrétaire supplé-
ant avec un traitement De 1000 francs par an.

Comme la lettre Du Conseil ne dit pas explicitement si le Secrétaire
suppléant sera chargé De la comptabilité, l'Académie Décide qu'il sera
écrit au Conseil pour lui Demander Des explications à ce sujet.

M. Leebert, professeur
humain.

Lettre, Du , annonçant que le Conseil D'Etat a conféré à
M. le Docteur Leebert, professeur à l'Université De Zurich, le titre de pro-
fesseur honoraire à l'Académie De Lausanne.

Tableau Des examens

Lettre, Du 17 Juin, transmettant le tableau Des examens, avec l'opini-
on Des experts dont la nomination appartient au Conseil.

Projet p. 1860.

Lettre, Du 21 Juin, informant l'Académie que la somme portée au
budget pour le service De 1860, en ce qui concerne l'Académie est De 50960 francs
et priant l'Académie De se conformer à cette allocation.

M. Leebert, Doct.

Lettre, Du 14 Juin, par laquelle M. le professeur Leebert expose
à l'Académie sa reconnaissance pour la part qu'elle a prise à sa nomination
De professeur honoraire à l'Académie.

E. De Cirenville

Lettre De M. E. De Cirenville, étudiant De la Faculté Des
Lettres & Des Sciences, faisant connaître qu'un long malade ayant
empêché De suivre les cours De l'Académie pendant la plus grande par-
tie De l'année, il ne se propose pas De faire les examens.

Programme De l'été
nature grecque

M. le professeur Wiemer Demande la rectification D'une erreur qui
s'est glissée dans le programme d'été De la langue et De la littérature
grecque pour l'année 1859-1860. —

Il sera fait droit à cette réclamation.

Séance Du 23 Juin 1859.

Pétition des étudiants de l'Académie demandant que les cours à l'Académie soient terminés quelques jours avant les examens. —

L'Académie décide que cette pétition sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, avec priavis de laisser aux professeurs la faculté de terminer leurs cours, avant le commencement des examens ou de les continuer jusqu'à ce moment.

Statuts des Étudiants

L'Académie discute ensuite, en 2^e Débat, les modifications à apporter aux Statuts des Étudiants.

Les changements suivants apportés en 1^{er} Débat sont maintenus, savoir :

- a) La suppression du 2^e et du 3^e alinéa de l'art. 70 du règlement pour l'Académie.
- b) Le remplacement de l'article des Statuts des Étudiants par un article semblable à celui du règlement pour l'Académie.
- c) L'art. 1^{er} proposé par la Commission.
- d) Les changements apportés aux articles 7, 37 & 38
- e) L'article 38 bis proposé par la Commission.
- f) Le retranchement des articles 107, 120 et 121.

À la fin du 2^e alinéa de l'art. 2, on ajoute les mots : ils ne peuvent toutefois faire partie du Sénat.

L'art. 5, tel qu'il a été modifié en 1^{er} Débat est aussi maintenu avec l'adjonction suivante : il est toujours entendu lorsqu'il le concerne.

L'art. 9 est modifié comme suit :

L'Assemblée générale accepte, rejette ou modifie les propositions du Sénat.

L'art. 103 est maintenu tel qu'il est dans les Statuts.

L'art. 104 amendé en 1^{er} Débat, est sous-amendé comme suit :

Lorsque les circonstances l'exigent, l'Académie peut évoquer à elle toute infraction à la discipline académique, que cette infraction ait ou non donné lieu à une enquête de la part du Sénat.

L'art. 106 est modifié comme suit :

Lorsque l'Académie se rendit d'un fait disciplinaire, le Rector en donne immédiatement avis au Sénat des Étudiants.

L'art. 43 reçoit l'adjonction suivante : Les réunions du Sénat ne doivent pas avoir lieu pendant les heures consacrées aux leçons.

L'art. 180 bis adopté en 1^{er} Débat n'est pas maintenu.

L'art. 181 est remplacé par l'article suivant :

L'Assemblée générale des Étudiants peut proposer des modifications aux Statuts actuels. Ces propositions sont renvoyées à l'Académie qui les transmet, avec son priavis, à l'autorité compétente.

Séance Du 7 juillet 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Vuillemin, Hornung, Rauer, Arlun, Bischoff, Manguet, Schwärbel, Guisan, Chavannes, Rambert, Dufour,

M. M. les professeurs Dufour et Sauter font excuser leur absence.

M. le Recteur communique les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique

Caisse académique et Secrétaire suppléant

Lettre du 24 juillet, par laquelle le Conseil répondant à celle que l'Académie lui a adressée le 23 du même mois au sujet des fonctions qu'auroit à remplir le secrétaire suppléant de l'Académie, fait connaître que le Conseil pense que l'administration de la Caisse académique pourrait être remise à la Banque cantonale.

M. le Recteur communique aussi à l'Académie les renseignements qu'il a pu recueillir concernant les fonctions du Secrétaire suppléant de l'Académie. Ensuite de ces renseignements, l'Académie décide: 1° que le Secrétaire suppléant sera chargé de la gestion des fonds; 2° qu'elle présentera pour secrétaire suppléant Monsieur Guignand

Programme des cours.

Lettre du 24 juin, annonçant que le Conseil a approuvé le programme des cours pour l'année académique 1859-1860.

Demande des étudiants relative à un congé

Lettre du 4 juin, annonçant que le Conseil adopte la manière de voir de l'Académie, relativement à la demande des étudiants tendant à obtenir quelques jours de congé avant les examens. Voy la décision de l'Académie à ce sujet, page 287.

Règlement pour le Baccalauriat, etc.

Lettre du 25 juillet, transmettant le règlement adopté le 1^{er} juin par le Conseil d'Etat pour le baccalauriat et la licence, et priant M. le Recteur de provoquer à l'impression de ce règlement.

Professeurs honoraires

L'Académie entend le rapport de la Commission chargée de déterminer la proposition de M. R. Blanchet, de conférer le titre de professeur honoraire à Messieurs J. Muret, J. De la Harpe, J. F. Picardon, Campiche doct., Froyon & Ch. Dufour. - Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées, après y avoir apporté une légère modification.

Gages

Lecture est aussi faite des Demandes de gages suivantes:

Demandes présentées par M. M. H. Bugnot, F. Poullet & Charles Reymond, étudiants en Théologie, tendant à ce que les gages dont ils jouissent soient renouvelés.

Demande de M. Eug. Benoit, étudiant de la 1^{re} volée de la Faculté des Lettres et des Sciences, tendant à ce que le gage dont il jouit soit renouvelé et augmenté. A cette demande sont jointes, à l'appui, deux déclarations, l'une de M. Benoit, père du pétitionnaire, l'autre de la

Justice

Séance Du 7 Juillet 1859.

Justice de Paix du Cercle de Moudon.

Ces quatre demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un priavis favorable.

Demande de M. le professeur Dufour tendant à ce que la chaire d'Auditoire de physique soit séparée.

Cette demande sera aussi transmise au Conseil de l'Instruction publique accompagnée d'un priavis favorable.

Sur la proposition de M. le professeur Guisan l'Académie décide de substituer à la révision des Statuts des Étudiants, telle qu'elle avait été décidée dans la séance du 23 juin un règlement spécial pour l'organisation du Corps des Étudiants. La rédaction définitive de ce règlement est envoyée à une commission composée de M. le Recteur et de Messieurs les professeurs Vuilleumier et Guisan.

On entend les rapports de Messieurs les professeurs sur l'assiduité des Étudiants aux leçons pendant la présente année académique, conformément à l'article 67 du Règlement. Ensuite de ces rapports, tous les Étudiants sont admis aux examens.

L'Académie charge M. le Recteur de suivre la construction de nouveaux cabinets et de communiquer au Conseil de l'Instruction publique les vœux de l'Académie.

Séance Du 28 Juillet 1859.

Présents: M. le Recteur Gay

M. M. Dufourmet, Riguet, Sautan, Hornung, Raouf, Bischoff, Marguet, Schweichel, Guisan, Dufour, Armin, Charannes, Duperré.

Les deux lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau.

Lettre, Du 8^e juillet, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé de pourvoir au remplacement de M. Rogivue, mais, comme suit: M. l'avocat Sautan est chargé de l'enseignement du Droit civil, du Droit commercial et de la procédure civile, et M. l'avocat F. Guisan du Droit public suisse et de la procédure pénale.

Lettre, Du 10 juillet, demandant à l'Académie si elle serait disposée à faire gérer ses capitaux par la Banque cantonale.

M. le Recteur fait connaître: 1^o que le temps lui a pas permis de consulter l'Académie avant de répondre au Conseil; 2^o le contenu de la réponse qu'il a adressée à cette autorité.

Auditoire de physique.
(banier)

Statuts des étudiants.

Rapports de M. M. les
professeurs
sur la fréquentation des
leçons.Construction de nouveaux
auditoires.Remplacement de
M. Rogivue.

Caisse académique

Séance du 28 Juillet 1859.

Demande de P. Chappuis

Lecture est faite des trois Demandes suivantes.

1) Demande de M. le notaire Chappuis tendant à ce que son fils Paul Chappuis, étève de la 3^e volée des Lettres, soit autorisé à passer à la rentrée les examens qu'il n'a pu subir en juillet, pour raison de santé. A cette demande est jointe, à l'appui, une déclaration de M. le Doct. Pécuson.

Demande de F. Ringoud

2) Demande de M. Ringoud, étudiant de la 2^e volée de la Faculté de Théologie tendant à obtenir pour cause de maladie l'autorisation de passer à la rentrée d'octobre les examens qu'il n'a pu subir à l'époque réglementaire; 2^e un délai s'étendant à la fin du mois de décembre prochain pour présenter les épreuves préliminaires qu'il aurait dû livrer avant le 1^{er} juin dernier. Cette demande est accompagnée d'une déclaration à l'appui délivrée par M. le Docteur Lamberth.

Ces deux demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant de nos vœux favorables.

Demande de Ch. Bourgeois

3) Demande de M. Ch. Bourgeois, étudiant de la 2^e division de la Faculté de Droit, que l'Académie veuille bien décider s'il pourra subir le main 29 les examens qu'il n'a pu faire mardi 26 juillet pour cause d'indisposition, quoiqu'un examen général de Droit n'ait lieu que vers le milieu du mois d'octobre prochain.

L'Académie décide que les examens spéciaux de M. Bourgeois, ainsi que l'examen général de Droit auront lieu à la rentrée.

Programme de langue

et de littérature allemande

M. le Recteur fait lecture du programme de langue et de littérature allemande pour l'année académique 1859-1860.

On décide que chaque volée aura par semaine 2 heures d'interprétation et que la 1^{re} et la 2^e volées auront en outre 1h. de leçon pour l'étude de l'histoire littéraire.

Programmes d'examen

pour le baccalauriat

L'Académie adopte les programmes d'examen pour le baccalauriat, sciences mathématiques, et sciences physiques et naturelles.

Quant aux programmes des examens pour le baccalauriat en lettres, on décide de les renvoyer, ^{pour examen} à une commission composée de Messieurs les professeurs Dupressat, Barma, Wienn, Pambert, Lufourant, Schiller et Hiseley.

L'Académie décide de plus que les programmes pour le baccalauriat, et la licence seront soumis à la sanction de l'Autorité supérieure.

Éclairage au gaz de Eau-

ditaines

Enfin l'Académie décide de renvoyer au Conseil de l'Instruction publique que deux antérieurs au moins soient éclairés au moyen du gaz

Du 30 juillet 1859.

Présents: M. le Recteur Gay,
 M. M. Dufour, Pignat, Parue, Guisan, Dufour, Ravan-
 nes, Arduin, Hornung, Minet, Dupuis et Bischof.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau:

Boiceau (congé)

Lettre par laquelle M. Boiceau demande qu'un congé d'une année soit
 accordé à son fils Charles qui a été promu cette année du Collège cantonal à 1^{re}
 d'année. — Le congé demandé par M. Boiceau est accordé.

Examen général de
Droit.

Demandes des étudiants en Droit Alphonse Rivier et Jacques Vallotton ten-
 dant à ce que l'examen général de Droit soit renvoyé à la rentrée du mois de
 septembre prochain. — L'Académie ayant déjà, dans sa séance du 28 courant, décidé
 de renvoyer l'examen général de Droit à la rentrée d'octobre, il n'est pas délibéré sur
 les demandes de M. M. Rivier & Vallotton.

Rapport sur les
examens.

L'Académie entend ensuite le rapport de M. le Recteur sur le résultat
 des examens que viennent de passer les étudiants.

Faculté des Lettres et des Sciences.

A. Section des Lettres.

I^{re} Volée. Les élèves Paul André & Louis Pambert ont tous leurs examens admis. —
 L'élève Louis Compant a tous ses examens admis sauf un, la philosophie de
 Droit, qu'il n'a pu subir pour cause d'indisposition. — L'élève Bernard Sauter
 s'est constitué externe et n'a subi que trois examens qui ont été admis. — L'étudiant
 Victor de Crousay qui devait passer l'examen de langue hébraïque pour être admis
 comme élève régulier dans la Faculté de Théologie a subi cet examen qui a été
 admis.

II^e Volée. Ont tous leurs examens admis les étudiants Emil Poudret, Frédéric Pambert
 & Henri Nüthenmier.

Ont les $\frac{3}{4}$ de leurs examens admis les élèves Jules Galley & Henri Margueret.
 L'étudiant Eugène Benoit qui a été autorisé à subir une partie de ses exa-
 mens en juillet et l'autre partie à la rentrée d'octobre, a subi quatre examens qui ont
 été admis.

L'élève Eugène Piccard qui a subi huit examens, dont deux n'ont pas été
 admis, ne s'étant pas présenté pour subir l'examen d'histoire, sa position devra être
 régularisée.

Samuel Bunnier ayant renoncé à subir l'examen de botanique, après avoir
 pris connaissance de son sujet, n'est pas admis, conformément à l'art. Du règle-
 ment, à compléter ses examens à la rentrée et reste en conséquence dans sa volée.

III^e Volée. Ont tous leurs examens admis les élèves Adolphe Corvonn, Auguste Becklin
 et Ernest Corvonn.

Adolphe Meistrat a tous ses examens admis sauf un, la littérature grecque.

L'élève Paul Chappuis, tombé malade pendant les examens, a été admis à com-

Séance Du 30 juillet 1859.

publier les examens a la rentrée d'octobre.

Les étudiants Paul Duplan, Henri Bertholet, Alfred Cécile, Julien Giroud et Edouard Sillig n'ayant pas les 3/4 de leurs examens admis restent dans leur voie.

L'élève Henri Soulier s'est constitué externe et n'a subi que quatre examens dont deux ont été admis et un non admis.

B. Section des Sciences.

1^{re} Division. Point d'étudiant.

2^e id. L'élève Rod. Bernard n'a subi que 5 examens sur 8 dont 4 ont été admis et 1 non admis.

Sans instruction sur 9 examens en a subi 8 dont 7 ont été admis. Cet élève ne s'étant pas présenté a l'examen de géométrie descriptive sa position devra être examinée.

Edouard Payod n'a subi que 5 examens dont 4 ont été admis et 1 non admis.

Faculté de Théologie.

1^{re} Division. Point d'étudiants.

2^e id. Ont tous leurs examens admis les étudiants Henri Bugnot, Jules Delapierre et John Fuschier. — Jules Cousin sur 5 examens en a 4 admis et 1 non admis.

3^e Division. Les élèves Alfred Dupont, Jules Proux ont tous leurs examens admis. — Jules Pélard sur 5 examens en a 4 admis et 1 non admis.

4^e Division. Ont tous leurs examens admis les étudiants Louis Gay, François Perulet, Albert Cousin, Eugène Crotet, Victor de Croutay, Jules Hoviler, Louis Leysing et Charles Raymond.

L'élève Théodore Vannod n'a subi que 2 examens qui n'ont pas été admis.

Faculté de Droit.

1^{re} Division. Elle n'a qu'un seul élève M. Alphonse Pevier dont tous les examens spéciaux ont été admis.

2^e Division. M. Charles Bourgeois avait été autorisé a subir les examens de la seconde et de la première division. Cet étudiant est tombé malade apres avoir subi 9 examens qui ont été admis. Il est autorisé a compléter ses examens a la rentrée.

M. Henri Guisan a tous ses examens admis sauf un, la philosophie du droit.

3^e Division. Les deux étudiants de cette division M. M. Nymon de Croutay et Jacques Yalleton, ont tous leurs examens admis. M. Yalleton, en devant passer dans cette Faculté, a subi cette année double examen sur le droit romain, le droit commercial, le droit public fédéral, le procédure civile, et l'histoire du droit; et a ainsi subi tous les examens spéciaux exigés pour être admis a l'examen général.

L'Académie répartit ensuite comme suit le prix pour la fondation Gay:

A l'étudiant Paul Bourdri	25 francs.
" Adolphe Courvoisier	20 "
" Auguste Buttin	15 "
" Henri Vuillemin	15 "
	Total 75 "

Comme cette somme dépasse les fonds disponibles de la fondation Gay, l'Académie décide que l'étudiant sera payé par la Caiss. académique.

B. rue Gay.

Présents M. le Recteur Gay.

M. M. Vuillemin, Dufournet, Hübely, Ravon, Buschhoff, Chavannes, Marguet, Guisan, Scutan, Dupressé, Rambert, Dufour.

Présentation pour un
bureau.

M. le Recteur dépose sur le bureau une lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 27 7^{bre}, par laquelle cette Autorité fait connaître que le Conseil d'Etat a décidé de renvoyer à la place de bédouin de l'Académie et charge en même temps M. le Recteur de publier dans la Feuille des avis officiels la vacance de cette place et de recevoir les inscriptions des candidats jusqu'au 10^e octobre courant.

M. le Recteur fait ensuite connaître que 21 postulants se sont fait inscrire et il communique leurs offres de service ainsi que les témoignages et recommandations qui les accompagnent.

L'Académie, après avoir pris connaissance de ces pièces, décide de présenter pour bédouin: en premier rang et sur la même ligne, les postulants Lamson, employé au pénitencier, Michoud, Suisseur du jury de paix de Lausanne; - en second rang et aussi sur la même ligne, les candidats H. Puchat, maintenant préparateur des cours de physique et de chimie, et Tivoux, régent à l'école de discipline des Croisettes.

Cours de zoologie.

M. le Recteur communique encore une demande de M. le professeur Chavannes tendant à ce que les cours de zoologie qui sera donné dans la Faculté des Sciences ne soit que de 3 heures par semaine au lieu de 4h. comme l'indique le programme des cours -

L'Académie, après avoir entendu M. Chavannes, décide de soumettre cette demande au Conseil de l'Instruction publique en accompagnant d'un préavis favorable.

M. le Recteur Gay.

M. M. Vuillemin, Dufournet, Piquet, Hornung, Ravon, Wüster, Dupressé, Marguet, Chavannes, Scutan, Guisan, Dufour.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Pingoud, Bourgeois
Chappuis.

Lettre, du 2 août, informant l'Académie que le Conseil autorise les étudiants Ern. Pingoud, Charles Bourgeois & Paul Chappuis à passer à la rentrée d'octobre les examens qu'ils n'ont pu subir à l'époque réglementaire.

Règlement pour les
grades.

Lettre, de même date, par laquelle le Conseil prie le Recteur de lui renvoyer l'original du règlement pour les grades académiques.

Séance Du 20 octobre 1859.

Règlement pour les grades

Lettre, Du 5 août, autorisant l'impression de 800 exemplaires du règlement pour les grades académiques.

M. Schweichel.

Lettre, Du 9 août, invitant M. le Recteur à faire connaître au Conseil l'époque précise où M. Schweichel a commencé son enseignement et le nombre des leçons qu'il a données par semaine. — Les renseignements demandés par le Conseil lui ont été transmis.

Rapports sur les examens.

Lettre, Du 12 août, annonçant à M. le Recteur que le Conseil lui renvoie les rapports sur les examens des étudiants et des externes de juillet dernier.

Cours de philosophie

Lettre, Du 9 août, par laquelle le Conseil demande qu'on lui fasse connaître: 1° la série des cours relatifs aux sciences philosophiques qui ont été donnés pendant le dernier cycle d'étude; 2° un résumé analytique des principales matières qui ont fait l'objet de ces divers cours, avec l'indication de leur durée respective et le point fixe où le professeur a dû s'arrêter. — Les renseignements demandés ont été fournis par M. le professeur Ravix et transmis par M. le Recteur au Conseil de l'Instruction publique.

Préparations dans les auditoires.

Lettre, Du 6 7^{me}, annonçant que le Conseil d'Etat a autorisé l'exécution immédiate de quelques réparations urgentes dans les auditoires, conformément au devis qui accompagnait la lettre de l'Académie en date du 25 Août dernier.

Lieux d'aisance.

Lettre, De même date, faisant connaître que le Conseil d'Etat a décidé en principe l'établissement de lieux d'aisance pour les étudiants.

Examen général de Droit.

Lettre, Du , par laquelle le Conseil exprime le vœu de connaître les raisons qui ont engagé l'Académie à renvoyer à la rentrée d'octobre l'examen général de Droit qui devait avoir lieu en juillet. Cette lettre est renvoyée au Conseil de la Faculté de Droit pour priées sur la réponse à faire au Conseil de l'Instruction publique.

Programme pour le baccalauréat es sciences physiques et naturelles.

Lettre, Du 9 7^{me}, informant le Recteur que le Conseil autorise la publication du programme pour le baccalauréat es sciences physiques et mathématiques naturelles.

Décisions concernant les cours de philosophie

Lettre, Du 13 7^{me}, annonçant que le Conseil adopte pour le terme de deux ans les propositions suivantes de M. le professeur Ravix.

1° Suppression du cours de théodicée pour 1859-1860. Ce cours sera remplacé par un cours d'histoire qui, des lors, comprendrait toute la philosophie ancienne et celle du moyen-âge.

2° Réduction à trois mois de la durée du cours de morale pour 1860-1861, ce qui laissera cinq mois pour le cours d'histoire de la philosophie moderne, porterait à treize mois le cycle total.

3° Substitution de l'ordre des écoles et des systèmes dans l'Europe moderne à l'ordre des philosophies nationales.

4° Nouveaux développements donnés à la logique théorique et aux applications.

5° Indication de manuels dont certaines parties pourraient être prises comme texte de quelques leçons.

Séance Du 20 8^e 1859Règlement pour la
Section Des Sciences.

Lettre, Du 9^e 7^e, informant l'Académie que le Conseil D'Etat a approuvé le règlement élaboré par une commission spéciale sur l'organisation des études scientifiques à l'Académie et chargeant M. le Recteur De l'impression de ce règlement.

M. Hensler.

Lettre, de même date, faisant connaître que M. le professeur Hensler a repris ses fonctions à la rentrée d'octobre prochain.

Sr Guignard

Lettre, Du 27 7^e, informant l'Académie que le Conseil D'Etat a nommé M. Sr Guignard aux fonctions de Secrétaire Suppléant de l'Académie et Du Comité Directeur Du Collège cantonal.

M. Neumann

Lettre Du 4^e 8^e, annonçant que le Conseil autorise M. le professeur Neumann à donner le cours qu'il a offert à l'Académie (Voy. Copie de Lettre, page 1). — On décide qu M. le professeur Neumann sera présenté aux étudiants, au nom de l'Académie, par M. le président Du Conseil De la Faculté De Théologie.

M. Campart, Piccard et
Richard

Lettre, Du 4^e 8^e, autorisant les étudiants Louis Campart, Eugen Piccard, Charles Richard à passer à la rentrée d'octobre les examens qu'ils n'ont pu subir en juillet dernier, pour cause de maladie.

M. le Directeur des
Ecoles Normales

Lettre, Du 11^e 8^e, accompagnant une lettre Du Directeur Des Ecoles Normales qui exprime le vœu que le baccalauréat de l'Académie soit rigoureusement tenu à l'heure des auditeurs qu'aux heures où commencent les leçons et de les former à effet immédiatement après que les leçons sont terminées. — M. le Recteur est prié de s'entendre à ce sujet avec M. le Directeur Guillet.

M. Heisely

Lettre, Du 11^e 8^e, annonçant que vu les circonstances de santé de M. le professeur Heisely, le Conseil l'autorise à ouvrir ses cours le 1^{er} novembre et à supprimer momentanément une leçon dans chacun Des trois volumes Des Lettres.

Cours de zoologie.

Lettre, Du 18^e 8^e, autorisant M. le professeur Chavannes à donner à 3h. par semaine les leçons du cours de zoologie donné à la Faculté Des lettres.

Programme pour le
baccalauréat es lettres.

Lettre, Du 20 8^e, par laquelle le Conseil annonce à M. le Recteur qu'il lui renvoie une épreuve Du programme pour le baccalauréat es lettres et faisant observer qu'il a été surpris de voir que la partie Du programme relative aux sciences philosophiques soit complètement identique pour le baccalauréat es sciences et le baccalauréat es lettres. — L'Académie estimant fondée l'observation Du Conseil décide De renvoyer sa lettre, pour y avoir égard, à la commission nommée pour la rédaction Du programme D'examen pour le baccalauréat es lettres.

Fondations en faveur
des études théologiques

Circulaire Du même Conseil, en Date Du 12 août relative aux fondations en faveur des études théologiques. — L'Académie décide De se tenir à prendre note De cette pièce.

Emile De Wism

Lecture est aussi faite Des pièces suivantes:

1. Demande tendant à ce que les congés accordés aux étudiants

Séance du 20 8^{bre} 1859.

Comité de Weiss, Eugène Scutstan et fr. Trützschel soient prolongés jusqu'au 20 8^{bre} 1860. — Cette prolongation est accordée.

Alfred Dufour.

Demande de M. Alfred Dufour tendant à ce qu'il soit admis comme élève régulier dans la Faculté de Droit. A cette demande sont joints son certificat d'études et son Diplôme de bachelier es lettres délivrés par l'Académie de Genève. Cette demande est renvoyée pour rapport & préavis au Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences.

Examens d'admission
D^s la Section des Sciences.

Rapport des deux commissions chargées de faire subir les examens pour l'admission dans la Section des Sciences. — Trois candidats se sont présentés, M. M. Édouard Guisan, Charles Dufour et Charles Cornay. — Les candidats Guisan et Dufour sont admis et le candidat Cornay non admis.

Liste des élèves du Collège
cantonal promus à l'Acad^{mie}
Ecole polytechnique fédé

Liste des élèves du Collège cantonal promus cette année dans la Faculté des Lettres et Sciences de l'Académie.

Lettre, du 10 août, par laquelle le président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale fait connaître à M. le Recteur les jours où les examens auront lieu dans cette école et s'invite à vouloir bien y assister.

Université de Bâle.

Lettre, du 3 mai 1859, de l'Université de Bâle accompagnant l'envoi de diverses publications académiques.

Candidats au baccalau-
réat es sciences phys. & nat.

M. le Recteur fait connaître que deux candidats au baccalauréat es sciences physiques et naturelles se sont fait inscrire. En conséquence l'Académie nomme pour faire subir à ces deux candidats les examens voulus, une commission composée de M. M. les professeurs Gay, Dufour et Rambert.

Formules p^r Diplômes.

On nomme aussi une commission pour rédiger des formules pour les diplômes de bachelier et licencié. — Cette commission est composée de M. M. Veilleumier, Dufour & Rambert.

Séance du 27 octobre 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Veilleumier, Dufour, Hornung, Wieser, Marguet, Scutstan, Guisan, Rambert, Dufour, Chavannes et M. Guisan, membre du Conseil de l'Instruction publique.

Médaille.

M. le professeur Dufour fait lecture d'une lettre du Comité du 3^e jubilé séculaire de l'Eglise réformée de France accompagnant l'envoi d'une médaille commémorative dont ce Comité fait hommage à l'Académie. — On décide: 1^o d'accuser réception, avec remerciement, de l'envoi de cette médaille; 2^o de conserver celle-ci aux archives de l'Académie; 3^o de la

Séance du 27 octobre 1859.

d'autoriser M. le professeur Dufour à en faire une reproduction pour être déposée au Musée cantonal.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur la réponse à faire au Conseil de l'Instruction publique au sujet du renvoi de l'examen général de Droit à la rentrée du mois d'octobre. — Le préavis du Conseil est adopté.

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences sur la demande de M. Alfred Dufour tendant à être admis comme élève régulier dans la Faculté de Droit. — L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique d'inscrire M. Dufour pour être admis comme élève régulier dans la Faculté de Droit qu'il subisse les cinq examens suivants:

1° un examen de chimie inorganique; 2° un examen d'histoire de la littérature française au 17^e et au 18^e siècle; 3° un examen d'histoire de la littérature grecque et de la littérature romaine; 4° un examen de la philosophie morale; 5° un examen de la langue allemande équivalent à celui que subissent cette année les élèves de la première volée des Lettres.

Rapport sur les examens complémentaires d'octobre. — Ce rapport donne lieu à aucune observation.

Sur la proposition de la commission chargée de faire subir l'examen général de Droit, l'Académie confère à Messieurs Alphonse Perrier, Charles Bourgeois & Jacques Vallotton le Diplôme de licencié en Droit.

Rapport de la commission chargée de faire subir à M. M. Antoine Peller et Samuel Trolliet les examens pour le Diplôme de bacheliers en Sciences physiques et naturelles. — L'Académie, adoptant les conclusions du rapport du jury, confère à M. M. Peller et Trolliet le diplôme de Bacheliers en Sciences physiques & naturelles.

Lettre, du 25 8^h, du Conseil de l'Instruction publique transmettant pour rapport & préavis une demande de M. Hornung tendant à être autorisé à modifier le programme de son cours pour diminuer ses travaux de préparation, vu l'état de santé. —

L'Académie décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique d'autoriser M. le professeur Hornung à refaire cette année le cours d'histoire du Droit donné en 1857-1858, à la place du cours d'histoire du moyen âge indiqué dans le programme de cette année.

Lettre (du 25 8^h) du même Conseil demandant le nombre des leçons qu'a données, par semaine, M. Arduini et l'indication du temps pendant lequel il a fonctionné. — M. le Recteur est chargé

Examen général de
Droit (renvoi)

Alfred Dufour

Examens complémentaires

M. M. Rivier, Bourgeois
& Vallotton.Ant. Peller & S^l TrollierM. Hornung (cours de
Droit)

M. Arduini

Séance du 27 octobre 1859.

De donner au Conseil les renseignements demandés.

Règlement pour le Corps
des Étudiants.Lettre (du 27^{8^{me}}) du même Conseil accompagnant l'envoi d'un exemplaire
du règlement pour le Corps des Étudiants.

Mannod

Demande de M. Mannod, étudiant en Théologie, tendant à être autorisé
à subir doubles examens pendant l'année académique 1859-1860 en faisant au
moins un 3 de ses Examens de 1859, et les 3 autres à Pâques.

Ing. Cécisole

Demande de M. Cécisole, étudiant de la 1^{re} vote des Lettres d'être admis
à suivre, en qualité d'externes, les leçons de Droit concurremment avec les leçons
de sa vote et d'être libéré des examens partiels de celle-ci.

F. Poulet

Demande de M. F. Poulet, étudiant en Théologie, d'être admis à
faire doubles examens dans l'année 1859-1860, savoir ses examens sur les
cours de 1857-1858 et ses examens sur les cours de 1859-1860. —Les demandes de M. Mannod, Cécisole & Poulet sont renvoyées
pour examen et préavis à une commission composée de M. M. les professeurs
Mullecunier, Duperrin et Hornung.

E. Sillig

Demande de l'étudiant E. Sillig tendant à être admis comme
élève régulier dans la 2^e division de la Section des Sciences. — L'élève
mis, considérant que M. Sillig avait été régulièrement promu au Collège
cantonal dans la 3^e vote des la Faculté des Lettres & Sciences dont il a
suivi les cours pendant l'année académique 1858-1859, avoir le pétitionnaire
les fins de sa demande.L. Michoud
(bureau)Lettre, du 5^{8^{me}}, du Conseil de l'Inst. pub. annonçant que le Conseil d'Etat
a nommé le citoyen Louis Michoud aux fonctions de bureau de l'AcadémieSéance du 3^e 9^{6^{me}} 1859.

Présents: M. le Recteur Gay,

M. M. Mullecunier, Duperrin, Piquet, Ravon, Hornung,
Duperrin, Wüner, Bischoff, Guisan, Lambert, Renvier, Duperrin
et M. Guisan membre du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture est faite des pièces suivantes:

M. Renvier.

Lettre, du 26^{8^{me}}, du Conseil de l'Instruction publique annonçant
que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 26^{8^{me}}, a nommé M. Renvier
à titre de professeur extraordinaire pour l'enseignement de la minéralogie et
de la géologie pendant l'année académique 1859-1860.

M. Duperrin.

Lettre, du 28^{8^{me}}, du même Conseil, informant l'Académie
que le Conseil adoptant son préavis a décidé que M. Alfred Piquet
doit, pour être admis au bénéfice de l'art. 110 du règlement pour l'Académie,
subir les cinq examens suivants: 1^o un examen de chimie inorganique,
2^o un examen d'histoire de la littérature française de 17⁸⁹ et 18¹⁵, 3^o un
examen de la littérature grecque et de la littérature romaine; 4^o un examen

Séance du 3^e 9^h 1859.

de philosophie morale; 5^e un examen de langue allemande équivalant à celui que subira cette année la 1^{re} volée Des Lettres.

Cours d'hist. du Droit Lettre de même date et du même Conseil, annonçant que M. le professeur Hermmann est autorisé à remplacer le cours d'histoire du Droit du moyen-âge par le cours d'histoire du Droit qu'il a professé en 1857-1858.

M. Wyz

Demande de M. Wyz, instituteur, du canton de St-Gall, d'être autorisé à suivre quelques-uns des cours de l'Académie, sans payer la pension d'étude. — L'Académie accorde à M. Wyz les fins de sa demande.

Sénat des Etudiants.

Procès-verbal de la séance de l'assemblée générale des Etudiants lequel fait connaître que le Sénat des étudiants n'a pu être constitué, par suite du refus de la part des étudiants qui ont obtenu des suffrages. L'Académie décide de renvoyer l'examen de cette affaire à une prochaine séance.

Renouvellement de gages.

Demandes de renouvellement de gages présentées par les étudiants François Perlet, Henri Dugnot, Charles Reymond & Eugène Bernod. Ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

Baccalauriat es Lettres (philosophie)

Nouveau programme de philosophie pour le baccalauriat es Lettres. — L'Académie, après discussion, décide: 1^o de s'en tenir pour le moment au premier programme adopté; 2^o de soumettre les programmes des deux baccalariats à une nouvelle commission composée de M. Mo. Rambert, Dufour, Marguet & Secretan.

J. Galley.

Demande de l'étudiant Jules Galley tendant à obtenir un délai de quatre jours, c-à-d. jusqu'au 7 courant, pour remettre à l'Académie le mémoire qu'il veut présenter aux concours. — Le délai demandé par M. Galley lui est accordé.

M. Hermmann.

Lettre par laquelle M. Hermmann, externe de la Faculté des Lettres prie l'Académie d'admettre aux concours de cette année, à titre de composition en langue allemande, une traduction de l'ouvrage de M. Pictet sur le Beau.

L'Académie considérant, d'un côté, que M. Hermmann ne suit pas les deux tiers des cours, comme le veut l'art. 1^{er} du règlement pour les concours et, de l'autre, que sa traduction ne rentre pas dans le programme, décide la non-admission de cet ouvrage.

Concours.

M. le Recteur fait connaître que 10 étudiants, outre M. Hermmann se sont fait inscrire pour les concours de 1859, et il dépose sur le bureau les mémoires qui lui ont été remis. Ensuite de ces inscriptions, l'Académie nomme les commissions d'examen suivantes:

Pour le concours de littérature latine d'après le n^o 2 du programme, MM. Heisely, Wiener & Perchat
 " " " " " " " " Wiener, Pignat, Marguet
 française " n^o 13 " " Rambert, Hermmann, de la Haye

Séance du 3^e 9^{bre} 1859.

Pour le concours de littérature française sur le 1^{er} 21^e du programme: M. H. Rambert, Hornung, Vuillemin
 " de philosophie 11^e 23 " " Ravoux, Vuillemin, Ch. Guisan
 " d'histoire 11^e 28 & 29 " " Duprez, Scudan, Vuillet
 de théologie caquélique 11^e 64 " " Duprez, Pignat, Götting

Séance du 24^e 9^{bre} 1859.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. L. Heisely, Hornung, Duprez, Wiener, Marquet, Guisan,
 Scudan, Bischoff, Penner, Dufour,
 M. M. Rambert, Ravoux & Vuillemin font excuser leur absence.

M. le Recteur fait lecture des lettres suivantes En Conseil de l'Instruction publique:

Examen général de Droit

Lettre, du 1^{er} 9^{bre}, faisant observer que si le renouvellement de l'examen général de Droit à la rentrée d'Octobre peut se justifier jusqu'à un certain point par l'intérêt des études, il est d'un autre côté irrégulier en lui-même et la décision dont il est l'objet, hors de la compétence de l'Académie.

Cours de géologie

Lettre, du 4^e 9^{bre}, informant l'Académie que le Conseil ne voit aucun motif de dispenser les élèves de la seconde volée des lettres de suivre le cours de géologie. — M. le Recteur fait connaître qu'après avoir reçu cette lettre, et à cet égard à M. le Président du Conseil de l'Instruction publique pour lui présenter diverses considérations qui militent en faveur de la dispense réclamée par l'Académie.

Cours de minéralogie et de géologie

Lettre, du 4^e 9^{bre}, faisant connaître que le Conseil adopte les programmes des cours de M. Penner (minéralogie & géologie), de l'Académie n'y voit aucun inconvénient. — Lecture est faite du programme de M. Penner lequel est adopté.

Appareil à induit de Puchendorf

Lettre, du 8^e 9^{bre}, autorisant l'achat, pour le cabinet de physique, de l'appareil de Puchendorf, pour le prix de 200 à 250 francs.

Cours de géologie

Lettre, du 15^e 9^{bre}, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 12, a décidé l'adhésion à la demande de l'Académie de dispenser de la 2^e volée des lettres de suivre le cours de géologie.

Fonctions académiques

Lettre, du 8^e 9^{bre}, demandant un rapport sur les gages et fonctions dont l'Académie a l'Administration. On répondra au Conseil en lui rappelant les rapports que l'Académie lui a déjà faits sur ses fonctions académiques.

gages.

Lettre, du 8^e 9^{bre}, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé: 1^o de renouveler pour 2 ans, à dater du 1^{er} juillet 1859, les gages en faveur des étudiants Henri Bugnot, François Roulet, Ch. Reymond, et Eugène Benoit; 2^o que le gage de l'étudiant Benoit est porté à 50 fr. par trimestre.

Examen général de
Théologie.

Rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur une demande des étudiants de la première Division de cette Faculté tendant à obtenir l'autorisation de faire leur examen général et d'obtenir leur grade de Licence en Théologie d'après le système qui a été suivi jusqu'à ce jour. - La décision à prendre sur cet objet est renvoyée à la prochaine séance.

Fr. Roulet & Th. Namur

Rapport de la Commission chargée de présenter à l'Académie un rapport sur les demandes des étudiants François Roulet, Théodore Van der Linden tendant à être admis à subir doubles examens pendant l'année universitaire 1859-1860. - L'Académie considérant la nécessité de s'en tenir uniquement au nouveau système d'examen n'a vu d'ailleurs pas aux pétitionnaires les fins de leurs demandes.

Aug. Cécisole.

Rapport de la même Commission sur la demande de M. Auguste Cécisole tendant: 1° à obtenir l'autorisation de suivre les cours de la Faculté de Droit en même temps que ceux de la première volée des Lettres & Sciences; 2° d'être dispensé des examens partiels dans sa volée et d'être admis à passer les examens qui auront lieu dans la Faculté de Droit.

L'Académie, après délibération, décide: 1° qu'il n'y a pas lieu à prononcer sur le premier de la demande en pétitionnaire, l'art. 61 du règlement lui permettant la faculté de suivre les cours de la Faculté de Droit concurremment avec ceux de sa volée; 2° qu'il n'y a pas lieu non plus, en présence du nouveau règlement pour les examens, de lui accorder les fins de la seconde partie de sa demande.

Séant de l'Université de
Berne.

Lettre, du 1^{er} 8^h, du Sénat de l'Université de Berne invitant l'Académie à vouloir bien envoyer une députation à la fête commémorative de la fondation de cette Université.

M. le Recteur expose sur le bureau une circulaire adressée à ce sujet à M. M. les professeurs & par laquelle M. M. Vuillemin, Homberg et Duprez ont été désignés pour représenter l'Académie à la fête dont il s'agit.

Dispenses de la finance
d'étude.

Demandes de dispense de la finance d'étude présentées par les étudiants Jules Galley, Jean Berthoud, Jules Félix, Jean Schöny, Jules Cousin, Albert Cousin, Louis Leyroz, Jules Niclard, Charles Reyromont, François Roulet, Charles Rochat, et par les catannes Samuel Davary, Jules Mathy & Jacques Duler. - Toutes ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique accompagnées d'un avis favorable, à l'exception de celles des étudiants Jules Félix, Jean Schöny, Jean Berthoud et celle de Academic Duler sur lesquelles il ne s'agit point de donner de préavis.

Bastian (indemnité)

Proposition de M. le professeur Chavannes d'accorder au concierge de Musique une indemnité de 30 francs pour le service qu'il a été appelé à faire

Dans les leçons de géologie pendant l'année 1858-1859, et avec indemnité de 50 fr. pour la service qu'il est appelé à faire à ces mêmes leçons ainsi que pour celles de géologie pendant l'année 1859-1860.

Senat des Etudiants
et

M. le Recteur appelle de nouveau l'attention de l'Académie sur la re-constitution du Senat des Etudiants. Apres l'adoption, l'Académie décide 1^o

discipline academique

1^o de donner connaissance de ce fait au Conseil de l'Instruction publique et de l'informer qu'elle exercera elle meme la discipline academique conformement a son reglement, jusqu'à ce que le Senat soit regulierement constitué.

Bibliothèque des Etudiants

2^o que la Bibliothèque des Etudiants continuera, comme à présent, à être administrée sous la surveillance de M. le Recteur;

3^o de nommer une commission pour régler les comptes de la Bibliothèque avec le caissier provisoire; cette commission est composée de M. M. les professeurs Manguet & Scutari.

P. Duplan & M. Mestral

M. le Recteur fait connaître que les élèves Paul Duplan et Adolphe Mestral, de la 3^e volée des Lettres, l'ont informé qu'ils se constitueraient externes dans la même faculté. — On prenant note de cette communication l'Académie décide que M. M. Duplan & Mestral en passant à l'externat sont par la même échus du bénéfice attaché aux examens qu'ils ont subis comme élèves réguliers.

Absence à une leçon
de M. Raoux.

Enfin M. le Recteur informe l'Académie que les élèves de la première et de la seconde volée des Lettres ont manqué la leçon que M. le professeur Raoux devait leur donner mardi 22 courant, à 11 h du matin. — M. le Président de la Faculté des Lettres & Sciences est chargé d'écouter un avisement aux élèves de ces deux volées

Séance du 8 Decemb. 1859

Présent M. le Recteur Gay,
M. M. Vuilleumier, G. Lafourquet, Piquet, Hornung, Raoux,
Kessler, Manguet, Wiener, Chavannes, Bischoff, Scutari, Guisard,
Dufour, Rambert, Duperron, Renévier.

Lecture est faite des pièces suivantes:
Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 2 Decembre, rappelant que les demandes de dispense de la finance d'étude faites par les étudiants mineurs doivent être confirmées par les parents ou par les tuteurs.

Demandes de la finance
d'étude.

Demande de M. Mayor, instituteur, d'être autorisé à suivre sans payer de finance d'étude les cours de physique et de chimie. — L'Académie accorde à M. Mayor les fins de sa demande.

M. Mayor, instituteur

L'Académie entend ensuite le rapport de la commission nommée pour régler les comptes du Caissier provisoire de la Bibliothèque des Etudiants. Ce compte présente le bilan suivant:

Bibliothèque des Etudiants

Séance du 8 Décembre 1859.

Revettes Fr. 328.20

Dépenses 299.10

Solde dû à ce jour par le caissier 29.10

L'Académie, après délibération, approuve les comptes qui lui sont soumis et décide d'inviter le caissier à faire après la rentrée sans retard et à payer les comptes à acquitter.

Finances payée p:
le baccalauriat.

Mr. le Recteur soumet à l'Académie la question de savoir si la finance payée pour les examens du baccalauriat doit être partagée doit être partagée entre les membres du jury d'examen et les experts que celui-ci juge à propos de s'adjoindre ou entre les membres du jury seulement. Vu la teneur de l'article II du règlement pour le baccalauriat et la licence, l'Académie décide que la finance d'examen sera répartie entre les membres du jury seulement.

Baccalauriat
en Lettres

On renvoie au Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences la liste des auteurs à expliquer dans les examens de 1860 pour le baccalauriat en Lettres, afin de voir s'il y a lieu à la modifier.

Programmes des
examens p. la licence

Mr. le Recteur appelle l'attention de l'Académie sur la nécessité de s'occuper de la rédaction des programmes d'examen pour la licence. Cet objet est renvoyé aux Conseils de Faculté.

Examens

Les Conseils des Facultés sont priés de déterminer, conformément à l'article 7 du règlement pour les examens des étudiants, les cours du programme qui doivent être réunis dans le même examen.

Vacances du nouvel
- an

On décide que les vacances du nouvel an commenceront le samedi 31 X^{bre} et que la rentrée aura lieu le lundi 9 janvier.

Programme des
concours de 1860.

Le programme des concours à ouvrir à Mr. Mr. les étudiants et les externes pour l'année 1860 est discuté et approuvé. Mr. Mr. les professeurs Prof. Chavannes & Rambert sont chargés de rédiger un sujet pour le concours de botanique, en remplacement des sujets qui figuraient dans le programme de cette année.

Examen pour la licence
en Théologie en 1860

L'Académie s'occupe des deux demandes suivantes:
Demande des étudiants de la 1^{re} volée de Théologie, déjà leur dans la dernière séance et tendant à ce que ces étudiants soient admis à faire leur examen général et à obtenir leur grade de licencié, d'après le système qui a été suivi jusqu'à ce jour. Lecture est de nouveau faite du rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur cette demande. — L'Académie, après discussion, décide qu'il n'y a pas lieu, en présence du règlement sur les grades, d'accorder aux pétitionnaires l'objet de leur demande.

Etudiants Roulté
Vannod & Landrisch

Nouvelle demande de Mr. Mr. les étudiants en Théologie François Roulté, Théodor Vannod & Aug. Landrisch d'être autorisés à subir doubles examens en 1860. Lecture est faite du nouveau rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur cette demande, puis l'Académie délibérant accorde aux pétitionnaires l'autorisation qu'ils demandent.

Strasbourg 22 Dec 1859.

204.

Présents: M. le Recteur Gay
M. M. Vuilleminier, Desjournet, Riguet, Raoux, Hommey,
Wiener, Dupreux, Bischoff, Secretan, Penevier, Gufour, Rambaud et M. Guisan
membre du Conseil de l'Instruction publique.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur
le bureau.

Vacances du nouvel an Lettre, du 9 Decembre, annonçant que le Conseil adhère à la proposition
de l'Académie concernant les vacances du nouvel an.

Dispositions transitoires du règlement par les gra- des scientifiques. Lettre, du 9 Dec^{bre}, relative à l'application du règlement pour les grades
académiques. Ce règlement ne contenant aucune disposition transitoire, le Comité
demande à l'Académie un rapport sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas
de proposer au Conseil d'Etat des dispositions en vertu desquelles les étudiants de la
1^{re} volée de Théologie et la 1^{re} volée de Droit de l'année académique 1859-1860
seraient maintenus au bénéfice du ancien règlement, en ce qui concerne la
licencie pour laquelle ils ne seraient tenus qu'à l'examen général.

L'Académie, après discussion, se prononce en faveur de dispositions transi-
toires dans le sens indiqué par le Conseil de l'Instruction publique et
elle charge la rédaction de ces dispositions M. le Recteur et M. M. les présidents des
Facultés de Théologie et de Droit.

G. Pruvot, A. Sandrus Ph. Vannod Lettre, du 9 Dec^{bre}, informant l'Académie que le Conseil autorise les
étudiants François Pruvot, August Sandrus et Théodore Vannod à
subir doubles examens en 1860.

Tables de les nouveaux auditeurs Lettre, du 9 Dec^{bre}, faisant connaître à M. le Recteur que le Conseil
autorise à faire faire dans les nouveaux auditoires des tables à l'usage de
Messieurs les professeurs, au prix de 20 francs chacune.

Discipline académique Lettre, du 13 Dec^{bre}, annonçant à l'Académie que le Conseil d'Etat, dans sa
séance du 26 Dec^{bre} dernier, a décidé de charger l'Académie d'exercer directement la
surveillance et la discipline sur les étudiants, jusqu'à ce que ceux-ci aient pour-
vu à la mise à exécution de leur règlement.

S. Savary Lettre, du 16 Dec^{bre}, transmettant pour rapport et préavis une demande
de M. S. Savary, externe de la Faculté de Théologie, tendant à obtenir un sub-
side de quarante francs pour terminer ses études. —

L'Académie décide de répondre au Conseil, qu'elle s'en réfère à la lettre
qu'elle lui a adressée au sujet d'une première demande de subside, lettre par laquelle
elle se bornait à rendre à M. Savary un témoignage favorable quant à sa conduite,
^{et à son application}
mais sans formule de préavis.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Don (délégation à Borne) Lettre du Département de l'Intérieur accompagnant un bon de 133 fr
pour paiement des frais de la délégation de l'Académie, à l'occasion du 25^{ème} anni-
versaire de la fondation de l'Université de Borne

Séance du 22 Décembre 1859.

Concours.

Rapport des Commissions pour les examens de concours. Ensuite de ces rapports et des explications verbales données par Messieurs les professeurs membres de ces commissions, l'Académie décerne les prix et accorde les suivants:

- A M. Eugène Secretan pour son concours de littérature latine, un prix de 80 francs
 " Alexis Le Sôis id de littérature française, id 65 "
 " Eugène Barraud id id id, un accessit de 25 "
 " Benjamin Dumont id id id, ses prix de 60 "
 " Paul Duplan id de philosophie, un accessit de 25 "
 " Auguste Cécisole id d'histoire, un prix de 60 "
 " Louis Rambert id id, un accessit de 25 "
 " Jules Galley id id id de 30 "
 " Victor de Courasay id de Théologie, un prix de 60 "
 " Henri Nulleumier id de littérature grecque, un prix de 80 "

L'Académie charge M. le Recteur d'inviter d'une manière générale à la fin de son rapport général sur les concours, Messieurs les étudiants à apporter plus de soin dans leurs travaux, sous le rapport de la forme.

L'Académie décide que la proclamation publique du résultat des concours aura lieu après le nouvel an et qu'elle sera suivie d'un banquet à l'hôtel Gibbon et auquel on invitera, comme l'année dernière, Messieurs les experts aux examens de concours, les lauréats, Messieurs les professeurs honoraires de l'Académie, le Conseil d'Etat, le Conseil de l'Instruction publique, M. le Directeur du Collège et M. le Doyen de Louvain.

Séance du 20 Janvier 1860.

pour la proclamation publique du résultat des concours.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Nulleumier, Dufour, Hély, Piquet, Hornung, Ravus, Nestle, Rambert, Charannes, Wiener, Marguet, Bischoff, Dufour, Secretan, Guisan et Penevier. — M. Pidou, professeur honoraire. — M. M. les conseillers d'Etat Meyster, Veillon, Corveon et Poulet. — M. M. les membres du Conseil de l'Instruction publique. — M. M. les experts Neumann, Vuillet, Soliman et Margot. — M. M. les étudiants des 3 Facultés.

M. le Recteur ouvre la séance en faisant connaître l'objet de la solennité de ce jour, après quoi il fait lecture des rapports des commissions d'examen pour les derniers concours et proclame les noms des lauréats.

Concours.

Jeudi le 2 Février 1860

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Vuilleumier, Dufourmet, Hornung, Birehoff, Wiener, Maygault, Kessler, Guisan, Penevier, Dufour, Dupenez.

M. le Recteur fait lecture des Lettres suivantes Du Conseil de l'Instruction publique

Examens du nouvel-an

Lettre, du 23 X^{bre} 1859, faisant connaître que le Conseil approuve le tableau des examens partiels du nouvel-an.

Rapport sur l'Académie

Lettre, du 27 X^{bre} 1859, demandant pour le 20 janvier le rapport annuel sur l'Académie.

M. Savary.

Lettre, du 30 X^{bre} 1859, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 29 X^{bre}, a décidé d'accorder à M. Savary un subside de 200 francs pour l'aider à terminer ses études.

Concours.

Lettre, du 6 janvier, faisant connaître:
1° que le Conseil d'Etat a décidé de maintenir les prix pour les concours académiques de 1860 aux chiffres de 30 à 80 francs, et les a acceptés, le 25 à 50 francs.
2° que le Conseil de l'Instruction publique approuve le programme des concours pour 1860 en y intercalant quatre nouveaux sujets adoptés par lui - M. le Recteur dit que les 4 sujets ont été intercalés dans le programme selon le vœu du Conseil.

Rapport sur les fondations académiques
Concours.

Lettre, du 6 janvier, priant M. le Recteur de joindre au rapport annuel sur l'Académie le rapport qu'il a demandé sur les fondations académiques.
Lettre, du 13 janvier, annonçant à M. le Recteur que le Conseil lui transmet les pièces des concours de 1858. - M. le Recteur fait observer qu'il manque le mémoire présenté par l'étudiant P. Camur. Il sera écrit au Conseil pour réclamer cette pièce.

Dispenses de la finance d'étude.

Lettre, du 27 janvier, faisant connaître: 1° que le Conseil libère du paiement de la finance entière pour l'année 1859-1860 les étudiants Pélard, Félix, Raymond, Roulet, Rochat, Mathy, Savary, J. Cousin, S. Cousin, Schömy, Galloy, Leyraz; 2° que l'étudiant Berthoud est libéré de la moitié de la même finance; 3° que la demande en libération de M. Dubat n'est pas admise, par la raison que le requérant est externe.

M. Bugnot.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:
Demande de M. M. Bugnot tendant à ce que son fils Henri, étudiant en théologie, soit admis à passer les examens partiels du nouvel-an auxquels il n'a pu se présenter pour cause de maladie. A cette demande est jointe, à l'appui, une déclaration de M. le Recteur fait.
Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, conformément à l'art. 9 du règlement du 8 Février 1859.

Séance du 2 Février 1860.

M. Alfred Dufour

Demande de M. Alfred Dufour tendant à être admis à faire en qualité d'externes les examens pour la licence en Droit, c'est-à-dire sans être astreint à subir des examens complémentaires pour entrer comme élève régulier dans la Faculté de Droit. — Cette demande est renvoyée, pour rapport et préavis, au Conseil de la Faculté de Droit.

Commun

Lettres par lesquelles le Consul d'Etat et le Conseil de l'Instruction publique accusent réception de la communication de l'Académie relative à la proclamation du résultat des concours de 1859.

id

Lettre par laquelle M. Blanchet, Vice Président du Conseil de l'Instruction publique fait connaître qu'il ne pourra, pour affaire d'office, assister à la séance académique du 20 janvier pour la proclamation du résultat des concours.

id

Lettres par lesquelles M. le Directeur du Collège cantonal et M. M. les professeurs Vuillemin et Narville accusent aufrin, avec remerciements, réception de l'invitation qui leur a été adressée et annoncent que des circonstances ne leur permettent d'en profiter.

Sr. Berquer

Lettre, du 26 Nov., par laquelle M. G. Berquer, externe de la Faculté de Théologie, informe l'Académie que le mauvais état de sa santé le force de nouveau à interrompre ses études, et prie l'Académie de lui accorder un congé, si cela est nécessaire. — M. Berquer étant externe, l'Académie estime qu'un congé ne lui est pas nécessaire, ce dont il lui sera donné connaissance en lui accusant réception de sa lettre.

M. Galley.

Lettre, du 30 janvier, par laquelle M. Galley, instituteur, avise l'Académie que son fils Jules, élève de 2^e année des Lettres, quitte l'Académie. Comme M. Galley, tout en faisant connaître que son fils conserve l'espoir de revenir terminer ses études ne fait aucune demande de congé, M. le Recteur est prié de lui faire connaître les conséquences de cette absence de formalité.

Prix Servade.

Rapport de la Commission chargée de faire subir en 1859 des amendes pour le prix de lecture d'ouvrages institués par M. le professeur Servade. — La commission propose d'accorder les accésits suivants:

A M. Alfred Dufour,	un accésit de	20 francs
" Jules Delapierre	"	10 "
" Jules Cousin	"	10 "
" Albert Cousin	"	10 "
" Ch. Raymond	"	10 "

(*) Rapport général sur l'Académie pour l'année 1859. Ce rapport est avec l'adjonction d'un 8^e relatif aux modifications apportées aux règlements pendant l'année académique 1858-1859.

Monsieur le Recteur fait connaître que quelques étudiants

(*) Les accésits proposés par la commission sont accordés

Séance du 2 Février 1860.

lui ont émanés des certificats des examens partiels qu'ils ont subis à la session après le nouvel an et il consulte l'Académie sur la question de savoir, s'il convient de délivrer des certificats d'examens partiels. L'Académie délibérant sur cette question se prononce pour la négative.

Rapport de la commission chargée de revoir la liste des auteurs à insérer dans les prochains examens pour le baccalauriat et Seltus. — La nouvelle liste proposée par la commission est adoptée.

Sur la proposition de M. le Recteur, l'Académie prend les décisions suivantes relatives à la répartition des auditoires.

La 1^{re} volée des Seltus aura l'auditoire n^o

2^e " " n^o

3^e " " n^o

La 1^{re} division de la Seltus les Sciences " n^o

2^e " " n^o

Les cours de physique, de mécanique, de zoologie et de géologie ont lieu dans l'auditoire de physique et les cours de chimie, dans l'auditoire de chimie.

Lorsque deux volées sont réunies, la leçon a lieu dans l'auditoire de la volée supérieure.

Lorsqu'une division des sciences est réunie à une volée des Seltus, la leçon, la leçon a lieu dans l'auditoire de la volée des Seltus.

M. le Recteur fait connaître que le Caissier provisoire de la Bibliothèque des étudiants l'a informé que tous ses efforts pour faire opérer le paiement des Comptes dus à la caisse ont été inutiles et qu'il lui a remis la liste de ces comptes, dont il est fait lecture. — L'Académie délibérant sur ce qu'il convient de faire dans ces circonstances charge M. le Recteur de faire les démarches nécessaires pour obtenir le paiement des sommes qui sont encore dues.

Elle décide, en outre :

1^o que quoique le Corps des étudiants et le Sénat des étudiants aient été suspendus pendant une partie de l'année académique. ^{Bernard} sera cependant payé jusqu'au 20 Octobre 1859.

2^o que les élèves de la 3^e volée des Seltus et de la 2^e division des Sciences soient payer, comme ci-devant, 2 francs pour le catalogue de la Bibliothèque et que le bibliothécaire provisoire sera chargé de la perception de cette somme.

3^o De ne pas payer la note de la dépense faite par les étudiants à l'auberge de Pully, dans le cas où cette note n'aurait pas été acquittée.

Lecture est faite des rapports des commissions chargées d'inspecter les cabinets et laboratoires attachés à l'établissement académique. Les rapports

Baccalauriat et Seltus

Auditoires

Bibliothèque des
étudiants.

Cabinets et laboratoires

Séance du 2 Février 1860.

constatent que tous les instruments et objets tirés de ces cabinets et laboratoires sont en bon état de conservation.

Gagistes.

Enfin l'Académie entend les rapports de MM. les professeurs concernant les étudiants gagistes. Ces rapports sont tous favorables aux intérêts.

Séance du 16 Février 1860.

Présents: M. le Recteur Gay.

MM. Vuilleumier, Dufournot, Piquet, Raoux, Homing, Margut, Guisan, Secutan Mener, Dupont.

M. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre, du 3 février, du Conseil de l'Instruction publique informant l'Académie que le Conseil autorise l'étudiant Henri Dugnot à subir la première série d'examens partiels, que l'état de sa santé ne lui a pas permis de subir à la rentrée du nouvel an.

Demanderes des étudiants M. Mestral, de la 2^e volée des Lettres, et Sr. Tschumy de la 1^{re} division des Sciences, tendant à obtenir l'autorisation de subir, en même temps que les examens partiels de Pâques, les examens partiels de la première série qu'ils n'ont pu subir à la rentrée du nouvel an, pour cause de maladie. — A ces demandes sont jointes, à l'appui, deux déclarations délivrées par M. le Docteur Mettley.

Les demandes de MM. Mestral & Tschumy seront soumises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

L'état de la santé de Monsieur le professeur Hisechy ne lui permettant pas encore de donner ses leçons, ni de préciser l'époque où il pourra les reprendre, l'Académie décide d'adresser au Conseil de l'Instruction publique pour lui proposer de remplacer provisoirement Monsieur Hisechy par M. le professeur Mener, qui veut bien se charger de ces fonctions.

Les trois étudiants César Curchod, Louis Lerusche et Augustin Driet, qui ont été suspendus l'été dernier pendant trois mois, n'ayant pas payé la finance d'étude du semestre d'été, l'Académie décide qu'il sera adressé l'été au Conseil de l'Instruction publique pour lui demander ^{si elle} réclamation de ces trois étudiants, dont les deux premiers sont maintenant pasteurs, la finance qu'ils n'ont pas payée.

On entend le rapport de la Commission nommée pour l'examen des comptes du Secrétaire. Caissier pour l'année 1859, L'Académie

H. Dugnot?

A. D. Mestral et Sr. Tschumy.

M. Hisechy (son remplaçant)

Curchod, Lerusche, Landriet.

Comptes du Secrétaire Caissier p. 1859.

Séance Du 16 Février 1860.

sur la proposition de la Commission, approuver ces comptes dont suivent les bilans.

Comptes des finances d'Etude, d'immatriculation et de Diplômes.

Le Secrétaire Cassier a perçu	Fr. 7766.00
Il a versé chez le Receveur de l'Etat.	<u>7497.00</u>
Il se doit pour balance	Fr. 169.00

Compte de la Caisse académique.

Les Recettes s'élevaient à	Fr. 1299.91
Les Dépenses "	<u>1048.12</u>
Le Cassier se doit pour solde	251.79

Compte de la fondation Gay,

Les Recettes se montent à	Fr. 75.00
Les Dépenses pour prix "	<u>75.00</u>
Solde en caisse	Fr. 00.00

Monsieur le professeur Wiener dépose sur le bureau deux listes d'ouvrages de la Bibliothèque des étudiants non rentés aux époques réglementaires. Ces deux listes seront déposées aux archives de l'Académie et il sera écrit aux Bibliothécaires pour les inviter à faire opérer la rentrée de ces ouvrages.

Bibliothèque des étudiants.

Séance Du 15 Mars 1860.

Présents: M. le Recteur Gay

M. M. les professeurs Vuilleumier, Cufournet, Piquet, Courmou, Nestler, Wiener, Duprez, Chavannes, Sordani, Guisan, Duférot, Renouvier.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres venant du Conseil de l'Instruction publique

M. Heischy remplacé par
M. Wiener.

Lettre, en 24 février, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 21 courant, a décidé de remplacer provisoirement M. le professeur Heischy par M. le professeur Wiener. M. le Recteur voit que M. Wiener a commencé à remplacer M. Heischy le premier Mars courant.

Concours.

Lettre, en 2 Mars informant M. le Recteur que le Conseil lui renvoie les mémoires présentés aux concours académiques de 1859, ainsi que les rapports des commissions chargées de les examiner.

L. Eschumy & A. Mestral.

Lettre, du 2 Mars, faisant connaître que le Conseil autorise les étudiants L. Eschumy et A. Mestral à subir, avec les examens partiels de Fâgues, ceux de leur examen qu'ils n'ont pu subir au nouvel an pour cause de maladie.

E. Benoit

Lettre, du 2 Mars, annonçant que le Conseil dispense l'étudiant Benoit du paiement de la finance d'études pour l'année 1859-1860.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Mr. Schweichel
(certificat)

Lettre, du 9 Mars, par laquelle Mr. le professeur Schweichel demande un certificat ~~de son activité~~ de son activité à l'Académie de Saconnau, comme remplaçant de Mr. le professeur Nessler, depuis Pâques jusqu'au 20 octobre 1859.

Mr. le Recteur est chargé de retourner à Mr. Schweichel le certificat s'il le requiert.

Mr. Porchat.

Lettre, du 18 Janvier, par laquelle Mr. Porchat informe l'Académie qu'il lui adresse les 3 premiers volumes de sa traduction de Goethe, en la priant de les offrir pour lui à la Bibliothèque cantonale. — Il sera écrit à Mr. Porchat pour lui accuser réception de son envoi et lui exprimer les remerciements de l'Académie.

Alfred Dufour

Rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur la question adressée à l'Académie par Mr. Alfred Dufour, savoir, s'il ne pourrait pas être admis à faire, en qualité d'externes, les examens pour la licence en droit, c.à.d. sans être astreint à subir des examens complémentaires pour entrer comme élève régulier de la Faculté de Droit. — L'Académie, après délibération, décide qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, à prendre une décision sur la demande de Mr. Dufour.

Vacances

On décide que les vacances auront lieu la semaine avant Pâques, conformément à la décision prise à ce sujet par le Conseil d'Etat, en juin 1858.

Tableau des examens de
Pâques.

L'Académie approuve le tableau des examens partiels de Pâques et le tableau des leçons pour le semestre d'été.

Cours d'histoire du Droit

Mr. le professeur Hornung n'ayant pu avancer dans son cours d'histoire du Droit autant qu'il pensait pouvoir le faire, demande d'être autorisé à venir dans cette branche de son enseignement une heure de plus par semaine, c.à.d. 3 h. au lieu de 2. — La demande de Mr. Hornung sera soumise au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

— Séance du 7 Juin 1860 —

Présents: Mr. le Pro-Recteur Vuilleumier.

" Mr. Dufour, Piquet, Dufour, Nessler, Wierli, Mozzani, Guisan, Dupuis, Rambert, Renner.

Mr. Gay est absent pour maladie, Mr. Birchhoff & Mr. Secretan pour affaire.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées dans le Bureau.

Mr. le Recteur Gay

Lettre, du 10 Avril, annonçant que le Conseil a pris connaissance

Séance du 7 Juin 1860.

note de la communication de l'Académie au sujet de la malade de M. le Recteur.

M. le Recteur

Lettre, du 4 Mai, faisant connaître que le Conseil propose de donner à la société de la femme étudiante.

M. Villigamoz.

Lettre, du 8 Mai, faisant connaître que le Conseil a délibéré l'admission de Villigamoz au paiement de la femme étudiante.

Philologie (propositions)

Lettre, du 11 Mai, informant l'Académie que le Conseil l'autorise à décider que le 30 juin la réclamation des propositions qui doivent présenter les auteurs de la pétition qui lui a été transmise.

M. le Docteur Guisan

de Cérinville, Garin, Marin

de Richard, de Rumine

Lettre, du 15 Mai, annonçant que le Conseil autorise M. le Docteur Guisan et, de Cérinville, Garin, Marin, Richard et de Rumine à passer à l'époque qui fixera M. le Recteur les examens partiels qu'ils s'ont proposés après les vacances de Paques.

M. le Recteur Gay.

Lettre, du 18 Mai, informant M. le P^{re} Recteur que le Conseil a pris note de sa communication du 14 mai relative à la santé de M. le Recteur Gay.M. le prof^r HerselyLettre, du 18 Mai, annonçant à M. le P^{re} Recteur que le Conseil a pris note de sa lettre du 14 au sujet de l'état de sa santé de M. le professeur Hersely, et qu'il autorise M. le professeur Wiener à continuer à le remplacer jusqu'à la fin de l'année académique.

M. Götz de Holtz

Lettre, du 18 Mai, autorisant M. le P^{re} Recteur à dispenser M. Götz de Holtz du paiement de la moitié de la femme.

W. Demand

Lecture est encore faite des pièces suivantes
Lettre, du 1^{er} Juin, par laquelle l'exam^e Co. Beroni demande un congé de trois mois. — Ce congé est accordé.

F. Paquier

Demande de l'exam^e en Droit F. Paquier tendant à obtenir l'autorisation de renvoyer à la rentrée d'octobre des examens annuels, ou l'obligation dans laquelle il se trouve de passer à Bienne une école militaire, le 23 juin au 5 Août. — Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique avec un avis favorable.

H. Guisan

Demande de l'étudiant, en Droit H. Guisan d'être autorisé à renvoyer à l'automne prochain ses examens pour la licence. — L'Académie prenant en considération les raisons invoquées par le candidat et l'appui de la demande, décide de transmettre celle-ci au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un avis favorable.

Discipline.

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences sur deux actes d'indiscipline commis l'un par plusieurs étudiants de la première et de la seconde volée des Lettres, dans une leçon de M. le professeur Rivier, et l'autre, par l'étudiant Hobler, dans une leçon de M. le professeur Marguet.

L'Académie décide, quant au premier acte d'indiscipline, s'adressant à la première et à la seconde volée une censure générale, en insistant tout particulièrement sur la sortie de la leçon de M. Rivier le mercredi 16; quant au second acte, et après avoir entendu l'étudiant Hobler, elle prononce la suspension

Séance du 7 Juin 1860.

de cet étève pendant un mois, à dater de ce jour.

Programme des cours

Programme général des cours qui seront donnés à l'Académie pendant l'année 1860-1861. L'Académie adopte ce programme pour être soumis à l'approbation du Conseil de l'Instruction publique.

M. Assié.

Lettre de M. Assié qui offre de donner aux étudiants de l'Académie pendant l'année 1860-1861, un cours facultatif sur la philosophie allemande depuis Kant jusqu'à Hegel, inclusivement.

M. Neumann

Une lettre par laquelle M. le professeur Neumann offre pareillement de donner, aux choix de l'Académie, un des trois cours indiqués dans sa lettre. Sur le préavis du Conseil de la Faculté de Théologie, l'Académie se prononce en faveur d'un cours sur la Théologie biblique de l'Anc. Testament, et elle décide que les demandes de M. M. Assié et Neumann seront transmises au Conseil de l'Instruction publique, accompagnées d'un préavis favorable, en même temps que le programme des cours.

Rabbin David

M. le rabbin David, par l'organe de M. le professeur Dufourcq, demande l'autorisation de donner dans ses auditoires de l'établissement académique un cours public sur l'empire du Maroc. — M. le Recteur est autorisé à demander au Conseil de l'Instruction publique, pour M. David, l'autorisation que celui-ci sollicite.

M. Bischoff.

Lettre par laquelle M. le professeur Bischoff informe M. le Pro-Recteur que l'état de sa santé le force à interrompre ses leçons pendant une semaine environ.

Fr. Fritzsche

Lettre par laquelle l'étudiant Fr. Fritzsche informe l'Académie qu'il va précepteur à St. Petersbourg et prie l'Académie de ne plus se porter sur les rôles de l'Académie.

Université de Bâle

Lettre du Sénat de l'Université de Bâle invitant M. M. les professeurs de l'Académie de Lausanne à assister à la fête qui aura lieu à Bâle, les 6 et 7 septembre 1861, pour célébrer l'anniversaire de la fondation de cet établissement. — M. le Recteur fait connaître qu'il a reçu réception de cette lettre avec remerciements.

Séance du 21 Juin 1860

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Neumann, Dufourcq, Piquet, Hornung, Ravon-Bischoff, Mener, Marquet, Guisan, Dupuis, Penevier.

M. le Recteur communique les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 16 mars, annonçant que le Conseil accueille

Du 21 Juin 1860.

favorablement la demande de M. le professeur Humongre de donner une leçon de plus par semaine, pour avancer dans son cours d'histoire du Droit. Lettre, du 16 Mars, faisant connaître que le Conseil approuve le tableau des examens de la 2^e série.

Tableau des examens

Vacances de Pâques.

Lettre, du 16 Mars, faisant connaître que les vacances de Pâques, à l'Académie, auront lieu pendant la semaine qui précède Pâques.

M. Paquier

Lettre, du 8 Juin, informant l'Académie que l'externat de droit F. Paquier est autorisé à subir, à la rentrée d'octobre, la série de ses examens annuels.

M. Guisan

Lettre, du 8 Juin, autorisant l'étudiant en droit H. Guisan à s'enregistrer à l'autonome prochain des examens pour la licence.

Equitation

Lettre, du 8 Juin, annonçant que le Conseil d'Etat a fait, pour un an, une convention d'après laquelle l'écuyer Barbaroux donnera aux étudiants les leçons d'équitation au prix de 3 francs chacune. L'Etat prendra la moitié de ce prix, soit 1 fr. 50 par leçon, en limitant toutefois cette faculté à deux cours de 20 leçons chacun, après quoi les étudiants rentreront dans le droit commun.

Comme la lettre du Conseil ne parle pas des élèves externes, il sera écrit à cette autorité pour lui demander si ces élèves sont compris dans la convention.

M. Astié.

Lettre, du 15 Juin, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à M. Astié la jouissance d'un des autoctones de l'Académie, pour y donner un cours libre et gratuit de philosophie.

L'Académie consultée par M. le Rector sur la question de savoir si le cours de M. Astié sera indiqué dans le programme, se prononce pour l'affirmative.

Lecteur est aussi faite des pièces suivantes.

J. Delapierre.

Demande de M. Jules Delapierre, étudiant en théologie, d'être dispensé de réciter devant la Faculté les trois propositions qu'il serait tenu de prononcer avant le premier Juillet. Le pétitionnaire fonde sa demande sur un mal de gorge persistant attesté par une déclaration délivrée par M. le Docteur Moretz.

L'Académie, après avoir entendu sur cette demande un rapport du Conseil de la Faculté de Théologie, décide de la transmettre au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un avis favorable.

Jules Galley

Demande de M. Galley tendant à ce qu'un congé soit accordé à son fils Jules, élève de la 1^{re} volée des Lettres. — L'Académie délibérant sur cette demande, accorde à l'étudiant Galley un congé qui durera jusqu'au 20 8^{bre} 1861.

M. Nicati.

Demande, du 29 Mars, de M. Nicati tendant à ce que l'Académie veuille bien l'autoriser à subir à Pâques les deux premières séries d'examens de cette année. M. Nicati fonde sa demande sur

une maladie qui ne lui a permis d'entre à l'Académie qu'au 1^{er} Février. M. le Recteur fait connaître que le manque de temps en lui ayant par permis de soumettre à l'Académie la demande que lui avait remise M. Nicati à la suite des examens de Pâques, il a autorisé cet élève à subir les deux premiers séries d'examens, mais en réservant expressément l'approbation de l'Académie.

L'Académie délibérant sur cette question, valide les deux séries d'examens subis par M. Nicati.

Emil Berthoud

Demande de M. le ministre Berthoud tendant: 1^o à ce que son fils Emil soit dispensé du paiement de la seconde portion de la finance d'étude de cette année; 2^o à ce que la position académique de cet étudiant soit maintenue. - L'Académie, délibérant sur cette demande, décide, quant au premier point, de proposer au Conseil de l'Instruction publique de libérer l'étudiant Berthoud de la seconde portion de sa finance d'étude; quant au second point, qu'il n'y a pas lieu pour le moment à s'en occuper.

Eng. Crottet

Demande de l'étudiant en Théologie Eng. Crottet, d'être autorisé pour cause de maladie: 1^o à ne réciter sa seconde proposition de cette année qu'à la rentrée d'automne; 2^o à subir ses examens annuels à la même époque. A cette demande est jointe, à l'appui, une déclaration de M. le Docteur Marcel. - L'Académie décide que la demande de M. Crottet sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Me Paccard

Demande de M. Eng. Paccard, entendue de la Faculté de Droit, d'être autorisé à renvoyer à la rentrée d'octobre prochain ses examens annuels, étant obligé de s'absenter, pendant le mois de Juillet, pour faire un service militaire. - Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, avec un préavis favorable.

Concours (Branquet)

Compte du banquet à l'Hotel Gibbon, à l'occasion de la commémoration pour les concours académiques de 1859. Ce compte qui s'élève à 350 fr. 30 cent., déduction faite de 264 fr. payés par l'Etat, sera transmis au Caissier de l'Académie pour en opérer le paiement.

Bibliothèque des Etudiants.

M. le Recteur fait connaître que la plupart des étudiants qui doivent encore une finance à la Caisse de la Bibliothèque n'ont pas accompli leurs obligations pécuniaires, malgré l'avis qui leur a été adressé le 8 Mars dernier, et il consulte l'Académie sur ce qu'il convient de faire à l'égard des étudiants en retard. - L'Académie, après délibération, décide de soumettre cette affaire au Conseil de l'Instruction publique, en lui proposant de ne pas admettre aux examens annuels les étudiants qui n'auront pas payé au 15 Juillet prochain.

- Séance du 21 Juin 1860.
- Dir. Lévêque** On décide que la Commission pour faire subir l'examen ^{public} de la thèse, constitué par M. le professeur Lévêque, sera composée des trois professeurs de la Faculté de Théologie et de M. M. les professeurs Rambert & Hosmer;
- Université de Bâle** On décide encore de nommer une députation académique de trois membres pour assister à la fête commémorative de la fondation de l'Université de Bâle. Ces trois membres seront nommés par les Conseils des Facultés.
- Examens de juillet** Enfin l'Académie décide que les examens annuels commenceront le 15 juillet prochain; 2^e de leur remettre à M. le Recteur pour la rédaction du tableau d'examens.
- M. Bischoff** M. Bischoff est autorisé à commencer ses leçons d'une heure par semaine, jusqu'à la fin des cours de cette année scolaire.
- Eclairage au gaz** Lecture est faite d'une lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 8 juin, par laquelle le Conseil demande à l'Académie s'il ne conviendrait pas d'introduire le gaz dans un ou plusieurs auditoires, en même temps qu'on installerait les appareils pour les laboratoires de physique et de chimie. — L'Académie, s'étant réunie sur cette question, décide de proposer au Conseil l'éclairage par le gaz, deux auditoires, la salle des séances de l'Académie, la salle d'attente et l'escalier jusqu'au premier étage.

Séance du 12 juillet 1860.

Présents: M. le Recteur Gay

M. M. les professeurs Vuilleumier, Lafourmet, Piquet, Bischoff.

M. M. les professeurs Wüster, Payerne, Rambert, Ruoz, Guisan, Lafour.

M. le Recteur communique les lettres suivantes en Conseil et l'Instruction publique.

Bibliothèque des étudiants Lettre, du 22 juin informant l'Académie que le Conseil a décidé que les étudiants qui au 15 juillet n'auront pas payé à la Caisse de la Bibliothèque les étudiants leurs penances arriérées, ne seront pas admis aux examens de cette époque. Cette décision sera communiquée aux étudiants intéressés.

E. Paccant & E. Crotzet. Lettre, du 26 juin, faisant connaître que le Conseil autorise les étudiants Eug. Paccant & Eug. Crotzet à renvoyer leurs examens de juillet à la rentrée, mais sans que cela occasionne les frais à l'Etat; De plus, le Conseil autorise M. Crotzet à réitérer, à la rentrée, sa seconde proposition de cette année.

Em. Berthoud

Lettre, du 26 juin, annonçant que le Conseil libère l'étudiant, Emile Berthoud de la seconde portion de la pénalité d'étude.

Séance du 12 juillet 1860.

J. Delapierre

Lettre, du 26 juin, informant l'Académie que le Conseil dispense M. Jules Delapierre de réciter devant la Faculté de Théologie ses trois propositions en cette année.

Tableau des examens de juillet.

Lettre, du 26 juin, annonçant que le Conseil renvoie à M. le Recteur, après l'avis complet par la désignation des experts pris en dehors du Corps enseignant, le tableau des examens de juillet prochain.

Congé.

Lettre, du 6 juillet, faisant connaître à l'Académie que le Conseil accorde aux étudiants en Théologie les fins de leur demande tendant à ce qu'ils n'aient pas de leçons durant la semaine qui précède les examens.

Budget

Lettre, du 6 juillet, annonçant que le chiffre des dépenses pour l'Académie est porté, dans le budget pour l'année 1860-1861, à 51,710 fr.

Prix Savade.

Lecture est ensuite faite des pièces suivantes:

Rapport de la Commission chargée de faire subir aux étudiants en Théologie l'examen pour le prix de lecture Savade institué par M. le professeur Savade. D'après le résultat de l'examen, il n'y a pas lieu à délivrer le prix, et joint à la Commission propose à l'Académie d'accorder à chacun des deux étudiants J. Füscher & E. Tingué un accessit de 10 francs. —

La commission fait en outre connaître que si le règlement concernant le prix l'avait permis, elle aurait décerné de nouveau cette année un accessit à cinq étudiants qui en ont déjà obtenu un l'année dernière, et elle propose, en conséquence, de révoquer la proposition réglementaire qui est que le prix ou un accessit ne pourra être accordé deux fois à un même étudiant. —

L'Académie délibérant sur les propositions de la Commission décide: 1° d'accorder à chacun des étudiants Füscher et Tingué un accessit de 10 francs; 2° de renvoyer à une prochaine séance l'examen de la proposition concernant la révision du règlement.

M. Neumann.

M. le professeur N. Neumann fait connaître qu'il a reçu de M. le professeur Neumann, pour la Bibliothèque des étudiants, les deux ouvrages suivants qu'il a remis au sous-bibliothécaire, M. De Sois:

1° □ 32 50 11 1123

2° Die Weissagungen des Sankhajaki ausgelegt, von Wilhelm Neumann.

Gages

Demandes de renouvellement de gages présentées par les étudiants Albert Coussin, Jules Pictard & L. Seyraz. Ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique, en les accompagnant d'un priavis favorable.

Jules Proust

Demande de M. le pasteur Proust tendant à ce que son fils Jules étudiant en Théologie, soit autorisé, pour cause de maladie, à renvoyer ses examens avancés à la rentrée du mois d'octobre prochain. A cette demande est jointe, à l'appui, une réclamation de M. le Docteur Pellis. — Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un priavis favorable.

L. Berdey

Demande de M. L. Berdey tendant à être admis comme élève régulier dans la Faculté de Théologie. L'Académie après avoir entendu le

Séance du 12 Juillet 1860.

Le Conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences a reçu cette semaine et les pièces qui l'accompagnent ont été renvoyés pour rapport et avis, ainsi que le Journal au Conseil de l'Instruction publique la semaine. Le M. Berthoz, en l'accompagnant d'un avis favorable.

- Admission aux prochains examens. L'Académie s'occupant de l'admission des étudiants aux prochains examens, décide que tous les élèves qui ont été admis aux examens partiels le seront aussi aux examens annuels de juillet.
- Examens pour le baccalauriat. La Commission chargée de faire subir les examens pour le baccalauriat est composée de MM. les professeurs Gay, Marguet & Chavannes.

Séance du 31 Juillet 1860.

Présents: M. le Recteur Gay.
 M. M. Vuilleumier, Dufournot, Siguet, Hornung, Ravaux, Bischoff, Wiener, Marguet, Dupener, Guisan, Dufour.

M. le Recteur communique les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Programme des cours

Lettre du 13 juillet, faisant connaître à l'Académie que le Conseil a approuvé le programme des cours pour l'année académique 1860-1861, avec les modifications suivantes: 1° Au programme de la Faculté des Lettres et des Sciences § IV Littérature française; il a ajouté 2 heures par semaine de cours de lecture pour les étudiants en Théologie; 2° Monsieur le professeur Hornung donnera un cours d'histoire du Droit, à 2 h. par semaine, et son cours de philosophie du Droit sera obligatoire pour la 1^{re} volée des Lettres.

J. Proux

Lettre, du 13 juillet, autorisant l'étudiant Jules Proux à subir les examens annuels à la rentrée d'octobre.

M. le prof. Hiseley

Lettre, du 13 juillet, faisant connaître: 1° que le Département de l'Instruction a chargé M. le professeur Hiseley de travailler aux archives cantonales pour faire des classifications et les lui pendant sa maladie; 2° que le Conseil prie l'Académie de lui indiquer deux ou trois personnes pour remplacer M. Hiseley pour les cours qu'il était chargé de donner.

L'Académie, délibérant sur les indications à faire au Conseil, en vertu du second point de sa lettre, décide de proposer pour le remplacement de M. Hiseley: en première ligne, M. Soliman, instituteur au Collège cantonal, et en seconde ligne, M. Morel, ancien étudiant de l'Académie, aujourd'hui Docteur en philosophie de l'Université de Bonn.

En faisant cette indication au Conseil, on lui rappellera les propositions de l'Académie pour le remplacement de M. Hornung.

Congé avant les examens annuels

Lettre, du 28 juillet, relative au congé accordé par le Conseil aux étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences la semaine avant les

Séance du 31 juillet 1860.

derniers examens et demande à l'Académie, pour le premier novembre, un rapport sur les changements dont l'expérience aurait démontré la nécessité dans le règlement de l'Académie sur l'emploi régulier de la semaine qui précède immédiatement les examens annuels.

L'Académie charge une commission composée de M. M. les professeurs Vuilleumier, Hornung & Duperron, de préparer un projet de rapport demandé par le Conseil.

Lettre, du 13 juillet, annonçant que le Conseil admet M. Louis Berdez comme élève régulier de la Faculté de Théologie.

Lettre, du 20 juillet, informant l'Académie que le Conseil d'Etat ^{vient} de renouveler pour 2 ans, à dater du 1^{er} juillet 1860, les gains en faveur des étudiants Jules Picard, Louis Seyvoz & Albert Coatin.

Lecture est faite de trois demandes lettres adressées à l'Académie par les étudiants Paul Burnand, Julien Giroud & Gustave Courvoisier qui demandent d'être autorisés à passer, à la rentrée d'octobre prochain, les examens qu'ils n'ont pu subir en juillet pour cause d'indisposition ou de maladie. A ces demandes sont jointes, à l'appui, trois déclarations délivrées par les Docteurs Pellis, de la Harpe & Perrodon. Ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

M. le Recteur fait connaître que les circonstances ne lui ont pas permis de convoquer l'Académie pour nommer des délégués pour la représenter au congrès international de l'impôt, mais que M. M. les professeurs Hornung et Secretan ont bien voulu se charger, à sa prière, de cette mission, et qu'il a adressé le 25 courr au Comité du congrès une lettre pour le prier d'agréer M. M. Hornung & Secretan comme délégués de l'Académie.

L'Académie approuve cette délégation et décide que les cartes d'entrée de M. M. Secretan & Hornung seront payées par la caisse académique.

M. le Recteur fait aussi connaître que la totalité des sommes perçues dernièrement pour la Caisse de la bibliothèque des étudiants s'élevait à 68 fr. qu'il a payé sur cette somme deux notes, mais qu'il manque encore 68 fr 30 c. pour payer une note due à la librairie Delafontaine. On décide de demander au Conseil de l'Instruction publique un bon pour couvrir ce déficit.

L'Académie prend ensuite connaissance du résultat des examens subis par les étudiants des trois Facultés en 1860 et dont voici le résumé :

Faculté de Droit

1^{re} Division. Geisam, Honni, admis à l'examen général
2^e . De Courvaz, Aymon — promu

Renouvellement de gains

P. Burnand, J. Giroud
G. Courvoisier.Congrès international de
l'impôt (M. M. Secretan & Hornung)Caisse de la bibliothèque
des étudiants

Rapport sur les examens

Année du 31 Juillet 1860.

3 ^e Division.	Dumou, Benjamin, promu	
"	André, Paul, id	
"	Rambert, Louis id	
	Faculté de Théologie.	
1 ^{re} Division.	Bugnot, Henri, obtenu le diplôme de licencié	
"	Delapierre, Jules, id	
"	Fischer, John id	
2 ^e Division.	Sandriest, Auguste, promu	
"	Pingoud, Emile id	
"	Reclard, Jules non promu	
"	Dupont, Alfred promu	
"	Pérou, Jules, admis à passer ses examens à la rentrée	
3 ^e Division	Guez, Louis promu	
"	Rochat, Charles id	
"	Roulet, François id	
"	Cousin, Albert id	
"	Cottet, Eugène, admis à passer une partie de ses examens à la rentrée.	
"	De Croisaz, Victor, promu	
"	Kohler, Jules, id	
"	Leyvraz, Louis id	
"	Reymond, Charles id	
4 ^e Division.	Nannod, Théodore id	
"	Campart, Louis id	
	Faculté des Lettres & Sciences	
1 ^{re} Volée	Benoit Eugène, promu	
"	Crisole Auguste id	
"	De Lois Alois id	
"	Poudret, Emile id	
"	Marquardt, Henri id	
"	Rambert, Frédéric id	
"	Vuilleumier, Henri id	
2 ^e Volée	Buttin, Auguste id	
"	Convor, Adolphe id	
"	Convor, Ernest id	
"	Mestral, Adolphe, n'a pas subi tous ses examens.	
3 ^e Volée.	Berthoud, Emile, n'a pas subi ses examens annuels.	
"	Bertholet, Henri promu	
"	Crisols, Alfred, n'a pas subi tous ses examens.	
"	Chappuis, Paul promu	
"	De Léensville, Edouard, id	
"	Givoud, Julien, demandé, p ^o cause de maladie, s'est admis à compléter ses examens à la rentrée.	
"	Pérou, Edouard, n'a pas subi ses examens annuels	
"	Berthoud, Jean promu	

Séance du 31 juillet 1860.

Bernand, Paul, demandé, p^{er} cause de maladie, s'être admis à passer ses exam. annuels
 De la Harpe, Henri, promu
 Eberlé, Emile, n'a subi que les examens de la première série
 Félix, Jules, n'a subi qu'une partie des examens annuels
 Grisel, Emile, promu
 Hubert, Paul, n'a subi que quelques examens.
 Mamin, Louis, n'a pas subi tous ses examens annuels.
 Schöny, Jean, promu
 Mestral, Jules, id

Section des Sciences.

1^{re} Division. Eschumy, Louis, n'a pas subi tous ses examens.2^e " Lillig, Édouard, non promu

" Dufour, Charles, promu

" Guisan, Édouard, n'a pas subi tous ses examens.

Prix Gay.

Ensuite du résultat des examens, l'Académie répartit ce prix comme

suit:

A l'étudiant Vieilleumier, Henri 25 fr.

" Courvon, Adolphe 10

" De la Harpe, Henri 10

" Andie, Paul 10

" Poudret, Emile 10

" Buttin, August 10

Total 75 fr.

Si les intérêts disponibles de la fondation Gay ne sont pas suffisants
 pour payer cette somme, elle sera payée par la Caisse académique

Examens pour le baccalauriat

Ensuite du rapport de la Commission chargée de faire subir ces examens,

l'Académie confère à M. Marc Dufour le diplôme de bachelier
 es-sciences mathématiques.

Séance du 1^{er} Novembre 1860. (Oct. 22)

Présents: M. le Recteur Gay;

M. M. Dufourmet, Piquet, Xenler, Pérange, Hornung, Moul,
 Dupenez, Wiener, Prischoff, Marguet, Secretan, Blanchon, Dufour.

M. le Recteur communique les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Prix Gay

Marc Dufour (diplôme)

Séance Du 23 Octobre 1860

Mo. Blanchon

Lettre, du 17 Août, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a désigné M. Gustave Blanchon, professeur agrégé de l'Université de Montpellier, en qualité de professeur extraordinaire de botanique à l'Académie, pour l'année 1860-1861.

Mo. Soldan

Lettre, du 17 Août, informant aussi l'Académie sur le Conseil d'Etat a nommé:

Mo. F. Guisan

1° M. Soldan, professeur extraordinaire de littérature latine à l'Académie, en remplacement provisoire de M. Heiseley.

Mo. Ed. Secretan

2° M. F. Guisan, professeur extraordinaire pour l'enseignement de la procédure civile non contentieuse et le Droit pénal.

Mo. Morel

3° M. Ed. Secretan, professeur extraordinaire pour l'enseignement de Droit civil vaudois et du Droit public fédéral international.

Mo. Aug. Béranger

Lettre, du 14 Juin, annonçant que le Conseil d'Etat a nommé M. Ch. Morel, fils, à la place de professeur extraordinaire de littérature latine de l'Académie, pour une année en remplacement de M. le professeur Heiseley, malade.

Mo. Vuilleumier

Lettre, du 5 Octobre, faisant connaître que le Conseil d'Etat a décidé: 1° de confier à M. Aug. Béranger l'enseignement de la littérature française à l'Académie et cela pour une année; 2° de charger M. le professeur Vuilleumier de donner dans la Faculté de Théologie un cours pour la lecture et l'élocution oratoire.

Laboratoires de physiq. et de chimie (gaz)

Lettre, du 2 Août, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de faire éclairer par le gaz les laboratoires de physique et de chimie, essentiellement comme moyen de chauffage, mais qu'il ne saurait adhérer à l'introduction du gaz dans d'autres auditoires et salles de l'Académie.

J. Girard, P. Burnand & G. Corvion

Lettre, du 7 Août, annonçant que le Conseil autorise les étudiants J. Girard, Paul Burnand, & G. Corvion à subir, à la rentrée d'automne, les examens qu'ils n'ont pu passer en juillet, pour cause de maladie, mais sans pair pour l'état.

MM. Caillardet & Roguet

Lettre, du 10 Août, faisant connaître que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à M. M. Caillardet & Roguet, l'usage de l'auditoire de physique pour y faire un cours sur la télégraphie électrique le 20 Août, à la fin de septembre.

Tableau des examens complémentaires Exercices de plaidoirie

Lettre, du 25 septembre, accompagnant le tableau des examens complémentaires approuvé & complété par le Conseil

Lettre, du 5 Octobre, informant l'Académie que le Conseil accepte avec connaissance de cause de Me Spiers les professeurs de la Faculté de Droit, de donner sous le 15 jours aux étudiants deux heures pour des exercices de plaidoirie devant les professeurs réunis.

Rapport sur les gages

Lettre, du 5 Octobre, demandant le Copie de Lettres de l'Académie dans lequel se trouve, à la date du 18 février 1859, le rapport sur la question des gages, rédigé par une commission composée de Messieurs Dufourmont, Girardet & Pérou.

M. Mestral

Lettre, du 5 Octobre, autorisant l'étudiant M. Mestral à subir à la rentrée les examens qu'il a été empêché de subir à l'époque réglementaire, mais sans que cela occasionne des frais à l'état.

M. le professeur Péranger

Lettre, du 9 Octobre, priant M. le Recteur que le Conseil autorise M. Péranger à ne commencer ses cours que le 15 9 br.

M. le profess. Morelot

Lettre, du 16 Octobre, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé de charger M. le professeur Morelot de donner, dès le mois de Janvier, un cours de géologie sur les premiers siècles de la période actuelle. —

L'Académie décide qu'il sera écrit au Conseil pour lui signaler les inconvénients qui résulteraient d'un cours qui n'embrasserait qu'une partie de la géologie et ne commencerait qu'au 1^{er} Janvier. On exprime en même temps le désir que le cours qui sera donné répondra au programme général des cours pour 1860-1861, ainsi qu'à celui des connaissances exigées pour le baccalauriat en sciences physiques et naturelles.

Lettre est aussi faite des pièces suivantes:

Circulaire du Conseil d'Etat (Lettres)

Circulaire, du 3 Octobre 1860, du Président du Conseil d'Etat, relative au format des lettres qui doivent être adressées au Conseil d'Etat, aux Départements et aux divers Vicarés. — Il est pris note des prescriptions renfermées dans cette circulaire.

Don à l'Établissement des incurables.

Lettre, du 31 Juillet, de la Commission des Secours publics accusant réception, avec remerciements, du don de 25 fr 50c. fait par le Corps enseignant de l'Académie à l'Établissement des Incurables. — Cette somme de 25 fr. 50c. provient des amendes payées par M. M. les professeurs en 1857 et 1858 (Voy. décision du 28 Octobre 1858, page 259).

Conseil de Faculté de Théologie.

Lettre, du 20 Octobre, de M. le Président du Conseil de la Faculté de Théologie faisant connaître que le Conseil a nommé pour son Président pendant l'année académique 1860-1861, M. le professeur

Université de Bâle

Lettre, du 17 Septembre, du bibliothécaire à l'Université de Bâle accompagnant un envoi de dissertations et d'autres écrits académiques.

H. Vuilleumier

Lettre, du 19 Octobre, par laquelle M. le professeur Vuilleumier demande un congé d'une année pour son fils Henri, promu en Juillet dans la Faculté de Théologie. — Ce congé est accordé.

Eng. Surtan

Lettre, du 15 Octobre, de M. Surtan, pasteur à Bex, qui demande que le congé accordé à son fils, élève de la Faculté de Théologie, soit prolongé d'une année. — Accordé.

G. Giroud.

Lettre, du 18 Août, par laquelle l'étudiant Giroud demandait à l'Académie d'être admis à refaire deux examens qu'il avait déjà passés en Juillet dernier. — M. le Recteur fait connaître qu'il a répondu à M. Giroud, le 20 Août, que sa demande étant contraire au Règlement ne pouvait pas être prise en considération.

M. Paccard

Lettre, du 18 Octobre, par laquelle M. Paccard, externe de la Faculté de Droit, fait connaître qu'il ne pourra pas profiter de la

Séance du 26 Octobre 1860.

favorable qui lui avait été accordée de ne subir qu'à la rentrée d'Octobre la série des examens annuels.

Alf. Dufour

Lettre de M. Alfred Dufour, docteur de la Faculté de Droit, qui demande que l'Académie lui accorde un congé de huit jours pour mettre la dernière main au travail qu'il se propose de présenter aux concours académiques de cette année. - L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder à M. Dufour les fins de sa demande.

H. Guisan

Rapport de la commission chargée de faire subir à l'étudiant en Droit, Henri Guisan l'examen général de Droit. -

Conformément aux conclusions du rapport, l'Académie confère à M. Guisan le Diplôme de licencié en Droit.

Exam. d'admission dans la Section des Sciences

Rapports des deux commissions chargées de faire subir les examens pour l'admission dans la Section des Sciences

Sont admis comme élèves réguliers les candidats Etienne Charavonnet & Emile Dépiere. Le candidat Paul Picard est aussi admis sous réserve de l'approbation du Conseil de l'Instruction publique, M. Picard demandant à cette autorité d'être dispensé de l'examen de langue allemande. - La demande de M. Picard sera transmise au Conseil en l'accompagnant de ses prières favorables.

Examens complémentaires

Rapport sur les examens complémentaires d'Octobre. Suite de ces examens.

M. Jules Roux est promu dans la 1^{re} division de Théologie

Ne sont pas promus:

M. Eugène Crochet, élève de la 3^e division de la Faculté de Théologie

Adolphe Mehal, de la 2^e volée de la Faculté des Lettres et Sciences

Julien Girod & Paul Bonnard, de la 3^e volée de la même Faculté.

B. Dumur

Demande de l'étudiant en Droit B. Dumur d'être admis à passer ses examens de licence à la fin de la présente année académique. Cette demande est renvoyée, pour examen & prières, au Conseil de la Faculté de Droit.

M. Bory

Demande de M. Bory tendant à être admis comme élève régulier dans la Faculté de Droit. Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences sur cette demande. - L'Académie, après discussion, décide de suspendre la décision à prendre sur la demande de M. Bory, jusqu'à ce qu'il soit intervenu de nouveaux renseignements sur les études du pétitionnaire et sur sa position à la Faculté de Droit de l'Académie de Genève.

Examens p^r le baccalauriat

L'Académie nomme les trois commissions suivantes pour les examens de baccalauriat que doivent subir les candidats Pambour, Nizati & Pouchales.
Commission pour le baccalauriat de Lettres. MM. les prof. Winer, Morel & Béranger
" " " et Sciences mathém. " " Gay, Birchoff, Plancha
" " " et Sciences phys. et nat. " " Dufour, Plancha, Marquet

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Vuilleumier, Desfontaines, Pignat, Hornung, Béranget, Dupressat, Muret, Bischoff, Marquet, Guisan, Chavannes, Scudon, Planchon, Dufour.

Paul Riccard

M. le Recteur s'oppose sur le bureau les pièces suivantes:

Lettre du Conseil de l'Instruction publique (du 23 Octobre) faisant connaître qu'il dispense le jeune Paul Riccard de l'examen de langue allemande pour être admis dans la Section des Sciences.

Demandes de dispense
de la finance d'étude.

Trois demandes de dispense de la finance d'étude présentées par M. M. Charles Prochat, Henri Raymond et François Poulet, tous trois étudiants en Théologie, tendant à être dispensés du paiement de cette finance. — Ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un avis favorable.

18

Quatre demandes de dispense de la même finance présentées par les externes Henri Müller (hongrois), Henri Wepf (aussi hongrois), Constantin Sciler (hongrois), Charles Christen (marchalobis). On décide que ces demandes seront aussi transmises au Conseil de l'Instruction publique, en lui exprimant le désir que son faculté aux pétitionnaires leur études à l'Académie.

Ch. Boiceau

Demande de M. Boiceau père, tendant à ce que le congé accordé à son fils Charles, élève de la 3^e volée des Lettres, soit prolongé d'une année. — Accusé.

L. Leyraz & F. Rambert

Demandes de M. M. Louis Leyraz, étudiant de la 2^e Division de la Faculté de Théologie, et Fried. Rambert, élève de la 4^e Division de la même Faculté, tendant à obtenir un congé d'une année. — Le congé sollicité par ces deux étudiants leur est accordé.

Exam. p^r le baccalauriat

Rapports des trois commissions chargées de faire subir des examens pour le grade de bachelier à M. M. Fried. Rambert, Arthur Nicati et Arthur Bouchales. — L'Académie adoptant les conclusions de ces rapports, confère à M. Fried. Rambert le diplôme de bachelier es. lettres, refuse à M. Nicati ^{le diplôme} de bachelier es. sciences mathématiques et à M. Bouchales, celui de bachelier es. sciences physiques et naturelles.

J. Giroud & M. Mestral

Demandes des étudiants J. Giroud, de la 3^e volée des Lettres, et M. Mestral, de la 2^e vol. de la même Section, tendant à être autorisés à subir les examens de deux volées en 1860-1861, savoir: M. Giroud, les examens de la 3^e & de la 2^e volée, et M. Mestral ceux de la 2^e & de la 1^{re}. — L'Académie accorde aux deux pétitionnaires les fins de leurs demandes. M. le Recteur est prié de déterminer avec M. M. Giroud & Mestral les cours que ces élèves suivront dans chaque volée, afin que l'Académie puisse s'assurer s'ils les fréquentent régulièrement.

Genève le 22 novembre 1860

M. Bory-

Mr. le Recteur fait connaître à l'Académie qu'il résulte des nouveaux renseignements que Mr. Bory lui a fournis sur son admission dans la Faculté de Droit de l'Académie de Genève: 1° que Mr. Bory a été admis dans cette Faculté sur sa simple demande, sans subir d'examen; 2° que le certificat d'examen présenté par Mr. Bory ne témoigne que des examens oraux à subir pour le baccalauriat à l'Académie de Genève, et qu'il lui reste par conséquent à subir, pour obtenir le Diplôme de bachelier, les examens par écrit. Vu ces renseignements, l'Académie décide: 1° de renvoyer encore à une séance subséquente la décision à prendre sur la demande de Mr. Bory; 2° de renvoyer au Conseil de la Faculté des Lettres, trois examinateurs, la question de savoir si le baccalauriat de l'Académie de Genève équivalant au baccalauriat de l'Académie de Lausanne.

M. Dumur

Demande de Mr. Benjamin Dumur, étudiant de la Faculté de Droit, tendant à obtenir l'autorisation de faire ses examens de licence à la fin de la présente année académique. Lecture est faite du rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur cette demande et l'Académie, adoptant les conclusions du rapport, accorde à Mr. Dumur les fins de sa demande. Une commission composée de M. le président et du Conseil de Faculté est chargée de faire à l'Académie des propositions sur la manière dont les examens de Mr. Dumur seront appréciés.

Règlement p. les examens.

Rapport de la commission chargée d'examiner quelles seraient les modifications qu'il conviendrait d'apporter au règlement pour les examens des étudiants. L'Académie, après discussion, décide de proposer au règlement les modifications suivantes.

Art. 2, § 1: Examens de la première série placés avant les vacances du nouvel an.

Art. 2, § 2: Examens annuels répartis sur trois semaines.

Art. 10, § 2: Commissions pour les examens annuels dans les facultés spéciales composées des trois professeurs et de deux autres experts nommés par le Conseil de l'Instruction publique.

L'Académie décide encore: 1° qu'il n'y a pas lieu de proposer à l'autorité de faire précéder les examens annuels d'une semaine de vacances; 2° que le rapport à la Commission sera transmis au Conseil de l'Instruction publique, après avoir été vu, par Mr. le rapporteur, dans le sens des modifications adoptées, et en faisant surtout d'avantage, dans les considérations générales, à côté des inconvénients qu'offrent les examens partiels, les avantages que ces examens présentent.

Conseil de la Faculté
des Lettres

Communication du Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences faisant connaître que le Conseil a nommé pour l'année académique 1860-1861, pour son président Mr. le professeur Wiemer et pour son secrétaire, Mr. le professeur Péringet.

J. Kohler

Lettre par laquelle Mr. J. Kohler, élève de la 3^e section, fait connaître qu'il se constitue externe et renonce ainsi aux avantages que lui procurait sa qualité d'étudiant.

Présents: M. le Recteur Gay,

M. M. les professeurs Vuilleumier, Dufournet, Béranger, Morand, Duprez, Morel, Bischoff, Juisan, Chavannes, Surlan, Marguet, Planchon, Dufour.

Lecture est faite des pièces suivantes:

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, du 6 g^{bre}, transmettant une demande de M. Roland, pasteur à St. Léves, tendant à obtenir en faveur de son fils, étève de la 3. volée des Lettres, un des subsides institués en faveur des jeunes gens peu aisés et priant l'Académie d'avoir égard, si possible, à cette demande, lorsque le moment de s'en occuper sera venu.

Il est pris note de cette communication.

Demande de M. Eugène Crotchet, étudiant de la 3^e division de la Faculté de Théologie, tendant à obtenir l'autorisation de faire cette année doubles examens. — L'Académie délibérant, accorde à M. Crotchet les fins de sa demande.

Demande du même étudiant d'être dispensé du paiement de la fincance d'étude pour l'année 1860-1861. — L'Académie appuie cette demande auprès du Conseil de l'Instruction publique, tout en lui indiquant qu'elle ne sera transmise que lorsque M. Crotchet aura acquitté sa fincance pour l'année 1859-1860.

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres sur la question de savoir, si le Diplôme de bachelier es Lettres délivré par l'Académie de Genève est équivalent au Diplôme de bachelier es Lettres délivré par l'Académie de Lausanne.

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, décide que pour que le Diplôme délivré par l'Académie de Genève puisse être considéré comme équivalent à celui délivré par celle de Lausanne, il faut que les épreuves subies à Genève soient complétées à Lausanne par des examens sur la littérature allemande, tels que les prescrit le règlement pour le baccalauriat.

La question examinée aussi dans le rapport, de savoir si le Diplôme de bachelier es Lettres, délivré par l'Académie de Lausanne et les Diplômes reconnus équivalents doivent donner aux étudiants qui en sont porteurs le droit d'être admis dans les Facultés de Théologie et de Droit, est renvoyée, pour rapport et avis, aux conseils de ces deux Facultés.

Rapport de la Commission chargée de faire à l'Académie des propositions sur la manière dont seront appréciés les examens spéciaux que l'étudiant B. Dumur a été autorisé à subir à la fin de la

Ch. Roland

Eug. Crotchet.

id

Diplôme de bachelier es Lettres délivré par l'Académie de Genève.

Valeur du Diplôme de bachelier es Lettres pour l'admission dans les Facultés spéciales.

Appréciation des examens spéciaux de B. Dumur.

Séance du 8 novembre 1860.

présente année académique.

L'Académie adoptant les conclusions du rapport décide : 1° que les examens de M. Dumur seront appréciés par les chiffres de 0 à 10, mais sans compensation; 2° que les examens appréciés par les chiffres de 6 à 10 inclusivement seront considérés comme admis.

Règlement pour les examens.

Rapport au Conseil de l'Instruction publique sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter au règlement du 8 février 1839 pour les examens des étudiants. - Ce rapport est adopté après avoir remplacé les mots: Toutefois elle signale des à présents au Conseil des inconvénients, par: Toutefois on a signalé dans le cours de la discussion des inconvénients.

Demande de M. le pasteur Berthoud tendant à ce que l'Académie veuille bien prolonger encore le congé qu'elle a accordé à M. Berthoud, pour cause de maladie. - Accordé.

M. le Recteur fait ensuite connaître les élèves qui se sont fait inscrire pour les concours académiques de 1860. Ces élèves sont au nombre de 10, et le nombre des concours de 11, dont un oral et dix par écrit.

Les commissions d'examen pour ces divers concours sont composées comme suit.

Pour les concours de	M. Ad. Corvion	n° 15	sur la Littérature française	n° 15	MM. Péranger, Vuillemin, Sechet.	
	" Aug. Buttin	n° 18				
	" Eug. Bonin	n° 21				
	" Henri Vuillemin, sur la philosophie	n° 28				" Ravon, Wien, Neumann
	" Eug. Bonin, sur l'histoire	n° 38				" Dufour, Sechet, Vuillemin
	" G. de Coppet, sur la physique	n° 51				" Dufour, Bischoff, de la Haye
	" M. Cuisol, sur la zoologie	n° 53				" Chavannes, Plançon, Blanch.
	" J. Berthoud, sur géolog. et la minéralog.	n° 61				" Dufour, Chavannes, de la Haye
	" V. de Crousaz, sur la théol. historiq.	n° 73				" Piquet, Dufour, de la Haye
	" M. Dufour, sur la philos. de droit.	n° 74				" Hornung, Ravon, St. Guisan
	" P. Andrieu	n° 83				" Hornung, Piquet, Astier
" F. Paquin, sur le Droit civil		" Sechet, Guisan, Göttschy				

Séance du 6 Décembre 1860.

Présents: M. le Recteur Gay;
" M. M. Vuillemin, Dufour, Nestler, Hornung, Ravon,
Dufour, Péranger, Wien, Bischoff, Renvier, Morel, Plançon,
Dufour

Les lettres suivantes sont déposées sur le bureau
Lettre du Conseil de l'Instruction publique (du 20 9^{br}) annonçant

M. M. Renvier et Morel

Séance du 6 Décembre 1860.

cant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 16 g^{bre}, a décidé:

1^o De charger M. Penvenh fils de donner un cours de géologie et de minéralogie pendant l'année académique 1860-1861, comme il en a été chargé l'an dernier;

2^o De maintenir l'appel adressé à M. Morelot, mais de limiter son enseignement à la partie purement archéologique; le cours de M. Morelot durera de huit séances, public & facultatif.

Lettre de M. le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique autorisant M. le Recteur à publier le Catalogue des étudiants en la même forme que les années précédentes.

J. Guisan.

Lettre de M. le Directeur du Collège cantonal informant M. le Recteur que l'élève Julien Guisan a été promu du Collège dans la 3^{em} vote de la Faculté des Lettres & Sciences.

Mo. Porchat

Lettre par laquelle M. le professeur Porchat exprime à M. le Recteur son vif regret de ne pouvoir faire partie du jury d'examen pour les concours de littérature française.

Lecture est faite des pièces suivantes:

Ch. Peyronnet

Demande de renouvellement de gages faite par l'étudiant en Théologie Ch. Peyronnet. - Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique avec un préavis favorable.

Jn. Schöny

Demande de l'étudiant Jean Schöny, de la 3^o vote des Lettres tendant à obtenir la dispense de la fin de l'étude pour l'année 1860-1861.

Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

J. Zschmer

Demande de l'élève Jacques Hocher tendant aussi à obtenir la dispense de la fin de l'étude. - Cette demande sera transmise avec recommandation au Conseil de l'Instruction publique.

Baccalauriat es. let.
= let.

M. le Président du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences dépose une liste des auteurs à expliquer dans les examens pour le baccalauriat es Lettres & Sciences qui auront lieu en 1861. - Cette liste est approuvée, et elle sera communiquée, par affiche, à M. le Recteur et aux étudiants.

Examen de théologie
pratique.

Monsieur le professeur Vuilleumier fait connaître que le Conseil de la Faculté de Théologie a décidé que les cours de théologie pratique seront groupés en seul examen et ne donneront par conséquent lieu qu'à une seule appréciation. - Les élèves ne subiront d'ailleurs pas d'examen sur le cours de lecture sainte.

Examens partiels
du nouvel an
Vacances

M. le Recteur communique le tableau des examens partiels du nouvel an. Ce tableau est approuvé.

On décide que les vacances du nouvel an commenceront le lundi 31 Décembre courant & que la rentrée aura lieu le lundi 7 Janvier.

Examens de concours

L'Académie étant consultée par M. le Recteur sur l'époque où les examens de concours auront lieu, décide de renvoyer ces examens après

Programme des cours
cours p. 1861.

le nouvel an.

Lecture est faite du programme des concours à ouvrir à Messieurs les étudiants et les externes pour l'année 1861. Ce programme est approuvé et sera soumis au Conseil de l'Instruction publique.

Valeur du Diplôme
de bachelier es Lettres

Rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur la question de savoir si l'on doit accorder aux porteurs du Diplôme de bachelier es Lettres délivrés par l'Académie ou de Diplômes reconnus équivalents, le droit d'être admis comme étudiants dans les Facultés spéciales. Les conclusions du rapport sont de proposer à l'Académie d'ajourner toute discussion sur cet objet.

On entend encore sur la même question un rapport verbal du Conseil de la Faculté de Droit. Celui-ci semblerait incliner pour résoudre affirmativement la question dont il s'agit. Toutefois il peut se ranger à la proposition du Conseil de la Faculté de Théologie.

Commission de
censure.

L'Académie délibérant décide sagement de la question.

Enfin l'Académie entend la lecture d'une lettre par laquelle le Conseil de la Faculté de Théologie appelle l'attention de l'Académie sur les inconvénients qu'a pour les études académiques et le bien du pays en général, la faculté accordée aux étudiants en Théologie d'être admis à la consécration avant d'avoir achevé leurs études.

L'Académie, à l'unanimité, approuve la lettre du Conseil de la Faculté de Théologie et décide de la transmettre au Conseil de l'Instruction publique en le priant de bien vouloir faire auprès de l'autorité les démarches nécessaires pour que d'ici en avant on admette plus à la consécration que des étudiants porteurs de Diplômes de baccalauréat en Théologie de l'Académie ou de Diplômes reconnus équivalents.

Séance du 17 janvier 1861.

Présents: M. Gay, Président.

M. M. Lufourmet, Piquet, Sister, Héranget, Marguet, Dupuy, Bischoff, Mout, Planchon, Scutlan, Guisan, Lufou, Charvannes, Hornung, Perrier et Raus.

M. Guillemin fait excuser son absence.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Règlement pour les
examens (modifications)

Lettre du 7 Décembre 1860, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 4 Décembre, a décidé de ne pas toucher, pour le moment, au principe des examens partiels, mais qu'il a admis les deux modifications suivantes aux articles 2 & 10 du règlement du 8 Février 1859:

1° L'article 2 est modifié dans ce sens que les examens partiels de la première série auront lieu ~~le premier~~ la semaine avant les vacances du nouvel an. Ceux de la seconde série la semaine avant les vacances de Pâques.

Séance du 17 Janvier 1861.

2° L'article 10 est modifié de manière que l'on viendra au système ancien des examens pour les Facultés de Théologie et de Droit.

Tableau des examens.

Lettre, du 7 Dec^{bre}, annonçant à M. le Recteur que le Conseil approuve le tableau des examens partiels de la première série.

Dispenses de la finance d'études.

Lettre, du 14 Dec^{bre}, annonçant: 1° que le Conseil dispense du paiement de la totalité de la finance d'études les étudiants Félix, Pochat, Raymond, Cousin, Collet, Benoit, Savary, Mathieu & Schöry, et de la moitié de la finance, l'étudiant J. Berthoud; 2° que la demande de dispense de l'externer Christein est rejetée.

Programme des concours p^r 1861.

Lettre, du 21 Dec^{bre}, informant l'Académie que le Conseil approuve le programme des concours ouverts aux étudiants, après y avoir ajouté deux nouveaux sujets.

M. le Recteur fait connaître qu'ensuite d'explications qu'il a données au Conseil, celui-ci a remplacé l'un de ces sujets par le suivant:

« Notice élémentaire, historique & descriptive sur la construction des cartes géographiques. »

Frais d'expertise p^r les examens complémentaires.

Lettre du 28 Décembre faisant connaître que le Conseil a pris une décision en vertu de laquelle tous les étudiants qui seront admis à faire des examens complémentaires devront payer les frais d'expertise & qui y a ainsi lieu à les faire payer à tous les étudiants qui ont subi des examens complémentaires cette année.

Dispenses de la finance d'études.

Lettre, du 28 Dec^{bre}, annonçant que le Conseil libère du paiement de la finance d'études les externes Nepp, Spühler, Müller, Seiler Nid. et Ischmet.

Rapport annuel sur l'Académie

Lettre, du 4 Janvier, invitant M. le Recteur à envoyer au Conseil, pour le 20 du même mois, le rapport annuel sur l'Académie. Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Armoire & collection de minéralogie.

Demande de M. le professeur Renvier d'être autorisé à transporter dans l'auditoire de physique une armoire à tiroirs qui est actuellement dans le cabinet de chimie, pour y placer une collection de minéralogie à l'usage des étudiants et dont la classification serait la même que celle qu'il suit dans son cours. Des éléments de cette collection seraient pris dans la partie de la collection de minéralogie du cabinet de chimie et qui ne sert pas à l'enseignement de cette science, & dans les Musées.

M. le professeur Bischoff étant consulté ne met aucune opposition à ce que la demande de M. Renvier soit prise en considération, seulement il demanderait alors à être autorisé à faire construire un meuble plus petit pour y placer la partie de la collection de minéralogie nécessaire pour son cours de chimie.

L'Académie délibérant sur la demande de M. Renvier d'ind-

Seance du 17 Janvier 1861.

de la transmettre au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Alfred Dufour

Il est par laquelle M. Alfred Dufour, externe de la Faculté de Droit, présente à l'Académie son diplôme de bachelier en lettres de l'Académie de Genève pour être admis ultérieurement; 1° à subir l'examen de langue allemande exigé par l'Académie pour compléter le baccalariat de l'Académie de Genève; 2° à faire ses examens de licence en droit en temps opportun; 3° à subir l'examen cette année sur les cours de l'année 1858-1859, comme 3^e année d'études.

L'Académie débattant accord à M. Dufour les faveurs de sa demande et décide qu'il subira son examen complémentaire de langue allemande à l'époque des examens pastoraux de Pâques.

Jules Prouz

Demande de M. Jules Prouz tendant à obtenir l'autorisation de se présenter qu'en automne sa thèse pour la licence en théologie.

Cette demande est renvoyée pour rapport et préavis, au Conseil de la Faculté de Théologie.

Jr. Schöny & Ant. Nicod

Demandes de M. M. Jean Schöny et Antoine Nicod d'être admis à subir à Pâques les examens qu'ils n'ont pu passer en décembre dernier, le premier pour cause de maladie, le second pour affaire de famille.

A la demande de M. Schöny est jointe une déclaration de M. le Doct. Depierre. - Ces deux demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique, conformément à l'art. 9 du règlement pour les examens des étudiants.

Comptes

du Secrétaire-caissier

L'Académie somme pour examiner les comptes de son secrétaire caissier une commission composée de M. le Recteur et de Messieurs les professeurs Dufourmont, Harnung & Minet.

Bibliothèque des étudiants.

M. le Recteur appelle l'attention de l'Académie sur l'achat de livres à faire cette année pour la bibliothèque des étudiants. Cette affaire est renvoyée à M. le Recteur qui est prié de s'entendre à ce sujet avec le bibliothécaire.

Concours.

Rapports des commissions d'examen pour les concours de 1860. L'Académie adoptant les conclusions de ces rapports décerne les prix et accessits suivants:

A. M. W. Coursson, p. ^r son concours de littérature française N° 15 du programme, un prix de 60 fr	accessit de 50 "
" Aug. Bustin, p. ^r le même concours	
" Eug. Benoit p. ^r son concours de littérat. franç. N° 18 "	accessit de 30 "
" Henri Vuillemin p. ^r " de philosophie N° 21 "	prix de 70 "
" Eug. Benoit " d'histoire N° 28 "	prix de 65 "
" Dr. de Coppet " de physique N° 38 "	prix de 75 "
" Alfred César de " de zoologie N° 51 "	prix de 60 "
" Jr. Berthoud " de géologie N° 52 "	accessit de 40 "
" Victor de Lonsaz " de théolog. histoir. N° 61 "	prix de 70 "
" Alfred Dufour " de philosop. de droit N° 73 "	prix de 80 "
" Paul Andrie " de " id. N° 74 "	accessit de 45 "
" François Pagein " de droit civil N° 83 "	prix de 60 "

Séance du 17 Janvier 1861.

La fixation du jour où aura lieu la proclamation publique du résultat des concours est laissée à M. le Recteur. — Cette solennité sera, comme les années précédentes, suivie d'un banquet auquel on invitera M.M. les experts aux examens de concours, les lauréats, M.M. les professeurs honoraires de l'Académie, les Membres du Conseil d'Etat, ceux du Conseil de l'Instruction publique, M. le Directeur du Collège cantonal & M. le syndic de Lausanne.

Séance du 31 Janvier 1861.

pour la proclamation publique du résultat des concours.

Présents: M. le Recteur Gay.

M.M. les professeurs Vuilleumier, Desfournet, Piquet, Hornung, Secretant, Geisler, Raouf, Duponca, Dufour, Bischoff, Planchon, Marguet, Bisanger, Renvier, Morel.

M.M. les conseillers d'Etat Blanchigny, Veillon et Coeuron.

M.M. les membres du Conseil de l'Instruction publique.

M.M. les experts de la Harpe, doct., Neumann, Gottsfrey, Astié & Nethin ud.

M.M. les étudiants des trois Facultés.

Concours.

M. le Recteur ouvre la séance en faisant connaître l'objet de la solennité de ce jour, après quoi il fait lecture du rapport général sur les concours & proclame les noms des lauréats.

Séance du 14 Février 1861.

Présents: M. le Recteur Gay,

M.M. Vuilleumier, Desfournet, Raouf, Hornung, Duponca Wiener, Morel, Bischoff, Renvier, Planchon, Dufour.

M. Kistler fait excuser son absence pour affaire d'office.

Lecture est faite des lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 18 janvier, accompagnant un bon de 280 francs pour acquitter 11 notes, et rappelant la décision prise dans le temps par le Département de l'Intérieur de ne pas faire payer par l'Etat les notes brisées à l'Académie par les étudiants.

Lettre, du 22 janvier, informant l'Académie que le Conseil autorise M.M. Schömy et Nicatzy à passer à Pâques les examens partiels la première série, qu'ils n'ont pu subir en décembre.

Lettre, du 22 janvier, faisant connaître que le Conseil désigne M. Kistler de la matière de la finance d'études.

Don p^r acquitter 11 notes
(vires brisées)

M.M. Schömy & Nicatzy

M. Gutt.

L'annee du 14 Fevrier 1864.

Cours de chimie (auditoir)

Lettre, du 25 Janvier demandant s'il y avait des inconvénients à ce que M. Renévier donnât son cours dans l'auditoire de chimie.

M. le Recteur fait connaître qu'il a répondu affirmativement, apres avoir entendu M. le professeur Renévier.

M. M. Furer & Ohnstein

Lettre, du 25 Janvier, annonçant que les externes Furer & Ohnstein sont dispensés du paiement de la finance d'études.

Louis Rambert

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Demande de M. Rambert, étudiant en Droit, tendant à obtenir l'autorisation de subir au mois de Juillet prochain tous les examens ^{spéciaux} qu'il doit encore passer dans sa Faculté, et, au mois d'octobre, ses examens généraux pour la licence. - L'Académie délibérant accorde à M. Rambert les fins de sa demande et décide que les cours sur lesquels le pétitionnaire devra subir examen comme cours de sa 3^e année d'études, sont ceux donnés dans la Faculté pendant l'année 1868-1869.

M. Bory

Demande de M. Bory, externe de la Faculté de Droit, d'être admis à passer l'examen de langue allemande requis par l'Académie pour compléter le baccalauriat de l'Académie de Genève. A la demande de M. Bory est joint le diplôme de bachelier es-lettres qui lui a été délivré par cette Académie.

L'Académie accorde à M. Bory les fins de sa demande et décide qu'il subira à Pâques son examen complémentaire d'allemand.

Cabinet de chimie

Rapport de la commission chargée de visiter le laboratoire de chimie. D'après ce rapport, qui ne donne lieu à aucune observation, rien de particulier ou de nouveau dans le cabinet de chimie ne mérite d'être signalé, sauf l'introduction des appareils nécessaires pour utiliser le gaz comme moyen de chauffage.

J. Roux

Rapport verbal du Conseil de la Faculté de Théologie sur la demande de l'étud. Jules Roux d'être autorisé à se présenter qu'en Septembre prochain s'a thèse pour la licence en théologie. - L'Académie adoptant les conclusions du rapport, décide de ne pas prendre en considération la demande de M. Roux, cette demande étant contraire au règlement.

Rapport annuel sur l'Académie.

Rapport annuel sur l'Académie pour l'année 1860. Ce rapport est approuvé pour être transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Comptes du Secrétaire-caissier

Rapport de la Commission chargée de l'examen des comptes du Secrétaire-caissier de l'Académie. Sur le rapport de la Commission, ces comptes, dont suivent les bilans, sont approuvés.

Compte des finances d'études, d'immatriculation et de diplômes.

Recevoir Fr. 7372

Livré au Receveur du District de Lausanne . 7372

Compte de la Caisse académique.

Doit Fr. 2478.30

Avoir 2321.05

Solde en faveur de la Caisse 157.14

Séance du 14 Février 1861.

Les capitaux de la Caisse, le solde non compris, s'élèvent à Fr. 21710.30c

Sur la proposition de la Commission, on décide de faire de M. M. les frères Antoine & Louis Curtat l'acquisition d'un acte de revers de capital de 1800 fr.

Secrétaire de l'Académie:

Sur la proposition de M. le Recteur et vu les nombreuses occupations que le Secrétaire a eues dans l'année qui vient de s'écouler, l'Académie décide de demander au Conseil de l'Instruction publique une gratification en sa faveur pour l'année 1860 et une augmentation de traitement pour l'avenir.

Séance du 21 Février 1861.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Willeumier, Dufour, Fiquet, Schler, Péranger, Hornung, Winer, Marguet, Duprez, Guisan, Moul, Pomeroy, Planchon, Dufour, Chavannes.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le Bureau.

Arrêté touchant la Commission de considération

Lettre, du 19 Février, communiquant une copie de l'arrêté pris par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 12 courant, touchant les dispositions du règlement du 24 Février 1846 pour la commission de considération.

L'Académie décide que la copie de cet arrêté sera communiquée aux étudiants par voie d'affiche.

Règlement p. les examens (révision)

Lettre, du 15 Février, transmettant pour examen & rapport, une pétition par laquelle les étudiants en Théologie demandent la révision du règlement pour les examens, en ce sens que les experts pour les examens partiels soient pris en dehors du corps enseignant.

L'Académie, après délibération, décide de répondre au Conseil dans ce sens: qu'elle ne peut entrer en matière sur le fond de la demande des étudiants, à cause de la forme inconvenante de leur pétition et du motif éthyologique; qu'elle estime que le règlement doit être maintenu pendant les trois années destinées à en faire l'essai et qu'un rappel à l'ordre devrait être adressé aux pétitionnaires par l'autorité.

Tableau des examens partiels de Pâques Remboursement de la créance Curchod & placement de fonds.

Lettre, du 21 Février, annonçant que le Conseil approuve les examens partiels de Pâques.

Lettre de M. le Secrétaire Caissier Ant. Curtat annonçant le remboursement de la créance de 5797 fr que possède l'Académie contre M. M. Curchod, de Nag, et transmettant pour examen trois créances dont l'Académie pourrait faire l'acquisition pour remplacer les fonds provenant du remboursement dont il s'agit.

L'Académie, après délibération, décide de remplacer les fonds provenant du remboursement Curchod en faisant l'achat de cédulas de la Banque

Séance du 21 Février 1861.

hypothèse vauvoise.

Commiss. d'exercice de
Lausanne.

Lettre de M. le major Roux, commiss. d'exercice en chef du contingent de Lausanne, demandant un exemplaire du catalogue des étudiants et faisant connaître comment il procéderait cette année à l'égard des étudiants et des externes. Cette dernière partie de la lettre de M. Roux sera, par voie d'affiches, communiquée à M. M. les étudiants et les externes pour leur gouverner.

S. Lemaire

Lettre, du 16 Février, de l'élève S. Lemaire qui demande d'être admis à subir à Pâques l'examen partiel de physique de la seconde^{lre} année que celui de la 1^{re} série qu'il n'a pas subi en Décembre. Le pétitionnaire allègue à l'appui de sa demande qu'il ignorait que s'il ne se présentait pas à l'examen de décembre, il ne pourrait pas se présenter à celui de Pâques.

L'Académie délibérant sur cette demande décide qu'il n'y a pas lieu de la prendre en considération, attendu que si l'on en accordait les fins on créerait un précédent qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses.

Sire Lavade.

Rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur la proposition de révoquer la disposition réglementaire concernant le prix Lavade, qui dit que le prix ou un accessit ne pourra être accordé deux fois à un même étudiant.

L'Académie, adaptant les conclusions du rapport, révoque cette disposition.

Séance du 19 Avril 1861.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Dufournet, ^{Off.} Mier, Morel, Péanget, Dupoux, Hornung, Guisan, Margot, Planchon, Dufour.

M. Guillemin fait excuser son absence.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau.

Bon

(p. le secrétaire suppl.
de l'Académie)

Lettre, du 5 mars, du Conseil de l'Instruction publique transmettant un bon de 340 francs en faveur de M. Guignard secrétaire suppl. de l'Académie pour travaux extraordinaires pendant l'année 1860.

Salle

de l'Académie mise
à la disposition de la

Lettre, du 26 Mars, par laquelle M. le Président du Conseil d'Etat prie l'Académie de bien vouloir mettre la salle, pendant environ un mois, à la disposition de la Commission constituante.

Commission constituante

M. le Recteur dit que n'ayant pas eu le temps de convoquer l'Académie pour la consulter, il a eu devoir accorder l'autorisation demandée. Cette autorisation est approuvée par l'Académie.

Acad. de Genève.

Lettre de l'Académie de Genève accompagnant l'envoi de divers écrits académiques publiés à Genève dans le courant des années 1859 & 1860. — Il sera accusé, avec remerciements, réception de cet envoi et l'on enverra en échange les règlements & les programmes actuellement en vigueur à l'Académie de Lausanne.

Séance du 19 Avril 1861.

Université de Bonn

Lettre de l'Université de Bonn accompagnant aussi un envoi de dissertations, de programmes et autres écrits académiques publiés pendant l'année 1860. - Il sera accusé réception avec remerciements.

Examens complémentaires de Pâques.

Demander des étèves Charles Dufour, Julien Guisan, Charles Rosland, Jules Mestral, Emile Lépierre et Guillaume Alioth tendant à obtenir l'autorisation de faire, à l'époque qui leur sera fixée, les examens qu'ils n'ont pu passer à Pâques pour cause de maladie. A ces demandes sont jointes à l'appui des déclarations délivrées par les médecins Buisson, Lépierre, Mollet, de la Harpe, Matthey, Marul. - L'Académie délibérant décide que ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un avis favorable.

Banquet académique

Compte du banquet à l'occasion de la proclamation publique du résultat des concours académiques pour 1860. - Ce compte sera remis au Secrétaire caissier de l'Académie pour en faire le paiement.

Al Dufour & Alph. Bory
(examen de langue allemande)

Rapport sur les examens complémentaires de langue et de littérature allemande subis par M. M. Alfred Dufour & Alphonse Bory. - Ces examens sont admis.

Bibliothèque des étudiants

M. le Recteur fait connaître que trois des étèves qui sont entrés à l'Académie en 1859 et douze qui y sont entrés en 1860 n'ont pas encore payé la finance d'entrée qu'ils doivent à la bibliothèque des étudiants malgré les réclamations réitérées qui leur ont été adressées par le bibliothécaire. - Après délibération, l'Académie décide de proposer au Conseil de l'Instruction publique que les étèves qui n'auront pas payé au 1^{er} juillet la finance qu'ils doivent à la dite bibliothèque seront exclus des prochains examens.

Bedeau (son traitement p^r le service des étudiants)

Les étudiants de l'Académie ne s'étant pas encore reconstitués en corps conformément au règlement du 13 Novembre 1850 et le bedeau de l'Académie n'ayant ainsi eu à remplir pendant l'année 1859-1860 qu'une partie des fonctions (celles concernant la bibliothèque des étudiants) qu'il devait faire ci devant, M. le Recteur soumet à l'Académie la question de savoir si ce fonctionnaire doit recevoir pour 1859-60 la totalité du traitement (70 francs) fixé par l'article 180 des Anciens Statuts des étudiants. - L'Académie délibérant décide cette question affirmativement.

Prix Swade.

On décide que la commission d'examen pour le concours de lecture savante qui doit avoir lieu prochainement sera composée de M. M. les trois professeurs de la Faculté de Théologie et de M. M. les professeurs Péranger & Hornung.

Portrait de M. Simon

M. le professeur Dufournet fait connaître que M. le professeur honoraire de l'Académie offre à celle-ci, par son organ, le portrait de M. Tiefert, à condition qu'il soit placé dans la salle de ses

Séances. — On fera connaître à M. Pérou que l'Académie accepte son offre avec reconnaissance.

Séance du 10 Mai 1861.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Wiener, Nenter, Moul, Hornung, Pérenger, Magnenat, Guisan, Birschoff, Penvenier, Blanchon, Dupour,
M. M. Trillemeier et Dupour ont excusé leur absence.

M. le Recteur communique à l'Académie les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Examens complémentaires de Pâques.

Lettre du 22 avril, faisant connaître que le Conseil autorise les élèves Charles Dufour, Jules Nentral, Julien Guisan, Ch. Roland, Emile Lépin, et Guillaume Alloth à subir, à l'époque qui leur fera, les examens partiels qu'ils ont pu subir à Pâques, pour cause de maladie.

Bibliothèque des étudiants.

Lettre, de même date, annonçant que le Conseil a décidé que les étudiants qui n'auraient pas payé au 1^{er} juillet la finance qu'ils doivent à la Bibliothèque des étudiants seront exclus des prochains examens.

M. M. Miescher & Gentsch

Lettre, du 7 Mai, informant M. le Recteur que le Conseil s'entend à réduire de moitié le paiement de la finance d'étude de M. M. Miescher et Gentsch.

Leçons d'allemand (3^e Volée)

Lettre, de même date, par laquelle le Conseil fait connaître à M. le Recteur qu'il a appris que les leçons de langue allemande ne se donnaient plus à l'Académie depuis quelque temps, et demande des renseignements à ce sujet.

M. le Recteur dit qu' aussitôt après avoir reçu cette lettre, il en a communiqué la teneur à M. le professeur Nessler, en le priant de lui adresser un rapport concernant la suspension de ses leçons et que ce rapport, destiné d'abord au Conseil de l'Instruction publique, lui est parvenu aujourd'hui à 2 h. de l'après-midi.

Il résulte du rapport de M. Nessler, dont il est fait lecture:

- 1^o Que les élèves de la 3^e volée des Lettres ont manqué solemnellement, la leçon de langue allemande du jeudi 18 avril dernier.
- 2^o Que le lundi suivant, un étudiant de la 3^e volée des Lettres fit connaître à M. Nessler que ce serait inutilement qu'il se présenterait à l'auditoire de cette volée, attendu que les élèves ne s'y réuniraient pas pour prendre leur leçon,
- 3^o Que M. Nessler, pour ne pas subir la honte de se trouver en présence de bancs vides, suspendit ses leçons, mais en informant les élèves qu'il les reprendrait aussitôt qu'ils lui en exprimeraient le désir et lui témoigneraient leurs regrets de ce qui s'était passé.

Séance du 10 Mai 1861.

L'Académie délibérant décide: 1^o de charger M. le Recteur de faire une enquête sur cet acte d'indiscipline et que dans préjuger la décision que l'Académie pourra prendre lorsqu'elle aura entendu le rapport de M. le Recteur, les leçons de la 3^e volée recommenceront déjà lundi prochain, 13 courant, que M. le Recteur accompagnera M. le professeur Nestler dans sa leçon de ce jour et adressera des exhortations à la volée.

J. Proux

Lettre, du 3 Mai, annonçant que sur la demande de M. Jules Proux, le Conseil libère et étudie l'obligation de payer les frais d'expertise occasionnés par les examens qu'il s'a subis, pour raison de santé, qu'à la rentrée d'Octobre.

A. Dufour, A. Bory

Lettre est aussi faite d'une demande de M. M. les externes en Droit Alfred Dufour & Alphonse Bory tendant à ce qu'ils soient mis au bénéfice de la décision du Conseil d'Etat, en date du 14 juillet 1856, qui règle la position des étudiants réguliers de l'Académie relativement au service militaire. - Cette demande est renvoyé pour rapport & préavis au Conseil de la Faculté de Droit.

Université de Berne.

Lettre du Sénat de l'Université de Berne accompagnant l'envoi de divers écrits académiques publiés pendant l'année 1860. - Il sera aussi réception avec remerciements.

Séance du 16 Mai 1861.

Présents: M. le Recteur Gay

M. M. Dupoumet, Piquet, Nestler, Marguet, Desperiers, Berchot, Béranger, Renier, Marchon, Dufour, Mout, Raour, Hornung, Scutan Guisan. - M. le professeur Vuilleumier fait excuse son absence pour motif de santé.

Programmes pour la licence.

L'Académie s'occupe d'abord des programmes pour la licence. M. le professeur Meier, président de la Faculté des Lettres & Sciences, fait lecture du projet de programme de licence et. L'introduction à ce programme est adaptée. Quant au programme même, on décide de le faire copier pour le mettre en circulation et d'en renvoyer la discussion à une prochaine séance.

M. le Président du Conseil de la Faculté de Théologie fait connaître que ce Conseil n'a point préparé de programme, attendu qu'il y a impossibilité d'en faire et que les dispositions du règlement du 17 juin 1859 sont suffisantes.

M. le professeur Hornung, Président du Conseil de la Faculté de Droit, lit le projet de programme élaboré par ce Conseil pour la licence en Droit. La discussion s'ouvre d'abord sur la convenance d'un programme pour cette licence en particulier, puis pour la licence en général. M. le professeur Desperiers propose d'unanimité la question de savoir, s'il ne convient

Séance du 16 Mai 1861.

avait pas de modifier l'art. 8 du règlement de 1859, dans le sens qu'il n'y aurait pas pour la lecture de programmes annexés au règlement. Cette proposition étant appuyée est mise en discussion. M. le professeur Guisan fait alors la motion d'ordre qu'il soit renvoyé à la proposition de M. Duperré jusqu'à ce que les programmes aient été discutés et adoptés, sauf à faire au règlement, après l'adoption des programmes, telle modification qui sera jugée nécessaire. - Cette motion est adoptée.

M. Dufour & Alph. Bory

On entend un rapport verbal du Conseil de la Faculté de Droit sur la demande tendant à ce que les externes en Droit M. Dufour & Alph. Bory soient mis au bénéfice de la décision du Conseil d'Etat, du 14 Juillet 1856, qui règle la position des étudiants réguliers de l'Académie relativement au service militaire. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, refuse d'accueillir aux deux pétitionnaires les fins de leur demande.

Gage Paris

L'Académie s'occupe ensuite de la collation du gage Paris. Un seul élève, M. Eugène Benoît, a demandé ce gage. Il lui est accordé pour le terme de trois ans à dater du 20 octobre 1860.

Discipline
(3^e Solie)

M. le Recteur fait connaître les résultats de l'enquête qu'il a faite au sujet du cas d'indiscipline dont les élèves de la 3^e Volie des Lettres sont rendus coupables en manquant leur leçon de langue allemande du 18 avril dernier.

Trois élèves ont excusé leur absence par des raisons de famille; sept ont prétendu qu'ils n'avaient qu'une leçon cette après-midi et qu'ils étaient restés chez eux; sept autres qui se trouvaient sur la cour du Collège au moment de la leçon, ont formé le complet de ne pas se rendre à l'auditoire ou les attendait le professeur.

M. le Recteur ajoute que les élèves coupables ont déjà reçu à sa part de sérieux avertissements.

L'Académie délibérant décide, sur l'offre de M. Nessler et en vertu de l'approbation du Conseil d'Instruction publique, que la 3^e Volie des Lettres aura, par semaine, une leçon supplémentaire de langue allemande, dès à présent jusqu'au 15 Juin. - Il est entendu que ces leçons ne doivent être considérées comme une peine, mais comme une réparation du temps perdu pour l'étude de la langue allemande.

Séance du 23 Mai 1861

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Dufourmet, Siguet, Hornung, Nestler, Marguet, Thiery, Guisan, Renvier, Duperré, Béranger, Dufour.

M. M. Vuillemin & Marchion font excuser leur absence.

Propositions (d'annonc)

M. le professeur Dufourmet fait lecture d'un rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur une demande de 12 étudiants

Séance du 23 Mai 1861.

de cette Faculté tendant à ce qu'il leur soit accordé terme jusqu'à la fin de juin pour se mettre en règle au sujet de deux sermons et d'un catéchisme qu'ils devaient avoir présentés au 31 Mai courant, pour être admis aux prochains examens, à l'exception du règlement du Conseil d'Etat du 20 octobre 1855.

L'Académie délibérant, décide, conformément aux conclusions du rapport, de ne pas accorder aux pétitionnaires les fins de leur demande.

Lecture est aussi faite d'une lettre du 18 Mai, par laquelle le Conseil de l'Instruction publique annonce à l'Académie qu'il remercie M. le professeur Nestler de l'offre qu'il a bien voulu faire de donner un leçon supplémentaire d'allemand à la 3^e volée des Lettres jusqu'au 15 Juin, mais qu'il ne peut imposer de surcroît de leçons que dans le cas où les étudiants y adhéraient, que c'est par conséquent, un arrangement à régler entre le professeur et les élèves.

La discussion étant ouverte sur ce qu'il convient de faire en présence de la lettre du Conseil, M. le professeur Nestler fait connaître qu'il ne peut entrer en arrangement avec les élèves de 3^e et qu'il retire l'offre qu'il a faite. L'Académie décide alors de laisser tomber cette affaire et décide au Conseil pour lui faire connaître cette décision et le retrait de l'offre qu'avait faite M. Nestler.

Séance du 13 Juin 1861.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Willemin, Dufour et, Scutari, Nestler, Wiener, Bischoff, Planchon, Pézanger, Morel, Dufour, Geusan, Hornung, Duprenon, Renvier & M. Geusan, membre du Conseil de l'Instruction publique.

Les pièces suivantes sont déposées sur le bureau.

Bois de chauffage

Lettre du Conseil de l'Instruction publique ^(du 7 juin) annonçant que le Conseil d'Etat a décidé que le bois de chauffage sera fourni par l'Etat aux Administrations et que M. Gay, secrétaire de la Commission des ports, est chargé de tout ce qui concerne les détails relatifs à cette fourniture.

PlACEMENT DE FONDS

Lettre, du 4 Juin, par laquelle M. le Secrétaire-Cassier de l'Académie fait connaître: 1^o que M. Pernet l'a avisé du remboursement de 3200 fr. qu'il doit à la Caisse académique; 2^o qu'il fait des démarches pour replacer cette somme sur des hypothèques spéciales. —

On attendra pour s'occuper du placement des 3200 fr. remboursés que M. le Secrétaire-Cassier fasse des propositions.

Séance Du 13 Juin 1861.

Commission constituante

Lettre, du 24 Mai, par laquelle M. le Président de la commission constituante fait connaître que celle-ci a terminé ses travaux et remercie l'Académie d'avoir bien voulu mettre sa salle à la disposition de la commission.

Baccalauriats-sciences physiques et naturelles.

Lettre par laquelle cinq étudiants & externes qui se proposent d'étudier la médecine demandent que l'Académie veuille bien prendre en considération une des trois propositions suivantes concernant les examens pour le baccalauriat es-sciences physiques et naturelles.

- 1) Que les cours de mécanique et d'astronomie soient retranchés du programme en conservant les deux examens sur les mathématiques.
- 2) Que les deux cours soient comptés, mais qu'un examen seulement soit exigé.
- 3) Exiger deux examens mais dont les succès combinés formeraient une seule moyenne.

Cette demande est renvoyée, pour examen et préavis, à une commission composée de MM. Dufour, Planchon & Marquet.

Lr. Divorce

Lettre par laquelle l'étudiant Sr. Divorce, de la 3.° vote des Lettres, demande d'être dispensé du paiement de la seconde portion de sa finance d'étude. - Vu la bonne conduite et l'application du pétitionnaire, sa demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Programme des cours

Programme des cours pour l'année académique 1861-1862. Le programme est lu et discuté, puis admis tel qu'il sera présenté au Conseil de l'Instruction publique.

Licence.

Programmes pour la licence. La discussion de ces programmes est d'abord reprise, puis sur la proposition qui en est faite par M. le professeur Dufour, on décide de rajourner le nouveau jusqu'à la prochaine séance et de renvoyer ces programmes aux diverses commissions qui les ont élaborés pour être de nouveau examinés par elles.

Examens annuels

M. Guisan, membre du Conseil de l'Instruction publique, fait connaître que les étudiants ont adressé à ce Conseil la demande que les prochains examens soient répartis sur trois semaines, c-à-d. qu'ils commencent le 8 juillet, et il prie l'Académie, vu l'urgence du cas, de bien vouloir délibérer sur cet objet séance tenante, quoiqu'elle ne soit pas encore saisie de cette affaire par une lettre du Conseil.

Mu la nécessité de prendre une prompte décision, l'Académie entre immédiatement en délibération sur la demande des étudiants et décide: 1° De proposer au C. de l'Instr. public. d'accorder aux pétitionnaires les fins de leur demande; 2° qu'il ne sera répondu par le Conseil pour lui faire connaître ce préavis que lorsque l'Académie sera régulièrement saisie de l'affaire.

Le 27 juin 1861.

Présents: M. le Recteur Gay
 M. M. Pignat, Prava, Marguet, Dupuis, Wiener, Péranger, Moul
 Blanchon, Dufour, Guisan.

M. le Recteur dépose sur le bureau les deux lettres suivantes en
 Conseil de l'Instruction publique.

Examens

Lettre, du 14 juin, annonçant que le Conseil avertit aux étudiants
 ses fins de leur demande tendant à ce que les prochains examens aient lieu
 du 8 au 30 juillet.

id

Lettre, du 21 juin, annonçant que le Conseil approuve le tableau
 des prochains examens annuels.

Baccalariats sci-
ences physiq. & natur.

Lecture est ensuite faite du rapport de la commission nommée dans la
 précédente séance pour examiner la question de savoir s'il y a lieu d'apporter
 au programme pour le baccalariat en sciences physiques et naturelles les modi-
 fications demandées par cinq étudiants et externes de la Faculté des lettres
 qui se proposent d'étudier la médecine.

L'Académie adopte les modifications proposées par la commission
 et décide de les soumettre à l'approbation du Conseil de l'Instruction
 publique.

Programme p. la licence

L'Académie reprend ensuite la discussion du projet de programme
 pour la licence. Après avoir subi encore quelques modifications, le projet
 est adopté, à l'exception du programme concernant la zoologie et l'anat-
 omie qui est renvoyé à l'examen de la commission chargée de l'élabo-
 ration du programme général (pour la licence en droit), et qui
 sera ensuite soumis à l'Académie par voie de circulaire.

Quant à des programmes détaillés pour la licence en Théologie,
 et la licence en Droit, l'Académie décide de n'en point publier pour
 le moment.

Subside p. l'impression
des thèses.

Sur la proposition motivée qui en est faite par le Conseil et
 la Faculté de Droit, l'Académie décide de commander au Conseil de
 l'Instruction publique un subsidie en faveur des candidats à la licence
 en Droit et à la licence en Théologie pour l'impression des thèses qui
 auront été admises.

Séance du 31 juillet 1861.

Présents: M. le Recteur Gay.

M. M. Vuillemin, Pignat, Hornung, Wiener, Prava,
 Marguet, Péranger, Blanchon, Guisan, Charavann, Moul, Pignat
 et Dufour. — M. le professeur Guisan excuse son absence de la séance
 du 27 juin, et M. le professeur Dufour excuse, par écrit, son absence
 de la séance d'aujourd'hui.

Séance du 31 juillet 1861.

M. le Recteur expose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique

Convention Barbaroux

Lettre, du 20 Juin, faisant connaître que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 25 du même mois, a décidé de renouveler pour deux ans, à dater du 1^{er} juillet 1861, la convention passée avec l'évêque Barbaroux pour les leçons d'égrotation à donner aux étudiants.

Frais p^r impression de thèses.

Lettre, du 9 juillet, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé qu'il sera supporté la moitié des frais d'impression des thèses des candidats à la licence en Droit & en Théologie, l'autre moitié que cette moitié de frais puisse dépasser cinquante francs.

Modification au Règlement pour le baccalauriat

Lettre, du 9 juillet, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, dans sa séance du même jour, a décidé de modifier conformément au préavis de l'Académie, le règlement du 15 août 1859, en ce qui concerne les programmes d'arithmétique, de géométrie, d'algèbre et de trigonométrie pour le baccalauriat en sciences physiques et naturelles.

Programme des cours p^r 1861-1862.

Lettre, du 12 juillet, par laquelle le Conseil présente quelques observations touchant le programme des cours pour l'année académique 1861-1862, savoir concernant les cours de droit romain, d'histoire du droit français et d'histoire ecclésiastique. M. le Recteur dit qu'il a communiqué les observations du Conseil à Messieurs les professeurs qu'elles concernent directement et qu'une légère modification a été apportée au programme d'histoire de l'histoire, après avoir entendu le Conseil de la Faculté de Théologie.

id

Lettre, du 23 juillet, annonçant que le Conseil adopte le programme des cours avec la modification qui y a été apportée.

Professeurs extraordinaires.

Lettre, du 23 juillet, faisant connaître que le Conseil d'Etat a confirmé dans leurs fonctions de professeurs extraordinaires à l'Académie, Messieurs Piranga, Morel, Guisan, Scuter, Planchon et Frenet (p^r 1861-1862).

Programmes p^r la licence.

Lettre, du 23 juillet, présentant quelques observations sur le programme général pour la licence, tout en faisant connaître que son approbation lui est d'ores et déjà acquise. L'Académie, après avoir pris connaissance des observations du Conseil, a apporté au programme divers changements qui font droit à la plupart de ces observations. Les programmes pour les licences en lettres, en sciences mathématiques, en sciences physiques et en sciences naturelles sont ensuite définitivement adoptés par l'Académie.

Quant aux programmes pour la licence en Droit et la licence en Théologie, on décide de ne pas s'en occuper de nouveau pour le moment.

Letture est aussi faite des pièces suivantes:
Lettre du 23 juillet, du Conseil de la Faculté de Théologie.

Cours de M. Neumann

Séance Du 31 Juillet 1861.

puissant M^r. le Recteur de vouloir bien comprendre dans le projet du prochain programme un cours facultatif, à deux heures par semaine, offert par M^r. le Doct^r. Neumann. Ce cours aurait pour objet l'histoire des religions. Cette proposition est adoptée, et l'on décide qu'il sera émis à M^r. Neumann pour le remercie de l'intérêt qu'il continue à porter à l'Académie.

Prix Lavade.

Rapports de la commission chargée de faire subir l'examen de lecture sacrée institué ensuite du prix fondé par M^r. Lavade. La commission propose d'accorder les prix suivants, savoir: à M^r. Cottet 15 fr.; à M^r. Des Lois 15; à M^r. Roux, 10 fr.; à M^r. Borey 10 francs. Ces accords sont accordés.

M^r. Pingoud

Demande de M^r. Pingoud, étudiant en Théologie, tendant à être autorisé, à la rentrée d'octobre prochain, les examens annuels qu'il n'a pas été admis à passer en juillet, parce qu'il n'avait présenté les trois propositions requises des étudiants en Théologie.

M^r. Bory

Demande de M^r. Bory, externe en Droit, d'être aussi admis à subir, à la rentrée d'octobre, une série d'examens sur les cours donnés dans la Faculté de Droit pendant l'année 1859-1860.

L'Académie, après avoir entendu les Conseils des Facultés de Théologie et de Droit, décide de transmettre ces deux demandes au Conseil de l'Instruction publique, en les accompagnant d'un préavis défavorable.

M^r. J^r. Schömy

Demande de l'étudiant, J^r. Schömy, de la F. Volée des Lettres, tendant à être admis à subir plus tard ses examens de Pâques et de juillet, qu'il n'a pas pu passer aux époques réglementaires, pour cause de maladie. La demande de M^r. Schömy sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Examens p^r le grade de bachelier.

Rapport de la commission chargée de faire subir les examens pour le baccalauriat en Lettres, le baccalauriat en science mathématiques et le baccalauriat en sciences physiques & naturelles. L'Académie adoptant les conclusions de ces rapports, confère:

À M^r. Henri Vieilleumier le diplôme de bachelier en lettres,

" M^r. Nicati, le diplôme de bachelier en sciences mathématiques,

" M^r. Jean Dupon, le diplôme de bachelier en sciences physiques & naturelles.

L'Académie prend ensuite connaissance du résultat des examens subis par les étudiants des trois Facultés pendant l'année 1860-1861.

Examens de 1860-61

B^r Gay.

Enduite de ces examens, l'Académie répartit comme suit le prix Gay, entre les élèves qui se sont le plus distingués:

M^r. M^r. M^r. Courvon 15 fr.; H. De la Harpe 15 fr. Alfred Pennerin 10 fr.

P. Picard 10 fr., H. Marguerat, 10 fr., Armand De Crousaz 10 fr.

La somme nécessaire pour le paiement de ces prix sera payée par la Caisse académique.

Séance du 31 juillet 1861.

Mr. Siguet élu Recteur.

Les trois années pour lesquelles M. le professeur Gay avait été nommé Recteur expirant au 20 Octobre prochain, l'Académie procède à l'élection d'un nouveau Recteur et M. le professeur Siguet est élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages.

Du 24 Octobre 1861.

Présents. M. le Recteur Gay, M. M. Vuilleumier, Dapouzet, Pigeot, Guisan, Secretan, Ravoux, Duperron, Béranger, Marguet, Birschoff, Chavann, Blanchon, Renuin, Morel. - M. Guisan, membre du Conseil de l'Instruction publique. - M. M. les étudiants des trois Facultés.

Installation de M. le Recteur Siguet

La séance est ouverte dans la grande salle de la Bibliothèque cantonale par M. le Recteur Gay qui fait connaître le but de la séance, donne un aperçu de la marche de l'établissement académique pendant les trois dernières années et présente à Messieurs les étudiants des trois Facultés, en qualité de Recteur de l'Académie, M. le professeur Pigeot auquel il remet ensuite le fauteuil. - M. Pigeot remercie l'Académie de la confiance qu'elle lui a témoignée en l'appelant au Rectorat, s'attache au dévouement qu'il apportera dans ses fonctions de Recteur, parle de l'importance des études académiques et réclame des étudiants leur coopération pour la bonne marche de l'établissement et le succès des études académiques.

L'Académie se transporte ensuite dans la salle de ses séances pour s'occuper de divers objets à l'ordre du jour.

Lecture est d'abord faite des lettres suivantes du Conseil d'Instruction publique.

Mr. Neumann (Cours facultatif)

Lettre, du 30 juillet, informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser M. le Docteur Neumann à donner un cours facultatif, à 2 h. par semaine, sur l'histoire des religions.

Mr. Singourd

Lettre, du 2 Août, annonçant que le Conseil refuse à M. Emile Singourd l'autorisation de passer, à la rentrée, les examens qu'il n'a pas été admis à subir en juillet dernier.

Mr. Bory

Lettre, du 2 Août, par laquelle le Conseil fait connaître à l'Académie qu'il refuse à M. Bory l'autorisation de passer, à la rentrée d'Octobre, une série d'examens sur les cours donnés dans la Faculté de Droit pendant l'année académique 1859-1860.

Mr J. Schöny

Lettre, du 3 Août, faisant connaître que le Conseil autorise M. Schöny à passer plus tard ses examens de Pâques et de juillet, qu'il n'a pas pu subir aux épreuves réglementaires.

- Auditoires. Lettre, du 13 Août, autorisant M. le Recteur à faire quelques réparations aux auditoires de l'Académie et à mettre ceux-ci à la disposition de la Société Suisse des sciences naturelles.
- Mo. Bastian, concierge Lettre, du 16 Août, avisant l'Académie que le Conseil d'Etat a accordé à Mo. Bastian, concierge du Musée, une indemnité de 80 francs pour service aux copies de M. Mo. les professeurs Chavannes, Blanchon & Rencvier.
- Exam. pour l'admiss.
D^r la Section des Sciences, Lettre, du 30 Août, faisant connaître que le Conseil a composé comme suit les deux commissions d'examen pour l'admission dans la Section des Sciences: Pour les Lettres, M. Mo. les professeurs Winer, Pranger & M. Rochat, Directeur du Collège cantonal; - pour les mathématiques, M. Mo. les professeurs Dufour & Marguet, et Mo. Luda, instituteur au Collège cantonal.
- Mo. Delarageaz Lettre, du 1^{er} 8^{bre}, autorisant l'étudiant H. Delarageaz à subir à la rentrée les examens qu'il n'a pas faits en juillet dernier.
- id Lettre, du 18 8^{bre}, annonçant à M. le Recteur que le Conseil adopte ses propositions relatives aux experts pour les examens de Mo. Delarageaz.
- Mo Mo. Pruffy & Gottsfrey, experts. Lettre, du 18 8^{bre}, annonçant à M. le Recteur que le Conseil a désigné M. Mo. les avocats Pruffy et Gottsfrey pour experts aux examens de licence de M. Mo. les étudiants F. Rambert & B. Durnet.
- id Lettre, du 28 8^{bre}, avisant M. le Recteur que le Conseil a remplacé par Mo. l'avocat Pruy, Mo. Pruffy qui ne peut accepter le mandat d'expert, aux examens de M. Mo. Rambert & Durnet.
- Lettre est aussi faite des pièces suivantes:
- Mo. Moïse Vautier. Lettre, du 1^{er} Août, par laquelle Mo. Vautier, élève régulier de la 3^e volée des Lettres & Sciences, fait connaître qu'il se constitue candidat dans la même Faculté.
- J. Galley Lettre, du 2^e 8^{bre}, par laquelle Mo. L. B. Galley demande que le congé accordé à son fils Jules soit prolongé d'une année. - Cette prolongation est accordée.
- M. L. Best Lettre par laquelle Mo. le pasteur F. Ake demande un certificat d'études pour Mo. L. Best, ancien étudiant de la Faculté de Théologie. L'Académie délibérant sur cette demande, décide d'expédier à Mo. Best un duplicata du certificat, qui lui a été délivré en
- J^r Schöny Lettre par laquelle l'étudiant J^r Schöny fait connaître qu'il a dans la forme interrompu de nouveau ses études et qu'il demande un congé et un certificat d'études. - L'Académie accorde à Mo. Schöny

Séance du 24^{8^{me}} 1861.M. A. Menthonex,
H. Dudaud et Ed. Neiss

un congé d'une année et le certificat qu'il requiert.
Rapports des deux commissions chargées de faire subir les examens pour l'admission dans la Section des Sciences, à l'Académie, après avoir pris connaissance de ces rapports, prononce l'admission de M. M. Alois Menthonex, H. Dudaud et Edouard Neiss.

Séance du 3^{9^{me}} 1861.

Présents: M. le Recteur Figeat.

M. M. Gay, Dufournet, Duperré, Secotan, Meout, Bianger, Bischoff, Wiener, Marguet, Guisan, Chavannes, Planchon, Dufouet et Puvion. — M. M. Vauclumier et Hornung font excuser leur absence.

M. le Recteur dépose sur le bureau les pièces suivantes:

Gentsch. & Fullmann

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 29^{8^{me}}, in-
formant l'Académie que le Conseil dispense du paiement de la ^{moitié de la} pension
d'étude les externes J. Gentsch et M. Fullmann.

Arnold Meuret
(Diplôme)

Rapport de la commission nommée pour faire subir à M. Arnold Meuret les examens pour le baccalauriat et lettres. — L'Académie, conformément aux conclusions du rapport, confie à M. Meuret le diplôme de bachelier en lettres.

Eug. Rambert, Benj. Dumur
(Diplôme)

Rapport de la commission chargée de faire subir à M. Eug. Rambert & Benjamin Dumur les examens pour la licence en Droit. — L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, confie à Messieurs Rambert & Dumur le diplôme de licencié en Droit.

Em. Correvon

Demande de M. Emile Correvon, tendant à obtenir un congé indéfini. — L'Académie délibérant sur cette demande accorde à M. Correvon un congé d'une année.

Eug. Benoit

Demande de M. Eug. Benoit, étudiant en théologie, tendant à obtenir le renouvellement du son gag qui lui avait été accordé jusqu'au 1^{er} juillet 1861. — L'Académie décide: 1^o de transmettre au Conseil de l'Instruction publique la demande de M. Benoit, en l'accompagnant d'un avis favorable; 2^o de faire observer à M. Benoit que la jouissance d'un gag impose à un étudiant l'obligation d'assister régulièrement aux leçons.

Appareil télégraphique
de Morse

Lettre par laquelle M. le professeur Dufour demande l'achat de l'appareil télégraphique de Morse, pour le cabinet de physique.

Liane du 3. 9^{br} 1861.

et prie l'Académie de bien vouloir présenter, en l'appuyant, sa demande au Conseil de l'Instruction publique. — L'Académie délibérant sur cette demande, décide de la transmettre au Conseil en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Sénat des étudiants.

Lettre par laquelle le nouveau Sénat des Étudiants fait connaître que ceux-ci, dans une assemblée tenue le 22 octobre, ont décidé, presque à l'unanimité, de reconstituer immédiatement le Corps des étudiants, et qu'ils ont, en conséquence, procédé à la nomination d'un Sénat qui a été composé comme suit:

- M. Paul André, Consul
 " Alain Des Lois, Procureur
 " Eugène Cottet, Questeur
 " Henri Vuillemin, Secrétaire
 " Auguste Girard, Bibliothécaire
 " Eugène Benoit
 " Henri Marguerat } Aids bibliothécaires.
 " Adolphe Courvoisier, censeur pour la Faculté de Théologie,
 " Adolphe Mestral id id de Droit,
 " Emile Grisel id pour la 1^{re} vote des Lettres,
 " Alfred Rensvier id " 2^e " "
 " Emile Duboua id " 3^e " "
 " Paul Piccard id " 1^{re} Division des Sciences
 " Emile Déjardin id " 2^e " "

id

Enfin le Sénat prie l'Académie de bien vouloir sanctionner les opérations de l'Assemblée des étudiants, bien que celle-ci n'ait pas été convoquée par M. le Rector, ainsi que l'aurait exigé la disposition transitoire du nouveau règlement, art. 26.

L'Académie prenant en considération les circonstances au milieu desquelles la reconstitution du Corps des ^{étudiants} doit avoir lieu, décide de confirmer la nomination du Sénat.

Règlement p^r le Corps des Étud^{ts}

Lettre par laquelle sept étudiants demandent que l'art 2 du nouveau règlement pour le Corps des Étudiants soit modifié de manière à permettre aux externes de faire partie de ce Corps. — L'Académie décide de transmettre cette demande au Sénat pour rapport & préavis.

M. Prusset.

Demande de M. A. Prusset tendant à obtenir l'autorisation de subir, à la fin de novembre courant, les examens pour le baccalauréat es-Sciences mathématiques. Le pétitionnaire allègue à l'appui de sa demande la circonstance qu'il n'a pu terminer ses préparations cet automne, à cause d'un service militaire qui s'est prolongé jusqu'au milieu de septembre. — L'Académie, vu

Séance Du 3^e 9^{br} 1861.

l'art 3 du règlement pour les grades académiques, décide de transmettre cette demande au Conseil en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Ecole de Vermin

M. le Pré. Recteur fait observer que d'après des renseignements qui lui ont été donnés par M. Guignard, maître de Vermin à l'Ecole du Musée Central, ce serait par erreur que le programme des cours, dans le § des établissements annexés à l'Académie, indique l'école de Vermin comme étant ouverte à M.M. les étudiants et les externes cinq jours par semaine. L'Académie considérant qu'il peut cependant y avoir une utilité réelle à ce que cette école soit ouverte aux étudiants. décide d'appeler sur cet objet l'attention du Conseil de l'Instruction publique.

Concours de 1860.

M. le Recteur fait ensuite connaître que les élèves qui se sont fait inscrire pour les concours académiques de 1861. sont au nombre de neuf. Les commissions d'examen pour ces concours sont composées comme suit:

- Pour le concours de M. Eug. Secotan sur la littér. latine, n° 2 du progr. MM. Morel, Minier, Soliman
- " " Ad. Corveon " grecque, n° 7 " " Minier, Morel, Humann
- " " Paul Barnaud " français, n° 14 " " } Périsange, Vuilleumier et d'Ar-
- " " Ed. Bernier " " n° 17 " " } la Harpe.
- " " Emile Gysel, sur l'histoire n° 22 " " } Duperron, Secotan et
- " " Ed. Kohler " " n° 23 " " } Vuilleumier
- " " Nicati sur les mathém. n° 29 " " } Gay, Marquet, Ch. Duperron
- " " Victor de Courcy, sur la théologie n° 55 " " } Piquet, Dufourmet, Dufour
- " " Eug. Benoit " n° 56. " } Piquet, Vuilleumier, Pato

Le Conseil de la Faculté de Théologie informe l'Académie qu'il a nommé pour son président: M. le professeur Vuilleumier

Séance Du 14 9^{br} 1861.

Présents: M. le Recteur Liguot
M. Gay, Dufourmet, Pato, Duperron, Homung, Périsange, Minier, Secotan, Bischoff, Planckow, Dufour & Benoit.
M. Charamus, Seibel, Marquet & Morel font excuser leur absence.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau

L. Divorne

Lettre, du 1^{er} 9^{br}, annonçant que le Conseil d'Etat a dispensé L. Divorne du paiement de la somme d'études pour l'année 1860-61.

Ch. Roland

Lettre, du 1^{er} 9^{br}, transmettant pour rapport et préavis, une demande de M. Roland, pasteur à St-Livres, tendant à ce qu'un gage soit accordé à son fils Charles, étudiant de la 3^e volée des Lettres et

Séance du 14 9^{bre} 1861.

et Sciences, — L'Académie délibérant sur cette demande décide de répondre au Conseil, que la conduite et l'application de l'étudiant Pruland, qui n'a pas obtenu la promotion en juillet dernier, ayant peu satisfait M. M. les professeurs pendant l'année 1860-1861, l'Académie a résolu de suspendre toute décision sur la demande dont il s'agit jusqu'à ce qu'elle ait pu juger si ce jeune homme saura se rendre digne, pendant la nouvelle année académique, de la faveur sollicitée par son père.

Ac. Prusac

Lettre, du 5 9^{bre}, informant l'Académie que le Conseil accorde à M. A. Prusac l'autorisation de subir, à la fin de novembre courant, les examens pour le baccalauriat es-Sciences mathématiques. Vu cette autorisation l'Académie nomme pour les examens de M. Prusac une commission composée de M. M. les professeurs Gay, Marguet et Dufour.

Demandes de dispense de la finance d'études.

Lettre, du 5 9^{bre}, transmettant pour renseignements et priavis, des Demandes de M. M. Grob, Pruschel, Lengenwiler, Schönholzer et Mengastner tendant à être dispensés du paiement de la finance d'études.

M. le Rector dit qu'il a fait venir auprès de lui les pétitionnaires afin d'obtenir d'eux des renseignements sur leur position, que ces cinq jeunes gens sont des instituteurs primaires qui désirent perfectionner leur instruction pour se mettre en état de remplir des places de maîtres secondaires, qu'ils n'ont pas de fortune et qu'ils sont dignes de la faveur qu'ils sollicitent. — Vu ces renseignements, l'Académie décide d'appuyer auprès du Conseil les demandes en question.

D. Moeschlen.

Lettre, du 8 9^{bre}, transmettant, pour rapport et priavis, une demande de M. D. Moeschlen, tendant à obtenir la dispense de la finance d'études, pour entrer comme externe dans la Faculté de Théologie. — L'Académie délibérant sur cette demande décide d'y mettre un priavis favorable.

Appareil télégraphique de Morse.

Lettre, du 12 9^{bre}, informant le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9 du courant, a décidé d'autoriser, pour le cabinet de physique, l'achat de l'appareil télégraphique de Morse, pour le prix de 295 francs.

Eug. Benoit

Lettre du 12 9^{bre}, annonçant que dans sa séance du 9 courant, le Conseil d'Etat a décidé de renouveler pour 2 ans, à compter du 1^{er} juillet dernier, le gage accordé à M. Benoit, chancelier en Théologie.

Demandes de dispense de la finance d'études.

Lecture est aussi faite de diverses demandes en libération de la finance d'étude présentées en faveur des étudiants Albert Cousin, Ed. Leyraz, Eug. Crotzet, Eug. Benoit, étudiants en Théologie; Emile Divonnet, Emile Guibert, étudiants de la Section des Lettres, Edouard Weiss étudiant de la Section des Sciences, et Jules Mathieu, externe de la Faculté de Théologie. — Toutes ces

Séance du 14 9^{br} 1861.

demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

Président du Conseil de la Faculté des Sciences
Concours (P. Chapuis)

Lettre, du 6 9^{br}, du Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences annonçant que ce Comité a nommé pour son président M. le professeur Dufour & pour son secrétaire M. le professeur Morel.

Programme des concours pour 1862.

M. le Recteur annonce que l'étudiant Paul Chapuis s'est aussi fait inscrire pour un concours oral de chimie, sur le sujet N° 39 du programme. - L'Académie compose la commission d'examen pour ce concours de M. M. les professeurs Bischoff, Dufour & Poirret.

L'Académie s'occupe ensuite du programme des concours académiques pour l'année 1862 et décide préalablement de ne pas présenter plus de deux sujets pour chaque branches d'enseignement. Ne sont pas compris dans ce nombre d. les sujets de composition pour les littératures latine, grecque, allemande & française.

Prix pour thèses imprimées.

Les sujets présentés par les Conseils de Faculté sont ensuite admis, à l'exception des sujets concernant la littérature latine, la littérature allemande, la philosophie et la zoologie. Quant à la rédaction définitive de ces sujets, dont quelques-uns ont tenu lieu à des observations, l'Académie décide de s'en remettre à M. le Recteur et à Messieurs les professeurs qui les ont présentés.

L'Académie décide aussi de renvoyer au Conseil des trois Facultés, pour examen & rapport, une proposition de M. le professeur Serret, ainsi conçue:

Consistent-il de fixer un prix pour la meilleure dissertation imprimée par un bachelier ou un bachelier de l'Académie de Lausanne, dans les 4 années, de la réception de son diplôme.

Règlement pour les examens.

L'expérience ayant prouvé, les deux dernières années, que quelques étudiants, lorsqu'ils ont atteint le nombre de succès voulu pour la promotion, ne se donnent plus de peine pour subir d'une manière convenable les examens annuels qui leur restent à faire, ou même ne daignent pas s'y présenter, on s'occupe de la question de savoir s'il ne conviendrait pas de modifier le règlement pour les examens de manière à remédier à cet inconvénient.

L'Académie, considérant que la loi sur l'Instruction publique et les règlements académiques doivent être prochainement revus, décide de renvoyer l'examen de cette question jusqu'au moment d'une révision générale.

Présents: M. le Recteur Piquet.

M. M. Gay, Dufournet, Vielleumier, Dupenas, Hornung, Winer, Bischoff, Bélangier, Maquet, Mout, Planchon, Dufour, Renvier.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

M. Mout, suppl. de
M. le prof. Hirsch

Lettre, du 15 9^{br}, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9, a décidé de charger M. Mout, de suppléer M. le professeur Hirsch dans son enseignement à l'Académie pour l'année 1861-1862.

M. D. Mochulen

Lettre, du 29 9^{br}, transmettant pour rapport et priavis, une demande de M. D. Mochulen, tendant à obtenir de l'Etat un secours pour continuer ses études théologiques. - La décision à prendre sur cette demande est ajournée jusqu'à ce que la question concernant la position de M. Mochulen à l'Académie ait été résolue.

Concours.

Lettre, du 29 9^{br}, informant l'Académie que le Conseil approuve le programme des concours à suivre aux étudiants et aux externes, pour l'année 1862.

Ecole de Dornin

Lettre, du 29 9^{br}, faisant connaître que les recherches faites dans les archives du Conseil au sujet de l'indication qui figurent à la fin du programme des cours et qui assure aux étudiants l'usage de l'école de Dornin, n'ont amené aucun résultat. Par la même lettre le Conseil prie l'Académie de vouloir bien faire faire, à ce sujet, des recherches dans ses archives.

Vacances du nouvel an

Lettre, du 10 décembre, annonçant que le Conseil approuve les propositions de l'Académie au sujet de la fixation des vacances du nouvel an.

Tableau des examens

Lettre, du 10 décembre, informant l'Académie que le Conseil approuve le tableau des examens partiels du nouvel an.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

M. le prof. Hornung

Lettre de M. le professeur Hornung informant M. le Recteur qu'il se trouve obligé d'interrompre ses leçons pendant une semaine.

Dissertation imprimée

Rapports du Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences et de la Faculté de Théologie sur la question suivante:

« Convierait-il de fixer un prix pour la meilleure dissertation imprimée par un licencié ou bachelier de l'Académie de Saasanne, dans les quatre années de la réception de son diplôme »

L'Académie, tout en reconnaissant tout ce que cette proposition offre d'intéressant et d'utile, décide, conformément aux conclusions de ses rapports, qu'il n'y a pas lieu à s'en occuper pour le moment, vu l'état provisoire où se trouve ^{actuellement} et qui tend à l'extension publique

L. Leger

Rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur une demande de M. L. Leger, tendant à obtenir l'autorisation de

Séance du 12 Décembre 1861.

passer en 1861-1862 une double série d'examen pour terminés des études au mois de juillet prochain. — L'autorisation demandée par M. Seyrigh lui est accordée.

M. D. Mochelen

Rapport du même Conseil sur une lettre de M. Mochelen, externe en théologie, qui demande ce qu'on exigera de lui pour obtenir la licence en théologie. Le rapport conclut en proposant à l'Académie de mettre M. Mochelen au bénéfice de l'art. 27, 2^e alinéa du règlement pour le baccalauriat et la licence.

On la proposition du Conseil de la Faculté de Théologie, on décide de renvoyer cette affaire, pour rapport & préavis, au Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences.

M. le prof. Ravus

Lettre par laquelle M. le professeur Ravus prévient M. le Recteur qu'il est obligé d'interrompre ses leçons pour cause d'indisposition.

Baccalauriat es-Lettres

Lettre du Président du Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences transmettant la liste des auteurs qui seront exigés pour le baccalauriat es Lettres dans l'année 1862. — On décide que cette liste sera communiquée aux étudiants par voie d'affiche.

M. L. Aubin

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences sur la demande de M. L. Aubin tendant à être admis comme élève régulier dans la Faculté de Théologie. Le Conseil reconnaît que les titres de M. Aubin sont pleinement suffisants pour permettre son admission, comme élève régulier dans la Faculté de Théologie, M. Aubin ayant fait des études régulières et systématiques de Lettres & Sciences soit à Genève soit à Lausanne.

L'Académie adoptant les conclusions du rapport prononce l'admission de M. Aubin, en qualité d'élève régulier.

M. Schmutz

Lettre par laquelle M. Schmutz, de St-Gall, demande des renseignements sur l'ouverture des cours à l'Académie et sur l'admission des externes de cet établissement. — Les renseignements demandés par M. Schmutz lui ont été donnés.

Vacances du nouvel an

Circulaire par laquelle M. le Recteur propose de fixer le commencement des vacances du nouvel an au 28 Décembre courant. — La proposition de M. le Recteur a été adoptée.

E. Bovon et Ch. Duclos

Lettre par lesquelles l'étudiant E. Bovon et l'externe Ch. Duclos demandent d'être libérés, le premier, de la totalité de la finance d'études, et le second, de la moitié. — L'Académie, délibérant sur ces deux demandes, décide de les transmettre au Conseil de l'Instruction publique, en les accompagnant de préavis favorable.

M. Proust

Sur la proposition qui en est faite par M. le Recteur, l'Académie compose de Messieurs les professeurs Gay, Dufour & Marguet, la commission chargée de faire subir à M. M. Proust les épreuves pour le baccalauriat sciences mathématiques.

Concours

Après l'Académie entend les rapports des commissions pour les con-

Séance du 12 Décembre 1861.

académiques de 1861, et adoptant les conclusions de ces rapports, elle détermine les prix et les accessits suivants:

A. M. Ad. Corveion	pour concours de littérature grecque,	un prix de	70 francs
" Eug. Sestier	" " " latin,	"	70 "
" Paul Besnard	" " " français, un accessit	de	30 "
" Ed. Beauvillier	" " " " "	"	40 "
" Em. Grisel	" " " Histoire	"	40 "
" Ed. Hohler	" " " " "	"	45 "
" Aug. Nicati	" " " de mathématiques	"	45 "
" Paul Chapuis	" " " de chimie	"	40 "
" Vict. de Crousaz	" " " de physiologie	un prix de	80 "
" Em. Benoit	" " " " "	"	60 "

On décide ensuite que la séance publique pour la proclamation du résultat des concours aura lieu le 19 du courant, et que cette solennité sera suivie d'un banquet auquel seront invités, comme les années précédentes, M. M. les experts aux examens de concours, M. M. les lauréats, M. M. les professeurs honoraires de l'Académie, M. M. les membres du Conseil d'Etat et du Conseil de l'Instruction publique, M. le Directeur de l'Collège cantonal, et M. le Syndic de Sauranne.

Séance du 19 décembre 1861.

Présents. M. le Recteur Piquet.

M. M. Gay, Dupoumet, Vuilleumier, Hornung, Geissan, Sauter, Morel, Dupenas, Marquet, Bischoff, Manchon, Dufour, Hennin.

M. M. les professeurs honoraires Pidou & Fabre.

M. M. les Conseillers d'Etat Veillon, Briatte & Corveion.

M. M. les membres du Conseil de l'Instruction publique

M. M. les experts Soldan et Neumann.

M. M. les étudiants des trois Facultés.

M. le Recteur ouvre la séance en faisant connaître l'objet de la solennité de ce jour, après quoi il fait lecture du rapport général sur les concours de 1861 et proclame les noms des lauréats.

Séance du 24 janvier 1862.

Présents: M. le Recteur Piquet, M. M. Dufourmet, Vuilleumier, Duperré, Morel, Péron, Worming, Weysser, Kessler, Marquet, Chavannes, Guisan, Planchon, Bischoff, Rencvier, M. M. Dufour & Gay font cause leur absence.

M. le Recteur lit sur le bureau les lettres suivantes, du Conseil de l'Instruction publique.

Lettre, du 17 décembre, annonçant que le Conseil a dispensé M. Alfred Benoit du paiement de la finance d'études.

Lettre, du 17 décembre, faisant connaître que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 13 du même mois, a approuvé les comptes de l'Académie pour les années 1859 et 1860.

Lettre, du 11 décembre, informant l'Académie que le Conseil libère de la totalité de la finance d'études:

a) Les étudiants L. Divonne, E. Guibert, Ed. Niess, E. Rouan, A. Lousier, E. Cottet, L. Seyvoz,

b) Les externes G. Grob, G. Hengartner, J. Langwiler, J. Raschelt, J. Schindler, J. Mathy, D. Moeschler, De la moitié de la même finance, l'externe Ch. Ducloux.

Lettre, du 17 janvier, faisant connaître que les séances du Conseil ayant lieu le mardi et le vendredi, à 4 heures, il lui serait agréable de recevoir les communications de l'Académie le jour avant ou tout au moins le matin. — Le bureau aura soin de se conformer au vœu du Conseil autant que la chose sera possible.

Lettre, du 22 janv., demandant un rapport sur la position de M. Rogivue, en sa qualité de professeur à l'Académie. — On décide de renvoyer cette lettre, pour rapport et préavis à une commission de cinq membres dont la nomination est laissée au soin de M. le Recteur.

Lettre, du 31 Dec^{bre} demandant, pour le 15 janvier, le rapport annuel sur l'Académie. — M. le Recteur fait connaître que ce rapport est prêt, et il propose, si personne n'en demande la lecture, de le déposer pendant trois jours sur le bureau, afin que Messieurs les professeurs puissent en prendre connaissance, s'ils le désirent. — Cette proposition est adoptée.

Lettre, du 7 janvier, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder 400 francs à M. le Secrétaire Supplément de l'Académie pour travaux extraordinaires en 1861, et que quant à la fixation du traitement de cet employé, il y aura lieu à s'en occuper lors de la prochaine révision des lois sur l'Instruction publique.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Rapports des deux commissions nommées pour l'inspection des cabinets de physique, de chimie et d'astronomie. Ces deux rapports constatent que

Alfr. Benoit

Comptes de l'Académie pour 1859 & 1860.

Dispenses de la finance d'études.

Correspondance avec le Conseil de l'Inst. pub.

M. le prof. Rogivue

Rapport annuel sur l'Académie.

Secrétaire suppléant (indemnité)

Cabinets de physique de chimie et d'astronomie

Séance Du 24 Janv 1862

Les collections de ces cabinets sont en bon état de conservation et ne donnent lieu à aucune observation.

M. Moehrlen

Rapport Du Conseil De la Faculté Des Lettres & Sciences sur la demande de M. D. Moehrlen qui désire prouver les examens de licence en théologie.

Le Conseil considérant que M. Moehrlen a fait des études régulières au gymnase de Stuttgart et qu'il a été admis comme étudiant régulier à la Faculté de Théologie de Bâle, pense que ce jeune homme peut être admis, à titre d'étève régulier, dans la Faculté de Théologie et mis au bénéfice de cette situation, pour ce qui concerne la licence en Théologie.

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, prononce l'admission de M. Moehrlen dans la Faculté de Théologie en qualité d'étève régulier.

id

Conformément à la décision prise par l'Académie, dans sa séance du 12 décembre dernier, concernant la demande de M. Moehrlen tendant à obtenir de l'Etat un subside pour continuer ses études, M. le Recteur soumet de nouveau cette demande à l'Académie qui, prenant en considération la position de fortune de M. Moehrlen, sa bonne conduite et la manière satisfaisante dont il a subi la première série de ses examens de 1861, décide de la transmettre au Conseil de l'Instruction publique en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Plaffage des auditoires.

Lettre par laquelle M. le professeur Raouy informe M. le Recteur qu'il ne pourra pas assister à la séance de ce jour. Dans la même lettre, ce professeur se plaint des grandes variations que présente la température des auditoires qui est quelquefois trop élevée et souvent trop basse. M. le Recteur adressera au bureau des observations à ce sujet.

Al. Proust.

Rapport de la commission chargée de faire subir à l'examé Alexandre Proust les épreuves pour le baccalariât es-sciences mathématiques. L'Académie, après discussion, a conféré à M. Proust le diplôme de bachelier es-sciences mathématiques, conformément aux conclusions du rapport.

Cours de médecine légale.

Lettre par laquelle M. le Docteur Recordon offre à l'Académie de donner un cours de médecine légale à Messieurs les étudiants.

L'Académie accepte avec plaisir et reconnaissance l'offre de M. Recordon et décide de la transmettre au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Université de Zurich

Lettre du Sénat de l'Université de Zurich accompagnant l'envoi de plusieurs dissertations et autres écrits académiques.

Alfr. Dufour

Déclaration de M. le Docteur Hochreutiner au sujet de l'état de santé de M. Alfr. Dufour, examé en Droit, état qui n'a pas permis à cet étève de subir la 1^{re} série de ses examens de 1861-1862.

Dispenses de la finance d'études.

Demandes de libérations de la finance d'études présentées par M. Eug. Benoit, Paul Bernard et Moïse Vaustier. — Ces demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

Séance Du 24 janv. 1862

J. Guisau

Lettre, du 16 décembre, par laquelle M. J. Guisau, étudiant de la 3^e section des Lettres, informe M. le Recteur qu'il ne pourra, pour cause de maladie, subir à l'époque réglementaire la première série de ses examens de 1861-1862, et demande, en conséquence, l'être autorisé à passer ces examens à Pâques avec ceux de la seconde série. —

L'autorisation sollicitée par M. Guisau lui est accordée moyennant production d'une déclaration de médecin.

Sénat des étudiants.
(lieux d'aisance)

Lettre, du 20 janvier, par laquelle le Sénat des étudiants réclame la construction d'un cabinet d'aisance pour les étudiants. —

Lettre, du 18 décembre, du même Sénat, demandant un subside pour la bibliothèque des étudiants. —

Ces deux demandes seront transmises au Conseil de l'Instruction publique avec préavis favorables.

Lettre, du même Sénat, demandant que l'art. 2 du règlement pour le corps des étudiants soit modifié de manière à permettre aux externes qui rempliraient certaines conditions de faire partie de ce corps. — Cette demande est renvoyée, pour rapport et préavis, à une commission composée des Présidents des Conseils des trois Facultés.

Demande de M. P. Andrieu, étudiant de la 2^e division de la Faculté de Droit, tendant à obtenir l'autorisation de passer en 1862 double série d'examen, c.-à-d. des examens sur les cours de Droit donnés en 1860-1861 et sur ceux donnés en 1861-1862. —

La demande de M. Andrieu est renvoyée, pour rapport et préavis, au Conseil de la Faculté de Droit.

Subside p. la bibliothèque des étudiants.

Modification à apporter au Règlement p. le Corps des étudiants

B. Andrieu.

Séance Du 11 février 1862.

Présents: M. le Recteur Sijouxy

M. M. Gay, Dufourmont, Vuilleumier, Duprenon, Hornung, Béranger, Margue, Wion, Berchhoff, Morel, Dupuis & Penven.

Font excuser leur absence, M. M. Planchon, Venter & Kraus

Lecture est faite des Lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Dispenses de la finance de l'études

Lettre, du 24 janvier, annonçant que le Conseil dispense de la finance d'études les étudiants Alfred Benoit, Paul Bernand et Hector Adolphe Vautier.

Médecine légale

Lettre, du 1^{er} février, informant M. le Recteur que le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser M. le Docteur Percechon à donner un cours de médecine légale à l'Académie.

D. Mochelen.

Lettre, du 4 février, faisant connaître que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 27 janvier, a décidé d'accorder à l'étudiant D. Mochelen, dès le 1^{er} janvier 1862, un subside de 40 fr. par trimestre, pour continuer ses études théologiques.

Séance du 11 février 1862.

M. Senter, prof.

Lettre, du 7 février, annonçant que le Conseil a accordé à M. le professeur Senter un congé de 15 jours pour le rétablissement de sa santé.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes :

Règlement pour le Corps des étudiants.

Rapport de la commission chargée d'examiner la lettre du Sénat des étudiants, relative à l'admission des externes dans le Corps des étudiants. La commission propose que l'Académie s'empresse d'obtenir une modification au règlement des étudiants dans le sens des conclusions suivantes :

1^o Les externes de la Faculté des Lettres & Sciences qui suivent au moins cinq cours et ceux des Facultés spéciales qui suivent au moins trois cours sont admis à faire partie du Corps des étudiants.

2^o Un externe qui remplit les conditions précédentes et qui désire faire partie du Corps des étudiants, doit en faire la demande au commencement de l'année scolaire.

3^o Les externes qui ne font pas partie du Corps des étudiants peuvent cependant joindre de la bibliothèque, moyennant une contribution à la caisse de la dite bibliothèque.

L'Académie, après discussion, décide d'abandonner pour le moment cette question, en la renvoyant à la prochaine révision de la loi sur l'Instruction publique et des règlements pour l'Académie.

M. Rogivue, prof.

Rapport de la commission chargée d'examiner la position de M. Rogivue en sa qualité de professeur. — Après discussion, l'Académie décide de se borner, dans sa réponse au Conseil, à l'examen de la question relative à l'enseignement dont M. Rogivue était chargé, en faisant connaître à cette assemblée que, grâce aux mesures prises pour le remplacement de M. Rogivue, les études n'ont point souffert, que l'Académie rend le plus honorable témoignage aux hommes qui ont été appelés à remplir les fonctions de ce professeur, mais que comme tout enseignement provisoire présente des inconvénients, l'Académie verra avec plaisir que l'enseignement dont M. Rogivue était chargé soit régularisé.

P. Andrie

Rapport du Consul de la Faculté de Droit sur la demande de M. P. Andrie, étudiant de la 2^e année de cette Faculté, tendant à être admis à faire, cette année, des examens sur les cours de l'année 1860-1861 et d'être dispensé des examens partiels de Pâques sur les cours de cette même année. Le rapport conclut à accorder à M. Andrie les fins de sa demande.

L'Académie, après discussion, adopte les conclusions du rapport et décide, en outre, que les examens de M. Andrie se font appréciés d'après le nouveau système.

Comptes du Secrétaire-Cassier.

Rapport de la commission chargée d'examiner les Comptes du Secrétaire-Cassier, pour l'année 1861. Conformément aux conclusions du rapport, l'Académie approuve ces comptes, dont l'auteur

Séance du 11 février 1862.

les belans.

Comptes des finances d'études et d'immatriculation.

Le Secrétaire-Cassier a perçu la somme de 6442 francs et cette somme a été versée en entier dans la Caisse du Receveur du District de Lons-le-Saunier.

Comptes de la Caisse académique.

Le Cassier a reçu	Fr. 11835.24
Il a dépensé	<u>11496.72</u>
Il lui doit pour soldes	338.52
L'avoir de l'Académie, au 31 décembre 1861, était de Fr. 21913.20	

Séance du 20 mars 1862

Présents: M. le Recteur Tiquet.

... M. M. Gay, Dufournat, Vieilleumier, Raouf, Marguët, Hornung, Périanger, Morel, Guisan, Planchon, Dufour, Renvier.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique

Bibliothèque des étudiants (subside)

Lettre, du 21 février, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 18 dit, a décidé d'accorder un subside de 250 fr pour la Bibliothèque que d'ces étudiants.

M. Descantini

Lettres du 28 février et du 10 mars relatives à une demande de M. Descantini tendant à être autorisé à donner, dans la dernière quinzaine de mars, quelques séances à l'Académie sur les littératures modernes comparées. - L'Académie consultée à ce sujet par circulaire, le 7 mars, s'est prononcée pour un avis favorable; ce que M. le Recteur a fait connaître au Conseil par lettre en date du 12 dit.

M. le prof. Rogivue

Lettre, du 11 mars, par laquelle le Conseil communique à l'Académie la décision suivante du Conseil d'Etat, en date du 1^{er} mars: « Le Conseil d'Etat décide que vu l'impossibilité dans laquelle se trouve M. Rogivue de remplir ses fonctions, il est mis hors d'activité de service avec remerciements. Il continuera à percevoir son traitement jusqu'au 30 juin prochain »

Comptes pour 1861.

Lettre, du 14 mars, informant l'Académie que le Conseil lui renvoie, approuvés par le Conseil d'Etat les comptes de l'Académie pour l'année 1861.

Rapport sur le commencement d'incendie de le bâtiment académique.

Lettre, du 19 mars, demandant un rapport sur les mesures qui ont été prises pour que les leçons à l'Académie ne soient pas interrompues par suite du commencement d'incendie qui a eu lieu le même jour de le bâtiment académique et qui a fortement endommagé un auditoire. - M. le Recteur a transmis au Conseil, le 20, le rapport demandé.

M. le prof. Morel

Lecture est aussi faite des lettres suivantes:

Lettre, du 20 février de M. le ministre Morel, faisant connaître à

Séance du 20 mars 1862.

Mr. le Recteur que Mr. le professeur Morel ne pourra donner ses leçons le 20 et le 21 dit, pour cause d'indisposition.

Mr. le prof. Dufour

Lettre, du 21 mars, par laquelle Mr. le professeur Dufour prévient Mr. le Recteur que des circonstances de famille ne lui permettent pas d' donner ses leçons les 10, 11 & 12 mars courants.

Mr. le prof. Dupuis

Lettre, du 11 mars, par laquelle Mr. le professeur Dupuis informe Mr. le Recteur qu'une indisposition l'oblige d'interrompre ses leçons pendant 2 ou 3 jours.

Vacances de Pâques

On décide que les vacances de Pâques auront lieu du 12 avril prochain au 24 dit inclusivement.

Séance du 8 mai 1862.

Présents: Mr. le Recteur Piquet.

" Mr. Gay, Dufour, Nieuquemier, Pérange, Bischoff, Winer, Marguet, Dufour, Morel

M. M. Henning, Sautan et Guirar sont absents pour affaires d'office. Mr. Planchon fait excuser son absence.

Les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique sont déposées sur le bureau:

Vacances de Pâques

Lettre, du 28 mars, informant l'Académie que le Département adopte sa proposition au sujet des vacances de Pâques.

Tableau des examens.

Lettre, du 28 mars, informant Mr. le Recteur que le Département approuve le tableau des prochains examens partiels des Étudiants.

Cours de Dessin

Lettre, du 1^{er} avril, faisant connaître que vu la modicité de la finance exigée pour suivre les cours de Dessin, il ne paraît pas au Département que cette finance puisse soulever quelque réclamation. Cette finance est de 11 fr 60 c par l'année et pour 4 leçons par semaine

5 fr 80 c	6 mois	"	"
3 fr	3 "	"	"
1 fr	1 "	"	"

L'Académie consultée par Mr. le Recteur pour savoir si elle veut réclamer de nouveau pour que les étudiants soient admis à suivre gratis les cours de dessin, se prononce en faveur de la manière de voir du Département et décide de laisser tomber cette affaire.

Lecture est aussi faite des prières suivantes:

Mr. Nicod

Demande de Mr. Nicod, étudiant de la Faculté de Droit, tendant à être dispensé de tout ou partie des examens mentionnés à l'art. 108 du règlement pour l'Académie. Mr. Nicod présente à l'appui de sa demande divers certificats d'étude. — Cette demande est renvoyée, pour rapport et préavis, au Conseil de la Faculté de

Séance du 8 mai 1862.

Lettres & Sciences.

Mo. Mo. Mochalen,
Déjéne & Mioth.

Demande de Mo. Mo. D. Mochalen, E. Déjéne et W. Mioth tendant à obtenir l'autorisation de passer prochainement les examens qu'ils n'ont pu subir à Pâques, pour cause d'indisposition. A ces demandes sont jointes, à l'appui, des déclarations délivrées par les docteurs Reuillon, Déjéne et de la Harpe. - L'Académie décide de transmettre ces demandes au Département de l'Instruction publique en les accompagnant d'un préavis favorable.

N. de Guumens

Demande de Mo. G. de Guumens tendant à ce qu'un congé soit accordé à son fils Nicolas, pour le reste de l'année. - Le congé est accordé.

Mo. Ch. Poiveau

Lettre par laquelle Mo. C. Poiveau, externe de la Faculté de Droit, informe Mo. le Recteur qu'il ne pourra, pour cause de maladie, subir ses examens partiels. A cette lettre est jointe une déclaration du docteur Reuillon. - Il est pris note de cette communication, pour le cas où Mo. Poiveau commanderait d'être autorisé à subir plus tard ses examens.

M. A. Courvoisier

Circulaire, du 11 avril, par laquelle Mo. le Recteur soumet à l'Académie une demande de Mo. A. Courvoisier tendant à obtenir l'autorisation de subir prochainement les examens trimestriels de Pâques qu'il n'a pu subir à cette époque, pour cause de maladie. A cette demande est jointe une déclaration de Mo. le docteur Mathy; - ses fins de la demande de Mo. Courvoisier lui sont accordées.

Mo. A. Bory

Demande de Mo. Bory, externe de la Faculté de Droit, tendant à obtenir l'autorisation de subir au mois de juillet prochain, ses examens sur les cours donnés à la Faculté de Droit en 1859-1860. - Cette demande est renvoyée, pour examen et préavis, au Conseil de la Faculté.

Discipline

Lettre par laquelle, Mo. le professeur Pavaux porte à la connaissance de Mo. le Recteur que le mercredi, 5 mai, il n'a trouvé aucun étudiant dans l'auditoire où il est entré, à l'heure accoutumée, et qu'après avoir attendu de 8 à 10 minutes dans l'auditoire, il s'est retiré. Il était alors 10h. 25 m. environ. - L'Académie délibère sur cette affaire et vu l'art. 20 du règlement pour le Corps des Étudiants, décide de la référer au Sénat en l'invitant à faire connaître à l'Académie les mesures qu'il aura prises, pour le rétablissement de la discipline.

Séance du 16 mai 1862.

Présents: Mo. le Recteur Biguet.

Mo. Mo. Dufourmet, Vuilleumier, Dupuy, Hoenung, Marguet, Péron, Morel, Guisan, Dufour, Kistler, Pancher. Mo. Mo. Gay, Chavannes & Mann font excuser leur absence.

Docteur fait des lettres suivantes au Département de l'Instruction publique

Séance du 6 mai 1862.

sein publique et des Cultes.

M. Me. Meckelen,
Dép. de l'Altieth.

Lettre, du 9 mai, informant l'Académie que le Département autorise M. Me. Meckelen, Dép. de l'Altieth à passer prochainement les examens qu'ils n'ont pu subir à Pâques, pour cause d'indisposition.

M. Me. Kellen, Koch,
Amster, Lorenz, Willigen
et Graf.

Lettre, du 9 mai, autorisant M. Me. Kellen, Koch, Amster, Lorenz, Willigen et Graf à donner gratis quelques cours à l'Académie jusqu'aux prochains examens annuels.

M. Schaffter

Lettre, du 14 mai, demandant le préavis de l'Académie sur une demande de M. Schaffter, pasteur à Moutier Grand val, tendant à obtenir l'autorisation de donner à l'Académie, pendant l'année 1862-63 un cours sur l'histoire de l'Église de la Réformation ou un cours de l'histoire de l'Église moderne. Lecture est faite d'un rapport du Conseil de la Faculté de Théologie auquel M. le Recteur a d'abord renvoyé cette demande, pour examen et préavis. — L'Académie accepte avec reconnaissance l'offre de M. Schaffter, et décide de proposer au Département de l'Instruction publique de l'autoriser à donner, dans l'année 1862-1863, un cours d'histoire de l'Église moderne.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

Sénat des Étudiants
(Discipline)

Lettre, du 14 mai, par laquelle le Sénat des Étudiants fait connaître les mesures qu'il a prises au sujet de l'acte dont la première et la seconde volée se sont rendus coupables, le 7 mai courant. Après avoir fait une enquête, le Sénat a infligé une amende de 50 cent. à chacun des étudiants des volées coupables. Il ajoute, en outre, l'Académie qu'il ne négligera rien pour le maintien de la discipline et de la dignité académique. — L'Académie, consultée au sujet des mesures prises par le Sénat, se déclare satisfaite.

M. Nicod

Rapport de la Faculté des Lettres & Sciences sur la demande de M. Nicod d'être admis à subir plus tard les examens de licence en Droit et d'être placé au bénéfice de l'art 110 du règlement pour l'Académie. —

L'Académie adoptant les conclusions du rapport, n'accorde pas à M. Nicod les fins de sa demande. Toutefois il est entendu que si le pétitionnaire pouvait produire des indications nouvelles et surtout précises sur les cours qu'il a suivis et sur les examens qu'il a passés, sa demande serait soumise à une nouvelle délibération.

M. Doray

On entend un rapport verbal du Conseil de la Faculté de Droit sur la demande de Madame Bony d'être autorisée à passer, au mois de juillet prochain, des examens sur les cours donnés à la Faculté de Droit pendant l'année académique 1859-1860. — L'Académie adoptant les conclusions du rapport accorde au pétitionnaire les fins de sa demande.

Cas d'indiscipline

M. le Recteur informe l'Académie qu'un nouveau cas d'indiscipline, plus grave que celui du 7 mai, s'est passé dans l'auditoire de philosophie où la première et la seconde volée

Séance du 16 mai 1862.

se trouvaient réunis pour recevoir l'enseignement de M. le professeur Ravaux, et il fait connaître la nature de ce cas. Il ajoute que M. le Président du Sénat des étudiants ayant fait une démarche auprès de lui pour qu'il voulût bien laisser à ce corps la répression de l'acte dont il s'agit, il y a consenti, tout en réservant les droits de l'Académie d'évoquer à elle cette affaire, si elle le juge convenable. —

L'Académie délibérant, décide d'attendre que le Sénat lui fasse connaître les mesures qu'il aura prises, avant de s'occuper plus amplement de cette affaire.

Séance du 5 juin 1862.

Présents: M. le Recteur Pignat.

M. le Gay, Dufour, Ravaux, Bisanger, Nelter, Hornung, Wiener, Guisan, Planchon, Dufour, Renerier, Scutari, Bischoff.

M. Vuilleumier fait excuser son absence.

M. Wiener fait pareillement excuser son absence de la séance du 16 mai en informant l'Académie que s'il n'a pas assisté à cette séance c'est parce qu'il n'a reçu sa carte de convocation qu'à 5 heures du soir. Ses observations à ce sujet seront adressées au bureau par M. le Recteur.

Lecture est faite des pièces suivantes:

Acte d'indiscipline

Lettre, en 17 mars, par laquelle le Sénat des étudiants informe l'Académie des mesures qu'il a prises pour la répression de son acte d'indiscipline qui a eu lieu dans l'auditoire de philosophie le 14, en même mois. L'Académie, après délibération, se déclare satisfaite des mesures prises par le Sénat et décide de faire connaître à ce corps que cette affaire est faite comme terminée.

Emile D'Épierre

Lettre par laquelle M. D'Épierre informe l'Académie que si son fils Emile ne s'est pas présenté devant la commission chargée de lui faire subir ses examens complémentaires de Pâques, c'est parce qu'il a été retenu par une maladie. Par cette même lettre, M. D'Épierre demande que son fils soit le nouveau admis à passer les examens qu'il n'a pu subir à Pâques.

L'Académie ne pouvant voir dans la lettre de M. D'Épierre une déclaration explicite de mécontentement, comme le veut l'art. 106 du règlement, décide de transmettre, sans préavis, la nouvelle demande qui lui est adressée au Département de l'Instruction publique, afin qu'il en décide selon qu'il le jugera convenable.

S. Cérésolo (ongé)

Demande de M. le ministre Cérésolo tendant à ce qu'un congé individuel soit accordé à son fils Sébastien, étève à la 3. école des

Lettres

Séance du 5 juin 1862.

Lettres. — L'Académie, délibérant sur cette demande, accorde à l'éminent Citoyen un congé d'une année.

Lettre par laquelle M. le professeur Neumann offre de donner en 1862-63, aux étudiants en Théologie un cours de Christologie avec explication suivie de tous les passages de l'Ancien Testament dans lesquels s'églat a vu des prophéties messianiques.

M. Neumann
(Cours de christologie)

L'Académie, après avoir entendu un rapport du Conseil de la Faculté de Théologie sur cette offre, décide de transmettre celle-ci au Département de l'Instruction publique en le priant de vouloir bien l'accepter.

Congrès italiens
des sciences.

Circulaire du 8 avril 1862 faisant connaître que la dixième réunion des congrès italiens des sciences aura lieu à Sienna du 14 au 27 septembre, et invitant M. M. les membres de l'Académie de Saurama à assister à cette réunion. — Il sera accusé réception, avec remerciements, de cette circulaire.

Programme des cours
p: 1862-63.

L'Académie s'occupe ensuite du programme des cours pour l'année académique 1862-1863. Ce programme est adopté. En le soumettant à la sanction du Département de l'Instruction publique, on appellera l'attention sur l'utilité qu'il y aurait à ce qu'il fut procédé le plus tôt possible à la nomination des professeurs ordinaires aux chaires vacantes.

Sur la demande qui en est faite par M. le Président du Conseil de la Faculté de Droit, les observations qui accompagnent le programme de cette Faculté seront transmises au Département, avec le programme général des cours.

Séance du 31 juillet 1862.

Présents. M. le Prêtre Piquet.

M. M. Gay, Dufournet, Péranger, Hornung,
Hüner, Guisan, Marguet, Planchon Birschhoff.

M. M. Renner, Dufour & Vuillemin font excuser leur absence.

Lecture est faite des lettres suivantes du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Cours de christologie
offert par M. Neumann

Lettre, du 12 juin, informant l'Académie que le Département adopte l'offre de M. Neumann de donner un cours de christologie à la Faculté de Théologie, pendant l'année 1862-1863.

Tableau des examens
annuels.

Lettre, du 13 juin, faisant connaître que le Département approuve le tableau des examens annuels ainsi que les propositions au sujet de la nomination des experts.

Programme des cours
p: 1862-1863.

Lettre, du 13 juin, annonçant que le Département approuve le programme des cours pour l'année 1862-1863.

Séance du 31 juillet 1862.

Délégués à la Commission de considération

M. Depierre

Exercices militaires.

Lettre, du 28 juin, invitant la Faculté de Théologie à désigner les deux titulaires de cette Faculté qui doivent faire partie de la commission de considération, en vertu de l'art. 7 de la loi ecclésiastique du 14 oct^r 1839. M. le Recteur a été informé que le Conseil de la Faculté de Théologie a désigné à la commission de considération MM. les professeurs Desjournet & Pegibet.

Lettre, du 30 juin, autorisant M. le Recteur à faire subir à l'étudiant Depierre les deux examens qu'il n'a pu passer à Pâques, pour cause de maladie.

Lettre, du 30 juin, transmettant pour rapport et avis, une pétition de 5 élèves de la 3^e vote de la Faculté des Sciences et Lettres, demandant que les étudiants de cette vote soient tenus d'assister aux exercices militaires du Collège cantonal.

L'Académie, délibérant sur cette demande, décide de répondre au Département de l'Instruction publique qu'aucun article de son règlement ne permet d'obliger les étudiants à assister aux exercices militaires du Collège, et que la question de savoir s'il convient de modifier le règlement sur ce point, devrait être examinée par une commission dont M. le Directeur du Collège ferait partie.

Lettre est aussi faite des pièces suivantes:

MM. E. Crottel, S. Leyroz,
& L. Aubin, D. Mochalen.
(examens)

Demande des étudiants en théologie E. Crottel, S. Leyroz, L. Aubin et D. Mochalen tendant à obtenir l'autorisation de subir, à la rentrée d'octobre, les examens spéciaux qu'ils doivent encore passer pour être admis à l'examen de licence. — L'Académie délibérant sur cet objet, et vu les circonstances toutes particulières en se trouvent les pétitionnaires, décide de proposer au Département de l'Instruction publique de leur accorder les fins de leur demande.

Examens de licence

L'Académie reconnaissant les inconvénients qu'il y a à faire passer en juillet aux candidats à licence leurs examens préliminaires et leurs examens de licence, décide de proposer en même temps au Département que ces derniers n'aient lieu qu'à la fin du mois d'octobre.

48

L'Académie s'occupe ensuite de l'interprétation du 1^{er} du premier paragraphe de l'art. 27 du règlement pour le baccalauréat et la licence, 2^o qui est ainsi conçu: «Les examens spéciaux portent sur les objets des cours donnés dans ces Facultés». L'Académie se divise en majorité et en minorité sur le sens de cette partie de l'art. 27. La majorité pense que par examens spéciaux il faut entendre les examens annuels, c'est-à-dire que si un cours dure 3 ou 4 ans, le candidat doit ^{subir} 3 ou 4 examens spéciaux, soit un examen sur le cours de chaque année. La minorité pense, au contraire, que par examens spéciaux il faut entendre un seul examen portant sur l'ensemble des cours donnés sur un objet pendant le cycle d'étude. A la votation, l'Académie décide que les deux opinions seront soumises au Département de l'Instruction publique.

Séance du 31 juillet 1862.

- Mo. Nicod. Nouveau rapport du Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences sur la demande de Mo. Nicod (voir cette demande au procès-verbal de la séance du 16 mai, page 363). Le Conseil maintient son premier avis, et l'Académie, sa décision du 6 mai.
- Ed. de Cérésille. Demande de Mo. Ed. de Cérésille, étudiant de la 2^e volée des Lettres, d'être autorisé à passer à la rentée d'octobre son examen annuel de littérature latine, qu'il n'a pu subir en juillet pour cause d'indisposition. Cette demande sera transmise au Département de l'Instruction publique avec un préavis favorable.
- Brix Levade. Rapport sur le concours de ~~littérature~~ ^{littérature} saisi pour le prix Levade. La Commission n'ayant pas trouvé qu'il y eût lieu d'accorder le prix entier, l'a partagé en six parts de deux catégories, comme suit :
- | | |
|------------------------|----------------------|
| Mo. Henri Vuilleumier, | accusé de 20 francs; |
| „ Frédéric Thebault | „ de 20 „ |
| „ Eugène Benoît, | „ de 10 „ |
| „ Alvis de Lavis | „ de 10 „ |
- Mo. Nymon de Crousaz. Rapport de la commission chargée de faire subir l'examen pour la licence en Droit à Mo. Nymon Napoléon de Crousaz. L'Académie adoptant les conclusions du rapport, confère à Mo. de Crousaz le diplôme de licencié en Droit.
- Mo. Mo. V. de Crousaz et Albert Cousin. Rapport de la commission chargée de faire subir l'examen de licence en Théologie à Mo. Mo. Victor Napoléon de Crousaz et Albert David Cousin l'examen de licence en Théologie. L'Académie confère à Mo. de Crousaz et Cousin le Diplôme de licencié en Théologie.
- M. Ph. Boiveau. Rapport de la Commission nommée pour faire subir l'examen pour le baccalariât es-Lettres à Mo. Charles Marc Samson Boiveau. L'Académie, sur la proposition qui en est faite par la commission, confère à Mo. Boiveau le diplôme de bachelier es-Lettres.
- Mo. Bertholet et Aug. Preymond. Rapport de la commission chargée de faire subir les examens pour le baccalariât es-Sciences physiques et naturelles à Mo. Mo. Henri Bertholet et Aug. Preymond. L'Académie adoptant les conclusions du rapport confère à Mo. Mo. Henri Bertholet & Auguste Preymond le diplôme de bachelier es-Sciences physiques et naturelles.
- Examens de 1861-62 et prix Gay. L'Académie prend ensuite connaissance du résultat des examens subis par les étudiants des trois Facultés en 1861-1862 (voir le registre adhésif) et accorde à Mo. Henri Vuilleumier, étudiant en Théologie, la totalité du prix Gay, soit 46 fr 38 c.

Séance du 28 octobre 1862.

Présents: M. le Recteur Siguet.

M. M. Gay, Vuilleumier, Supersax, Beranger, Wienet, Marguet, Scutlan, Guisan, Bischoff, Dufour, Renévier, Chavannes.
M. N. n'en fait excuser son absence.

Lecture est faite des lettres suivies du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Lettre, du 22 août, annonçant à l'Académie que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 20 août a décidé:

M. le profess. Renévier
confirme p^o 1862-63.M. Hipp. Ramus nommé
profess. extraord. de botaniqueExamens
de Théologie à la
rentrée.

M. Schaffter.

Consécration des minis-
= tres.Examens spéciaux de
Théologie.M. le profess. Ravoux
(congé)M. Ch. Scutlan, nommé
profess. extraordinaire.1^o De confirmer M. Renévier, comme professeur extraordinaire, pour l'année académique 1862-1863.2^o D'appeler, pour une année, M. Hippolyte Ramus, de Genève, professeur de sciences naturelles, pour l'enseignement de la botanique à l'Académie.

Lettre, du 5 septembre, informant l'Académie que le Département s'autorise à faire subir à la rentrée d'octobre, exceptionnellement et pour cette année, les examens spéciaux pour lesquels des demandes lui ont été adressées par des étudiants en théologie.

Lettre, du 27 septembre, faisant connaître que M. le pasteur Schaffter à Montbéliard-Grandval, se trouve obligé de renoncer au cours qu'il se proposait de donner à l'Académie, sur l'histoire de l'Eglise.

Lettre, du 30 septembre, complétant la lettre du 5 dit et faisant connaître:

1^o Que le Département, vu la prochaine révision de nos lois ecclésiastiques et scolaires, ne croit pas devoir fixer actuellement et de ses lois l'époque où se fera désormais la consécration des ministres.2^o Que quant aux examens spéciaux qui doivent avoir lieu à la rentrée, le Département s'autorise exceptionnellement et pour une année, la Faculté de Théologie à y procéder en exigeant qu'un seul examen pour chaque branche, à condition que cet examen porte sur les différentes parties des cours et, dès lors, embrasse l'ensemble et non pas seulement tel ou tel point de la leçon.

Lettre, du 30 septembre, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, dans sa séance de ce jour, a confirmé pour une année dans leurs fonctions respectives, M. M. les professeurs extraordinaires F. Guisan, W. Scutlan et Aug. Beranger.

Lettre, du 8 octobre, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 30 y^o, a accordé à M. le professeur Ravoux un congé d'une année, pour le rétablissement de sa santé.

Lettre, du 9 octobre, faisant connaître que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 7, a chargé M. le professeur Ch. Scutlan de l'enseignement de la philosophie pendant l'année académique 1862-63.

en qualité de professeur extraordinaire.

Examens trimestriels
ou semestriels.

Lettre, du 10 octobre, demandant à l'Académie un préavis motivé concernant la question des examens trimestriels ou semestriels. — L'Académie décide de renvoyer l'examen de cette question à une commission composée de M. le Recteur et de M. Me. les présidents des Conseils des trois Facultés.

Paul Chapuis (exam.
pour le baccalaur. ès-lettres)

Lettre, du 20 octobre, transmettant pour examen et préavis, une demande de l'exam. P. Chapuis tendant à obtenir l'autorisation de faire à une époque extraordinaire l'examen pour le baccalauriat ès-lettres. L'Académie estimant que la faveur que sollicite M. Chapuis, ne doit être accordée que dans des cas tout à fait exceptionnels et pour des raisons majeures; considérant que, dans le cas dont il s'agit, la prestation militaire invoquée invoquée par le pétitionnaire à l'appui de sa demande n'est pas une raison réellement valable, décide de ne pas appuyer cette demande auprès du Département de l'Instruction publique.

Lettre est aussi faite des pièces suivantes:

Diplômes conférés

Rapports des commissions chargées de faire subir, à la rentrée, les examens voulus pour la licence en Droit, le baccalauriat ès-lettres, le baccalauriat ès-sciences mathématiques et le baccalauriat ès-sciences physiques et naturelles. L'Académie adoptant les conclusions de ces rapports, confère:

À M. Alfred Dupou le diplôme de licencié en Droit; à M. M. Eugène Guisan et Henri Delarageas, le diplôme de bachelier ès-sciences physiques et naturelles; à M. Allys van Meuyden le diplôme de bachelier ès-sciences mathématiques. — Elle refuse: à M. Frédéric Thebaud le diplôme de bachelier ès-lettres, et à M. Théodore Challand le diplôme de bachelier ès-sciences physiques et naturelles.

Emile Duboux (congi)

Demande de M. Emile Duboux, élève de la 2^e vol. des Lettres, tendant à obtenir un congé d'une année. Avant de prendre une décision sur cette demande, on invitera M. Duboux à donner quelques explications au sujet des motifs qui l'engagent à la présenter.

M. M. E. Corveon et
N. de Goumoëns.

Demandes de M. M. Ernest Corveon et Nicolas de Goumoëns tendant à obtenir une prolongation des congés qui leur ont été accordés. — Ces congés sont prolongés jusqu'au 20 octobre 1863.

Concierge Bastian
(indemnité)

Sur la proposition qui en est faite par M. M. les professeurs Charvannes et Bischoff, on décide de demander à l'autorité une indemnité de 80 francs en faveur du concierge du Musée, pour le service qu'il a fait dans les cours de ces deux professeurs et dans celui de M. le prof. Planchon, pendant l'année 1861-1862.

J. C. Sutter (dispense de la fin
d'études)

Demande de M. Henri Sutter, tendant à obtenir l'autorisation de suivre quelques cours à l'Académie en ne payant que la moitié de la finance voulue pour ces cours. Il allègue, à l'appui de sa demande, la circonstance qu'il ne pourra suivre les cours que jusqu'à Pâques. — On transmettra cette demande au Département de l'Instruction publique.

en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Mr. Bastian, Willmer
et Jungner (finances études)

Demandes de Mr. Bastian, ancien élève de l'École normale, de Mr. Eb. Willmer, instituteur Bernois et de Mr. J. Jungner, instituteur St. Gallois, tenant à obtenir la dispense du paiement de la finance d'étude pour les cours qu'ils se proposent de suivre à l'Académie, pendant l'année 1862-1863. Ces trois demandes seront aussi transmises au Département de l'Instruction publique, avec préavis favorable.

Mr. le profess. Homung
Caisse académique.

Lettre par laquelle Mr. le professeur Homung prévient Mr. le Recteur qu'il ne pourra commencer ses cours qu'avec le mois de novembre.

Mr. le Directeur Gay fait connaître que Mr. le professeur Curtat, fils de feu Mr. Ant. Curtat, secrétaire de l'Académie, s'étant adressé à lui pendant les vacances, du Président de Mr. le Recteur, pour lui faire la remise de la caisse académique, ainsi que les titres, registres et papiers concernant cette caisse, il eut besoin nommer pour cette opération une commission, qui fut composée de Mr. le Recteur et de Mr. les professeurs Vuilleumier et Ed. Scutari. La remise eut lieu le 25 septembre. Mr. Scutari n'ayant pas été convoqué à temps par le bureau ne put y assister.

Les objets remis à la Commission sont:

a) Le compte de la caisse, avec pièces justificatives, comprenant le service depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 4 septembre 1862, compte dont le solde se monte à Fr. 427.54c
l'Avoir, à 154.25

Il solde cela par le Directeur Caisser Fr. 273.29

Après vérification du compte, qui fut approuvé par la commission, le solde fut remis en mains à Mr. le Directeur et deux doubles du compte furent ^{signés} par Mr. Curtat et Mr. le Directeur Gay; l'un des doubles fut remis à Mr. Curtat et l'autre fut déposé dans les archives de l'Académie.

b) Onze titres désignés dans le compte, faisant ensemble S 21,913.20.

c) quatre vieux registres d'immatriculations;
Deux id de comptes
Deux id de finances d'étude et d'immatriculations
Un registre blanc.

L'Académie, après avoir entendu ce rapport verbal, approuve tout ce qui a été fait tant par Mr. le Directeur que par la commission et décide:

- 1° D'informer le Département de l'Instruction publique du décès de M. Curtat en tête de l'Académie;
- 2° D'adresser une lettre de condoléances aux parents dudit défunt;
- 3° De charger la commission d'examiner la question de la gestion financière de la Caisse de l'Académie et de faire des propositions à ce sujet;

Présents: M. le Recteur Pégut,

M. M. Gay, Dufournet, Vuilleumier, Guerton, Béranger, Hoonung, Duponnois, Kessler, Winter, Marguet, Guisan, Charannes, Dufour, Ramuz, Pennevier.

Lecture est faite des rapports suivants:

Rapport sur le cabinet
d'astronomie.

Rapport de la commission chargée d'inspecter le cabinet d'astronomie.

Ce rapport dit que les instruments du cabinet sont dans un parfait état de conservation, mais que les escaliers qui conduisent au cabinet sont dans un état pitoyable de dégradation.

M. le professeur Gay fait une observation au sujet de l'état où se trouvent les instruments du cabinet; d'après les termes du rapport; il pense qu'il serait plus vrai, plus exact de dire que ces instruments sont dans le même état de conservation que l'année dernière. Cette observation est admise. Quant aux escaliers qui conduisent au cabinet, on demandera dans le rapport annuel de l'Académie, qu'ils soient réparés.

Rapport sur le cabinet
de physique.

Rapport de la commission chargée d'inspecter le cabinet de physique.

Le rapport constate que les collections sont complètes, et les appareils indiqués dans l'inventaire en bon état de conservation. Le cabinet a acquis, dans l'année dernière, un densimètre, un appareil pour les lames de platine et quelques autres petits appareils. Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.

Rapport sur le cabinet
de chimie.

Rapport de la commission chargée d'inspecter le cabinet de chimie.

La commission a trouvé le cabinet et le laboratoire dans un parfait état d'ordre et de propreté. Elle n'a pas de nouveaux achats à mentionner. Ce rapport, comme le précédent, ne donne lieu à aucune observation.

Rapport sur l'examen de
licence en théologie.

Rapport de la commission chargée de faire subir à M. M. Eugène

Crotet, Louis Seyvraz, Louis Aubin et David Mochalen l'examen pour la licence en théologie. — L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, confie le diplôme de licencié en théologie à M. M. Crotet, Seyvraz, Aubin et Mochalen.

Examens trimestriels ou
semestriels.

L'Académie entend aussi un rapport verbal de la commission chargée d'examiner la question des examens trimestriels ou semestriels. Après une longue discussion sur les avantages et les inconvénients que présentent ces examens, on décide: de renvoyer de nouveau la question à la commission pour qu'elle l'examine encore et présente un rapport écrit et motivé; 2° d'augmenter la commission d'un cinquième membre. M. le professeur Duponnois est ensuite nommé membre de la commission.

Sénat des Etudiants.

Lecture est aussi faite des deux lettres suivantes:

Lettre, du 4^g, par laquelle le Sénat des Etudiants soumet à l'approbation de l'Académie la liste des membres du Sénat qui a été nommé par l'Assemblée générale des étudiants pour l'année 1862-1863. La

Présents: M. le Recteur Piquet,
 M. Gay, Dufournet, Vuilleumier, Dupressat, Béranget,
 Miens, Kessler, Marguet, Guisan, Ramus, Secretan, Chavannes, Dufour,
 Bischoff, Rensvier et Hornung.
 M. le Conseiller d'Etat Eytel, Chef du Département de l'Instruc-
 tion publique.

E. Duboué (congé)

M. le Recteur fait lecture d'une lettre par laquelle l'étudiant Emile Duboué explique à l'Académie les raisons qui l'ont engagé à lui demander un congé. L'Académie, délibérant de nouveau sur cette demande, accorde à M. Duboué un congé d'une année.

Examens trimestriels ou
 semestriels.

M. le Recteur fait ensuite connaître que la principale affaire à l'ordre du jour est la question des examens trimestriels ou semestriels. Lecture est d'abord faite d'une pétition par laquelle le Sénat des étudiants, au nom de l'Assemblée générale, demande l'adoption du système des examens semestriels, c'est-à-dire, d'un premier examen portant sur une partie du cours, et d'un second, portant sur l'autre partie seulement.

Lecture est ensuite faite du rapport de la commission chargée d'examiner la question dont il s'agit. Ce rapport reproduit les différentes opinions qui se sont fait jour au sein de la commission et résume les raisons qui militent en faveur de ces opinions, au nombre de trois, savoir:

1° Maintenir le système d'examens actuel; 2° reprendre l'ancien système; 3° adopter le système de deux séries d'examens: une série d'examen partiels portant sur la première partie de chaque cours, et une série d'examens annuels portant sur l'ensemble de chaque cours.

A la votation, la majorité de la commission (4 membres de 5) s'est prononcée en faveur du dernier système et a décidé d'en proposer l'adoption à l'Académie.

La discussion est ouverte sur les trois systèmes d'examens sus-indiqués. —

La discussion étant fermée, les trois systèmes sont successivement mis aux voix: le maintien du système d'examens actuel obtient 1 voix; le retour à l'ancien système, 1 voix; le système consistant en une série d'examens partiels et une série d'examens annuels, portant sur l'ensemble de chaque cours, est adopté par 5 voix sur 17.

L'Académie s'occupe encore de divers points secondaires du système d'examens qu'elle vient d'adopter, et décide:

1° L'examen partiel comptera pour $\frac{1}{3}$ et l'examen annuel pour $\frac{2}{3}$ de l'appréciation définitive.

2° Sera promu tout étudiant qui n'aura pas eu de zéro aux examens

Qu 20 novembre 1862.

annuels et qui aura obtenu les 6/10 du maximum des succès.

3° Les examens partiels auront lieu à Tâques.

4° Les examens tant partiels qu'annuels se feront comme actuellement de vive voix ou par écrit, selon que les commissions d'examen le jugeront convenable.

Concours.

L'ordre du jour appellerait encore la discussion du programme des concours pour l'année 1863, mais vu l'heure avancée, on décide de renvoyer cette discussion à la prochaine séance.

Séance du 26 novembre 1862.

Présents: M. le Recteur Piquet;

M. M. Gay, Dufournet, Vuilleumier, Béranger, Hornung, Wiener, Norder, Marguet, Chavannes, Guisan, Secretan, Dufour-Tremvier, Duperré

M. le Recteur dépose sur le bureau les deux lettres suivantes:

Carte géologique de Marcou

Lettre, du 22/25 novembre, du Département de l'Instruction publique et des Cultes, autorisant l'acquisition de la carte géologique de Marcou, pour servir à l'enseignement de la géologie à l'Académie.

Revue historique du Droit français et étranger.

Lettre, du 22/25 novembre, de la Commission des Musées et de la Bibliothèque informant l'Académie que la Commission autorise l'abonnement à la Revue historique du Droit français et étranger, et que M. le Bibliothécaire a été chargé de faire le nécessaire.

M. Rogivue (bourse)

Lecture est faite des deux demandes suivantes:

Demande de M. F. Rogivue, tendant à ce qu'une bourse soit accordée à son fils Homi, élève de la 3^e volée des Lettres. Ensuite des renseignements donnés par M. M. les professeurs concernant la conduite de cet étudiant et son aptitude aux études, l'Académie décide de transmettre cette demande au Département de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

M. le profess. Ch. Secretan (Sujets de composition)

Demande de M. le professeur Ch. Secretan, d'être autorisé à faire faire aux étudiants des compositions sur des sujets de philosophie qu'il leur proposerait. L'Académie estime que l'autorisation demandée par M. Secretan ne lui est point nécessaire, attendu qu'il est libre de procéder dans son enseignement, selon qu'il peut le juger convenable.

L'Académie s'occupe ensuite du programme des concours à offrir aux étudiants et aux externes, pour l'année 1863. Lecture est faite des sujets de concours proposés par les Conseils de Faculté, et le programme est arrêté tel qu'il sera soumis à l'approbation du Département de l'Instruction publique.

Présents: M. le Recteur Piquet.
 M. M. Dufourmet, Dupoux, Wüner, Nelder, Marguet,
 Renerin, Guisan, Dufour et Bischoff.
 M. Vuillemin fait excuse son absence.

Les lettres suivantes du Département de l'Instruction publique et des
 Cultes sont déposés sur le bureau.

Programme des concours

Lettre, du 8 décembre, annonçant que le Conseil d'Etat a approuvé le
 programme des concours à ouvrir aux étudiants et aux externes de l'Académie
 pour l'année 1863, ainsi que les limites des prix et accessits.

M. Rogivue (gage)

Lettre, du 8 décembre, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance
 du 6, a décidé d'accorder à l'étudiant Rogivue un gage de 50 francs par
 trimestre, dès le 1^{er} octobre 1862.

M. S. Guignard

Lettre, du 8 décembre, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, dans
 sa séance du 6, a nommé M. S. Guignard à la place de secrétaire de
 l'Académie.

Concours (prix)

Lecture est faite des rapports des commissions pour les concours de 1862,
 et l'Académie adoptant les conclusions de ces rapports, décide les prix et les
 accessits suivants:

Concours (prix)

- A. M. Emil Grisel pour son concours de littérature grecque, un prix de 50 fr.
- " Paul Burnand " de littérature allemande, id de 60.
- " Gustav Corverson " d'histoire, id de 65.
- " Emil Guibert " d'histoire, un accessit de 45.
- " Edouard Chavannes " de physique, un prix de 50.
- " Jacques Sargnier " de zoologie, id de 60.
- " Edouard Bugnon " de zoologie, un accessit de 50.
- " Julien Guisan " de zoologie, un prix de 70.
- " Edouard de Cereville " d'anatomie et physiol. un id de 60.
- " Henri Vuillemin " de théologie ecclésiastique id de 80.
- " Henri Marguerat " de théologie ecclésiastique id de 60.
- " Frédéric Thebaud " de théologie pratique, un accessit de 45.

L'Académie décide ensuite que la proclamation publique du résultat des concours aura lieu le 19 décembre courant, à 10 heures du matin, et que
 cette solennité sera suivie d'un banquet auquel on invitera comme les années
 précédentes M. M. les lauréats, M. M. les experts aux examens de concours,
 M. M. les professeurs honoraires de l'Académie, M. M. les membres du Conseil
 d'Etat, ceux du Département de l'Instruction publique, M. le Directeur
 du Collège cantonal, M. le bibliothécaire Secovite et M. le Syndic de Lau-
 sanne.

Vacances du nouvel an

On décide encore que les vacances du nouvel an commenceront le
 vendredi 26 décembre et qu'elles finiront le samedi 3 janvier prochain

Séance du 19 décembre 1862.

(pour la proclamation publique du résultat des concours).

Concours.

Présents: M. le Recteur Piquet,
 M. M. Gay, Dufour, Vuillemin, Hornung, E. Secretan,
 Guisan, Beranger, Kessler, Duperré, Marguet, Bischoff, Chavannet,
 Renouvier, Ramus.
 M. M. les conseillers d'Etat Eytel et Joly;
 M. Girard, Secrétaire du Département de l'Instruction publique.
 M. M. les experts Soldan, Astier, De la Harpe, Schnegler, Chatelet,
 Neumann et Fabr.

M. Vuillemin professeur honoraire de l'Académie.
 M. M. les étudiants des trois Facultés.
 M. le Recteur ouvre la séance en faisant connaître l'objet de la solennité de ce jour, après quoi il fait lecture du rapport général sur les concours et proclame les noms des lauréats.

Séance du 19 décembre 1862.

Présents: M. le Recteur Piquet
 M. M. Gay, Dufour, Vuillemin, Hornung, E. Secretan,
 Guisan, Beranger, Kessler, Duperré, Marguet, Bischoff, Chavannet,
 Renouvier & Ramus.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Vacances du nouvel an.

Lettre du 16 X^{bre}, annonçant que le Conseil a adopté la proposition de l'Académie au sujet des vacances du nouvel an.

Spectroscope.

Lettre informant l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé l'autoriser l'achat d'un spectroscope au prix de 150 fr., pour le laboratoire de chimie.

M. Pescantini

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:
 Demande de M. Pescantini d'être autorisé à donner à l'Académie, en trois séances, un cours sur le pouvoir intellectuel en rapport avec la littérature italienne. A cette demande est jointe un programme du cours.

L'Académie délibérant, décide d'accorder à M. Pescantini l'autorisation qu'il requiert,

M. M. les professeurs Dufour & De Gingins

Lettres par lesquelles M. M. les professeurs Dufour et De Gingins informent M. le Recteur qu'ils se proposent d'assister à la solennité académique du 19 décembre.

M. E. Villibourg

Demande de M. Villibourg tendant à être autorisé à faire l'examen de licence en Théologie. Cette demande est accompagnée d'un diplôme de bachelier en lettres, délivré par l'Académie de Genève à M. Villibourg, et de deux certificats de études.

On entend un rapport verbal du Conseil de la Faculté.

Séance du 19 Decemb. 1862.

ultie Des Lettres et Sciences sur cette demande, après qu'il s'est réuni
 Delibérat décidé de considérer le Diplôme présenté par M. Villiboug
 et la connaissance qu'a de la langue anglaise le requérant comme équiva-
 lant au Diplôme de bachelier en lettres qu'elle délivre et d'admettre en
 conséquence M. Villiboug à faire l'examen de licence en théologie.

Séance du 15 janvier 1863.

Présents: M. le Recteur Ligeux
 M. M. Gay, Desfontaines, Vuilleumier, Péranger, Hornung, Du-
 four, Guisan, Bischoff, Penzier, Rausser.
 M. le professeur Winter fait excuser son absence

Les lettres suivantes du Département de l'Instruction publique et des
 Cultes sont déposées sur le bureau.

Examens.

Lettre, du 18 décembre, par laquelle le Département annonce que le
 Conseil d'Etat, adoptant le préavis de l'Académie, a décidé que les examens
 auront lieu à l'avenir dans l'ordre suivant:

- a) Une série d'examens semestriels dans la première quinzaine de Mars
- b) Une série d'examens annuels au mois de Juillet, comme jusqu'à
 maintenant.

L'Académie, consultée par M. le Recteur au sujet du jour où de-
 vront commencer les examens semestriels, décide que ces examens commenceront
 le 2 mars.

Spectroscope.

Lettre, du 19 décembre, informant l'Académie que le Conseil d'Etat
 a décidé d'autoriser l'achat d'un spectroscope du prix de 150 francs pour le
 laboratoire de chimie.

Rapport annuel sur
l'Académie

Lettre, du 12 janvier, demandant le rapport annuel de l'Académie
 pour le 15 février prochain.

Dispenses de la finance
d'études.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:
 Demandes de dispense de la finance d'études présentées par les étu-
 diants P. Burmann, L. Divoine, Ed. Weiss, Em. Guibert, Em. Davon
 H. Rogier et Eug. Benoit, et par les externes M. Benoit, M. Pautier,
 Fried. Grise, Ferd. Graf et Ed. Perret. Toutes ces demandes seront être
 mises au Département de l'Instruction publique en les accompagnant
 d'un préavis favorable.

M. le professeur Heisely

Lettre, du 6 janvier, par laquelle M. le professeur Heisely infor-
 me M. le Recteur qu'il ne pourra pas donner des leçons cette semai-
 ne, pour cause d'indisposition.

Caisse académique

M. le Pro-Recteur Gay fait un rapport au sujet de la nomination
 d'un gérant de la Caisse académique et des conditions qu'il doit remplir.
 L'Académie décide de ne point exiger de cautionnements, de se rendre en le
 traitement de 58 francs et de nommer M. Le Guignard à cette place. Les titres de

Séance Du 15 janvier 1863.
de l'Académie devant déposés aux archives.

Séance Du 5 février 1863.

Présents: M. le Recteur Tiquet,
M. M. Gay, Dufournet, Mener, Béanger, Hornung, Duperré,
Renovier, Marguet, Praona, Guisan, Remus, Bischof
M. M. Secutan et Vuilleumier font excuse leur absence.

Lecture est faite des pièces suivantes:

M. le prof. Dufournet
(congé)
S^r Rouge

Lettre, du 22 janvier, par laquelle le Département de l'Instruction publique annonce qu'il a accordé à M. le professeur Dufournet un congé portant sur l'intervalle entre les examens de Mai et les vacances de Pâques.

Demande de M. Sam. Rouge, tendant à obtenir l'autorisation de subir seulement en juillet ses examens du mois de mars. - L'Académie, après délibération, décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder à M^s Rouge les fins de sa demande.

Comptes du Secrétaire
Caisnier, p^o: 1862.

Rapport de la commission chargée d'examiner les comptes du Secrétaire-caissier pour l'année 1862. Conformément aux conclusions du rapport, l'Académie approuve ces comptes, dont suivent les bilans.

Comptes des finances d'études et d'immatriculation.

Le Secrétaire-caissier a perçu la somme de Fr. 7392.50
Il a versé dans la Caisse du Recteur 7392.50
Solde 0.00

Comptes de la Caisse académique.

Le Caisnier a reçu Fr. 867.54
Il a dépensé 623.40
Fr. 244.14.

L'avoir de l'Académie s'élevait, au 31 Décembre 1862, à Fr. 21913.20c.

M. le Recteur fait observer que la cession stipulée en faveur de l'Académie contre M^s Muller de la Mothe renferme une clause en vertu de laquelle l'intérêt est exigible à 5 p. 100 depuis le 24 mai 1857, et il consulte l'Académie sur la question de savoir, si cette clause doit être observée ou si l'on continuera à recevoir l'intérêt au 4 1/2 p. 100, comme pour les 3 premières années. - L'Académie délibérant sur cette question décide qu'elle ^{à l'avenir} sera de 4 1/2 p. 100, comme ci devant, si l'intérêt est acquitté dans les trois mois qui suivent l'échéance. L'intérêt échû le 24 mai 1862 n'ayant pas été acquitté dans ce terme, sera exigé au 5 p. 100.

Vacances de Pâques.

L'Académie décide encore: 1^o que les prochaines vacances de Pâques commenceront le 14 avril et qu'elles finiront le 11 du même mois; 2^o que les leçons commenceront à 7 heures du matin, dès la rentrée de Pâques

Présents: M. le Recteur Reguet
 M. M. Dufourant, Vuilleumier, Péringier, Hornung,
 Xenler, Wiener, Ramus et Dufour.
 M. M. Renuvier, Dupont, Margut, Ed. Guiran et Secretan Ed. pour
 excuser leur absence.

Lecture est faite des lettres suivantes du Département de l'Instruction
 publique et des Cultes.

Dispenses de la finan-
 ce d'études.

Lettre, du 20 février, annonçant que le Département dispense du
 paiement de la finance d'étude les étudiants Paul Bernard, Louis
 Devorne, Édouard Neiss, Emil Bourn, Emil Guibert, Henri Rogin,
 Eugène Benoit, et les externes Henri Bastian, Alfred Benoit, Alvin
 Nautier, Ferd. Graf, Jean Janger, François Vogler, Jacques Wettwer,
 Frédéric Guiss et Édouard Terret.

Tableau des examens

Lettre, du 6 février, informant M. le Recteur que le Département
 approuve le tableau des examens semestriels de Pâques.

Comptes

Du secrétaire-caissier

Lettre, du 5 mars, annonçant que le Conseil d'Etat a approuvé
 le compte des finances d'étude et d'immatriculation, pour l'année
 1861-1862; le compte de la Caisse académique, pour l'année 1862,
 et le compte de la fondation Gay pour la même année.

Dum. Rouge.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:
 Lettre, du 31 mars, de M. le Directeur du Collège cantonal infor-
 mant M. le Recteur que M. Samuel Rouge a été promu à
 la 3.° volée de la Faculté des Lettres et Sciences de l'Academia, en
 suite des examens qu'il a subis au Collège en mars 1863.

Congé après les
 examens.

Lettre, du 25 février, par laquelle le Sénat exprime le vœu qu'un
 congé de quelques jours soit accordé aux étudiants, après les pro-
 chains examens semestriels. M. le Recteur dit, que comme plusieurs
 étudiants n'auraient pas assisté aux leçons immédiatement après
 les examens, il a eu devoir, dans l'intérêt du bon ordre et de la discipline,
 accorder aux étudiants un congé de deux jours.

Aug. Cérisola

Demande de l'étudiant en Droit Aug. Cérisola, tendant à obte-
 nir l'autorisation de subir double examen en juillet. - Lecture est
 faite d'un rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur
 cet objet, et l'Académie, adoptant les conclusions du rapport,
 décide de ne pas accorder à M. Cérisola les fins de sa demande.

Mo. Xenler (congé)

Lettre, du 2 avril, par laquelle M. le professeur Xenler informe
 M. le Recteur que le Département de l'Instruction publique l'a
 autorisé, pour affaires importantes de famille, à prolonger ses
 vacances de Pâques, jusqu'au 8 avril.

Mo. Wild, étud. en théol.

Lettre, du 14 avril, par laquelle M. Em. Wild, étudiant à
 l'École de Théologie évangélique de Genève, demande qu'il

Séance Du 30 avril 1863

sont les conditions requises pour être admis à passer des examens à l'Académie de Lausanne. — M. le Recteur lit qu'il a donné à M. Wild les renseignements demandés.

M. Wild, étud^t en théol.

Lettre, Du 20 avril, par laquelle M. Wild annonce à M. le Recteur qu'il lui envoie un certificat des études qu'il a faites à l'École de théologie évangélique de Genève, et qu'il lui enverra en peu de jours son certificat d'admission à la Faculté de Théologie de Berne.

M. Alb. Walenskiwicz

Lettre, Du 22 avril, par laquelle M. le professeur polonais Albert Walenskiwicz, en passage à Lausanne, expose les circonstances fâcheuses dans lesquelles il se trouve et demande un secours pécuniaire. — M. le Recteur lit qu'il a accordé à M. Walenskiwicz un secours de 25 francs sur la Caisse académique, et qu'une souscription en sa faveur a eu lieu en outre en ce qui concerne les professeurs de l'Académie et les maîtres du Collège.

Nomination des prof^{rs} extraordinaires

Sur la proposition qui en est faite par M. le Président de la Faculté de Droit, on décide d'envoyer au Département de l'Instruction publique, pour lui exposer les graves inconvénients qu'entraîne la nomination tardive des professeurs chargés provisoirement d'enseignement à l'Académie, et lui exprimer le vœu qu'il soit pourvu définitivement aux chairs vacantes.

Position des étud^{ts} qui n'ont pas subi tous leurs examens semestriels

M. le Recteur appelle l'attention de l'Académie sur la position des étudiants M. Francillon, Em. Guibert, Ed. Chavannes, Moy. Monthonnex, H. Luceau et H. Gaudard qui n'ont pas subi tous leurs examens semestriels et qui ne se proposent pas de les compléter. — L'Académie délibérant sur la question de savoir, si ces élèves doivent être considérés comme étant au bénéfice de la position d'étudiant jusqu'à la fin de l'année académique se prononce pour l'affirmative.

Séance Du 21 mai 1863.

Présents: M. le Recteur Pignat
M. M. Gay, Dufournet, Vaitkemier, Héris, Dupuis, Guisan, Renover, Dufour, Hornung.

Lecture est faite des deux lettres suivantes du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

M. de la Harpe (examens)

Lettre, Du 1^{er} mai, annonçant que le Département autorise l'étudiant H. de la Harpe à passer au mois de juillet les examens qu'il n'a pu subir en mars.

M. J. Käch

Lettre, Du 13 mai, informant M. le Recteur que le Département l'autorise à admettre gratuitement M. J. Käch à suivre les

Séance du 21 mai 1863.

les cours jusqu'à la fin de l'année académique

Lecture est aussi faite des lettres suivantes.

Société de Belles-Lettres

Lettre, du 1^{er} mai, par laquelle M. le Directeur du Collège canonical informe M. le Recteur, que des étudiants de la Société de Belles-Lettres ont commis des désordres graves à la suite de leur dernière séance, qui a duré jusqu'à près 11 1/2 heures du soir. — M. le Recteur dit qu'il a fait venir auprès de lui le président de la Société, qui lui a fait de sérieuses observations, et qu'on a tout lieu de croire que les désordres commis ne se renouveleront pas.

Gage Masset

Demande de gage Masset par les étudiants en théologie A. Bignon. L'Académie, s'occupant sur cette demande, décide de faire d'abord connaître aux étudiants, par voie d'affiche, la vacance de gage Masset, et elle prie le Conseil de la Faculté de Théologie de lui faire un rapport sur la collation de ce gage.

Prix Levade

On entend le rapport de la commission chargée de faire subir aux étudiants de la Faculté de Théologie, l'examen pour le prix de lecture sacrée institué par M. le professeur Levade. L'Académie, sur la proposition qui lui en est faite par la commission, décide de répartir ce prix comme suit: 15 francs à chacun des étudiants H. Willeumier, A. Bignon et F. Thibault, et 10 francs à chacun des étudiants Eug. Benoit et Ad. Courvoisier. — La totalité des succès étant de 65 francs, et le prix Gay subséquent qui a 60 fr, on décide que les 5 francs en sus seront payés par la Caisse académique.

Programme des cours p.
1863-1864.

L'Académie discute ensuite le programme général des cours pour l'année académique 1863-1864. Ce programme est arrêté à l'exception de ce qui concerne les cours de philosophie, pour laquelle il n'y a pas de proposition, M. le professeur Ravau étant absent de Lonsann. M. le Recteur est chargé d'écrire à M. Ravau pour lui demander le programme de ses cours et de compléter le programme général, pour le soumettre au Département de l'Instruction publique.

Séance du 11 juin 1863.

Présents. M. le Recteur Piquet.

M. M. Gay, Dufour, Heisely, Wiener, Béranger, Bischoff, Dufour, Marguet, Ramus, Duponcel, Penevier et Fomny
M. M. Willeumier, Secrétaire, Guisan et Koster font excuse leur absence.

M. le Recteur fait d'abord lecture de deux lettres du Département de l'Instruction publique et des Cultes; savoir:

Séance Du 11 juin 1863.

M. M. Rey & Bopp.

Lettre, du 30 mai, informant M. le Recteur que le Département s'entendrait à admettre gratuitement M. les Siey et Bopp à suivre quelques cours, jusqu'à la fin de l'année académique.

Modifications au § C
du règlement

Lettre, du 6 juin, par laquelle le Département informe l'Académie qu'il reconnaît, comme etc. les inconvénients résultant de lacunes que existent dans son personnel enseignant, et qu'il est disposé à pourvoir incessamment au Conseil d'Etat des mesures propres à faire cesser cet état de choses, mais que pour arriver à un résultat satisfaisant en ce qui concerne la Faculté de Droit, il lui paraît nécessaire de modifier tout d'abord le § C de l'art 8 du règlement en répartissant comme suit l'enseignement dans cette Faculté.

c. Dans la Faculté de Droit.

- 1) Une chaire de Droit civil, de procédure civile, de Droit public fédéral et cantonal.
- 2) Une chaire de Droit romain, d'histoire du Droit et de philosophie du Droit.
- 3) Une chaire de Droit pénal, de procédure pénale, de Droit commercial, d'économie politique et de statistique.

Le Département termine sa lettre en demandant à l'Académie son avis sur ces modifications, après avoir entendu le Conseil de la Faculté de Droit.

M. le Recteur dit qu'il a transmis cette lettre, pour rapport et priavis, au Conseil de la Faculté de Droit, et M. le professeur Hornung fait lecture du rapport de ce Conseil, dans lequel la discussion est ouverte.

La discussion étant fermée, on décide de renvoyer le rapport au Conseil, afin qu'il examine de plus près les modifications proposées par le Département, et qu'il prie entre des conclusions plus précises.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes:

M. Jussemendot, avocat

Demande de M. E. Jussemendot, avocat français, tendant à obtenir l'autorisation de donner à l'Académie, l'hiver prochain, un cours sur l'histoire de la civilisation moderne, à 1 h. par semaine.

L'Académie accueille avec reconnaissance l'offre de M. Jussemendot, et décide de la transmettre au Département de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un priavis favorable.

M. S. André

Demande de M. André, étudiant de la Faculté de Droit, tendant à obtenir de nouveau l'autorisation qui lui avait déjà été accordée l'année dernière, et dont il n'a pas pu profiter, de passer en juillet des examens sur les cours de 1860-1861, examens qu'il n'avait pu subir à l'époque réglementaire, pour cause de prestations militaires. - Cette demande est renvoyée pour rapport et priavis, au Conseil de la Faculté de Droit.

M. Em. Wild

Rapport du Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences sur la demande de M. Em. Wild, étudiant à l'école de théologie évangélique

Séance du 11 juin 1863.

de Gênes, tendant à obtenir l'admission dans la Faculté de Théologie, en qualité d'élève régulier. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, accorde à M. Wild les fins de sa demande.

Séance du 17 juin 1863.

Présents: M. le Recteur Siguet.

MM. les professeurs, Dufournet, Vuilleumier, Bianger, Seridan, Guisan, Dupoux, Huret, Hornung, Marguet

Lecture est faite des pièces suivantes

Modifications au § C
de l'art. 8 Du règlement
pour l'Académie.

Rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur les modifications que l'Université supérieure se propose d'apporter à l'art. 8, § C Du règlement pour l'Académie. Ce rapport et adopté pour être transmis au Département de l'Instruction publique, après y avoir ajouté l'observation que lorsque le personnel enseignant de la Faculté sera définitif, le nombre des heures des leçons pourra être plus grand et par conséquent aussi celui des cours.

M. H. Vuilleumier
(examens)

Demande de M. Henri Vuilleumier, étudiant en Théologie, d'être admis à passer au mois de juillet prochain des examens sur les cours donnés dans cette Faculté pendant l'année académique 1860-1861. L'Académie, délibérant accorde à M. Vuilleumier les fins de sa demande.

M. P. André
(examens)

Rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur la demande de M. P. André, étudiant de cette Faculté, tendant à obtenir l'autorisation de subir en juillet des examens sur les cours de l'année 1860-1861. — L'Académie, adoptant les conclusions du rapport accorde à M. André l'autorisation qu'il demande.

Séance du 2 juillet 1863.

Présents: M. le Recteur Siguet.

MM. Gay, Dufournet, HivELY, Hornung, Marguet, Parnis, Dufoux, Huret

M. Vuilleumier fait excuser son absence.

Les lettres suivantes du Département de l'Instruction publique et des Cultes sont déposées sur le bureau.

M. Jousseaume

Lettre, Du 18 juin annonçant que le Conseil d'Etat a accordé à M. Jousseaume l'usage d'une des salles de l'Académie pour y donner, l'hiver prochain, des cours sur l'histoire de la civilisation moderne.

M. J. Pellis.

Lettre, Du 20 juin, informant M. le Recteur que M. Bignon, ensuite de son refus, d'assister comme expert aux examens des Substituts, a été remplacé par M. l'avocat J. Pellis.

M. M. Ch. Dufour et Johannot

Lettre, Du 27 juin, faisant connaître qu'il a remplacé M. Buisson, de Morgez, par M. Ch. Dufour, pour l'examen d'astronomie du 23 juillet, et par M. Johannot, pour l'examen de physique supérieure et celui de mécanique du 29.

M. M. Aug. Péranger

Lettre, du 29 juin, annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 27 juin, a décidé :

M. Guisan.

- 1° De nommer M. Auguste Péranger, professeur de littérature française.
- 2° De nommer, par vocation, M. F. Guisan professeur ordinaire de Droit civil, de procédure civile et de Droit commercial.

Modification du § C de l'art 8 Du règlement pour l'Académie.

- 3° De modifier comme suit l'art. 8, § C du règlement pour l'Académie.
 - a) Une chaire de Droit civil, de procédure civile et de Droit commercial.
 - b) Une chaire de Droit romain, d'histoire du Droit et de philosophie du droit.
 - c) Une chaire de Droit pénal, de procédure pénale, d'économie politique, de Droit public fédéral et cantonal, et de Droit international.

Par la même lettre, le Département exprime le vœu que l'Académie lui fasse connaître ses vues sur le jour à fixer pour l'installation des deux professeurs ordinaires qui viennent d'être nommés. On décide de s'adresser au Département ou l'Académie pense que l'époque la plus convenable serait la fin du mois d'octobre, alors que les examens de la rentrée ont eu lieu et que tous les étudiants ont repris leurs études.

Programme des cours.

Lettre, du 29 juin, annonçant que le Département approuve le programme des cours pour l'année 1863-64.

Bois de chauffage.

Lettre, Du 1^{er} juillet, informant M. le Recteur que les ordres nécessaires ont été donnés pour loger le bois de chauffage de l'Académie dans des locaux qui sont en préparation.

M. M. Noir, Creux et Monnet

Lecture est ensuite faite de trois demandes, présentées par M. M. Noir, Creux et Aug. Monnet tendant à obtenir l'autorisation de passer en juillet les examens qu'ils n'ont pu passer à Pâques, pour cause de maladie. A chacune de ces trois demandes est jointe une déclaration de médecin. L'Académie délibérant, décide de transmettre ces trois demandes au Département de l'Instruction publique, en les accompagnant d'un préavis favorable.

M. S. Cérésole.

Demande de M. S. Cérésole d'être autorisé, vu le mauvais état de sa santé, attesté par M. le Doct. de la Harpe, à ne passer en juillet qu'une partie de ses examens et à renvoyer l'autre à la rentrée d'octobre. Cette demande sera transmise au Département de l'Instruction publique en lui faisant observer les graves inconvénients qu'il y aurait à accorder à M. Cérésole les fins de sa demande, et en lui faisant connaître que l'Académie estime que tout ce qu'on peut accorder à M. Cérésole, est la faculté de faire tous ses examens à la rentrée d'octobre.

M. M. Bory et Monnet

Demande de M. M. Alphonse Bory et Arnold Monnet d'être autorisés à renvoyer une partie de leurs examens à la rentrée d'octobre, vu le service

militaire auquel ils sont appelés. A cette demande est jointe une lettre du Département militaire faisant connaître qu'il n'a pas eu pouvoir d' dispenser les pétitionnaires de ce service. — L'Académie, après discussion, décide de transmettre au Département de l'Instruction publique, avec un préavis favorable, la demande de M. M. Bory et Murat, et la lettre du Département militaire, en exprimant le désir qu'à l'avenir des mesures soient prises par l'autorité militaire, pour que les étudiants ne soient pas empêchés de faire leurs examens à l'époque fixée par la loi.

Art. 67 Du règlement pour l'Académie.

Enfin, sur la proposition qui en est faite, l'Académie décide de remettre en vigueur l'art. 67 du règlement tombé en désuétude les dernières années. Cet article sera, en conséquence rappelé aux étudiants, par voie d'affiche, au commencement de la prochaine année scolaire.

Séance du 31 juillet 1863.

Présents: M. le Recteur Pigeat.

M. M. Gay, Dufournet, Heisely, Hornung, Piranger, Margut, Ramus, Bischoff, Guisan, Dufour.

M. Vuilleumier fait excuser son absence.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

S. Cérésole (exam. annuels)

Lettre, du 3 juillet, annonçant que le Département, adoptant le préavis de l'Académie au sujet de la demande de M. S. Cérésole, autorise cet étudiant à passer tous ses examens annuels à la rentrée d'octobre.

Service militaires des étudiants.

Lettre, du 8 juillet, informant M. le Recteur que le Département a transmis au Département militaire la lettre de l'Académie relative au service militaire des étudiants à l'époque des examens.

Leçons d'équitation (convention)

Lettre, du 15 juillet, annonçant qu'une convention a été faite pour un an avec les citoyens Barbaroux et Félet, et qu'à ter. en de cette convention les deux citoyens se chargent de donner un maximum de 40 leçons à chaque étudiant ou officier des milices, pour le prix de 2 fr. 50c la leçon; l'Etat payera 1 fr. 25c, et l'élève autant. Celui-ci aura le choix entre les deux citoyens, mais il ne pourra prendre moins de 20 leçons de chacun d'eux.

Cours de lecture et de récitation.

Lettre, du 17 juillet, demandant l'opinion de l'Académie sur la question de savoir si un cours de lecture et de récitation donné par M. de la Harpe, Directeur du Collège cantonal, serait utile à M. M. les étudiants et comblerait une lacune dans l'enseignement académique.

M. le Recteur dit qu'après avoir consulté M. M. les professeurs auxquels il a pu s'adresser, il a répondu au Département: 1° qu'un tel cours était désirable et qu'il comblerait en effet une lacune; 2° que sans être obligatoire, il ne devrait pas être obligatoire; qu'il serait donné séparément à la Faculté.

Lettres et Des Sciences d'une part et aux Deux Facultés spéciales d'autre part; que le cours serait donné pendant le semestre d'hiver seulement; qu'il serait de deux heures par semaine pour la Faculté des L. & S. et d'une heure pour les Deux Facultés spéciales. —

Sur la proposition qui en est faite, la discussion est ouverte sur les propositions faites au Département par M. le Recteur, et, après discussion, on décide qu'il sera de nouveau écrit au Département pour modifier les propositions qui lui ont été faites, dans ce sens que le cours serait obligatoire pour la Faculté des L. & S. facultatif pour les Deux Facultés spéciales; qu'il aurait toute l'année; qu'il serait d'une heure par semaine pour la Faculté des L. & S., ainsi que pour les Deux Facultés spéciales. Quant à la manière dont l'examen d'élégance sera apprécié dans la F. des L. & S. une commission sera chargée d'examiner cette question et de faire des propositions à l'Académie.

Equitation (convention)

Lettre, du 28 juillet, accompagnant une lettre d'excuse adressée à M. le Recteur par l'écuyer Barbaroux et une copie de la convention conclue entre l'Etat et les écuyers Barbaroux & Bellé.

M. Blanchet
(examens)

Lettre, du 29 juillet, transmettant, pour rapport et avis, une demande de M. B. Blanchet, tendant à ce que son fils Charles, étève de la 3^e vol. des Lettres, soit autorisé à faire à la fin de l'octobre les examens qu'il n'a pas pu subir dernièrement à cause de l'état de sa santé. —

Il résulte des rapports d'examen de la 3^e vol. des L. que l'étudiant Blanchet a subi ses examens des 7, 10, 13, 21 juillet, et qu'il ne s'est pas présenté à ceux des 8, 9, 18, 23 & 29. L'Académie considérant que la santé de M. Blanchet lui a ainsi permis de subir ses examens séparés sur tout le temps fixé pour l'écrit des examens annuels, décide de répondre au Département, qu bien qu'elle rende un témoignage favorable à cet étudiant, elle ne pense pas qu'il y ait lieu d'accorder au pétitionnaire les faveurs de sa demande.

Examens annuels

L'Académie entend le rapport verbal de la commission surmise par le Recteur pour établir le tableau des résultats combinés des examens des étudiants et, sur la proposition qui en est faite, elle répartit comme suit le prix Gay: à M. H. Vulliamy de la F. de Théologie, 30 fr.; à M. E. Foudret, de la F. de Droit, 15 fr., et à M. J. Adamson, de la F. des L. & S., 15 fr. —

Pour les élèves, promus ou non promus, voy. Le registre des examens.

Rapport sur les examens

de baccalariats en sciences physiques et naturelles. L'Académie adoptant les conclusions du rapport confère le diplôme de bacheliers en sciences physiques et naturelles aux cinq candidats qui ont subi l'examen, savoir à M. M. Edouard de Crenville, Charles & Pierre Det, Edouard Weiss, Louis Mamin et Eugène Schmidt.

Gage Masset

M. le Recteur fait connaître que conformément à la décision académique du 21 mai dernier il a porté à la connaissance des étudiants, par voie d'affiche, à vacance du gage Masset, mais qu'aucune nouvelle demande ne lui a été faite. Seule est de nouveau venue de la demande de M. Aug. Dippert avait adressée à l'Académie, et celle-ci délibérant, accorde au pétitionnaire la jouissance du gage Masset.

Traitement des prof.

Sur la proposition qui en est faite, on décide d'écrire au Conseil d'Etat pour lui faire observer que le traitement de la plupart des professeurs est basé au minimum depuis plusieurs années, et pour lui exprimer le vœu que ce traitement soit augmenté à la limite fixée par la loi sur l'Instruction publique du 12 décembre 1846, quoiqu'elle considère celles-ci comme insuffisantes, et cela en attendant la révision de la loi.

Installation de
M^{lle} les professeurs Guisan,
Marguet et Péranger

Présents: M. le Recteur Piquet.

M^lles. les professeurs Gay, Dufournet, Vuillemin, Hornung,
Werner, Xenler, Dupuis, Dufour, Bischoff, Chavannes, Renuvier, Secretan,
Guisan, Péranger, Marguet et de la Harpe.

M^lles. les professeurs honoraires Faber, Pidou, Vuillemin

M. le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

M^lles. les conseillers d'Etat Berner, Girard, Jean et Duplan.

M^lles. les étudiants des trois Facultés.

Un nombreux public assiste aussi à la Séance

M. le Conseiller d'Etat Joly, Chef du Département de l'Instruction
publique, ouvre la séance et procède à l'installation de M^l Francis
Guisan, nommé professeur ordinaire de Droit; de M. Jules Marguet,
nommé professeur ordinaire de mathématiques, et de M. Auguste
Péranger, nommé professeur ordinaire de littérature française.

M. le Recteur Piquet souhaite ensuite, de la part de l'Académie
^{la bienvenue} ~~aux trois~~ nouveaux professeurs, après quoi M^l Péranger prend la
parole et prononce le discours d'usage.

Présents: M. le Recteur Piquet.

M^lles. Dufournet, Vuillemin, Hornung, Xenler, Dupuis,
Bischoff, Dufour, Renuvier

M^lles. Guisan, Secretan et Péranger font excuser leur absence.

M. le Recteur dépose sur le Bureau les lettres suivantes du Dépar-
tement de l'Instruction publique et des Cultes.

Lettre, du 3 août, autorisant l'atome Ch. Boiveau-Hollard à
subir, à la rentrée d'octobre, les trois examens qu'il n'a pu faire à l'ép.
que réglementaire, à cause de l'état de sa santé.

Lettre, du 4 août, informant M. le Recteur, que le Département
lui renvoie, après les avoir examinés, les procès-verbaux des examens
que M^lles. les étudiants et les atomes ont subis en 1862-1863.

Lettre, du 13 août, annonçant à l'Académie, que le Conseil
d'Etat, dans sa séance du 12 août, a décidé 1^o de nommer M^l Jules
Marguet professeur ordinaire de mathématiques à l'Académie;

(1) C'est par inadvertance que le procès-verbal de cette séance a été transcrit
avant celui de la séance du 22 octobre.

Examens.

M^lles. Marguet, Péranger
et Guisan nommés profess.
ordinaires.

Séance Du 22 octobre 1863

2° De confirmer pour l'année 1863-64 M. Rénévier comme professeur extraordinaire de géologie et de minéralogie; M. Ravoux, comme professeur extraordinaire de botanique, et M. le professeur Ed. Secretan, comme professeur extraordinaire de procédure civile contentieuse et non contentieuse et d'économie politique; 3° De charger M. F. Geisler, nommé professeur ordinaire de Droit, de l'enseignement du Droit civil et du Droit pénal.

Mo. Ch. Secretan, profess.

Lettre, Du 1^{er} octobre, informant l'Académie que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 30 ^{juin}, a décidé de charger M. le professeur Ch. Secretan de l'enseignement de la philosophie dans la Faculté des Lettres et des Sciences pendant l'année 1863-1864. M. Secretan donnera deux cours, savoir un cours d'histoire de la philosophie, à la 1^{re} & à la 2^{de} volée; et un cours de logique et de psychologie à la 3^e. Le nombre de leçons pour les deux cours sera de 5 par semaine.

Mo. De la Harpe, profess.

Lettre, Du 1^{er} octobre, faisant connaître que le Conseil, dans sa séance du 30 septembre, a décidé de charger M. le professeur de la Harpe de donner à l'Académie, pendant l'année 1863-64, deux cours extraordinaires de lecture et de récitation, d'une heure par semaine chacun, dont l'un sur l'Éloge de la Faculté des Lettres et Sciences, et l'autre sur l'obligation pour les Facultés réunies de Théologie et de Droit.

Mo. Ravoux, profess.

Lecture est aussi faite des pièces suivantes: Lettre, Du 30 août, de M. le professeur Ravoux, renfermant une lettre que ce professeur a écrite au Département de l'Instruction publique et des Cultes au sujet de son enseignement à l'Académie. M. Ravoux demande au Département de l'autoriser à remplir, cette année, son enseignement à l'Académie par l'organisation et la direction d'un jardin d'enfants auquel serait annexé soit une école normale pratique spéciale, soit un enseignement donné au public ou aux écoles de la ville de Poisy.

Mo. Ch. Secretan, profess.

Il est simplement pris note de la communication de M. Ravoux. Lettre, Du 15 octobre, par laquelle M. le professeur Ch. Secretan avise M. le Recteur qu'il se trouve, à cause de son état de santé, dans l'impossibilité d'assister à l'ouverture ^{des cours} sans prévoir le moment où il lui sera possible de commencer. Il prie en conséquence M. le Recteur d'informer le Département de l'Instruction publique de cet état de choses, afin qu'il attende encore ou qu'il pourvoie à son remplacement.

Mo. Rénévier, profess.

M. le Recteur dit qu'il a eu devoir, avant de communiquer au Département la lettre de M. Secretan, d'en informer ce professeur pour lui faire savoir que les cours ne devraient qu'être avant le 2 novembre, à cause des examens de baccalauréat et de licence, et pour le prier de lui faire l'époque où il pourra commencer ses cours. - Il n'a pas encore reçu de réponse. Lettre par laquelle M. Rénévier annonce à M. le Recteur qu'il accepte la nomination de professeur extraordinaire de géologie et de minéralogie à l'Académie pour l'année 1863-64, sous la réserve

Séance du 22 octobre 1863.

On pouvoit faire une absence d'environ un mois au printemps, pour séjourner en vue de ses études à Paris et à Londres. — M. le Recteur consulte l'Académie sur la question de savoir, s'il y a lieu de donner au Département de l'Instruction publique un préavis concernant la réserve faite par M. Rénévier. — L'Académie, considérant que M. Rénévier est libre de mettre à son acceptation telle condition qu'il peut juger convenable, décide de se borner à transmettre purement et simplement sa lettre au Département.

Installation

De M. M. les professeurs
Guisan, Marquet, Péranger

M. le Recteur consulte encore l'Académie au sujet du jour au jour de M. M. les professeurs Péranger, Guisan et Marquet, et l'on décide de proposer au Département de l'Instruction publique de fixer cette installation au vendredi 30 octobre courant.

Fin.

Augsburger 30, 59, 61.

Absences, 30, 54, 57, 238, 259, 262, 269, 302.

Archives, 33,

Auditoires . 78, 82, 134, 143, 185, 187, 195, id. 199, 200, 217, 219, 233, 240, 289, 294, 304, 308, 347.

Arago 80.

Avis. 82, 181.

Aumand, 102.

Affiches, 103.

Ammann 144.

Alamina, Jean, 144, 179.

Archéologie (ouvr.) 208, 210.

Amendes (académ.) 208, 259, 323

Astronomie 234.

Atrium, 272, 297.

Académie de Genève, 284.

Astie, N^o: 313, 314.

Armoire (minéralogie) 331

Académie de Genève, 336.

Aubin, Louis, 354, 366, 371.

André, Paul, 358, 359, 382, 383.

A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Bochud, André, 4, 7, 10,

Besançon, Jules, 59, 61, 182

Bons, p. M. M. les professeurs extraordinaires, 4, 18, 34, 52, 68, 87, 90, 94, 103, 106, 114, 132, id. 155, 218, 249, 248, 256.

p. les laminate, 113, 240.

" p. Jordanis, 15, 31, 83.

" p. Gages, 16, 30, 52, 70, 83, 103, 129, 135, 157, 166, 183, 218, 248, 256

" p. Le Buchonnet, 17, 22, 58, 89, 99, 116, 129.

" p. M. M. les caputs, 29, 53, 69, 76, 103, 132, 218, 227, 253.

" pour accifut, 33,

" divers, 188, 191, 199, 218, 230, 232, 233, 237, 248, 252, 253, 254, 276, 285, 304.

Balistique (comis) 134.

Bancelot (ulium) 46, 113

Baud (pauis) 42.

Borgeaud 42.

Botanique, 21, 73, 74, 85, 261, 262.

Bischoff, pharmacien, 13, 16, 69, 99, 119, 139, 215, 313, 316

Bury, Samuel, 22, 73, 75, 142, 144, 146, 149, 154, 156, 163, 164, 209, 212, 213, 214, 241, 253

Bélex, Louis, 23, 24

Bert, Louis, 24, 28, 29, 347.

Blanc, Jacques, 24, 32, 35, 37, 38, 41, 131, 176.

Berguer, Albert, 25, 32, 120, id. 128, 144, 158, 160, 182, 253, 254, 260, 261, 282, 283, 307.

Besançon, Daniel, 25, 28, 38, 47.

Bourse vaudoise, 29.

Beranger, Louis, 38, 42, 71, 91, 92, 101, 107, 108, 138, 322, 323, 384, 387.

Bonnard, Constant, 62, 63, 123, id. 139.

Bourgeois, Charles, 75, 255, 290, 293, 297.

Besuchet, allent, 78, 79.

Bernard (bevan) 83, 273.

Bridel, George, 85

Bidava, Henri, 94, 96, 97, 100, 101, 103, 127, 130, id.

Burnet, Louis, 97.

Besançon, Marc, 98, 125, 128, 131, 138, 144, 158, 182, 186, 222.

Bifurcations, in chaux, 107, 108, 109, 113.

Bally, Henri, 114, 146, 149, 218.

Brochures, 114.

Bourchard, Frédéric, 119, 120

Burnier (de Merges) 134, 142, 158.

Bury, Louis, 137, id. 196, 198, 203.

Bugnot, Henri, 137, 143, 144, 167, 212, 219, 306, 309.

B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Benoit, Eugène, 165. 178. 212. 219. 285. 211, 340. 348. 357.

Blanc, Louis, 168.

Bibliothèque ^{mont} 195. 198. 205. 214. 284.

Bibliothèque des Étudiants. 199. 201. 204. 280. 281. 302. 303. 309. 315. 316. 319. 332. 338. 360.

Bastian, concierge, 214. 253. 301. 347. 369.

Barnaud, Eugène, 262.

Boiceau, Charles, 291. 325. 362. 367.

Bedard, 293.

Baccalauriat, 303

" es Lettres 303. 308. 327. 329. 330. 386.

" es Sciences mathém.

" es Sciences phys. et nat. 342. 343. 344. 386

Beroud, Édouard, 312.

Berthoud, Emil, 315.

Berdez, Louis, 318.

Bory, Alph., 324. 327. 334. 337. 339. 340. 345. 346. 362. 363. 384.

Bertholet, Henri, 367.

Bopp, 382.

Blanchot, Charles, 386.

Bippert, Auguste, 386.

Concours. 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 19, 21, 22, 23, 43, 44, 45, 47, 51, 70, 79, 80, 81, 82, 105, id. 107, 108, 109, 110, 114, 125.

138. 140. 146. 148. 151. 152. 162. 177. 185. 190. 191. 195. 196. 200. 223. 227.

Compositions, 90, 101, 107, 108, 109, 110, 124, 153, 156, 173, 204, 219.

Costat, 27.

Chauveau, Benjamin 4, 7, 10, 18

Comité central (de la Société d'hygiène infér.), 23,

Comptes (de l'Acad.) 5, 8, 11, 18, 20, 44, 46, 47, 84, 86, 87, 111, 112, 114, 115, 157, id. 153, 195, 197, 200, 203, 215, 229, 231, 235.

Caisse académique 106, 288, 289, 370, 377.

Conseil d'Etat, 7, 82, 121, 125, 153, 162.

Conseil de l'Inst. pub. 7, 133.

Cérésola, Adolphe, 56, 82, 84.

Curtat, Sr. 7,

Chaires (de physique & chimie) 10,

" (de littérature française) 21, 97, 100.

" (d'histoire) 21,

Chaires, 380,

Chimie 104, 106

Catalogues, 78, 151, 193, 282, 284

Certificats, 33, 71, 59, 103, 107, 108, 116, 117, 118, 130, 132, 135, 180.

Censeur, 11, 12

Censure, 56, 57, 240.

Clefs, 11,

Capsule, 50.

Cabinets (de physique, chimie) 12, 43, 83, 90, 99, 103, 107, 108, 109, 110, 117, 132, 154, 206, 229, 234, 239, 258, 259, 267, 303, 371.

Corsat, maçon 114.

Cumul, 113.

Curtat, écuyer, 93, 95, 113, 114, 118.

Cérésola, Paul, 62, 120, 123, 128, 139.

Congès, 17, 19, 41, 52, 56, 194, id. 276, 287, 288, 318, 319, 379.

Carré, Charles, 58, 66, 68,

Contesse 62, 144, 152, 155, 160, 161, 211, 217.

Chauffage, 18, 126, 341, 357, 384.

Cours (de) 20, id. 27, id. 32, 33, 51, 89, 93, 99, 102, 104, 106, 121, 145, 287

Chantrens, libraire, 86

Curtat, Anst, 34, 93, 95

Cherbuliez, professeur, 34, 37, 100, 110, 132.

Conférences, 27

Curchod, Saut., 26,

Corthey, Adolphe 31, 36, 59, 217, 219, 226, 238.

Corbaz, 42, 51, 86, 114

Chastellain, 42, 43, 48, 73, 95, 96, 102.

C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Carles, 131. 163. 179. 182. 281. 284. 372. 374.

Caplatz, A. 151, 152.

Crotet, Eugène³² 162. 232. 235. 315. 316. 326. 366. 371.

Correspondance 163.

Cousin, Jules, 165. 172.

Cousin Albert 165. 172. 367.

Commission à consécration, 166, 167.

Compositions, 173.

Catalogue des étudiants 193. Voy. page précédente.

Chaises. 199.

Charannes, profus, 229. 281.

Cornu Fr 234. 236. 238. 241. 245.

Chatelanat, Alexis, 254.

Cuenot, Jules, 274.

Curchod, César, 280. 281. 308.

Cérésole, Auguste, 283. 295. 301. 379.

Cycle d'études, Droit, 285.

Chappuis, Paul, 290. 293. 369.

Cornay, Charles, 296.

Congrès international, 319.

Circulaire du Conseil d'Etat, 323.

Consécration (au S^t m) 330. 335. 366. 368.

Correvon, Ernest, 348.

Corps (des étudiants) 349. 358. 359.

Correvon, Adolphe, 362.

Cérésole, Sébastien, 364. 384. 385.

Congrès (italien) 365.

Challand, Théodor, 368.

Correvon, Ernest, 369.

Grains étrangers 370.

Cruet, Ernest, 384.

Cours de lecture, 385.

- Dupraz, Auguste, 4, 25, 28, 127. 130. w. 150. 172. 201. 203, 206. 253.
 Laval, Emile, 14.
 De Guymptes, Jules, 18, 21, 23, 53, 97, 99.
 De Thierne, 18.
 Dogmatique, 19.
 Ch. Dufour, institut: 22, 126. 164
 Deylard, Louis, 24, 27.
 Descombas, Georges, 27, ~~43~~ 43. 115. 116. 127.
 Diemer, terricien, 29, 42. 83. 114.
 Dulox, Charles, 32.
 Directeur du Collège, 38. 52. 145.
 Delorme, 41. 61.
 Diener 42.
 Descollayes, 42, 95, 97, 114, 154, 156, 159. w. 161. 162. 166. 178. 196. 253. w. 254.
 Defelice 53. 57. 58. 59. 64. 65.
 Discipline { 240, 241, 262, 263, 364,
 56. 57. 58. 61. 62, 201. 203. 204. w. 212. 262. 269. 274. 276. w. 277. 278. 279. 280. w. 302. 304. 312. 338.
 Duperron, prof: 69, 93, 121. 131. 160. 183. 185, 213.
 Dufour, professeur, 69, 73, 74, 89. w. 99. 119. 282.
 Duplessis, Théophile, 73, 76.
 Dissertations, 76.
 Demicville, L. 80. 81. 83. 84.
 Directeur du Collège, 83.
 Diplômes, 106. 270. 296.
 Dons, 109. III.
 Duperron, Albert, 114. 115. 139. I
 Département de l'Intérieur, 125. ---
 Delapierre, Jules 126, 131, 239, 314, 317.
 De Weis, Emile 127. 130. 162. 217. 220. 228. 234. 245. 246. 247. 248. 250. 260. 263. 295
 Dupuis, institut, 132.
 De Charpentier, prof: 132. 160.
 Dupuis, inst: 133.
 Direction de l'Instruction du canton de Zurich, 144.
 Luperlus, Henri 149. 186
 Diego Loria, 155.
 Ducret, Eugène, 155. 158.
 De Weis, Emile, 162
 Détraz, 165.
 Déclaration de Médecins, 179. 181. 191.
 Duprat, Pascal, 185. 220.
 Du Mont, Ed. 211. 252. 254.
 Delrey, Charles, 229.
 Droit commercial (commun) 237.

D
 E
 F
 G
 H
 I
 K
 L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 X
 Y
 Z

Droit romain 241.
De Crousaz, Aymon, 249, 250, 254, 257, 367.
De Crousaz, Victor, 249, 250, 254, 257, 367.
Duplessis, Théod. 253.
Duplessis, Georges, 254.
Duplan, Paul, 255, 257, 302.
Dupont, Eug. 260.
De Laëis, past. 282.
Durner, Benjamin, 283.
De Cirenville, Ed. 286, 367.
Dufour, Alfred, 296, 297, 298, ~~307~~, 324, 332, 337, 339, ~~340~~, 369.
Dufour, Charles, 296.
Droit, histoire du, 211, 313.
De Lucke, 212.
Dufour, Marc, 321, 345.
Durner, Benj. 324, 326, 327, 348.
Livorne, Louis, 342.
Delaragear, Henri, 347, 369.
De Goumoens, Nicolas, 362, 369.
Dépiere, Emil, 364.
Duboux, Emil, 368, 373.
Carréron, Ernest, 369.
De la Haanpe, Henri, 380

Études, 20,

Examens, 22, 24, 32, 62, 61. 62. 67, 72. 95. 98. 105. 121. 124. 125. id. 130. id. 140. 145. 162. id. 164. 174. 180. 181. 183. 186. 198. 203.

Experts, 31, 62. 63. 66. 89. 91. 97. 125. 126. 127. 128. 131. 133. 158. 174. 181.

Éclairage, 37, 39. 46. 69. 104. 290. 316. 322.

Études, 72. 75. 77. id.

Enseignement, 72.

École polytechnique, 108, 133, 134. 226. 228. 235. 236. 237. 257. 270. 284.

Équitation, 164. 167. 177. 228. 253. 270. 272. 276. 277. 314. 344. 355. 386.

Économie politique, 182. 186.

Exercices militaires 192. 198. 336.

Examens, 215.

Éscrime 219. 248. 271

Étudiants, 281, 380

Écoles normales, 295.

Exercices de plaidoirie, 322.

École de Dessin, 350. 355. 361.

E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Finances & Études (1852: pag. 1, 5, 1852-53, ~~56~~, 38, 39, 40, 74, 75, 90, 104, 106, (1853-56) 137, 142, 145, 148, 149, 171
200, 221, 229, 236, 247, 260, 261, 301, 302, 306, 379.

Finances d'immatriculation: 1852, pag. 1, 142, 144, 171.

Faculté des L&S, 97.

Facultés, lettres, 97.

Francillon, nigt 53.

Flobert-Bel, ~~35~~, 37, 38, 39, 41

Frankfort, 7.

Felia, bedeau, 16, 18, 42.

Faculté (de Droit), 21, 91, 92, 93, 99, 102, 126.

Fritzsche (hustain) 43.

Fondations (académiques) (voy. aussi Gages) 57, 52, 61, 64, 65, 84, 86, 87, 89, 90, 295, 300, 306, 356.

Faculté de Théologie 65, 97, 102, 103, 124, 125.

Fabre, prof^{ss}, 69, 90, 120, 121, 122.

Frankhauser, 106.

Faculté industrielle, 108.

Fancherres, instr, 115.

Foul, d. Mays, 124.

Fonjallaz, Aug. 133, 163, 211.

Formule (de compte) 233.

Fritzsche, Jean, 238, 273, 283

Frais (de exp. p^o examens) 331.

F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Guignard, Sylvius, 1, 4, 8, 10, 11, 72, 122, 146, 149, 163, 165.

Gugger, F., 9, 10, 15, 23, 40, 42, 43, 45, 46, 63, 65, 73, 81, 112, 117, 119, 127, 151, 171, 178, 184, 233.

Guy, M. Professeur, 16, id.

Gross, Jean, 18, 38, 40, 80, 82.

Gages, Fondations & Dons, 20, 51, 52, 61, 64, 68, 80, 84, 88, 107, 108, 128, 234, 156, 178, 196, 205, 212, 257, 288, 317, 340, 381,

Geologie, 20, 59, 60, 63, 74, 101, 300, id.

Gaudin Francis, 31, 42, 50, 85, 100.

Galilei, Eugène, 36, 102, 103, 127, 130, 139.

Guisan, prof., 34, 53, 80, 257, 289, 322, 384, 387.

Golliez, parts, 43, 51, 107, 132.

Grand Conseil, 52.

Gasser, 55.

Genton, Ampinon, 65.

Guye, 85.

Grégoire, prof., 92.

Gaullieu, 100.

Grauff, 107, 108.

Gottfrey, prof., 151, 257.

Grades académiques ¹⁵⁰⁴ 144, 157, 158, 164, 166, 167, 169, 170, 171, id., 172, 173, 177, 270, 285, 288, 290, 293, 294, 295, 299.

Guisan, Hermin, 145, 312, 314, 324.

Geognosie, 147, 149, 150, 165.

Gautier, Rodolphe, 168.

Gagistes, 183, 194, 205, 210, id., 228, 236, 257, 277, 309.

Gross, Charles, 186, 218.

Goldberg, 205, id.

Guez, Louis, 222, 223, 225.

Grammaire grecque, 251, 252.

Guy, prof., 251, Part. 211, ~~265~~

Guignard, Sr. 295, 375, 377.

Guisan, Edouard, 296.

Galley, Jules, 299, 307, 314, 347.

Gizou, J. 323, 325.

Guisan, Julien, 329, 358.

Guisan, Eug. 369.

G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Heures (des leçons) 10, 11, 17, 47.

Hubert, 87. 211. 218.

Husely, profen. 87. 88. 150. 174. 272. 295. 309, 310, 312. 318.

Hennion, coupeur de bois, 69

Hofacker 42.

Hornung, profen., 35, 37, 43. 69. 73. 77. 104. 117. 140. 174. 181. 215. 235. 297. 299.

Hoer, lampiste, 20, 132.

Hostache, Menandus, 14, id., 16, 24, 56. 62. 63. 80. 81. 83. 84. 85. 87. 88. 97. 99. 105.

Histoire, ~~88~~ 88.

Henchor, Clément, 89, 153.

Herminjard 108. 142. 144. 158.

Horloge électrique. 184.

Hermann, 299.

H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Jaques, Constant, 10, 12, 13, 15, 24, 27.

Jordanis, ciuyen, 15.

Inventaires, 15.

Jenni, J. 20.

Jemeni, Francis 24, 40, 41, 59, 61, 70.

Installations, 131, 132, 133, 136, 183, 185, 223, id. 224, 256, 346, 387.

Immatriculations, 192.

Indications, 247.

Incurables, établiss^{ts}, 323.

Incendie, 360.

Jurisprudence, journal de, 371, 374.

Jussemandot, L., 382, 383.

Kast, Ulrich, 18, 19.

Kohler, L. M., 20.

Krieg, gypsin, 83.

Koethly, 101, 186.

Karren 115.

Kernz 146, 149.

Krause, 150, 152.

Koch, Johann, 157, 159.

Kristisko, 158, 162, 212.

Kohler, Jules, 326.

Käsch, J. 380.

I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Littérature, latine, 20, 60.

Luginbuhl, 106. 132.

Livre, 2. Lettres, 100.

Lamy 22, 160.

Leçons (tableau) 88. 71, 73. 86. 94, id. 114. 115. 129. 140. 150. 152. 154. 160. 162. ~~249~~. 281. 282. 289.

Laboratoires. 43. 76. 83. 99. 107 bis. 107 bis. 109. 132.

Lacombe, Ad. 101. 127. 130. 143. 152. 164. 178. 190

Lade, Alexis, 102. 104. 115, id. 128. 130. 131. 137. 180. 209, id. 211. 212. id.

Landrisset, Eug. 127. 177. 280. 282. 303. 304. 308.

Leyraud, Louis, 142. 161. 165. 234. 258. 325. 353. 366. 371.

Lévesque, Mathieu, 144. 145.

Légin académique. 193. 198.

Lampes, 263.

Lebert, 273. 280

Leresche, Louis, 280. 286, id. 308

Littérature allemande, 290.

Lieu d'aisance. 294.

Science, 303. 342. 343. 344. 366.

" - es Lettres

" - es. Sciences mathém.

" - es. Sciences physiq.

" - es. Sciences natur.

" en Théologie, 303. 344

" en Droit, 344.

Lemaire, Samuel, 335.

Leçons (cours 2) 385.

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Miscellaneous papers, 18.

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Morelot, profes: 1, 12, 13, 63. 71. 323. 328.
Moylius, Jules, 14.
Muller, J. J., 18, 40
Mathematiques, 20, 267.
Muller, Engin 22, 42. 45. 46. 73. 81.
Mercanton, 23, 28, 29, 30, 32, 34, 36,
Mottier, 23, 155.
Médailles, 33, 34, 296.
Martin, profes: 40. 41. 46.
Mécanique, 47. 51.
Michoud, L. (pupinatum) 75.
Minéralogie 81. 82. 82. 145. 147. 149. 150.
Masset, gage, 84, 107, 108. 156. 162. 203. 205. 211, 386.
Mauchly. 115.
Moehden 115. 134, 137. 143. 353. 354. 357. 358. 366. 371.
Muller, Francis, 115. 116.
Marquet, profes: 122. 164. 185. 214. 387.
Martinier, mineur, 124.
Mennard, Ch. 134.
Moul, Ch. 141. 322. 353.
Militaire 160. 166. 167. 385.
Morax, Jean, 164. 218.
Monsieur, M. de, 172. 226.
Mozral, Charles, 210. 218
Mothey, Jean, 218, 238. 239. 243.
Mozral, Adolphe, 253. 302. 309. 310. 323. 325.
Mieville, Louis 253.
Météorologie, 260.
Michoud, bureau, 298.
Mayot, institut., 302.
Muret, Arnold, 348. 384.
Monnet, Aug. 384.

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Nicole, Is., 12, 13, 16.

Nouvelliste vaudois 86.

Pignat,

Nessler, profen., 153-157. 206. 338. 358. 379.

Notes en Comptes. 200. 206. 229. 230. 234. 244. 250. 276. 281.

Neumann, 295. 313. 317. 344. 346. 365.

Nicati, int. 314. 325. 332. 333. 345.

Nicod, (manuel) 361. 363. 367.

Neir, Theodor, 384

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Observatoire, 226.231. w.

Casch, 226.

O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

- Séret, Jules*, 7, 39, 45, 46, 46, 64, 65, 73, 77, 79, 84, 85, 109, 111, 128, 132, 142, 147, 149, 171, 177, 190, 191, 192, 195, 2, 196, 225, 219.
Physique (com.) 16, id., 74, 76, 87, 145, 165.
Paléontologie, 20,
Programmes, 20, ³⁸⁴ 27, 32, 38, 60, 68, 69, 74, 82, 84, 91, 96, 99, 101, 126, 127, 150, 154, 163, 167, 170, 172, 203, pull. 2, 285, 613, 318, 352, 381.
Pache, Charles, 21, 26, 29, 66, 71, 75, 77, 77, 95, 97, 101, 104, 155, 147, 149, 181, 187, 211, 219.
Papier, 22,
Prix Saccafi, 22, 26, 47, 51, 61, 151.
 " *Senade*, 24, 94, 120, 155, 156, 159, id., 205, 207, 236, 238, 241, 307, 316, 317, 336, 345, 367, 381.
Prix Gay, 45, 75, 76, 95, 129, 176, 217, 281, 321, 345, 367.
Professeurs (extraord.) 31, 380
Pache, imprimeur, 55, 130, 165.
Perrin, Victor, 55, 59, 60, 80, 92.
Poëles, 70.
Péclari, Jules, 73, 127, 243.
Pictet, Av. 84, 90, 101.
Paris, gage 84, 88, 107, 108.
Paliographie, 87, 89, 116, 117, 118, 119.
Paul, M. 93.
Placements (v. fonds) 94, 132, 141, 203, 204, 205, 233, 237, 242, id., 247, 335, 341.
Piquet, profus. 95, 100, 131, 141, 346.
Panchaud, Henri, 106, 107, 108, 109, 117, 131, id., 146, 147, 163
Panchaud, G. 133, 152, 153, 154, 155, 162, 166, 208, 241
Paul Porchat, 134.
Pache, institut. 161, 163.
Pingou, Emile, 166, 186, 243, 290, 293, 345, 346.
Planche noire, 179.
Réparateurs, 180, 182, 187, 234, 235, 237, 268.
Philosophie (com.) 183, 244, 294, id.,
Portrait, 243.
Siccard, Eug. 245, 295.
Philosophie d. Droit, 246, 248, 250, 252, 254.
Prelaz, Aug. 258.
Professeurs honoraires, 284, 288.
Pellis, Antoine, 297.
Porchat, M. 211.
Propositions (théol.) 212, 319, 348.
Pagnier, Fr. 312, 314.
Paccard, Eug. 315, 316, 317, 323.
Panchon, G. 322.
Piccard, P. 324, 325.
Pescantini, M., 360, 376.

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Rapport général du Acad. 1. 42-43-52-53-111-112. 149. 181. 194-197-229-231-270-306-334.

Reardon, Francis, 32, 74, 86, 207.

Régis, prof. 31, 66, 77, 81, 89, 107, 115, 118, 136, 150, 152, 176, 208, 246, 257, 258, 356, 359, 360.

Reignier, math. à gym. 22, 209.

Rouge, Francis, 8, 39, 78, 107, 218.

Roulet, Gaston, 7.

Règlements, 9, 13, 15, 17, 21, 30, 76, 102, 103, 108, 120, 121, 157, 176, 177, 180, 214, 219, 236, 264, 269, 273, id. 274, 275, 285.

Rivier, Alphonse, 70, 76, 97, 134, 179.

Roy, vic. à Billy, 18, 20, 145, 153.

Ruchonnet, Louis, 17, 22, 32, 120, 144, id., 152, 155.

Rupp, Charles, 22, 42, 95, 97, 122, 123, 151, 152, 160, 161, 178, 187, 208.

Richard-Bédot, 26.

Reckert, 27, ~~33~~, 41, 129, 155, 137, 346.

Roy, J.

Ruchaz, Aug. 55, 102, 144, 152, 155, 160, 161, 211, 217.

Ruchonnet, Charles, 71, 99, 104, 150.

Rod, Charles, 71, 73, 149.

Rod, Jules, 77, 103, 126, 317, 318, 332, 334.

Raphael, Alw., 99.

Rambert, prof. 100, 131, 184, 282.

Recueil de lois de 113.

Roulet Fr. L. 116, 128, 131, 184, 212, 219, 244, 298, 301, 303, 304.

Rochat, Ch. 116, 139, 280, 282.

Revue, des comm. publiées. 123, 125, 179, 198, 206.

Rochat, J. J., 139.

Réparations. 157.

Renner, prof. 165, 189, 298, 328, 368.

Roux, Francis, 170, 178, 218.

Rideaux. 178.

Registres. 180.

Reymond, Charles 184, 196, 212, 219, 329.

Rieu, Aug. 249, 251, 252, 257, 260.

Rivier, Alphonse, 249, 257, 252, 297.

Relief lunaire, 271, 273.

Rubinkorf, appareil de, 300.

Rabin, David, 313.

Rambert, Fr. 325, id.

Roland, Ch. 326, 350.

Rambert, Louis, 334, 348.

Presset, Alexandre, 349, 357, 354.

R
S
T
U
V
X
Y
Z

Reardon, Doct. 357. 358.

Reynolds, Aug. 367.

Ramus, profes. , 368.

Ramus, profes. 368.

Regisus, Hemi, 374. 375.

Reuge, Samuel, 378, 379.

Rey 382.

Recordon, Oct. 357.

Scheiterberg, Auguste, 20, 24, 40, 43, 65, 70, 107, 139, 142, 154, 156, 158, 168, 178, 179, 184, 189.

Simon, Edward, 23, 36, 42, 45, 52, 122, 124, 128, 131, 135, 141, 147, 149, 186, 192, 219, 228.

Sinat (de Ladinant) 34, 35, 37, 56, 89, 61, 74, 85, 87, 89, 94, 107, 111, 141, 147, 153, 155, 160, 161, 162, 186, 187, 192, 194, 198, 199, 207, 221.

Secrétairé, 34, 286, 295, 335, 336, 356.

Société, d'instruction publique, 45, 46.

Souvestre 46, 51, 58.

Schuyder 55.

Scota, Jean, 83.

Secrétan, Geogr., 107 bis, 186.

Section scientifique, 107, 108, 110, 133, id. 135, 136, 139, 142, 143, 145, 220, 223, 238, 237, 242, 248, 250, 253, 295.

Schranz, Louis, 128, 131, 141, 203, 207, 211.

Spring 140.

Spini 144.

Sieber, Jacob, 144.

Société p. l'émancip. intellectuelle (Bruxelles) 160.

„ royale de Londres, 169.

Soulier, Charles, 184.

Salle d'attente, 236.

Savary, Samuel, 238, 239, 243, 285, 304, 306.

Secrétan, profus. hono. 242, 259, 289.

Secrétan, Engem., 258, 270, 323.

Schweichel, 279, 294, 211.

Statuts des étud. 283, 287, 289, 298.

Sillig, Edward, 298.

Soldan, profus. 322.

Secrétan, Ed. 322.

Schöny, Jean, 332, 333, 345, 346, 347.

Schaffter, pasteur, 363, 368.

Secrétan, Ch. 368.

Spectroscope, 376, 377.

Société de B. L. 381.

Chélin, Henri, 27. 41. 100. 103.

Crolliet, L. 55. 61. 66. 76. 77. 80. 82. 85. *id.*

Tableau (des canons) 61. 91. 124. *id.* 163. 181. 210. 244. 306. 211. 314. 379.

Crolliet, Charles, 63.

Tachet, Alroy. 104.

Tischer, John, 147. 203. 270. 271. 272. 275.

Thuilland, Julien, 157.

Tauxe, Jules, 169. 177. 218.

Turel, A. 187.

Tableau des dépenses de la fin d'étud. 194

Tribunes (des cours pullies) 234. 241. 260.

Tschumy, J. G. 258. 308. 211.

Trolliet, Samuel, 297.

Théologie, 301. 303. 312. 329. 330. 368. *id.*

Thèses (impression de) 343. 344. 352. 353.

Télégraphie. 348. 351.

Trebault, Fried. 368.

Traitiments (des profs) 386.

T
U
V
X
Y
Z

Ursenbach, 153.

Universit. de Bonn. 301.

„ de Bâle, 313-316. 323.

„ de Bonn. 337.

„ de Zurich, 357.

Vannoy, Thier. 29 & 301. 303. 304.

Vitres cassés. 229.

Vautier, Adolphe 156.

Viatique 153. 155.

Vallon, institut. 139.

Veillon, Auguste 138. 143. 144. 236.

Vivernet, Jules 165. 116

Voux 104. 152.

Wiener, profen: 80

Vulliamon, Charles, 65. 167.

Vallon, Jean, 63, 65, 107. 190. 201. 204. 206. 225. 238. 243. 262. 267. 269. 297.

Vincon 54.

Vicilliamier, profen, 28, 33,

Wursten, 32, 55.

Vittel, Marc, 27, 41. 42. 93. 94.

Vivernet, Paul, 24, 53. 109. 115, 116. 138. 143. 153. 156. 168. 170. 179. 181.

Vacances { 278,
14, 52. 81. 88. 111. 116. 117. 118. 119. 121. 146. 149. 154. 190. 192. 203. 227. 256. 287. 244. 267. 277. 303. 216. 214

Van Muijden, amab, 19.

Voleis, 20

Vicilliamier, profen., 22, 28-33. 322.

Vocation, 22.

Veillard, Marins, 23, 25, 28, 36, 42. 43. 45. 46. 74.

Voyage, Antoine, 25. 28, 30, 36, 39. 59. 68. 212. 219. 224. 229.

U
V
X
Y
Z

Vullyamoz 212.

Vuilleumier, Henri, 323, 345, 383.

Vautier, Alois, 347.

Van Muyden, Alois, 369.

Villibourg, Fr. 376.

Wild, Em. 379, 380, 382.

Walshovich, Alb. 380, 382.

Neni 144.

X
Y
Z

Zollhofer, Thierk., 39-40, 107m.

Zoologie, 165-182. id. 185-189. id. 192-229-221, 293-295-300.